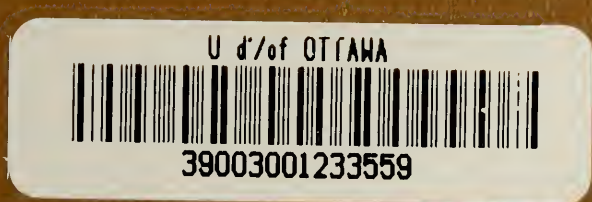
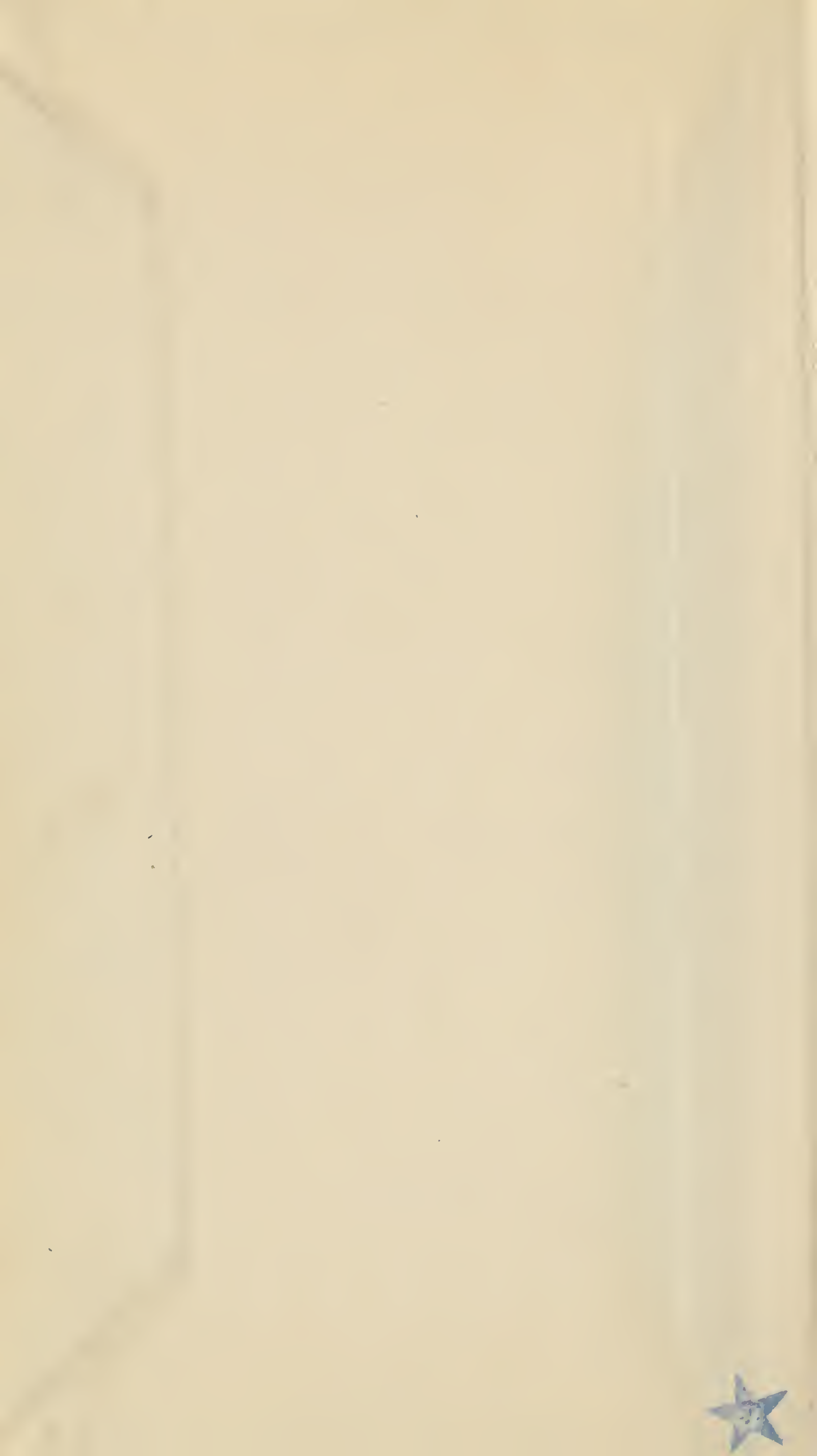




AUTOUR DE LA PLUME

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

Tiré à 300 exemplaires numérotés



MAXIMIN DELOCHE

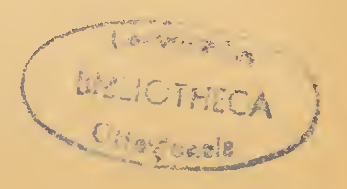
AUTOUR DE LA PLUME

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

PARIS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET Cie
15, rue de Cluny, 15

1920



PRÉFACE

L'histoire complète de la plume de Richelieu devrait comprendre avec ses productions, toutes celles qu'il a inspirées et auxquelles il a pris une part à un titre quelconque, de même que celles auxquelles il a fait des emprunts. Une pareille étude serait immense, car elle embrasserait toute l'histoire politique et littéraire de près d'un demi-siècle, abordant, comme il le faudrait, les œuvres les plus insignifiantes en apparence. Notre étude, sans aucune prétention bibliographique, n'est que l'esquisse, à un point de vue spécial, d'une partie de cette histoire; nous l'avons limitée à l'œuvre de Richelieu publiée de son vivant et qui a répondu à un besoin urgent, à une nécessité immédiate ; celle-là est de beaucoup la plus captivante, puisqu'elle permet de suivre sur lui-même les péripéties de ses années d'activité, soit dans les patients calculs de ses ambitions, soit dans ses crises de découragement, soit dans ses luttes contre des adversaires religieux et politiques, ou pour affirmer ses convictions et les répandre, ou pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir.

De ce fait son intérêt est supérieur, puisqu'elle correspond aux périodes les plus critiques de la vie de l'auteur, que sa personnalité s'y manifeste avec le plus de relief, et que les côtés si variés de son caractère s'y reflètent avec leur maxi-

mum d'intensité : à ce point de vue, la partie de cette œuvre qui précède la période du pouvoir est la plus passionnante, comme la moins connue, et celle dont Richelieu lui-même a contribué à augmenter le mystère, par le soin qu'il a mis à la laisser dans l'obscurité, après y avoir dissimulé sa main de son mieux. Par une conséquence logique, cet intérêt décroît avec l'affermissement de son pouvoir, car ses productions qui en suivent le processus prennent un caractère de plus en plus quasi officiel.

Le plan de ce travail, qui répond à ces considérations, présente en apparence un manque d'équilibre tout intentionnel ; le lecteur prévenu s'expliquera ainsi que cette étude soit de plus en plus sobre de développements et de recherches du détail, qu'elle se borne de plus en plus à des généralités, à mesure qu'elle avance dans la vie de Richelieu. Son axe même en arrive à se déplacer vers la fin, lorsque la personnalité vigoureuse d'un des protagonistes devient le centre d'une dernière polémique, et cette remarque explique, en le justifiant, le titre de cet ouvrage.

Il s'arrête vers 1635 : à partir de ce moment, la plume de Richelieu, jusque-là militante, ne travaille plus guère, d'une manière générale, que pour la postérité ; elle se réduit alors à devenir didactique, et sort de notre cadre qui n'embrasse que les phases de lutte proprement dite, où l'intérêt historique se double de celui des problèmes psychologiques soulevés par la complexité du génie de Richelieu, dont nous avons essayé, sur ce terrain particulier, de dégager quelques traits.

Le Dorat, 1919.

AUTOUR DE LA PLUME

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

CHAPITRE PREMIER

Généralités. — Les principales caractéristiques de l'œuvre écrite de Richelieu : leurs origines par sa naissance, son caractère, son éducation, sa santé, ses occupations et ses procédés de travail.

L'œuvre écrite de Richelieu peut être divisée en deux parties : la première, déjà très considérable, est celle que l'on regarde sans conteste comme émanant tout entière directement et personnellement de lui ; la seconde, moins connue et aussi moins étudiée, est la partie qui ne lui est attribuée que sous réserves.

Dans la première qui est son œuvre propre indiscutée, il y a lieu de faire une place spéciale à celle qui nous retrace, pour ainsi dire, sa vie au jour le jour ; celle-là nous initie plus que tout autre à son mode de travail, mais elle ne nous livre point l'écrivain dans une œuvre complète, avec l'enchaînement régulier de toutes ses parties cimentées par une idée maîtresse, aboutissant à un but unique et défini, comme un bâtiment construit sur un plan arrêté d'avance, avec des assises puissantes, des arêtes nettement accusées, et des proportions harmoniées. Nous avons nommé les *Lettres et la Correspondance diplomatique* ; celles-ci nous révèlent surtout l'homme d'action, et à ce point de vue seul, même sans tenir compte de leur valeur autant littéraire que politique, elles représenteraient l'œuvre capitale de Richelieu.

Il faut y joindre les *Mémoires*, qui se rangent à côté des *Lettres*, surtout pour leur importance historique ; comme celles-ci, ils

sont un assemblage factice, mais non point de pièces écrites au jour le jour comme leur nom le laisserait supposer, pris dans son acception moderne ; alors que les premières représentent le labeur quotidien de Richelieu, et sont en quelque sorte l'émanation continue de ses énergies, les *Mémoires* sont une œuvre de cabinet, et moins que les *Lettres*, le fruit de son travail personnel, étant issus de collaborations diverses ; pour eux, Richelieu a été seulement le « maître ouvrier » [1] qui a revu l'assemblage de ces documents, notes, rapports, mémoires diplomatiques et pièces d'archives, réunis pour servir d'éléments à une histoire du règne, destinée à justifier sa conduite et à expliquer ses actes devant la postérité ; cette œuvre, tout en ne portant sa griffe que d'une façon intermittente, n'en est pas moins, par sa partialité même, un monument des plus précieux au point de vue de ses idées politiques ; à ce titre, nous y aurons souvent recours, ainsi qu'aux *Lettres*, bien que sortant tous deux de notre cadre, comme œuvres posthumes ; il en est de même des deux ouvrages de théologie, et du *Testament politique*, son œuvre maîtresse « où l'on découvre le secret de sa conduite et de ses actions » et qui, pour ce motif, plus que tout autre, nous servira de guide.

La seconde catégorie qui n'est certainement pas la moins curieuse et la moins importante, comprend toutes les productions volantes de sa plume, destinées au public, et inspirées par des événements particuliers, soit qu'elles aient paru sous son nom ou sous le voile de l'anonymat ou de l'allonymat, soit qu'il n'ait eu dans ces écrits qu'une part de collaborateur, en prenant toutefois ce terme dans l'acception la plus large.

Cette part, ainsi qu'on le verra dans cette étude, a varié, en effet, à l'infini ; pour certains d'entre eux, il les a uniquement inspirés ou commandés ; d'autres, composés en dehors de lui, ont été le reflet plus ou moins fidèle de sa pensée ; d'autrefois, il a fourni lui-même le schéma, laissant à d'autres plumes que la sienne le soin de développer le thème prescrit [2]. De même, s'il a souvent confié à des écrivains à sa dévotion ou à des secrétaires des idées à mûrir et à exprimer, des notes à souder ou à relier,

1. *Rapports et notices sur l'édit des Mém. du Card. de Richelieu*, R. Lavollée. *Le secrétaire des Mémoires*, Paris, 1905, t. I, p. 42.

2. Tallemant, *Hist.*, Edit. Paulin Paris et de Monmerqué, 1865, t. II, p. 432.

il a fait aussi fréquemment volontiers le contraire, se plaisant à revoir les écrits inspirés ou commandés par lui, à vérifier si ses ordres avaient été fidèlement exécutés, si ses idées n'avaient point été dénaturées, à les corriger, ou à leur donner la dernière main, complétant par un passage pour combler une lacune, mettant de-ci de-là une note personnelle, renforçant un trait, voilant d'une ombre un autre trop accusé, ajoutant un argument nouveau, fournissant parfois non pas un passage, mais une simple phrase, mettant sa griffe dans une correction ou dans un mot.

L'on peut juger par là de la difficulté quasi insurmontable que présenterait une étude complète de l'œuvre de Richelieu envisagée à tous les points de vue ; ce serait folle témérité que de l'entreprendre et nous n'avons point cette prétention. Le labeur d'une pareille recherche serait encore accru par l'énormité de cette œuvre, car le Cardinal, avec sa puissance de travail, son activité inlassable, la diversité et l'étendue de ses connaissances, la souplesse et la puissance de son génie, aidé par le nombre et la variété de genres de ses collaborateurs, s'est intéressé à toutes les questions de son temps, et a exercé une influence plus ou moins directe sur toutes les productions de son époque [1]. Aussi, ce travail sera-t-il forcément restreint, et plutôt un essai qu'une étude définitive : nous aurons l'occasion, au cours de cet ouvrage, de proposer des exemples de toutes les formes de collaboration que nous avons rapidement énumérées, mais ce ne sera quesou s les réserves les plus expresses, commandées de plus par la multiplicité des hypothèses possibles ; ce travail est encore compliqué, comme nous le verrons plus tard, par l'ingéniosité du Cardinal à dissimuler sa part dans cette collaboration et aussi, il nous faut l'avouer, par la tendance naturelle d'un commentateur dans une étude de ce genre, à exagérer cette part, bien que nous nous soyons prémunis contre elle ainsi que contre la tentation « de céder à la fureur des inédits », si justement raillée par un critique [2].

Sauf pour quelques rares écrits où l'accumulation des preuves forme un faisceau quasi indiscutable, il n'est guère possible que

1. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu* (Rapports et notices sur l'édition des *Mémoires*, t. II, fasc. V, p. 45 et s.).
2. F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 30 sept. 1883, p. 693.

de présenter des essais d'attribution basés sur des probabilités ; on comprend par là tout de suite l'importance de la détermination des caractéristiques qui doivent servir de pierre de touche dans cette recherche ; ses résultats sembleront parfois d'une hardiesse exagérée qui réclame par avance l'indulgence, bien qu'elle puisse s'abriter derrière des précédents illustres et récents ; l'on voit de plus la nécessité de ne laisser de côté aucun des éléments de cette étude préliminaire, pour futile qu'il soit en apparence. Aussi les rechercherons-nous, non seulement dans la note personnelle, c'est-à-dire dans les caractères subjectifs de Richelieu lui-même, mais les appuierons-nous de l'examen raisonné à ce point de vue spécial des œuvres qui lui appartiennent en propre et complètement d'une façon indiscutable, même posthumes, bien que ces dernières soient, ainsi que nous l'avons dit, exclues *a priori* de ce travail.

Cette remarque était ici d'autant plus nécessaire qu'à la note personnelle et subjective ou non, il y a lieu d'ajouter comme élément primordial de recherches, en plus des caractères de son style et du retour d'expressions qui lui sont coutumières, la persistance de certaines idées et préoccupations qui font partie intégrante de sa vie, et que l'on retrouve plus qu'ailleurs dans son œuvre posthume.

Ce travail préliminaire de synthèse qui est en réalité la base de notre étude trouve donc ici logiquement sa place ; c'est par elle que nous commencerons avant d'aborder la revue de l'œuvre de Richelieu, publiée de son vivant, en groupant au passage, autour d'elle, les productions qui s'y rattachent.

*
* *

Tout s'enchaîne dans le génie de Richelieu avec une logique rigoureusement implacable, et c'est précisément ce qui constitue la puissance de sa personnalité. Or, les circonstances extérieures ont servi toutes à l'accentuer dans le même sens que ses origines, sa naissance, son caractère ; il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard sur son éducation, ses études, son état de santé, ses premiers pas dans le monde, ses ambitions, ses luttes, ses succès comme ses revers, ses convictions politiques et religieuses.

A la fois positif et pratique, en même temps qu'autoritaire,

voilà les deux premières caractéristiques qu'il tient par héritage de sa famille, l'une du côté maternel par son grand-père, l'avocat de La Porte, l'autre de son père, le grand prévôt de Henri III et de Henri IV ; il s'y joint par la lutte âpre de ses débuts dans la vie avec les nécessités matérielles un esprit d'ordre méticuleux et d'économie rigoureuse. De là, les premières dominantes de son style dans toute son œuvre politique comme théologique qui du reste se confondent : la brièveté et la concision dans la netteté. Il sait ce qu'il veut (et il veut fortement) et il le dit clairement et puissamment, sans ambages inutiles, « plus attentif aux choses qu'aux mots »[1] ; il aime « qu'on en vienne au point en peu de mots » et il écrit ce qu'il conçoit « en termes les plus courts et les « plus nets qu'il lui est possible... pour suivre son génie et sa « façon d'écrire ordinaire ». Tel est le début de la préface de son *Testament politique*[2], l'œuvre admirable, où il a incarné son génie, et où il s'est résumé comme écrivain par ces quelques lignes, en la manière qui lui est propre.

Positif et pratique, il l'est jusqu'au bout, car c'est l'un des traits de son caractère de ne rien faire à demi ; dans son œuvre écrite, on rencontre les mêmes qualités de précision minutieuse qu'il apporte dans tous ses actes ; de même qu'il ne néglige rien du détail des questions qui le touchent dans sa vie privée comme dans ses fonctions d'Etat, il apportera le même souci à tout ce qui sort de sa plume, à tous les points de vue et dans tous les genres.

Cette préoccupation n'a pas seulement trait au fonds ; pour lui « rien d'écrit n'est secret »[3], et cette déclaration de lui au début de ses *Mémoires* dispense de toute autre preuve ; on la retrouve aussi accentuée dans la forme et dans l'exécution matérielle de son œuvre ; un exemple typique en est fourni dans le premier ouvrage livré au public sous son nom ; l'errata incomplet, du reste, soit dit en passant, de l'édition originale de sa *Harangue aux Etats de 1614*[4] se termine par la note suivante : « Il y a plusieurs fautes aux

1. Foncemagne, *Lettre sur le Testam. pol.*, Paris, 1764, p. 43.
2. Edit. de 1764, Epitre au roy.
Les mêmes expressions reviennent sous sa plume lorsqu'il parle dans les *Mémoires* de sa harangue aux Etats de 1614 *où j'ai essayé, dit-il, d'y traiter le plus brièvement et nettement qu'il m'a été possible, tous les points résolus dans les Etats...* (Edit. Petitot, t. I, p. 239).
3. *Mémoires*, t. I, p. 254.
4. P. 37, t. IV, *mais* pour *mai* ; p. 42, t. V, *reçeues* pour *reçeu*.

virgules et aux points comme aussi il y en a quelques-unes aux apostrophes, ou pour y en avoir où il n'en faut pas, ou pour n'y en avoir pas, où il en faut. » Malgré son insignifiance apparente, elle est un indice personnel que nous aurons l'occasion de signaler en d'autres circonstances.

*
* *

Richelieu est, de plus, autoritaire, à la fois par la fierté de sa naissance et par la conscience de sa valeur ; aussi est-il bref, comme un homme habitué à commander et à être obéi, et en même temps éminemment susceptible et pointilleux, curieux et jaloux de tout ce qui le touche à un degré quelconque, comme le plus parfait gentilhomme de son temps ; il ne reste en général indifférent à rien, comme un grand curieux à l'esprit de large envergure, mais lorsqu'il s'agit de lui, même par la plus lointaine allusion, que son nom soit articulé ou pas, il ne peut s'empêcher d'intervenir lui-même ; s'il faut répondre à une attaque ou à la pointe même la plus légère, il entre comme malgré lui dans la lice, soit qu'il prenne lui-même directement la plume, soit qu'il fournisse à ses porte-paroles des renseignements qui sont pour l'histoire une source précieuse ; d'une façon quelconque, il se trahit alors malgré toutes ses précautions à garder l'incognito, et l'on peut « lire dans sa colère », pour employer l'une de ses nombreuses et fortes expressions. La formule impersonnelle lui pèse même souvent en ce cas, et le *je* sec et tranchant dans un beau geste de sa fierté native est comme un point lumineux qui marque sa main cachée sous le gant d'un ami, d'une créature ou d'un scribe. Signalons, en passant, l'importance de cette considération sur laquelle nous aurons à revenir fréquemment dans ce travail.

La dualité des études du Cardinal nous fournit ensuite deux indications typiques ; Richelieu a d'abord vécu de la vie mondaine des jeunes seigneurs de son temps à l'Académie de Benjamin, en quittant le collège de Lisieux ; n'est-ce poiut dans cette éducation première qu'il faut voir l'origine de l'une des plus remarquables caractéristiques de son style, celle qui a attiré l'attention de plusieurs écrivains, et qui leur a servi d'argument, par son anomalie apparente [1], pour lui refuser la paternité de son œuvre

1. Foncemagne, *Lettre sur le Test. polit.*, Paris, 1764, p. 51.

maîtresse ? Dans sa langue qu'il veut avant tout, rapidement et facilement compréhensible, ne prêtant point à l'équivoque, il n'emploiera point pour la rendre expressive, la métaphore que, suivant l'usage de l'époque, il devrait emprunter avec excès, à l'érudition sacrée ou profane et à la mythologie ; c'est autour de lui, dans la vie réelle et sensible, dans les phénomènes naturels, qu'il puise ses comparaisons et ses figures ; ses images sont presque toujours matérielles, là où il les estime nécessaires pour renforcer sa pensée et la rendre plus intelligible ; toutes les sciences ou plutôt toutes les branches des connaissances scientifiques de son temps sont mises par lui à contribution ; tantôt c'est la physique, tantôt la botanique, tantôt les arts libéraux dans tout ce qui se rapporte à la vie usuelle, les mathématiques, l'escrime, l'art nautique, qui sont en quelque sorte l'arsenal de ses images et de ses comparaisons avec les choses de l'esprit ; bien qu'ayant les apparences d'une simplicité presque naïve, surtout à nos yeux rendus plus difficiles par une culture scientifique plus élevée, elles sont les unes et les autres choisies en réalité avec un art infini, car, loin de détonner et de choquer, elles semblent toutes naturelles et donner sans effort aux abstractions le corps et la réalité des choses tangibles. Mais plus fréquemment que toute autre, c'est à la science médicale qu'il a recours, comme saint Augustin [1] ; assurément, il est permis de voir dans cette prédilection indéniable, soit une conséquence de l'usage du temps, ce qui est vrai en partie, soit un calcul profond du dialecticien employant de préférence l'image qui parle le plus à l'homme, parce que la plus humaine et la plus sensible, mais ne peut-on lui assigner aussi et concurremment une autre origine, en faisant intervenir un autre facteur qui est sa santé ?

N'est-ce point en effet, l'image qu'il a le plus à portée de sa main et qui s'impose à lui, sur son corps continuellement tenaillé par la souffrance physique et par la maladie, en proie aux conseils des médecins et à leurs remèdes qui le disputent sans répit à la douleur et aux infirmités ? N'est-ce point la science dans laquelle il vit et dans l'étude de laquelle on le sait se complaire [2], dont il

1. Valentin, *Cardinalis Richelius Scriptor ecclesiasticus*, Toulouse, 1900, p. 290.

2. I. Pagez, *Les Miracles de la Création du monde sur les plus merveilleux effets de la nature. Dédié à Mgr le Cardinal de Richelieu*, Paris, 1633 (Epitre lim.).

connaît les axiomes, les procédés à la mode. les théories et les ressources, au milieu de la Faculté domestique qui l'entoure sans jamais le quitter ? Cette répercussion de la hantise de sa santé est indéniable dans toute l'œuvre de Richelieu. Hâtons-nous d'ajouter que chez lui, elle n'a rien de choquant ni d'excessif, comme chez les auteurs [1] et surtout les prédicateurs du commencement du XVII[e] siècle où l'abus des « belles similitudes » [2] que recommandait saint François de Sales dérive de l'influence des mots, et non de l'association des idées ; dans Richelieu, le procédé, à ne l'envisager que comme une ressource de bon aloi dans le raisonnement, ne ressort qu'à un examen attentif et même prévenu, parce qu'il est basé, comme l'indiquait plus tard Bossuet, sur les rapports naturels des choses entre elles. Dans cet ordre d'idées, la variété même des termes de comparaison qu'il emploie exclut toute accusation de parti pris comme artifice de rhétorique ; il ne faut pas y voir davantage un développement et une amplification de la figure classique de médecin de l'âme appliquée au prêtre dans les ouvrages de dévotion [3] ; elle s'expliquerait tout naturellement par son caractère sacerdotal et apparaîtrait surtout dans ses œuvres théologiques ; or, c'est précisément dans ces dernières qu'elle est employée le plus sobrement ; on retrouve au contraire le procédé dans toute son œuvre sans distinction, même dans celle qui est exclusivement politique et avec des applications variées tirées de la technique même de l'art médical, et n'ayant aucun rapport avec la thérapeutique proprement dite.

1. L'exemple le plus typique est assurément le *Catholique anglais* de Louis d'Orléans qui « use d'une métaphore continuelle de la médecine depuis le commencement de son livre jusqu'à la fin ». (*Perroniana et Thuana*, Col. Agrip., 1669, p. 213.)

2. Pierre de Besse, *Conceptions théologiques prêchées à Paris en l'église Saint-Séverin l'an 1602*, Pont-à-Mousson, 1618 (Table : *Similitudes*). Un aussi modeste que méchant et rare poète employait ses loisirs à les mettre en quatrains, quelques années plus tard. (*L'âge d'or que nous ramènent Messieurs les Docteurs et Professeurs, maintenus par le Très-Chrétien Roy Louys de Bourbon traiziesme... par Maistre Michel Abraham ; Prestre Bachelier en Théologie, et curé de Saint-Martin de Challandré, Caen*, 1632, p. 49-68).

3. *Ibid.* (Fièvres diverses selon l'opinion des médecins, p. 343 ; elles sont rapportées aux péchés, p. 344-345. J.-J. Busœus, *Panarium hoc et arca medica variis Divinae Scripturae priscorumque Patrum antidotis adversus animi morbos instructa*, Mayence, 1608. Les médecins eux-mêmes empruntaient à leur art pour leurs incursions dans le domaine religieux, à en juger par un livret curieux : *Remèdes souverains pour guérir ceux de la religion prétendue réformée. Par R. Péquet, Docteur en Médecine*, Paris, 1622, *Avec Approb. des Docteurs.*

Comme corollaire, le ton est grave et presque triste, avec quelque chose d'amer et d'âpre qui sent la souffrance physique et les infirmités prématurées.

Enfin, et c'est par là que nous terminerons la première partie de cette étude préliminaire, Richelieu est surtout et avant tout le dialecticien puissant, tel que l'ont formé avec ses tendances originelles, ses fortes études théologiques continuées pendant un an dans la retraite, sous la direction d'un docteur de Louvain, puis reprises dans son évêché à Luçon, dans sa retraite à Coussay, dans son exil à Avignon, et poursuivies une fois au pouvoir, dans son Palais Cardinal, avec les prélats dont il aime à s'entourer pour des exercices d'école ; sa plume virile et forte ne connaît pas les ressources raffinées de la rhétorique alors en vogue et ne s'attarde pas aux finesses et aux subtilités ; s'il est casuiste, c'est dans le sens le plus élevé. Lorsque d'aventure, on le surprend à s'y livrer, dans ses sermons surtout, ce qui est l'exception, ce n'est point qu'il y ait été entraîné par le cœur, car chez lui, tout est raisonné et il n'y a point de place pour le sentiment dans sa logique. On sent alors dans sa production de la contrainte, de la gêne et comme un effort dans un sacrifice fait à son tempérament.

Ses sermons et ses harangues qui ne rentrent pas dans notre sujet contrastent avec le reste de son œuvre ; on lui reprochait de son temps de les « réciter, avec une diction profane » [1] ; la phrase est apprêtée avec un souci du mot qui alourdit la pensée, et elle trahit une recherche pénible, comme en un exercice forcé de style où il a voulu « déployer toutes les voiles de son bien dire » [2] ; l'on y surprend aussi des préoccupations d'effet relatives au public auquel il s'adresse, autant et plus fortes que celle de la forme littéraire proprement dite.

Une autre considération qui vient s'ajouter dans le même sens à celle-là permettrait même de faire deux parts de son œuvre, d'après une classification différente de celle que nous avons exposée au début, et qui serait plus rationnelle, étant basée sur le caractère même de Richelieu. En lui, il y a en plus de l'homme d'action qui obéit, en écrivant, à son tempérament, le grand sei-

1. *Vita Illmi Dni Card. Richelieu*, Aureliae, 1626, p. 4.
2. *Mém.*, t. I, p. 477.

gneur imbu de sa dignité, et subissant à son insu, l'influence de son temps quant au peu de considération et même au mépris qui s'attache aux *Lettres*, ayant sur ce terrain même, au point de vue purement mondain, un grand souci de l'opinion publique, toujours attentif à observer « la bienséance des choses » ; de là, la différence entre la partie de son œuvre qui est uniquement destinée à l'action, dans quelque genre que ce soit, et celle qui est purement littéraire ; autant dans la première qui est aussi la plus forte et la plus nourrie, il est clair, net et précis, autant dans la seconde, où il sent qu'il va être discuté, est-il presque flottant, indécis, plus attentif cette fois aux mots qu'aux choses, anxieux de l'effet, rivé à la mode de son temps ; il se défie alors de lui-même, lui qui est l'homme des résolutions mûries et inébranlables ; il consulte les écrivains qui l'entourent et qu'il redoute au fond comme représentants à la fois les *Lettres* et l'Opinion publique ; il prend conseil de cet aréopage pour savoir ce qui « convient », s'acharne après leur approbation, les écoutant autant que le permet son caractère autoritaire et personnel, en même temps qu'ombrageux d'une supériorité quelconque dressée à côté de lui, car « il croit écrire mieux en prose que tout le reste du monde » [1]. De là, sa supériorité dans l'œuvre d'action, de même que dans l'œuvre privée, telle que la *Correspondance* et le *Testament politique* ; il est lui tout entier, lorsqu'il a la certitude que son nom ne sera pas livré en pâture à la critique, dans sa vanité pointilleuse de gentilhomme et de lettré. Aussi l'œuvre volante, courte et rapide, venue d'un jet, sans discontinuité de pensée, dans laquelle il excelle, car « il est admirable et délicat à parler succinctement » [2], cette œuvre est-elle généralement anonyme ou allonyme ; il ne la signe ou ne la reconnaît comme sienne que dans les cas d'impérieuse nécessité.

La longue discussion à laquelle a donné lieu la paternité du *Testament politique* prouve seule combien étaient fondées ses craintes au point de vue de l'opinion contemporaine sur sa valeur d'écrivain d'action ; il s'y ajoutait, il est vrai, le principe de circonspection diplomatique, et nous devons rappeler ici son mot « rien d'écrit n'est secret », mais cette réserve excessive, qu'elle

1. Tallemant, *Hist.*, t. II, p. 430 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 431.

ait ou non d'autres causes, n'en dérive pas moins surtout de son caractère défiant, et en réalité s'il s'abrite sous un autre nom que le sien ou sous un pseudonyme, c'est afin de pouvoir, à l'abri de toute considération extérieure, donner librement toute sa force.

Le contraste est surtout frappant dans son œuvre oratoire et principalement dans ses sermons dont nous venons de signaler l'allure gênée ; ce genre est du reste en désaccord avec son tempérament de lutteur armé pour commander ou vaincre, et non pour émouvoir ; de son œuvre théologique considérée seule, la part la plus remarquable est celle de la didactique ou de la dialectique pure et, même là où il est dissimulé avec le plus d'art, le procédé d' « eschole » rigoureux fait en réalité la force de son argumentation ou de sa façon d'exposer les faits consolidés encore par sa règle invariable de citer toujours scrupuleusement ses autorités et ses sources ; il n'est pas jusqu'à ses maximes dont nous parlerons tout à l'heure qui ne ressemblent singulièrement à l'un des termes extrêmes d'un syllogisme que le lecteur tant soit peu exercé complète lui-même à son insu.

De même que le sentiment, l'impression personnelle est absente de son œuvre ; lorsque d'aventure elle se manifeste, ce qui est peu fréquent, même dans ses lettres les plus intimes, ce n'est point sous la forme subjective et analytique qui lui enlèverait de sa force, au point de vue de la logique pure ; il se borne dans ce cas à une simple constatation presque brutale où il faut deviner le processus de sa joie, de sa rancœur ou de sa colère, sans qu'aucun jeu de physionomie le reflète sur son masque impassible.

L'anecdote, ainsi que la description, y sont aussi rares, davantage peut-être ; ne constituent-elles pas un arrêt dans le syllogisme, qui en est dès lors coupé et alourdi inutilement ? Dans un autre ouvrage, nous en avons cité deux exemples uniques, croyons-nous, tirés, l'un des *Lettres*[1], l'autre des *Mémoires*[2], alors pourtant que ceux-ci ne sont qu'une simple narration, suivant son expression, et encore avons-nous montré quelle importance avait eue dans la vie du Cardinal la vision relatée (l'outrage par la populace du cadavre déterré du maréchal d'Ancre) pour

1. *Maison du Cardinal de Richelieu*, Paris, 1911, p. 171.
2. *Ibid.*, p. 370.

qu'il eut ainsi rompu cette fois avec le fonds de son caractère.

Pour toute une série de causes, dont l'une des principales se rattache à cet ordre d'idées, car elle dérive de son esprit éminemment utilitaire, l'imagination, en prenant ce mot au sens purement littéraire, fait défaut à Richelieu; ne pouvant émaner du sentiment qui est absent ou plutôt qu'il refoule soigneusement, pas plus que des impressions personnelles qu'il cache, elle ne s'exerce chez lui que sur des données réelles ; mais là, elle est au contraire à la fois singulièrement étendue et profonde ; en face d'une question d'affaires, d'un problème politique, d'une polémique à soutenir, il en verra toutes les faces, saura tirer parti de toutes les ressources d'une situation, faire jaillir et mettre en œuvre tous les arguments qui peuvent lui venir en aide ; de même qu'il sait utiliser, au mieux de leurs facultés, tous les hommes qu'il a sous la main et employer à ses fins toute leur intelligence et toutes leurs forces vives, il épuisera tous les éléments pour soutenir une thèse, il ira au-devant de toutes les objections, il profitera de toutes les défaillances de son adversaire, et il n'omettra pas plus un détail dans son argumentation qu'il ne le fait dans ses recommandations ou dans ses ordres, qu'il s'agisse de lui ou de l'Etat.

Toutefois cette subtilité ne tombe pas dans la puérilité et ne va pas au delà du détail nécessaire, car pour lui, elle est un moyen, et non pas un but ; c'est encore une conséquence de son esprit positif et pratique ; et il sait éviter l'écueil où tombent « les gens « si fins qui subtilisant sur toutes choses, sont comme ceux qui « rompent la pointe des aiguilles en les voulant trop affiler » [1].

*
* *

En résumé, la caractéristique générale du génie de Richelieu reflétée dans son œuvre écrite comme dans son œuvre vécue, réside dans l'équilibre parfait des éléments que nous venons de voir, éléments essentiellement hétérogènes, car ils vont en principe et en pratique, de la puissance d'analyse la plus subtile à la faculté de généralisation la plus élevée, aidées toutes deux par une perspicacité quasi maladive dans son acuité. Avant tout, Richelieu est

1. *Test. polit.*, t. II, p. 37.

donc l'homme de la mesure qui est l'expression de cet équilibre, et son intelligence supérieure sait mettre en pratique ces dons naturels avec une souplesse et un à-propos qui se sont rarement démentis ; le fait s'est produit cependant quelquefois dans sa vie de lutte continuelle avec les énergies opposées qu'il avait à discipliner et à harmoniser en lui ; tantôt le calcul, tantôt la passion ont été la cause de ces défaillances, si l'on peut employer ce terme ; leur nombre a été toutefois bien faible dans sa vie si active et si remplie ; la preuve en est dans l'importance qui leur a été attribuée et l'acrimonie attentive avec laquelle elles ont été relevées. On les a opposées comme des exceptions incompréhensibles à sa pondération et à sa mesure habituelle considérées comme le fonds de son caractère, alors que celles-ci étaient dues, au contraire, à un effort permanent de sa volonté qui a su dissimuler et fondre avec autant d'art que d'énergique persévérance les exubérances multiples de son génie.

Voilà aussi qui éclaire tout un côté de la physionomie de Richelieu, côté qui a fourni un aliment facile à la légende malveillante avec ces distractions puériles, ces plaisanteries empruntées aux tréteaux de Tabarin, ces bouffonneries où la bizarrerie coudoie le grotesque que la chronique a enregistrées [1] ; elles représentent seulement la diversion nécessaire et quasi instinctive à cet effort soutenu, la détente obligée dans cette tension forcée des nerfs et du cerveau, et non pas une contradiction avec un caractère égal en apparence, pas plus qu'une anomalie incompatible avec sa mesure habituelle. Les fameuses ordonnances de Citoys avec les boutades amusantes de Bois-Robert, dont on s'est plu à ridiculiser Richelieu, prennent leur véritable signification, envisagées à ce point de vue, et l'on peut supposer que son illustre malade a pensé à lui-même, lors qu'il a noté un jour dans un ordre d'idées différent, que « c'est le devoir d'un grand personnage de se souvenir de l'infirmité humaine [2] ».

Son œuvre permet, dans certains cas, de constater la rupture de cet équilibre, précisément par la prédominance de l'un de ces

1. G. Naudé, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal de Mazarin...*, 1650, p. 446. — Tallemant, *Hist.*, t. II, p. 45, 230. — *Menagiana*, Amst., 1695, t. II, p. 44.
2. *Maximes d'Etat* (Hanotaux), p. 753.

éléments dont la fusion intime constitue sa force normale ; mais dans ces exceptions même, il y a encore de la mesure ; dans ses écrits les plus passionnés, il reste assez maître de sa plume pour ne point donner prise sur lui par la violence ; s'il s'y laisse aller parfois, il ne s'abaisse jamais à la trivialité et aux invectives grossières qui sont pourtant monnaie courante à l'époque ; alors même, il sait se ressaisir, et comme un beau joueur, il marque lui-même le coup le premier, et en tire avantage pour élever ainsi le niveau du débat, et dominer encore plus son adversaire.

Avec de pareilles caractéristiques, il est superflu d'ajouter que la plaisanterie est très rare dans l'œuvre de Richelieu ; il la dédaigne comme l'arme des faibles, et si d'aventure on l'y rencontre, sans qu'elle soit jamais ou bien rarement *ad hominem*, elle est rapide et amère et fait songer à un rictus plutôt qu'à un sourire ; aussi son procédé de dialectique, s'il est caustique, n'a rien de spirituel, au sens du mot tel qu'il a été employé d'abord au XVIIIe siècle qui en a abusé pour masquer l'insuffisance du fonds. Pour la même raison, son ironie est presque toujours sérieuse ; lorsqu'il l'emploie, c'est toujours à froid, sous une forme si savante, et enveloppée d'une courtoisie si raffinée, qu'on pourrait, au premier abord, se demander où est la dupe, si l'on ne connaissait les personnages ; à moins qu'il ne soit sorti de ses gonds, sous une piqûre trop cuisante, ce qui est rare, et il la manie alors d'une façon tranchante et incisive qui démonte son adversaire et lui interdit la réplique.

*
* *

Sa dialectique présente, dans sa rigoureuse ordonnance, d'autres qualités que le soin et la méthode qu'il apporte dans tous ses actes ; il s'y retrouve aussi, dans la forme, son tempérament « ménager » et pratique, « ayant le temps cher [1] » ; son travail n'est pas seulement destiné à répondre aux nécessités du moment ; il sait l'utiliser, et le faire servir pour l'avenir, lorsqu'il en a besoin, réalisant ainsi un gain d'énergie intellectuelle ; cette faculté, envisagée sous ce rapport, est d'autant plus remarquable que ce n'est point chez lui un moyen de parer à une insuffisance d'érudition, car il est « dévoreur de livres » (un mot de son ami l'évêque de

1. *Mém.*, t. I, p. 143.

Belley [1]), pas plus qu'à un défaut d'imagination ; ce n'est pas davantage par manque de mémoire, car il en possède une merveilleuse, et il en sait tirer le meilleur parti sans en abuser, comme un grand assimilateur qui « a su et qui a lu ».

Il possède, en effet, et au suprême degré, le culte de la concision expressive dans la forme pour rendre une forte pensée, et il ne cache point son premier souci d'être le plus succinct qu'il lui est possible, pas plus que son dédain pour les œuvres qui « portent en l'imperfection de leur forme la matière de leur corruption [2] ». De là, ce laconisme raffiné (*ex multis pauca*, suivant Du Perron [3]), qui excitait l'admiration envieuse de Ménage [4] et aussi ces omissions fréquentes de termes dans la phrase, comme s'il avait hâte d'arriver à la conclusion ; sa lecture produit l'impression des raccourcis puissants et audacieux des grands maîtres de la peinture du temps, impression déconcertante au premier abord tant que l'œil n'en a point saisi l'objet par une vue d'ensemble ; l'abus de l'ablatif absolu achève d'exagérer cette impression, avec un effet qui pourrait se comparer à celui du fonds d'un tableau, en poursuivant une image qui est de Richelieu lui-même, car, ainsi que les peintres, son but est « de donner plus à penser qu'à voir [5] », de même qu'il estime que « les obscurités en la peinture relèvent la beauté des figures qu'elle représente [6] ».

On s'explique ainsi cet amas de notations de maximes et de pensées à la Tacite, où il semble s'être plu à condenser ses réflexions, et dans lequel il puise, en vue de son travail, comme un maître mosaïste ou un lapidaire pour les enchâsser avec un art infini, et qui, par la beauté de la pierre ou l'éclat de l'émail, valent une signature.

*
* *

Nous avons signalé plus haut que tout s'enchaîne dans le génie

1. *Agatonphile*, Paris, 1621, p. 896.
2. *Lettre déchiffrée*, Paris, 1627, in-8°, p. 10.
3. *Perroniana*, Col. Agrip., 1669, p. 120.
4. *Ménagiana*, Amsterdam, 1693, p. 239.
5. « Bien que nos remontrances soyent claires et que nos discours ne soyent « point ambigus, nostre intention est toutesfois qu'ils soyent comme l'ouvrage de « ce peintre grec qui donnait plus à penser qu'à voir par ses portraits, bien que « rien ne manquast à son ouvrage. » (*Maximes d'Etat et fragments politiques*, « XV, p. 736.
6. *Lettres...*, Avenel, t. I, p. 543.

de Richelieu qui déconcerte l'analyse par la contexture indissoluble de ses éléments opposés en apparence, mais s'enchevêtrant d'une façon inextricable pour concourir tous à un même but. Cette diversité d'éléments dont la fusion intime rappelle ces alliages précieux dus à l'amalgame d'atomes primaires complètement dissemblables et de propriétés relativement inférieures, n'est-elle point même, à le noter en passant, l'une des causes principales qui hérissent de difficultés une histoire complète de sa vie ? N'est-ce point, du reste, le fait commun à tous les génies, qui constituent comme le sien, un bloc indivisible, comparable à un monument immense dont la description par assises horizontales, forcément coupée par la succession des plans, apparaît *a priori* comme un non-sens, n'en pouvant donner ainsi qu'une idée imparfaite et tronquée ? Il semble que l'œil soit, de par ce procédé, incapable de l'examiner tout à la fois dans son ensemble, et qu'il faille au contraire l'embrasser d'un regard synthétique et ininterrompu dans toute sa hauteur, sous ses profils distincts, pour en saisir la véritable physionomie, en comprendre le relief, et apprécier à sa valeur la ligne générale d'harmonie de l'édifice. N'est-ce point, encore une fois, le cas de signaler ici cette particularité éminente, en faisant remarquer que cette pratique d'écrivain peut être rattachée intimement aux caractéristiques personnelles de Richelieu aussi bien qu'à ses caractéristiques objectives ? On peut, en effet, l'attribuer à la fois à sa tendance à la parcimonie, à son esprit méthodique, à sa règle de l'utilisation maximum de ses énergies, aussi bien qu'à son éducation théologique qui lui a inspiré le respect profond des textes sacrés immuables, aussi bien qu'à son état de santé ; car ces maximes coulées en bronze sont peut-être aussi le fruit des longues méditations d'insomnies fiévreuses, qui expliquent ce labeur prodigieux, décrit par nous ailleurs, ainsi qu'il est permis de se l'imaginer d'après l'une d'elles : « Comme il n'y a point d'homme qui, plusieurs « fois le jour, pour excellent qu'il soit ne se trouve homme, c'est- « à-dire imparfait, il est vrai de dire que les excellents esprits ont « une fois le jour des pensées qui tiennent plus de la divinité que « de l'imperfection de leur nature. Pourtant ceux qui, avec juge- « ment, prennent du temps pour parfaire ce qu'ils entreprennent, « donnent des marques de leur jugement et obligent le public. Mais « ceux qui, abusant *de la facilité de leur plume, font des volumes en*

« *peu de temps désobligent le public et laissent à la postérité des* « *marques de leur témérité et présomption* [1] ».

Bien que dans son œuvre, la période puisse presque toujours être isolée, sans perdre pour cela de son sens, comme l'un des termes d'un syllogisme sous sa forme classique la plus rigoureuse, les phrases n'en sont pas moins nerveuses, dans leur concision énergique, et reliées l'une à l'autre d'une façon presque brutale sans aucun artifice de forme. Le développement même qui marque généralement comme un temps de repos dans la succession du discours, est toujours commandé chez lui par le sujet ; si la narration est coupée de temps à autre (et le cas est fréquent), ce n'est point par les figures empruntées à la vie dont nous avons parlé, et qui font corps indissoluble avec elle ; elle n'est interrompue que par des généralisations élevées empruntées fréquemment à son arsenal de maximes, fruits de ses lectures et de ses méditations, généralisations qui se relient intimement au texte précédent, dont elles constituent une forte synthèse, produisant ainsi l'effet d'un vigoureux cartouche symbolique au-dessous d'un bas-relief épisodique d'une vie puissante.

Dans sa vigueur, due non pas tant à la valeur du mot qu'à la résistance de la charpente qui le porte, le style sent le travail et la recherche passionnée du terme pour serrer de près la pensée ; l'expression apparaît comme condensée dans un effort continu pour aboutir au maximum d'énergie dans la justesse. Le procédé nous est révélé par la *Correspondance*, le genre dans lequel il devrait pourtant le moins se rencontrer, en raison de son essence fugitive, et cela autant dans la correspondance ordinaire que dans les lettres diplomatiques où il s'expliquerait naturellement par l'importance de la rigueur dans l'expression : il suffit pour le constater, de jeter les yeux sur quelques pages du Recueil de M. Avenel qui a noté avec soin l'état des manuscrits ; les corrections fréquentes de toutes sortes, ratures, surcharges, additions, transpositions, ou changements semblent témoigner d'un labeur presque pénible pour aboutir souvent à des variations de nuances imperceptibles qui prouvent une maîtrise supérieure de la langue, et une incomparable souplesse de plume au service de l'esprit le plus aiguisé. Si l'on y joint une argumentation serrée, sans péri-

1. *Maximes d'Etat et fragments politiques*, CXXI, p. 783.

phrases inutiles, l'on doit reconnaître que seules, des études théologiques très poussées ont pu fournir à une intelligence déjà naturellement disposée les bases et les éléments d'une dialectique aussi puissante. Sous ce rapport, Richelieu synthétise dans son œuvre écrite le génie français de la langue du commencement du XVII[e] siècle, issu des fortes études scholastiques de l'époque et du raffinement cosmopolite de la cour des Valois, trempé dans la controverse politique et religieuse de la Réforme et de la Ligue, qui aboutit à la langue de Bossuet et de Pascal ; ce génie perd déjà de sa sobriété et de sa vigueur en s'épanouissant et en se vulgarisant après la Fronde, pour décliner avec la décroissance des traditions scholastiques et des études théologiques, précipitée par la faveur de la méthode scientifique de Descartes ; il finira par s'émietter et s'abâtardir de plus en plus pour en arriver d'abord au style sec et trop tamisé du XVIII[e] siècle, avant de tomber dans la creuse phraséologie des dernières années du siècle.

*
* *

Il ne nous reste plus qu'à noter, dans la plume du Cardinal, une dernière remarque d'ordre purement objectif, et déduit des conditions spéciales de sa vie sociale ; en plus de son état de santé précaire, de ses infirmités et de ses souffrances physiques que nous avons déjà indiquées, ses occupations nombreuses et absorbantes, son labeur quotidien, ses voyages ne lui laissent que peu de temps à consacrer d'une façon suivie aux choses de l'esprit ; nous avons, à l'étude de son Cabinet dans *la Maison de Richelieu*, montré comment on pouvait expliquer son œuvre énorme par son travail de nuit[1] qui lui a permis, disions-nous, de doubler ainsi

1. P. 129 et suiv. Scipion Dupleix nous fournit sur ce point une nouvelle contribution d'autant plus intéressante qu'elle confirme ce que nous avions dit de l'emploi par Richelieu de son médecin et de son chirurgien comme secrétaires :

« La vérité, dit-il, est que mon Histoire n'était pas encore en état d'être mise sous la presse qu'il me l'ouït lire mot à mot tout entière (luy mesme la pouvant lire quant et moy qui estois assis à son costé) dans l'abbaye de Beaumont avec tant d'attention que personne ne le voyait durant les heures qu'il employoit à ceste lecture, mais *il ne laissa pas pourtant de la faire relire cayer après cayer, durant l'impression, à quoy il vacquait la nuit : et le sieur Cistois homme de singulière probité et doctrine et digne foy son médesin (qui en estoit le lecteur ordinaire avec feu le Roy son chirurgien)* l'attestera ainsi. S. E. me faisoit la faveur de m'instruire de plusieurs choses que je ne pouvois apprendre que d'elle. Je

sa vie intellectuelle ; cette particularité explique aussi pourquoi ses ouvrages, s'ils sont très nombreux, sont ou d'une seule venue et alors relativement courts, ou le produit d'un travail intermittent ; parmi les premiers, il y a quelques exceptions que nous signalerons en leur temps, mais ceux-là sont l'œuvre des années plus calmes d'épiscopat et d'exil, ou pour mieux dire, en parlant d'un tempérament comme le sien, l'œuvre d'accalmies forcées. En laissant de côté les sermons, les seconds sont inférieurs ; ils sont comme alourdis par des failles dans la pensée, et par des préoccupations de forme où apparaît le mauvais goût de l'époque, avec des pointes et jeux de mots qui nous semblent faire tache dans cette langue grave, alors qu'ils ne sont qu'un héritage du siècle précédent ; le *Testament politique*, seul, échappe à ce reproche, car il rayonne au-dessus des autres œuvres de longue haleine comme une synthèse inachevée due au maître ouvrier lui-même, une véritable Confession, à prendre le terme dans le sens le plus élevé de corps de doctrine, où Richelieu a tout mis de lui, ses idées, ses passions, ses rancœurs, ses illusions politiques, comme ses traits de génie. Il lui a mérité ce jugement d'un maître, que « celui qui a achevé de si grandes choses, ou n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il a fait ». Aussi est-ce à cette œuvre qu'on doit avoir le plus recours pour y puiser l'essence de sa personnalité puisqu'il la destinait au roi seul, et qu'à proprement parler, c'est la seule de son œuvre qui ne soit pas sortie de sa plume de combat.

Ce dernier mot nous donne la conclusion de ce chapitre, après lequel nous aborderons chronologiquement la partie de l'œuvre de Richelieu publiée de son vivant. Entre ses mains, sa plume est surtout et avant tout, une arme de combat, cette plume qu'il a troquée avec sa robe contre l'épée de gentilhomme, ou plutôt, suivant le mot d'Antonio Pérez [1], elle est restée son épée, l'épée de l'époque, qui fait avec les bottes, partie du vêtement dans ce siècle de fer : l'arme de pointe par excellence, à la garde robuste, à la solide fusée d'acier bruni sans ornements, qui s'harmonise en une ossa-

pourray assurément marquer les endroits qui sont de son style... (*Les lumières de Mathieu de Morgues dit S. Germain pour l'histoire esteintes...* (Condom, 1645, p. 29.)

1. « La plume couppe plus qu'une espée bien affilée. » (*Les aphorismes d'Ant. Perez*, Paris, 1605, p. 36.)

ture puissante, avec la coquille et les quillons, bien équilibrée et bien en main, sans les enjolivements dont elle s'agrémentera petit à petit en perdant les quillons qui en font une croix (un symbole qui disparaît lui aussi) pour devenir, un siècle plus tard, une parure comme l'éventail : sa véritable épée d'attaque, à la lame acérée et rigide, toujours prête à sortir du fourreau, car c'est dans le combat que Richelieu excelle et qu'il est vraiment supérieur.

Dans ses écrits qui ne sont point des œuvres de combat, qui n'ont point comme but le commandement ou la lutte, Richelieu, en effet, n'est plus lui ; alors, son génie sans but rappelle la marche hésitante d'un piéton dans la nuit ; on la note surtout dans quelques rares lettres personnelles où il est question d'autres choses que d'affaires ; là, il n'a plus sa mesure ordinaire, lui qui est l'homme de la mesure par excellence ; tantôt il devient maniéré et exagère la courtoisie avec les raffinements de la politesse du temps, tantôt il fait preuve au contraire d'une raideur presque brutale.

Comme l'épée de l'époque, sa plume est toujours prête à la riposte ; l'on a insisté sur le souci de l'opinion qui a pu le guider ; il y a du vrai assurément, étant donné son esprit pratique, observateur, et aussi son expérience de la puissance de la presse dont il a pu suivre les effets à la mort de Henri IV, aux Etats de 1614, et lors de la faveur du maréchal d'Ancre, avant d'en profiter lui-même directement ; l'existence de ses *Mémoires* seuls suffirait à le prouver ; mais sans parler du principe supérieur de scholastique *Tacitus, confessus*, il y a aussi et surtout de sa susceptibilité de race, et de son humeur combative qu'il tient de son caractère par ses origines paternelles et de son éducation première. C'est par ce côté que la partie de son œuvre écrite publique est le plus passionnante, car cette œuvre est presque toute de polémique, la plus forte dans la polémique offensive, et nous insisterons de préférence sur elle, pour tâcher de faire ressortir avec plus de vie ce côté de sa physionomie.

La gravure de Jode qui représente Richelieu coiffé de la barette, le visage calme et regardant en face, les deux mains croisées sur un livre de champ, est peut-être plus conforme à la réalité ; mais au point de vue qui nous occupe, c'est un grand et beau symbole que la belle statue qui, dans l'un de nos Palais nationaux où

elle personnifie l'âme du Coq gaulois et le génie français, l'a campé fièrement en pied sous le corcelet, sa pose favorite [1], la tête nue en arrière, le bras droit tendu sur la canne de commandement, la main gauche serrant fièvreusement le gantelet, appuyée sur la poignée de son épée...

Nous avons insisté en terminant sur cette face de son génie, car elle est la dominante dans ce travail, cette plume vivante, à la pointe d'aiguille, au jeu à la fois savant et précis et foudroyant et rapide comme l'épée qu'elle remplace, qui nous fera penser parfois à ces combats de nuit muets, où le spectateur ne devine par intervalles les adversaires que par le froissement des aciers ou l'éclair d'une lame.

1. *Le Prophète français à Mgr le Card. de Richelieu.* (Div. pièces pour la défense de la Royne-mère, Anvers, 1644, t. V, p. 126.) — Bossebœuf, *Histoire de Richelieu et des environs*, Tours, 1890, p. 247.

PREMIÈRE PARTIE

AVANT LE POUVOIR

(1608-1624)

CHAPITRE II

L'évêché de Luçon. — L'œuvre pastorale : *Le catéchisme de Luçon ; Briefve et facile instruction pour les Confesseurs ; Les Ordonnances synodales.*

C'est seulement dans son évêché de Luçon et lorsqu'il en a pris la possession effective, le 21 décembre 1608[1], que Richelieu apparaît dans notre cadre.

Jusque-là il ne s'est fait connaître que par des sermons qui l'ont mis en relief, comme prédicateur favorisé de la protection affectueuse et reconnaissante de Henri IV, et qui sont pour lui un moyen de rester à la Cour, où la fortune du Cardinal du Perron trace la voie à ses premières ambitions ; pendant plusieurs années même, après son départ de Paris, il y reparaissait régulièrement, et se faisait entendre à l'occasion des diverses solennités de l'Eglise dans les plus importantes chaires[2] ; mais ce ne sont que des hors-d'œuvre pour ainsi dire, dans sa vie, que ces prédications, et si elles ont leur valeur historique pour nous faire connaître ses débuts, ses premières relations, ses visées et aspirations de jeunesse, elles ne se rattachent point à notre sujet, tout au moins directement.

L'histoire de la plume de Richelieu commence en effet avec son épiscopat à Luçon ; c'est en entrant dans son diocèse que le jeune et nouvel évêque inaugure sa vie d'action.

Pour la première fois, il a à commander et à combattre ; son génie d'organisateur et de diplomate va s'y manifester, en même temps que son tempérament de lutteur ; l'abbé Lacroix[3] a montré comment ce modeste épiscopat fut pour lui un véritable apprentis-

1. Richelieu avait alors 23 ans ; il avait été promu à cet évêché le 9 décembre 1606 par un bref avec dispense de Paul V, vu son jeune âge, et sacré par le Cardinal de Givry, le 17 avril 1607.
2. *Vita Illustrissimi Dni Cardinalis Richelieu...*, 1626, p. 4.
3. *Richelieu à Luçon*, Paris, 1890.

sage de la vie politique, en présence de toutes les difficultés qui l'attendaient dans ce fief ecclésiastique perdu, le plus pauvre et le plus petit de France. Il y trouvait un chapitre prévenu contre un évêque bénéficiaire de cour, un bas clergé pauvre et peu instruit, des abus de toutes sortes à réprimer dans son clergé comme chez les fidèles, le protestantisme implanté dans une grande partie du Poitou. Aussi ses premières préoccupations devaient-elles être de ranimer la foi dans son diocèse, et d'arrêter les progrès du protestantisme en instruisant ses fidèles comme leurs pasteurs ; il s'y adonnait avec une ardeur juvénile et son œuvre y répondait, œuvre d'instruction pastorale et d'administration spirituelle en même temps que d'apaisement, avec cette mesure dans la passion qui est l'un des traits les plus saillants de son caractère.

De là, ces quelques livres de didactique religieuse qui marquent la première étape de sa vie.

Bien des exemples avaient pu les lui inspirer, en dehors de l'enseignement du Concile de Trente, par l'un de ses décrets de réformation [1] ou même de ses lectures ordinaires, notamment du traité de S. Charles Borromée, *De concionante episcopo* [2], qui a dû être son livre de chevet quand il a abordé la chaire. Alors qu'il habitait encore Paris comme évêque non résidant, il a pu voir son confrère, Henry de Gondy, duc de Retz, comme lui ami de Henry IV, qui occupait ce siège épiscopal depuis 1598, publier précisément en 1608, dans l'année même de sa promotion, des statuts synodaux [3] pour son clergé, à la suite d'un catéchisme diocésain ; plus près de lui, dans son voisinage immédiat, son métropolitain, l'archevêque de Bordeaux, venait lui aussi de publier l'année précédente en 1607 un *Catéchisme* imprimé à Fontenay-le-Comte par Pierre Petit-Jean [4]. Richelieu confiait-il également le

1. Ut vero in eadem disciplina ecclesiastica commodius instituantur... libros ecclesiasticos... maxime quae *ad confessiones audiendas* videbuntur opportuna, et ritum ac ceraemoniarum formas ediscent. Abbé Dassance, *Le saint Concile de Trente*, Paris, 1842, t. II, p. 210. Sessio XXIII, cap. xviii.

2. Concionandi munus explobatur olim per litteras aliasve lucubrationés. (*De concionante episcopo*, Médiolani, 1632, p. 109.)

3. *Synodichon Ecclesiae Parisiensis*, Paris, 1674, p. 639.

4. *Catéchisme et abrégé des controverses de notre temps, touchant la religion catholique, dressé par le commandement de Mgr le Cardinal de Sourdis, archev. de Bordeaux, Fontenay-le-Comte*, 1607, in-12. (Notes de B. Fillon pour servir à l'Hist. de l'imprimerie en Bas-Poitou, publiées par Henri Clouzot, Niort, 1895).

sien aux mêmes presses de cette ville, centre littéraire et artistique du Poitou, distant seulement de quatre lieues de son évêché, et où il avait pris contact avec son Chapitre à son arrivée dans son diocèse [1] ? La question est à peine douteuse, car ce *Catéchisme du diocèse de Luçon imprimé par son commandement*, d'après les propres termes de Richelieu [2], avait été précédé, en 1609, par un ouvrage de polémique ecclésiastique, dû à son grand vicaire Jacques de Flavigny, sortant de l'officine de ce même Petit-Jean [3], et il en était de même du livre qui le suivait. Une figure curieuse que celle de cet imprimeur protestant ecclésiastique, faisant indifféremment gémir ses presses pour ses coreligionnaires et pour les catholiques, et dont les caractères qui avaient servi à composer *La manière d'administrer les sacrements* [4]... du ministre de Fontenay, Pierre de la Vallade, étaient, à peine secs, puisés à nouveau dans la casse pour le *Catéchisme* de l'archevêque de Bordeaux ; il semble même que, par un souci de conserver prudemment l'équilibre entre ses clients de partis opposés, il se plaisait à alterner scrupuleusement son travail entre chacun d'eux ; à la *Chasse à la beste romaine* [5], parue en 1608, et qui avait fait assez de bruit pour provoquer un arrêt d'interdiction du Parlement de Paris, succédait *La déconfiture de l'avant-coureur* [6].

Fontenay ne fournissait pas seulement un imprimeur commun aux catholiques et aux protestants ; les premiers y trouvaient aussi et sur place comme adversaire Pierre de la Vallade, ministre protestant de cette ville depuis 1603, année où il y avait été appelé de Bergerac. De même qu'en 1608 il avait réfuté le *Catéchisme* de l'archevêque de Bordeaux [7], il en faisait autant en 1612 avec celui

1. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 13, 21 déc. 1608.
2. *Ordonnances synodales*, Fontenay, 1613, p. 88 et 96.
3. *De la vanité des ministres en leurs nouvelles procédures par conséquences nécessaires contre l'esprit du ministre de Fontenay-le-Comte* (par Jacques de Flavigny). *Imprimé à la Rochelle 1609, Fontenay-le-Comte 1609*, in 8°. (Notes de B. Fillon.)
4. 1607. *Notes de B. Fillon*, n° 4.
5. 1608. *Ibid.*, n° 7.
6. *La déconfiture de l'avant coureur en attendant de pied coi l'approche du gros de l'armée par lui promise.* Fontenay, chez Pierre Petit-Jean, 1608. (Notes de B. Fillon, n° 8.)
7. *Brefve réponse à un certain escrit intitulé Catéchisme et abrégé des controverses de notre temps touchant la religion catholique, dressé par les commande-*

de l'évêque de Luçon [1]. Voilà qui nous fixe d'une façon indéniable sur ce dernier ouvrage, paru probablement en 1611, ou 1612 au plus tard, et dont l'existence a été révoquée en doute, malgré les mentions qui en sont faites dans les *Ordonnances synodales.* Quoi qu'il en soit, ce point seul est acquis et l'on ne peut que présumer qu'il est l'œuvre propre de Richelieu, aussi bien que le livre qui le complète et le suit en date ; il est regrettable qu'il ne nous soit point parvenu, car il eût été intéressant de l'étudier comme ce dernier, ne fût-ce qu'au point de vue de l'attribution, et de le comparer à l'*Instruction du Chrestien*, avec lequel il aurait été confondu d'après l'abbé Joly qui se borne à le mentionner [2].

*
* *

La Briefve et facile instruction pour les confesseurs [3] continuait, après lui, la série des publications de théologie pratique ; bien que devenu rarissime, ce livre a eu toutefois un meilleur sort que le *Catéchisme* disparu, et l'unique exemplaire connu de la Bibliothèque nationale nous apprend d'abord qu'il était imprimé chez Petit-Jean dont le nom est suivi ici, pour la première fois, du titre d' « imprimeur du Roy ».

Comme son titre semblerait l'annoncer, *La Briefve instruction* n'était point un simple manuel didactique à l'usage des confesseurs, mais un ouvrage destiné à la fois aux ecclésiastiques et aux fidèles [4]. La préface adressée aux prêtres du diocèse débutait par

ments de Mgr le Cardinal de Sourdis archevesque de Bordeaux, à Fontenay, chez Pierre Petit-Jean, 1608. (Notes de B. Fillon, N° 9.)

1. *Le miroir des sainctes escritures en réponse au catéchisme imprimé par l'ordre de Monsieur l'Evesque de Luçon, pour la conversion de ceux de la Religion avecq les veritez tirées de l'Evangile par Pierre de la Valade, ministre de la parole de Dieu à Fontenay-le-Comte*, Fontenay-le-Comte, chez Petit-Jean, 1612, in-8° de 12 ff et 244 p. (Notes de B. Fillon, n° 14.)

2. *Eloge de quelques auteurs*, Dijon, 1742, p. 292. Avenel le cite, en ajoutant qu'il n'est pas douteux que ce soit, sous un titre différent, le même ouvrage que l'*Instruction du Chrestien* (*Lettres*, t. I, Introduction, p. LXXVI, note). C'est aussi l'opinion de M. Valentin (*Cardinalis Richelius scriptor ecclesiasticus*, Toulouse, 1900, p. 49) ; l'ouvrage n'est mentionné ni par M. l'abbé Lacroix, ni par M. Hanotaux.

3. *La briefve et facile instruction pour les confesseurs composée par Maistre Jacques de Flavigny Docteur en théologie, et grand-vicaire de Monseigneur l'Evesque de Luçon, par commandement de mondit Seigneur. A Fontenay chez Pierre Petit-Jean, imprimeur du Roy, MDCXIII.*

4. Le même sujet avait tenté vers la même époque un laïque, Raoul Fornier, plus connu comme poète libertin que comme moraliste, et dont on peut s'éton-

une comparaison du sacrement de la pénitence avec les autres et notamment avec le baptême ; elle a été visiblement inspirée par la doctrine du Concile de Trente dont elle rappelle non seulement les idées, mais la tournure même des phrases, et reproduit certaines expressions [1] ; l'on y retrouve les motifs spéciaux d'ordre psychologique autant que religieux qui avaient décidé Richelieu à cette publication, dans un milieu où les idées catholiques étaient battues en brèche par les protestants au nom d'une morale indépendante de tout dogme. La confession n'est-elle pas en effet le sacrement qui met en contact permanent et forcé le pasteur catholique et son troupeau ? Et en considérant uniquement le point de vue humain, privé ou social, n'est-ce point l'institution religieuse de l'ordre le plus élevé ?

A ne l'envisager que sous cet aspect, ce préambule présente une portée si haute, que, sans aller plus loin, il incline à réserver à Richelieu la paternité de l'ouvrage. Ainsi que l'a fait remarquer Avenel [2] qui l'a étudié le premier, et dont l'opinion est partagée par M. Hanotaux [3], Richelieu, qui aimait tant à écrire sur ces matières, n'a pas dû laisser à son grand vicaire le soin de parler en son nom. Mais cet argument est d'ordre purement moral, et autour de lui il est facile d'en grouper d'autres plus importants et plus décisifs.

Le seul qu'on puisse lui opposer, et nous reconnaissons sa valeur, est le nom de Jacques de Flavigny, grand vicaire de l'évê-

ner de voir le nom aux titres de deux petits traités rarissimes : *Discours du péché, Paris, Langlois, 1611*, et *De la consolation et des remèdes contre les adversités, Paris, Langlois, 1612*. Le curieux qui, par les recherches savantes de M. Lachèvre (*Poésies des recueils collectifs et satiriques*, Paris, 1915, p. 217 et suiv.) connaîtrait seulement Fornier comme confrère de Théophile et de Desbarraux, restera quelque peu étonné à la lecture de l'approbation du docteur en la faculté de Théologie de Paris qui termine le premier de ces ouvrages, et le déclare « pieusement et catholiquement composé, méritant de sortir en public, ayant à lui communiquer la pratique de la vertu, et la manière de mortifier ses passions déréglées.., ! ». La poésie avait déjà fourni sa contribution sur la matière avec *Les dévots élancemens du poete chrestien....* par Alphonse de Rambervillier, Toul, 1610, un recueil de mauvais vers entre les mauvais, qui, par sa rareté et sa bizarrerie, mérite d'être cité à côté des élucubrations de Fornier.

1. Abbé Dassance, *Le saint Concile de Trente*, Paris, 1842, t. II, p. 38 (*De differentia sacramenti poenitentiae et Baptismi, Sessio XIV, Caput II*).

2. *Revue des Quest. hist.*, 3e année, t. VI, p. 190.

3. *Hist. du Card. de Richelieu*, t. I, p. 104, note.

ché de Luçon qui figure au titre de l'ouvrage comme l'ayant *composé* ; s'il est vraiment de Richelieu, l'allonymat auquel il a eu recours ici, peut s'expliquer par les considérations générales que nous avons déjà exposées, et nous en constaterons plus loin d'autres exemples pour des œuvres d'une attribution plus sûre. Dans le cas actuel, il se peut que le procédé ait été dû, en outre, à des considérations d'espèce particulières.

Sans aller jusqu'à dire qu'elle aboutit à une morale relâchée, la *Briefve instruction* présente, non point accidentellement, mais d'une façon générale, une tendance indéniable à la tolérance et semble même s'écarter quelque peu de la rigueur de la doctrine ; ainsi qu'on le verra tout à l'heure, il en revient une part à la personnalité même de l'auteur, mais cette particularité peut s'expliquer aussi par d'autres causes purement objectives ; cette publication avait lieu en présence d'un parti religieux hostile et prévenu, au rigorisme étroit ; si le zèle apostolique de Richelieu a pu lui inspirer ces tempéraments, il est vraisemblable en même temps qu'il n'ait point voulu couvrir de son nom des idées capables de prêter le flanc à des critiques qui auraient atteint directement sa dignité épiscopale ; et l'on peut admettre facilement qu'il ait estimé prudent, ce qui est d'accord avec son caractère, d'abaisser d'un degré, aux yeux d'un public malveillant, la responsabilité qu'il avait dans la paternité de l'ouvrage.

Le nom de son grand vicaire, et ami [1], Jacques de Flavigny, était tout désigné dans la circonstance ; du reste, dans la mention que Richelieu a faite de ce livre à deux reprises dans ses *Ordonnances synodales* [2], il se contente de le citer comme « imprimé par son commandement », sans indiquer de nom d'auteur ; cette réserve discrète est fort significative, étant donné la précision habituelle de sa plume, et si l'on remarque enfin que le terme *composé* suppose plutôt la collaboration restreinte d'un secrétaire travaillant sur des notes, qu'une élaboration complète et exclusive de tout concours, l'on reconnaîtra qu'il n'est point téméraire pour ces diverses raisons de restituer à Richelieu cet ouvrage.

Son étude corrobore cette opinion, et la première considération qui milite en sa faveur est l'originalité du double but de ce traité

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 536.
2. F° 95, V° 96.

destiné à la fois au clergé et aux fidèles [1], ce qui correspond bien à la tournure d'esprit éminemment pratique de Richelieu. Peut-être en a-t-il puisé l'idée dans le *Manuel de Confession* d'Azpicuelta, le célèbre Docteur Navarre, présenté sous la même forme, « habillé à la vulgaire », en espagnol, paru pour la première fois à Salamanque en 1556, sous un titre analogue, annonçant le même double objet, et qui vient d'être réimprimé à Paris, il y a peu de temps, traduit en latin cette fois [2] ; les pratiques de propagande des Réformés ont aidé aussi assurément à lui suggérer la publication de cette sorte de vulgarisation confessionnelle destinée à relier plus étroitement son troupeau à leurs pasteurs immédiats, grâce à l'idiome populaire, suivant le conseil fortement motivé du Cardinal Du Perron [3] qui en avait donné en France le premier exemple, [4] avec René Benoist, le fameux « pape des Halles », devenu plus tard le confesseur de Henri IV [5], un autre ami de Richelieu, qui a peut-être suivi son enseignement sur les bancs du collège de Navarre.

L'ouvrage répondait au double but qu'il se proposait par sa simplicité et par sa clarté ; l'auteur a soigneusement élagué tout ce qui n'était qu'accessoires, il a évité tout étalage de science théologique, ou comme érudition, ou comme casuistique, de même qu'il a fait preuve de tout le tact imposé par son usage chez les fidèles dans les questions d'un ordre particulièrement délicat.

Ces qualités sont rendues plus sensibles par la comparaison avec des ouvrages similaires de même époque, dont le premier, et l'un des plus célèbres, est l'*Instruction pour les Confesseurs* de S. Charles Borromée, destiné, il est vrai, uniquement au clergé, et qui traite, à ce titre, plusieurs points de discipline

1. L'exposé de ce double but dans la Préface domme lieu à une comparaison ingénieuse de l'ouvrage avec les œuvres de médecine, utiles à la fois aux praticiens et à leurs malades (f° 1) ; signalons à cette occasion les figures tirées de la thérapeutique (f°s 3, 4, 77) dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.
2. Martin de Azpicuelta, *Manuel de confessores y penitentes que clara y brevamente contiene la universal décision de totas las dudas ;* Salamanca 1556, in-4°, *Enchiridion, sive manuale confessariorum et penitentium*, Paris, 1607, in-8°.
3. *Perroniana et Thuana*, Col. Agrip., 1669. p. 157.
4. Pierson, *Hist. du règne de Henri IV*, Paris, 1856, t. II, 2° part., p. 468.
5. Emile Pasquier, *Un curé de Paris pendant les guerres de religion, René Benoist, le pape des Halles* (1521-1608), Paris, 1913, p. 312.

ecclésiastique [1], en plus de la question purement sacramentelle.

De même que ce prélat qui professait pour le P. Louis de Grenade une estime toute particulière, Richelieu signale aux confesseurs, et pour leur propre étude et pour les recommander aux fidèles, les livres de dévotion de cet auteur, et principalement le *Guide des pécheurs* [2].

Ce choix presque exclusif est très significatif, car Louis de Grenade a précisément écrit un *Traité du devoir et de la vie dés évêques*, regardé comme son chef-d'œuvre, qui s'est naturellement imposé par son objet à Richelieu dès le début de sa carrière épiscopale ; cet ouvrage a exercé sur lui une influence qui doit se retrouver d'autant plus profonde dans son œuvre de l'évêché de Luçon, qu'on la constate sous sa plume, à la fin de sa vie, dans le *Testament politique*, assez vivace pour avoir résisté au temps et aux préoccupations de la vie politique. Que l'on compare, en effet, le traité du Dominicain avec la partie du *Testament* qui traite du choix des évêques, à propos de la Réformation de l'ordre ecclésiastique ; leurs points de contact nombreux prouvent que Richelieu a lu et relu ce traité, qu'il en a fait le sujet de ses études et de ses méditations, et même qu'il y a conformé sa ligne de conduite. Le P. de Grenade s'exprime ainsi au sujet de la naissance des prélats :

« Car je puis dire que la noblesse a cela de particulier qu'elle « annoblit en quelque façon toutes les autres vertus. Et si un « Poète a dit autrefois que la vertu estoit plus agréable dans une « belle personne nous pouvons dire à plus forte raison qu'elle est « beaucoup plus illustre lorsqu'elle se rencontre dans des per- « sonnes que le sang et la splendeur de leurs maisons rendent « illustres. La vertu de ces personnes n'est pas seulement plus « illustre, elle est plus puissante que celle des autres, et plus « utile à l'Eglise. C'est ce que Salomon nous apprend. *La Sagesse*,

1. Signalons entre autres la fameuse question des prérogatives des séculiers et des réguliers qui y font l'objet d'instructions minutieuses (Edit. de 1702, p. 8 à 11) ; celle là, notamment, aurait pu tenter Richelieu d'autant plus qu'il avait été à même de suivre à Rome les débats sur cette affaire à laquelle la situation spéciale des Jésuites en Angleterre avait donné un caractère aigu et que Paul V avait résolue par des règlements disciplinaires qui donnèrent lieu à une longue polémique.

2. *Instructions pour les confesseurs de saint Charles Borromée*, Edit. de 1702, p. 73. — *Briefve instruction*, f° 20. — *Ordonnances synodales*, f° 96, V°.

« dit-il, *est plus utile avec les richesses, et les hommes en tirent* « *un plus grand secours. La sagesse et l'argent nous protègent.* Un « poète des plus ingénieux de l'antiquité dit à peu près la mesme « chose : *Mais tout devient affreux avec la pauvreté.* C'est donc « une chose constante que les vertus d'un Evesque sont extrê- « mement fortifiées par sa noblesse et par ses biens. Car ce sont « des moyens qui luy facilitent les affaires les plus épineuses, et « qui le mettent en état de résister courageusement aux puis- « sances séculières. Mais il se faut bien garder de considérer la « noblesse comme la seule qualité nécessaire à un Evesque [1]...

« Pour avoir un Evêque à souhait, dit à son tour Richelieu, « il le faudrait savant, plein de piété, de zèle et de bonne nais- « sance, parce que d'ordinaire l'autorité requise en telles charges « ne se trouve que dans les personnes de qualité. Mais étant dif- « ficile de rencontrer toutes ces conditions en un même sujet, je « dirai hardiment que les bonnes mœurs qui, sans contredit, « doivent être considérées plus que toutes autres choses, étant « présupposée la qualité et l'autorité qui d'ordinaire est sa com- « pagne, doivent être préférées à la plus grande science : ayant « souvent vu des gens doctes être fort mauvais Evêques, ou pour « n'être pas propres à gouverner à cause de la bassesse de leur « extraction, ou pour vivre avec un ménage, qui ayant du rap- « port avec leur naissance, approche beaucoup de l'avarice ; au « lieu que la noblesse qui a de la vertu, a souvent un particulier « désir d'honneur et de gloire, qui produit les mêmes effets que le « zèle, causé par le pur amour de Dieu ; qu'elle vit d'*ordinaire* « avec lustre et libéralité conforme à telle charge ; et sçait mieux « la façon d'agir et de converser avec le monde.

« Il faut surtout qu'un évêque soit humble et charitable, qu'il « ait de la science et de la piété, un courage ferme et un zèle ar- « dent pour l'Eglise et pour le salut des âmes [2] ».

Comme on le voit, ce passage du *Testament politique* a été manifestement inspiré par la lecture du traité de Louis de Grenade, et Richelieu n'a fait que paraphraser les considérations de ce dernier, en y ajoutant, sous une forme impersonnelle, les réflexions dues

1. R. P. Louis de Grenade, *Traité du devoir et de la vie des Evesques*, Paris, 1670, p. 92 et 93.
2. *Test. polit.*, t. I, chap. II, sect. I, p. 106.

à sa propre expérience ; c'est le commentaire fait par un observateur qui a été lui-même aux prises avec les difficultés de la vie pratique, qui en a vécu les détails et qui en a souffert. Cette page de lui reflète une impression personnelle, le souvenir amer des premières années de gêne dans ce misérable évêché de Luçon, où « sa noblesse ne pouvait paraître » pas plus que son rang s'affirmer par les marques extérieures de la dignité. L'excellent P. de Grenade n'avait point prévu le cas de la noblesse pauvre, et pour lui la splendeur de la maison était synonyme de la qualité du sang; Richelieu qui savait le contraire en a souligné discrètement d'un seul mot le démenti ironique que lui en avait fourni la vie ; mais avant qu'il n'écrivît ce mot « d'ordinaire » qui passe inaperçu pour le lecteur non prévenu, le jeune évêque réduit à « s'avouer gueux », malgré son nom, a dû sourire tristement dans son logis délabré en lisant le vers cruel du poète cité par son maître [1]

Avant son épiscopat même, Richelieu a subi son influence, sinon comme doctrine, ce qui échappe à notre compétence, au moins comme enseignement ; il a certainement connu, en plus des préceptes sur la prédication renfermés dans le *Traité des évêques* [2], le *Traité de la rhétorique ecclésiastique* du même auteur qui était classique à l'époque de ses études théologiques et alors qu'il s'exerçait à la paranétique [3]. Le P. de Grenade, aussi remarquable comme orateur que comme théologien, avait été le plus célèbre prédicateur de son temps, et avait le premier porté la discussion dans la chaire [4] ; il serait téméraire d'avancer que Richelieu a

1. Le revenu annuel de l'évêché de Luçon était de 13.000 livres, chiffre minime eu égard aux revenus des autres évêchés (M. Boissonade, *Les revenus de l'Évêché de Luçon, Bull. hist. et phil. du comité des trav. hist.*, 1894, p. 182).

Dans son *Testament politique*, Richelieu est revenu sur cette question de la pénurie des prélats au sujet de la Régale prétendue sur eux par la Sainte-Chapelle, mais d'une façon aussi réservée, bien que là aussi, elle fût amenée par des souvenirs personnels. Le Parlement avait eu à connaître, en effet, en 1608, d'un procès pour une question de régale sur l'évêché de Luçon ; soit dit en passant, et comme une nouvelle contribution à la thèse de l'abbé Lacroix, voilà une autre preuve de la part qui revient, dans la doctrine du *Testament politique*, à l'expérience acquise par Richelieu pendant son administration épiscopale. (*Test. polit.*, t. I, chap. II, sect. IV, p. 138 et 139.)

2. P. 206 et suiv.

3. P. de Grenade, *L'orateur chrétien... traduit par Binet.* (Edit. abbé de Baudry.) 1851, t. I. Avertissement, p. IX.

4. A. de Puibusque, *Hist. comparée des littératures espagnole et française*, t. I, p. 170 et 470.

puisé chez lui sa tendance à convaincre plutôt qu'à émouvoir, et à user presque exclusivement de la puissance de la dialectique ; son tempérament d'offensive et ses qualités natives l'y portaient assez sans cela ; mais on ne peut méconnaître leurs affinités sur ce point [1], et s'il n'y a eu là qu'une simple coïncidence, elle mérite d'être signalée, ne fût-ce que pour expliquer la prédilection de Richelieu pour le théologien espagnol, prédilection qui était relevée ironiquement plus tard par un ennemi personnel [2] et dont la *Briefve instruction* seule fournirait une preuve.

Elle était partagée par saint François de Sales qui prêcha à la cour en 1602, et plus tard en 1618, à Paris, où il était lié d'affection avec le P. Suffren, saint Vincent de Paul, et le doyen de la faculté de Théologie, André Duval, tous trois amis de Richelieu [3], et le témoignage qui ressort de sa déclaration à son sujet ajoute une nouvelle force à notre thèse, surtout si on la rapproche du fait que la recommandation de Richelieu aux prêtres et aux fidèles de son diocèse vise l'*Introduction à la vie dévote* [4], en même temps que l'œuvre du P. Grenade [5].

« Ayez Grenade tout entier, écrivait saint François de Sales, et « que ce soit votre second bréviaire. Le cardinal Borromée n'a- « vait point d'autre théologie pour prêcher que celle-là, et néan- « moins il prêchait très bien ; mais ce n'est pas là son principal « usage ; c'est qu'il redresse votre amour à la vraie dévotion et à « tous les exercices spirituels qui vous sont nécessaires. Mon « opinion serait que vous commenciassiez à le lire par la *Grande*

1. Les points de contact vont plus loin : le P. de Grenade a écrit un *Traité de la méthode d'enseigner les Infidèles pour les convertir a la foy...* imprimé à la suite du *Catéchisme ou introduction au symbole de la foy...* (trad. du P. Simon Martin, Lyon, 1659, p. 1639) — Or ce titre ne rappelle-t-il point celui du *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise*, le dernier ouvrage de Richelieu, paru peu après sa mort ? Celui-ci est, il est vrai, un livre de controverse, alors que celui du P. de Grenade est un simple catéchisme abrégé destiné aux rois païens des Indes orientales, mais à part la différence du but commandée par les circonstances, l'analogie n'en est pas moins frappante, et vient s'ajouter aux autres considérations de rapprochement des deux auteurs.

2. *Resolutiones magistrales Quaestionum Quodlibeticarum mense Decembri, anni 1625* Illmo *Cardinali Richelieu dedicatarum... Parisiis*, 1626, p. 6.

3. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, Paris, 1911, p. 225, 228, 441, 442, 452.

4. Lyon, 1609.

5. *Briefve instruction*, f° 20.

« *guide des pécheurs* ; puis que vous passassiez au *Mémorial*, et « enfin que vous le lussiez tout [1]. »

Il est donc extrêmement vraisemblable que Richelieu a puisé dans ce livre, à l'époque de son épiscopat, où son étude était la plus opportune, et qu'il s'est inspiré de ses conseils : la trace doit s'en retrouver dans la *Briefve instruction.* C'est ce qui a lieu dès le titre lui-même de cet ouvrage, car la première recommandation du P. de Grenade aux évêques porte sur leur « devoir à enseigner aux peuples à se confesser » [2].

Richelieu a suivi également les autres dont la principale est la Prudence « l'abesse des autres vertus, suivant le mot de S. Ber- « nard », dit le P. de Grenade, « et la qualité la plus nécessaire à « un évêque parce qu'elle dirige toutes les vertus et la charité « mesme... qui les conduit toutes, et qui sait trouver ce milieu en « quoi elles consistent ; qui sçait apporter ce tempérament à la « Charité mesmes, et empêcher que quelquefois sa ferveur ne « dégénère en une chaleur indiscrète. »

Le théologien espagnol va plus loin, et il généralise en appliquant cette qualité supérieure à la politique, avec une justesse et une hauteur de vue remarquables [3].

Or, avec la Prudence, cette vertu que le P. de Grenade place au premier rang pour les manieurs d'hommes dans un ordre quelconque, nous retrouvons la caractéristique du génie de Richelieu, caractéristique dont les manifestations se résument dans la me-

1. *Lettres spirituelles de saint François de Sales*, Liv. I, Lett. XXXIV du 3 février 1603, p. 193. (P. Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, Paris, 1747, t. IV, p. 590.)

2. *Traité du devoir et de la vie des évesques*, p. 211.

3. « Cette vertu est nécessaire à toutes sortes de personnes, mais particulière- « ment à ceux qui ont le gouvernement ; car c'est la charge d'un Prince d'or- « donner et de conduire les hommes à ses fins par les voyes et moyens qui sont « les plus propres ; ce qui ne peut convenir qu'à un homme sage et prudent. « La nature a donné des yeux aux animaux pour les conduire. Un Prince dans « un Estat et un Evesque dans son diocèse, sont comme les yeux qui con- « duisent les membres de l'Eglise selon la règle de la Loy divine... Cette vertu « de Prudence est si nécessaire à ceux qui manient les affaires publiques que « Salomon ne demanda à Dieu que cette vertu lorsqu'il luy promist de luy « accorder tout ce qu'il souhaitterait, parce que sans elle il ne pouvoit gouver- « ner son peuple et le maintenir dans son devoir... Nous voyons dans l'Escriture « saincte que cette vertu est préférée à la valeur, car il est certain que pour « exécuter quelque grande affaire, la prudence est plus utile que toute sorte de « puissance et de valeur ». (*Traité du devoir et de la vie des évesques*, p. 61 et suiv.)

sure, et qu'il signale lui aussi comme indispensable aux gouvernants dans la partie de son *Testament politique* consacrée à la capacité nécessaire à un conseiller d'Etat [1] ; il en fait montre à chaque page dans ce corps de doctrine où il a énuméré tous les abus, et où sa hardiesse toute-puissante recule devant la difficulté de leur suppression, préférant encore la conservation de l'état des choses existantes à un bouleversement qui serait pire, et devant lequel sa conscience se cabre. Il s'avoue « arrêté » par des questions de droits mi-religieux mi-laïques relatifs à la présentation aux cures [2] ; pour celle qui a trait à la réformation des monastères qui lui tenait tant au cœur, « celui qui fait ce qu'il peut *avec* « *prudence* pour une bonne fin, dit-il, fait ce qu'il doit, et satisfait « à ce que Dieu demande de ses soins... les choses tempérées « sont d'ordinaire stables et permanentes, mais il faut une force « extraordinaire pour faire subsister ce qui semble forcer la nature » [3] et il termine en faisant appel à « *la prudence* [4] du roi ».

Pour le relèvement de la noblesse, il avoue son impuissance à présenter « un expédient général propre aux fins qu'il propose », et avec son esprit positif, il « supprime toutes les pensées de « beaucoup d'autres choses qu'on pourrait mettre en avant à cette « fin, après avoir considéré qu'ainsi qu'il seroit fort aisé de les « écrire, il seroit fort difficile et peut-être impossible de les pra- « tiquer » [5]. Lorsqu'il aborde la vénalité des charges, qu'il réprouve énergiquement « et qui seroit », dit-il, « un crime au « nouvel établissement d'une République, la *prudence* ne permet « pas d'agir de même pied en une monarchie dont les imperfec- « tions ont passé en habitude, et dont le désordre fait (non sans « utilité) partie de l'ordre de l'Etat. Il faut, en ce cas, succomber « à sa faiblesse... [6] ».

« Les désordres qui ont été établis par des nécessités pu- « bliques, et qui se sont fortifiés par des raisons d'Etat, ne se « peuvent réformer qu'avec le temps. Il en faut ramener douce- « ment les esprits, et ne point passer d'une extrémité à l'autre.

1. *Test. polit.*, t. I, chap. VIII, sect. II.
2. *Ibid.*, chap. VI, sect. VII, p. 161.
3. *Ibid* , sect. VIII, p. 163 et 164.
4. *Ibid.*, p. 165.
5. *Ibid.*, t I, chap. III, sect. I, p. 186 et 189.
6. *Ibid.*, chap. IV., sect. I, p. 200 et 201.

« Un architecte qui, par l'excellence de son art, corrige les défauts « d'un ancien bâtiment, et qui, sans l'abattre, le réduit à quelque « symétrie supportable, mérite bien plus de louange que celui qui « le ruine tout à fait pour refaire un nouvel édifice parfait et « accompli [1] ».

Il serait superflu de multiplier les exemples, ce qui serait facile, notamment à l'article des survivances [2] ; notre dernière citation synthétise trop bien la pondération du caractère de Richelieu dans cette forte image empruntée à la technique. Comme on le voit, avant tout, Richelieu veut éviter les heurts comme trop dangereux pour l'édifice social vermoulu, et il emploie tout son art à concilier avec son idéal de régularité ordonnée, les abus passés à force de lois par une tradition invincible, à trouver des solutions pratiques satisfaisant aux points de vue opposés des questions complexes qu'il a à résoudre, tout en tenant compte de la valeur de leurs éléments.

Sur ce terrain, il est logique avec lui-même, et il ne fait qu'appliquer au dehors la règle d'équilibre qu'il observe pour lui-même entre les courants divergents qui marquent sa personnalité. Cet effort, que nous avons déjà signalé, apparaît dès son arrivée dans son évêché où il cherche à mettre d'accord ses devoirs de prélat avec la dignité extérieure qu'il estime inséparable de sa noblesse et de son rang ; sa dualité d'évêque consciencieux et zélé et de grand seigneur mondain se détache avec le même relief dans ses actes de pasteur des âmes, et sous une forme qui fait prévoir par avance l'harmonie qui réunira dans sa personnalité le prince de l'Eglise et l'homme d'Etat.

* * *

Cette *Briefve instruction* est là pour en fournir le premier exemple ; la façon dont Richelieu y légifère dans son évêché de Luçon, porte trop cette empreinte pour que cette œuvre n'émane point de lui, empreinte d'autant plus caractéristique d'autre part qu'elle apparait sur un terrain plus personnel et dans des conditions qui le touchent plus intimement.

1. *Test. polit.*, chap. IV, sect. I, p. 203.
2. *Ibid.*, t. I., chap. V, section III, p, 236 et 237.

On ne peut toutefois l'y retrouver que par lambeaux ; son ouvrage n'est qu'un manuel sommaire, une sorte de vade-mecum renfermant le minimum des connaissances indispensables à un prêtre, et non pas un traité de casuistique, comparable par exemple à la *Somme des péchés* du P. L. Benedicti, alors classique [1]. Richelieu connaît l'inconvénient des livres volumineux qui rebutent ou ne se lisent point [2] aussi bien que le danger des recueils de cas de conscience qui « mettent les âmes en anxiété au lieu de les en retirer » [3]. Les plus simples d'entre eux devant seuls, par conséquent et en principe, trouver place dans son abrégé, ceux qui sortent de cette catégorie sont forcément des cas d'espèce ; leur choix de même que le développement anormal donné à quelques-uns des autres, ne peuvent donc que correspondre à des idées personnelles de l'auteur ; l'on est par suite autorisé à les regarder *a priori* comme reflétant sa mentalité, sous le rapport des souvenirs, des idées, des tendances ou comme correspondant à des préoccupations qui lui sont spéciales ; il est facile, comme on va le voir, de les retrouver les unes comme les autres, soit dans ses antécédents, soit dans ses actes ou écrits postérieurs, quelquefois même concurremment dans ces trois sources.

Exception faite pour un très petit nombre de ces cas spéciaux qui sont particulièrement typiques, la plupart d'entre eux se retrouvent dans les traités des casuistes contemporains, auxquels l'auteur de la *Briefve instruction* les a évidemment empruntés ; mais pour la majorité, ils sont énoncés par lui dans une forme tellement personnelle, et même affranchie quelque peu, semble-t-il, de la rigueur doctrinale, que cela seul ne permet pas *a priori* d'admettr qu'ils puissent procéder d'une autre autorité que de celle toute-puissante de l'évêque.

*
* *

Les premiers à noter sont d'ordre politique ; s'il n'y a que la

1. P. Jean Benedicti, *La Somme des péchez, et le remède d'iceux..* , Paris, 1600. Cet ouvrage a eu 7 éditions, sous deux formats, de 1600 à 1620.
2. *Ordonnances synodales*, f° 84.
3. *Casuistes.* — « La science des cas de conscience est périlleuse et damnable ; car en matière de conscience, de doutes et de scrupules, il suffirait de « s'en remettre à la prudence et discrétion des Confesseurs sans en imprimer « des livres, qui mettent les âmes en anxiété au lieu de les en retirer ; et d'ailleurs il n'y a aucun des anciens qui en fasse mention. » (*Perroniana et Thuana*, p. 44.)

gradation qui soit remarquable dans la prescription du respect des « Lois de Dieu et de l'Eglise, du Prince et du Pays » [1] qu'il fait indirectement à ses fidèles, son attitude vis-à-vis des protestants, qui rentre dans la même catégorie, mérite qu'on s'y arrête davantage.

Dans sa réserve courtoise vis-à-vis d'eux, il prêchait d'exemple, la volonté de leurs majestés « étant, comme il l'écrivait deux ans plus tôt, que nous vivions avec eux en bonne intelligence [2] » ; elle était d'autant plus méritoire après les violences dont son malheureux diocèse avait souffert de la part des Réformés et souffrait encore ; nous verrons plus tard que, sur ce point, il avait définitivement étouffé ses rancœurs, car quatre ans après, dans une polémique fameuse, après son passage au pouvoir durant lequel il avait été en butte à leurs attaques qui avaient contribué à sa chute, sa plume restait encore muette sur ce chapitre. Au cours de cet ouvrage, son prosélytisme (car on ne peut donner ce nom à sa recommandation aux prêtres de lire à l'Eglise les prières « en langue vulgaire » [3]) ne se manifeste ici que sur le terrain de la défensive le plus restreint, dans ses prohibitions aux fidèles d'assister « aux cérémonies de ceux de la religion prétendue réformée » [4] ; de donner des marques *extérieures* d'adhésion à ce qu'ils enseignent contre l'Eglise [5] ; de lire leurs livres dont il ordonne la destruction [6] ; par ailleurs, il mentionne simplement les protestants à propos de leurs rapports accidentels avec le clergé, dans son interdiction aux prêtres de célébrer les mariages mixtes [7] et dans cette réserve aux évêques d'un cas d'excommunication spécial contre ceux qui « assistent à faire enterrer les corps des Héré-« tiques en Terre-Sainte » [8], une mesure évidemment motivée par un incident dramatique et retentissant dû aux protestants, incident auquel Richelieu avait été mêlé et à l'occasion duquel il

1. *Briefve instruction*, f° 31, V°. Cette formule éminemment synthétique et concise est à rapprocher du développement donné par le P. Benedicti à ce point délicat (*Somme des péchés*, p. 138 et 153).
2. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 79 (1611).
3. *Ordonnances synodales*, f° 88.
4. 5. *Briefve instruction*, f° 23, V°.
6. *Ibid.*, f° 24.
7. *Ibid.*, f° 73, V°.
8. *Ibid.*, f° 64.

eut à déployer son énergie non seulement contre eux mais contre la Cour[1].

* * *

En dehors de la politique, et au fur et à mesure que le champ d'examen se rapproche du détail pratique de la vie, la personnalité de l'auteur s'accentue de plus en plus. Avant de résider dans son évêché, Richelieu a vécu de la vie du monde et de la cour ; il connaît les nécessités sociales qui comportent, dans l'application de la loi religieuse, non point des compromissions avec celle-ci, mais des adoucissements et des mesures de prudence, dictées par les circonstances et par les mœurs ; et il en tient compte en maints endroits dans la *Briefve instruction* avec une persistance qui décèle l'homme du monde et le diplomate sous le théologien. Que l'on compare, à ce seul point de vue, les *Instructions* de S. Charles de Borromée avec le livre de Richelieu en ce qui concerne le secret de la confession ; chez le premier, la préoccupation dominante a trait aux obligations sacrées du prêtre[2] ; chez le second, elle se traduit surtout par la crainte du scandale du monde[3]. Mais ceci n'est qu'une nuance dans ce cas particulier ; la tournure d'esprit de l'auteur de la *Briefve instruction* est autrement accusée sur d'autres points plus humains : la rupture du jeûne en cas de maladie, qu'il tolère, à condition qu'elle ne soit point publique[4] ; la distinction soigneusement établie entre les liaisons illégitimes condamnées par l'Eglise, suivant qu'elles sont clandestines ou non[5] ; l'interdiction formelle des pénitences publiques si la faute ne l'a pas été[6], suivie plus loin d'un exemple de pénitence assez rigoureuse « pour que les confesseurs, dit-il, puissent juger de quelques autres remèdes plus doux et plus propres pour *ceux qui sont du monde* »[7]. Ailleurs, ce sont des tempéraments dérivant de la même largeur de vues, et du même

1. Abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 110.
2. *Instructions de saint Charles Borromée... aux Confesseurs de sa ville et de son Diocèse...*, Paris, 1659, p. 69.
3. *La Briefve instruction*, f° 14.
4. *Ibid.*, f° 52 V°. Cf. *Excellente dispute et résolution s'il faut manger de la chair en Caresme*, par Georges l'Apostre, Rouen, 1603.
5. *Ibid.*, f° 12, V°.
6. *Ibid.*, f° 17.
7. *Ibid.*, f° 19.

esprit de tolérance, de même que des remarques, qui mieux encore que les détails précédents, montrent, par le choix des exemples, le théologien doublé de l'ancien élève de Benjamin ayant la pratique de la politesse de Cour et des belles manières. Lorsqu'il souligne l'inanité des excuses fondées sur la civilité pour ne point entendre ou écourter la messe du Dimanche [1], lorsque sur le chapitre de l'ire et des rancœurs, on lit la restriction « jaçoit qu'on ne soit pas obligé de conserver les mêmes familia-« rités et privautés qu'auparavant, suffisant de se saluer aux ren-« contres et parler aux occasions pour éviter le scandale [2] », deux détails ou nuances qui sont absents dans la *Somme* de Benedicti, ne pense-t-on point, malgré soi, au code de la politesse raffinée et des formes extérieures de la convention mondaine du temps ?

Un trait encore plus caractéristique évoque la connaissance des subtilités de la galanterie de l'époque auxquelles il a été mêlé encore jeune et des ressources de la coquetterie féminine que vient de railler méchamment Thomas Sonnet après Desportes ; s'il les mentionne, c'est pour les avoir vus de près, tous ces artifices de la mode recommandés dans les *Sagettes et ruses d'Amour*, « les propretés et gentillesses dont la jeunesse des filles se pare et orne ses beautés » [3], dont la science a fixé la faveur de Léonora Galigaï, sa première protectrice auprès de la reine, et auxquelles il consacrera plus tard dans ses *Mémoires* un souvenir attendri. En écrivant ces quelques lignes sur les péchés de la mondanité, il a revu les fêtes où il a brillé ; devant ses yeux a passé la vision de l'essaim des jeunes beautés de l'entourage de la reine mère et de leurs charmes rehaussés des séductions empruntées à l'arsenal classique des vénitiens fameux, Marinetto, Fioravanti, le Roseto, Alessio, Piémontèse, Isabella Cortese, dont les recettes font fureur, et qui inspirent l'imagination rivale de quelques praticiens français, Jean Liebault, Louis Guyon, David Rivault ; l'image lointaine de l'une d'elles s'est peut-être précisée dans son souvenir avec sa joliesse de visage fardé sous la perruque poudrée et mignonnement frisée à 6 ou 7 rangs d'étages rehaussés par le millier de petits nœuds qui les garnissent ; le cou dessiné par les

1. *La Briefve instruction*, f° 29.
2. *Ibid.*, f° 56.
3. *Mémoires*, t. I, p. 457.

5 collets de dentelle superposés, hauts chacun d'un demi-pied, se recouvrant de moitié seulement, et le premier dépassant d'une paume la tète, pour équilibrer savamment la coiffure ; la robe de satin rouge largement échancrée jusqu'au milieu de la gorge, avec une épaisse garniture de boutons dorés autour de l'épaule, la manche en bouillon tailladée à grande chiquetade, les rebras enrichis d'une haute dentelle, sur le jupon de taffetas ; la vertugadine large « comme la meulle d'un moulin », qu'une instinctive coquetterie fait bouffer des deux mains, lorsque la conversation amène le nom de la reine Marguerite ou de M. Fresnes Forget [1] ; les trois cottes de taffetas enrichies de six rangs de large parement dont l'ombre profonde accentue la sveltesse du corps savamment dissimulé dans cette épaisse gaine entr'ouverte sur toute la hauteur ; les bas de soie incarnat émergeant du soulier à pont qui les laissent entrevoir des deux côtés par une large ouverture, ombrée elle-même par le nœud d'amour en cordon de soie qui recouvre à moitié le dessus de la chaussure ; et les bijoux qui complètent la pompe du costume, comme pour fixer le regard et rehausser la moindre nudité réservée dans la majesté de cet échafaudage provoquant, les affiquets au front, les montants de perles aux collets, les pendants aux oreilles, la torsade d'or au col, les diamants aux doigts, et les bracelets aux poignets [2]...

Ce déploiement de séductions savantes dans leur raffinement, Richelieu le condamne comme théologien, mais dans sa science de l'art du monde il l'absout, lorsque il a pour but un bel et bon mariage [3], par une indulgente tolérance, peut-être inspirée d'Aristote [4] et partagée, il faut bien le dire, par les casuistes qui se sont, en la circonstance, et avec une philosophie quelque peu naïve dans sa simplicité primitive, départis de leur rigueur devant la fragilité de la femme [5] ; on retrouve ailleurs sous la plume

1. *Perroniana*, p. 143.
2. *La Mode qui court au temps présent avec le supplément*, Paris, 1612. *Discours nouveau sur la mode* (E. Castaigne), Paris, 1613.
3. *Briefve instruction*, f° 38.
4. *Problèmes d'Aristote et autres philosophes médecins... ensemble les solutions d'Alexandre Aphrodisée...* Lyon, 1613, p. 190 (Pourquoy se délectent plus les femmes en l'ornement du corps que les hommes).
5. ... et ornatus ille ac pulchritudo remotè tantum ad peccatum provocat, ut docet *Lay.* et *Bon.*, tum quia nimis grave esset isti sexui, præsertim si maritum querent, perpetuo sic abstinere ; cum illa occasio sit universalis et per-

de Richelieu, et sans conteste possible cette fois, un mot d'une tendre pitié d'ancien mondain pour les coquetteries de ces « pauvres papillons » [1] mettant en œuvre, pour la conquête légitime d'un époux, les séductions naturelles que le chanoine Polman [2], et après lui l'abbé Boileau [3], condamneront sévèrement.

Les manèges de recherche amoureuse auxquels il pense en déclarant « qu'on ne peut blasmer une femme pour avoir reçeu et leu sans recognoistre quelque lettre d'amour qui luy aura esté présentée par quelqu'un, si elle n'a pas esté plus loin [4] » ne sont-ils pas une réminiscence des mœurs courantes quelque peu relâchées de la Cour ? Ces quelques lignes consacrées à un cas de conscience qui semble *a priori* avoir été assez rare dans le diocèse de Luçon produisent l'effet d'un écho affaibli des traditions galantes de la grande ville et font penser au poète Gombaud écrivant pour le marquis d'Uxelles ses épîtres amoureuses, en échange de l'entretien d'un cheval et d'un laquais [5].

En remontant encore plus haut dans sa vie, n'est-il point permis de retrouver un autre souvenir tout personnel de ses années d'adolescence à l'Académie dans ce paragraphe qui vise « ceux qui « gaignent par piperie, voire sans piperie, quelque somme notable « à des enfants de famille, non encore capables de disposer de « beaucoup [6] » ? N'est-ce point là une réminiscence mélancolique de quelque partie de brelan désastreuse où la folle jeunesse d'alors

petua : nec formosiores unquam licite irent foras, cum pulchritudo naturalis, plus noceat quam artificialis. Busembaum, *Medulla théologiae moralis facili ac perspicua methodo resolvens casus conscientiae...*, Lugduni, 1657, p. 98 ; P. Benedicti, *op. cit.*, p. 205 et 320.

1. *Mémoires*, t. I, p. 458.

2. Jean Polman, *Le chancre ou couvre-sein féminin*, Douai, 1635.

3. Abbé Boileau, *De l'abus des nudités de gorge*, Paris, 1670, p. 88. V. sur ce sujet la bibliographie donnée en tête de la compilation de Ch. Duquesne : *Discours sur la Nudité des mamelles des femmes, par un R. P. Capucin...* Gand, 1857.

4. *Briefve instruction*, f° 39.

5. Tallemant, *Hist.*, t. II, p. 453.

6. *Briefve instruction*, p. 48. Il est curieux de lui comparer le passage dans lequel le P. Benedicti traite le même point sous une forme à la fois plus générale et moins circonstanciée pour le cas particulier envisagé ici. (*Somme des péchez*, p. 344).

dissipait un patrimoine souvent exigu, que ce cas singulier passé sous silence par un casuiste érudit tel que Busenbaum, et dont le particularisme exagéré et complexe détonne quelque peu dans ce petit manuel visant à la simplicité.

Ces menus détails exhalent comme un parfum lointain de Cour ; à côté d'eux, il en est d'autres qui trahissent encore davantage la personnalité de l'auteur, puisés, comme ils le sont, dans la vie réelle, de même que ceux-là, mais dans un ordre plus matériel, et procédant de préoccupations à la fois plus immédiates et plus spécialement personnelles. Nous avons dit ailleurs le soin avec lequel Richelieu s'occupe des moindres détails domestiques et économiques de sa maison, les embarras pécuniaires dans lesquels il se débat pendant longtemps avec le règlement d'affaires de famille compliquées, sa gêne des débuts ; ce premier détail seul de l'exception dans l'observance du repos dominical en faveur de « ceux qui s'occupent des viandes » [1] (un cas particulier qui ne se trouve point signalé dans le recueil de Tolet [2]), n'est-il pas une contribution personnelle de l'homme qui voit et arrête toutes les semaines les comptes de son maître d'hôtel, les paraphe, et les signe à chaque page [3] ? Par ses préoccupations forcées d'ordre financier, Richelieu est au courant de tout ce qui a trait au négoce de l'argent ; la partie consacrée spécialement aux usures, dans le chapitre affecté au septième commandement [4], n'en est-il pas comme un reflet saisissant, surtout avec le détail de l'emploi des fonds par les tuteurs, une note éminemment personnelle, étant donné que Richelieu a pu songer alors à sa famille et à sa mère restée veuve encore jeune, avec cinq enfants dont l'aîné avait environ dix ans, et ayant eu à assumer la lourde tâche de leur éducation et de la restauration d'une fortune délabrée [5].

Nous touchons, par ce point, à une question qui, même en dehors de ces considérations de personne, n'a pu être traitée, comme dans la *Briefve instruction*, que par un homme ayant habité Paris,

1. Coci et culinarii (Busembaum, *op. cit.*, p. 184).
2. Card. Tolet, *L'Instruction des prêtres qui contient sommairement tous les cas de conscience mise en français*, par M. A. Goffard, Lyon, 1638, p. 531 à 534.
3. Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour apprendre l'histoire*, Paris, 1729, t II, p. 285.
4. *Briefve instruction*, f° 44 et suiv.
5. Hanotaux, *Hist. du Card. de Richelieu*, t. I, p. 44.

et en ayant rapporté des idées presque exclusivement spéciales à cette ville ; la fortune mobilière y possédait alors une importance presque inconnue en province, où, en réalité même, elle n'existait pas à proprement parler, considérée au point de vue du revenu ; seule, la fréquentation d'un milieu où la fructification du capital par le prêt était chose quasi normale et passée dans les mœurs, pouvait inspirer à l'auteur de ce manuel sa théorie sur les usures [1] ; au point de vue purement religieux, sans choquer comme celle de Guiménius [2], elle semble d'une hardiesse singulière avec sa condamnation générale de cette pratique restreinte à « tous ceux qui en font mestier » ; la même disposition se retrouve sous une forme identique dans notre Code pénal [3], et ce n'est pas l'une des particularités les moins curieuses que de saisir ainsi Richelieu autorisant de la sorte implicitement l'usure accidentelle, avec une largeur de vues prenant sa source dans sa connaissance du monde et dans sa propre expérience. Une autre nuance sépare cette théorie de celle des casuistes du temps que Bossuet résumera plus tard magistralement [4] après Tolet [5] ; par la distinction entre la faute des prêteurs, suivant qu'ils sont ou non marchands (une distinction omise par Benedicti [6]), il intervient dans cette casuistique une classification singulière, basée sur une démarcation de classes [7], qui durera jusqu'à Coyer [8] ; la préoccupation de la mo-

1. *Briefve instruction*, f° 44, V° et suiv.

2. La faculté de théologie de Paris condamnait celle-ci : *Recueil de dix pièces pour la défense des censures de la faculté de théologie de Paris...*, Munster, 1667, p. 36.

3. Loi du 19 décembre 1850, art. 2. Cf. Charles du Molin, *Sommaire du livre analytique des contractz, usures...* Paris, 1547. « Nécessité pour la Rép. tolérée », 72, f° 37. Prester est officiosité honneste, 77, f° 40.

4. Bossuet, *Traité de l'usure* (*Œuvres complètes*, 1863, t. VIII, p. 55-72).

5. Card. Tolet, *op. cit.*, p. 643.

6. P. Benedicti, *op. cit.*, p. 371-378.

7. Benvenuti Straccha, *Tractatus de mercatura*, Col. Agrip. 1576, p. 16 (nobiles mercaturam facere non possunt). P. Fr. Loryot, *Les Fleurs des secrets moraux*, Paris, 1614, p. 517-557. (Pourquoi la noblesse française ne se mêle point de la marchandise). Cf. *Scaligeriana*, Genève. 1666, p. 243. Pour l'importance attachée par les casuistes à ce cas d'espèce spécialement envisagé par Richelieu, Cf. *Résolutions de plusieurs cas importants pour la morale et pour la discipline ecclésiastique par un grand nombre de Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris*, Lyon, 1667, p. 25, 30, 39, 73. Dans la liste finale des Docteurs, figurent quelques-uns ayant travaillé plus spécialement pour Richelieu, entre autres le célèbre Jacques de Sainte-Beuve.

8. *La Noblesse commerçante.*

rale pure est ici remplacée et sans déguisement par celle de la dignité de caste ou des conventions de rang social accentuée avec un dédain non dissimulé.

Il en est de même de la tolérance conditionnelle d'usure réservée aux marchands, question dans laquelle les idées de l'auteur, avec sa présomption du profit cessant et du dommage émergeant, correspondent à des conceptions économiques autrement adaptées à la réalité de la vie que celles de saint Charles Borromée et de saint François de Sales qui condamnent indistinctement dans le prêt toute sorte de rémunération excédant les dédommagements [1].

Ces idées aboutissent, en fin de compte, d'un côté à la reconnaissance implicite de la nécessité sociale du crédit et de l'autre à la régularisation du prêt ; l'on ne peut moins faire que de rapprocher la première de l'histoire économique de Richelieu qui s'est ingénié toute sa vie et de toutes les façons à satisfaire aux besoins pécuniaires de l'Etat ; quant à l'autre question déjà soulevée dans l'intervalle aux Etats de 1614 [2], il faut mettre en regard la sollicitude qu'il apportait vingt ans plus tard à la solutionner ; il tentait alors de proscrire les abus énormes de l'usure, et de mettre fin à ses ravages en France, par l'établissement de monts-de-piété à l'instar de ceux de Rome, d'Italie et des Pays-Bas [3].

Ne semble-t-il pas enfin que Richelieu s'incarne déjà ici avec l'Etat, dans cette conception toute personnelle de l'usure à laquelle il appliquera plus tard, et de la façon la plus absolue, la raison d'Etat [4] ?

1. *Conduite des confesseurs dans le tribunal de la pénitence selon les instructions de saint Charles de Borromée et la doctrine de saint François de Sales*, Edit. de 1702, Paris, p. 8, 10, 11. Il en est de même du P. Benedicti, *op. cit.*, p. 378.

2. Proposition au tiers Etat de la part de la Noblesse pour l'établissement d'un mont-de-piété (Florimond Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et mémorable en l'assemblée générale des Estats tenus à Paris en 1614*, Paris, 1651, p. 348-355).

3. De Saint-Lucien, *Moyens d'extirper l'usure ou projet d'établissement d'une caisse de prêt public*, Paris, 1775, p. 50.

4. Après avoir sévèrement défendu l'usure et fixé comme intérêt maximum possible le denier seize, l'article CLI de l'*Ordonnance royale de 1629* (p. 78) conclut : « N'entendons toutesfois comprendre en cet article les traittez que les « necessitez de nos affaires nous obligent de faire, et les profits que nous accor- « dons pour raison de ce, avec ceux avec lesquels nous faisons lesdits traittez « en nostre conseil ».

*
* *

D'autres circonstances plus rapprochées comme date et se reliant aussi intimement à la vie privée de Richelieu ont certainement influé sur le choix de certains cas de conscience ; ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la médecine est une des sciences qui l'intéressent le plus particulièrement dans l'évêché de Luçon, vu son état de santé déjà précaire, compromise encore par le climat de sa nouvelle résidence[1] ; ses conversations avec Citoys, le médecin de la Faculté de Poitiers, dont il fréquente la famille lors de ses nombreux voyages dans cette ville, et qu'il a attaché à sa personne, ont dû rouler certainement, souvent sur des particularités professionnelles d'ordre technique, et souvent même d'actualité ; n'est-ce pas un écho de quelqu'une de ces dernières que cette mention spéciale des « médecins, chirurgiens, et apothi- « caires qui, par ignorance de la profession qu'ils doibvent sça- « voir, puisqu'ils l'exercent, causent la mort ou quelque mal fort « notable, beaucoup plus si c'est par malice, employant des dro- « gues éventées et corrompues pour user d'espargne... [2] » Il semble même qu'on peut voir, sans témérité, dans ce dernier détail, quelque rancœur secrète provoquée par une mésaventure personnelle qui ne serait que la suite d'une fâcheuse tradition corporative presque locale, signalée précisément au public, un demi-siècle auparavant, par un médecin de Fontenay[3] et qui l'a peut-être décidé à se confier exclusivement aux soins de Citoys. Et si ce n'est aller trop avant dans une recherche minutieuse, le même ordre d'idées n'a-t-il pas inspiré aussi plus loin la mention de ce cas d'irrégularité pour celui « qui avance la mort des malades, « pensant les délivrer des douleurs de l'agonie, ou au préjudice « de la défense du médecin, leur donne quelque chose qui avance « l'heure de leur mort » [4].

*
* *

Un autre trait personnel, non moins typique, s'il était pris iso-

1. René Riou, *Les Marais desséchés du Bas-Poitou*, Paris, 1907.
2. *Briefve instruction*, f° 35.
3. *Déclaration des abuz et tromperies que font les apothicaires... par Maistre Lisset Benancio*. (Edit. Dorvaux, Paris, 1901, p. 12, 16, 20, 23, 24, 31, 33, 34, 56).
4. *Briefve instruction*, f° 71.

lément, nous est fourni par cette mention de la faute de « ceux qui rompent ou brûlent les escrits d'autruy afin qu'ils ne paroissent »[1]; il décélerait dans l'auteur de la *Briefve instruction* un homme ayant été assez mêlé à la vie des gens de lettres pour être au courant de leurs passions spéciales et des vilenies qu'elles peuvent entraîner, ayant vécu, par conséquent, dans un grand centre de production intellectuelle intensive [2], ce qui n'était point le cas pour la petite ville de Luçon alors réduite à recourir à l'unique imprimeur de Fontenay[3]; mais, toute séduisante qu'elle est, cette explication a contre elle la réalité ; ces quelques mots sont probablement un écho des ruses inspirées par les passions religieuses à ces « larrons de papier » [4] d'un nouveau genre, autour de l'officine de Pierre Petit-Jean. Cette fois encore, Richelieu a regardé autour de lui, et il a généralisé un cas d'espèce qu'il avait sans doute constaté, et qu'il regardait à bon droit, comme une faute d'ordre social ; ajoutons ici qu'il donnait la mesure de son tact avec la situation ambiguë que lui créait cette imprimerie mixte de Fontenay, à laquelle il s'adressait, en même temps que de sa hardiesse à accepter la lutte sur un pareil terrain et au milieu d'éléments si hostiles.

* * *

En résumé, à ne considérer que les côtés de cette casuistique qui sont d'ordre général, tous les tempéraments inspirés par le souci de concilier la dignité des rapports sociaux dans les formes reçues, les obligations et les tolérances mondaines, ainsi que les nécessités matérielles avec la loi de l'Eglise et les scrupules de conscience, ne jettent-ils pas sur ces *Instructions* une lueur qui

1. *Briefve instruction*, f° 65.
2. L'histoire littéraire du temps en fournit un exemple analogue avec le factum rarissime suivant : *Très humble requeste faite et présentée au Roy par Jean d'Alary, Avocat au Parlement, et autheur de l'abrégé des longues Estudes, pour avoir Justice et réparation d'un vol domestique qui luy a esté fait par Esme Noel Maistre Ecrivain de Paris et ses complices de trois livres et treze règles de son art offert à sa Majesté en laquelle requeste est parlé de son intérest, de la vérité dudit art, contre les calomniateurs et envieux et des grands personnages qui en ont veu es essais*... S. l. 1620.
3. La firme de Jacques Morneau, le premier imprimeur de Luçon, figure sur son unique ouvrage daté de 1696. (H. Clouzot, *Les Débuts de l'imprimerie à Luçon*, Paris, 1911.)
4. *Le vray pénitent aux pieds de son confesseur*, Paris, 1675, p. 106.

apparaît comme un reflet lointain de la vie agitée et complexe du Louvre et de la grand'ville, et fait penser malgré lui le lecteur à la *Dévotion aisée* du P. Lemoine [1] ? Ils y choquent même quelque peu, si l'on réfléchit qu'elles étaient destinées à l'un des diocèses les plus pauvres et les plus petits de France, et partant, l'un des plus éloignés des idées nouvelles. Si l'on y ajoute les traces caractéristiques toutes personnelles que nous avons relevées, peut-on prononcer, pour conclure, un nom d'auteur autre que celui de Richelieu, le grand seigneur élégant et prédicateur à la mode, rigoureux observateur des formes conventionnelles sociales dans son souci continu des marques extérieures de la dignité, en même temps que prélat zélé, et d'esprit positif, continuant à garder contact avec Paris et avec la Cour, grâce à ses voyages périodiques, regardant en lui-même aussi bien qu'autour de lui, lorsqu'il a écrit ces pages, et impressionné à son insu par sa puissante personnalité qui se retrouve éparse dans cette œuvre ?

*
* *

Un dernier point mérite une attention particulière dans l'examen de cet ouvrage considéré au fond. Le dernier chapitre « Comment un Confesseur doit soulager les consciences timides » [2] est consacré à une question qui a déjà fait l'objet d'un paragraphe spécial [3] dans le corps de la *Briefve instruction* et l'importance exceptionnelle qui lui a été attribuée, dans ce simple manuel, achève de militer en faveur de son attribution à Richelieu.

Cette préoccupation de combattre le scrupule chez les tiers se retrouve, en effet, dans toute son œuvre non seulement religieuse, mais politique, dans le *Testament politique* [4] aussi bien que dans la *Perfection du Chrestien* [5], et ses objurgations personnelles au roi et à ses conseillers à ce sujet sont aussi pressantes que celles qu'il écrit pour les fidèles de son diocèse avant de s'adresser à la catholicité en général ; on la retrouve encore ailleurs chez lui sous d'autres formes : l'un de ses arguments contre la diffusion exagé-

1. H. Chérot, *Etude de la vie et des œuvres du P. Lemoyne*, Paris, 1887, p. 208 et suiv.
2. *Briefve instruction*, f° 74 V°, 78.
3. *Ibid.*, f° 10.
4. I[re] Part., chap. VI, p. 238 et 239, chap. VIII, sect. III, p. 271.
5. 8[e] édit., Paris, 1662, XIX[e] Conseil, p. 413.

rée des lettres est « qu'on verrait, dit-il, plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre [1].

Il y a là une persistance caractéristique, encore plus accusée par la part que Richelieu lui fait et qui ne peut guère s'expliquer que par le fonds même de son caractère.

S'il veut combattre chez les autres ce mal du scrupule, n'est-ce point, en effet, parce qu'il en souffre, pour employer une des figures tirées de la médecine qui lui sont chères, et qu'il en connaît mieux que personne les dangers, chez tous ceux qui sont, à divers degrés, investis d'une parcelle d'autorité, autorité suprême comme celle du roi, ou autorité simplement humaine dérivant du libre arbitre ?

Nous avons montré plus haut de quelles précautions il s'entoure avant de se résoudre à une orientation définitive, vers un but nettement déterminé ; l'on pourrait presque dire que la prudence qui domine sa conduite confine à la timidité, dût ce terme paraître d'une ironie paradoxale, appliqué à un esprit entier, résolu et autoritaire comme le sien. Il ne veut rien laisser à l'inconnu, et le hasard ne travaille jamais en lui ; c'est pour lui-même qu'il note « qu'il faut dormir comme le lion, sans fermer les « yeux qu'on doit avoir continuellement ouverts pour prévoir les « moindres inconvénients qui peuvent arriver » [2], que « plus un « homme est habile, plus ressent-il le faix du gouvernement d'un « Estat [3] », qu'il insiste sur « les perpétuelles méditations », et « l'extraordinaire jugement d'un homme d'Estat [4] ».

S'il le dissimule avec le même soin qu'il apporte à cacher ses infirmités corporelles, le scrupule n'en est pas moins le mal moral qui le tenaille, et d'autant plus qu'il a, comme on le voit, la conscience de son pouvoir, et de l'importance de ses actes, tant au point de vue religieux que politique ; c'est du reste aussi une conséquence à la fois de sa nervosité maladive [5], et de son carac-

1. *Test. polit.*, chap. II, sect. X, p. 169.
2. *Ibid.*, IIe Part., chap. IV, p. 18.
3. *Maximes d'Estat*, CVIII, p. 779.
4. *Ibid.*, CXXIII, p. 784.
5. « Les scrupules viennent de la complexion naturelle de la personne, comme d'une trop grande tristesse meslée avec la crainte. Quand ils procèdent de ce principe, il faut avoir soin de purger la mélancholie et autres humeurs, par l'advis d'un bon médecin. » (P. Jean François de Reims, *Le Directeur pacifique des consciences*, Paris, 1634, p. 14.)

tère ombrageux et défiant, de sa tournure d'esprit, curieux à l'excès et ne négligeant aucun détail. Grâce à la rigidité de sa ligne de conduite une fois arrêtée, il arrive à cacher cette infirmité qui l'honore et dont l'a raillé un adversaire contemporain [1] perspicace sans le savoir, mais après combien de réflexions et de cavillations qui trahissent cet état d'âme. On l'a appelé « raisonneur à cause du roi » [2] aussi scrupuleux que lui ; s'il est raisonneur, c'est avant tout pour lui-même, et ces deux hommes se sont encore là rencontrés ; ils sont pour lui, autant que pour le roi, ces longs mémoires où aucun argument, aucune considération n'est omis, où chacun d'eux est évalué d'une façon presque mathématique, et comme pesé dans une balance d'une sensibilité parfaite, à tel point que la conclusion se dégage d'elle-même de l'exposé avec une précision qui en fait des modèles de raisonnement.

Dans l'action, Richelieu n'hésite point et ne se départ point de la ligne que lui a tracée cette étude préliminaire ; mais, par cela même, il est là d'autant plus lent et circonspect qu'il en comprend plus toute l'importance ; c'est par ce côté qu'il sent le danger du scrupule qu'il redoute autant et plus pour lui que pour les autres, c'est dans cette étude, qui va irrévocablement fixer sa voie, qu'il craint de se laisser influencer par des considérations d'ordre secondaire, et d'imiter les « gens si fins qui subtilisent sur toutes choses » [3], qu'il a peur d'être « trop raisonnant », un mot de Bossuet qui peint bien cet état d'âme [4]. Peut-être pressent-il dans les entraves qu'elle lui apporte, les écueils de cette casuistique alambiquée qui verse dans l'angustianisme et vers laquelle le poussent obscurément son éducation première théologique, et ses études scholastiques autant que son souci naturel du détail et le sentiment de sa responsabilité accru par celui de sa valeur. Elle le travaille certainement de ses doutes, et lorsque ce « raffineur » traite minutieusement, point par point, tous les éléments d'une question, il nous montre son propre travail psychologique dans la lutte de ses énergies actives avec une conscience timorée [5]; son

1. *Appendix ad Catalogum librorum mystico-politicorum*, p. 4.
2. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, Paris, 1854, t. VII, p. 195.
3. *Test. polit.*, t. II, chap. VI, p. 37.
4. Bossuet, *Lettre CCLXXIX à Mme A. de Luynes*, *Œuvres complètes*, 1863, t. VIII, p. 533.
5. « Ecouter tout, peser tout, approfondir tout », proposait entre autres J. Duguet comme remède au scrupule. (*Traité des scrupules...*, Paris, 1717, p. 50.)

irritation même, qui semble un non-sens, à l'époque de sa toute-puissance, lorsqu'il rencontre un contradicteur inattendu, ne dérive-t-elle pas autant de la crainte irraisonnée d'un nouveau doute dressé devant lui, que d'un mouvement de sa fierté native[1] ?

Voilà aussi peut-être, soit dit en passant, qui pourrait expliquer la genèse des idées théologiques de Richelieu, et son aversion instinctive pour la doctrine janséniste, une tendance qui se manifeste déjà dans les idées libérales et tolérantes de la *Briefve instruction* que nous venons de signaler.

Quoiqu'il en soit, la rigueur de sa ligne de conduite emprunte précisément sa force à celle de ce travail préparatoire sur ses causes premières ; c'est là que réside le secret de sa volonté inébranlable, une fois qu'elle a été arrêtée sur un but par une de ses études complètes et longuement mûries où son génie puissant d'analyse scrupuleuse n'a rien laissé à scruter, en descendant à des détails même puérils où se révèle sa conscience. Elle lui inspire, suivant les contingences qui se présentent, ou des traits de résolution énergique ou des actes de faiblesse apparente qui le feront taxer, tantôt d'audace folle et de rigueur inique, tantôt de dissimulation trop opportune, de faux fuyants et de défaillance lamentable par l'observateur chez lequel « la mémoire des choses premières est effacée par les dernières » [2], et qui n'a pu suivre le fil ininterrompu et secret qui le guide « comme les grands esprits, « vers une utilité esloignée, alors que les médiocres voyent les « présentes [3] ». Suivant son mot, il ne fait là « qu'imiter la nature « qui enseigne d'elle-mesme à un chacun, qui trouve de l'empes-« chement aux passages estroits, de chercher à passer ou plus « haut, ou plus bas, là où il n'y a rien qui empesche » [4]. Si Richelieu connaît trop bien l'échiquier sur lequel il joue sa fortune et celle de la France pour remettre sur un coup hasardé le sort de la partie, il a en même temps assez de souplesse pour « modérer et lascher les voyles au vent véhément de la fortune » [5], mais sans jamais

1. « Il n'entreprend pas légèrement, mais ce qu'il entreprend une fois après « avoir bien pesé l'affaire, il le poursuit avecque une si constante vigueur, qu'il « faut que tout luy défaille ou qu'il en vienne à bout ». (*Lettre déchiffrée*, 1627. Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire 1635, p. 39.)
2. *Maximes d'Estat et fragments polit.* (Hanotaux), XIV, p. 735.
3. *Ibid.*, XXXVIII, p. 754.
4. *Ibid.*, XIII, p. 735.
5. *Les aphorismes... d'Ant. Perez*, Paris, 1605, f° 124.

abandonner sa route. Toute sa puissance est là, issue en fin de compte des racines de sa conscience. Ces origines expliquent l'anomalie apparente que présente sa conduite, car il est le plus fréquemment l'homme des résolutions soudaines, ce qui semble contredire cette méthode d'étude minutieuse préalable, que nous venons d'exposer ; il est facile d'en donner la véritable raison et le *Testament politique* la fournit d'une façon frappante. Lorsque Richelieu apparaît comme coutumier des initiatives promptes (et c'est le cas le plus fréquent qui a servi à fixer son caractère d'une manière trop absolue), c'est qu'il a à résoudre des problèmes de contingence qui, à les bien considérer, ne sont que des détails dans une tactique prévue à l'avance, ce qu'un esprit d'à propos remarquable lui permet de faire, sans même prendre pour ainsi dire le temps de se consulter avec lui-même ; le cas est différent, s'il s'agit d'une question de principe dont la solution doit fixer les bases d'un plan général ; alors il vacille, il est hésitant, il revient même quelquefois sur sa première façon de voir ; à ce moment le scrupule le domine, l'initiative lui pèse ; c'est alors qu'il sent le besoin de cette prudence que nous avons signalée plus haut comme l'une des règles de sa vie. Cette diversité radicale de méthode dans le travail, appliquée rationnellement suivant le cas, ne pouvait que passer inaperçue pour ses contemporains ; ils étaient trop suspendus à la suite des événements du jour et par suite incapables d'en apprécier la portée véritable, pour en dégager la loi ; leur ignorance même a servi les desseins de Richelieu ; de là procède évidemment, en grande partie, l'ascendant mystérieux et formidable qu'il a exercé sur eux, ainsi que sur le roi, autant et même plus scrupuleux que lui, au sens superficiel du mot, mais n'ayant ni son jugement, ni surtout sa mesure dans l'esprit de suite qui est la résultante de son génie.

*
* *

Richelieu ayant traité, quinze ans plus tard, et avec beaucoup plus de développement le même sujet que la *Briefve instruction* dans l'*Instruction du Chrestien*, un court rapprochement de ces deux ouvrages s'impose ici ; à côté de ce dernier, la *Briefve instruction* produit l'impression d'une œuvre hâtivement composée, en vue d'un besoin immédiat, d'une de ces œuvres de combat

dont nous avons signalé plus haut les caractéristiques, et qui s'explique par l'acuité de la lutte de Richelieu avec les protestants, surtout dans les premières années de son épiscopat. L'*Instruction du Chrestien* est, au contraire, l'œuvre mûrie non pas d'un oisif, mais d'un homme disposant de son temps, isolé du milieu normal où il a eu jadis à déployer les ressources de son tempérament de lutteur, et plongé dans une ambiance relativement tranquille ; elle reflète aussi, en plus de l'étude, des préoccupations personnelles ; mais d'un ordre tout spécial [1]. Nous les examinerons en leur temps ainsi que le motif pour lequel Richelieu l'a signée et en a revendiqué bien haut et fréquemment la paternité, alors, qu'à l'inverse, il n'a jamais, que nous sachions, fait mention de l'autre et l'a même laissée volontairement dans l'oubli.

Cette omission est d'autant plus remarquable que rien ne rappelle *La Briefve instruction* dans l'*Instruction du Chrestien*, si ce n'est quelques membres de phrases isolés [2], assez rares, du reste, mais dont la reproduction presque intégrale est encore une preuve de la communauté d'origine des deux œuvres.

*
* *

Nous terminerons par la question de forme ; le sujet de la *Briefve instruction* ne prêtait, il est vrai, à aucune recherche littéraire ; la simplicité et la sobriété du style ne peuvent donc représenter que des arguments d'ordre en quelque sorte négatif, pour la thèse de l'attribution de l'ouvrage à Richelieu, mais l'on ne peut s'empêcher d'y constater, avec une netteté et un à-propos d'expressions remarquables, la concision qui lui est chère ; la façon même dont il le présente au lecteur, après le titre, dans la dernière phrase de la Préface, le trahit par le tour et la hardiesse de l'élision : « nous serons succints en paroles, estimant que ceux « auxquels nous parlons, en peu doivent comprendre beaucoup. »

Nous avons dit plus haut, en passant, que la *Briefve instruction* était une manifestation de la dualité de Richelieu comme prélat et comme homme du monde, au sens le plus élevé du terme, dua-

1. *Instruction du Chrestien*, Edit. de 1652, p. 13, 32, 35, 37 à 43, 53, 77.
2. Nous citerons seulement une phrase typique déjà relevée à ce titre dans a *Briefve instruction*, f° 48, et qui a trait au cas du gain au jeu avec les enfants de famille. *Ibid.*, p. 176.

lité qui faisait prévoir celle de l'homme d'Eglise et de l'homme d'Etat. A ce point de vue seul, et en élargissant la question, cet ouvrage trop dédaigné mérite de retenir l'attention, car il représente le premier effort de Richelieu pour concilier le spirituel et le temporel, tout en respectant leurs intérêts ; le terrain restreint sur lequel il se produit ici s'agrandira avec la sphère d'action de Richelieu, à mesure que sa fortune grandira, mais son objectif restera le même. La *Briefve instruction* est le premier maillon d'une chaîne qui va se dérouler ininterrompue pendant toute sa vie, dans sa lutte pour le pouvoir, et une fois au pouvoir, dans sa lutte contre les éléments extérieurs opposés qui compromettront à chaque instant cet équilibre ; à ce titre, il constitue un document historique d'une singulière importance, et il met en relief, d'une façon saisissante, dans ce modeste évêché de Luçon, le point de départ d'une orientation définitive que nous aurons à signaler à chaque page, de l'homme d'Etat et du cardinal.

Cette considération d'un ordre synthétique s'ajoute dans le même sens aux arguments d'espèce que nous avons présentés en faveur de l'attribution exclusive à Richelieu de la *Briefve instruction* et, sur cette conclusion, nous abordons l'étude de son troisième ouvrage.

*
* *

Ainsi que son titre l'indique, les *Ordonnances synodales* étaient consacrées au clergé, mais, là encore, Richelieu affirmait sa volonté de ne point le séparer des fidèles, en ordonnant de les lire périodiquement tous les trois mois au prône de la grand'messe [1]. Imprimées à la suite de la *Briefve instruction*, avec pagination suivie, elles étaient, comme celle-ci, écrites en français. Les statuts synodaux de Henri de Gondy, son confrère de Paris, avaient paru en 1608 en latin, mais ils étaient suivis d'un commentaire explicatif pour une partie, accompagné de la traduction française [2]; ceux du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, dont Luçon était suffragant, étaient publiés, eux aussi, en langue vulgaire [3].

1. *Ordonnances synodales*, f° 97.
2. *Synodicon Ecclesiae Parisiensis*, Paris, 1674, p. 368 et suiv.
3. Ravenez (*Hist. du Card. de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, Bordeaux, 1867) cite ceux de 1606 comme les plus importants.

En 1613, à la même date que les *Ordonnances* de Richelieu, paraissait à Bordeaux un traité important de discipline ecclésiastique dédié au cardinal de Sourdis [1] ; nous ignorons s'il avait précédé l'ouvrage de Richelieu et si ce dernier avait pu s'en inspirer ; en tout cas, il l'a certainement connu, étant donné ses relations avec son primat [2], et son soin de se tenir au courant des productions de l'esprit, surtout pour des questions d'un tel intérêt pour lui. Quoiqu'il en soit, il suffit de comparer non point ce traité, mais les statuts beaucoup plus simples de Henri de Gondy avec ceux de Richelieu, pour faire sur ceux-ci la même remarque que pour les instructions aux confesseurs ; avant tout, Richelieu a voulu faire un règlement à la portée d'un clergé pauvre, généralement inculte et ignorant [3] ; il s'est limité à des instructions essentielles, courtes et précises, ne pouvant ni donner lieu aux équivoques, ni se prêter à des interprétations personnelles ; cet ouvrage empreint comme la *Briefve instruction* de sa tournure d'esprit pratique d'administrateur avisé, témoigne comme ses actes de cette époque [4], de sa passion et de son activité dans le relèvement moral de ce diocèse qui était un héritage de famille, et dont il constatait, en cette même année, l'état lamentable. « La disci-
« pline et l'autorité ecclésiastique s'en vont du tout abattus, écri-
« vait-il, en juillet 1613, au cardinal de La Rochefoucauld, surtout
« aux lieux que l'hérésie a le plus infectés [5]. »

Nous n'en donnerons pas le résumé, ce qui a été déjà fait d'autre part [6], nous contentant d'appeler l'attention sur quelques particularités qui décèlent plus particulièrement sa personnalité.

1. *Advertissemens aux recteurs, curez, prestres et vicaires qui désirent s'acquiter dignement de leur charge, et faire bien et sainctement tout ce qui appartient à leur office. Par Mgr Jan Baptiste de Constanzo, archevesque de Cosence, Traduicts d'Italien en Français par I. S. 1613, A. Bourdeaus par S. Millanges*, in-8°, p. 880. (L'achevé d'imprimer est du 25 mai 1613.)
2. Avenel, *Lettres*..., t I, p. 63, 70, 81, 100, 101.
3. En 1638, dans de pauvres villages, plusieurs curés n'entendent qu'à moitié le latin. (Card. Tolet, *op. cit.*, Dédicace, p. 2.)
4. Citons seulement ici la fondation à Luçon d'un séminaire installé dans une maison achetée de ses propres deniers, l'établissement, en 1611, dans son évêché, de l'Oratoire, le premier de cet ordre en France, après la maison mère, dès sa fondation par le P. de Bérulle, l'attention sévère et scrupuleuse qu'il apporte dans le choix des curés. (Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 85, *Mémoires*, t. V, p. 61, Abbé Lacroix, *op. cit.*, p. 83 et suiv.)
5. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 112.
6. Abbé Lacroix, *op. cit.*, p. 78 et suiv.

Les abus et le laisser-aller qu'elles combattent nous choquent singulièrement dans nos idées modernes d'après lesquelles la tenue et la dignité nous semblent naturellement inséparables du caractère sacerdotal ; mais il faut tenir compte des mœurs de l'époque affectée en outre par une ère antérieure de troubles, de violences et de misères qui avaient modifié le cours normal des conventions sociales ; jusque-là, les couvents, avec leur isolement du monde, la vie commune dans une atmosphère de recueillement, de travail et d'étude à l'abri des préoccupations de la vie matérielle avaient permis, en l'absence de séminaires, non point le recrutement du clergé séculier, mais la conservation de la doctrine dans son intégrité, et ils constituaient de plus comme un réservoir des forces vives de la discipline ecclésiastique ; la Réforme le comprit, et c'est contre ceux-ci qu'elle dirigea ses efforts les plus vigoureux par une tactique de principe qu'elle ne devait pas interrompre, parce qu'ils représentaient pour elle, malgré les abus qui s'y étaient glissés, et qui en firent les premiers foyers de la Réforme, le véritable rempart de la doctrine catholique ; elle fut aidée dans cette œuvre par la désagrégation intérieure due à la réalisation des tendances des couvents à l'autonomie ; telle a été peut-être en réalité la source de ces abus, par un mouvement comparable à l'affranchissement des communes et à la dissolution du feudisme du moyen âge bien plus que l'infiltration des facilités matérielles d'étude et de controverse, assurées par la découverte de l'imprimerie. La preuve en est dans le sens des premiers efforts pour la réformation des couvents qui s'est porté tout d'abord vers la reconstitution du feudisme ecclésiastique. Quoiqu'il en soit, le clergé séculier devait fatalement sentir le contre-coup de la disparition de cette égide mystérieuse, conservatrice des traditions, et des fortes études théologiques ; jusqu'à la création des séminaires qui répondaient à ce besoin, et comblaient en partie cette lacune, il devait résulter une période d'affaissement moral et intellectuel.

Les indulgences des Valois pour les doctrines de la Réforme présentées avec les dehors séduisants d'une forme nouvelle d'érudition philosophique n'avait pas peu contribué à ce relâchement, et elles expliquent les violences de la Ligue contre une royauté assez légère pour méconnaître les vieilles traditions nationales, et favoriser des idées venues de l'étranger et qui étaient, au fond, la né-

gation du principe d'autorité intimement relié à l'idée religieuse auquel son sort était uni ; un ouvrage du temps, *les Remontrances très humbles à Henri III*[1] permettent de saisir ce qu'il y avait de justifié dans l'impopularité toujours croissante de la Cour ; l'exemple venait de haut, dans cette désorganisation des formes extérieures de la morale qui la livrait sans défense aux attaques des novateurs ; en plus de sa dissolution, et de son mépris pour les règles religieuses, l'auteur reprochait durement à la Cour de tenir Conseil les jours de fêtes, de violer le respect dû au repos dominical jusque dans les formalités du sceau, de tolérer partout la même infraction à la loi catholique, le commerce pratiqué sans arrêt dans les bureaux des grands marchands, de même que par le petit négociant dans la rue, le dimanche consacré aux jeux de brelans avec l'assentiment des magistrats, les spectacles publics tolérés ces jours-là et particulièrement à l'hôtel de Bourgogne où la religion était bafouée publiquement [2].

La Réforme avait évidemment rencontré dans le caractère du peuple de Paris, naturellement frondeur, un auxiliaire puissant ; mais ses succès d'empiétement avaient été aussi singulièrement favorisés par le fait d'avoir trouvé les chaires vides, et les églises dégarnies de pasteurs et docteurs suffisants pour leur résister; les novateurs avaient été bien aises d'y rencontrer » de pauvres custodinos de Pretres, serviteurs de Monsieur ou de Madame, ou bien des courtisans mondains, pouvuez de tels bénéfices par faveur, gens ignorans... » [3]

En province, la situation du clergé n'était pas meilleure, et il suffit, pour s'en rendre compte, de lire le *Paysan français* dont l'auteur s'est donné carrière avec des peintures de

1. *Remonstrances très humbles du Roy de France et de Pologne, Henry troisième de ce nom, par un sien fidelle officier et subject, sur les désordres et misères de ce Royaume, causes d'icelles, et moyens d'y pourvoir à la gloire de Dieu, et repos universel de cet Estat*, 1588, p. 110 à 113.

2. « Sur l'eschaffaut, l'on y dresse des autels chargéz de Croix et d'ornemens « Ecclésiaistiques, l'on y représente des Prestres revestus de surplis, mesmmes « aux farces impudiques pour faire mariages de risées : l'on y lit le texte de « l'Evangile en chant ecclésiastique pour par occasion y rencontrer un mot à « plaisir qui sert au jeu ». Il faut noter ici, avec l'auteur des *Remonstrances* (*Ibid.*, p. 130), que le tout était couvert par des lettres de permission royale entérinées par la Cour de Parlement et le Prévôt de Paris, malgré la défense des pasteurs ecclésiastiques.

3. *Remonstrances très humbles*, etc..., p. 182 et 183.

mœurs réalistes d'un sel trop gaulois pour être reproduites ici.

Le relâchement de la discipline, l'insuffisance d'autorité de l'ordinaire, accrus par la difficulté des communications qui donnait aux visites épiscopales une importance considérable, se compliquait de la misère matérielle. La « portion » du XVIIe siècle, si modique qu'elle en est restée proverbiale et qui était pourtant elle-même supérieure à ce que l'on a appelé le salaire officiel du XIXe siècle, ne fut décrétée qu'en 1626, grâce au cardinal de Richelieu [1], et ne remédiait que très imparfaitement, par suite des difficultés de règlement et des divergences d'appréciation, à ce dénuement lamentable qui réduisait le clergé soit à la mendicité soit à des occupations manuelles et serviles.

Il faut y ajouter des causes multiples de désagrégation et d'indiscipline : le nombre élevé des évêques curés ou supérieurs non-résidents, l'annihilation du clergé devant l'autorité civile usant à son profit du droit de nomination aux évêchés et aux dignités ecclésiastiques [2], en vertu du contrat de 1515, donnés à de simples laïques ou à des réformés dont il devenait le vassal, l'influence néfaste de ce pseudo-clergé qui ne voyait dans les bénéfices qu'une source de revenus ; la Réforme avait beau jeu, comme on le voit, avec ce clergé recruté d'aventure et abandonné à lui-même.

On peut attribuer à des causes diverses l'intrusion de la Réforme dans le Poitou, soit le séjour et l'influence de Calvin à Poitiers [3] dont l'Université était, comme toutes les autres, un foyer ouvert d'avance aux idées nouvelles [4], soit l'autonomie de cette province

1. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, Paris, 1895, t. III, p. 256 et suiv. La *portion congrue* fixée sous Charles IX (1571) à 120 livres fut élevée sous Louis XIII à 200 livres pour le centre et le midi de la France (au sud de la Loire) et 300 livres pour le nord et l'ouest. Il est intéressant d'en rapprocher la paye du ministre protestant à la fin du XVIe siècle, d'après Florimond de Rœmond. « Ils se taillent, dit-il, pour son entretien qui n'excède trois ou quatre « cens francs pour ceux qui ne sont mariés et les autres deux cens escus ». (*De la naissance de l'hérésie*, p. 987.) L'auteur la fait suivre d'une anecdote amusante sur le ministre Copus mis en prison avec l'assentiment de Calvin pour avoir proposé et dit publiquement que les Ministres devaient servir sans gages. « Car Calvin cogneut bien, ajoute-t-il, que si ses Ministres estoient aux gages des « Capucins et Jésuites, que sa Ministrerie s'en iroit à vau de route ».

2. *Ibid.*, p. 228.

3. Abbé du Tressay, *Hist. des moines et des évêques de Luçon*, t. II, p 82 et suiv.

4. Boule, *Essay de l'histoire générale des protestants*, Paris, 1646, p. 16 et suiv.

plus disposée par cela même à s'affranchir de tout lien, soit un conflit plus ardent des intérêts seigneuriaux ; quoi qu'il en soit, elle avait été rapide, et son étendue, à l'époque où Richelieu prenait possession de son diocèse, permet d'expliquer le caractère de ses actes synodaux. Richelieu y combattait d'abord avec vigueur l'apostasie dans sa source, en ce qu'elle a de plus humain ; il se rencontrait avec Erasme, le grand railleur, et avec le P. de Grenade par la première de ses prohibitions ayant trait aux mœurs : « la « Réforme, cette grande tragédie, se termine par un événement tout « à fait comique, disait le premier, puisque tout se dénoue, comme « dans les comédies, par un mariage » ; le second donnait à cette idée une forme plus générale et moins humoristique : « La chair est la racine dont tous les vices et tous les péchez tirent leur origine[1] ».

Cette amende de dix livres[2], l'unique sanction pénale qui ouvre les ordonnances à l'occasion d'inconduite, est d'abord la preuve d'un esprit d'autorité singulièrement avisé dont le haut sens pratique apparaît dans toute sa clarté, à la lecture d'une page amusante et typique de Florimond de Rœmond[3] qui n'est que le commentaire vécu du fameux mot *Diabolus in lumbis* ; elle met en relief saisissant la perspicacité de ce jeune évêque, instruit par le monde, qui, pour reconquérir son diocèse sur la Réforme, commence par en arrêter les progrès par la base, en s'attaquant aux racines par « un châtiment exemplaire des scandaleux »[4], et cela en resserrant les mœurs de son clergé dont le relâchement avait

1. *Traité du devoir et de la vie des evesques*, p. 183.

2. « ... Et pour ce nous leur deffendons très-estroictement et sur peine de dix livres d'amande pour la première fois, d'admettre et soufrir venir en leurs maisons ou fréquenter aucune femme qui puisse estre suspecte, pour son age, ou pour sa qualité, de hanter les tavernes, les foyres et marchéz pour faire trafficq, ou y passer le temps en désbauche, se trouver ès dances, jouer aux dez, cartes et autres jeux de hasard ; ce qui ne peut estre qu'au scandale des gens de bien au mespris et contentement de leur ordre, et d'où sourdent les querelles, jurements et blasphèmes contre le Saint Nom de Dieu, lequel doibt estre sanctifié de tous, et nommement des domestiques de la Maison, qui sont les Prestres ». (*Ordonnances synodales*, f° 80). Les statuts synodaux du Diocèse de Saint-Malo faits en 1612 prohibaient le jeu aux cartes ou aux dés, sous la peine de suspension *a divinis*. *Dissertations touchant le divertissement convenable et bien seant aux ecclésiastiques*, Paris, 1684, p. 115.

3. F. de Rœmond, *Hist. de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Rouen, 1618, p. 987.

4. *Mémoires*, t. I, p. 104.

mœurs réalistes d'un sel trop gaulois pour être reproduites ici.

Le relâchement de la discipline, l'insuffisance d'autorité de l'ordinaire, accrus par la difficulté des communications qui donnait aux visites épiscopales une importance considérable, se compliquait de la misère matérielle. La « portion » du XVII[e] siècle, si modique qu'elle en est restée proverbiale et qui était pourtant elle-même supérieure à ce que l'on a appelé le salaire officiel du XIX[e] siècle, ne fut décrétée qu'en 1626, grâce au cardinal de Richelieu [1], et ne remédiait que très imparfaitement, par suite des difficultés de règlement et des divergences d'appréciation, à ce dénuement lamentable qui réduisait le clergé soit à la mendicité soit à des occupations manuelles et serviles.

Il faut y ajouter des causes multiples de désagrégation et d'indiscipline : le nombre élevé des évêques curés ou supérieurs non-résidents, l'annihilation du clergé devant l'autorité civile usant à son profit du droit de nomination aux évêchés et aux dignités ecclésiastiques [2], en vertu du contrat de 1515, donnés à de simples laïques ou à des réformés dont il devenait le vassal, l'influence néfaste de ce pseudo-clergé qui ne voyait dans les bénéfices qu'une source de revenus ; la Réforme avait beau jeu, comme on le voit, avec ce clergé recruté d'aventure et abandonné à lui-même.

On peut attribuer à des causes diverses l'intrusion de la Réforme dans le Poitou, soit le séjour et l'influence de Calvin à Poitiers [3] dont l'Université était, comme toutes les autres, un foyer ouvert d'avance aux idées nouvelles [4], soit l'autonomie de cette province

1. Vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, Paris, 1895, t. III, p. 256 et suiv. La *portion congrue* fixée sous Charles IX (1571) à 120 livres fut élevée sous Louis XIII à 200 livres pour le centre et le midi de la France (au sud de la Loire) et 300 livres pour le nord et l'ouest. Il est intéressant d'en rapprocher la paye du ministre protestant à la fin du XVI[e] siècle, d'après Florimond de Rœmond. « Ils se taillent, dit-il, pour son entretien qui n'excède trois ou quatre « cens francs pour ceux qui ne sont mariés et les autres deux cens escus ». (*De la naissance de l'hérésie*, p. 987.) L'auteur la fait suivre d'une anecdote amusante sur le ministre Copus mis en prison avec l'assentiment de Calvin pour avoir proposé et dit publiquement que les Ministres devaient servir sans gages. « Car Calvin cogneut bien, ajoute-t-il, que si ses Ministres estoient aux gages des « Capucins et Jésuites, que sa Ministrerie s'en iroit à vau de route ».

2. *Ibid.*, p. 228.

3. Abbé du Tressay, *Hist. des moines et des évêques de Luçon*, t. II, p 82 et suiv.

4. Boule, *Essay de l'histoire générale des protestants*, Paris, 1646, p. 16 et suiv.

plus disposée par cela même à s'affranchir de tout lien, soit un conflit plus ardent des intérêts seigneuriaux ; quoi qu'il en soit, elle avait été rapide, et son étendue, à l'époque où Richelieu prenait possession de son diocèse, permet d'expliquer le caractère de ses actes synodaux. Richelieu y combattait d'abord avec vigueur l'apostasie dans sa source, en ce qu'elle a de plus humain ; il se rencontrait avec Erasme, le grand railleur, et avec le P. de Grenade par la première de ses prohibitions ayant trait aux mœurs : « la « Réforme, cette grande tragédie, se termine par un événement tout « à fait comique, disait le premier, puisque tout se dénoue, comme « dans les comédies, par un mariage » ; le second donnait à cette idée une forme plus générale et moins humoristique : « La chair est la racine dont tous les vices et tous les péchez tirent leur origine[1] ».

Cette amende de dix livres [2], l'unique sanction pénale qui ouvre les ordonnances à l'occasion d'inconduite, est d'abord la preuve d'un esprit d'autorité singulièrement avisé dont le haut sens pratique apparaît dans toute sa clarté, à la lecture d'une page amusante et typique de Florimond de Rœmond [3] qui n'est que le commentaire vécu du fameux mot *Diabolus in lumbis* ; elle met en relief saisissant la perspicacité de ce jeune évêque, instruit par le monde, qui, pour reconquérir son diocèse sur la Réforme, commence par en arrêter les progrès par la base, en s'attaquant aux racines par « un châtiment exemplaire des scandaleux » [4], et cela en resserrant les mœurs de son clergé dont le relâchement avait

1. *Traité du devoir et de la vie des evesques*, p. 183.
2. « ... Et pour ce nous leur deffendons très-estroictement et sur peine de dix livres d'amande pour la première fois, d'admettre et soutrir venir en leurs maisons ou fréquenter aucune femme qui puisse estre suspecte, pour son age, ou pour sa qualité, de hanter les tavernes, les foyres et marchéz pour faire trafficq, ou y passer le temps en désbauche, se trouver ès dances, jouer aux dez, cartes et autres jeux de hasard ; ce qui ne peut estre qu'au scandale des gens de bien, au mespris et contentement de leur ordre, et d'où sourdent les querelles, juremens et blasphèmes contre le Saint Nom de Dieu, lequel doibt estre sanctifié de tous, et nommement des domestiques de la Maison, qui sont les Prestres ». (*Ordonnances synodales*, f° 80). Les statuts synodaux du Diocèse de Saint-Malo faits en 1612 prohibaient le jeu aux cartes ou aux dés, sous la peine de suspension *a divinis*. *Dissertations touchant le divertissement convenable et bien seant aux ecclésiastiques*, Paris, 1684, p. 115.
3. F. de Rœmond, *Hist. de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Rouen, 1618, p. 987.
4. *Mémoires*, t. I, p. 104.

aussi, d'une façon plus générale, la rattacher à la question des rapports du temporel et du spirituel qui occupe les articles suivants ; à ce titre, ceux-ci sont particulièrement intéressants, non seulement parce qu'ils ont cela de commun avec l'ensemble de la *Briefve instruction*, mais parce qu'ils complètent naturellement et logiquement ce qui a spécialement trait au même sujet dans ce dernier ouvrage ; comme celui-ci, ils font ressortir combien Richelieu était jaloux de son autorité qu'il étendait, vis-à-vis de son clergé, jusqu'aux intérêts temporels, après avoir pris soin de le préserver contre l'immixtion des laïques dans ses propres affaires.

Dans ses *Ordonnances*, il interdisait sévèrement aux ecclésiastiques « ayant des différents ensemble de se poursuivre pardevant « les Juges Laicques. C'est pourquoy nous leur défendons, ajoute-« t-il, de se poursuivre les uns les autres pardevant autre Juge « que nous, ou nostre Official, et en cas qu'ils soient appellez par-« devant autres Juges leur enjoignons de décliner et demander leur « renvoy sur peine de désobéissance et d'excommunication. En « outre, nous leur enjoignons d'employer pour leurs Procureurs « et postulants en la Cour de nostre officialité ceux qui sont Ca-« tholiques, Apostoliques et Romains, et non autres, n'estant chose « raisonnable que ceux qui abhorrent les mystères de nostre Foy, « recognoissent les imperfections de ceux qui les administrent [1]. » Cette défense n'était que le complément d'un article de la *Briefve instruction* qui portait la peine de l'excommunication contre ceux « qui empeschent la Juridiction ecclésiastique, et appellent « les ecclésiastiques devant les Juges Laicqs et contre les Juges « qui en veulent connaître [2]. »

Cette unité de vues et cette suite rigoureuse d'idées sur un détail de cette nature, se retrouvent dans le *Testament politique* qui rapproche ainsi plus étroitement les deux ouvrages et sert à prou-

« et goderonnées que les autres assises au devant de la chaire de leurs maris »... (*Ibid.*, *p.* 998)... avec leurs cotillons tirés, comme « les grègues de leur petite vermine », des chasubles et vêtements enlevés aux autels et aux chapelles... un dernier coup de pinceau à la Goya du P. Garasse. (*Le Rabelais reformé*, p. 40).

1. *Ordonnances synodales*, f° 85.

2 *Briefve instruction*, f. 68.

Dans le même ordre d'idées, il faut aussi en rapprocher le rappel des Lettres Royales vérifiées au Parlement « par lesquelles la cognoissance des fabrices est « totalement attribuée aux évesques et interdict à tous les autres Juges, à ce « que les Esleus ou autres ne puissent prétendre debvoir cognoistre desdits « comptes, au préjudice desdictes Lettres Patentes... (*Ord. Synod.*, f° 91, V°).

ver plus fortement leur communauté d'origine en même temps que ceux-ci permettent de suivre la genèse des idées que Richelieu a exposées en corps de doctrine à la fin de sa vie; la partie du *Testament* consacrée aux appels comme d'abus [1] est le reflet fidèle du sentiment unique qui a inspiré à la fois les prescriptions des *Ordonnances* et de la *Briefve instruction*, et elle montre en même temps, encore une fois, quelle empreinte vivace a laissé dans le cerveau de Richelieu leur même auteur, l'expérience de son administration épiscopale. Il a pensé certainement à sa prélature de Luçon, lorsqu'il a écrit, comme sous l'influence d'un souvenir personnel : « Si un Evesque veut punir un Ecclésiastique, il se sous-« trait aussitôt à sa juridiction par un appel comme d'abus » [2] lorsqu'il qualifie amèrement les juges royaux « un tribunal d'un « ordre différent et inférieur par sa nature [3]... »

*
* *

Une dernière remarque ajoute aux preuves que nous avons données de l'attribution de la *Briefve instruction* à l'auteur des *Ordonnances synodales* ; l'errata spécial au premier est placé à la fin du volume qui réunit les deux ouvrages [4]. Non seulement il témoigne du souci commun apporté à leur exécution matérielle, mais il est comme une marque parlante de l'unité dans leur composition, par la minutie de ce détail d'amour-propre infime en apparence où s'est trahie la personnalité de leur unique auteur.

1. *Test. polit.*, t. II, chap. II, sect. II.
2. *Ibid.*, t. I, chap. II, sect. II, p. 121.
3. *Ibid.*, p. 125.
4. Fos 9, 17, 32.

CHAPITRE III

La Harangue aux Etats de 1614.

Les Etats de 1614 fournissaient à Richelieu l'occasion de faire sa première entrée sur la scène politique ; il l'avait ardemment recherchée [1], et d'autant plus que la mort de Henri IV, son premier protecteur, par le fait qu'elle ruinait ses espérances, avait été la cause d'une recrudescence de son activité. Après avoir, avec une hâte en apparence inopportune, affirmé son dévouement à la cause royale par un serment de fidélité à la reine régente [2], resté sans résultat, on le voit raviver ses anciennes amitiés, rechercher des relations utiles et puissantes, proposer ses services, se mettre en avant pour régler en Poitou des différends entre la Cour et le parti huguenot dont les prétentions ambitieuses étaient dans cette province, à la hauteur de son influence [3]. De tous les côtés, perce ce désir de lui de ne pas être oublié ; de cette époque, date sa lettre à Sully [4], auquel le ministre protestant Pierre, de la Valade, dédie cette même année, le *Miroir des Sainctes Escritures*, tout en publiant la critique du catéchisme diocésain de Luçon [5]...

Déjà en 1611, Richelieu avait en vain brigué la représentation des diocèses circonvoisins à l'Assemblée générale du Clergé qui se tint à Paris, le 13 mars 1612, comme en fait foi sa lettre au cardinal de Sourdis [6] ; la date des publications que nous avons examinées dans le chapitre précédent semblerait même prouver que son zèle épiscopal avait redoublé dès ce moment, soit qu'il eut concentré dès lors toute son énergie sur son diocèse où cet échec

1. Hanotaux, *Hist. du card. de Richelieu*, t. I, p. 147 et suiv.
2. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 53.
3. Hanotaux, *op. cit.*, p. 132 et suiv.
4. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 90 (21 septembre 1612).
5. H. Clouzot, *Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Bas-Poitou*, Niort, 1895, p. 18.
6. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 70, (25 novembre 1611).

le rejetait sans esprit de retour, soit qu'il eut éprouvé le besoin de chercher dans un labeur plus absorbant l'oubli de ses déceptions.

Quoi qu'il soit, ses efforts pour l'élection aux Etats de 1614 étaient couronnés de succès, et le 14 octobre, à la première séance de son Ordre, où il siégeait entre les Evêques de Tulle et de Laodicée, Jean de Genouilhac et Jean de Tresses, il pouvait se rappeler avec quelque satisfaction les termes prophétiques de sa lettre de l'année précédente au Cardinal de La Rochefoucauld, de retour de son ambassade de Rome, lettre où il se promettait « d'avoir quelque jour l'honneur de lui faire révérence [1] ».

* * *

Les Etats de 1614 tiraient uniquement leur importance des circonstances qui avaient provoqué leur convocation et coïncidé avec leur réunion, c'est-à-dire des menées du Prince de Condé et de la majorité du roi ; au point de vue politique, aussi bien qu'administratif, ils étaient condamnés d'avance au néant, n'ayant en réalité servi que de prétexte aux intrigues et aux menaces du parti des mécontents. Dès le lendemain de la mort du Roi, les plus sensés des observateurs recommandaient à la Reine de ne point les assembler, et lui en dénonçaient le danger ; Nicolas Pasquier, l'un d'eux, lui prédisait alors que « tous ces particuliers retournez « en leurs Provinces, serviroient de flambeaux pour allumer des « nouveaux feux et remuements [2] » ; plus tard, après leur convocation, il était encore plus affirmatif et dans le même sens, en s'appuyant de l'histoire ; « par les exemples passés », disait-il, « vous cognoistrez au doigt et à l'œil que de l'Assemblée des Estats « n'est sorty qu'un bien en papier et plusieurs maux en effect... « c'est un secret que vous devez apprendre de ne faire jamais ou- « vrir les Estats, mesmement en la minorité du Roy, quand il y a un « prince qui pour avoir le vent en pouppe au milieu d'un peuple, « se peut rendre chef de party [3] ».

Les Etats se retrouvaient en effet et fatalement en présence des problèmes de principe qui agitaient la France depuis le début

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. III (juillet 1613 ?)
2. *Remonstrances très-humbles à la royne-mère régente en France. Pour la conservation de l'Estat, pendant la minorité du Roy son fils*, Paris, 1610. p. 53.
3. *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne...* Paris, 1623, t. I, p. 44 et 45.

de la Réforme et auxquels la Ligue avait donné un caractère aigu ; si la forme en avait un peu varié, le fonds était resté le même, et le temps qui avait pu calmer quelques passions avait, en revanche, consolidé des situations qui apportaient des éléments nouveaux dans la question. C'étaient encore et toujours les rapports de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, d'autant plus délicats à fixer, qu'ils étaient liés de façon inextricable, non pas seulement en quelques points, mais sur toute l'échelle de l'ordre social sans interruption et qu'ils se compliquaient, à cette époque, de questions accessoires qui ajoutaient, par leur actualité, à l'aigreur du conflit ; il suffit de citer le nom de Richer, la polémique du Cardinal du Perron et de Jacques I[er] à propos du serment, l'immixtion du Parlement dans les questions religieuses, les démêlés de plusieurs prélats avec les Ordres réguliers et surtout avec les Jésuites, la vieille querelle de ces derniers avec l'Université, ravivée par le réveil de la campagne dont l'assassinat de Henri IV avait été le prétexte, les âpres revendications des protestants tendant à consolider et accroître leur autonomie politique, et enfin l'opposition des Princes au mariage d'Espagne, et leurs prétentions à l'ingérence dans le gouvernement, avec la continuation du jeu de bascule qui les faisait vivre, habitués, comme ils l'étaient devenus dans l'anarchie du nouveau gouvernement, à « rançonner périodiquement la minorité du roi [1] ». L'antagonisme des trois Ordres n'était point fait pour faciliter la solution des difficultés qui étaient inhérentes à la base sociale ; leurs résolutions aussi sages et prudentes qu'elles fussent, étaient annihilées d'avance par ce conflit d'intérêts qui les isolaient et rendaient toute conciliation impossible [2]. Le Clergé et la Noblesse étaient d'accord contre le Tiers Etat sur la question de la souveraineté royale, mais le premier entendait s'en réserver à lui seul la solution, comme étant uniquement de son ressort, et d'autre part, il faisait cause commune avec le Tiers contre la Noblesse pour demander la suppression des Pensions dont vivait celle-ci et alléger les charges du peuple. Ces

1. Cette expression se retrouve à la fois dans les *Mémoires* de Richelieu (t. I, p. 121) et sous la plume du prince de Condé à l'époque des Etats (*Double de la lettre escritte par Mgr le P. de Condé à la Reyne Régente mère du Roy, le 19 février 1614*, p. 5).

2. Un factum du temps, entre autres, en énumérait quelques-unes avec esprit. (*Lettre de Jacques Bonhomme, Paysan de Beauvoisis à Messeigneurs les Princes retirez de la cour*, Paris, 1614, p. 10 et 11).

quelques remarques suffisent à montrer les susceptibilités que le délégué de chacun des trois Ordres avait à ménager dans l'exposé final des *Remonstrances au roi*, et aussi à quelle impuissance étaient voués d'avance ces Etats, ainsi que l'avançait hardiment Nicolas Pasquier avec son esprit pratique. Mais il ne faut point juger de l'importance d'un événement par ses résultats immédiats ; ces derniers sont dus, le plus souvent, à une rupture d'équilibre des forces opposées en présence, provoquée par une cause extérieure généralement insignifiante en elle-même ; l'histoire en fourmille d'exemples, et sous ce rapport, la comparaison des Etats de 1614 et de 1789 présente, au point de vue philosophique, le plus haut intérêt. Il a suffi, pour ces derniers, d'une marque de faiblesse du pouvoir régulateur qu'était ou que devait être alors la royauté, pour que la ruée unanime des trois Ordres en ait eu raison sans lutte ; ce n'était point le cas en 1614, où le principe supérieur de la souveraineté royale, battu seulement en brèche par l'infime minorité des protestants, dominait sans être atteint par lui, le conflit des intérêts opposés de classes qui faisait en réalité sa force, tout en constituant aussi pour lui un danger permanent. Richelieu vit tout cela de près ; à ce titre, l'Assemblée de 1614 a été sa grande école politique, non seulement à cause de l'insuccès de ces Etats qu'il a sévèrement et justement jugés [1], mais parce qu'il a pu en dégager les leçons par les manifestations d'opinion auxquelles ils ont servi de prétexte, de la part des contemporains. Ce ne sont point toutefois les procès-verbaux des séances des trois Ordres qui les fournissent ; il faut les chercher dans les boutiques des libraires, dans la rue, et sur le Pont-Neuf, là où se débitent les pamphlets et les libelles dont le nombre et la violence permettent d'apprécier l'étendue et la profondeur de la crise.

Ces livrets et feuilles volantes ne sont point une nouveauté ; importés pour la première fois en France par les protestants d'Allemagne, dans un but de propagande religieuse, et d'excitation contre le Catholicisme, ils s'y sont implantés avec la Ligue qui en

1. « Ainsi ces Etats se terminèrent comme ils avaient commencé ». (*Mémoires*, t. I, p. 241). Joignons-y la courte note d'un voyageur de passage à Paris à cette époque : « A présent les Etats généraux se tiennent à Paris. L'on en « apprend rien sinon qu'il se propose beaucoup de choses, et ne s'y en résoult « aucune ». (Jean Chevel de la Chappronaye, *Les révélations de l'hermite solitaire sur l'estat de la France*, Paris, 1617, f° 106.)

a fait surgir une nuée, et le même phénomène se reproduira chaque fois qu'un événement politique amènera une recrudescence dans le bouillonnement des passions. En généralisant, une courbe ayant pour abscisses les temps, et pour ordonnées le nombre de ces productions, serait l'expression mathématique du processus du pouls politique dans une nation exubérante comme la France ; les sommets de la courbe correspondraient aux accès de fièvre publique provoqués par un événement quelconque; une histoire graphique, établie de la sorte, accuserait des points saillants en 1610 à la mort de Henri IV, en 1614, 1617, 1625, pour subir un temps d'arrêt jusqu'en 1642, et atteindre d'un bond le sommet maximum du siècle correspondant à la Fronde ; nous n'insisterons pas davantage sur cette idée, nous bornant à signaler ici qu'à l'année 1614 correspond précisément l'un de ces sommets [1], et qu'il est ainsi possible d'établir une nouvelle relation entre les Etats de cette année et ceux de 1789 qui ne leur cèdent en rien à ce point de vue spécial ; la comparaison des productions littéraires particulières à ces deux époques provoquerait même des rapprochements curieux ; et pour n'en faire ici qu'un seul dans le domaine de la galanterie, il est piquant de constater que le *Cahier de l'ordre le plus nombreux du Royaume*, en 1789, avait des titres de noblesse avec le *Cahier pour les Dames* [2] que maître Guillaume rimait en vers spirituellement cyniques après ceux des trois Ordres de 1614.

*
* *

Richelieu a eu l'esprit trop observateur pour ne pas être attentif aux moindres détails de cette période agitée, où il jouait un rôle actif, quoique secondaire, et un rôle recherché par son ambition ; il a suivi certainement ce mouvement fiévreux des idées dans les libelles qui couraient en ce temps entre les mains d'un chacun [3] ; dans son séjour à Paris, il les a tous

1. « Tout le monde se presse de dire son advis aux coings des rues... Vous diriez qu'il y a un prix proposé à qui criera plus fort contre le gouvernement public... (*La Pitarchie françoise ou Response aux vaines plainctes des mal-contens*, Paris, 1615, p. 3 et 4).

2. *Les articles des cayers généraux de France, présentés par Maistre Guillaume aux Estats*, 1614, p. 12.

3. *Mémoires*, t. I, p. 485.

connus, il les a tous tenus entre ses mains, il les a soigneusement recueillis et confiés pour les réunir en un recueil à son libraire Cramoisy auquel il le réclamera à son retour à Luçon [1]. S'ils l'intéressent tous, dans sa passion de curieux et de politique, c'est à des titres différents, bien que rarement alors à un titre personnel. C'est pourtant le cas de celui qu'un Poitevin, homme de loi comme son grand-père de Laporte, datait « de son estude de Poictou » en le signant, quatre jours avant la première séance du Clergé, le 10 octobre 1614 ; celui-là a dû flatter agréablement son jeune amour-propre, et il n'a eu garde de l'omettre dans ses achats, s'il n'en a pas reçu un exemplaire de l'auteur, car il n'était pas seulement dédié à son ami et voisin Henry Louis Chasteigner, évêque de Poitiers ; son propre nom y figurait en bonne place avec celui de son confrère de cette ville, comme un exemple du mérite récompensé par Henri IV dans la nomination aux évêchés ; il a certainement lu et relu ce passage qui le signalait, à son Ordre, d'une façon particulièrement élogieuse : « Le Roy défunt y avoit ja heureusement commencé, ne « commettant aux Evêchés que des personnages de qualité requi- « se ; comme il avait faict des personnes en la Province de ce Poic- « tou de deux personnages très insignes en doctrine et intégrité de « mœurs ; messeigneurs de Luçon et d'Abain nommé dès son vi- « vant à l'Evêché de Poictiers ; la Province en reçoit un fruict « inestimable [2]... »

Il n'était pas le seul, du reste, à se préoccuper des manifestations écrites de l'opinion publique ; son ami, le nonce Ubaldini, qui les avait d'abord suivies avec un zèle quelque peu intéressé [3], faisait comme lui une collection de ces libelles qu'il emportait dans son bagage à Rome, lors de son retour dans cette ville, vers le milieu de 1616 [4] ; au sein même de l'Assemblée, tel livret servait aux Etats à formuler leurs demandes au roi, [5] et tel autre la base d'une

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 144.
2. *Le Miroir royal de S. Louis, ou instruction politique de ce que les trois Ordres peuvent légitimement demander au Roy en l'Assemblée des Etats, par P. F. D. G. P. Poitevin, Paris, 1614, Avec privilège du Roy*, f° 9 et 10.
3. Perrens, *Un procès criminel sous le règne de Henri IV, 1608*, Paris, 1867, p. 14.
4. Louis Lacroix, *Note sur une collection de 82 pièces historiques publiées à Paris pendant l'année 1614.*
5. Antoine Arnauld, *Avis au Roy pour bien régner*, Paris, 1614 (R. Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, Hambourg, 1734, 1re part., p. 15).

discussion comme *Le thrésor des thrésors* de Jean de Beaufort [1], « un donneur d'avis », à propos de la recherche des financiers [2], de même qu'une thèse nouvelle de Richer était mêlée aux débats sur la question de la souveraineté royale [3].

Tous ces factums viennent donc se grouper naturellement autour de la Harangue que Richelieu prononçait au nom de son Ordre, à la clôture de la session. Quelques rapprochements de certains d'entre eux avec elle nous fourniront l'occasion de les citer à son sujet ; de même, nous aurons plus tard à en rappeler d'autres qui renferment l'essence de quelques-unes de ses idées futures et qui semblent même les avoir inspirées ; il n'est là rien d'invraisemblable, étant donné les facultés puissantes d'assimilation de Richelieu, et sa règle de conduite « d'écouter beaucoup » [4], doublée d'une « ouïe monstrueuse » comme celle de Henri IV ; en tout cas, s'il ne leur a pas fait d'emprunt servile, il a utilisé certainement plus tard, à un degré quelconque, ces productions où se donnaient libre carrière les passions qui présidaient sous une forme plus discrète aux discussions des Etats ; il a puisé assurément dans cet amas confus d'idées bouillonnantes ; son génie, trop élevé pour être atteint par la flétrissure réservée aux plagiaires [5], a pu, du reste, le faire impunément, car il sait non seulement lire, mais « digérer » [6] ce qu'il a lu. De là même dérive précisément le haut intérêt de cette période ; elle marque le point de départ de la gestation de nombre de ses conceptions de tous ordres, et à ce titre, son importance dans la vie de Richelieu est de beaucoup plus considérable par l'influence qu'elle a eue sur son avenir, que par le rôle immédiat qu'il a joué aux Etats et la part qu'il y a prise lui-même avec sa Harangue.

1. *Le thrésor des thrésors de France, vollé à la Couronne par les incogneues faussetez, artifices et suppositions, commises par les principaux officiers de finance, descouvert et présenté au roy Louis XIII, en l'Assemblée de ses Etats Généraux tenus à Paris l'an 1615, par Jean de Beaufort, parisien...*, 1615.

2. Florimond Rapine, *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et mémorable en l'Assemblée générale des Estats tenus à Paris l'an 1614*, Paris, 1651, p. 423.

3. *Ibid.*, p. 318.

4. *Test. polit.*, t. I, chap. VIII, sect. II, p. 269.

5. « At vero is, qui exse res proeclaras expromere potest, furti sine gravi « causa suspectus esse non debet. » (*Jo, Conradi Schwartz de plagio literario liber unus*, Lipsiae, 1706, p. 144.)

6. *Mémoires*, t. II, p. 285, 291.

*
* *

Deux de ces factums trouvent spécialement ici leur place comme se rattachant à des questions qui le touchent plus personnellement [1]. *Le miroir royal de S. Louis* signalait comme l'une des causes les plus dispendieuses du recouvrement des impôts par l'Etat, la multiplicité des recettes générales et particulières, et des contrôleurs dont les gages et les droits se compliquaient encore des aléas de la circulation des deniers par tant de diverses mains ; il proposait de simplifier et de réduire au minimum les frais de perception, en la confiant aux Echevins des villes, par la centralisation des fonds dans les capitales des Provinces, leur transport se faisant de chacune d'elles à la plus proche du côté de Paris, tout en se cumulant. « Par exemple, disait-il en la province « du Poictou, des villes particulières les deniers seront portés à « Poictiers en la recepte de la maison commune, de là à Tours, de « Tours à Orléans, d'Orléans à Paris [2] ». Or, lorsque Richelieu nommé grand maître de la navigation, eut à organiser la perception des droits d'ancrage dans les ports de France, que le roi venait de lui concéder à titre personnel et sa vie durant, à la fin de l'année 1628, il adoptait précisément ce système de centralisation régionale qui facilitait le contrôle, tout en réduisant au minimum les frais généraux [3] ; il serait téméraire d'affirmer que cette idée avait été puisée par lui dans le factum de ce Poitevin, qui renferme bien d'autres observations de bon sens pratique et ingénieux ; mais il n'est pas invraisemblable d'y voir autre chose qu'une simple coïncidence, étant donné son esprit curieux et attentif à faire son profit de tout ce qu'il voit d'intéressant autour de lui.

L'autre factum [4] avait été inspiré par l'examen des nécessités et des besoins qui étaient certainement pour beaucoup dans les appétits insatiables des Princes où fondait la richesse de la France ; une de leurs causes principales était certainement le dérèglement de leurs maisons, et un observateur au courant du détail

1. Nous en avons déjà cité plus haut un autre.
2. *Le miroir royal de S. Louis*, f° 36.
3. *La Maison du cardinal de Richelieu*, p. 474.
4. *Advis sur la conduite de la maison des princes*, 1614.

de la vie privée des grands seigneurs du temps en exposait le remède dans une sorte de manuel d'économie domestique qui résume dans ses grandes lignes tout ce qui a trait à la matière. Ce serait exagérer que d'attribuer à Richelieu cet *Advis sur la conduite de la maison des Princes,* bien que ce petit livret ne soit pas indigne de lui par sa netteté, sa précision et son bon sens pratique ; le célèbre Bacon lui-même n'avait point dédaigné, au siècle précédent, de traiter le même sujet [1] ; mais on ne peut nier qu'il l'a connu, et qu'il en a mis en pratique les conseils, tant l'application des règles qui y sont énoncées se retrouve fidèlement dans l'administration de sa Maison.

Le rapport des autres factums avec l'œuvre politique de Richelieu est peut-être moins direct ; mais dût-on n'en retrouver dans celle-ci aucune trace, leur mention n'en est pas moins intéressante, car ils font partie des éléments au milieu desquels s'est faite l'éducation politique de Richelieu, commencée par la mission que lui confiait son Ordre aux Etats.

*
* *

C'était un honneur considérable qui échoyait au modeste évêque de Luçon que de prendre la parole au nom de son Ordre dans la séance solennelle de clôture des Etats en présence de la Cour ; il suffit, pour s'en rendre compte, de voir les noms des orateurs qui l'avaient précédé ; la Harangue d'ouverture, le 27 octobre 1614, avait été prononcée par l'archevêque comte de Lyon et Primat de France, Simon de Marquemont ; Pierre de Fenoillet, évêque de Montpellier, et prédicateur ordinaire de Sa Majesté, avait fait la *Remonstrance au roi contre les duels*, au cours de la session, le 26 janvier 1615. Comme l'a fait remarquer M. Hanotaux, Richelieu avait seulement « à exposer les remontrances qui lui avaient « été ordonnées et prescrites par son Ordre » [2], ainsi qu'en fait foi le procès-verbal du secrétaire du Clergé, Pierre de Behety, qui a guidé cet auteur ; mais en réalité, son rôle était moins secondaire qu'il ne semble, et si la faveur de la Cour l'avait désigné par avance au choix de son Ordre il lui fallait pour le tenir, des qua-

1. *Essays politiques et moraux de messire François Bacon, grand Chancelier d'Angleterre mis en nostre langue, par J. Baudoin*, Paris, 1621, p. 62 et suiv.
2. *Hist. du card. de Richelieu*, t. II, Ire Partie, p. 38.

lités spéciales ; elles ne lui manquaient point, et ses collègues ne pouvaient que ratifier ce choix.

Tout d'abord ils connaissaient son énergie ; elle s'était manifestée devant eux à propos de la représentation de sa circonscription aux Etats par un acte qui prouvait en même temps son souci minutieux de l'observation des formes régulières de la vie publique ; dans la séance du 22 novembre 1614, il avait demandé et obtenu « l'observation, exécution et inscription au procès-verbal » d'un arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 8 du même mois, qui tranchait une question de pouvoirs en faveur des députés de la Sénéchaussée en Poitou contre ceux de Fontenay [1] ; il ne convient pas d'attacher à ce détail plus d'importance qu'il ne mérite, mais cet acte d'autorité, de la part de ce jeune évêque, n'a certainement point passé inaperçu, d'autant qu'il n'était pas seulement du ressort du Clergé et qu'il s'exerçait sur un terrain commun aux trois Ordres ; cette initiative résolue qui prouve, en tout cas, que Richelieu entendait avoir et avait la haute main sur sa circonscription contrastait singulièrement avec l'indifférence de son confrère et voisin, l'évêque Jean de Genouillac, devant un conflit soulevé dans le Tiers entre le député d'Uzerche et ceux de Tulle et de Brive, qui déniaient la validité du mandat du premier [2].

L'indication de la reine mère en sa faveur, mise à part, on le savait *persona grata* auprès d'elle par la protection de la toute-puissante favorite Leonora de Galigaï, à laquelle il avait dû, en 1606, le titre de grand aumônier du roi [3] ; son amitié connue avec Barbin, leur inspirateur à toutes deux, l'avait servi et le servait peut-être plus encore de ce côté, de même que dans son Ordre, ses rapports déjà anciens avec le cardinal du Perron qui s'était jadis employé à Rome, sur ordre de Henri IV, à son élévation à

1. Pierre de Behety, *Procès-verbal contenant les propositions délibératives et résolutions prises et reçues en la Chambre ecclésiastique des Etats généraux*, Paris, 1650-1651, 2e édit., p. 112.

2. Florimond Rapine, *op. cit.*, p. 70 et 93. Ce conflit n'eut pas de suite. Au cours de la session, le 3 février 1615, le même député d'Uzerche, de Chavaille, lieutenant général de la sénéchaussée, fut maltraité par de Bonneval, député pour la noblesse du Haut-Limousin, irrité de ce qu'il avait été élu malgré lui ; l'incident provoqua dans le Tiers une vive émotion, et son intervention auprès du roi. (Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 233, Arnaud d'Andilly, *Journal inédit* (1610-1624), p. 42 et 43).

3. L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France*, p. 370.

l'épiscopat [1], lui créaient une situation presque hors de pair ; son loyalisme n'était-il pas, du reste, hors de doute grâce à ce serment de fidélité donné à Marie de Médicis, au lendemain de la mort du roi, une démarche qui avait peut-être, sur le moment, provoqué des railleries à l'endroit de son ardeur trop naïve, mais qui prenait alors la signification d'un calcul profond, ayant percé de loin les ténèbres de l'avenir, et lui faisait comme une auréole de perspicacité et d'habileté redoutables ?

*
* *

Pour tenir ce rôle d'Orateur du Clergé, il fallait surtout un diplomate capable d'éviter tous les heurts ; c'était le danger que redoutait le plus la Cour, avide de voir se dissoudre au plus tôt ces Etats qu'elle n'avait pu éviter, d'accord en cela avec le Clergé épouvanté des hardiesses de l'un de ses membres, Miron, l'évêque d'Angers [2]. Richelieu y était bien préparé par les diverses missions qui lui avaient été confiées peut-être intentionnellement pendant la session ; elles lui avaient servi, non seulement à se mettre en rapport avec les deux autres Ordres, mais à donner la mesure de sa valeur et surtout de sa pondération. La date seule de la première, en dehors de toute autre preuve, montre assez de quelle considération il jouissait parmi les siens, soit qu'il la dût uniquement à sa réputation, soit que la reine l'eût déjà désigné ; au lendemain de l'ouverture des Etats, il prenait contact avec le Tiers, en allant lui donner avis, d'après la délibération du 5 novembre 1614, « de la forme observée en son Ordre sur la prestation du serment » [3] ; le 20 du même mois, il était chargé d'une mission délicate de conciliation entre le Tiers et la Noblesse au sujet de quelques paroles de Savaron, relevées comme injurieuses par celle-ci, et il s'en acquittait en homme avisé, sans prendre parti, avec l'autorité et la force du calme et de la simplicité [4] ; le 4 décembre, il était encore l'un des prélats délégués pour étudier avec la Noblesse, sa jonction avec son Ordre pour la recherche des

1. *Les ambassades et négociations du cardinal du Perron*, Paris, 1623, p. 457 (8 mars 1606).
2. (Alphen) *Journal inédit d'Arnaud d'Andilly* (1614-1620), Paris, 1857, p. 24 et suiv.
3. De Behety, *op. cit.*, p. 72.
4. *Ibid.*, p. 99, Florimond Rapine, *op. cit.*, p. 135-140.

financiers[1] ; enfin, le 5 janvier suivant, il la revoyait à nouveau pour se mettre d'accord avec elle contre l'arrêt du Parlement sur la question du premier article du cahier du Tiers Etat relative à la souveraineté royale[2], question qui avait soulevé une tempête, et dans laquelle le Cardinal du Perron intervint de son autorité et de sa parole.

L'élection de Richelieu, faite le 23 janvier 1615 « de commun consentement[3] », lui valait évidemment d'être chargé 15 jours après d'aller prier la Noblesse de se joindre au Clergé pour « protester à Leurs Majestés toute sorte d'obéissance, fidélité et « service, trouvant aussi très mauvais qu'on veuille séparer et « diviser l'autorité du Roi avec celle de la Reine-Mère, lui té- « moignant un grand ressentiment de ce que Leurs Majestez sont « offensez »[4]. Cette démarche avait été provoquée par une explication arrogante du Prince de Condé à la reine à la suite de l'assassinat d'un gentilhomme de la maison de celle-ci, Marsillac, par des affidés du Prince, conduits par Rochefort, l'un de ses gentilshommes ; elle n'eut pas de suite, Richelieu n'ayant pas trouvé en leur Chambre Messieurs de la Noblesse, qui « estaient déjà tous « ou la plupart, allés trouver le Roy pour le mesme fait. »

Cet incident, survenu le 7 février, était-il pour quelque chose dans un fait bizarre qui a été signalé sans explication par M. Hanotaux ? Le matin même du 23 février, jour de la séance de clôture des Etats, alors que sa Harangue était déjà prête, car rien n'y sent l'improvisation dont il est du reste incapable, Richelieu exprimait à son Ordre le désir de « sçavoir les sujets et « points principaux sur lesquels elle trouveroit bon qu'il s'estendit « le plus »[5]. La Compagnie y répondait en agréant et résolvant 13 points qui étaient soigneusement énumérés et dont l'extrait lui était remis. Ne faut-il point voir une relation entre le premier point, « supplier le Roy de continuer l'administration de ses « affaires à la Reyne », et la scène violente dans laquelle le Prince de Condé avait opposé l'autorité du roi devenu majeur à celle de la Régente déchue par le fait de son mandat, et menacé cette der-

1. De Behety, *op. cit.*, p. 131.
2. *Ibid.*, p. 210.
3. *Ibid.*, p. 249.
4. *Ibid.*, p. 288.
5. *Ibid.*, p. 338.

nière de la puissance qu'il devait à ce nouveau régime ? L'hypothèse est vraisemblable, car ce premier point était suivi de la « demande de l'accomplissement du mariage d'Espagne » auquel s'était opposé et s'opposait désespérément le prince de Condé qui y voyait la ruine de ses ambitions ; et ce dernier était bien visé et plus directement dans ce second point que dans le premier. La hauteur du génie diplomatique de Richelieu permet même facilement d'admettre qu'il n'avait pas été étranger à la rédaction de ce programme, et qu'il avait été élaboré d'avance sous son inspiration à la suite de l'incident du 7 février ; sa Harangue, composée bien avant le jour de la clôture, avait précisément pour point culminant, cette demande inscrite en première ligne, et elle y était amenée avec art comme le nœud gordien de toutes les difficultés reconnues par lui à l'accomplissement des réformes qu'il demandait ; en fin de compte, nous pensons qu'il faut y voir une comédie savante destinée à la couvrir, comédie du même ordre que celle qu'il jouait pour la galerie et pour les envieux, lorsque après avoir été « prié de prendre le soin et la peine de « parler pour le Clergé, il s'en excusait et, pressé par la Com- « pagnie, disait qu'il lui rendroit obéissance ».

Il ne faisait que lui rendre obéissance, en effet, tout au moins en apparence, et il n'en est que plus intéressant, et au plus haut degré, de voir rapidement comment il s'acquittait de l'exposition de ce programme, quel parti il en tirait, et dans son intérêt propre et dans celui de son Ordre, de rechercher en un mot sa note personnelle et la trace de certaines de ses conceptions politiques dans cette Harangue qu'il ne prononçait officiellement qu'à titre de simple rapporteur.

* * *

Ce long préliminaire explique, du reste, au point de vue de l'histoire de Richelieu, la véritable importance de cette Harangue et fait comprendre comment elle inaugurait sa vie politique ; tout y a été pesé et calculé ; elle est en réalité, plutôt qu'une harangue, un véritable document diplomatique ressortant de l'histoire de sa Plume, autant que de son œuvre oratoire, ce qui justifie la place que nous lui faisons ici. Telle est, du reste, l'impression qu'elle a laissée aux auditeurs, qui, comme de Behety, ont été à même, de par leurs fonctions, de suivre d'une façon ininter-

rompue les phases de ces Etats : « faite avec tant de jugement et « d'éloquence que s'acquittant dignement de son devoir, repré- « sentant tout ce dont il était chargé avec une extrême discrétion, « et étant parvenu à contenter tout le monde sans offenser per- « sonne [1]. »

Dans ces quelques lignes, le secrétaire du Clergé a bien précisé la note et le genre de mérite de la Harangue de Richelieu : la discrétion et la mesure résumées dans « la souplesse », le mot dont Richelieu lui-même l'a qualifiée plus tard [2] ; elles lui ont valu de passer presque inaperçue jusqu'à Avenel qui, le premier, en a constaté et fait remarquer la valeur en exagérant même quelque peu son importance [3] dans la vie politique de l'auteur. En réalité, le jugement de Behety est resté définitif ; la dominante caractéristique de ce discours est la circonspection avec laquelle l'orateur s'est acquitté de sa tâche ; non seulement il évitait les froissements mais il flattait chacun des Ordres, dont il combattait les idées, et pour cela, il les réunissait avec le Clergé dans leurs aspirations communes, mais avec assez de tact pour ne rien compromettre de la dignité de son Ordre, et lui conserver la prééminence. Sous ce rapport, répétons-le, cette Harangue est plus qu'un beau morceau d'éloquence sereine, abstraction faite de quelques sacrifices au goût du temps, elle est un modèle de psychologie savante ; elle est digne de l'homme qui, depuis 5 ans, a su, dans son évêché de Luçon, garder sa place, et conserver la dignité de son rang comme grand seigneur et prélat au milieu de la gêne matérielle, en face d'un clergé et d'un chapitre hostiles, et cela dans un diocèse acquis au protestantisme ennemi. Voilà qui

1. De Behety, *op. cit.*, p. 350.
2. *La lettre déchiffrée* (Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire, 1635, p. 24).
3. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 140, note. Poisson ne la cite même pas dans son étude sur les *Etats généraux de 1614, considérés sous le point de vue politique et littéraire*. Il en était de même des contemporains et, entre autres, d'Arnaud dans son *Journal*. Florimond Rapine, député du Tiers, qui assistait à la séance de clôture, se contente de la mentionner brièvement dans son *Recueil* sans la moindre appréciation ; un autre, dans un dénombrement, estropie même le premier prénom de l'évêque de Luçon qu'il appelle *Hermant* Jean du Plessis. (Henri Grelin, *Ordre observé en la convocation et assemblée des Etats généraux de France tenus en ville de Paris en l'année 1614, avec les noms, surnoms et qualitez des Députez des trois Ordres, selon comme ils marchent aux cérémonies*, Paris, s. d.)

relie la *Harangue de 1614* à la *Briefve instruction* ; elles se classent toutes deux, comme on le voit, dans la série des œuvres que leurs qualités sans éclat et en quelque sorte négatives ont reléguées au second plan ; mais elles n'en sont par là que plus curieuses, étant donné les facultés d'initiative et la forte personnalité de leur auteur, pour montrer comment au début il a su discipliner ses énergies et les assouplir pour asseoir sa fortune.

* * *

L'exorde lourd et d'une rhétorique quelque peu ambiguë, était une comparaison empruntée aux usages de l'ancienne Rome pour aboutir à une déclaration de fidélité au roi, tout en excusant par avance les remontrances qui allaient suivre ; il était péniblement présenté et sentait trop la recherche de bel esprit à la mode du temps. Ainsi que nous l'avons dit dans le premier chapitre, ce n'est point là du vrai Richelieu ; si ce n'est trop s'avancer, on peut en retrouver la source dans l'un de ces factums dont la pile s'élève à côté du papier blanc posé sur sa table et sur lequel sa plume hésitante contre son habitude de précision, erre devant l'inconnu avant de se décider dans le choix d'une entrée en matière dont la noblesse et l'érudition soient en rapport avec la solennité de la cérémonie, et le caractère auguste de ses auditeurs ; précisément l'un de ces factums est un *Brief discours dédié au Roy sur la tenue des Estats en sa ville de Paris* [1] (un titre comme ceux qu'il affectionne), dû peut-être à l'une de ses relations, un anonyme malgré ses initiales B. I., et qui a paru le 29 octobre au commencement des Etats, avec la permission officielle ; la comparaison de son début n'est point exactement la même, mais elle est empruntée elle aussi aux usages de l'ancienne Rome, avec une série d'antithèses qui rappellent tellement l'exorde de la Harangue par la tournure générale, qu'on ne peut moins faire, en les comparant, que de constater qu'elle l'a inspirée directement...

Avec les derniers mots de cette entrée en matière, Richelieu a franchi le Rubicon ; son allure change, son ton s'affermit, dès

1. *A Paris, de l'imprimerie d'Anthoine du Breuil, entre le Pont Saint-Michel et la rue de la Harpe, à l'Estoille couronnée MDCXIV*, in-8° 15 p. Une phrase de ce factum est caractéristique : *L'entrée de vos Estats, Sire, s'ouvre par des commencemens qui sont bien différens de ceux des Payens...*, p. 6.

qu'il a quitté ce terrain banal des comparaisons historiques classiques ; on le sent maintenant à l'aise ; il est redevenu lui, en possession de toutes ses ressources de diplomate; il faut lire et relire sa Harangue un peu longue pour l'apprécier à ce point de vue. Orateur du Clergé, il va en faire le pivot unique de tous les problèmes agités par les Etats, le centre même du gouvernement autour duquel gravitent non seulement les deux autres Ordres, mais la Couronne elle-même ; il affirmera sa prééminence, il en fera ressortir la puissance, la valeur et les droits, et pour conclure il les mettra au service de la Royauté, mais de la Royauté aux mains de la Régente, sa protectrice personnelle ; n'est-ce point du reste plaider sa propre cause avec celle de son Ordre, et fixer ainsi son avenir ? Voilà son thème dans lequel il fera rentrer, avec un art infini, certainement trop subtil pour ses auditeurs, toutes les revendications qu'il doit exposer.

L'ennemi le plus redoutable de la Cour est le Tiers Etat grondeur, avec ses aspirations indiscrètes de contrôle [1], qu'elle a achevé de s'aliéner par des humiliations, aidée en cela par la Noblesse qui a déjà signifié à cet Ordre son hostilité méprisante dès l'ouverture de la session [2]. Richelieu commence par l'annihiler en s'appropriant la partie de son programme qui lui était commune avec les deux autres Ordres. Son mandat était assez vague sur ce point : « Parler *en général* du retranchement des dépenses, « dons et pensions, et par ce moyen soulager le peuple » ; mais, même exposé dans une forme aussi peu explicite, l'orateur se trouvait pris entre les plaintes énergiques du Tiers Etat et les appétits de la Noblesse qui n'avait accepté de se rallier à cet article qu'à contre cœur, et en échange de la suppression de la vénalité des charges et de la Paulette. Sur ce point épineux, Richelieu fournissait, dès l'abord, la mesure de son habileté en donnant satisfaction aux intéressés et en rehaussant son Ordre à leurs dépens. Le retranchement des dons et pensions ! Paroles imprudentes, et bien faites pour émouvoir ceux qui l'écoutaient ; car, ainsi que le

1. « Je suis d'advis qu'on assemble tous les mois le peuple aux Halles ou ailleurs, et que là on lui rende compte de l'argent de l'Epargne »... disait ironiquement *l'Advertissement aux Provinces sur la disposition présente des affaires*, Paris, 1615, p. 12.
2. Florimond Rapine, *op. cit.*, p. 59 et 60.

disait judicieusement le *Caton français* [1], même en n'envisageant qu'un des à-côté du problème, cette réforme aurait ébranlé l'Etat. La Noblesse vivait de la munificence royale ; ainsi que le faisait remarquer un de ses membres, dans un écrit des plus intéressants [2] ; si elle s'était petit à petit séparée de l'Eglise par ignorance et apathie, mais tout en gardant ses biens qu'elle devait à leur ancienne alliance et qu'elle s'était habituée à regarder comme héréditaires, si par les mêmes causes elle avait laissé passer à d'autres mains les offices de la justice, son autorité était si intimement liée à celle de la Royauté monarchique qu'elle devait, par principe, chercher à augmenter le fonds de son revenu au lieu d'en demander la diminution. Aussi Richelieu se gardait-il de prononcer ces mots fatidiques ; trois semaines auparavant, « au conseil de l'Entresolle », le président Jeannin, le seul qui, « de l'avis unanime de tous les assistants, sçut « conduire les affaires », en avait eu le courage, en signalant un déficit de un million de livres et en proposant de retrancher un quartier de ces pensions (1.100.000 livres) « qui estoient montées à une « somme si excessive, disait-il, qu'il faudrait avoir des Indes Orien- « tales et Occidentales pour y subvenir [3] » ; Richelieu, au contraire, recommandait au roi « la libéralité mais bien ordonnée, et dis- « tribuée avec mesure et suivant la proportion qui doit exister entre « ce qui se donne et ce qu'on peut donner légitimement [4]... »

1. « Et que sera-ce quand l'extrême nécessité vous contraindra de leur retran- « cher ce qui leur a esté donné ? Ce royaume, Sire, est un Royaume de consé- « quence. Il se trouvera plus esbranlé du retranchement qu'il n'eust esté de sa « privation. Ce qui nous est donné pour un temps nous le possédons, et en « usons comme si s'estoit pour jamais, et sur cela nous batissons nostre train « et nostre déspense, qu'il nous est par après très malaisé de réduire au pre- « mier estat quand ce moyen nous vient à manquer. » (*Le Caton françois au « Roy*, 1614, p. 19.)

2. *Discours d un gentilhomme françois à la Noblesse de France sur l'ouverture de l'Assemblée des Etats généraux dans la ville de Paris, en ceste année 1614, avec deux avertissements particuliers à MM. les Députez du Clergé et de la Noblesse*, 1614, in-8°, 87 p.

3 A. Halphen, *Journal inédit d'Arnaud d'Andilly* (1614-1620), Paris, 1857, p. 32 et 33.

4. *Harangue prononcée en la salle du petit Bourbon, le XXIII février, 1615, à la cloture des Estats tenus à Paris Par Révérend P. en Dieu, messire Armand Jean du Plessis de Richelieu, Evesque de Luçon. A Paris, en la boutique de Nivelle. Chez Sébastien Cramoisy, rue Saint Jacques, aux Cigognes, MDCXV, Avec Privilège du Roy*, p. 10.

La libéralité, un mot lancé en toute connaissance de cause, dans cette cour qui n'ignore rien des tendances parcimonieuses du jeune roi ! Il a dû faire tressaillir d'aise les ambitieux et les mécontents, le parti le plus nombreux et le plus audacieux, et il a dû aussi sonner agréablement aux oreilles de la reine mère « magnifique de son naturel[1] » dont les habitudes de prodigalité désordonnée s'étaient heurtées tant de fois aux principes de rigidité économique de Henri IV[2]. Bien avant Richelieu, Nicolas Pasquier moins diplomate en avait dit autant à la reine dans des termes moins mesurés[3], et après celui-ci, l'auteur d'un autre factum, le mieux au courant des tendances et du caractère de Louis XIII, répétait le même conseil à sa mère[4].

Il y avait plus : par ce début, Richelieu se mettait d'abord adroitement en relief, en rappelant ainsi discrètement à la cour le service qu'il lui avait rendu par sa médiation heureuse entre la Noblesse et le Tiers Etat dans le différend provoqué par quelques mots de Savaron, l'un des orateurs principaux de ce dernier Ordre ; elle avait abouti à une explication de la part du Tiers jugée satisfaisante[5], et ce souvenir ne pouvait être qu'agréable à la reine, en y mêlant le nom de son protégé, l'évêque de Luçon.

S'il paraissait flatter le Tiers, en associant le Clergé à ses revendications, n'était-ce pas aussi de la manière la plus habile, en prenant même en apparence sa protection, comme son Ordre l'avait déjà fait une fois, à l'ouverture de la session, dans un conflit de forme humiliant avec la Noblesse? Car il lui substituait le Clergé dans son rôle de protecteur du peuple, il attribuait simplement à son Ordre, sans la moindre allusion à l'accord intervenu sur ce point, le mérite de l'initiative de cette sollicitude pour le peuple « dont l'Eglise qui est mère des pauvres et des affligéz « doit avoir soin », et il revendiquait, aux dépens du Tiers, la défense du peuple « qui sont les minières de la France ».

Il allait plus loin, dans cette voie, car dans son discours, il ne prononçait pas une seule fois le nom du troisième Ordre, tout

1. *Mémoires*, t I, p. 163.
2. Batiflol, *La vie intime d'une reine de France*, p. 473 et suiv.
3. *Remonstrances très humbles à la Reyne mère régente en France, pour la conservation de l'Estat pendant la minorité du Roy son fils*, Paris, 1610 (on lui fera cognoistre les effets misérables de l'avarice..., p. 13).
4. *L'ombre de Henry le Grand au roy*, 1615, p. 22.
5. De Behety, *op. cit.*, p. 99

comme s'il n'existait point. Cette omission voulue est très significative ; l'auteur du livret que nous avons cité nous en donne l'explication par avance, avant que Richelieu le fasse lui-même dans son *Testament politique*, et ces quelques lignes sont à citer, car elles dévoilent les raisons de l'antagonisme de la Noblesse et du Tiers, en même temps que celles de la sympathie secrète du menu peuple, traditionaliste par essence, pour le Clergé et la Noblesse authentique restée indépendante. « Le Tiers Estat est « composé de marchands, laboureurs et artisans et d'une sorte de « personnes inutiles au Roi et au Public qui ne sont ni nobles ni « officiers, mais qui se servent au détriment du pauvre peuple de « la faveur, parentelle, alliance et intelligence qu'ils ont avec les « officiers tant de Justice que de Finance, à qui il est requis de « pourvoir pour le soulagement public. Le Roi est encore chef de « ce troisième corps ; lesdits officiers de Judicature et de Fi- « nance s'en disent aujourd'hui les membres encore que de tout « temps ils n'en ayent point eu d'autres que le Clergé et la No- « blesse comme de fait il se remarque qu'en toutes les assemblées « d'Etats généraux et provinciaux qui se tenaient par le passé, les « Ecclésiastiques et Nobles parlaient et faisaient toujours pour le « Tiers Estat, mais depuis la vénalité des offices et bénéfices, pre- « mière cause de la décadence et ruine de ce florissant Royaume, « les dits officiers de justice ont voulu parler pour le dit Tiers « Estat comme faisaient précédemment les dits Ecclésiastiques et « Nobles. Et ont insensiblement osté au Clergé et à la Noblesse « l'autorité qu'ils avaient sur le commun peuple par l'obligation « dont il était lié à eux comme à ses seigneurs terriers et vrays in- « tercesseurs vers le Roy [1]... » Et après avoir recommandé l'union des deux corps, le Clergé et la Noblesse : « Pour le troisième, « faites, dit-il, comme vous aviez accoustumés ; si ceux-ci en veu- « lent faire un quatrième, qu'ils le fassent, mais que ce ne soit pas « aux dépens du peuple [2] ».

Un autre pamphlet du temps signalait également cette anomalie de la représentation du peuple par ses oppresseurs et auteurs de tous ses maux, les officiers de justice et de finance [3], et bien que

1. *Discours d'un gentilhomme...*, p. 9 et 10.
2. *Ibid.*, p. 25
3. D'après G. Picot, sur 192 députés du Tiers 131 sont titulaires d'offices. *Hist. des Etats généraux*, Paris, 1888, t. IV, p. 178, note.

de vues moins larges que le précédent, et borné uniquement à des intérêts matériels, il n'en est pas moins intéressant, en ce qu'il prouve l'unanimité de vues du Clergé, de la Noblesse et du véritable Tiers sur ce point.

« Ce pauvre peuple, Messieurs, comme esveillé en sursault, « avoit conceu quelque espérance de la restauration par la publi« cation des estats généraux, où il espérait faire ses plaintes. « Mais il en est décheu, puisque ceux, lesquels plus justement on « pouvait accuser comme premiers et seuls auteurs et fauteurs de « tant de désordres, pilleries, exactions et concussions se font, « par force et violence et autres voyes illicites, fait eslire et « nommer pour députez en ceste bourgade directement contre « les mandemens et Royalles intentions de Sa Majesté et le désir « et liberté de ses pauvres subjets afin de fermer la bouche « et couper l'herbe sous le pied des affligez ». Et il avait soin de préciser, pour éviter toute équivoque : « Je ne parle « point de la Noblesse de ce Baillage, Messieurs, laquelle « on sait avoir toujours rendu au Roy le devoir de sa fidé« lité, mais de ceux auxqueuls est commis le sacré Bercail « pour vivre en seureté et repos sous les loix divines et « humaines [1] ».

1. *Remonstrances a Messieurs des trois Estats par le Zopire François*, 1614, p. 7. Notons en passant le nouveau mode de recrutement de la Judicature proposé par l'auteur : l'élection par les habitants de trois personnes « entre les« quelles Sa Majesté choisirait telle qui lui plairait » (p. 13). Ce pamphlet n'avait point échappé aux partisans du prince de Condé ; l'un deux en prenait texte pour faire son apologie, en se plaçant uniquement sur le terrain de la réforme de la Justice (*Le Chevalier errant pour supplément du « Zopire français*, s. l. 1614), et dans un second factum, où perce clairement le but inavoué de mettre à profit ce levain de discorde dans le Tiers, il engageait le prince à faire connaître au roi ces plaintes, « lesquelles serviraient peut-être, dit-il, à « l'acheminement de vos saints et sacrez désirs et pour parvenir à la Réforma« tion générale ». (*A Monseigneur le Prince*, s. l. n. d. 1614, p. 4.) Il y a lieu de noter ici que les élections n'avaient pas été favorables aux princes qui se plaignaient dans la conférence de Loudun de ce qu'elles avaient été faussées par les brigues (G. Picot, *Hist. des Etats généraux*, t. IV, p. 197). Un autre pamphlet, postérieur à l'assassinat du Maréchal d'Ancre, donnait là-dessus quelques détails : « Il a esté payé à un certain député du Tiers Etat, pour tenir le « party de Conchine, plus de mil francs, outre une pension de 3.000 livres qu'il « recevait annuellement, sans comprendre sa taxe qui luy a esté faicte pour « avoir esté aux Estats, dont il s'est faict payer » (*Dialogue du berger Picard « avec la Nymphe Champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre « en Picardie par A. D. F. P.* Paris, 1617, p. 14).

*
* *

Richelieu était de la Noblesse autant que du Clergé, et l'on s'explique facilement qu'il en ait d'autant plus épousé les passions qu'elles étaient d'accord avec celles de la Cour, avec son mandat, et aussi avec son intérêt personnel, de même qu'avec les aspirations élevées de son Ordre dont il venait de définir le rôle social.

L'on sent, du reste, la conviction, par contraste avec l'éloquence factice de l'exorde, dans le passage très court mais expressif, relatif aux misères d'en bas. Richelieu a entendu de près, dans son diocèse chétif de Luçon, le grondement sourd des campagnes, ce véritable Tiers, oppressées par les impôts de toute sorte, par les rapines et les contributions et les levées des gens de guerre, dans ces luttes où la Religion n'a été souvent qu'un prétexte ; à Paris même, entre deux séances de son Ordre, l'un des pamphlets dont nous parlions tout à l'heure l'a évoqué devant ses yeux ; la plainte lamentable de l'*Advis de six paysans aux Estats* l'a d'autant plus frappée qu'elle est certainement de ce Poitevin mis en scène « avec sa grande sequenie et ses sabots, vestu de peaux de che- « vreau [1] » qu'il a si fréquemment rencontré sur les routes de son diocèse dans ses visites pastorales ; l'auteur s'est trahi avec son allusion transparente aux résolutions belliqueuses de l'évêque de Poitiers, Louis Henry Chastegnaye de la Rochepozay [2], un ami de Richelieu, et un épisode planté sur les rivages du Poitou [3]. Il y a dans ce factum une figure qui reviendra plus tard dans le *Testament politique* et qui est trop caractéristique pour l'attribuer à une simple coïncidence : « Souvenez-vous, Messieurs « des Estats à ce propos, que suivant le proverbe espagnol : *El* « *asno sufre la carga y no la sobrecarga* : l'asne souffre la charge et « non la surcharge [4] ». N'est-ce point la comparaison fameuse que Richelieu fera plus tard entre le mulet et « le peuple qui supporte « toutes les charges » de même que son image médicale de l'épuise-

1. *Advis, remontrances et requestes aux Estats généraux tenus a Paris, 1614, par six païsans, 1614*, p. I.
2. *Ibid.*, p, 5.
3. *Ibid.*, p. 29.
4. *Ibid* , p. 7.

ment du peuple [1] semble avoir été inspirée par ces quelques mots d'une amertume sinistre : « si on nous seigne, qu'on ne nous tire pas tout le sang [2] ».

1. *Test. polit.*, I[re] partie, chap. IV, sect. V, p. 225 et suiv.

2. *Advis*, etc., p. 8. Ce pamphlet, d'une énergie farouche, dirigé contre les Etats et le gouvernement, et traitant toutes les questions, mériterait une étude spéciale aux points de vue politique et littéraire ; il fut du reste le plus retentissant de tous, car il eut six nouvelles éditions en 1615 ; avec une forme plus rigoureuse dans sa concision et sa netteté, et une plus belle langue, il rappelle les morceaux les plus remarquables de la Ligue (un passage est imité de la *Satyre Ménipée*, p. 10), et il soutient très avantageusement la comparaison avec les meilleurs pamphlets du même ordre parus à la veille des Etats de 1789 ; il s'attaquait aux 3 Ordres, indistinctement, et sa fin, prophétique et menaçante, est d'une belle tenue : « Vous estes de même navire, de mesme maison et bran« ches de mesme arbre. Quand le gouvernail sera rompu, les fondemens sapés « et les racines attachées, jugez s'il y aura moyen de vous garentir du nau« frage, des ruines et de la cheute effroyable. C'est à vous à y songer pour vous, « pour nous, pour tous. On ne se trouve pas ainsi tous les ans sur le trotoir, ne « perdez point l'occasion... Nous sommes à la veille de plus de maux que vous « ne pensez. Souvenez-vous aussi que les paysans ont un grand advantage sur « vous, qu'ils beschent gaillardement la vigne labourant la Terre, et que vous « auriez aussi mauvaise grâce à ce mestier qu'eux à dancer. Mais surtout sca« chez qu'il y en a là haut à qui vous rendrez compte de nos larmes et de nos « sueurs et que vous ne rirez pas toujours ».

Il est intéressant d'en rapprocher un passage du discours de clôture de Miron, le président du Tiers Etat, consacré aux misères du peuple : « Si votre « Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir ne fasse connaître au « pauvre peuple que le soldat n'est autre chose qu un paysan portant les armes ; « que quand le vigneron aura pris l'arquebuse, d'enclume qu'il est il ne devienne « marteau. Ainsi tout le monde sera soldat ; il n'y aura plus de laboureur ; les « villes, la noblesse, l'Eglise, les princes et les plus grands mourront de faim ». (Florimond Rapine, *Recueil*, etc., p. 451.)

Ce pamphlet jette un jour curieux sur les intrigues de la Cour auprès des membres des Etats ; et soit dit en passant, il nous documente sur ces dépenses qui provoquaient l'humeur mélancolique de Rapine, dépenses s'élevant, dit-il, à 6 000 écus par jour (p. 21). Il se complète naturellement par quelques autres factums entre lesquels nous citerons :

Ennuis des paysans champestres addressez a la Royne Régente, 1614 (sans intérêt).

Humble supplication au Roy, pour le soulagement du Tiers Estat. 1614. (Consacré aux revendications des commerçants).

Avant La Bruyère, l'auteur d'un autre factum qui reviendra tout à l heure, dépeignait en termes saisissants la misère du peuple qui le poussait à l'émigration : « L'Italie, l'Espagne, la Turquie et beaucoup d'autres climats estrangers « peuplez maintenant de vos François en font foy... Ils quittent leur pays natal, « leur tant bon Royaume, leur si douce mère, pour ne pouvoir plus vivre (les « loups ravissants de Financiers leur ostant leur pain). Ils ne couchent plus que « sur la dure, ne mangent que des racines, ne sont vestus que de haillons ; « bref, n'ont rien ny pour se soulager, ny pour vous secourir si l'occasion estoit « telle qu'il y eust de la guerre estrangère... » (*Advis au Roy sur la Réformation « générale des abus qui se commettent en son Royaume*, 1614, p. 16.)

*
* *

Voilà donc le Tiers écarté ou plutôt supprimé dès les premières phrases ; reste la Noblesse. Son nom va revenir souvent, et elle occupera plusieurs pages, car Richelieu en fait partie : mais il lui témoignera de son intérêt sans lui sacrifier son Ordre, et pour cela, il les solidarisera dès le début, en montrant que l'origine de leurs maux est commune. La vénalité des Offices pèse à cette Noblesse « aussi pauvre en argent que riche en courage » (un mot qui reviendra dans le *Testament politique*), car elle l'empêche d'avoir accès aux charges ; bien qu'elle alimente les profusions et excès de dépenses de la Royauté, avec lesquels « peu s'enrichissent » (une vague allusion aux Princes), elle est aussi une cause de ruine pour l'Eglise privée par la Noblesse des bénéfices ecclésiastiques qui devraient lui revenir de droit [1]. Et c'est ainsi qu'il aborde les maux du Clergé, son abaissement, son éloignement immérité et impolitique des affaires de l'Etat. On voit avec quel artifice Richelieu enchaîne tous ces intérêts pour en arriver à un plaidoyer *pro domo* et comme sa logique qui les flatte tous est séduisante ; elle n'avait pas, du reste, d'autre mérite, et, à voir la hâte avec laquelle il glisse sur cette combinaison mirifique qui doit ramener la France à l'âge d'or, il semble bien que Richelieu ne se soit pas fait d'illusions à lui-même, et que le cercle vicieux qu'il développait à la « satisfaction de tous » [2] n'échappait pas à cette clairvoyance pratique. La suppression de la vénalité des offices tarissait, en effet, la source de ces profusions [3] dont il demandait non pas le retranchement mais la modération : la Noblesse appauvrie ne pouvait pas davantage acquérir, à prix d'argent, ces charges qu'on faisait luire à ses yeux en échange des bénéfices du Clergé qu'elle détenait ; l'on ne voit guère, dans ce système, où pouvait trouver place la diminution des charges du peuple, étant donnée l'immuabilité du système financier lié intimement à l'ordre administratif [4].

1. Cf. *Discours d'un gentilhomme français à la noblesse de France...*, 1614, déjà cité, (p. 3-5).
2. Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, Paris, 1660, p. 9.
3. *Gazette des Estats de ce temps, Du Seigneur Gio servitour, de Pieragrosa : traduite d'Italien en Français le premier janvier*, 1615, p. 7 et suiv.
4. Dans son *Brief discours sur quelques points concernant la police de l'Eglise*

Une fois Richelieu au pouvoir, rien ne changera dans l'assiette et la répartition des revenus de la Couronne ; seule cette partie qui va aux profusions dont « peu s'enrichissent », changera à peine de destination et continuera à servir à payer les frais de la politique, mais ce sera de la politique extérieure et de la guerre[1] au lieu de la politique de paix aussi ruineuse dont Richelieu a fait, et à plusieurs reprises, le bilan en remontant à la mort de Henri IV. Il serait plus que téméraire de rechercher si, en 1614, Richelieu a eu cette arrière-pensée ; c'est du reste assez douteux, et il est imprudent d'attribuer aux hommes de génie des calculs si profonds et si prématurés. Il est seulement permis de constater que plus tard ses idées sur la possibilité de ces réformes se modifieront singulièrement ; il l'étudiera longuement dans le *Testament politique*, et conclura finalement par la nécessité du maintien du *statu quo* pour la Justice et les Finances ; quant à la Noblesse, dont l'épée était la seule raison d'être, il la détruisait plus sûrement par la création de l'armée permanente que par le rasement des citadelles seigneuriales ; nous avons montré ailleurs comment il tenta d'utiliser ce poids mort de la Royauté, en la dirigeant vers les affaires d'Etat, et comment il dut y renoncer, devant son impuissance, ne proposant en fin de compte, pour son

et de l'Estat, et particulièrement sur la réception du Concile de Trente et la Vénalité des offices, Paris 1615, du Perron de la Guette donnait quelques chiffres. Le revenu tant du droit annuel que des parties casuelles s'élevait en 1614 à 1.400 000 livres ; et les offices de judicature ne faisaient qu'environ le tiers de ce même revenu. Les gages de ces officiers se montaient à plus de sept millions cinq cent mille livres ; la suppression par extinction à leur mort des 2 tiers de ces offices aurait donné une économie de trois ou quatre millions à côté de laquelle le revenu sus-visé était peu de chose (II[e] part. p. 24 et suiv.). Il est curieux de constater que le fameux P. Camus, évêque de Belley, un ami de Richelieu, signalait lui aussi la multitude d'officiers comme la source de « la famine et des oppressions du peuple » dans son *Homélie des trois fléaux des trois Estats de France preschée en l'assemblée générale des trois Ordres, en l'Eglise des Augustins à Paris, le dimanche dans l'octave de Noël, le jour des SS. Innocens*, Paris, 1615, in-8°, 55 p., p 44. Signalons deux autres homélies du même auteur prononcées à la même époque et, sur le même sujet : *Homélie des trois simonies ecclésiastique, militaire, judiciaire, prononcée à l'assemblée générale*, etc., Paris, 1615, in-8°, p. 62, et *Homélie des désordres des trois Estats de cette monarchie, haranguée en l'assemblée des Etats généraux*, Paris, 1615, in-8°, 86 p. (Boulas, *Un moraliste chrétien sous Henri IV et Louis XIII, Camus, évêque de Belley*, Lons-le-Saulnier, 1878.)

1. *Etat des affaires du Roy au 1[er] Juin 1626*. (Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 208)

relèvement et conservation, qu'il jugeait indispensable à la Couronne, que des palliatifs incomplets et d'une exécution difficile, d'après son propre aveu [1]. Mais en 1614, Richelieu n'en était pas encore là, et restait dans les vagues généralités que lui commandait, avec son programme, le prestige de cette noblesse restée encore féodale, et à laquelle il appartient.

Bien qu'exposant les réformes des trois Ordres, il s'appesantissait naturellement davantage sur le Clergé ; son plaidoyer en faveur de son Ordre le touchait directement. Quelques années plus tard, alors qu'il condamnait l'immixtion intéressée de la Religion dans la politique, on devait lui reprocher sa demande d'accession de l'Eglise aux charges de l'Etat comme une manœuvre personnelle ; le rapprochement était trop tentant pour ne point donner prise à une pareille accusation, et son panégyriste, Aubery, lui-même s'en est fait l'écho [2]. Il peut y avoir du vrai, car il faut bien reconnaître que si cette demande était dans son programme, elle n'en était pas moins d'accord avec son propre intérêt et ses vues personnelles.

Quoi qu'il en soit, il la traitait avec un soin particulier, et presque avec passion, s'appuyant sur les précédents fournis par l'histoire, à commencer par celui des Druides [3]. On lui a reproché d'être remonté jusque-là, en y constatant un trait de mauvais goût de l'époque auquel il aurait sacrifié [4] ; ne faut-il pas y voir aussi bien autre chose qu'une recherche prétentieuse d'érudition ? Le cardinal du Perron n'avait-il pas usé déjà du même argument dans sa Harangue au Tiers Etat du 2 janvier précédent sur l'article du serment [5] ? Richelieu ne l'ignorait point, et l'on peut se demander si ce n'était point une flatterie discrète de sa part au Cardinal en lui empruntant une figure. Par une coïncidence qui vaut d'être signalée, un factum du temps, dû à un ecclésiastique, et développant les mêmes idées que Richelieu, l'employait au début de la même thèse appuyée également de précédents historiques [6]. On

1. *La maison du Card. de Richelieu*, p. 183 et suiv.

2. Aubery, *Hist. du card. de Richelieu*, Paris, 1660, p. 9.

3 *Harangue*, p. 15

4. Abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 270.

5. *Harangue faicte de la part de la Chambre ecclésiastique en celle du Tiers Estat, sur l'article du Serment par Mgr le Cardinal du Perron... Jouxte la copie imprimée à Paris 1615. Avec pr. de S. M. et permission de l'autheur*, p 2.

6. « Les anciens Français... ont esté anciennement accompagnez de cest heur

la retrouve, enfin, deux ans plus tard, dans la bouche du célèbre Cospean, évêque d'Aire, l'ancien maître de Richelieu, débitant sa « Remonstrance au roi sur les Duels au nom du Clergé de France », le 18 juillet 1617 [1] ; il est vrai qu'alors Du Perron était mort, et l'ancien orateur du Clergé devenu premier ministre.

En parlant de l'avilissement de la dignité de ceux qui servent aux saints autels, Richelieu en profitait pour toucher un mot de leur écartement systématique du Conseil, de la préséance qu'avaient sur eux les Laïques à ce seul titre, de l'attribution des bénéfices qui était faite aux dépens du Clergé à des gens du monde, les uns sans foi, les autres ennemis de l'Eglise [2].

De là, il passait à l'avantage que retirerait la Couronne de leur participation aux affaires, en signalant à cette occasion leur désintéressement forcé, dû à leur célibat, une remarque déjà faite par le Cardinal du Perron [3], et un argument qu'il reprendra plus tard dans le *Testament politique* [4] ; ce simple mot jeté dans le discours avait une portée que les deux autres Ordres n'ont certainement pas comprise ; car il représentait, pour le Clergé, son exclusion volontaire de l'hérédité et du privilège qui constituent la Caste [5], exclusion qui le rattachait plus étroitement au peuple ; à lui seul, il justifiait sa protestation à la fois contre la Paulette du Tiers [6] et contre les charges

« que d'avoir eu en leur Paganisme des sacrificateurs (je dis Druides) qui pullulans en toute sorte de vertus faisoit honte aux nations de leur siècle ». *Advis au roy sur la réformation générale des abus qui se commettent en son Royaume*, 1614, in-8°, p. 5.

1. *Recueil général des affaires du Clergé de France*, Paris, 1636, t. I, p. 67. — Quelle que soit son origine, la figure de rhétorique en cause avait depuis longtemps droit de cité dans l'arsenal de la littérature rabelaisienne aussi bien que théologique. (*Le voyage de Me Guillaume dans l'autre monde vers Henry le Grand*, Paris, 1612, p. 9 et 29.) Elle le conservait bien après, car près d'un siècle plus tard, le même mot sert à un protestant pour exercer sa verve poétique (et quelle verve !) dans un rondeau contre le Cardinal de Noailles, à propos des affaires du jansénisme. (*Recueil de portraits en rondeaux... A Christianopolis, à l'Enseigne de la Vérité*, 1728, p. 34).

2. *Advertissement à Messieurs les Deputez du Clergé sur la décadence de l'Eglise gallicane*, 1615.

3. « *Ecclésiastiques*. Ils ont eu autrefois grand pouvoir en France, et l'Estat « en estoit bien mieux ; car ils ne sont pas intéressez, n'ont point d'enfans qui « succèdent aux desseins qu'ils pourroient avoir : quand ils sont morts, tout « est mort avec eux ». (*Perroniana*, p. 96.)

4. *Test. pol.*, t. II, chap. VII p. 52.

5. Guizot, *Hist. générale de la civilisation en Europe*, 5e leçon.

6. Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers Etat*, Paris, 1868, p. 163 et suiv.

héréditaires de la Noblesse. Richelieu a-t-il voulu lui donner cette signification qui valait un réquisitoire ? Il est permis de se le demander, d'après ses actes postérieurs, si l'on recherche les mobiles qui le poussaient, une fois au pouvoir, par une sorte de règle fixe, à former des prélats de son choix par l'administration de sa maison personnelle, avant de leur confier, une fois éprouvés, les services éminemment délicats et importants de l'inspection, de l'intendance et de la trésorerie des armées [1].

Son panégyrique du Clergé ne l'empêchait pas de s'élever contre ceux de sa profession qui étaient favorisés du bien de Dieu, malgré leur indignité à le posséder « pour leurs mauvaises mœurs et « leur ignorance », et il reliait adroitement cette question à l'attribution des Abbayes soit à des Laïques, soit même à des Réformés, pratique d'autant plus préjudiciable à l'Eglise, disait-il, que « la « présentation de la plus grande partie des Cures de la France est « annexée aux Abbayes, ce qui rend presque impossible d'avoir de « bons Pasteurs. » Cette question du recrutement des curés avait été l'objet de ses plus vives préoccupations dans son évêché ; et la trace toute récente en existait encore dans les cahiers de l'Evêché de Poitiers annotés par lui à cet article [2]. Son ardeur juvénile l'entraînait-elle sur ce chapitre, ou était-ce un raffinement dans le calcul ? Toujours est-il qu'il allait, avec une témérité quelque peu audacieuse, pour une harangue faite au nom de son Ordre, jusqu'à émettre un doute sur l'avantage réel que pouvaient retirer les Rois de l'exercice du droit de provision aux bénéfices, et s'il ne concluait pas, il en disait assez pour s'acquérir un titre à la reconnaissance des adversaires de l'Eglise gallicane qu'il flattait ingénieusement d'autre part, tout en constatant et déplorant sa déchéance [3].

*
* *

Jusqu'ici nous n'avons relevé dans la Harangue aucune note affectant la personnalité intime de Richelieu ; elle y existe cependant, et dans un ordre d'idées que nous avons déjà signalé dans

1. *La maison du Cardinal de Richelieu*, p. 77 et suiv.
2. Avenel, *La jeunesse de Richelieu jusqu'à l'ouverture des Etats de 1614*. (*Rev. des quest. hist.*, t. VI, 1869, p. 222.)
3. *Harangue...*, p. 18.

la *Briefve instruction* ; nous voulons parler de l'importance occupée dans la *Harangue* par les intérêts matériels. En réalité, ils la dominent depuis le début, jusqu'à l'exposé du dernier vœu relatif au Concile de Trente, bien que dissimulés de la façon la plus savante, et aussi présentés au point de vue le plus élevé. Richelieu est alors aux prises avec les angoisses de la gêne ; sa valeur et son nom se débattent désespérément contre une médiocrité sans issue ; sa rancœur secrète plane obscurément au-dessus de toutes ses considérations même les plus hautes et les plus impersonnelles sur le dépouillement de son Ordre ; on la sent à lire entre les lignes, lorsqu'il traite des bénéfices, des pensions, des survivances ; « laisser au moins l'espérance à ceux à qui on ne peut donner mieux », est un trait trop amer au sujet des réserves pour ne pas avoir été inspiré par un retour sur lui-même, de même que ces quelques mots consacrés « à ces enfans qui au comble de leur mé- « rite et de leur aage, n'oseraient peut-estre penser à parvenir « aux honneurs et aux grades qu'on leur a donnez aux ber- « ceaux ».

Déjà une phrase l'a trahi ; dans la question d'attribution aux laïques des pensions sur les bénéfices, et après avoir invoqué d'abord la raison d'équité, un cri personnel lui échappe : « il est « impossible en de grandes charges de s'acquitter de son devoir « sans grandes despenses » ; sûrement elle n'a pas passé inaperçue et elle a même dû avoir l'approbation de cette élite qui vit alors de la Royauté et en attend au moins la sécurité matérielle, sinon la fortune. L'injustice dans la distribution arrachait à un contemporain un cri d'indignation autrement pathétique dans sa vigueur :

« En l'Eglise, n'est-ce pas injustice que les ignorans et desbau- « chez aient ses biens et ses Dignitez, et les vertueux et capables « en soient privez ? Injustice que les laïcs et prophanes mangent « les saincts revenus, et que les Ministres de Dieu meurent presque « de faim, et par leur souffrence, deshonorent leur Ministère ? « Injustice qu'on fasse marchandise des maisons de Dieu et qu'on « traficque de ses héritages ? Injustice que les uns soient affaissez « sous le poix énorme des Bénéfices, qui leur engraissent le corps, « amaigrissent l'esprit, et les autres n'en ayent qu'un lopin qui « mériteraient d'être les mieux partagez ? Injustice qu'on con- « joigne les incompatibles, et que tant de Bergeries demeurent

« sans Pasteurs ? Et injustice que les Ecclésiastiques s'empes-
« chent des affaires séculières, et meslent confusément la terre
« avec le Ciel ? [1] »

Mais la nature du discours de Richelieu commandait plus de réserve, et il eut été aussi dangereux qu'inopportun de s'appesantir sur ce point avec une pareille virulence.

* * *

Après les charges du Clergé sur lesquelles nous reviendrons plus loin, à propos d'un détail particulier, Richelieu abordait la question de la juridiction ecclésiastique en un passage qui n'est que le commentaire d'une de ses *Ordonnances synodales*, et il choisissait adroitement ce terrain pour traiter le second point le plus délicat de son discours, le premier article du cahier du Tiers Etat sur la souveraineté des Rois ; il lui suffisait, pour cela, de généraliser par une transition toute naturelle un principe de discipline ecclésiastique d'ordre intérieur. Le fameux article n'était point dans son programme d'où il était exclu par le fait de sa radiation des Cahiers [2], mais en réalité, il était renfermé impli-

1. *Au roi. Discours politique*, p. 17. L'auteur inconnu de ce curieux opuscule était sinon un médecin, au moins un scientifique, à en juger par sa tournure d'esprit tourné vers les sciences hermétiques ; ce livret traite bien des questions avec des vues originales qui dénotent un grand bon sens et un esprit d'observation remarquable ; notons principalement son opinion sur les controverses publiques religieuses qu'il condamne comme butant et aigrissant les esprits ; — des idées qui concordent avec les conceptions politiques futures de Richelieu telles que l'exposé des causes des guerres civiles dont la première est « la com- « munication trop privée que le Prince donne aux Grands de ses secrets » (p. 10) ; la nécessité pour l'Etat d'empêcher l'infiltration des idées de l'étranger chez les nationaux (p. 14) ; de ne point laisser le peuple trop en repos, afin qu'il puisse contenter la vivacité de ses esprits (*Test. pol.*, liv. I, ch. IV. sect. V) ; de provoquer la communauté de la vie des Ordres, notamment en ramenant dans les villes la Noblesse qui s'isole superbement des affaires et des intérêts généraux. Plus loin, il propose les moyens d'assurer la gratuité de la justice et la suppression des épices par l'attribution aux officiers de gages suffisants... l'extinction des contentions et des procès en faisant disparaître l'incertitude des facultés « d'autruy » et des « moyens d'un chacun » ; l'une des applications pratiques proposée par l'auteur est d'un caractère singulier d'actualité : « la « déclaration au vrai de tout ce qu'un chacun possède en biens immeubles et en « deniers, en tenant compte des dettes et hypothèques, déclarations qui seraient « modifiées suivant les augmentations ou diminutions dès qu'elles se produiraient « et dont l'enregistrement chez les notaires servirait de base sûre suivant les « besoins de l'intéressé .. »

2. « Supplions très humblement Sa Majesté qu'il soit déclaré par les Estats,

citement dans le numéro 7 : « se plaindre des entreprises des « Cours de Parlemens, et en représenter la conséquence dange- « reuse [1] ».

Le Tiers Etat avait mis le feu aux poudres en soulevant l'éternelle question de la lutte du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, question d'autant plus épineuse que la Royauté était intimement liée à l'Eglise, ainsi que l'avait prouvé la Ligue, et que la Réforme était venue battre en brèche cette connexité de façon inquiétante, en s'aidant des susceptibilités de l'Eglise gallicane, pour en arriver à la constitution d'un *modus vivendi* basé non plus sur une question de principe, mais sur une question de convenances politiques dans les rapports de la Couronne avec le chef de l'Eglise. Les motifs qui animaient le Tiers étaient singulièrement complexes, et leur examen sort de notre cadre ; si l'on peut admettre qu'il y entrait pour une part un sentiment instinctif d'indépendance nationale, du même ordre que celui qui l'aurait préservé de la Réforme, d'après un éminent historien, il n'est certainement pas moins vrai que le souvenir des maux de la Ligue y était pour beaucoup, dans sa crainte irraisonnée des contingences immédiates de la vie matérielle que l'influence sourde des idées de la Réforme avait développée. Le Clergé, moins accessible à ces dernières considérations, voyait de plus haut le danger de pareille discussion, au point de vue des deux puissances en jeu dont il personnifiait l'union, et voulait se réserver exclusivement le droit d'en connaître à son heure ; le Parlement, avec sa tendance à l'immixtion dans les affaires supérieures d'Etat, intervenait par un arrêt dans le sens du Tiers ; un conflit s'ensuivait avec le Clergé, envenimé par les démêlés anciens du cardinal de Sourdis son président et de la Cour de Bordeaux [2] ; l'Assemblée infligeait au Parlement un blâme sévère, et finalement obtenait du roi d'abord l'évocation de l'affaire devant lui, puis l'exécution d'un arrêt du Conseil suspendant l'exécution des arrêts du Parle-

« et passé en loy fondamentale, que le Roy ne recognoist et tient son Royaume « que de Dieu et de son espée, et n'est suject à aucune puissance temporelle « supérieure. » *En marge* : « A esté jugé n'estre nécessaire ». (*Cahiers généraux des articles résolus et accordez entre les Députez des 3 Estats : imprimé à Paris, 1615*, p. 3.)

1. De Behety, *op. cit.*, p. 338.

2. *Advis salutaire donné au sieur illustrissime Cardinal de Sourdis, pour sagement vivre à l'avenir*, 1615, p. 10 et 11.

ment, et ordonnant l'emprisonnement de leur imprimeur, en même temps que la suppression de l'article des Cahiers et même du procès-verbal du Tiers [1]. Le Clergé avait donc pleinement gain de cause, mais il voulait, pour le principe, protester solennellement contre le Parlement et empêcher le retour de son immixtion dans les affaires ecclésiastiques. Comme on le voit, la tâche de son orateur était délicate ; Richelieu s'en tirait avec bonheur en portant, par sa même tactique, le débat sur le terrain le plus élevé ; la juridiction ecclésiastique sur laquelle on a vu ses idées dans la *Briefve instruction*, lui en fournissait le moyen ; il ne prononçait pas plus le nom du Tiers que celui de la Cour ; il se contentait, simplement, de généraliser, sans entrer, comme l'avait fait moins prudemment le cardinal du Perron, dans le détail irritant du débat, et en s'appuyant uniquement sur l'autorité des Pères de l'Eglise : « En ce qui concerne la foy et l'Eglise, celuy « seul doit juger qui est de profession ecclésiastique, dit saint « Ambroise... » et il terminait par une considération d'une forte concision, qui résume vigoureusement les principes de sa politique future, la connexité intime et indissoluble de la vitalité nationale et des intérêts de la religion : « Votre Majesté remar- « quera soigneusement que tous les souverains sont estroitement « obligez (à maintenir et conserver l'Eglise en son authorité) et par « conscience, ce qui est manifeste, et par *raison d'Estat*, puisque « c'est chose très certaine qu'un prince ne sçauroit mieux ensei- « gner à ses subjects à mespriser sa puissance, qu'en tolérant « qu'ils entreprennent sur celle du grand Dieu de qui il tient la « sienne. Ce mot comprend beaucoup, je n'en diray pas davan- « tage [2] ».

Dans son discours au Tiers Etat, le cardinal du Perron avait

1. *Manifeste de ce qui se passa dernièrement aux Estats généraux, entre le Clergé et le Tiers Estat*, 1615, in-8°, 45 p. — Cet opuscule composé contre le premier article du Cahier du Tiers se termine par l'arrêt d'emprisonnement de Mettayer qui avait imprimé l'arrêt du Parlement du 2 janvier 1615 ; il est précédé des actes d'évocation devant le roi, de la défense aux Etats d'en délibérer, et à la Cour d'en connaître. — Dix ans plus tard, les mêmes faits se reproduiront dans des conditions identiques, alors que Richelieu sera devenu premier ministre. Le Tiers Etat répondait à l'opuscule ci-dessus par la publication du *Procez verbal de tout ce qui s'est passé en la Chambre du Tiers Estat, touchant le premier article de leur Cahyer présenté au Roy*, 1615, in-8°, 156 p. Signalons l'intérêt de sa comparaison avec la relation de Florimond Rapine.

2. *Harangue*, p. 34 et 35.

présenté l'article premier du cahier de cet Ordre comme un piège tendu par les protestants, et montré la relation étroite de cette question avec le serment d'Angleterre où il avait joué un rôle actif et direct de polémiste. Richelieu en faisait autant, à son tour, mais tacitement, par la façon dont il abordait brusquement à la suite, et « à son rang » disait-il, sans transition aucune, les excès des protestants, la profanation des Eglises, et les empiétements sur la religion catholique. L'odieux sacrilège tout récent de Milhaud, dénoncé à l'Assemblée du Clergé par l'évêque de Rodez, et qui avait excité l'indignation générale [1], lui fournissait un prétexte tout d'actualité comme entrée en matière ; régulièrement, cette affaire n'était pas de son ressort, puisqu'elle avait été confiée à l'évêque de Montpellier [2], mais elle le servait trop bien pour lui permettre de présenter à son occasion, et comme corollaire logique, la nécessité de la défense de la Religion par l'Etat, et d'ajouter un mot sur la question du Béarn.

*
* *

La fameuse profession de tolérance religieuse venait là à propos : « Je ne parle, Sire, que de ceux qui ont commis un acte « si barbare, car pour les autres qui, aveuglez de l'erreur, vivent « paisiblement sous vostre authorité, nous ne pensons en eux « que pour désirer leur conversion, et l'avancer par nos exem- « ples, nos instructions, et nos prières, qui sont les seules armes « avec lesquelles nous les voulons combattre [3] ». Dans toute la *Harangue*, il n'est point de passage qui ait plus attiré l'attention des historiens ; la grande majorité a cru y voir une opinion personnelle de Richelieu, et avec d'autant plus de raison en apparence qu'elle correspondait exactement aux idées dont il avait fait preuve dans son évêché [4] et qu'elle résume toute la règle de sa conduite future. Malgré la force de l'argument, nous ne le pensons pas ; si le jeune évêque a introduit sa note personnelle dans le développement du programme qu'il avait à présenter, il

1. *Mémoires*, t. I, p. 217.
2. De Behety, *op. cit.*, p. 246. Ce fut Potier, évêque de Beauvais qui fit sur ce thème la Remonstrance au roi en août 1615. (*Recueil général des affaires du Clergé de France*, Paris, 1636, t. I, p. 451.)
3. *Harangue*, p 39.
4. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 15 et 52.

ne l'a fait que dans le détail et pour certaines nuances d'interprétation que la forme oratoire de sa Remontrance autorisait, mais il n'était ni qualifié ni autorisé pour faire une déclaration d'une telle importance sans l'assentiment de son Ordre, de même qu'il était trop avisé pour s'exposer à ruiner son avenir par une pareille audace ; cette doctrine de tolérance religieuse lui avait donc été certainement suggérée officiellement. Peut-être doit-on en voir la source dans un grave incident survenu aux Etats et rapporté par Arnaud d'Andilly [1] ; une altercation violente se produisait vers la fin de la session entre le baron Digoine, catholique, et deux autres députés protestants de la noblesse à l'occasion de la harangue que Péricart, évêque d'Avranches, un ancien ligueur, député du Duché de Normandie et ancien membre de la conférence de 1593, avait fait à cet Ordre sur la réception du Concile de Trente ; ce conflit, assez grave pour justifier l'intervention du chancelier au nom du roi, avait lieu, il est vrai, les 19 et 20 février, c'est-à-dire quatre jours seulement avant la séance de clôture, mais c'était assez tôt pour laisser à l'Orateur du Clergé le temps d'introduire dans son discours quelques phrases destinées à rassurer la Noblesse protestante, et à la rallier à leurs collègues catholiques autour du Clergé dans un même sentiment de fidélité à la cause royale. Bien qu'hypothétique, cette explication est assez vraisemblable, si l'on considère la crainte de la Cour de voir se diviser, à son préjudice, l'Ordre sur lequel elle comptait le plus, et si l'on ajoute quelque importance à un détail de forme de cette partie de la Harangue. A l'inverse des habitudes de Richelieu, et de l'allure de toute son œuvre, le paragraphe visé laisse, en effet, à la lecture, l'impression d'avoir été intercalé après coup dans le texte, par son manque complet de liaison avec ce qui le précède et ce qui le suit [2]...

1. Alphen, *Journal inédit d'Arnaud d'Andilly*, p. 55 et 56.

2. L'idée de tolérance rapidement énoncée par Richelieu faisait partie du domaine de l'opinion publique qui essayait d'influencer les Etats ; l'auteur inconnu du factum que nous avons cité en dernier lieu et dont nous avons signalé la communauté de vues sur bien des points, avec Richelieu, le développait de son côté, d'une façon remarquable, autant comme langue qu'en ce qu'il empruntait, comme celui-ci, ses comparaisons et ses figures à la médecine :

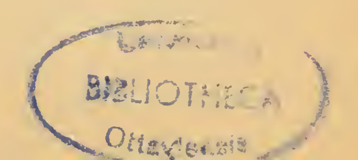
«... Les irréligieux à descouvert bien qu'ils intéressent la Religion, s'ils font « partie du cors Politique, sont néantmoins tolérables pour le bien commun « pourveu qu'ils vivent selon les loix du Prince, et les règles de l'Estat ; et le « cors Politique demeurant sain et paisible avec eux, il ne leur faut point mes-

* * *

Richelieu en a terminé avec les réformes communes aux trois Ordres ; il les résume rapidement, en montrant qu'elles s'harmonisent et que leur exécution ramènera la prospérité dans l'Etat ; pour cela, tout dépend du roi ou plutôt de la reine mère si celui-ci veut bien lui conserver le gouvernement, comme il l'en prie, en s'adressant aussi directement à la seconde, dans un beau geste oratoire, pour la supplier d'accepter ; telle est la conclusion de la Harangue, conclusion vers laquelle tendent tous les arguments énumérés jusque-là, le point capital de son programme et de son discours, placé en tête du premier et à la fin du second pour produire l'impression durable et décisive ; la continuation de la politique gouvernementale par la réalisation des mariages d'Espagne n'en était qu'une simple conséquence [1] ; aussi passait-il rapidement dessus, sans s'attarder sur lui à des considérations.

« faire, ny user d'aucun effort d'Estat pour ramener leurs esprits : car encor que « l'Eglise soit un membre de la Monarchie, la Religion qui en est l'âme, ne « dépend point des Règles de l'Estat, ains autant que les remèdes du corps « humain sont différens de ceux de l'âme, ceux de l'Estat le sont des remèdes de « la Religion. Les remèdes du corps en l'homme sont volontiers la saignée et la « purgation ; ceux de l'âme la raison et la patience ; qu'on juge si ceux de l'un « peuvent estre propres à l'autre, et quelle erreur ce seroit de transporter les « remèdes de l'Estat aux maladies de la Religion. L'expérience nous a monstré « qu'elle n'en peut recevoir d'austères et de violens ; et qu'il a esté bon de per- « mettre aux nouveaux Religionnaires ce qu'on ne peut empescher, qui est de « croire ce qu'ils ne peuvent encor mescroire en la foy. Il faut donc laisser leurs « Esprits en paix, et leur conscience en liberté, car aussi bien l'auroient-ils « libre en dedans quand on la forceroit au dehors ; leurs maladies sont en la « raison qu'il faut guérir par la raison mesme, assaisonnée de douceur et de « patience ; par elle, avec le temps, la vérité prévaut, et dissipe l'hérésie, « comme le soleil un nuage ; et surtout il faut se garder d'aigrir le mal par la « violence d'aucune évacuation, qui emporterait le bon avec le mauvais tant ils « sont meslez ensemble, attendans la cryse naturelle et les effects de Dieu. « Puisque le mal est en l'esprit, qu'on n'offence jamais des esprits malades ; « qu'on se garde de les harceler pointiller et presser en aucune sorte, de peur de « les esfaroucher, et les porter à la division, qui pourroit donner occasion et « moyen aux factieux de se servir de son aigreur et de ses armes contre l'Estat « et le Souverain comme elle a fait autrefois ». (*Au Roy. Discours politique...*, p. 9 et 10.)

1. Les deux points essentiels de la Harangue de Richelieu avec lesquels sa politique future sera en désaccord sont la réception du Concile de Trente et le mariage d Espagne ; comme on le verra plus loin, son premier vœu était accompagné de réserves qui en rendaient l'accomplissement quelque peu illusoire, et qui ménageaient complètement la situation de l'Eglise gallicane. On en retrouve



L'on est étonné, à une simple lecture superficielle, que Richelieu n'ait point terminé par là sa Harangue, ou tout au moins qu'il ait laissé pour la fin le Concile de Trente, qui produit à cette place l'effet d'un hors-d'œuvre destiné à réparer une omission. Le fait s'explique par une double remarque ; Richelieu a établi la supériorité et la prééminence de son Ordre, non seulement sur les deux autres, mais sur la Couronne ; logique avec lui-même, il le place au poste d'honneur, en dernier lieu, après le roi, de même que dans les cérémonies religieuses, telles que dans la procession solennelle pour l'ouverture des Etats, le dais du Saint-Sacrement porté en dernier lieu à la fin du cortège, le plus haut rang hiérarchique de l'Eglise [1], semble protéger la maison royale qui lui sert de héraut. Là encore Richelieu se montre rigide observateur des préséances ; il marque ainsi la priorité pour son Ordre dans l'Etat, comme il l'a réclamée précédemment dans sa Harangue pour ses membres dans le Conseil [2], une prétention qu'il soutiendra prochainement pour lui-même [3], en attendant qu'il se fasse

également dans le second, sous une argutie scholastique il est vrai, dissimulée dans les derniers mots de la phrase finale : « Vous avez voulu, dit-il à la reine « mère, comme attacher pour jamais la paix à cet Estat, du plus doux et du plus « fort lien qui se puisse imaginer, es reignant par les nœuds sacrez d'un dou- « ble mariage (dont nous souhaitons et requérons l'accomplissement) les deux « plus grands royaumes du monde, qui n'ont rien à craindre estant unis, *puis- « qu'estans séparez, ils ne peuvent recevoir de mal que par eux-mêmes* » (p. 53). On peut évidemment n'y voir qu'une flatterie amphigourique ; mais si l'on écarte le sens d'après lequel chacune des deux puissances séparées n'avait à redouter que les ennemis de l'intérieur, sens assez incompréhensible, il reste hors de doute que Richelieu entendait dire par là que chacune d'elles n'avait à redouter que l'autre. Or cette idée sera la base de la vie politique de Richelieu tout entière ; sans vouloir exagérer la portée et la signification de ces quelques paroles noyées dans le mouvement oratoire, l'on peut, semble-t-il, en faire honneur au flair divinatoire du génie de Richelieu.

Les motifs de l'opposition du prince de Condé à cette alliance sont longuement exposés dans le : *Discours sur les mariages de France et d'Esagne, contenant les raisons qui ont meu Monseigneur le Prince à en demander la surséance*. 1614. Il faut y joindre la : *Réfutation du discours contre les mariages de France et d'Espagne*, 1614, et *L'accomplissement des alliances de France et d'Espagne*, 1615.

1. « Pourquoy le dernier lieu au Chœur et procession de l'Eglise est le plus « honorable .. Les serviteurs de Jésus-Christ vont à rebours des enfans du « monde »... (*Les fleurs des secrets moraux*... par le P. François Loryot, Paris, 1614, p. 684 et 688).

2. *Harangue*, p. 18.

3. *Mémoires*, t. II, p. 292. Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, Paris, 1660, p. II.

disposer un siège à la même hauteur que celui du frère du roi.

La réception du Concile de Trente avait provoqué des polémiques passionnées, auxquelles avaient surtout pris part le tiers Etat et les Princes ; aux yeux du premier, c'était une diminution de l'Eglise gallicane ; les seconds y voyaient pour eux un danger dans la restauration de la discipline ecclésiastique dont la décadence avait ouvert la porte à la Réforme. Richelieu donnait satisfaction aux Gallicans par les réserves de sa « Requeste d'autant « plus raisonnable, disait-il, que s'il y a quelques articles en ce « Concile, qui bons en eux-mêmes semblent moins utiles à ce « Royaume, pour être répugnans à ses anciennes usances, nous « nous soubmettons très volontiers à en demander modifica- « tion [1] ».

D'autre part, s'il invoquait principalement comme motif de cette requête la nécessité d'une règle pour la réformation des mœurs du Clergé, il le faisait sans s'étendre sur le sujet, et cette discrétion prudente qu'il soulignait plus haut en déclarant « qu'il « n'est à propos de ne représenter qu'en général les désordres qui « sont particulièrement déduits en nos Cahiers [2] », est à rapprocher de celle dont il usait dans la *Briefve instruction*, exposée, comme sa Harangue, à servir d'arme aux ennemis de l'Eglise.

Au début, Richelieu s'était mis en vedette ; il finissait de même et d'une façon aussi discrète ; ces mots de « dérèglement de nos mœurs » [3], d'une humilité quelque peu affectée, ont dû certainement attirer l'attention sur son visage décoloré et émacié par la fièvre des marais du Poitou qui reluit à travers ses longs cils au fond de ses yeux caves, de même qu'ils ont amené un sourire d'une indulgente ironie sur les lèvres de ses confrères de sa région, au courant des infirmités prématurées et de la santé délabrée de leur jeune voisin ? Ne les a-t-il pas déjà signalées indirectement lui-même au cours de sa Harangue par cet emploi fréquent de figures empruntées à l'art médical [4], et qui a même quel-

1. *Harangue*, p. 62.
2. *Ibid.* p. 41 ; V. sur ce point, un factum remarquable du temps cité plus haut : *Advertissement à Messieurs les Deputez du Clergé sur la décadence de l'Eglise gallicane* (1615), p. 11 à 16.
3. *Harangue*, p. 58.
4. *Ibid.*, p. 9, 14, 20, 4?, 48, 57, 58.

que chose de choquant, devant pareille assistance et dans une telle circonstance ? Si ce n'était aller trop loin dans la recherche psychologique, ne semble-t-il même pas qu'il y faille voir un calcul analogue à celui que la légende prête à Sixte-Quint, pour conjurer les jalousies excitées par son âge ? On peut le supposer sans invraisemblance, car Richelieu, et il ne l'ignore point, joue sa carte maîtresse sur cette *Harangue* qui peut fixer sur lui la fortune, et il connaît l'importance du moindre détail même imperceptible [1]. En tout cas, et quelle qu'en soit la cause, ce détail marque la note personnelle de Richelieu, au point de vue de la forme ; et il est complété par une particularité tout aussi saillante, cette concision qu'il affectionne, et qu'il fait remarquer lui-même dans ce discours d'une heure et demie [2] où « il a traité, dit-il, son sujet le plus succinctement qu'il lui a été possible [3] », comme il le rappellera plus tard à nouveau dans ses *Mémoires* [4].

*
* *

Malgré les félicitations uniquement de courtoisie qui parvenaient à Richelieu pour sa harangue, ses contemporains n'en saisissaient pas la valeur [5] pour les motifs que nous avons esquissés ; l'auteur n'en avait pas moins, en revanche, le sentiment intime de son succès, lui qui avait été aux prises avec les difficultés de la situation. A ses yeux, ce discours est le premier jalon de sa fortune, qu'il veut fixer solidement pour le sauver de l'oubli ; aussi, le fait-il imprimer, non plus à Fontenay, comme son œuvre épiscopale, mais à Paris, sur le théâtre où il vient de paraître, et avec un privilège que Sébastien Cramoisy se fait délivrer le 16 mars 1615. De retour dans son évêché, il veut le répandre, et en demande à son imprimeur un ballot d'exemplaires [6]. L'errata de l'édition originale, incomplet du reste [7], que nous avons cité est bien de lui dans

1. *Maximes d'Etat* (*Hanotaux*), ch. VI, p. 778.
2. Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, Paris, 1660, p. 9.
3. *Harangue*, p. 40.
4. *Mémoires*, t. I, p. 239.
5. *Le Mercure François* n'en donnait qu'une analyse, comme de celle de Miron, le prévot des marchands, orateur du Tiers Estat. (Avenel, *Lettres*, t. I, p. 141, note).
6. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 144 (mai 1615).
7. *Harangue*, édit. orig., p. 37, lisez *mais* pour *mai* ; p. 42, lisez *receues* pour *receu*.

sa minutie scrupuleuse et quelque peu bizarre ; il achève de prouver l'importance qu'il attache à cette œuvre de lui, la première parue sous son nom, car les *Ordonnances synodales* de 1613, aujourd'hui introuvables, ne sont en réalité qu'un règlement disciplinaire d'ordre intérieur ; et il faut y joindre l'argument tiré de la forme matérielle de ce petit livret de 16 feuillets, imprimé en gros caractères, et sur du papier épais comme pour lui donner du corps.

*
* *

La Harangue aux Etats de 1614 nous fournit pour la première fois une remarque qui reviendra souvent au cours de cet ouvrage. Une fois son œuvre publiée, Richelieu ne la regarde point comme un édifice immuable ; loin de s'en désintéresser, il la suit, servi par sa mémoire merveilleuse ; lorsque des événements nouveaux viennent, soit à modifier ses idées, soit à mettre sa conduite en contradiction avec ses déclarations antérieures, il corrige dans les éditions postérieures une assertion risquée, ou une opinion imprudente arrachées à sa plume par l'impression ou la nécessité du moment. Tantôt, il la supprime, tantôt il l'atténue ; la *Harangue* nous offre un exemple de ce dernier cas ; il s'était élevé, au nom de son Ordre, il est vrai, contre les contributions nouvelles imposées au clergé ; un jour vint où les nécessités de sa politique lui imposèrent à son tour une mesure analogue ; il eût été trop facile à ses ennemis de retourner contre lui ce qu'il disait en 1615 alors qu'il présentait ces charges comme dues « à la ma- « lice et à la corruption du siècle » ; ces quelques mots prêtaient trop facilement à un rapprochement ironique ; aussi, disparaissent-ils dans le texte de la *Harangue*, telle qu'elle est insérée dans le *Recueil des affaires du Clergé de France*, paru en 1636 [1].

Cela seul prouverait que Richelieu a démenti par avance le rôle trop effacé qui lui a été attribué, de simple rapporteur de son Ordre aux Etats de 1614, et que ses ennemis contemporains lui

1. *Harangue* (Edit. orig.), Paris, 1615.
(P. 26)...Si Sainct Grégoire reprend aigrement une de nos Roynes, pour *avoir souffert* des Abus en la distri-

Recueil général des affaires du Clergé de France, Paris, 1636, t. I.
(P. 431)... Pour *seulement tolérer* des abus en la distribution des bénéfices. Si plusieurs Princes ont esté notable-

ont dénié plus tard, en lui opposant quelques déclarations de sa *Harangue* ; par le détail que nous venons de voir, il a en effet reconnu jusqu'à un certain point la part de responsabilité personnelle qui lui revenait dans son discours, et souligné l'importance qu'il attribuait lui-même à la forme que prenaient dans sa bouche les revendications du Clergé. Cette remarque achève de donner son véritable caractère à son œuvre ; en réalité, dans cette circonstance décisive pour son avenir, Richelieu a été plus que le porte-parole de son Ordre ; il a pour la première fois, et il en a eu conscience, fait montre de sa valeur de diplomate et de politique ; le discours des Etats de 1614 est la préface de son premier ministère.

bution des bénéfices : Si plusieurs Princes ont esté notablement punis à ceste occasion, que doit-on craindre si on *les* authorise...	ment punis à ceste occasion, que doit-on craindre si on autorise *tels abus*.
(P. 27)... Les *saincts Canons* ont condamné ceste pratique comme très dangereuse.	(P. 432)... Les *Conciles* ont condamné...
(P. 30)... Nonobstant tout cela, nous payons une taille volontaire, et cependant *la malice et la corruption du siècle est si extrême qu'il se trouve des gens qui voudroient bien nous obliger à d'autres charges comme si nous pouvions y estre assujettis*...	(P. 433)... *et cependant, on ne laisse pas de nous en imposer d'autres, au payement desquelles on veut nous contraindre, comme si nous estions subjects à telles charges*...
(P. 44)... La vénalité des offices qui *en* rend l'administration vénale...	(P. 441)... la vénalité des offices qui rend l'administration vénale...
(P. 46)... Au préjudice de *leur conscience* et de leur honneur...	(P. 4)... au préjudice de *leurs consciences* et de leur honneur...

CHAPITRE IV

La retraite a Coussay. — *Les principaux poincts de la foy de l'Eglise catholique.*

Dès son arrivée au pouvoir, Richelieu devenait la proie des libellistes et surtout des libellistes protestants ; il devait s'y attendre : un évêque dans le conseil, et peu après au secrétariat de la guerre [1] ! Les mécontents ralliés autour du Prince de Condé oubliaient sans doute que leur chef avait été le premier à se plaindre à la Reine mère que les ecclésiastiques fussent écartés des affaires, bien avant que ces derniers ne le fissent eux-mêmes aux Etats, et à réclamer tout au moins pour eux une part dans les ambassades [2] ! Il est vrai qu'il s'agissait alors avant tout pour le Prince de créer des difficultés au gouvernement de la Reine, en excitant contre elle les trois Ordres, et en les poussant à des revendications embarrassantes.

Rien ne laisse supposer que Richelieu ait répondu à ces attaques et qu'il ait eu une part quelconque dans les répliques qui leur étaient faites ; l'une d'elles mérite cependant une mention à la fois à cause du nom de l'auteur, le fameux Nicolas Coeffeteau, et de l'apologie prophétique qu'il faisait du jeune évêque [3]. Le si-

1. *Déclaration et protestation des Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Villes et Communautés, associés et confédérés pour le restablissement de l'authorité du Roy et la conservation du Royaume contre la conjuration et tyrannie du Maréchal d'Ancre et de ses adhérents ;* 1617, p. 19. Cfr. Aubery, *Hist. du card. de Richelieu*, Paris, 1660, p 11.

2. *Double de la lettre escritte par Mgr le Prince de Condé à la Reyne Régente mère du Roi, le 19 février 1614*, p. 8 La reine y répondait le 27 février : Voir sur ce point *Double de la response de la Reyne Régente*, p 19 et 20. *Le Vieux Gaulois à Messieurs les Princes*, Paris, 1614, p 15. *La Remonstrance aux malcontents*, Paris, 1614, p. 35.

3. « Celuy qui a esté fait Secrétaire d'Estat est un Prélat si plein de gloire pour « l'innocence de sa vie, pour l'éminence de son sçavoir, et pour l'excellence de « son esprit, que tous ceux qui scavent quel est son mérite avouent aisément que « Dieu l'a destiné pour rendre de grands et signalés services à leurs Majestés

lence de ce dernier s'explique facilement ; il a assez de se maintenir sur le terrain glissant du pouvoir, nouveau pour lui, de se mettre au courant des rouages qu'il a à faire mouvoir, de surmonter les difficultés de tous ordres avec lesquelles il est aux prises, dans sa diplomatie subtile, entre l'Espagne, Venise et la Savoie, au dehors, entre le Maréchal d'Ancre, les Princes, la Reine mère et le Roi au dedans ; sa plume suffit alors à peine aux actes officiels qui remplissent cette courte période, les instructions à Schomberg, ses lettres au Roi, sa correspondance diplomatique... Puis et surtout, la personnalité de Richelieu n'est pas encore assez prononcée ; elle est effacée par celle du Maréchal d'Ancre dont il n'est qu'un satellite de second ordre à la suite de Barbin ; le favori italien éclipse tous ses auxiliaires et concentre les haines sur sa tête ; les pamphlets parus contre lui au temps de sa faveur le visent seul, et ce n'est qu'incidemment, comme dans celui que nous avons cité, que le jeune évêque secrétaire d'état est mentionné, et encore par son titre seulement [1].

Après le meurtre de Concini par le Maréchal de Vitry, il en était de même ; le nom de Richelieu n'apparaît que bien rarement dans cette nuée de pamphlets qui s'acharnent sur la mémoire du favori, comme le peuple s'est acharné sur son cadavre, « de ces innumérables pièces fabriquées par ignorans et savans, « grands et petits, jeunes et vieux, mesme jusqu'aux valets et cham- « brières [2], » auxquels feront pendant les Mazarinades de la Fronde.

L'évêque de Luçon a passé inaperçu de cette meute furieuse, de

« au milieu des tempestes de leur Estat ». (*Response au manifeste publié par les Perturbateurs du repos de l'Estat*, 1617, p. 8). En cette même année, l'ouvrage eut quatre éditions.

1. Celui qui a pour titre : *A Messieurs des Estats* (S. l. n. d.), (1614) avait paru à l'occasion des Etats (p. 6) ; il est l'un des plus violents, et sa popularité lui valait 7 éditions successives ; les 3 Ordres y étaient conjurés d'obtenir de la Reine mère l'éloignement de « la mégère italienne ». Le Maréchal d'Ancre n'y était pas insensible, car un factum de l'époque le montre récriminant contre le Parlement au sujet de la licence accordée aux pamphlétaires : (*Discours véritable de ce qui s'est passé au Parlement, en suite de l'arrest de la cour du XXVIII mars dernier, et des Remonstrances*, 1615, p. 59).

2. *Inventaire des pièces, mémoires et instructions du procès intenté par Pissant Haut et redoutable Seigneur Messire Concino Coyon...* 1617, p. 32. Ce pamphlet sur lequel nous reviendrons donne les titres de 23 de ces pièces dont la liste incomplète remplit plusieurs pages du P. Lelong, et qui mériteraient comme les *Mazarinades*, une bibliographie raisonnée.

même que son carrosse a pu traverser sans dommage la populace forcenée qui déchiquète le corps de son ancien protecteur sur le Pont-Neuf ; son nom patronymique ne se retrouve qu'une seule fois, dans une pièce évidemment d'origine protestante qui reprend l'accusation déjà portée contre lui pendant son ministère et tirée de sa dignité ecclésiastique : « l'establissement de nou-« veaux serviteurs contre les formes gardées et observées de tout « temps en estat » ; elle lui reproche en plus maintenant, d'après une correspondance saisie chez l'infortuné Maréchal, d'être une créature de celui-ci et de sa femme[1]. Ce factum même est une exception comme forme ; dans les autres, bien rares, où il figure, il est désigné sous le nom de son évêché, soit que ses ennemis

1. « Ce qui résulte des lettres escrites par Richelieu, mis en place de Secré-« taire d'Estat faisant les affaires de la guerre et des estrangers : dont la supers-« cription est à Monsieur le Mareschal d'Ancre, où ledit Richelieu parle en « termes de submissions honteuses et indignes d'un sujet du Roy de la qualité « qu'il avoit auparavant la commission à luy baillée par la faveur de Conchine « et de sa femme.

« Par ces lettres, il dit *avoir un extrême ressentiment de la nouvelle obligation « qu'il avoit pleu audict Mareschal Conchine adjouster à tant d'autres dont il luy « estoit redevable.* Et après dit *avoir cherché ledict Mareschal en Normandie par « un gentilhomme qu'il envoyait exprès vers luy pour tascher de satisfaire à une « partie de son devoir, dont il se fust acquitté luy mesme si les affaires ausquelles « iceluy Mareschal l'avoit attaché luy eussent permis.* En quoy il déclaroit « dépendre dudit Mareschal, envoyant sa lettre comme un tiltre authentique de « sa recognoissance qu'il avoit de ce qu'il devoit audit Mareschal, et de son « affection inviolable à son service, disant *luy estre du tout acquis par ses pre-« miers bienfaits, qui n'ont eu* (dit il) autre fondement que vostre bonté, et d'ail-« leurs que l'honneur dont il a pleu au Roy et à la Reyne me favoriser en vostre « seule recommandation m'obligeant contre mon naturel à estre nécessairement « ingrat pour ne les pouvoir pas seulement recognoistre de paroles. Je ne pré-« tends pas pouvoir jamais me descharger de la moindre de ces obligations qu « vous avez sur moy : mais bien de vous faire paroistre par la suite de toutes « mes actions que j'auray perpétuellement devant *les yeux les diverses faveurs « que j'ay receu de vous.* Après il adjouste des mots, qui sont à peser, *Et de Ma-« dame la Mareschale*, comme autant de divers tiltres, à raison de chacun des-« quels je me sens obligé plus que personne du monde à demeurer vostre très-« humble et très-obéissant serviteur, *Ermand, Evesque de Luçon.*

Ces mots *m'obligeant à estre nécessairement ingrats* sont d'un style nouveau et s'ils estoient bons ne se devoient dire par un Evesque à Conchine quelque pouvoir qu'il eust usurpé...

(*Chef du procez fait à la mémoire de Conchino Conchini naguères Mareschal de France et à Leonora Galigai sa veufve et complice*, f° 8). Le même passage se retrouve textuellement à la fin d'un autre factum de même genre (*Chapitre du procez faict à la mémoire de Conchino Conchini, naguères Mareschal de France, et à Leonora Galigaï sa veuve*, p. 7 et 8.)

veuillent surtout viser en lui le prélat du Conseil, soit que le vocable doive sa vogue à sa claironnante brièveté.

C'est qu'en effet, par un contraste que rendent plus piquant ses prétentions nobiliaires et sa situation dans l'Eglise, Richelieu a surtout sous ce sobriquet même dénaturé les honneurs des tréteaux du Pont-Neuf ; s'il n'a pas trouvé place dans les pamphlets à demi sérieux qui atteignent ses compères Mangot et Barbin escortés par le « Père à museau enluminé qui met du coton dans les au- « reilles du Roy » [1], il partage en revanche leur sort dans les bouffonneries autour desquelles la foule s'attroupe avec le plus d'avidité sur le terre-plein où palpite à nu le cœur populaire de la capitale.

Les badauds font cercle autour des chanteurs ambulants pour avoir la primeur des couplets qui vont faire de là le tour des rues de Paris[2] ; à côté de son confrère qui sur l'air de *Cruelle Despartie, malheureux jour* scande une chanson alerte[3] dont le refrain est repris en chœur par les auditeurs munis de la feuille à 1 sol, un bateleur plus ingénieux a planté une perche près de la potence qui a servi pour le Maréchal ; tout autour, la cohue bigarrée plus nombreuse s'écrase à regarder au sommet la dépouille lamentable d'un écureuil à moitié écorché, pendu tout en haut par le col, la langue blanchâtre hors de la tête ballante ; au-dessous de cette loque sanguinolente, une toile grossièrement enluminée représente en 6 tableaux les épisodes de la vie et de la fin du malheureux « Coyon » que l'animal symbolise. La clameur furieuse de la haine populaire s'exhale dans la complainte que vocifère l'homme d'une voix zézeyante à l'italienne comme ses oripeaux, le grand feutre retroussé avec une gigantesque plume de coq, la mante effilochée rejetée sur l'épaule, la moustache d'étoupe aux crocs formidables et la rapière démesurée de matamore accrochée à la corde qui sert de ceinture et qui bat les jambes emprisonnées dans de vieux houseaux de cuir rappelant vaguement des bottes à

1. *Le Roy hors de page à la Reyne-Mère*, 1617.

2. Adrien Blanchet, *Un récit inédit de la mort du Maréchal d'Ancre*, Paris, 1900, p. 4. Tricotel, *Les uniques et parfaites amours de Galigaya et de Rubico .. suivies de deux chansons du temps*, Paris, 1895.

3. *Dialogue du berger picard, avec la Nymphe Champenoise, sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie, par A. D. F. P.*, Paris, Jean Sara, 1617, p. 24 et 25.

la florentine ; entre deux couplets, il fait le boniment en s'aidant de la longue canne qui lui sert à expliquer les tableaux, et les lazzis du public se croisent comme des fusées à chaque saillie inattendue dans cette pitrerie grossière ; avec sa mantille et son collier de corail, sa compagne, une ribaude basanée à l'œil hardi et à la hanche provocante, achève de singer le couple des favoris de la Reine à la grande joie de l'assistance dont elle parcourt le cercle en distribuant le placard aux mains empressées qui tendent avidement en l'air les deux sols réclamés... Le Maréchal d'Ancre est cet écureuil qui tourne dans sa cage, renverse le vase des lys, et reçoit de Vitry le coup mortel, avant d'être traîné sur la claie et accroché par les pieds à la potence :

. . . .
Magot, leur Susçon et Babin
Sont tout au plus haut de la roue
Et au bas, quand le Coyon joue,
Vieille-Foy, Du Vray et Nanin.

Du Vray, Vieille Foy et Nanin,
Sont maintenant au haut estage
Le Coyon n'est plus dans la cage
A bas Magot, Susçon Barbin [1].
. . . .

Mais bien que ce ne soit là que des chansons dont son nom de famille est sorti indemne ou à peu près, Richelieu n'en est pas moins meurtri et, qui pis est, marqué d'une tare, pour avoir associé sa fortune à celle du Maréchal d'Ancre ; il a beau multiplier ses efforts pour l'effacer, soit en accentuant sa situation auprès de la reine mère derrière laquelle il s'abrite, soit en cherchant à se créer un rôle d'intermédiaire impartial entre elle et le nouveau favori ; ses tentatives pour rentrer en grâce auprès du roi n'ont pas de succès ; il sent bien que sa faveur est ruinée. Que ce soit dans un accès de découragement, ou par délassement, il est pris subitement d'un renouveau de goût pour ses anciennes études, et il se plonge dans ses livres ; mais il l'annonce avec trop d'insistance pour qu'il n'y ait point de sa part un calcul dans cette sorte d'ardeur inquiète à faire savoir comment il emploie

1. *Tableau et emblèmes de la détestable vie et malheureuse fin du maistre Coyon* ; (Pacard in-folio grav. à l'eau-forte et 10 couplets sous le titre *Mytologie des emblèmes du Coyon*). Cette pièce a été analysée par Champfleury dans son *Histoire de la caricature*, t. II, p. 201.

ses loisirs forcés. Ce n'est pas assurément l'ardeur religieuse et le zèle pastoral seuls qui l'incitent à se jeter dans une polémique d'actualité, bien que ce soit le genre qui « approche le plus de son « humeur pleine de zèle et de chaleur » et qui réponde le mieux à « sa passion secrète de la controverse [1] ». Le livre qu'il va combattre court-il réellement le Poitou, aidant à la diffusion des idées protestantes ? Est-ce vraiment le seul mobile qui guide Richelieu comme il le dit dans sa Préface, lorsqu'il minute sa réponse à « un écrit auquel les Protestants de ses quartiers donnent grande « vogue, publiant partout que c'est un arsenal qui en peu d'espace « contient des pièces pour ruiner de fond en comble la vérité de « la religion catholique » ? Le fait est certainement exact, vu l'acuité de la lutte religieuse dans cette province ; l'accent de conviction passionnée et le ton de sincérité énergique qui courent d'un bout à l'autre de l'œuvre de Richelieu suffiraient seuls, du reste, à prouver que ces considérations n'ont pas été étrangères à son labeur, mais elles n'y ont entré assurément que pour une part ; il faut voir surtout dans ces quelques lignes préliminaires une précaution de l'auteur pour expliquer son intervention quelque peu anormale en apparence dans ce débat. La façon seule dont, quelques années plus tard, il se justifiait, comme par avance, de ce reproche devant la postérité en déclarant que son œuvre « avait été prise pour une menée contre la faveur [2] » en est la meilleure preuve. Il y a, en effet, autre chose de plus intimement personnel à Richelieu dans l'éclosion rapide des *Principaux poincts de la foy de l'Eglise catholique contre l'escrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton,* qui voyaient le jour à Poitiers chez Anthoine Mesnier avec privilège royal du 1er novembre 1617. Le titre même de l'ouvrage donne une première indication rendue plus saisissante par sa comparaison avec celui du livre du P. Arnoux [3]. Alors que celui-ci, bien que précédé

1. Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, p. 7.
2. *Lettre déchiffrée.* (Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire. 1635, p. 28.)
3. *La confession de foy de messieurs les Ministres convaincue de nullité par leurs propres Bibles, avec la réplique à l'escrit concerté, signé et publié par les quatre ministres de Charenton, le tout en suite du discours faict à Fontainebleau le 25 de juin en la présence de Sa Majesté*, Paris, 1617 .Sur notre exemplaire, provenant d'une bibliothèque des Jésuites, la mention *Avec Privilège du Roy* au bas du titre a été recouverte par un papillon collé portant *Avec permission* ; deux

d'une épître au roi, ne vise ce dernier qu'incidemment, et se concrète dans la polémique théologique et la discussion des textes sacrés incriminés, le livre de Richelieu est au contraire destiné au roi, auquel il est particulièrement adressé [1] et dans un but qui apparaît clairement si l'on jette un regard en arrière. Sorti du pouvoir, Richelieu a mesuré la portée de son imprudence et de sa faute à appuyer hâtivement sa fortune sur celle du favori qui a été soudainement brisée comme un fétu par le jeune roi. Jusqu'à cet acte de vigueur inattendu, la personnalité de Louis XIII était chose insoupçonnée de tous ; Richelieu s'y est trompé comme la reine mère, comme tous ceux qui l'approchaient, comme ceux-là même qui ont essayé de l'opposer à sa mère, ainsi que l'avait fait le prince de Condé à la suite d'une altercation qui avait eu son écho aux Etats. En repassant dans son esprit le détail de son séjour à Paris, cet incident est revenu à la mémoire de l'évêque de Luçon avec d'autant plus de netteté qu'il y a été directement mêlé, et que cette circonstance lui a valu d'être le mandataire de son Ordre auprès de la Noblesse pour la prier d'exprimer ensemble leurs sentiments de fidélité à la reine. L'effacement du jeune roi et son infériorité étaient du reste à ce moment de notoriété publique ; tous les factums du temps dirigés contre le gouvernement ou plus spécialement contre la Reine mère et Concini en révélaient autant au public, dans leurs critiques de l'éducation du roi, que le *Journal* d'Héroard ou les *Mémoires* secrets de l'époque ; il suffit de citer entre autres, l'*Ombre de Henri IV*, le *Caton français*, la *Chemise sanglante de Henri IV*, la *Rencontre de Henry le Grand au Roy touchant le Voyage d'Espagne* ; les pamphlétaires notent le goût exagéré de Louis XIII pour la chasse et pour la musique ; ils relèvent ses occupations puériles, ses inclinations communes, sa tendance à la parcimonie ; dans les éloges même les plus sincères, dans les dithyrambes qui lui sont adressés à l'occasion de sa majorité, Louis XIII est comme écrasé à plaisir

cachets humides *A. P.* apposés sur la même page accentuent cette correction ; elle avait été sans doute provoquée par un incident particulier immédiatement postérieur à l'impression de l ouvrage ; il n'en est pas question dans les *Recherches historiques et crit. sur la Compagnie de Jésus* du P. Prat, Lyon, 1876, t. IV, p. 43. L, Αντιρροπον dont nous parlerons plus loin, reprochait au P. Arnoux d'avoir pris en tête de son livre, le titre de *Révérend* « qu'on donnait naguères aux Evesques et que les Jésuites leur ont osté », p. 6.

1. Epître, f° 1, r°, et 2, v°.

sous le souvenir de son père ; il n'est pas jusqu'aux prouesses galantes de Henri IV contre lesquelles un railleur spirituel ne le mette ironiquement en garde, tout en lui rappelant qu'il « en a « les aisles plus courtes [1] ». L'énergie et la volonté qu'il vient de montrer ont été comme un coup de foudre pour cette cour habituée jusque-là à ne voir en lui qu'un enfant. Dans le carrosse où il a pris place à côté de la reine mère et qui sort du Louvre, sous les yeux du roi « vestu d'un pourpoint blanc, la chausse escarlate, et « la botte à la jambe, debout à la fenêtre avec la reine à son « côté [2] », Richelieu a fait des réflexions amères sur son manque de perspicacité. Son arrivée au pouvoir a été due à un faux calcul ; il faut qu'il recommence laborieusement l'échafaudage de sa fortune : sur quoi va-t-il la bâtir ? On le sent désorienté dans cette cour en miniature de Blois où il s'use en petites intrigues pour conserver son ascendant sur la reine mère dont la protection quelque peu illusoire est devenue son unique ressource ; par son départ trop précipité pour Luçon qui ressemble à une fuite, il vient, en outre, de s'interdire désormais de jouer le rôle de médiateur entre elle et le roi, et de rompre ainsi le seul lien qui l'attachait à celui-ci. Comment donc reprendre contact avec le nouveau pouvoir ? car il ne peut songer pour le moment à la politique dont il vient d'achever de se rayer. Au milieu de ses livres, auprès desquels il a cherché d'abord l'oubli du passé et un aliment à son activité, il est repris par la fièvre première de ses études théologiques de jeunesse ; mais il pense aussi à ses premiers succès à la cour au temps de Henri IV, à ses prédications, à sa réputation de théologien, à son prestige de dignitaire de l'Eglise ; le Clergé n'est-il pas toujours le premier Ordre de l'Etat ? N'est-ce pas en sa personne qu'a prévalu pour la première fois la thèse soutenue par lui aux Etats de 1614 de la nécessité de la présence d'ecclésiastiques dans le Conseil, de l'utilité pour l'Etat de leur participation aux affaires ? N'est-ce point cela même qui lui valut sa situation exceptionnelle d'abord auprès de la reine, puis dans le

1. *Foucade aux Estats par Gabriel le Bien-Venu, Gentilhomme angoumoisin*, 1615, p. 7. Cfr. Armand Baschet, *Le Roi chez la Reine*. Paris, 1864.

2. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril jusqu'au départ de la Reyne Mère du Roy. Ensemble les Harangues faictes au Roy, et les Responses de S. M. et l'Adieu du Roy et de la Reyne sa Mère*. Paris, Saugrain, 1617, p. 12 et 13.

cabinet Barbin avec cette préséance qui l'a placé hors de pair [1] et qu'il continuera plus tard à revendiquer [2] ? N'est-ce point à cela qu'il a dû de ne pas partager le sort de ses collègues, malgré son amitié compromettante avec l'ancienne favorite dont la protection le désignait aux premiers coups ? De ce côté seulement, il peut réédifier sa fortune, mais cette fois plus sûrement, en la demandant au roi qui vient d'affirmer inopinément sa personnalité. Seul ce terrain est sûr, et d'autant plus qu'il lui permet de déployer toutes ses forces vives ; avant tout Richelieu n'est-il pas loyaliste, par naissance, par tempérament, par éducation, et aussi par conviction religieuse ? Or, il n'est pour lui qu'un moyen, non pas de rentrer en grâce auprès du roi, mais de lui prouver sa fidélité à la couronne, et de s'imposer à son attention sans compromettre la situation ambiguë qu'il a auprès de la reine-mère et qui fait son unique force ; seule, l'Eglise peut le lui fournir. Les convictions religieuses sont le lien indissoluble qui unit le roi à sa mère, lien plus puissant que celui de la parenté et de l'affection naturelle, et qui finira un jour par prévaloir et les rapprocher ; sur ce terrain, l'évêque de Luçon n'est-il pas le maître ? L'occasion ne pouvait être meilleure ; la question religieuse était en jeu, et sur un point primordial pour la royauté et dans des conditions toutes particulières de retentissement qui étaient justifiées, car il ne s'agissait rien moins que d'une tentative officielle et avouée d'emprise du roi par les protestants, emprise destinée à saper les rapports de la royauté et de l'Eglise, et à créer entre elles un antagonisme aussi fatal pour l'un que pour l'autre.

Dans son entreprise, Richelieu trouvait un auxiliaire tout-puissant ; par elle, il prêtait l'appui de sa dialectique aux Jésuites auxquels les protestants l'avaient associé dans leur haine pour le Maréchal d'Ancre derrière lequel ils atteignaient la Reine et la royauté ; de la sorte il se solidarisait avec eux, et bénéficiait de leur faveur à la cour. De plus, l'Ordre puissant mis en cause et directement [3] dans la personne du P. Arnoux, dirigeait à la fois la conscience du roi et de la reine mère, et n'était-ce pas avec ce même prédicateur, dont Richelieu prenait la défense [4], que

1. Brienne, *Mémoires*, Amsterdam, 1791, t. I, p. 62 et suiv.
2 *Ibid.*, p 178.
3. *Les principaux points de la foy*, p. 174 et 182.
4 *Ibid.*, p 186.

venait de s'implanter la tradition de recruter dans son sein les confesseurs royaux [1] ?

La portée personnelle de cette polémique se précisait encore pour Richelieu dans le souvenir d'une circonstance analogue restée célèbre, qui a certainement dû contribuer à le faire descendre dans la lice ; son ancien maître Cospean l'avait déjà rappelée dans sa *Remonstrance au roi* au nom du clergé de France [2], et tout récemment, un contemporain, qui l'avait précédé pour répondre aux Ministres, venait d'en faire autant [3]. Elle n'était autre que la fameuse conférence dite de Fontainebleau, et tenue dans cette ville, là même où le P. Arnoux devait prononcer le sermon originaire du débat : elle avait valu le chapeau au Cardinal du Perron dont Richelieu subit toute sa vie l'influence et qui est hanté par son souvenir dans son ouvrage. Il l'y cite à deux reprises [4], y reproduit presque textuellement l'une de ses harangues aux Etats [5], et y mentionne même la conférence de Fontainebleau à côté du colloque de Poissy [6], tandis qu'ailleurs il va jusqu'à lui attribuer la conversion de Henri IV, inspirée jusque-là, d'après lui, après le Cardinal du Perron [7], par des considérations d'ordre politique. Le rappel de cet incident au début de ses *Mémoires* [8], avec un développement d'une importance quelque peu exagérée [9], est significatif, et il est permis, sans in-

1. Hanotaux, *Hist. du Card. de Richelieu*, t. II, 2e part., p. 239.
2. *Remonstrance du Clergé de France faicte au Roy le 18 juillet par le Révérendissime P. en Dieu M. Philippe Cospean, Evêque d'Ayre, Conseiller de S. M.*, Paris, 1617, p. 24.
3. I. Baptiste de Crosilles, *Remonstrance très-humble présentée au Roy, au nom des François catholiques pour responce à la lettre addressée par les ministres à S. M. sur la Dispute du P. Arnoux*, Paris, 1617, p. 4.
4. *Les principaux points de la foy*, p. 164, 190.
5. *Ibid.*, p. 162 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 23.
7. « Le Roy défunt ne fut catholique que depuis la conférence de Fontaine- « bleau. Il a répondu du mal que la France recevra pour la Religion, car il pou- « vait la mettre bien bas ». (*Perroniana*, p. 156.) Ces paroles prophétiques sont à rapprocher de celles que Richelieu met dans la bouche de Henri IV.
8. Richelieu, *Mémoires*, t. I, p. 12.
9. Feret, *Henri IV et l'Eglise catholique*, Paris, 1875, p. 86 et suiv. Elle ne l'était pas au point de vue général ; Ch. Lalot, *Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau*, Paris 1889, p. 243 ; le récit de Palma Cayet dans sa *Chronologie septenaire*, Paris, 1605, p. f° 125 et suiv. en donne la physionomie véritable qui s'explique à l'endroit de Duplessis-Mornay par les remarques de Huet (*Huetiana*, 1722, p. 6 et 7) qu'il faut rapprocher de celles de Scaliger sur le même point (*Scaligeriana*, Genève, 1666, p. 232, art. *Mornæus*).

vraisemblance, d'y voir le résultat d'une association d'idées par laquelle il a rapproché l'origine de sa propre faveur de celle du cardinal du Perron.

Autour de ces considérations générales, se groupent certains détails qui leur donnent une liaison, en se rattachant de plus près à la personnalité de Richelieu. A son avènement au Ministère, cette première manifestation de l'opinion publique qu'il redoute tant est venue des protestants ; déjà, dans son diocèse, il a eu à lutter contre leur hostilité et leurs empiétements ; plus tard, la chute du maréchal d'Ancre dans laquelle il a été entraîné, a été en partie leur œuvre. Il peut lui aussi, comme le P. Arnoux, se regarder comme pris à partie par cette épître des Ministres protestants qui reprochent au Clergé de France son rôle aux Etats de 1614 et son attitude dans la question de la souveraineté royale et du serment, attitude qui a eu, disent-ils, comme conséquence, l'abaissement de la royauté [1] : n'est-il pas le premier qualifié pour y répondre, lui qui a été alors l'orateur de son Ordre ? Et n'est-ce pas pour lui également un moyen de rappeler sa *Harangue* qui lui a ouvert les portes du pouvoir ? Nous avons prononcé les mots de prise à partie ; il y en avait eu une plus directe et plus personnelle contre lui dans un factum protestant violent paru dans les premiers jours de juillet 1617, à l'occasion du livre des quatre ministres ; nous y reviendrons plus loin à propos des Jésuites, mais il trouve d'abord ici sa place parce qu'il est antérieur à la réponse de Richelieu. A l'occasion de cette polémique, les protestants rappelaient la faveur odieuse du Maréchal d'Ancre, et mettaient en cause Lusson, Mangot, de Chartres, Cotton et les Jésuites comme inspirateurs de Ravaillac et conspirateurs aidés par l'Espagne et par le Pape contre Louis XIII, sans oublier « l'empourpré problématique de la surintendance pontificale nommé du Perron » ; il ne faut évidemment attribuer que l'importance qu'elle mérite à l'influence que ce pamphlet [2] a pu avoir sur Richelieu, d'autant que par sa forme, il n'est qu'un écho loin-

1. *Les principaux points de la foy*, p. 160.

2. *Inventaire des pièces, mémoires et instructions du procès intenté par Pissant Haut et redoutable Saigneur Messire Concino Coyon, Coquefredouille, Marqué d'Ancre, prétendant à l'Empire François, contenant en gros 91 articles, à la diligence de Happeloppin son Procureur général et spécial, dressé à Juges et Commissaires favorables : Noobstant déclinataires, alibiforains, excuses, subterfuges, et fins de non-recevoir des parties à ce contraires.*

tain des chansons du Pont-Neuf, mais il est plus que probable que Richelieu l'a connu, dans l'intérêt majeur qu'il avait à se tenir au courant de l'opinion publique en ce qui le touchait, et l'on pourrait ainsi expliquer en partie par un à-côté tout particulier, la passion qu'il allait apporter dans une œuvre qu'il pouvait regarder comme une justification personnelle et un plaidoyer *pro domo*.

*
* *

Ces préliminaires font comprendre l'importance attachée par Richelieu à sa réponse où il a concentré toutes ses énergies, et sous une forme qui en marque bien le caractère dominant. Ainsi que l'a fait remarquer justement un auteur [1], Richelieu en répondant point par point à ses adversaires avec la reproduction textuelle préalable de leurs dires, suivant la méthode déjà employée par Baricave[2], a pu vouloir s'éviter le reproche d'en avoir dénaturé le sens, et le procédé seul, dans une polémique de ce genre basée sur une accusation d'altération de textes, était d'une ironie profonde ; mais il a été guidé aussi par un autre motif : c'est de propos délibéré qu'il a emprunté la forme scholastique et classique de la dispute qui, dit-on, alourdit son œuvre ; en réalité, elle n'est pas un livre, elle est une véritable dispute parlée, une controverse publique où les deux adversaires debout, face à face, chacun dans sa chaire, au milieu d'un auditoire d'élite, lancent à tour de rôle leurs allégations, chacun d'eux suspendu aux lèvres de son adversaire, attendant impatiemment la fin d'une argumentation pour riposter et la détruire. Pour apprécier cette œuvre, c'est sous ce jour et dans ce sens qu'il faut la lire, cette œuvre, qui n'est, en somme, qu'une conférence solennelle tenue devant le roi pour juge, avec la brusquerie de la diction, la variété du ton passant par toutes les nuances depuis la gravité sévère jusqu'à l'ironie tranchante et la bonhomie narquoise, le laisser aller dans la véhémence de la passion du moment, la promptitude de la

1 Valentin, *Cardinalis Richelius scriptor ecclesiasticus*, p. 106.

2. Jean de Baricave, *La Défense de la monarchie françoise et autres monarchies contre les détestables et exécrables maximes d'état d'Estienne Brutus et de Louis de Mayenne Turquet, et leurs adhérans.* . Toulouse, 1614. L'ouvrage in-4 de xxx. 1043 p., eut 3 éditions en cette même année. V. sur cette particularité *Les mélanges historiques et philologiques* de Michaut Paris, 1770, t. I, p. 199.

réplique et la rapidité de la riposte dans l'impromptu du moment, l'énergie indignée de la contradiction...

Si Richelieu a adopté cette forme, ce n'est point davantage, comme on l'a dit, pour gagner du temps ; elle répondait trop bien à son tempérament combatif, à son éducation scholastique, à ses goûts de controversiste, et aussi, il faut bien le dire, à la mode. Cette époque voit l'apogée des disputes religieuses due à la recrudescence de la propagande anticatholique qui a suivi les troubles politiques de 1614 [1] ; d'abord occasionnelles et accidentelles, elles se sont multipliées de toutes parts ; l'art des discussions publiques faisait partie du programme des Académies protestantes [2] ; le P. Veron et le P. Gontery viennent d'inaugurer leur vie de polémistes pour combattre les prédications populaires qui sont l'arme favorite des Ministres. Un écho s'en retrouve dans la presse du temps qui s'inspirait sur ce point de la Déclaration contre les prédicateurs séditieux, publiée par Henri IV en septembre 1595 [3]; plusieurs factums réclamaient des Etats la suppression des prédications et des controverses où ils voyaient une source de surexcitation des esprits dangereuse pour la paix ; suivant le cas, il faut y voir ou le souvenir des passions de la Ligue fomentées et entretenues par la chaire [4], ou une préoccupation des protestants qui avaient dû leurs premiers succès à la tribune, et se voyaient vigoureusement combattus par les Missions

1. P. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 31.
2. Michel Nicolas, *Hist. de l'ancienne Académie protestante de Montauban et de Puylaurens*, Montauban, 1885, p. 22-24.
3 Isambert, *Anciennes lois fr.*, t. XV, p. 102 et suiv.
4. « Qu'il n'y ait plus de Disputes de la Religion ; car l'altercation engendre « la guerre et ceste cy les mouvemens ennemis et la guerre enfin. Que les Mais- « tres et Prédicateurs en preschent et enseignent la Doctrine avec modestie, se « tenans sur la Positive et Confirmative sans plus ; fuyans partout la controverse « qui ne fust ny ne sera jamais le moyen de vaincre les opinions ; c'est plustost « le fusil qui les allume et le soufflet qui les enflamme ; car les opinions sont « des folies que la contestation accroist. La controverse est la fertile pépinière « des doubtes qu'elle fait naistre es esprits qui n'y auront jamais pensé, « plus ingénieuse à construire qu'à destruire les nouveautez. C'est une forge « de nouvelles armes aux religions contraires, pour de plus belle s'offencer et « un combat de conséquence où le danger est respectif. Disputer de la foy, « c'est la convertir en opinion et mettre en doute ce qui doibt estre indubi- « table ; mais quelle dispute sans passion ? et quel jugement s'il est passionné ? « La raison non disputée mais considérée avec attention suffit aux esprits de « paix et de douceur pour appréhender la vérité ». *Au Roi*, *Discours politique*, (1614), p. 10.

catholiques qui leur faisaient perdre du terrain ; mais à côté de ceux-là, des utopistes naïfs réclamaient une dispute solennelle « une belle grande petite dispute de Théologie de six en six « contraire party », pour mettre fin à la diversité de croyances et supprimer cette « marque d'impuissance ou d'impiété en un Roy de tolérer deux religions en l'estendue de son royaume [1] »...

Richelieu en avait usé lui-même dans son diocèse en favorisant la prédication et la controverse ; les missions des Capucins dans le Poitou avaient été dues en partie à son zèle [2] ; les presses de Fontenay avaient fixé des controverses célèbres dans les environs de son évêché ; lui-même avait servi de second à Châtellerault dans une dispute publique de ce genre [3] ; enfin dans son livre, il jette le gant à ses adversaires dans une forme qui, pour affecter d'être impersonnelle [4], ne laisse pas de le montrer polémiste dans l'âme et avec la tranquille assurance du bretteur dont l'épée est toujours prête à quitter le fourreau.

Richelieu la tire pour la première fois dans ce duel où sa personnalité va s'accuser d'une façon intense ; elle ne lui a servi jusque-là que d'arme de parade ; aux Etats de 1614, elle n'était alors pour lui qu'un symbole, s'ajoutant ici à l'autorité de la crosse, rappelant plus tard à la noblesse des Etats que ses titres lui permettraient de prendre place au milieu d'elle. Dans les *Principaux points de la Foy*, il la manie avec toute la fougue de la jeunesse de l'Académie de Benjamin, et l'expérience des grands tireurs blanchis sur le parquet des salles ; la première est accrue des forces de la conviction, des rancœurs d'un génie emprisonné et calomnié, du sentiment profond de l'importance de la victoire et pour les siens et pour lui-même dans cette joute qui a le roi pour arbitre. Son jeu est celui d'un maître rompu à la dialectique et sous toutes ses formes ; nous en avons signalé la variété qui déconcerte le lecteur attentif, au point de se demander s'il n'assiste pas, plutôt qu'à un duel, à une série de passes d'armes avec des protagonistes différents ; par instants, la lame voltige, subtile et comme invisible dans la vitesse du jeu, donnant l'impression d'un bouclier d'acier contre lequel la lame de l'adversaire ne peut

1. *Foucade aux Estats*..., 1615, p. 8 et 9.
2. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 21 et 22, février 1609.
3. *Ibid.*, t. I, p. 78, février 1609.
4. *Les principaux points de la foy*, p. 23.

que s'émousser ; d'autrefois, surtout lorsqu'il s'agit d'un développement d'une certaine importance sur un point spécial (le cas le plus fréquent dans les questions purement théologiques), elle arrive à son maximum d'effet par une manœuvre d'une simplicité élémentaire ; c'est alors une série brutale de coups droits, foudroyants et ininterrompus, sans précautions pour se couvrir, comme en une offensive désespérée, se succédant sans répit dans la même trajectoire avec une précision mathématique ; cette répétition acharnée et obstinée qui ressemble à un martèlement continu [1] fait penser au parallélisme périodique des lignes dégagées de tout accessoire alourdissant et dans leur forme la plus simple qui fait la puissance de l'art sous Louis XIV, et dont l'expression la plus typique se retrouve dans la perspective profilée du château de Versailles et de la Colonnade du Louvre.

C'est une épée qui vibre, que la plume qui a écrit les *Principaux points de la foy*, tant on la sent bien en mains et supérieurement entraînée ; car Richelieu apparaît, dans ce duel, comme merveilleusement armé, et il le faut pour qu'une critique malveillante, pointilleuse et raffinée, n'ait relevé dans cette œuvre que la faute du *Maure de Térence* [2]. Il se peut qu'il l'ait écrite, comme il l'a dit, en six semaines, et d'un seul jet, mais c'est après l'avoir mûrie d'avance, et il en a eu certainement l'idée dès qu'il a connu la réponse du P. Arnoux aux ministres de Charenton, et qu'il en a constaté la lacune en ce qui touche l'*Epître au Roy*, et aussi l'infériorité. L'un des motifs qui l'ont guidé, a été aussi celui de l'amour-propre, dans la comparaison qui devait forcément être faite entre son œuvre et celle du Jésuite presque timide dans son manque de vigueur ; avant que les *Principaux points de la foy* n'eussent paru, un contemporain le relevait ironiquement, et dans une forme primesautière : « On dit que le prédicateur jésuite est plus « véritable en ses attaques et déffences que relevé en ses discours, « plus hardi et éloquent en chaire, que disert et rehaussé en ses « escrits, qu'il est *modeste agresseur*, et encore plus modeste

1. Citons seulement : *Vous dites .. L'Escriture dit... ne contredites-vous pas l'Escriture* ? répété 12 fois, p. 9 à 14... *Inférieure...* 4 fois, p. 46. *N'est-ce pas estre ennemis...* 9 fois, p. 145. *Il est faux que...* 9 fois, p. 166.

2. *Les principaux points de la Foy*, p. 79. Tallement (*Hist.*, t. I, p. 423) cite la bévue comme dans un *catéchisme* écrit par Richelieu, et *corrigé depuis par Desmarets* !

« déffenseur de la cause de toute l'Eglise, de celle de nostre saint « Père le Pape, de tout le corps du Clergé, de sa compagnie et de « la sienne particulière [1]... »

En tout cas, les matériaux de Richelieu étaient déjà prêts ; les Etats de 1614 les lui avaient fournis d'avance, car il n'était pas une des questions ou politiques ou religieuses qu'il avait à traiter qui n'eût eu sa part à cette occasion dans le gémissement des presses. Dans son cabinet rustique du prieuré de Coussay, s'échafaude sur la table, à côté des in-folio d'auteurs sacrés et théologiens, cette collection de factums qu'il a réunis pendant son séjour à Paris, les ouvrages qu'il a commandés à Cramoisy, et dans la lecture desquels il s'est plongé dans sa retraite pour oublier ses déceptions et ses rêves brisés ; non loin des deux derniers livres de Parœus parus récemment, l'un en 1613, l'autre en 1614 [2] et auxquels il fera de nombreux emprunts [3], est ouvert à portée de sa main l'*Apologia protestantum* [4] qui mérite une mention particulière. Cette traduction latine de l'ouvrage anglais a paru à Paris en décembre 1614 ; il la connaît d'autant mieux que c'est son aumônier, le docteur Mulot, « cet homme d'église qui est à lui [5] » qui en a signé l'approbation, après l'avoir examiné, un travail qui l'a occupé entre les séances de la Faculté de théologie de Paris [6], pendant que son évêque était absorbé par les délibérations de son Ordre, et dont il lui a certainement rendu compte ; aussi le mentionne-t-il fréquemment en y renvoyant le lecteur, et le citant dans le texte comme un ouvrage de grande valeur [7]. Il est superflu d'ajouter que la *Harangue aux Etats de 1614* est ouverte devant lui, et qu'elle est son guide comme principes et idées générales, car

1. Αντιρροπον..., 1617, p. 5.
2. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 144, mai 1615 — P. Niceron, t. XLIII, p. 211.
3. *Les principaux points de la foy*, p. 37, 151, 152, 244, 250, 251.
4. *Apologia protestantum pro Romana Ecclesia... per Ioannem Brerleium Sacerdotem anglum vulgari idiomate composita et per Guillielmum Raynerium Latine versa... Lutetiæ Parisiorum*, 1615. L'approbation est signée des docteurs de la faculté de théologie de Paris, Mulot et Cham. ; le permis d'imprimer daté du 31 décembre 1614. D'après le *Biographical dictionnary of the English Catholics* London, 1884, ce livre doit être attribué à Anderton S. J. Anglais, né en 1575, maître ès arts à Cambridge, ministre protestant converti.
5. *Mémoires*, t. I, p. 404.
6. *Recueil de plusieurs actes remarquables de l'histoire de ce temps*, 1613, p. 5 et 10 (Assemblées de Sorbonne des 1er octobre 1612 et 1er juillet 1613).
7. *Les principaux points de la foy*..., p. 171.

elle représente les sentiments du Clergé français, et il a coché sur son exemplaire la citation du passage de saint Ambroise sur les droits de juridiction supérieure et exclusive de l'Eglise en matière de dogme [1], citation qu'il reproduira textuellement, vu son importance, dans *les Principaux points de la foy* [2].

*
* *

Richelieu n'avait pas été le seul à entrer en lice ; d'autres que lui avaient dégainé à son côté dans le tournoi ; ils l'avaient même précédé, mais aucun de leurs livrets incomplets ne peut se comparer à son œuvre magistrale qui les domine tous et qui les a éclipsés devant l'Histoire, non seulement par le nom de l'auteur, mais par sa valeur propre, comme puissance, comme étendue et comme rigueur de dialectique à la fois serrée, habile et profonde ; il ne les a certainement pas ignorés, quelques-uns tout au moins, et à lire entre les quelques lignes de ses *Mémoires* qu'il a consacrées à ce sujet, l'on peut juger de l'estime médiocre en laquelle il les tenait [3]. Son jugement n'était point trop sévère pour la plupart, tels que ceux de Claude de Malingre [4], de Charles de Raymond, abbé de la Frenade [5] et de Jean-Baptiste de Crosilles, abbé de Saint-Ouen [6] ; ces deux derniers méritaient le dédain des Huguenots, et justifiaient « leur vantardise que les catholiques ne « pouvaient se défendre de leur attaque » ; ils sont du reste tombés justement dans l'oubli [7], et la postérité a seulement retenu

1. *Harangue*, p. 33.
2. *Les principaux points de la foy*, p. 191.
3. « Parce que je ne voyais pas que de la part de l'Eglise, il fut apporté *aucun « remède* au mal qui se glissait dans les âmes par la lecture de ce livre pernicieux, dont les huguenots faisaient leur coryphée, se vantant que les catholiques ne s'en pouvoient défendre, j'employai le loisir de ma solitude à y « répondre... » (*Mémoires*, t. I, p. 472.)
4. *Responce à l'épistre des quatre Ministres de Charenton, par eux addressée au Roy, contre le P. Arnoux, Jésuite... par M. C. M. Senonois*, Paris, 1617, in-8, p. 16.
5. *La Response aux injustes plaintes des Ministres de Charenton. Ensemble l'arrêt du privé Conseil donné sur le sujet de leur livre intitulé :* Défense... *Par C. de Raymond, abbé de La Frenade*, Paris, 1617, in-8°, p. 66.
6. *Remonstrance très humble présentée au Roy, au nom des François catholiques, pour response à la lettre adressée par les ministres à Sa Majesté sur la Dispute du P. Arnoux*, Paris, 1617, in-8°, p. 52 (*in fine* signé : *I. Bp. de Crosilles.*)
7. Le nom du P. Arnoulx leur a valu de trouver place dans la *Bibliographie* du P. Sommervogel qui n'a omis que le nom de Richelieu.

le nom du dernier, grâce à un scandale retentissant qui l'a rendu plus célèbre que ses œuvres poétiques [1] ultérieures, « d'un franc galimatias » ; Richelieu aurait pu crayonner en tête de son livret de controverse théologique la note acerbe qu'il écrivait plus tard au-devant de ses *Epistres amoureuses* : « Quiconque voudra trou-« ver du français en cet ouvrage, ayt recours au privilège [2] ».

Il n'en était pas de même de deux autres auteurs qui sont à retenir : l'un d'eux, docteur en théologie et chanoine théologal de l'Eglise de Nantes [3], que nous ne connaissons que par ses initiales, J. C., bornait sa polémique à l'examen comparatif de la doctrine et des mœurs des premiers chrétiens et des hérétiques anciens et modernes ; il puisait les éléments de sa thèse dans un ouvrage de Wicelius [4], mais comme celui-ci, sans coter les références, une lacune qu'il déplorait, tout en la signalant, et qui contraste avec le soin que Richelieu apportait à éviter ce reproche.

Quant au second, il présente un intérêt tout particulier, car il n'était rien moins qu'un voisin de Richelieu, et connu personnellement de lui, sinon directement, tout au moins sûrement grâce à une relation commune ; Elie Pitard, « chanoine de Xaintes » [5], avait été, en effet, l'un des aumôniers de « la deffuncte Royne Marguerite », dans la maison de laquelle il avait eu pour collègue Mathieu de Morgue ; or, l'on connaît les rapports certainement déjà existants à cette époque entre Richelieu et ce dernier, qui faisait partie de la maison de la reine mère, et l'avait suivie en exil. Dans son ouvrage, Pitard se limitait

1. Raymond Toinet, *Essai d'une liste alphabétique raisonnée des auteurs qui ont écrit en vers français de 1600 à 1715*, Tulle, 1911, t. I, p. 113.
2. Tallemant, *Hist.*, t. II, p. 325.
3. *La conférence des Ministres de Charenton, avec la doctrine des hérétiques des siècles passés, sur le sujet du livre par eux publié contre le P. Arnoux, Jésuite*, Paris, 1617.
4. *De doctrina et moribus sectae* (Retectio luterismi qui se veteris et apostolicae Ecclesiae nomine venditat...), Parisiis, 1564.
5. *L'innocence deffendue contre la calomnie des ministres de Charenton, en leur épître au Roy, sur la proposition du P. Arnoux*, Paris, 1617. Elie Pitard publiait après ce premier ouvrage : *L'irréligion des prétendus réformés*, Paris, 1619, et *La Philosophie morale comprise en sept discours*, Paris, 1619. Quelques années plus tard, l'on retrouve son nom dans la liste des signataires d'une protestation contre le cardinal de Sourdis archevêque de Bordeaux, au sujet d'un passe-droit commis par celui-ci dans une affaire qui intéressait la hiérarchie ecclésiastique. (Jean Filleau, *Traicté des droictz, prérogatives et preeminences des Eglises Cathedrales dans les Conciles provinciaux*, Paris, 1628, p. 32.)

à quelques points ayant surtout trait à la défense du Clergé français, et à une discussion philosophique de principes ; il ne répondait donc qu'incomplètement à l'*Epître des Ministres,* mais s'il manque en outre de cette vigueur dans l'attaque qui est l'un des traits les plus saillants de Richelieu, il n'en est pas moins « tres digne d'estre leu », suivant l'opinion d'un contemporain [1], et il l'a été certainement par l'évêque de Luçon qui s'est plus d'une fois rencontré avec lui et en même temps avec Mathieu de Morgues sur la question des Jésuites, ainsi que nous le verrons plus loin.

Aux noms que nous venons de citer, il faut ajouter encore ceux de Vialar, prieur de Buc, qui n'avait pas signé son livre [2], et de Raconis, un protestant converti qui s'attirait à cette occasion les foudres de ses anciens coreligionnaires.

Nous n'entrerons pas dans l'examen de la discussion théologique qui échappe à notre compétence, en nous bornant exclusivement à la question politique ; toutefois, cette distinction ne peut être aussi complète qu'il semble à première vue, d'après ces termes trop rigoureux pour la pratique ; alors, comme dans tous les temps et plus que jamais, la politique était liée intimement à la religion, et de façon inextricable ; dans la forme où il était posé par les ministres de Charenton, et qui était loin d'être nouvelle, le problème touchait aux rapports des pouvoirs civils et ecclésiastiques dont l'équilibre a été la préoccupation dominante de Richelieu et a rempli sa vie ; nous l'avons déjà signalé dans ses premières œuvres. On voit tout de suite l'intérêt que présente l'étude de celle-ci envisagée à ce point de vue ; avec elle il va même en grandissant. Dans ses productions pastorales, de même que dans sa *Harangue aux Etats de 1614*, Richelieu a été influencé par certaines considérations d'espèce ; il a parlé tantôt comme conducteur d'âmes et comme prélat placé dans des conditions locales particulières, tantôt comme rapporteur officiel de son ordre ; ici, il parle, pour la première fois, seul et en son nom, et précisément, par suite de cette circonstance, il se manifeste tout entier dans cette œuvre sous toutes les faces de sa nature si complexe. Ce n'est pas, toutefois, que là encore, il ne soit

1. Note ms. du temps sur l'expl. de la B. N. (Ld. 39 83.)
2. *Réfutation de la lettre au roi par les quatre Ministres de Charenton*, Paris, Percheron, 1617, in-8°.

lié par certaines préoccupations dont la première est de ménager son avenir ; c'est à elle évidemment qu'il faut rapporter au moins en partie le soin avec lequel il efface sa personnalité dans ce duel dont il hausse ainsi la portée ; son nom n'y figure que sur le titre ; le *Privilège du Roy* lui-même est accordé simplement au « sieur evesque de Luçon » avec une affectation de modestie qui ne laisse pas d'étonner à première vue ; dans le corps de l'ouvrage, où Richelieu ne fait mention qu'une seule fois et très discrètement de sa dignité ecclésiastique [1], rien n'y rappelle davantage son expérience politique personnelle, pas plus que son passage au pouvoir ; tout au plus pourrait-on voir une allusion, et bien lointaine, dans la mention qu'il y fait de Coëffeteau [2], son défenseur contre les protestants et son panégyriste alors qu'il était ministre [3].

Cette réserve qui a dû singulièrement peser au jeune et brillant évêque et homme d'Etat est une nouvelle preuve de son empire sur lui-même et de sa mesure, sa première qualité et sa grande force, dont il ne se départ point, même dans sa violence. Elle apparaît encore plus dans son calme dédaigneux, alors qu'il traite des drames du passé, calme qui contraste avec l'énergie farouche de ses coups lorsqu'il s'agit de questions de principes ou politiques ou religieux ; il avait pourtant devant lui le champ vaste et fertile en arguments de valeur pour répondre aux protestants alors qu'ils se plaignaient des persécutions qu'ils avaient souffertes ; pour trouver des accents passionnés sur ce terrain, il n'avait qu'à évoquer des souvenirs personnels, et sans embrasser l'histoire comme le chanoine de l'Eglise de Nantes que nous avons cité : sa cathédrale de Luçon délabrée, aux voûtes lézardées, aux murs nus et aux autels saccagés, l'église de Saint-Philibert réduite en un monceau de pierres, son évêché transformé en citadelle et devenu inhabitable [4] ; il ne faisait au contraire que glisser sur « les tragédies qui s'étaient jouées sur le « théâtre de France » [5], unique allusion discrète et lointaine aux ruines que les huguenots avaient semées sur le sol de la France.

1. *Principaux points de la foy...*, p. 190.
2. *Ibid.*, p. 186.
3. V. *Supra*, p 105.
4. Abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 65.
5. *Les principaux points de la Foy...*, p. 20 et 200

dans leurs fureurs d'iconoclastes haineux, contempteurs fanatiques et intéressés de l'art [1] et de la beauté, destructeurs systématiques de la tradition ; il est vrai qu'un euphémisme ingénieux n'avait pas encore créé la légende historique qui les a attribuées d'abord aux « guerres de religion », avant d'en charger le vandalisme révolutionnaire ; tout commentaire sur ce point devait même lui paraître superflu devant le témoignage unanime des contemporains, tel que le mot de Henri IV à la vue d'une maison délabrée : « Cecy est à moy ou à l'Eglise [2] », ou celui de maître Guillaume, instruit par le pillage de Louviers, qui employait avec à-propos le terme « réformer » comme synonyme de « ruiner » [3].

L'indulgence hautaine de Richelieu allait même plus loin ; il absolvait par avance les protestants des fautes de leurs prédécesseurs, « estimant et tenant pour assuré, ajoutait-il, que le Roy « soubs l'authorité duquel nous vivons tous, recevra tant de ser- « vices de la noblesse qui vous escoute, et du peuple qui vous suit « et de vous mesmes, que la France aura l'occasion de perdre la « mémoire des actions de vos Pères qui lui ont esté préjudi- « ciables [4] ». Si le compliment était ironique, il faut avouer que la raillerie était on ne peut mieux dissimulée, et qu'elle cachait une diplomatie supérieure, car elle annonce les accents avec lesquels Richelieu entraînera plus tard dans les rangs de l'armée royale la noblesse protestante du Poitou contre ses coreligionnaires de la Rochelle alliés à l'ennemi du dehors.

L'homme d'Etat reparaît ici, qui, dans sa fameuse *Instruction à Schomberg* [5], avait proclamé l'indépendance du loyalisme politique et des croyances religieuses.

1. Cf. Claude de Sainctes, *Discours sur le saccagement des Eglises catholiques par les hérétiques anciens et nouveaux calvinistes...*, Paris, 1567. — Ch. L. Grand-maison, *Procès-verbal du pillage par les Huguenots des reliques et joyaux de Saint-Martin de Tours en 1562*, Tours, 1863. — *Mémoires de Jacques Gaches*, Paris, 1879, p. 17.
2. Tallemant, *Hist.*, t. I, p. 23.
3 *Perroniana*, p. 153.
4. *Les principaux points de la foy* .., p. 20.
5. « Au reste, c'est avec une terreur panique qu'on appréhende que de l'union « de ces deux couronnes sourde la division de la France ; nul ne croira aysé- « ment qu'un homme brusle sa maison pour faire plaisir à son voisin, que « pour aymer aultruy on se veuille haïr et se perdre soy-même. Les diverses « créances ne nous rendent pas de divers estats ; divisez en foy nous demeurons « unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'esti-

*
* *

Quoi qu'il en soit, et c'est un autre secret de sa force, là encore, Richelieu est logique avec lui-même, car il ne fait que s'incliner devant l'autorité royale ; déjà dans son évêché, avant son entrée aux affaires, aux moments les plus critiques de sa lutte contre les protestants pour les intérêts spirituels de ses ouailles, il montrait la même sérénité indulgente à l'endroit des violences brutales de Chamier, tout en expliquant que « sa majesté désire, disait-il, que nous vivions tous en bonne intelligence [1] ». Sa modération qui semble d'abord excessive n'a donc rien qui doive surprendre, et au fond elle n'est pas plus imputable ici à un calcul que sa déclaration de tolérance aux Etats de 1614, où il se faisait l'écho des sentiments de son Ordre.

*
* *

Dans leur épître, les ministres débutaient en rappelant que, bien qu'ils fussent « en France plusieurs millions de personnes « faisant profession de la Religion chrestienne ancienne, et telle « que Jésus-Christ l'a instituée », on avait oublié leurs « travaux, « pertes et dangers » dans l'aide qu'ils avaient prêtée au roi Henri IV et à ses prédécesseurs et dont d'autres qu'eux avaient eu le salaire ; ils se plaignaient « d'être contraints d'aller servir « Dieu loing des villes, de se voir interdire ou rendre difficile « l'entrée aux Etats, de voir exposés à la rigueur des temps et à la « mort leurs enfants nouveaux nez qu'on portait au baptesme, de « voir enfin leur religion diffamée et noircie de calomnies en pré- « sence du roi, sans qu'il leur fut permis de la purger de ces « blasmes en présence de sa majesté [2] ».

« mer, en matière d'estat, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot... » (Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 224). Dans ce passage, bien souvent reproduit, en lui attribuant une importance exagérée, Richelieu avait, comme on voit, surtout pour but de répondre aux objections des adversaires de l'alliance espagnole.

1. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 79.

2. *Principaux points de la foy*, p. 2 et suiv. Dans la presse de l'époque des Etats, l'on retrouve un écho de ce dernier point. *Le Caton français* dû à Gillot, un antiligueur, ne faisait que l'effleurer, de même que l'*Image de la France* qui lui répondait ; mais l'*Ombre de Henri IV au Roy* (*1615*) paru peu après ce dernier (p. 83) et inspiré, dit-on, par Sully, entrait d'une autre façon dans le vif du débat ; l'auteur, après un autre de ses coreligionnaires (*Remonstrance du*

En résumé, ils réclamaient l'ingérence officielle et directe dans l'Etat, en se fondant et sur leur nombre et sur les prétendus services qu'ils avaient rendus à la royauté ; sur les deux points, Richelieu avait la partie belle pour la réplique ; et sur le premier dont il soulignait la monstrueuse exagération, et sur le second, en leur faisant remarquer que leurs prétentions étaient basées sur la rebellion ; il leur rappelait que s'ils n'avaient fait de mal ni à François Ier ni à Henri II, c'est parce qu'ils ne l'avaient pu ; il leur demandait ironiquement si vis-à-vis de leurs successeurs, François II et Charles IX, ils pouvaient invoquer comme des services la conspiration d'Amboise, les batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour ; quant à Henri IV — un argument dont ils avaient abusé contre lui de son vivant, avant de s'en servir par sa bouche après sa mort [1], — s'ils l'avaient servi, leur répondait-il, c'était non comme roi, mais comme fauteur de leur secte, et seulement tant que lui-même pouvait les servir ; « il a combattu pour vous, et non vous pour lui », ajoutait-il, et leur défection inexplicable à Amiens n'en était-elle pas la meilleure des preuves ?

Le passage où il s'étend sur le reproche d'ingratitude qu'ils faisaient au roi, serait à citer tout entier, comme un exemple de la maîtrise supérieure avec laquelle il domine le débat, en généralisant.

Richelieu concluait dans ce chapitre en montrant la situation exceptionnelle des protestants à la cour et dans le royaume, comme faveurs et comme garanties ; et il la rapprochait vigoureu-

politic aux trois Estats, 1614, p. 9,) conseillait au jeune roi de réunir un concile « libre, convoqué et assemblé de son auctorité de personnes prises de toutes les « provinces de son Estat » pour remédier à l'insuffisance du concile de Trente « accusé de plusieurs deffauts et les parties contendantes non onyes », p. 79 et 80. La même requête avait été déjà présentée au roi en 1608 par deux livrets ; la réplique qui y avait été faite à ce moment, redevenait maintenant de circonstance, ce qui lui valait une nouvelle édition : (*Deux traités de ce temps. Le 1er est de l'impossibilité et Impertinence du Concile, tel qu'il a esté demandé par Requeste au Roy, et des inconvénients qui en pourroient arriver. Le 2e est un discours sur l'histoire de l'Eglise ancienne et Estat des Gaules*, etc... Paris, 1615. A la suite est relié dans notre exemplaire un autre ouvrage du même auteur, François d'Amboise, qui lui fait suite : *Second Traicté ou Discours sur l'histoire sacrée de Saint-Grégoire Evesque de Tours, touchant quelques controverses et poins de Religion et d'Estat...*, 1614.)

1. *La rencontre de Henry le Grand au Roy touchant le voyage d'Espagne*, 1615, p. 16.

sement des idées intolérantes des princes qui professaient leur croyance, et de leurs propres auteurs qui enseignent qu'il faut bannir et punir les hérétiques et que la liberté de conscience « est « diabolique, ce qui fait, ajoutait-il, que vous nous l'interdisez « partout où vous êtes les maistres. »

Il faut noter ici à nouveau son tact, et le soin qu'il apporte à « ne batailler que pour la vérité, » comme son ancien maître René Benoist, évitant de mêler au débat, non seulement les personnalités, mais les nations étrangères : derrière le dialecticien et le controversite, l'on retrouve d'abord l'homme d'action qui ne récrimine point contre le passé, dans l'acceptation du fait accompli et des situations acquises et qui regarde uniquement devant lui dans l'avenir ; il y a aussi l'homme d'Etat et le diplomate, voyant de haut et de loin. Les quelques considérations qu'il expose sur la situation de la royauté en Angleterre avec la théorie protestante ont une allure prophétique saisissante dans leur perspicacité [1] : d'autre part, si ce serait aller trop loin que de dire qu'il a entrevu alors la possibilité du mariage anglais, et fait le rêve de ses conséquences religieuses, l'on ne peut s'empêcher de noter la réserve discrète avec laquelle il parle de la Grande-Bretagne, et les éloges qu'il donne brièvement et comme en passant à son roi [2]. Il en fait autant vis-à-vis de ses adversaires ; même dans ses coups les plus vigoureux, il ne se laisse point entraîner dans des à-côté qui le diminueraient, en le faisant descendre du niveau où il s'est placé et d'où il domine la discussion ; un seul exemple le montrera : il dédaignait d'invoquer les cas typiques d'intolérance des protestants vis-à-vis d'eux-mêmes, et leur rigueur étroite dans l'appli-

1 *Les principaux points de la foy...* p. 168 et suiv. La modération de Richelieu est ici d'autant plus remarquable, que le roi d'Angleterre avait continué contre le Cardinal du Perron, à l'occasion de sa Harangue aux Etats de 1614, la polémique commencée quelques années plus tôt avec le cardinal Bellarmin et Coeffeteau ; le titre de sa déclaration dit assez sur quel terrain il se posait en champion du droit des rois : *Déclaration du serenissime roy Jacques I, roy de la Grand-Bretagne et Irlande, défenseur de la foy, pour le droit des rois et indépendance de leurs couronnes, contre la Harangue de l'Illustrissime Cardinal du Perron, prononcée en la chambre du Tiers Estat, le 15 dejanvier 1615. Jouxte la coppie imprimée à Londres, 1615.* V. les incidents diplomatiques provoqués par cette question aux Etats de 1614, dans le *Journal* d'Arnaud d'Andilly (1614-1620), Paris, 1857, p. 27-31.

2. *Ibid.*, p. 34.

cation de leur principe tiré de saint Paul : *Potestas omnis a Deo* [1].

La même question revenait plus loin dans le corps de l'ouvrage et sous une autre forme, à propos des Etats de 1614 ; les ministres protestants soulevaient le problème épineux de la souveraineté royale agité à cette occasion et qui avait alors provoqué un déchaînement de passions ; ils se plaignaient au roi d'être haïs et maltraités parce qu'ils maintenaient la dignité de la couronne contre les usurpations étrangères ; ils lui rappelaient qu'aux derniers Etats « la question a esté agitée si le Pape peut déposer « nos Roys, et s'il est en la puissance des Papes de disposer de « vostre couronne, et que par la faction des ecclésiastiques qui « entraîna une partie de la noblesse, vous y avez, disaient-ils, « perdu votre procès. Dont le pape leur en a escrit des lettres « triomphantes et pleines de louanges. Chose que nous, comme « aussi plusieurs Catholiques Romains de vos subjects, ne souffri- « rons jamais, sachans que nous devons nos vies et nos moyens à la « deffence de la dignité de vostre Couronne ; surtout à la deffence « d'un droit que Dieu vous donne et qui est fondé en sa parole. « Espérans qu'un jour Dieu vous ouvrira les yeux pour apper- « cevoir que sous ce nom spécieux d'Eglise Romaine, le Pape « s'establit une monarchie temporelle en terre, et a soubstrait de « vostre obéissance le quint de vos sujets, à sçavoir les Ecclésias- « tiques, qui se disent n'estre point vos sujets, et qui ne sont pas « justiciables devant vostre justice, et ont mesme pour leur tem- « porel, un autre souverain hors du Royaume. A quoy s'il est ad- « jousté que le Pape prétend et qu'il a desjà pratiqué, mesme de « nostre temps, à scavoir qu'il peut vous oster la vie et la couronne « que reste-t-il, Sire, sinon que vostre Royaume est un fief du « siège papal et vous ne vivez et ne régnez qu'à sa discrétion [2]. »

De l'aveu même de leurs ministres, les protestants avaient donc été les premiers instigateurs du fameux article des Cahiers du Tiers qui avait donné lieu à des incidents si retentissants ; le Cardinal du Perron avait frappé juste en leur attribuant alors

1. Le Cardinal du Perron usait de moins de ménagements : « Ils l'observent « tellement, dit il, que Calvin fit brûler Servet à Genève et les Ministres de « Suisse Valentin Gentil à Berne, et en Angleterre encore aujourd'hui, les « Arriens sont punis de mort .. » (*Perroniana*, p 234.)

2. *Principaux points de la foy.* ., p. 160.

cette manœuvre [1] ; leur but très apparent était d'une part la rupture des liens séculaires existants entre la Papauté et la Couronne, de l'autre la formation d'un schisme capable de détruire l'unité de la foi catholique ; ils y étaient aidés par le talent et l'autorité qu'apportait un parti sincèrement catholique personnifié par Savaron [2] à défendre jalousement l'indépendance de la Couronne et le statut particulier de l'Eglise gallicane; ces tendances étaient même un trait d'union étroit entre eux et certains gallicans naïfs ; elles les servaient trop bien pour qu'ils ne les excitassent point adroitement, et ils les mettaient en avant, ou en empruntaient même le titre [3], comme dans le cas actuel, pour attiser le feu. Dans le même ordre d'idée, ils exploitaient les souvenirs et précédents de la Ligue, en présentant les idées qui l'avaient inspirée, comme un danger permanent pour la Couronne, ce qui leur permettait de se poser là encore comme ses défenseurs contre la cour de Rome.

Comme on le voit, leur thèse s'étayait d'éléments et d'arguments nombreux d'une certaine apparence de valeur ; le soin apporté par Richelieu à sa réfutation prouve toute l'importance qu'il attachait à cette question qui est le nœud de sa future politique ; il est, par cette double raison, d'autant plus intéressant de relever ses idées sur elle, au moment où il a pu, dans son court passage au pouvoir, apprécier la nécessité et les difficultés d'une solution à ce problème vital des rapports de l'Eglise et de l'Etat, dans lequel le protestantisme apportait un élément funeste de dissociation.

*
* *

En deux pages et demie [4], Richelieu reprenait presque mot pour mot, en la débarrassant de son fatras d'érudition, l'argu-

1. *Harangue faite de la part de la Chambre Ecclésiastique en celle du Tiers Estat sur l'article du Serment, par Mgr le Card. du Perron*, Paris, 1615, p. 96.

2. Savaron, *Traicté de la souveraineté du roy et de son royaume*, Paris, 1615. V. *Le Président Jean Savaron, ses théories, ses ouvrages*, Paris, 1906, par M. Joseph Meyniel. Cet ouvrage complet et consciencieux donne en appendice la bibliographie des ouvrages parus de 1615 à 1617 sur les rapports de la Royauté et du Saint-Siège.

3. *Responce à la harangue du cardinal du Perron par M. V. D. C. C. D.*, *1615*.

4. *Les principaux points de la foy...* p. 163, 165.

mentation présentée jadis devant la Chambre du Tiers par le Cardinal du Perron, pour expliquer et justifier le Clergé de son attitude dans la discussion du premier article des cahiers du Tiers ; il ne s'en cachait point du reste, et lui en attribuait bien haut tout le mérite. A ces mêmes Etats, il avait, lui aussi, après le Cardinal du Perron [1], affirmé le droit divin de la puissance temporelle, en déclarant, au nom de son Ordre, « qu'un prince ne « sçauroit mieux enseigner à ses subjects à mépriser sa puissance « qu'en tolérant qu'ils entreprennent sur celle du grand Dieu de « qui il tient la sienne [2]. » Le principe des protestants était le même *Potestas omnis a Deo*, avec la même conséquence rigoureuse d'intolérance. Bien qu'on en ait dit, ils n'avaient alors pas plus l'un que l'autre, la conception d'une vie nationale indépendante des croyances religieuses ; celles-ci occupaient dans l'existence une trop grande place pour que la tolérance à leur endroit pût être autre chose qu'une conception purement théorique du domaine intellectuel ; mais même sur ces deux terrains distincts dominés chacun par un même principe supérieur, catholiques et protestants n'étaient point séparés seulement par une différence absolue de spirituel ; un point de vue diamétralement opposé leur servait de base dans la pratique des rapports du spirituel et du temporel, et cette divergence radicale était la source d'un conflit pacifiquement insoluble.

Chez les premiers protestants, l'union du temporel et du spirituel est tellement intime qu'ils se confondent et ne forment qu'un bloc ; leur statut est à la fois politique et religieux, et on ne peut le disjoindre en tenant compte de ces deux éléments, car chacun d'eux n'a sa raison d'être que par l'autre. En réalité même, il est plus politique que religieux, et cela dès leur origine ; leurs pasteurs ont d'abord prêché l'épée au côté ou fichée en terre devant eux, et leurs premiers diacres, receveurs des deniers ecclésiastiques, taillent à la fois pour les ministres et pour les troupes. Cette confusion pourrait, à la rigueur, s'expliquer au début de la Réforme, par l'instinct commun de conservation qui groupe leur minorité dans sa lutte contre le catholicisme ; ce n'est plus possible à l'époque où ils ont conquis leur indépendance, et où leur

1. *Harangue en la Chambre du Tiers*, 1615, p. 10.
2. *Harangue aux Estats*, p. 34 et 35

spirituel est affranchi des nécessités de la cohésion politique ; à ce moment, l'unité de ce spirituel semble une anomalie, étant donné que leurs convictions religieuses sont basées sur l'individualisme, en vertu de leur principe de libre examen ; aussi semble-t-il qu'il faille alors en chercher la cause ailleurs. Elle se retrouve pourtant tout entière dans cet individualisme même, sous l'influence duquel leur spirituel, au lieu de dominer le temporel, ou tout au moins d'en être indépendant, en arrive par une pente fatale, à s'accommoder à lui, à s'y subordonner, et finalement à lui rester assujetti [1] ; en réalité, il est alors remplacé par une coalition d'intérêts privés qui revêt finalement la forme pratique d'une véritable théocratie militaire ou commerçante puisant sa force dans la communauté ou des convoitises ou des satisfactions purement matérielles : à ce point de son processus, l'individualisme originel a disparu ; s'il en reste quelques traces, c'est uniquement dans l'ordre des idées étrangères à la spéculation : par une déviation fatale de la conscience populaire, la dominante du spirituel, son unique raison d'être et la seule cause de son union parfaite avec le temporel, de même que son but unique se résument, soit dans la conservation soit dans l'accroissement des biens matériels, à l'exclusion de toute considération supérieure et indépendante des contingences humaines, autrement dit, de tout idéal.

Comme les protestants, Richelieu est convaincu de la nécessité de l'union intime des deux pouvoirs religieux et politique qui s'appuient l'un sur l'autre et se complètent, mais il ne va point comme eux jusqu'à une confusion dont il voit le danger et qu'il n'admet pas plus que la séparation. Déjà, dans sa *Harangue de 1614*, et en se basant là encore sur l'autorité du Cardinal du Perron, il a posé en principe que seule l'Eglise a le droit de connaître des questions religieuses, et par l'Eglise il n'entend point seulement l'Eglise gallicane à laquelle il dénie ce droit [2], mais l'Eglise universelle qui, seule, a qualité pour examiner un point de dogme où sont intéressées toutes les puissances de la chrétienté. Alors que ses adversaires confondent les deux pouvoirs émanés

1. Ch. Labitte, *Les Prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1841, Introduction, p. XXXVIII et suiv

2. *Les principaux points de la foy*, p. 163.

de la même source, dont la fusion constitue leur statut propre [1], il regarde la nationalité comme basée sur l'harmonie du pouvoir temporel directement émané de Dieu, et d'un pouvoir spirituel extérieur, de source différente, et indépendant de lui, qui lui est supérieur dans son universalité et qui lui sert de régulateur.

Ces derniers mots peignent au vif les origines profondes de l'antagonisme qui creuse entre Richelieu et les protestants un fossé infranchissable ; elles consistent avant tout, nous l'avons déjà remarqué, dans la différence de source du spirituel basé pour le premier sur un dogme immuable, supérieur et universel, pour les autres sur les forces humaines isolément livrées à elles-mêmes avec leur particularisme exposé à toutes les défaillances. C'est parce que Richelieu en perçoit le péril avec toutes ses conséquences au point de vue social, que par une sorte de contradiction inexplicable en apparence, et qui a choqué Avenel [2], il réserve dans son livre les coups les plus véhéments comme forme à la question religieuse, en même temps qu'il se déclare partisan convaincu de la tolérance sur ce point ; ses accents d'une fougue passionnée lorsqu'il aborde la confession des Ministres détonnent auprès de sa modération hautaine sur le terrain purement politique ; trois siècles après, exactement, ils apparaissent avec la marque d'une actualité saisissante dans leur indignation vigoureuse empreinte d'une sincérité profonde. Les Ministres se plaignaient au roi d'être haïs pour certaines de leurs croyances religieuses ; loin d'en défendre les catholiques, Richelieu accepte l'accusation, et l'affirme avec une brutalité dans la précision des termes qui ne lui est point coutumière ; dans la discussion théologique qui occupe les 3/4 de l'ouvrage [3], il reprend comme à satiété le mot de *haine* dont les ministres ont abusé dans leurs plaintes ; la même expression revient sous sa plume [4] comme un

1. Richelieu n'abordait pas cette question en dehors de son sujet ; ce n'est qu'en 1618, du reste, qu'avait lieu, avec Chamier et 3 de ses confrères, l'incident du synode général de Dordrecht, où le gouvernement voyait le danger de la création d'une ligue internationale d'opposition. V. Ch. Read, *Daniel Chamier*, p. 346-349.

2. Cet auteur qualifie la discussion de Richelieu de « toute remplie d'orgueil, de dureté et d'insultes ». *Lettres...*, t. I, Introd , p. LXXII.

3. *Principaux points de la foy..* , p. 24 à 144.

4. *Ibid* , p. 28, 29, 31, 33, 40, 60, 70.

coup de massue lourde et tranchante : « Vous êtes dignes de « haine », leur dit-il, par « l'art dont vous usez pour gagner les « cœurs et les aliéner de l'Eglise catholique » [1] ; vous êtes dignes de haine par « vos corruptions en l'Escriture qui sont si reco- « gneues que les vostres propres ne s'en peuvent taire [2] » ; vous êtes dignes de haine, parce que vous confondez en Angleterre l'autorité spirituelle et temporelle entre les mains du roy de la Grande-Bretagne [3] ; vous êtes dignes de haine « par la liberté que « vous prenez de nier toute authorité comme bon vous semble, « et de renoncer à vos maistres en ce qu'il vous plaist [4] » ; vous êtes dignes de haine, parce que vous ne faites que « vous moquer « des peuples, les tromper, les porter à leur perte, nous imposer, « vous contredire manifestement, condamner en nous ce que vous « pratiquez vous-mesme, vous vanter d'une chose qui ne vous « appartient pas et affecter la nouveauté [5]... »

*
* *

Le Cardinal du Perron [6] était très catégorique sur la légitimité de la rébellion des sujets contre leur Prince lorsqu'elle se produisait à l'occasion des croyances religieuses ; mais il la limitait strictement à ce cas avec réserve de la soumettre au jugement de l'Eglise seule compétente en matière de foi ; il était conséquent avec lui-même, en ce qu'il apportait comme frein au débordement des passions populaires une autorité supérieure, extérieure et indépendante ; c'était un moyen terme entre la théorie ultramontaine et la doctrine commune à Boucher le ligueur, au protestant Languet, à l'Ecossais Buchanan.

De même que Bossuet [7], du reste, Richelieu n'a jamais compris la Ligue qui répugnait à son gallicanisme politique, et dont il n'a pu voir d'assez haut les origines profondes ; aussi évitait-il de prendre parti, mais il n'en réfutait pas moins vigoureusement ses adversaires dont il mettait à jour les contradictions ; leur

1. *Principaux points de la foy*, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 33.
3. *Ibid.*, p. 48.
4. *Ibid.*, p. 61.
5. *Ibid.*, p. 73.
6. *Harangue au Tiers Etat*, p. 54 et suiv. *Perroniana*, p. 245.
7. *Hist. de l'Eglise gallicane.*

théorie était celle du Cardinal du Perron, mais à la condition de substituer à l'autorité de l'Eglise la conscience individuelle ; l'article XL de *la Confession de foy des églises réformées* imposait la défense de rebellion contre le Prince et pour quelque cause que ce fût, « moyennant, toutefois que le souverain Empire de Dieu « demeure en entier [1] ». Dans sa Harangue, le Cardinal du Perron avait fait ressortir toute la portée de cette réserve significative [2], et montré comment les Protestants se libéraient ainsi par avance du serment de fidélité qu'ils demandaient aux Catholiques ; Richelieu réservait ce point pour la fin de son ouvrage, et lui consacrait comme conclusion son dernier chapitre dont le titre seul mettait en relief et résumait le péril social du Protestantisme : « La religion prétendue réformée enseigne qu'aucune loy des « Princes spirituels ou temporels, ne peut obliger en cons- « cience [3] ». Mais les ministres n'avaient point soulevé cette question, et dans le cours de son livre, il se contentait de les suivre sur leur terrain, en signalant la contradiction de ses adversaires déniant à la Papauté un droit qu'ils transféraient au peuple [4], et qu'ils étendaient contre les rois « jusqu'à leur mauvaise « vie et à leurs vices » en faveur de ce « peuple qui s'imagine « quelquefois estre mal traité, quoiqu'il ne le soit pas, et qui « est une beste à plusieurs testes qui suit d'ordinaire ses pas- « sions », une figure énergique empruntée ironiquement à un auteur protestant [5] ; il ne lui était pas moins facile de pousser plus avant sa pointe en opposant la doctrine du Concile de Constance qui proclamait l'inviolabilité des Rois à la théorie protestante enseignant qu'ils peuvent « estre punis, condamnés

1. Veron, le célèbre controversiste, traitait longuement ce point dans sa *Méthode nouvelle facile et solide de convaincre de nullité la Religion prétendue réformée*... Paris, 1623, t. II, p. 787 et suiv. Quelques années plus tard, après la prise de la Rochelle et la pacification politique, un factum curieux, de circonstance, approuvé par les ministres professeurs de l'Académie de Nîmes, le 31 juillet 1629, condamnait la doctrine de la rébellion, et donnait aux protestants la règle de conduite suivante, comme commentaire de la fameuse réserve de Théodore de Bèze : « Ne pas obéir aux Magistrats qui vous commandent de « mal faire, mais ne pas leur faire résistance et prendre les armes, lesquelles « nous n'avons pas receues de Dieu. » (*Traicté de l'obéissance des chrestiens envers leurs magistrats et princes souverains*, Paris, 1645, p. 138.)
2. *Harangue au Tiers Estat*, p. 98.
3. *Principaux points de la foy*, p. 252.
4. *Ibid.*, p. 168.
5. Bellua multorum capita... (Buchanan, *De jure Regni apud Scotos*, 1579.)

« et tués, qu'il faut donner des récompenses à ceux qui commet-
« tent des crimes si horribles et si exécrables ».

Cette partie se termine par la revue rapide de la conduite des protestants envers les Princes temporels, et de l'usage qu'ils avaient fait contre eux de ce pouvoir prétendu chaque fois qu'ils l'avaient pu : contre Charles-Quint en Allemagne, contre trois rois en France, en Ecosse contre une reine emprisonnée et mise à mort, en Angleterre contre une autre reine aux jours de laquelle ils avaient attenté, contre leur propre suzerain en Flandres, comme en Danemark, en Pologne, en Transylvanie, « et tout « cela, concluait-il, suivant l'exemple du prédécesseur de Calvin « qui ne peut souffrir l'Evesque de Genève, je ne dis pas seule- « ment comme Evesque, mais comme Prince temporel. » Finalement, il se résumait en quelques lignes incisives par le bilan des révolutions dues en un siècle aux Huguenots dans l'Europe [1].

Ce serait faire injure au génie de Richelieu que de lui attribuer un plagiat ; mais nous avons déjà signalé trop fréquemment des points de contact entre son ouvrage et les productions de la presse à l'époque des Etats pour qu'un nouveau cas soit surprenant. Il se présente cette fois à propos de cette énumération des conquêtes violentes des protestants, au nom et sous le couvert de la religion, et à peu près sous la même forme dans un factum antérieur de deux ans, consacré à la défense des Jésuites [2] ; or, Richelieu abordait précisément cette question immédiatement après, et cette particularité achève de rendre plus vraisemblable l'hypothèse d'un emprunt de sa part.

*
* *

La lettre des ministres de Charenton au roi se terminait par

1. *Principaux points de la foy*, p. 173.

2. *L'image de la France représentée à Messieurs des Estats avec la Réfutation d'un libellé intitulé* : Le Caton françois, *faict contre ceux qui maintiennent la Religion et l'Estat. Le tout divisé en trois parties*, 1615, in-8°, p. 97 et 98, par Pelletier, d'après une note ms. du temps sur l'expl. de la B. N. (L. b. 36-365). La polémique continuait avec *Le Caton et Diogène français, pour apologie contre un trait de* « L'image de la France » *où est représentée la réfutation du* Caton français, 1615. Ce dernier ouvrage est loin d'avoir la valeur du *Caton français*, et sort probablement d'une autre main.

un réquisitoire violent contre les Jésuites, auquel Richelieu répondait brièvement ; cette partie des *Principaux points de la foy* est certainement la plus intéressante, au point de vue historique, car elle nous documente, par l'attitude que prenait Richelieu vis-à-vis des Jésuites, sur ses sentiments à leur égard, et sur les origines de leur futur antagonisme latent.

Plus haut, nous avons cité les auteurs qui, avant Richelieu ou concurremment avec lui, avaient, dans cette polémique, pris la plume du côté du P. Arnoux ; il en est un, en plus de ceux-ci, que nous avons réservé, parce qu'il trouve ici sa place, Mathieu de Morgues, avec son Αντιρροπον [1], une sorte de gazette, qui, sous la forme primesautière et humoristique des *on-dit*, faisait à la fois le procès des Jésuites et des protestants, en laissant de côté la question dogmatique de fonds.

L'Αντιρροπον, postérieur à l'*Innocence deffendue* d'Elie Pitard, mentionnée plus haut, empruntait un premier intérêt aux origines de l'auteur ; si Pitard avait étudié longtemps dans les collèges des Jésuites [2], de Morgues avait été novice dans leur maison d'Avignon qu'il avait quittée ou par dépit de n'avoir pu obtenir la régence de première, d'après les uns [3], ou plus probablement parce que son humeur indépendante, vaniteuse et inquiète, sa façon virulente et désordonnée, son tempérament impulsif et violent s'accordaient assez mal avec la rigueur de la discipline de l'Ordre.

L'auteur ne démentait pas son caractère dans son ouvrage ; loin d'entrer dans le fonds du débat, mais en reconnaissant

1. Αντιρροπον *ou contrepoids aux Jésuites et aux ministres de la religion prétendue réformée*, 1617, in-8°, p. 24. L'attribution de l'ouvrage faite par le P. Sommervogel à Mathieu de Morgues d'après une note manuscrite est confirmée d'une façon formelle par le passage suivant d'un libellé de 1632 dirigé contre le pamphlétaire : « Tu n'en parlois pas de la sorte quand, après avoir fait le *con-« trepoids des Jésuites et des Huguenots*, tu condamnais également les uns et les « autres à vuider le Royaume. Ton discours se voit encore imprimé ». (*Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*, 1632, dans le *Recueil de div. pièces pour servir à l'Histoire*, 1635, p. 730). Le style et le ton sont bien de Mathieu de Morgues, du reste, et lui seul a pu connaître par sa situation certains détails particuliers relatifs aux Jésuites (p. 13) et à la reine mère, p. 16 et 17. L'ouvrage avait deux éditions au moins sous la même date ; le catalogue général de la B. N. n'en mentionne qu'une.

2. *L'Innocence deffendue...*, p 23.

3. *Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*, 1632 (Recueil de div. pièces pour servir à l'Hist , 1635, p. 741.)

toutefois la pureté de doctrine de ses anciens confrères, il les renvoyait dos à dos avec les protestants, pour se venger, disait-on, de ce que le P. Arnoux l'aurait desservi comme prédicateur auprès du roi [1]. Il les opposait les uns aux autres comme également dangereux pour l'Etat, tout en présentant leur polémique comme une querelle purement personnelle, reprochant d'un côté aux Jésuites de « se figurer qu'ils maintiennent seuls l'Eglise », et de l'autre aux Protestants de « se persuader que tout ce qui s'oppose à eux est jésuite [2] ». Son opinion ne peut être mieux résumée que par l'une de ses boutades les plus typiques : « Pleust « à Dieu que tous les ministres de la religion prétendue réformée « fussent en Canada, et tous les Jésuites à la Chine !... » Il faut ajouter toutefois qu'on lui prêtait à l'égard de ses anciens maîtres cette réflexion peu charitable « qu'il réléguait ces bons Pères en meilleur terroir que les autres... afin que s'y trouvant mieux, ils songeassent moins à revenir au pays d'où il les chassoit... [3] »

Avant d'écrire son livre, l'auteur de l'Αντιρροπον a certainement eu connaissance de l'*Innocence deffendue* de Pitard, son ancien collègue dans la maison de la reine Marguerite, qui défendait les Jésuites contre les Protestants, tout en épousant les idées du cardinal du Perron sur le gallicanisme politique ; il le réfute, en effet, sur quelques points, sans le nommer toutefois, en lui empruntant même certaines expressions [4]. De son côté, Richelieu a été en relations personnelles avec les deux auteurs, et il a eu sous ses yeux leurs ouvrages en écrivant le sien ; la preuve n'en est pas seulement dans les emprunts qu'il leur a faits comme idées, mais dans la façon dont il a puisé dans leur argumentation, en évitant par sa réserve ou son silence les écueils que lui signalaient et la bonne foi naïve du premier, et la violence impru-

1. *Première lettre de change de Sabin à Nicocléon*, p. 744.
2. *Ibid.*, p. 24. Cf. *Perroniana*, p. 160.
3. *Ibid.*, p. 744.
4. Αντιρροπον... « On dit aussi que les ministres se soubscrivent Pasteurs de l'Eglise Réformée »..., p. 6. (Cf. Pitard, l'*Innocence deffendue*, p. 3.) « Les mi« nistres de la religion prétendue réformée ont advancé que les Jésuites se « disent Compagnons de Jésus... » p. 7 (Cfr. Pitard, p. 18). —... « fléchir le genouil »... p. 8 (Cf. Pitard, p. 19.) — « Ceux qui n'approuvent pas les façons « des uns et des autres disent que Clodius accuse les paillards et Catilina Cethe« gus »... p. 11. (Cf. Pitard p. 2?.)

dente du second ; nous en citerons plus loin quelques exemples, mais il convient d'insister encore à nouveau sur l'intérêt de l'Αντιρροπον qui apportait dans ce grave débat la note pimentée de la satire personnelle.

Sous sa forme gouailleuse, l'Αντιρροπον était bien dans le vrai en traitant les Jésuites et les Protestants d'ennemis inséparables ; il aurait même pu aller plus loin, dans ses remarques, en faisant ressortir, par exemple, leur communauté de vues, de procédés, et de but dans leur lutte. Institués pour combattre la Réforme, les Jésuites puissamment armés contre elle par leur discipline et leurs statuts, lui avaient, en effet, en portant hardiment la lutte sur son propre terrain, emprunté son objectif de la conquête de l'élite [1]. D'un côté, leur méthode de prosélytisme par l'enseignement répondait directement au procédé d'infiltration des idées protestantes par la chaire dans les centres intellectuels ; de l'autre, leur culture, leur savoir en théologie, leurs études spéciales les rendaient particulièrement redoutables aux protestants dans les controverses, où ils excellaient, au dire même de leurs ennemis [2] ; d'après Richelieu, c'était même le motif de la haine que ceux-ci leur portaient [3]. Or, sur ce double terrain, les Jésuites venaient tout récemment de marquer quelques points, ce qui explique la recrudescence des attaques de leurs adversaires ; aux Etats de 1614, ils avaient regagné le droit de cité, grâce au Clergé de France qui avait demandé et obtenu le rétablissement de leurs Collèges [4] ; un des leurs, qui continue la tradition de

1. Cf. Jessen, *La morologie des Jésuites*, 1593. Ils se le reprochaient mutuellement avec acrimonie.

2. *Le franc et véritable discours au roy, sur le restablissement qui luy est demandé pour les Jésuites*, 1602, p. 6.

3. « La cause de la haine que les ministres leur portent (aux Jésuites) est « parce que leur institut les oblige à une particulière profession des lettres, et « leur donnant toutes les commodités nécessaires pour s'y rendre excellens, « ils sont d'ordinaire plus capables que les autres de confondre leurs erreurs. (*Mémoires*, t. I, p. 22.) Richelieu visait probablement encore indirectement les Jésuites dans cette remarque sur « la doctrine tout à fait nécessaire en ce « Royaume auqueul l'ignorance des plus vertueux Religieux du monde peut « être aussi préjudiciable à quelques âmes qui ont besoin de leur érudition, « comme leur zèle et leur vertu sont utiles à d'autres et à eux-mêmes ». (*Test. pol.*, t. I, chap. II, section VIII, p. 164.)

4. « 26. — Qu'attendu le fruit que font journellement les Pères Jésuites, tant « à l'advancement de la religion que l'instruction de la jeunesse, il plaise à « V. M. que leur collège de Clermont de Paris leur soit redonné avec leurs « anciennes fondations, et les vouloir conserver et prendre en vostre protection

Bellarmin [1], et promène sa dialectique partout où il sait trouver un adversaire disposé à accepter son défi, le fameux Veron, vient, à l'occasion de sa conférence à Amiens, en 1615, avec le ministre Adrian Hucher [2], de publier sous forme d'essai sa *Méthode de controverse*, qui aura jusqu'en 1637, 21 éditions.

Ils avaient eu, du reste, une large part dans la polémique de presse soulevée à l'occasion des Etats de 1614, auxquels il faut encore nous reporter pour tâter le pouls de l'opinion ; les arrêts du Parlement contre les livres de Mariana, à cette époque, et la question du mariage d'Espagne qui était regardé comme leur œuvre n'y avaient pas peu contribué ; il n'est guère de pamphlets de l'époque, ou sérieux ou bouffons, où ils ne figurent point [3] ; leur

« et qu'il en soit basti d'autres dans chacune des bonnes villes de ce Royaume, « ausquels ils seront demandez par le consentement desdites villes, et se soub- « mettant par eux aux loix, statuts de l'université. *En marge.* Accordé. (*Cahiers généraux des articles résolus et accordez entre les Deputez des 3 Estats*, Paris, 1615, p. 11 et 12)

1. *Disputationes Roberti Bellarmini Politiani S. J. de controversiis christianæ fidei, adversus hujus temporis Hæreticos, tribus Tomis comprehensæ...* Ingolstadt, 1592.

2. Feret, *Un curé de Charenton au XVIIe siècle*, Paris, 1881. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus*. t. IV. p. 30 et suiv.

3. *La chemise sanglante de Henri IV* (Edit. 1860, p. 16, 89) attribuée à Perisse, un ministre huguenot, leur reprochait énergiquement la mort de Henri IV ; il faut citer à côté, *la Rencontre de Henry le Grand au Roy touchant le voyage d'Espagne* (1615) dirigé aussi contre le clergé, le maréchal d'Ancre et les cardinaux Sourdis et Du Perron ; les *Alarmes* (1615) évoquant surtout la Pyramide de Chastel ; *le Caton français au Roy* (1614) attribué à Gillot, l'ancien antiligueur (p. 31 à 33), l'un des factums les plus remarquables qui avait 7 éditions en 1614 et que réfutait Pelletier, l'ancien ministre converti, avec *L'image de la France présentée aux Estats*, où il exposait un plan de réformes intéressant. *L'ombre de Henry le Grand au Roy*, postérieur à ce dernier, les malmenait singulièrement (p. 83) ; entre temps, Jean du Perron le frère du Cardinal prenait leur défense avec son *Apologie pour les Jésuites* (1614) traduite en latin en 1615, et presque immédiatement suivie par *L'anatomie de la lettre déclaratoire du P. Coton* (Smal, escossais, Padua, 1615). Notons en passant un renseignement économique intéressant sur les Communautés de l'époque, que nous fournit *l'Apologie* : le coût annuel de la nourriture et entretien de chaque religieux, y compris l'habillement, chauffage, frais de maladies et « nécessités humaines » était de 200 francs (p. 78 et 79) ; joignons y ici celui que donne le P. Richeome sur la dépense annuelle d'un étudiant à Paris ; elle s'élevait de 50 à 100 escus. (*Remerciement avec une enseigne de treize pierres précieuses présentées au Roy...* Bordeaux, 1615, p. 174.) D'autres factums purement satiriques étalaient naïvement leurs passions ; citons du côté des protestants *la Remonstrance d'un politic aux trois Estats* qui constatait amèrement le succès des prédications des Jésuites (p. 7), et du côté de ces derniers, des libelles soit politiques tels que la *Remonstrance aux malcontens* (1614), soit purement confessionnels, comme *l'Oracle de*

nom ne se prêtait que trop, il est vrai, à réveiller le sentiment national, qui l'accolait au souvenir de la Ligue et de l'assassinat de Henri IV, une légende créée par leurs ennemis et soigneusement entretenue par les protestants [1]. Ces derniers y avaient, il est juste de le dire, peu de peine, tant rares étaient les contemporains, et Richelieu ne faisait pas exception, à y avoir échappé. Tout récemment encore, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, ils continuaient, par la même tactique, à solidariser avec lui l'Ordre des Jésuites dans la haine populaire [2] ; nous avons mon-

Charenton sur les soubçons d'aujourd'hui (1614) et *Les Pardons et indulgences de plénière rémission de coulpe et de peine octroyées par le Pontife Chamier* (1614).

Il convient de remarquer que la spéculation avait une large part, dans l'avalanche incessante des pamphlets sur les Jésuites ; les « bons livres à l'usage du « temps qui court où chacune se plaist à la médisance » alimentaient avec assez de fruit les boutiques des libraires pour justifier la saillie de Me Guillaume sur l'un d'eux : « Mon capitaine, je vous prie d'une chose, busquez à sa porte pour « sçavoir si en faict de marchandise réglée et en traffic honneste et approuvé, « il ne voudroit rien vendre contre les Pères Jésuites, sachez demandez s'il a « point quelque Anticotton de fraische mémoire, quelque plaidoyé de nouvelle « impression, quelque Toquesainct à prendre mouches à la pippée, quelque « chose nouvellement imprimée ; car je vous jure qu'en toutes les compagnies « où l'on se trouve, l'on ne parle maintenant d'autre chose, et le monde est « friand de ce qui parle des Jésuites, comme une Truye en couche de laict « doux ; on les tient au cul et aux chausses, de telle sorte que je ne scay ce « qu'ils pourront devenir ceste année. » (*Le voyage de Me Guillaume en l'autre « monde vers Henry le Grand*, Paris, 1612, p. 23.)

1. Ils l'étendaient même à tous les catholiques qu'ils gratifiaient du sobriquet de *Ravaillac* (*Merc. fr.*, t. VIII, 1621, p. 218 et 220) ; les Jésuites, à leur tour, faisaient ressortir la nationalité étrangère de la plupart des ministres protestants, qui s'en réclamaient, du reste avec leur parti, au point de vue politique (Richeome, *Remerciement avec une enseigne de treize pierres précieuses...* 1618, p. 122 ; *Perroniana*, p. 160.) En réalité, les Jésuites n'avaient pas épousé les passions populaires de la Ligue ; parmi les prédicateurs qui les excitaient et les entretenaient, l'on ne compte qu'un très petit nombre de ses membres. Labitte (*Les Prédicateurs de la Ligue*) mentionne seulement Claude Mathieu, Guincestre, Commelet et Pigenat ; d'après Dazès (*Des Jésuites ligueurs*, 1765), Claude Mathieu mort en 1587, n'aurait pu mériter son sobriquet posthume de « courrier de la Ligue », et Odon Pigenat aurait été confondu avec son frère le docteur ; les deux autres, suivant Labitte, se ralliaient des premiers à Henri IV dès son mouvement d'évolution vers le catholicisme ; quant à Guignard et Guéret, dont les noms, surtout celui du premier, condamné sans preuves et pendu lors de la réaction, reviennent fréquemment dans les pamphlets du temps, ils payaient chèrement l'impopularité de leur ordre, due aux mêmes causes que celle des protestants : les uns et les autres trop raffinés pour le peuple se présentaient à lui comme une aristocratie théocratique nouvelle d'origine étrangère et ne parlant pas sa langue.

2. Dans cet ordre d'idées, l'un des pamphlets les plus typiques est le *Dialogue de la Galligaya et de Misoquin esprit follet, qui luy ameine son mary. La ren-*

tré plus haut comment ils avaient également englobé l'évêque de Luçon avec ses collègues Barbin et Mangot dans cette coterie présentée par eux comme ennemie de l'Etat et conjurée à sa perte ; Richelieu ne l'avait pas oublié, et cette considération influait peut-être sur l'attitude qu'il prenait vis-à-vis des Jésuites, pour ne point paraître se solidariser avec eux, tout en les défendant des accusations des protestants.

Celles-ci n'étaient autres que la réédition des lieux communs mille fois réimprimés dans les factums protestants contre les jésuites : leur titre de « compagnons de Jésus », leur serment d'obéissance aveugle à un chef étranger « qui est et a toujours esté « subject du roy d'Espagne » ; leur condamnation par le Parlement comme ennemis de l'Etat et de la vie des rois, et corrupteurs de la jeunesse ; leur doctrine sur le droit des Papes de dégrader, faire tuer les Rois, ou transporter leur Couronne. Ils évoquaient enfin les arrêts de la Cour condamnant au feu certains de leurs livres approuvés par le général de leur Ordre et nombre de leurs Docteurs ; et après le narré de l'incident du tableau du collège de La Flèche, ils se lamentaient de voir que sans s'être rétractés, ni avoir fait aucun désaveu public de leurs livres et de leurs doctrines, « ils ont, disaient-ils, l'oreille de nos Rois, fouillant les « secrets de sa conscience et approchant le plus près de sa per- « sonne [1]. »

*
* *

Avec la défense des Jésuites, Richelieu entrait sur un terrain glissant ; il avait d'abord à compter malgré lui avec son antipathie naturelle pour eux, due à ses convictions de Sorbonnien ; leur personnalité mise à part, il se retrouvait là en présence de l'éternelle et épineuse question des rapports du spirituel et du temporel ; enfin au point de vue politique, il avait un intérêt majeur à éluder toute compromission avec l'Ordre, dont le nom était syno-

contre dudit esprit avec l'Ange gardien de monsieur le Prince. Avec les figures, Paris, Jean Sara, 1617. Une figure (p. 13) y représente le *Fantosme de Concini*, à mi-corps, la figure rasée, et les cheveux courts, vêtu d'un habit de moine, les bras ouverts dans l'attitude de la prédication. Dans un autre pamphlet (*Confessions secrètes de la marquise d'Ancre*), le maréchal avoue sa complicité dans l'assassinat de Henri IV, avec Ravaillac, le P. Coton et l'Ordre des Jésuites.

1. *Les principaux points de la foy...*, p. 174.

nyme d'alliance espagnole, et à réserver l'avenir. Malgré ces considérations, il n'en était pas moins leur champion ; cette situation délicate explique son changement d'allure, dès qu'il entame cette question : son jeu devient alors plus serré, son argumentation plus sobre, avec une circonspection et un laconisme inusités ; on sent qu'il se surveille et qu'il a fait appel à toutes les ressources de son ingéniosité. Dès le début, pourtant, il prend position, et avec une franchise brutale destinée à prévenir toute équivoque ; sa déclaration est à citer textuellement ; il ne peut mieux dire que s'il défend les Jésuites, c'est uniquement à cause de la religion, et en raison de l'animosité des Protestants à leur égard.

« Vous pensez nuire aux Jésuites et vous leur servez grande-
« ment ; n'y ayant personne qui ne recognoisse que ce leur est
« grande gloire d'estre blasmez de la mesme bouche, qui accuse
« l'Eglise catholique, rejette les bonnes œuvres, calomnie les
« saincts, fait injure à Jésus-Christ, et rend Dieu coupalble. Ce
« leur est véritablement chose avantageuse, nous le voyons par
« expérience, en ce qu'outre les considérations qui les doivent
« faire estimer de tout le monde, beaucoup les ayment particu-
« lièrement, par ce que vous les haïssez [1]. »

Il gardera cette attitude jusqu'à la fin du chapitre, et en se cantonnant dans le terrain religieux où on le sent à l'aise ; là même, sa préoccupation est de mettre le moins possible en cause les Jésuites qu'il défend, et de réfuter les accusations portées contre eux par des arguments généraux et non d'espèce, sans sortir des limites fixées par ses adversaires. Si d'aventure même, il est amené à justifier l'Ordre sur une question politique, il le fera, non point tant en cherchant à l'innocenter et en faisant son panégyrique qu'en montrant par une riposte d'offensive foudroyante que les protestants méritent eux-mêmes les reproches qu'ils adressent à leurs adversaires ; lorsqu'il ne peut recourir à ce procédé, et qu'il lui faut répondre à une assertion directe, affectant même indirectement la politique, il le fait alors sèchement, sans commentaires, et sans relever les sous-entendus, avec un laconisme hautain ; il marque ainsi nettement son parti pris de couper court à la discussion, et sa volonté de ne point se mêler aux dessous d'une querelle auxquels il est étranger.

1. *Les principaux points de la foy...*, p. 175.

L'examen de quelques détails de sa controverse mettra mieux en relief son art subtil à se mouvoir au milieu des méandres périlleux de cette question qui touchait à la fois à ses convictions, à ses intérêts et aux rapports délicats de l'Eglise et de l'Etat ; cette diplomatie raffinée est d'autant plus curieuse à observer qu'elle se dissimule sous une argumentation aussi incisive que simple en apparence, qu'il n'est pas moins intéressant de rapprocher de celle des deux auteurs que nous avons cités.

*
* *

Le premier grief que les Protestants faisaient aux Jésuites était leur titre de Compagnons de Jésus ; après une longue exposition des *on-dit* sur ce point, de Morgues, dans son Αντιρροπον, concluait finalement contre ses anciens confrères, avec leurs adversaires ; Richelieu, au contraire, défendait l'Ordre de ce reproche en rappelant que son véritable titre était *Compagnie de Jésus,* de même que Pitard, mais en plus que celui-ci, il accusait à son tour vigoureusement les protestants de s'arroger eux-mêmes le même titre « qu'ils estimaient arrogant. »

On voit apparaître ici sur le vif, dès le début, la tactique générale que nous avons signalée ; elle était d'accord avec son tempérament combatif et l'allure naturellement agressive de sa plume. Mais elle ne se limite pas exclusivement à l'offensive et Richelieu sait la varier à propos suivant le terrain de la lutte. Ce premier grief était d'ordre purement ecclésiastique, et même quelque peu secondaire ; aussi lui consacre-t-il un développement relativement exagéré. L'accusation sera-t-elle d'ordre politique, en partie seulement ou même simplement tendancieux, Richelieu tombera dans un laconisme outré. Tel était le cas de la seconde qui portait sur *le serment d'obéissance aveugle et sans aucune exception à un général toujours subject du roy d'Espagne* ; le sous-entendu n'était que trop clair et équivalait à un réquisitoire contre le but pratique, les intrigues, et les menées politiques de l'Ordre. Pitard y avait répondu en justifiant le serment par des considérations d'ordre à la fois religieux, politique et social, tirées de la nécessité d'une discipline rigoureuse dans les familles, communautés, armées, Etats, sociétés, et il le conciliait tant bien que mal avec

l'obéissance due au pouvoir temporel [1]. De Morgues, au contraire, avait abondé dans la thèse protestante, en montrant le danger du serment, dans la pratique, au point de vue politique [2]. Quant à Richelieu, il se gardait bien de mettre le doigt dans l'engrenage, comme ses deux confrères ; il n'examinait le serment d'obéissance qu'au point de vue théologique, sans particulariser, et dans un paragraphe distinct, il réfutait simplement en deux lignes, par un démenti sec et catégorique, l'assertion erronée des Protestants sur la nationalité du général des Jésuites [3].

Le procédé s'accentue dans les parties qui suivent, et d'autant plus qu'elles correspondent à des points plus délicats, à des questions plus irritantes. Les Protestants invoquent-ils les arrêts du Parlement contre les Jésuites ? D'un seul mot, Richelieu couvre ces derniers de l'immunité supérieure de l'autorité royale :
« Le rétablissement de l'édit du Grand Henri, vérifié par tous « les Parlements de France, ce qui justifie assez le zèle de cet « Ordre envers les roys, son affection envers l'Estat, et l'avan- « tage que reçoit la jeunesse du soin qu'elle prend de son ins- « truction [4]. »

La doctrine des Jésuites « touchant la puissance qu'ils attri- « buent aux papes sur les roys » avait fait couler des torrents d'encre et donné lieu aux polémiques les plus passionnées. Du Perron et après lui Pelletier avaient sacrifié Mariana en 1614 ; Pitard tombait lui aussi dans le piège et plaidait coupable en reconnaissant les fautes de «quelques particuliers» et «quelque défaut en matière d'estat» ; de Morgues se livrait à cette occasion contre les Jésuites à une diatribe furieuse. Richelieu, plus avisé, coupait court et sans discussion aux récriminations des ministres protestants ; la déclaration publique et solennelle en 1610 du général des Jésuites, Aquaviva, engageant tout l'Ordre, n'était-elle point là, et du reste, cette doctrine n'était-elle pas celle du Concile de Constance, dont se réclamait, avec la Sorbonne, le clergé de France tout entier [5] ?

Il était encore plus expéditif sur l'un des derniers griefs, pour lesquels il renvoyait les protestants « aux réponses que les Jésuites,

1. *L'Innocence deffendue...*, p. 19 à 23.
2. Ἀντιρροπον..., p. 20
3. *Les principaux points de la foy...*, p. 177 et 178.
4. *Ibid.*, p. 178 et 179.
5. *Ibid.*, p. 167.

disait-il, leur avait faites tant de fois sur ce sujet » ; la tiédeur de ses sympathies personnelles en faveur de ses clients se manifeste là avec une ironie supérieure dont la finesse est noyée dans la violence de sa riposte. Les Jésuites sont accusés d'être « useurs d'équivoques », puis de « rechercher le tumulte » ! La page de réplique [1] n'est-elle pas de l'Αντιρροπον tout pur, mais traduit par la plume d'un maître diplomate ? Richelieu ne se prononce plus, il ne nie même pas, mais il articule énergiquement le même grief contre les accusateurs, comme pour les renvoyer dos à dos : les protestants n'en font-ils pas autant et même plus ? Et il leur oppose leurs propres subtilités théologiques d'un raffinement dangereux, leurs contradictions continuelles, l'humeur inquiète, brouillonne et remuante de Luther et de ses disciples... N'est-il pas permis de s'imaginer Richelieu pensant à part lui, en écrivant ces lignes, comme son maître du Perron, que les Jésuites sont « trop ambitieux, entreprenants sur tout [2] » et « se mêlant de trop de choses [3] » dans sa divination d'homme d'Etat qui prévoit la nécessité de certains tempéraments incompatibles avec leur autoritarisme ? Car il connaît déjà les Jésuites et leur besoin d'action universelle et internationale justifiée par leurs traditions de lutte contre un ennemi international aussi, mais toujours changeant et se dérobant sans cesse ; il reconnaît implicitement la nécessité de cette discipline, l'une des forces de l'Eglise, qui seule est capable d'assurer l'unité de direction dans la mêlée, mais il sent aussi son danger pour l'équilibre délicat qui assure l'harmonie du temporel et du spirituel où il voit la formule nationale ; peut-être pressent-il déjà qu'il aura à lutter un jour contre cette force à laquelle il demandera même son concours, non pour l'annihiler, mais pour la maîtriser...

Richelieu présentait enfin l'Eglise gallicane [4] comme prête à répondre au défi porté par les ministres au clergé pour une dispute publique devant le roi : il était le moindre de ses prélats, rappelait-il incidemment à ce sujet; cette mention, la seule note personnelle de l'ouvrage, rapprochée du souvenir de la conférence de Fontainebleau dont son maître et ami avait été le vainqueur,

1. *Les principaux points de la foy*, p. 180 et 181.
2. *Perroniana...*, p. 12.
3. *Ibid* , p. 161.
4. *Les principaux points de la foy* .., p. 190.

vient trop bien à sa place pour ne pas autoriser à croire que Richelieu a fait alors le rêve d'être choisi comme tenant dans cette nouvelle joute. Ceci ne fait du reste que confirmer ce que nous avons dit au début de ses intentions secrètes en donnant à son ouvrage la forme d'une véritable controverse parlée.

*
* *

Nous avons dit quelques mots du jugement que portait l'Αντιρροπον sur le P. Arnoux : « Modeste agresseur et encore plus mo- « deste deffenseur de la cause de toute l'Eglise, de celle de nostre « S. Père le Pape, de tout le corps du Clergé, de sa compagnie, et « de la sienne particulière [1] » ; dans l'éloge qu'il en faisait, Richelieu apportait, lui aussi, une pointe de raillerie discrète, en mentionnant « sa capacité, son zèle et sa retenue d'homme à plus faire « qu'à entreprendre [2] » ; ce trait final s'accorde trop bien avec celui de Mathieu de Morgues au début de son livret pour ne pas autoriser le rapprochement que nous avons fait des deux ouvrages. Leur communauté d'idées ne se bornait point là ; l'Αντιρροπον renferme une sortie humoristique contre la diffusion de l'instruction réclamée à grands cris par les Jésuites et par les protestants, chacun à leur profit, « ceux-ci voulant tous des collèges, ceux-là « voulant remplir la France de Ministrereaux [3] » ; or, elle reflète singulièrement l'opinion que Richelieu a émise à ce sujet dans le *Testament politique* [4].

Il est à constater qu'aucun Jésuite, dans leurs ouvrages immédiatement postérieurs, ne mentionnait le livre de Richelieu ; celui-ci ne leur avait pourtant pas laissé ignorer le service qu'il leur avait rendu ; il adressait au P. Suffren un exemplaire de son ouvrage, écrit, disait-il, avec une exagération quelque peu ironique « en partie à cause de vostre compagnie [5] » ; de son côté, le P. Coton l'en remerciait, mais dans des termes d'une réserve

1. Αντιρροπον..., p. 5.
2. *Les principaux points de la foy...*, p. 187.
3. Αντιρροπον..., p. 14.
4. *Test. polit.*, t. I, chap. II, sec. X, *Des Lettres* ; quelques mois après, un autre Jésuite, le P. Richeome, faisait un plaidoyer en faveur de la diffusion de l'instruction dans un ouvrage consacré en partie à l'*Epître des ministres de Charenton*. (*Remerciement avec une enseigne de treize pierres précieuses présentées au Roy...* Bordeaux, 1618, p. 98, 168 et suiv.)
5. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 557.

significative : « Les endroits de votre livre contre les ministres « de Charenton, qui sont en défense de nostre compagnie, nous « serviront grandement. Je vous en rends très humbles actions « de grâces et tous nos pères aussi [1]. »

Richelieu s'était gardé avec soin dans son livre de toute personnalité contemporaine ; la seule qu'on y relève se retrouve dans l'argument tiré d'une polémique qui avait mis aux prises Dumoulin et le P. Coeffeteau, « l'un des plus doctes et célèbres Religieux « de son siècle [2] » ; si l'on se reporte à ce que ce dernier avait jadis écrit de lui [3], l'on voit que Richelieu avait bonne mémoire, et payait royalement ses dettes de reconnaissance ; il faisait plus ; une fois son ouvrage livré au public, il le soumettait au jugement du même P. Coeffeteau, dans des termes [4] qui prouvent à la fois avec quel intérêt il suivait l'accueil qui lui était réservé, et l'importance qu'il lui attribuait, et qu'il n'a pas dissimulée dans ses *Mémoires* [5].

*
* *

L'estime qu'il en faisait était justifiée par le succès, et ce qu'il en a dit lui-même, dans un mouvement de satisfaction naïvement étalée [6], donne une idée de l'effet que dut produire cette œuvre dans laquelle la vigueur du verbe, la maîtrise et la force de la dialectique, s'alliaient à la puissance irrésistible de la conviction raisonnée, à la passion de la sincérité, à l'érudition, et en même temps à la diplomatie la plus avisée ; il avait trouvé le moyen d'opposer par sa plume au protestantisme tous les éléments du

1. Prat, *op. cit.*, t. IV, p. 41.
2. *Principaux points de la foy...*, p. 186.
3. V. *supra*, p. 105.
4. Avenel, *Lettres..*, t I, p. 607. Avenel date cette lettre du milieu de 1619, par erreur, pensons-nous. Il est plus logique de la placer en 1617, car elle ne peut s'appliquer qu'à une œuvre de controverse comme celle-ci, et non à une œuvre didactique comme l'*Instruction du Chrestien* qui parut seulement vers 1621. La même remarque s'applique à la lettre précédente qu'Avenel date de la même époque. D'après Avenel, elle aurait été écrite de Paris parce que Richelieu s'y excuse de n'y avoir pu visiter son correspondant avant son départ de cette ville ; ce regret ainsi exprimé n'apporte, semble-t-il, aucune preuve dans ce sens.
5. *Mémoires*, t. I, p. 473.
6. *Ibid*.. « Plus cette action me donna de réputation, plus elle me chargea « d'envie... »

catholicisme, ultramontains et gallicans, en un bloc sans fissures.

Le livre de Richelieu était une victoire, car il restait sans réplique de la part des ministres de Charenton ; ceux-ci continuaient cependant la polémique, mais uniquement avec le P. Arnoux, et sans sortir, cette fois, du terrain théologique, moins dangereux pour eux que celui de l'histoire ; dans leur longue riposte au jésuite, ils n'accordaient que quelques lignes, à la fin de leur ouvrage, à l'Evêque de Luçon [1].

Une année plus tard, en 1619, deux de leurs confrères répondaient, chacun isolément et en son nom, aux *Principaux points de la foy* ; l'un d'eux était l'ancien adversaire de Richelieu dans le Poitou, Pierre de la Valade [2], ministre de Fontenay-le Comte, dont l'ouvrage était bien inférieur, d'après Bayle, à celui du second, David Blondel [3], ministre de Houdan ; celui-ci, le seul que nous ayons pu consulter, englobait en plus dans sa riposte Vialar, Raconis, Pitard et Claude de Malingre ; s'il pré-

1. « De mesme façon sommes-nous traittez par Monsieur l'Evesque de Luçon « en son livre qu'il a fait contre nostre Epistre dédiée au Roy. En la 10e page, « il met nostre religion en douze articles qu'il a forgez sur quelques passages de « nos autheurs qu'il a tronquez, et qui au bout ne disent pas ce qu'il veut. Ce « que nous prenons pour une justification de nostre cause, puisque personne ne « nous ose rencontrer de front, ny venir droit à nous, mais tous gauchissent et « prennent un biais à costé et deschargent leur cholère non contre nostre reli- « gion, mais contre une autre qu'ils ont forgée à leur plaisir ». (*Fuites et évasions du Sieur Arnoux jésuite. Traicté auquel sont examinées les causes pour lesquelles il refuse de respondre aux 17 demandes des Pasteurs de l'Eglise de Paris*..., Charenton, 1618, p. 54 et 55.) Leurs adversaires y répondaient par *Le Moulin de Charenton sans farine, ou Discours contre les thrasonismes, impudences et hérésies de Pierre du Moulin, ministre du village de Charenton, contenues en son libelle des fuites et évations du P. Arnoux*, Paris, 1618.

2. Pierre de la Vallade, *Apologie pour Messieurs les Ministres du Saint Evangile de Paris, addressée au roi, opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jehan du Plessis de Richelieu evesque de Luçon : contenant la décision sommaire des principales controverses de ce temps touchant la religion par l'autorité de l'Escriture, le tesmoignage des anciens docteurs de l'église. Avec une briève défense des reproches qui sont faits à ceux de la Religion à l'occasion des troubles et guerres arrivées en France, en Allemagne, en Angleterre, Ecosse et Danemark ; extraite pour la plupart de l'histoire de Jacques Aug. de Thou, président en la cour du Parlement de Paris ; ou bien des propres historiens allégues et receus par le sieur Evesque de Luçon*, La Rochelle, 1619 ; in-4°.

3. *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France, opposée aux invectives de MM. l'Evesque de Luçon ; Vialar prieur de Buc ; Raconis professeur en théologie. Pitard, chanoine de Xaintes, etc .. par David Blondel, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Houdan*, Sedan, Jannon, 1619, in-8°.

nait de préférence à partie Pitard et Raconis, celui-ci surtout à titre d'ancien coreligionnaire et d'adversaire moins redoutable, en l'opposant même à Richelieu, c'est à ce dernier qu'il faisait les honneurs de la réplique, en mettant en vedette son nom sur le titre. Bien que l'examen de cet ouvrage sorte de notre cadre, quelques particularités en sont à noter comme reliées plus intimement à celui de Richelieu ; Blondel citait textuellement de lui deux longs passages sur le reproche de rebellion systématique qu'il avait fait aux protestants et qui les avaient plus particulièrement touchés ; mais au lieu d'attaquer, à son tour, il se contentait de réfuter les arguments historiques de son adversaire par des citations empruntées presque uniquement à l'histoire de Thou, source plus que suspecte. Sur deux autres points, il se retranchait dans une défensive qui était un aveu de défaite ; il s'agissait des auteurs protestants que Richelieu avait montrés attentant par leurs doctrines à l'autorité royale..., « si quelques esprits ulcérez « ont voulu faire de la France un royaume électif, disait-il, nous « n'avons pas autorisé tels écrits ni toléré la hardiesse de ceux « qui y ont pris de l'esbat... nous avons donc juste sujet de nous « plaindre du tort que le sieur Evesque de Lusson fait à quelques-« uns des nostres Calvin, Bèze et Witaker. »

Les protestants n'avaient pas été moins sensibles à l'emploi qu'avait fait Richelieu de l'*Apologie* de Breerley ; Blondel protestait contre la falsification d'une sentence de Calvin, mais tout en reconnaissant les excès de langage de Knox, Goodman et Buchanam relevés par le controversiste anglais, et dus à des moments de colère et à des accès de violence qui ne les empêchaient pas, ajoutait-il, d'être trois grands personnages.

L'ouvrage de Blondel est autrement intéressant au point de vue du jugement des protestants sur la défense des Jésuites par Richelieu ; il nous apprend que celui-ci était un des rares, pour ne pas dire le seul, à l'avoir faite aussi complète, et sans laisser de côté aucune des accusations portées contre eux : « il n'y a, dit Blondel, « que le seul évêque de Lusson qui cherche (en faveur des accusez) « des excuses de leur liberté à tromper leurs juges par équivoques « ès accusations de Wiclef et de Bucer », et plus loin : « ce sont là « les défenses du sieur évesque de Lusson pour la société préten-« due de Jésus, car, quant à ceux qui se sont chargez de leur ren-« dre le même office, outre ce dernier advocat, ils aiment mieux le

« soulagement de leur personne que la descharge de leurs clients.
« Le sieur de Raconis, au lieu de respondre à ce qu'il a laissé, se
« repose dans le silence. Le sieur Prieur de Bu renvoye la pal-
« lette aux accusez, et s'estomaque seulement de ce que les nos-
« tres ont escrit des Jésuites parricides placés entre les martyrs
« de l'Ordre au collège de La Flèche en Anjou, où nous le ren-
« voyons à l'évesque de Lusson, qui sçait bien ce qui en est, pour
« apprendre à arguer de faux les choses publiques et notoires à
« tous. Le sieur Pitard (pour son regard) confesse son igno-
« rance [1]... »

En résumé, malgré leur forme scolastique particulière qui devrait plutôt les faire classer hors de pair dans les sermons, les *Principaux points de la foy* représentent l'œuvre maîtresse de Richelieu dans le cycle que nous étudions, c'est-à-dire durant sa vie de combat ; jamais il n'a manifesté aussi librement ses énergies, ses tendances, ses idées que dans cet ouvrage qu'il a pensé et écrit pour la lutte, dans la solitude, en face de lui-même, alors qu'il sentait sa personnalité compromise, et qu'il éprouvait le besoin instinctif d'affirmer sa vitalité et sa valeur sur l'unique terrain qui lui restait accessible, et où il se sentait un maître, celui de la théologie et de la controverse. Il serait exagéré d'ajouter qu'on y retrouve l'homme d'Etat prématurément mûri par un trop court passage au pouvoir ; on y surprend en revanche le diplomate rendu plus circonspect par sa chute imprévue ; s'il est bien difficile de définir exactement le but très complexe de son labeur acharné de six mois, l'on ne peut moins faire que de reconnaître la puissance de sa dialectique mise au service d'une conviction passionnée sur l'un des points qui fera la base de sa politique future vis-à-vis des protestants, comme aussi de constater sa réserve au sujet des Jésuites, dont il semble prévoir déjà l'inimitié.

1. Quelques années plus tard, le P. Véron reprenait le procès dans ses controverses, mais uniquement au point de vue religieux. Richelieu était du reste alors cardinal, et son nom était accolé à ce titre à celui du cardinal du Perron. (*Apologie pour nos seigneurs les Cardinaux du Perron et de Richelieu contre la Vallade, ministre de Fontenay, David Blondel, ministre d'Oudan.* — II[e] partie de la nouvelle méthode... Paris, 1623.)

CHAPITRE V

L'exil a Luçon. — *La restauration de l'Estat* et le P. Joseph.

La retraite volontaire de Richelieu à Coussay avait été pour ses ennemis un succès que ne soulignait que trop ironiquement pour lui la lettre du roi [1] approuvant sa résolution [2]. Son exil à Luçon achevait de leur donner satisfaction ; il leur fournissait le moyen de soustraire la reine mère à son influence immédiate et de lui imposer à sa place comme chef de son conseil un de leurs affidés, le sieur de Roissy [3] ; il leur permettait d'arracher son approbation à une série de mesures dirigées contre ses propres créatures ; telles étaient entre autres le remplacement de M. de Brèves, gouverneur de Monsieur [4], le refus opposé au baron du Tour de récompenser la charge de capitaine de ses gardes au baron de Thémines qui l'avait agréé [5]. Dans ses *Mémoires,* Richelieu ne dissimule point l'amertume que lui causaient ces actes systématiques qui tendaient à l'annihiler auprès de la reine mère, et à ruiner son autorité dans cette petite cour où son absence laissait le champ libre à ses ennemis personnels ; son dépit se changeait en un froissement profond d'amour-propre traduit par un accent inusité d'indignation, le jour où l'on voulut achever de le discréditer en tant qu'homme d'Etat, en faisant désavouer par la reine mère un passé politique qui était aussi le sien ; « ce n'est pas assez, « s'exclame-t-il, qu'elle approuve les actions des autres : on « veut lui faire confesser qu'elle s'est mal gouvernée en l'adminis- « tration des affaires de l'Etat, qu'elle a gâté ce qu'elle a con- « servé [6]... »

1. 15 juin 1617.
2. *Mémoires,* t. I. p. 467.
3. *Ibid.*, p. 473.
4. *Ibid.*, p. 476.
5 *Ibid.*, p. 474.
6. *Ibid.*, t. I, p. 476.

Richelieu suivait avec anxiété ces menées contre lesquelles son éloignement l'empêchait de lutter ; ses angoisses sont reflétées par le détail dans ses *Mémoires*, où il conte longuement comment Modène, malgré ses artifices, échoua dans sa mission ; « il « ne put, conclut-il avec soulagement dans cette constatation, « persuader à la reine de faire chose indigne de son courage, ni « d'avouer avoir failli en ce qu'elle avait bien servi le roi [1] ».

En réalité, l'assemblée des notables que les lettres patentes du 4 octobre convoquaient à Rouen pour le 24 novembre suivant, n'avait d'autre but que la condamnation officielle des actes politiques de la reine mère, et par suite et surtout de Richelieu ; le « principal dessein de Luynes, dit-il, était de faire trouver bon ce « qu'il avait conseillé au roi sur le sujet de la mort du maréchal « d'Ancre et l'éloignement de la reine mère [2]. » Si l'idée première en avait été inspirée par l'échec de Modène, Luynes avait peut-être aussi estimé la moment opportun pour porter ce coup droit à son ennemi, alors qu'il le savait incapable de conseiller la reine mère du fond de son évêché qu'il ne pouvait quitter, plongé dans ses livres et absorbé dans une œuvre de controverse religieuse passionnante. Le succès des *Principaux points de la foy* n'avait-il pas, au contraire, appelé l'attention sur Richelieu en le révélant comme un adversaire d'autant plus dangereux que plus souple, et qu'il fallait écraser d'une façon définitive et irrémédiable ? Bien que ce dernier motif paraisse moins vraisemblable que le premier, Richelieu l'a invoqué dans ses *Mémoires* [3], comme le plus flatteur pour lui ; quoiqu'il en soit, la même date n'en voyait pas moins à la fois la fin des menées infructueuses de Modène, l'achèvement de l'ouvrage de controverse de Richelieu, et la convocation de l'assemblée des notables à Rouen [4].

Avant la dissolution de l'assemblée, survenue à la fin de 1617, et à son occasion, paraissait un factum anonyme, la *Restauration*

1. *Mémoires*, t. I, p. 477.
2. *Ibid.*, p. 485.
3. « Plus cette action me donna de réputation, plus elle me chargea d'envie ; « et bien qu'il fût aisé à connaître par là qu'aucuns desseins de la Reine n'oc- « cupaient point mon esprit, mes ennemis ne laissèrent pas néanmoins de le « craindre, et ne me firent pas donner permission de la retourner trouver. » (*Mémoires*, t. I, p 473.)
4. L'approbation des *Principaux points de la foy* est du 9 octobre, la convocation de l'Assemblée des Notables du 4 du même mois.

de l'Etat, consacré précisément à la justification de la politique de la reine mère, et à un vague projet de réformes d'Etat ; il avait en 1618 quatre autres éditions, se suivant de près, dont les trois dernières avec un titre différent [1] ; Richelieu seul en était l'auteur. Son importance est d'autant plus considérable qu'il allait jouer dans sa vie un rôle plus décisif ; les circonstances toutes particulières dans lesquelles il était écrit, et les variantes des éditions successives n'en augmentent pas peu l'intérêt, mais avant d'examiner ces questions accessoires, il importe d'élucider avant tout la question d'attribution, et nous nous référerons pour cela à la dernière édition de 1618 qui s'intitulait : *Le Manifeste de la Royne-mère, à Bloys.*

*
* *

Toutes les preuves concordent en faveur de cette attribution, à commencer par les preuves morales qui constituent, en l'espèce, une présomption des plus fortes. Seul, en effet, de l'entourage de la reine mère, l'évêque de Luçon était intéressé à prendre sa défense contre le favori, dans de pareilles circonstances, et à justifier une politique qui avait été aussi la sienne ; il y allait de son amour-propre, de sa réputation, de son avenir d'homme d'Etat ; n'était-ce pas lui, du reste, que Luynes cherchait à atteindre derrière la reine mère, et à « convaincre d'avoir mal fait [2] », lui qui seul avait été assez habile, dans sa franche attitude, pour échapper au sort de Barbin et de ses collègues ? Son silence dans la retraite n'eût-il pas été un aveu et un suicide ? Son indignation que nous avons signalée, et qu'il ne dissimulait point, prouve assez qu'il ne s'était pas mépris sur la tactique de Luynes et sur le danger qu'elle constituait pour lui.

Pour répondre au nom de la reine, et en d'aussi graves circonstances, il fallait d'abord avoir virtuellement non pas seulement auprès d'elle, mais auprès du roi, une autorité indiscutable ; mieux que personne, et seul peut-être de l'entourage de la reine, Richelieu

1. *La Restauration de l'Estat*, 1617. — *Ibid.*, 1618. — *Le Restablissement de l'Estat, En France, Chez le bon François, à l'enseigne de l'Escharpe blanche*, 1618. — *Consolation aux bons François vrais et fidelles serviteurs du Roy; sur la manutention et restauration de l'Estat*, 1618. — *Le manifeste de la Royne-mère à Bloys*, 1618.
2. *Mémoires*, t. I, p. 494.

la possédait, avec ses titres de prélat, d'ancien ministre, et de la veille encore, chef du Conseil de la reine, agréé comme tel par le roi [1]. Bien avant même, à ces Etats de 1614 où il avait débuté dans la vie politique, n'était-ce point lui qui avait demandé, au nom de son Ordre, la continuation de la Régence, et servi efficacement la cause de la Royauté ? Depuis, n'avait-il pas toujours confondu dans sa fidélité au principe supérieur du droit divin, les intérêts du roi et de sa mère avec une rigueur persistante de vues qui avait été l'étai inébranlable d'une diplomatie exposée à tous les chocs ?

Le ton général du factum reflète cette autorité ; l'on y sent la maîtrise d'un homme qui a été mêlé dans un poste supérieur aux événements, et y a eu sa part importante de responsabilité qu'il ne cherche pas à dissimuler ; loin de là, il semble la revendiquer, tout en la justifiant. D'un bout à l'autre, du reste, il domine son sujet, et sans défaillance, sans se départir de cette ligne de conduite que nous venons de signaler ; l'allure n'est point celle d'un pamphlétaire, mais d'un conseiller respectueux de la volonté royale ; loin de se laisser aller à la passion ou à l'aigreur, il garde toujours la pondération que lui impose ce rôle délicat de médiateur qu'il a librement accepté au début de la rupture entre le roi et sa mère, dans un audacieux défi à la violence des passions opposées qui viendront assaillir des deux côtés sa diplomatie et se briser sur elle. Seule, une souplesse comme celle de Richelieu et un sens des écueils développé comme le sien étaient capables de garder l'équilibre dans ce factum où un mot imprudent pouvait le perdre ; seul, Richelieu a pu se jouer des difficultés que présentait un tel programme : réunir dans une apologie commune le roi et la reine mère, justifier la politique passée de celle-ci par ses services rendus au roi, mais tout en reconnaissant ses fautes, et en les expliquant, sans un mot de blâme, par des nécessités extérieures, et des défaillances de caractère dues à des sentiments de sexe respectables ; faire à la fois le procès du maréchal d'Ancre, exécré du roi, et satisfaire ainsi aux rancunes de ce dernier, présenté comme un justicier énergique, mais sans effleurer d'un reproche la reine présentée comme la victime de son ancien favori ; atteindre indirectement par ricochet, mais sûrement, son propre ennemi person-

1. *Mémoires*, t. I, p. 644.

nel, le favori actuel du roi, en généralisant l'odieux et le danger des faveurs royales prodiguées sans mesure ; dégager sa propre personnalité d'un passé relié à la fois au maréchal et à la reine avec assez de tact pour s'éviter l'impudeur de l'ingratitude, et l'élever au-dessus d'eux pour s'imposer au roi, comme artisan indispensable d'une réconciliation forcée avec sa mère, à la faveur d'une communauté d'idées en s'adressant en dernier lieu, dans une flatterie savante, à ses sentiments les plus intimes...

Ce livret, où toutes les susceptibilités opposées ont été ménagées, sans une fausse note, avec un art consommé, est un chef-d'œuvre où le génie de Richelieu éclate ; *La Harangue aux Etats de 1614* est certes une œuvre remarquable, mais en comparaison de celle-ci, elle peut être regardée presque comme une production de débutant, et elle pâlit devant cette harangue écrite où les ressources les plus savantes de la psychologie ont été mises en œuvre ; aussi n'hésitons-nous pas à la ranger au-dessus d'elle, sur le même rang que les *Principaux points de la foy*, comme un modèle de diplomatie dans la difficulté vaincue.

*
* *

Voilà pour les preuves morales ; si nous passons à l'examen de l'ouvrage, nous y retrouverons toutes les idées que Richelieu a exposées d'autre part, soit dans ses ouvrages antérieurs, soit dans ses *Mémoires*. Il avait déjà eu l'occasion de traiter le même sujet dans sa fameuse *Instruction à Schomberg* [1] qui lui a fourni tous les éléments de la justification du gouvernement de la reine mère, et le rapprochement est si concluant qu'une simple comparaison ne laisse aucun doute sur la communauté d'origine des deux œuvres. Dans la première, il la résumait « en trois mots » en disant « qu'on n'y trouvera rien à reprendre... si ce n'est pour « y voir trop de clémence sans rigueur, trop de bienfaits sans « châtiment [2] » ; mais il était alors ministre, et sa situation lui permettait de porter impunément un jugement aussi sévère sur un ordre de choses contre lequel il s'élevait et voulait réagir ; en 1617, au moment où il écrit la *Restauration de l'Estat*, sa position n'est

1. Avenel, *Lettres*, t. I. p. 208, 29 décembre 1616.
2. *Ibid.*, p. 235.

plus la même; impliqué dans la défaveur de la reine dont il a épousé le parti, et n'ayant plus qu'elle pour appui, il est maintenant tenu à plus de ménagements vis-à-vis d'elle ; aussi, bien que son jugement ne se soit pas modifié, loin de là, va-t-il le noyer dans des éloges qui en atténueront la rigueur; c'est pour cela qu'il revient à différentes reprises sur son « excès de bonté [1] », sa « main libérale » [2], sa « générosité » [3], la « douceur de sa clémence » [4], qu'il la compare à une « colombe sans fiel et sans rancune » [5].

Comme dans l'*Instruction à Schomberg*, il dégageait ainsi adroitement sa responsabilité de l'administration de la Régence, mais d'une façon plus significative, en rejetant les fautes commises sur la faiblesse de la reine mère et « sa facilité à se laisser persuader [6] », une considération qu'il accentuera encore plus tard dans ses *Mémoires* [7].

La filiation de la *Restauration de l'Etat* avec les *Instructions à Schomberg* est, comme on le voit, on ne peut plus étroite ; Richelieu y a puisé encore d'autres éléments ; ces « seize millions » qui représentent « la ruine des peuples » [8] lui sont empruntés, de même que l'argument tiré du soulagement du peuple [9], que l'on retrouve encore à nouveau dans ses *Mémoires* [10].

En réalité, si on lit ce factum entre les lignes, et si on le relit, comme il faut le faire de l'œuvre diplomatique de Richelieu, pour en découvrir le but occulte, si l'on rassemble les appréciations éparses, si l'on rapproche les différents traits, pour leur donner un corps, en tenant compte de la forme intimement personnelle accentuée par la présence à deux reprises, dont une fois au début, du pronom personnel [11], l'on se convainct rapidement que l'auteur a voulu, avant tout, faire un plaidoyer en sa faveur auprès du roi, que l'ouvrage n'est qu'une justification de sa pro-

1. *Manifeste de la Royne-mère à Bloys*, 1618, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 6 et 16.
3. *Ibid.*, p. 6. et 8.
4. *Ibid.*, p. 8.
5. *Ibid.*, p. 6.
6. *Ibid.*, p. 13.
7. *Mémoires*, t. I, page 263.
8. *Le Manifeste*, p. 10. *Instruction à Schomberg*, p. 253.
9. *Le Manifeste*, p. 6.
10. *Mémoires*, t. I, p. 95.
11. *Le Manifeste*, p. 46.

pre conduite, dont la défense de la reine n'a été en réalité que l'accessoire obligé, sinon le prétexte ; ne se défend-il pas du reste de vouloir faire une apologie de la reine mère, « laquelle, dit-il, n'en a nullement besoin » [1] ? Sous la forme éminemment respectueuse dont il la justifie par sa faiblesse avec une sorte d'indulgente bonhomie qui dissimule l'ironie froide dont il est coutumier, l'on sent qu'il ne veut pas laisser ignorer qu'il a conservé tout son empire sur ce caractère primesautier, impulsif et sans esprit de suite, toujours disposé à suivre aveuglément les conseils de ceux qui ont su la dominer au début; l'on sent qu'il veut faire comprendre, sans le dire, que son influence est restée la même sur cette « colombe sans fiel et sans rancune » ; il veut, en un mot, qu'on n'oublie point que pour ce qui la regarde, il est encore et toujours, malgré son éloignement, le maître de la situation.

Cette insistance sur ce point a encore un autre motif ; elle va lui permettre de traiter naturellement, sans effort et presque sans transition gênante, le sujet le plus épineux et le plus délicat de son factum, celui où il va se trahir le plus, malgré ses précautions, comme l'auteur de ce plaidoyer. La générosité aveugle et la faiblesse de la reine mère, voilà qui va lui servir à expliquer la fortune inespérée et scandaleuse du maréchal d'Ancre et de sa femme ; il se gardera de prononcer ce nom abhorré de Louis XIII pas plus qu'il ne l'a fait dans *l'Instruction à Schomberg ;* comme dans celle-ci, il les désigne sous la même épithète générique, quelque peu méprisante, d' « estrangers » [2], un terme qui rappelle à la fois l'origine de leur fortune et aussi de leur impopularité. Ainsi qu'il le fera plus tard, dans ses *Mémoires*, il les montre « enyvrés de leur fortune, aveuglés en leur ambi-
« tion, se rendant odieux par leur abus de pouvoir et d'authorité [3] »,
et cela par l'excès de bontés de la reine mère, « déportant
« ses bienfaicts à des personnes si peu capables de mesurer leur
« bonheur, et non pas par aucune mauvaise affection qu'elle ait
« jamais eue envers cet état [4]. »

La reine mère avait été leur victime, par cet excès de bonté ;

1. *Le Manifeste*, p. 16.
2. *Ibid.*, p. 11, 13.
3. *Ibid.*, p. 11 et 12.
4. *Ibid.*, p. 12.

de là il n'y avait qu'un pas, et il le franchissait vite, pour célébrer le roi, « cet Hercule Vengeur » qui avait sauvé sa mère contre elle-même.

Sous son air grave, Richelieu est un maître ironiste ; si le *Manifeste* ne renferme pas une seule appréciation qui ne soit marquée au coin de la pondération, si l'on peut lire et relire l'ouvrage sans trouver une expression qui trahisse la moindre aigreur, il se plaît, en revanche, à distiller parfois ses rancœurs dans un mot de l'apparence la plus innocente, et à épancher sa rage froide dans un de ces coups subtils où son esprit aiguisé semble avoir travaillé pour sa seule satisfaction ; cette phrase tout anodine en apparence que nous venons de citer en est un exemple : « cet Estat » en parlant de la reine mère, et après avoir appelé plus haut ses favoris « les estrangers », comme elle l'était elle-même, « estrangers » qu'elle avait comblés, auxquels elle avait failli sacrifier ses serviteurs français les plus fidèles ! Dans ses *Mémoires*, Richelieu s'est étendu sur « la poursuite envenimée du maréchal contre les ministres [1] » dont il faisait partie, et sur les préventions qu'il faisait naître et cultivait contre eux dans l'esprit de la reine mère ; à lire le *Manifeste* seul, il serait permis de se demander si sa plume ne voulait point marquer là, comme d'un point imperceptible, le souvenir de ces basses intrigues quasi domestiques dont sa triste solitude augmentait encore l'amertume.

Mais à Coussay, dans « son hermitage » [2], alors qu'il mettait à la hâte [3] sur le papier la *Restauration de l'Estat*, cette première

1. *Mémoires*, t. I, p. 407.
2. Avenel, *Lettres*, t. I, p. 110.
3. L'ouvrage a été commencé à la fin de 1617, alors que l'Assemblée de Rouen était encore réunie, mais avec la conviction qu'il ne pourrait paraître qu'en 1618 ; l'auteur prenait en effet la précaution, dans la première édition (*La Restauration de l'Estat, 1617*) de mentionner tout au début, (p. 3), l'assemblée de Rouen comme ayant eu lieu « l'année dernière » ; plus loin, il omettait de la prendre, car il parle de la tenue de l'assemblée au moment où il écrit, p. 4 et 26. La deuxième édition, parue sous le même titre, en 1618, ne diffère que par la date et par la mention de la dédicace au roi sur le titre : elle présente donc l'anachronisme résultant du fait de la mention de l'Assemblée signalée ci-dessus ; elle est imprimée en caractères différents de la première, avec un texte incorrect comme orthographe, et de nombreuses fautes d'impression Ces détails prouvent les difficultés rencontrées dans l'impression de ce factum par Richelieu, si soucieux de la bonne exécution typographique de ses œuvres. — Dans les trois éditions suivantes, il a été apporté les modifications exigées par le

édition du *Manifeste*, il était sous l'impression de faits bien plus récents, et l'état d'esprit que nous révèle ce premier jet de sa plume est confirmé par le brouillon d'une lettre de lui préparée pour le roi vers fin juin 1617 [1], quelques jours après avoir reçu de celui-ci l'injonction de ne point quitter son diocèse devenu un exil. Ce document nous apprend qu'à Blois, où il avait suivi la reine mère, il avait été loin de trouver auprès d'elle la situation de conseiller privilégié et de chef de parti sur laquelle il comptait ; l'envie de quelques personnes de l'entourage de la reine avait cherché, par des calomnies, à donner à sa maîtresse « des ombrages de lui » et à le rendre odieux ; il fallait que son crédit eût été bien ébranlé, pour qu'il eût pensé un seul instant à faire au roi pareille confidence. Comme on pourrait se le demander, elle n'était point un artifice destiné à désarmer les défiances de celui-ci ; la *Restauration de l'Estat* vient prouver la sincérité de ce mouvement, par son attitude vis-à-vis de la reine mère ; l'amertume et une secrète rancœur de son ingratitude vis-à-vis de lui, se trahit dans la sécheresse de ses expressions lorsqu'il parle d'elle, dans la façon dont il insiste sur la faiblesse de son caractère, dans la pitié quelque peu dédaigneuse qu'il lui témoigne, dans quelques expressions de blâme ou de sarcasme où sa plume échauffée par sa joute de la veille avec les ministres de Charenton a suivi de trop près la pensée. Richelieu était trop diplomate pour ne pas comprendre sa faute ; aussi dans le *Restablissement de l'Estat*, la troisième édition du factum, qui est en réalité la seconde, apportait-il avec certaines corrections les tempéraments nécessaires ; des qualificatifs respectueux accompagnaient cette fois le nom de la « Reyne vostre mère », comme il la désignait au roi ; c'était « la Royne vostre très honorée Dame et mère », ou « la Royne vostre bonne mère », ou « vostre mère grandement bonne » [2] ; au lieu d'avoir *péché*, la reine mère était taxée d'avoir *manqué par excès de bonté* [3]...

changement de date ; les deux premières sont sorties des mêmes presses, et présentent les mêmes défauts d'impression ; elles sont identiques, et ne présentent que des différences insignifiantes de texte avec la troisième, *Le Manifeste de la Royne-mère.*

1. Avenel, *Lettres*, t. I, p. 541 et note.

2. *La Restauration de l'Estat*, p. 6, 13, 18, 23, 24 ; *Le Manifeste de la Reine mère* p. 5, 9, 12.

3. *La Restauration de l'Estat*, p. 18 ; *Le Manifeste*, p. 12.

Dans la *Restauration de l'Estat*, Richelieu s'était, il est vrai, hâté de corriger quelque peu par un panégyrique son attitude trop hautaine de justicier vis-à-vis de la reine, en rappelant qu'elle avait souffert sans se plaindre pour le salut public « tant de veilles, « tant de travaux » ; il accentuait encore cette note, dépassait même la mesure, cette fois, dans l'édition suivante, avec une prolixité qui fait encore plus ressortir son parti pris de résipiscence, en y ajoutant « tant de chaleur, tant de froidures, tant « d'ennuis, tant de soucis, tant de fascheries, tant d'importunitez, « tant de malveillances, tant de haynes, tant de médisances, tant « de calomnies et d'impostures[1]... »

*
* *

L'auteur abordait ensuite la défense de ceux qui avaient servi la politique de la reine, et qui avaient eu des relations avec les anciens favoris ; sa personnalité ne pouvait intervenir plus directement et sans moins de dissimulation. Le premier point était délicat ; Richelieu ne veut pas fuir les responsabilités, et s'abriter derrière la reine mère, ce qui l'annihilerait ; d'autre part, la couvrir est se condamner. La variante pour ce passage est d'un intérêt de premier ordre ; le premier geste de Richelieu mérite d'être étudié de près : « J'ay tousjours creu faire votre service sous « ses commandemens[2] », dit-il au roi en parlant de sa mère. Au premier abord, il ressemble à une excuse, et pourtant il n'a rien de tel, si l'on se reporte à l'esprit qui domine dans ce factum ; c'est un geste d'amertume sarcastique, de découragement profond ; la preuve en est que lorsqu'il se reprend, Richelieu qui adoucit alors, supprime ce qui peut apparaître de blessant et d'aussi dur pour le roi que pour sa mère dans ce doute sceptique sur leur union ; il va maintenant affirmer : « J'ai toujours fait vostre service sous ses commandemens »[3] ; Richelieu est redevenu lui, dans le rôle qu'il a choisi, le défenseur de la royauté unique[4] et quasi impersonnelle.

1. *La Restauration*, p. 18 ; *Le Manifeste*, p. 13.
2. *La Restauration de l'Estat*, p. 19.
3. *Le Manifeste de la Royne-mère*, p. 13.
4. Notons, sans nous y étendre, quelques autres variantes ; deux d'entre elles tendaient à diminuer le relief de la personnalité de l'auteur du factum... « les princes *nos* voisins » (*La Restauration*, p. 9) remplacé par « les princes *vos*

A la suite se présentait naturellement la question de ses propres rapports avec le maréchal d'Ancre ; pour les justifier, Richelieu les réduisait à de simples relations mondaines [1], et il montrait l'injustice d'avoir enveloppé dans cette disgrâce ceux qui « ayant « eu de l'accès auprès de ces *Estrangers* n'ont jamais pensé de « faire chose indigne de bons serviteurs sur l'ignorance qu'ils « avoient des derniers dessins dont on les a chargez, et pour « lesquels, disait-il, nous voyons aujourd'hui leur mémoire con- « dammée [2] ».

En se posant lui aussi en victime du maréchal d'Ancre, rendu responsable des maux de la Régence, et de la politique ruineusement généreuse de la reine mère, sa maîtresse, il se solidarisait avec celle-ci, et il faisait adroitement sa cour au roi en le réunissant avec sa mère dans la fin d'une infortune commune ; mais il y gagnait aussi d'incriminer de façon détournée le nouveau favori ; car il provoquait forcément et tacitement la comparaison entre le nouveau gouvernement et l'ancien, en remarquant, « que la cause de nos malheurs est cessée avec ces deux « victimes d'expiation et que toutes nos discordes civiles sont « noyées et esteintes dans leur sang » [3] ; notons en passant que dans le *Caput apologeticum* [4] comme dans les *Mémoires* [5], il reproduisait plus tard identiquement la même argumentation, et qu'il inspirait aussi la même tactique à la reine mère en lui conseillant de « faire paroistre une si grande différence entre elle pos- « sédée par la maréchale d'Ancre, et non possédée, qu'on jugeat « clairement que tout ce qu'on pourrait remarquer d'odieux au « passé venoit de ses conseils [6] ».

Luynes était plus directement touché, par la menace du sort du maréchal d'Ancre et de sa femme, « ces deux créatures ainsi

voisins » (*Le Manifeste*, p. 7) et « *mon* avis ». (*La Restauration*, p. 26) remplacé par « *son* avis ». (*Le Manifeste*, p. 18.) Une autre avait trait au prince de Condé ; c'était un correctif apporté par l'épithète indulgente de *volontaire* à la mention de sa disgrâce (*La Restauration de l'Estat*, 1617 et 1618, p. 9). (*Le Manifeste de la Royne-mère*, 1618, p. 6.)

1. « Civilités » dans les *Mémoires*, t. I, p. 494.
2. *Le Manifeste*, p. 13.
3. *Ibid.*, p. 17.
4. Avenel, *Lettres...*, t. VII, p. 416.
5. *Mémoires*, t. I, p. 494 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 498.

« enyvrées de leur fortune estant un éternel exemple à tous « favoris des Roys pour leur apprendre de se comporter avec « telle modestie qu'ils n'encourrent jamais les tristes événemens « d'une haine publique. Car, naturellement, les hommes voient de « mauvais œil l'avancement de ceux qui ont esté leurs égaux, « s'ils ne tiennent reigle et mesure en leur prospérité [1] ».

Cette dernière citation de Tacite, l'un des auteurs préférés de Richelieu, était évidemment une allusion à l'origine modeste de Luynes contée par le menu dans les *Mémoires* [2] ; celle qui rappelait son ingratitude pour la reine mère, sa première bienfaitrice, n'était pas moins discrète [3].

En revanche, l'auteur de la *Restauration*, se donnait libre cours dans ses louanges à Louis XIII, mais elles étaient, celles-là, choisies avec un tel art et dénotaient une si parfaite connaissance du caractère et des inclinations du jeune roi qu'elles ne pouvaient provenir que d'un homme ayant eu une pratique suivie de la Cour, et dans une situation de quasi-intimité toute spéciale près de la famille royale ; la dévotion du roi, son penchant presque maladif pour la discipline militaire, sa parcimonie, sa simplicité et son horreur du luxe [4] que nous révèle minutieusement le *Journal* d'Héroard, toutes ces cordes, l'auteur anonyme de la *Restauration* les a touchées avec une maîtrise supérieure, et là encore, le nom de Richelieu s'offre le premier à l'esprit du lecteur.

Plus haut, nous avons signalé l'autorité morale nécessaire pour traiter pareil sujet sous cette forme et avons dit quelle présomption créait en faveur de l'attribution du livret à Richelieu, son ancien titre d'orateur du Clergé aux Etats de 1614, demandant, au nom de son Ordre, la continuation de la Régence ; l'auteur se trahissait assez en rappelant au roi non point le nom de l'orateur, mais ce point capital de sa *Harangue* [5] ; quel autre, du reste, qu'un prélat et un prélat gallican, mêlé aux controverses

1. *Le Manifeste*, p. 12.
2. *Mémoires*, t. I, p. 212.
3. « ... N'ayant jamais plaint ce qu'elle a peu faire pour le contentement de « tous les bons François, qui ont recouru à sa faveur, encore que quelques-uns « ne l'ayent pas recogneu comme ils devoient. (*Le Manifeste de la Royne-mère*, « p. 13. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 214 et 410.)
4. *Le Manifeste*, p. 18 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 9.

de l'article 1er des Cahiers du Tiers à ces mêmes Etats, et convaincu de la nécessité de l'union intime du spirituel et du temporel, a pu évoquer celle-ci devant le roi, en précisant leur champ d'action distinct, « la juridiction spirituelle du chef « de l'Eglise et l'authorité temporelle des Roys ? [1] »

* * *

Ces considérations seules, tirées du fonds de l'ouvrage, et jointes aux preuves morales, suffiraient amplement à dissiper tous les doutes sur le nom de l'auteur ; son examen au point de vue de la forme vient encore les fortifier. C'est ici le cas de rappeler ce que nous avons dit, dans les généralités, sur le mode de travail de Richelieu, et, entre autres, cette utilisation par lui, de son travail antérieur, par l'emploi répété et de pensées ou maximes dans lesquelles il a concrété sa pensée, et d'expressions ou de figures typiques. Les œuvres dont l'examen s'impose naturellement ici à ce point de vue, sont précisément celles où nous avons déjà constaté des identités frappantes d'idées avec la *Restauration de l'Etat,* soit qu'elles l'aient précédée et en partie inspirée (c'est le cas de la *Harangue aux Etats de 1914*, et de l'*Instruction à Schomberg*), soit qu'inversement elles lui aient emprunté des matériaux sous forme de documents, comme les *Mémoires* ou les *Lettres* : le résultat est tel qu'il est impossible de prononcer le mot de coïncidences fortuites. En dehors de la manière de Richelieu qui se retrouve tout entière dans le factum, la parenté de celui-ci avec les deux œuvres antérieures est d'un ordre tout particulier. La comparaison donne l'impression qu'il y a dans le premier à la fois plus et moins que de simples réminiscences ; l'auteur avoué de celles-ci semble avoir pris à tâche d'éviter dans son œuvre anonyme une imitation trop servile qui l'aurait trahi ; l'on dirait qu'il a, dans ce but, modifié de propos délibéré son texte en le maquillant par des transpositions, lorsque l'expression serrait de trop près l'idée pour se prêter à des variations dans le terme. Ce travail de dénaturation est surtout curieux à saisir sur l'*Instruction à Schomberg* dont la *Restauration de l'Etat* est en majeure partie la réplique et

1. *Le Manifeste*, p. 18.

très voisine en date, et qui, à ce double titre, a dû être surtout l'objet de l'effort de Richelieu dans ce sens. Malgré les rapports très étroits des deux ouvrages, et comme idées et comme forme, un collationnement rigoureux ne permet d'y saisir aucune de ces répétitions caractéristiques que nous avons signalées ; la lecture donne, au contraire, et d'une façon très accentuée, cette impression de démarquage intentionnel, qui, par sa nature, rend impossible toute preuve par citation de détails [1].

Il en est autrement pour la *Harangue aux Etats de 1614* plus éloignée comme date et comme sujet de la *Restauration de l'Etat* ; son exorde se rapproche singulièrement du préambule de cette dernière ; la même figure capitale, tirée de la médecine, a servi d'entrée en matière dans les deux œuvres [2] ; dans toutes deux également, se trouve une même comparaison historique, tirée de l'antiquité classique [3], suivant la mode du temps, comme les affectionnait Richelieu, dans leur concision ; ainsi qu'une même image appliquée à la reine mère dans un beau mouvenent oratoire [4].

Parmi les épithètes dithyrambiques adressées au roi, dans la *Restauration de l'Etat,* l'une d'elles, reproduite dans une lettre postérieure de Richelieu, a retenu l'attention d'Avenel ; elle lui a paru assez typique pour l'autoriser à lui attribuer une lettre de son frère, le marquis de Richelieu, où il constatait à

1. Un exemple particulièrement saisissant de ce que nous avançons ici se retrouve dans une partie de *l'Instruction à Schomberg*, p. 215, § 2, qui est à comparer au début de la page 9 du *Manifeste de la Royne-mère.*

2. « ... Et d'autant qu'on ne parvient à une fin que par les moyens qui y « conduisent, et qu'entre ceux qui sont convenables pour guérir un mal, un des « principaux est de connaître sa cause... » (*Harangue aux Etats de 1614*, p. 9)... « Mais ne plus ne moins que le sage médecin avant que d'ordonner des « remèdes, s'enquiert curieusement de l'indisposition du malade, et considère « quel est son tempérament, ainsi... (*Le Manifeste de la Royne-mère à Bloys, 1618*, p. 4.)

3. « .... Ce qui fait qu'on dit d'eux et à juste titre ce qu'on disoit ancienne-« ment des Athéniens, qu'ils sçavent bien les choses bonnes, mais qu'ils ne les « pratiquent pas... » (*Harangue aux Estats de 1614*, p. 43), « ... afin que nous « ne soyons semblables à ces Grecs Athéniens qui sçavoient le bien et ne le fai-« soient pas » (*Le Manifeste*, p. 20).

4. « ... Le Roi ajoutera aussi au titre glorieux que vous avez d'estre sa mère « celui de mère de son royaume... » (*Harangue aux Estats de 1614*, p. 54). « Aussi des louables déportemens luy faisoient justement mériter le tiltre « auguste de *Mère de la Patrie*, comme elle s'honore de la glorieuse qualité de « *Mère de vostre Majesté* ». (*Manifeste*, p. 7).

nouveau la même expression[1] ; ce détail, infime en lui-même, n'a qu'une importance relative[2], mais il prend une signification particulière, par la date de ces deux lettres, et par le fait d'être signalé par un historien d'une compétence spéciale et hors de pair pour tout ce qui concerne l'œuvre de Richelieu.

Dans ses *Mémoires*, Richelieu n'avait à tenir aucun compte des considérations qui avaient pu l'engager à conserver soigneusement de son vivant l'anonymat à la *Restauration de l'Etat* ; mais il a eu certainement sous les yeux, en les écrivant, toutes les pièces intéressant cette partie si délicate de sa vie ; ce factum, dont il était l'auteur anonyme, était du nombre ; plus loin, nous tâcherons d'expliquer pourquoi il ne l'a pas inséré dans ses *Mémoires*, comme il l'a fait pour *l'Instruction à Schomberg* ; en tout cas, qu'il lui ait fait ou non des emprunts comme détails historiques, ce que nous n'avons pas vérifié, il n'en a pas moins reproduit presque textuellement une phrase entière[3], et l'on s'explique d'autant plus qu'elle ait eu cette faveur, que par une image un peu alambiquée, mais éminemment expressive, elle synthétisait son idéal comme écrivain et styliste.

*
* *

Le changement de titre de la *Restauration de l'Estat* était amplement justifié par la nature des variantes concernant la reine mère que nous avons étudiées ; il n'en était plus de même pour les deux éditions suivantes, car le choix du titre de la dernière obéissait à

1. « ... Vostre Majesté qui est l'image vivante du vray Dieu... » (*La Restauration de l'Etat*, p. 3.) cf. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 586 et note (milieu d'avril 1619).

2 La même figure se retrouve dans d'autres pièces du temps, entre autres, dans les *Vœux de la France sur les heureuses fortunes de sa majesté au Roy*, Paris, 1617, p. 6.

3. « Pourtant à l'imitation des géographes qui par un seul point marquent « de grandes Régions dans la carte, je représenteray à Vostre Majesté comme « avec un simple crayon quel a esté le cours des affaires du Royaume durant « sept ou huit années... » (*La Restauration de l'Estat*, p. 4). Cf. *Mémoires*, t. II, p. 258. La même figure se retrouve dans la *Lettre sur la promotion de Monseigneur de Marillac Garde des sceaux de France* ; Paris, 1626, p. 12, par Pelletier qui était alors un familier de la maison de Richelieu ; nous nous bornons à constater le fait, sans en déduire qu'il l'a empruntée à son maître. Citons ailleurs : ... « C'est le propre des Roys qui règnent comme un Caligula... » (*Restauration de l'Etat*, p. 3.) Cf. *Mémoires*, t. I, p. 479.

des considérations politiques d'un ordre tout spécial que nous examinerons tout à l'heure. Quoiqu'il en soit, un fait primordial appelle sur ce point l'attention ; c'est la rapidité avec laquelle se succédaient ces éditons, car elles paraissaient en moins de 6 mois, et encore ce dernier chiffre est-il un grand maximum. L'on a parlé de la conception que se faisait Richelieu de la puissance de la presse ; meilleur exemple et plus typique ne peut se rencontrer dans l'histoire de sa plume et émanant directement de lui. Nous ne connaissons point de travail consacré aux éléments commerciaux qui pouvaient influer sur la publication des œuvres anonymes clandestines, plus ou moins satiriques, et empruntant les succès au scandale ou à l'actualité, et par suite examiner s'il pouvait y avoir une part de spéculation financière quelconque dans les rééditions de l'œuvre qui nous occupe, mais cette question est ici superflue, car le factum ne présente aucun caractère capable d'intéresser le public ; comme le prouve la réimpression de la *Restauration* avec la mention de la dédicace omise au titre de la première édition, il était uniquement destiné au roi et Richelieu l'a confié à la presse comme l'unique moyen de le lui faire parvenir. Le changement de titre même, qui avait ordinairement pour but de provoquer la curiosité en trompant le lecteur, n'a point eu d'autre but, dans le cas actuel, que de forcer la consigne du Louvre à l'aide d'un déguisement. Il n'est pas moins intéressant de constater une fois de plus ici chez Richelieu un exemple de la persistance et de la périodicité de l'effort sous une forme variée ; là encore, Richelieu a été un grand précurseur, avant Théophraste Renaudot, l'inventeur de la publicité. Le procédé n'est point nouveau chez lui ; et il rappelle singulièrement ce martèlement régulier et uniforme, dans une patience inlassable, que nous avons signalée plus haut dans les *Principaux points de la Foy*. Cette ténacité méthodique est bien, du reste, l'un des traits saillants de son caractère ; on la retrouvera fréquemment dans la suite et sous cette même forme ; il est toutefois curieux d'en recueillir directement le témoignage de sa plume et précisément à la même époque, dans une de ces lourdes heures de son exil à Avignon, où le souvenir de son dernier échec a dû le poursuivre comme une obsession ; une lettre de lui à un correspondant trop paresseux ou trop craintif nous le fournit : « Encore que je vous aye escrit deux ou trois fois sans « avoir le bien d'apprendre de vos nouvelles, je ne laisse de re-

« prendre la plume, sçachant qu'un bon importun ne se tient pas « esconduit du premier ou second coup [1] ».

*
* *

Malgré son ampleur de vues, Richelieu est l'homme de détail; les variantes que nous avons signalées le montrent assez ; il en est de même pour le libellé des titres qu'il donnait à sa plaquette.

Ceux des quatre premières éditions ne mentionnaient, en effet, que l'Etat ou le roi, à l'exclusion de la reine mère, et sous une forme qui répudiait toute idée d'hostilité contre le gouvernement; la cinquième et dernière se prononçait au contraire résolument, avec une rubrique quasi menaçante : « *Le Manifeste de la Reyne-mère, à Bloys 1618* » et il n'était pas jusqu'au lieu d'origine, qui ne précisât encore sa signification; celle-là annonçait hautement la constitution d'un parti politique devenu assez puissant pour s'affirmer et ne plus cacher ses revendications. A ce moment, en effet, il a pour lui MM. de Rohan, de Montbazon, le duc d'Epernon et le duc de Bellegarde qui viennent d'abandonner la cause de Luynes; dans ses *Mémoires*, Richelieu expose longuement combien ce dernier avait senti le danger de la défection des siens, et la nécessité d'y parer; il l'attribue aux conseils donnés à la reine par Barbin « auquel « tous se rapportaient[2] », mais le soin avec lequel il dissimule derrière celui-ci la portée de son influence est plus que suspect ; car il était au fond l'âme réelle des intrigues qui ralliaient les mécontents à Blois ; c'est de cette ville qu'émanait le *Manifeste* dont l'appellation seule donnait un corps à leur politique et rendait publique la constitution d'un parti nettement avoué.

Mais il y avait aussi autre chose de nouveau et d'autrement menaçant pour Luynes dans cette cinquième édition, avec les deux pages nouvelles ajoutées à la fin, à la suite du panégyrique du roi, sous forme d'une exhortation suprême ; l'auteur, faisant appel à la dévotion du roi et lui rappelant ses titres de « Juste » et de « Pieux », faisait luire à ses yeux la béatification de saint Louis, auquel les poètes s'étaient déjà plu à le comparer[3], en lui montrant la même voie dans un appel pressant à une croisade

1. Avenel, *Lettres*, t. I, p. 574, seconde moitié de 1618.
2. *Mémoires*, t. I, p. 492
3. François Garreau, *La vie contemplative des trois Maries. Dédiée à la Royne*, Paris, 1616, p. 112.

contre les Infidèles. Ces mots évoquent le P. Joseph dont le nom se trouve ainsi rattaché intimement à ce livret par son rêve de conquête des Lieux saints, et sa campagne ardente à Rome et en France pour la réalisation de ce projet. L'idée n'était pas nouvelle en 1618, date du *Manifeste de la Reine mère* ; le P. Joseph arrivé de Rome à la Cour de France un peu avant le 7 juin 1617, avait fini par la rallier à ses idées enthousiastes ; il avait alors conquis le roi auprès duquel « il invoquait des révélations [1] qui désignaient celui-ci comme le « futur libérateur des Lieux saints, « et le pieux monarque ouvrait une oreille ravie à ces exhortations « et à ces prédictions [2], » mais c'est dans les premiers mois de 1618 seulement, qu'à la suite d'un Conseil de cabinet où le P. Joseph et le duc de Nevers avaient été appelés, le gouvernement se déclarait ouvertement et s'engageait officiellement dans ce projet de croisade ; le P. Joseph se mettait en route pour l'Espagne, avec mandat officiel de négocier dans ce but une alliance offensive de la France avec cette puissance. Le 13 avril 1618, il écrivait au Pape pour lui demander sa bénédiction, et il quittait Paris le 18. Or, Richelieu avait déjà reçu le 7 de ce mois son ordre d'exil à Avignon, et son départ marquait précisément l'arrêt définitif des publications de son factum. La coïncidence ne peut être plus complète, et elle est entourée de telles circonstances qu'elle ne peut être l'effet du hasard. Depuis longtemps, Richelieu est au courant des aspirations de politique religieuse de son ami le P. Joseph ; il les partage, car il a été mêlé personnellement à ses menées, et d'une manière active, ayant été l'un des artisans du pacte conclu entre le capucin et le duc de Nevers aux conférences de Loudun ; ces liens étaient encore resserrés par l'adhésion de la reine mère aux idées du P. Joseph, qui avait déjà reçu d'elle en 1616 mission d'aller plaider la cause de la croisade auprès du Pape [3].

Richelieu choisissait donc le moment psychologique, en faisant vibrer cette corde dans le cœur du roi, au moyen du *Manifeste de*

1. Louis Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1910, p. 259.

2. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, chap. III, Le projet de croisade, 1616-1625, p. 120 et suiv.

3. Mathieu de Morgues, devenu plus tard l'ennemi de Richelieu et du P. Joseph, rappelait contre ce dernier ce détail avec des précisions. (*Très humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 39. *Vrais et bons advis de François Fidele*, 1631, p. 43 et 53. *Div. pièces pour la défense de la Reyne mère*..., Anvers, 1643.)

la Reyne-mère de 1618; il savait la toucher alors sur un point accessible, et qui le réunissait à la fois avec le favori et la reine mère dans une communauté de sentiments consolidée par d'ardentes convictions religieuses; le terrain était on ne peut mieux trouvé pour tenter, entre la mère et le fils, un rapprochement facilité par la médiation toute-puissante du P. Joseph avec son influence désintéressée. Luynes, soupçonneux et pénétrant, comprit-il le péril? Voulut-il couper court à une tentative de réconciliation possible, en écartant définitivement l'évêque de Luçon que ses antécédents, sa valeur et sa faveur auprès de la reine mère désignaient naturellement comme le conseiller et le porte-paroles de celle-ci ? En allant plus loin, et en serrant de plus près le problème, n'est-il pas vraisemblable aussi de voir dans la mission qui était confiée subitement et simultanément au P. Joseph, un prétexte pour éloigner aussi ce dernier, et soustraire le roi à son influence très efficace dans ce moment d'enthousiasme passionné pour ses projets ? Il est assez logique d'admettre que la mesure prise à l'égard de Richelieu vis-à-vis de la reine mère avait sa contre-partie toute naturelle dans celle que l'on prenait à l'égard de son ami le P. Joseph vis-à-vis du roi; cela expliquerait naturellement pourquoi l'on renonçait brusquement, et sans motif plausible connu, à demander au Pape de choisir l'un des deux capucins présentés par le P. Joseph pour effectuer en Espagne la mission décidée, et cela pour en charger le P. Joseph lui-même.

Ce point mystérieux qui, à notre connaissance, n'a jamais été abordé, mériterait d'être éclairci ; l'explication que nous en proposons est toute hypothétique, mais l'on ne peut nier son extrême vraisemblance confirmée encore par le fait que, l'année suivante, c'était précisément le P. Joseph qui obtenait de Luynes que Richelieu fût rappelé d'Avignon auprès de la reine mère.

L'on ne saurait invoquer contre elle le silence que Richelieu a gardé sur ce point dans ses *Mémoires* ; il a, au contraire, en l'espèce, d'autant plus de poids en sa faveur, que Richelieu a pris grand soin, dans ses relations de la lutte de la reine mère et du roi, de dissimuler le plus possible la part effective de son rôle, en la reportant toute au bénéfice de la cause royale, et en faisant ressortir sa réserve et sa passivité vis-à-vis du roi ; nous en avons cité plus haut un exemple typique au sujet de Barbin. Ses ennemis

contemporains n'ont pas manqué de signaler ce parti pris, et de le lui reprocher aigrement, en dévoilant sa cause intéressée [1].

Dans ces conditions, son silence sur le *Manifeste* ressemble fort à un aveu de paternité, qui est même renfermé implicitement dans son exposé des causes de son exil à Avignon. Tout prouve qu'il a essayé de donner le change sur elles ; il l'attribue bien à la crainte qu'inspiraient les menées dont on lui reprochait d'être le centre et le fauteur [2], ce dont il ne se défendait que faiblement [3], à la détermination bien arrêtée de la part de Luynes d'ôter à la reine mère toute espérance de revoir le roi, en rendant toute communication impossible entre elle et son conseiller, mais tout cela n'explique point une particularité curieuse de la mesure qui le frappait et qu'il a rapportée sans commentaires [4] : il recevait l'ordre de partir « *incontinent* sous la menace d'y pourvoir par autre voie » [5] ; seul, un fait nouveau, grave et imprévu tel que l'imminence d'un danger soudainement révélé à de Luynes, pouvait avoir provoqué chez ce dernier cette résolution arrêtée brusquement sous une forme aussi brutale. C'est en vain qu'on en cherche la trace dans les *Lettres* aussi bien que dans les *Mémoires*. Avenel a fait remarquer, en les rapprochant, les différences entre la lettre de soumission que Richelieu écrivait au roi avant de partir pour son exil, et le sommaire qu'il en a donné dans ses *Mémoires* [6] ; alors que dans la première, il ne fait pas la moindre allusion au motif de la mesure prise contre lui, se contentant d'invoquer la sécurité de sa conscience, il dit, dans ses *Mémoires*, avoir demandé au roi d'ordonner une enquête « sur les menées qu'on lui reprochait d'avoir fait en « ces quartiers contre son service ». Un mot d'amertume pour l'oubli dont il était l'objet de la part de la reine, et son affirmation qu'il fut impossible de rien trouver contre lui, aussi bien en ce qui concernait ses relations avec « ceux qui maniaient les affaires » que sur la question des bienfaits qu'il avait pu recevoir « en servant », montrent bien tous deux son parti pris de laisser dans le

1. *Lumières pour l'histoire de France.* (Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère .. 1637, t. I, p. 35.)
2. Cf. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, p. 588.
3. Avenel, *Lettres*, t. I, p. 533.
4. *Mémoires*, t. I, p. 493.
5. Avenel, *Lettres*, t. I, p. 568, note.
6. *Ibid.*, p. 569, note.

mystère l'origine de son bannissement ; dans la justification de sa conduite qu'il a donnée dans ses *Mémoires*, de même que dans le *Caput apologeticum*, il a soigneusement laissé dans l'ombre tout ce qui pouvait mettre sur la voie du détail que nous avons signalé [1]. Il y a eu un motif, car Richelieu n'a jamais rien fait qui ne tendît à un but ; il faut encore une fois le rechercher dans sa ténacité et son esprit de suite ; reconnaître le *Manifeste*, ou s'en défendre, ce qui revenait au même, était briser un lien précieux, miner irrémédiablement toutes les espérances qu'il avait fondées sur le P. Joseph dont l influence persistait, malgré son départ, et qui pouvait trouver l'occasion de l'exercer à nouveau et avec plus de succès à son profit ; elle ne tardait pas à se présenter et l'avenir lui donnait vite raison ; un an après, le P. Joseph qui « avait beaucoup de déplaisir de son exil et grande passion au rétablissement de ses affaires avec la reine [2] » obtenait, de concert avec Bouthillier, son rappel de l'exil.

*
* *

En résumé, l'on voit, indépendamment de celle qu'il tire du nom de son auteur, la haute importance historique de ce petit factum qui nous révèle par ses transformations la genèse des efforts de Richelieu pour réparer la faute de sa retraite volontaire à Coussay ; les dernières pages en synthétisent la dernière phase, où, pour provoquer en sa faveur un revirement dans l'esprit du roi, il faisait agir les ressorts les plus puissants, au moment le plus favorable, avec le concours de l'auxiliaire le plus précieux ; tous les détails de cet épisode s'enchaînent rigoureusement, l'exil brutal et précipité de Richelieu à Avignon, l'éloignement du P. Joseph, et il n'est pas jusqu'au silence du premier qui ne vienne encore éclairer cette période mystérieuse de sa vie.

*
* *

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans l'entourage de la reine, Ri-

1. Il faut en rapprocher l'omission certainement voulue de *la Restauration de l'Estat* dans le *Recueil de Luynes* si attentif à reproduire tout ce qui avait été écrit contre le favori, et qui a accueilli nombre de pièces moins importantes que celle-là.
2. *Mémoires*, t. I, p. 533.

chelieu avait peu de sympathies ; en dehors de sa valeur, son rôle de médiateur entre elle et le roi le désignait à la jalousie des familiers dont il avait à réprimer les écarts d'une violence intéressée à maintenir la désunion entre la mère et le fils [1] ; ceux-là, tels que Chanteloube, Ruccelaï et Sardini poussaient à une rupture brutale devant aboutir à la constitution d'un parti politique où leurs personnalités assez obscures auraient pris une importance de nature à satisfaire leurs ambitions. Un auxiliaire avait été cependant nécessaire à Richelieu pour garder contact avec la reine mère et lui servir d'intermédiaire dans ces « allés et venues » qu'il n'a pas niées ; c'est ici qu'apparaît, pour la première fois dans l'histoire de Richelieu, ce serviteur fidèle et dévoué de la reine-mère, son aumônier, Mathieu de Morgues, dont nous avons déjà vu le nom, à propos de l'Αντιρροπον, et il y occupe à partir de ce jour une telle place que nous devons ajouter ici sur lui quelques mots.

Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, avait été nommé en 1615, prédicateur du roi, à la mort de la reine Marguerite auprès de laquelle il occupait la même charge ; il avait connu chez elle toute une pléiade d'écrivains que nous retrouverons plus tard et qui mettront leur plume au service de Richelieu, Maynard le poète Jean Beaudouin, déjà cité, Scipion Dupleix l'historien, Jean Sirmond, le neveu du Jésuite de ce nom. S'il est seulement vraisemblable que Richelieu l'a connu dès cette époque, ne fût-ce qu'en raison de sa réputation comme prédicateur populaire, il est hors de doute que leurs rapports déjà existants lorsqu'il était au pouvoir, s'étaient resserrés à la chute du maréchal d'Ancre, car, de Morgues, comme lui, avait quitté Paris pour suivre la reine-mère dans l'exil et s'attacher à sa fortune.

En l'absence de tout document, il est impossible de préciser la part qui peut revenir à de Morgues dans la *Restauration de l'Estat* qui lui a été attribuée [2] à tort, comme toutes les œuvres postérieures issues du Cabinet de la reine mère ; mais il est indéniable que cette part a été tout au plus matérielle, que l'ouvrage ait été imprimé soit à Blois soit à Paris, ce qu'il serait pour cela du plus haut intérêt de rechercher.

1. *Mémoires*, t. II, p. 224.
2. *Bibl. hist*, 20.718 Barbier, *Dict. des anonymes*, 10.751. Cl. Perroud a adopté sans discussion cette attribution. (*Essai sur la vie de Mathieu de Morgues*, Le Puy, 1865, p. 22.)

Bientôt, nous aurons l'occasion de préciser les caractéristiques du pamphlétaire comme écrivain ; qu'il nous suffise de dire ici que sa verve toute d'inspiration naturelle et sans frein était incapable de s'accommoder à la souplesse réclamée par un plaidoyer pareil, et que sa plume n'a jamais connu ni la subtilité, ni la finesse qui courent d'un bout à l'autre dans ce factum.

Plus tard, alors qu'il était devenu l'ennemi de Richelieu, et qu'une polémique haineuse les mettait aux prises, de Morgues avouait avoir écrit « sur l'ordre » de ce dernier deux pièces dont une que nous verrons dans un chapitre prochain ; mais il ne soufflait mot de la *Restauration de l'Estat* ; ce silence s'explique d'autant mieux que cet ouvrage n'était au fond qu'une apologie de Richelieu aux dépens de la reine mère ; si le pamphlétaire aurait pu trouver là une occasion facile d'exercer sa verve contre l'ingratitude de son ennemi, il avait encore plus d'intérêt à laisser dans l'ombre sa part de collaboration dans une œuvre où sa maîtresse était ainsi sacrifiée. Quoi qu'il en soit, on ne peut moins faire que reconnaître que ce silence implique une collaboration à un titre quelconque de Mathieu de Morgues, aussi faible qu'elle soit et nous devons nous contenter de signaler ce point comme acquis pour les historiens que tenterait une étude plus fouillée de la question.

*
* *

La plume de Richelieu va nous fournir l'occasion de le suivre à Avignon dans l'exil ; une remarque préalable est toutefois ici nécessaire. L'ordre chronologique rigoureux que nous nous sommes imposés commande seul la place du chapitre suivant ; en réalité, il n'y a pas d'interruption dans la ligne de conduite de Richelieu ; le séjour d'Avignon ne la modifiera pas plus que la crise violente qu'il va y traverser et qui sera toute passagère. Elle subsistera sans changement et seulement avec quelques variantes dans le procédé jusqu'au traité d'Angoulême conclu en 1620, après le traité de Pont de Cé ; ses idées d'alors s'enchaînent d'une façon régulière avec celles que nous venons de voir, comme si rien ne s'était passé dans l'intervalle ; nous nous retrouverons à ce moment en présence d'une autre œuvre de lui, conçue d'après les mêmes idées, et inspirée par les mêmes vues, qui viendra encore renforcer les arguments en faveur de l'attribution que nous lui avons faite

de ce factum méconnu si important. Les variantes des différents textes des *Mémoires* permettent de « surprendre, autant que pos- « sible, derrière les gestes des collaborateurs du cardinal, les ins- « tructions de leur maître » ; à ce titre, elles présentent un haut intérêt ; comment donc évaluer celles de la *Restauration de l'Estat*, un ouvrage de polémique, où c'est le maître lui-même qui, dans l'une des périodes les plus critiques et les moins connues de sa vie nous livre ainsi sans intermédiaire « les états successifs de sa pensée [1] ? ».

1. L. Delavaud, *op. cit.*, p. 33 et 34.

CHAPITRE VI

L'exil a Avignon. — Richelieu au seuil du cloître : son testament mystique : *l'Instruction du chrestien.*

L'*Instruction du chrestien*, parue après les *Principaux points de la foy*, a été souvent groupée avec celui-ci sous une rubrique commune que l'on pourrait appeler l'œuvre théologique de Richelieu dans sa retraite ; *à priori*, et à ne considérer que leur titre et leur but intrinsèque, le premier ouvrage apparaît, en effet, comme la suite naturelle du second, car il est assez logique d'admettre que l'auteur ait voulu compléter son œuvre en faisant suivre son travail de controverse d'un manuel de doctrine didactique. Un examen plus approfondi de ce dernier, ainsi que des conditions dans lesquelles il a été écrit, montre tout ce qu'il y a de superficiel dans la classification due à un pareil rapprochement ; les deux ouvrages ont été conçus sous l'empire de préoccupations si différentes, dans des circonstances si dissemblables, ils répondent chacun d'eux à des situations tellement spéciales que leur séparation radicale s'impose. Au point de vue historique, l'*Instruction du chrestien* occupe une place à part, bien distincte, dans l'œuvre de Richelieu ; elle symbolise même une phase psychologique nettement caractérisée correspondant à l'une des périodes, à la fois la plus curieuse et la moins connue de sa vie. Il est hors de doute que l'*Instruction du chrestien* a été composée par Richelieu à Avignon ; en plus du témoignage des contemporains bien informés [1], celui de l'auteur lui-même qui le cite dans

1. Valori, *Anecdotes du ministère du card. de Richelieu d'après Vittorio Siri*, Amsterdam, 1717, t. I, p. 42. Dans son *Hist. du cardinal de Richelieu* (Paris, 1660, p 15), Aubery dit, il est vrai, que Richelieu aurait « achevé à Avignon » *l'Instruction du chrestien*, mais le caractère trop apologétique de son ouvrage enlève toute autorité à cette assertion ; il suffit de voir, p. 13, ce qu'il dit de la retraite de Richelieu à Coussay, qu'il présente comme un éloignement forcé, et il faut plutôt y voir une version que Richelieu croyait avoir intérêt à accréditer, comme nous le verrons plus loin.

une autobiographie comme « le fruit de son séjour[1] » dans cette ville fixe ce point sans conteste possible. Contrairement à l'opinion d'Avenel, dont l'autorité s'ajoute au poids de ces arguments[2], l'abbé Valentin, qui a étudié plus spécialement l'œuvre théologique de Richelieu, a émis un avis différent, et cherché à prouver qu'avant de mettre la dernière main à son ouvrage à Avignon, Richelieu l'avait écrit à Luçon. Là seulement, dans son évêché, dit-il, il jouissait de la tranquillité d'esprit nécessaire à la composition d'ouvrages de ce genre, dont il sentait le besoin pour lutter contre l'ignorance populaire favorable aux progrès du protestantisme ; et à l'appui de son dire, cet auteur cite les exemples du Cardinal de Sourdis faisant paraître en 1606 un catéchisme diocésain, et des Pères du Collège de la Flèche qui rééditaient vers la mêmé époque le fameux catéchisme de Canisius[3].

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Richelieu avait, en effet, déjà édité dans son évêché un catéchisme qui ne nous est point parvenu, et dont l'existence a été mise en doute; la confusion faite entre cet ouvrage et l'*Instruction du chrestien* par différents auteurs[4] a été l'origine de cette erreur que l'abbé Valentin a partagée avec eux, en invoquant leur autorité. L'on pourrait admettre tout au plus, à la rigueur, l'hypothèse, fort vraisemblable, du reste, que Richelieu a utilisé pour composer l'*Instruction du chrestien* certains éléments de son catéchisme, ou qu'il l'a remanié et refondu tout en élargissant son cadre.

L'*Instruction du chrestien* n'est pas seulement, en effet, un catéchisme ; elle est un cours complet de doctrine, de morale et de dévotion destiné à la fois aux fidèles sous forme de lectures publiques par les pasteurs, et à ces derniers par une série de

1. *Lettre déchiffrée*, 1627. (Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire, 1639, p. 28.)
2. Avenel, *Lettres* .. t. I, introd., p. LXXV.
3. Valentin, *op. cit.*, p. 61 et suiv. Cet auteur a aussi étudié la question secondaire de bibliographie ; Avenel est d'avis que le livre, composé à Avignon, fut imprimé hors de cette ville que Richelieu quittait un mois après l'obtention du privilège, 17 fév. 1619 ; l'abbé Joly note comme première édition celle de Poitiers en 1621, chez Antoine Meusnier, opinion contredite avec vraisemblance par l'abbé Valentin.
4. Catal. Faultrier, Dupin, Richelet. (Joly, *Eloges de quelques auteurs*, Dijon, 1742, p. 292.)

notes marginales qui leur sont exclusivement réservées. Or, ce n'est pas dans son évêché, où Richelieu était absorbé par ses occupations d'ordre pastoral, politique et mondain, et en proie à des préoccupations continues soit personnelles comme intérêts matériels, soit professionnelles, disciplinaires ou administratives, qu'il a pu trouver le temps de composer un traité de ce genre, aussi complet et aussi suivi, et d'élaborer seul, car elle porte sa marque d'un bout à l'autre, cette œuvre de longue haleine, mûrie, écrite avec un calme, on pourrait presque dire avec un recueillement qui contrastent avec l'allure vive, rapide et primesautière de son œuvre antérieure de Luçon et même de Coussay ; nous avons déjà noté cette caractéristique dans la *Briefve instruction*, et elle devait aussi se rencontrer dans ce catéchisme diocésain aujourd'hui disparu. L'*Instruction du chrestien* sent au contraire l'étude dans le loisir, non seulement par sa complexité, avec cette dualité qui la destine à la fois aux pasteurs et aux fidèles, aux croyants éclairés et aux « plus simples », mais par ces deux dévotionnaires de la fin [1] qui sont comme l'émanation d'une piété contemplative. Cette dernière particularité est même tellement en désaccord avec le caractère positif et combatif de Richelieu que c'est dans l'isolement seul et dans un milieu fermé à tous les bruits du dehors que l'on peut trouver l'explication d'une manifestation aussi opposée comme forme à son tempérament normal de lutteur. L'*Instruction du chrestien* a bien été composée à Avignon et son examen achève de le prouver, en permettant de préciser et les circonstances spéciales qui ont motivé son éclosion, et le véritable but de sa composition.

Richelieu subit à Avignon un exil forcé autrement pénible que celui de Coussay ou de Luçon ; là au moins, il était encore chez lui, dans son diocèse, à portée de ses relations ; sur ce sol étranger, où il est maintenant relégué, sa disgrâce a pris une forme définitive et éclatante ; non seulement il est irrévocablement banni de la cour, mais chaque heure de plus le sépare davantage de la reine mère, sa protectrice, qu'il sait entourée d'une camarille qui lui est hostile et contre laquelle il ne peut plus lutter ; il est dépaysé sur cette terre où il sent dans l'espionnage qui l'entoure le poids de la haine qui le poursuit. Son moral est

1. *Instruction du chrestien*, édit. de 1632, Paris, p. 284 et suiv.

encore affecté par son affaissement physique ; sa santé déjà chancelante subit la répercussion du climat énervant du Comtat nouveau pour lui. Des préoccupations d'ordre pécuniaire s'y ajoutent ; il a dû recourir à la bourse de son confesseur l'abbé Mulot [1], puis aux bons offices des prêteurs sur gages d'Avignon dont il se souviendra plus tard ; en voilà bien assez pour expliquer de reste l'atmosphère de sombre tristesse dans laquelle son esprit replié en lui-même use son énergie sur son propre découragement ; il pense à la mort, en a-t-on justement conclu, et en effet tout ce qu'il écrit dans cette période a le caractère très accentué de dispositions dernières. Le *Caput apologeticum* [2], une justification de sa politique, mais dans un sens exclusivement personnel, comme s'il ne s'agissait que de préserver sa mémoire devant la postérité, a toute l'allure d'un testament destiné au roi et au public ; sa lettre au chapitre de Luçon [3] n'est autre qu'un testament à la fois matériel et spirituel ; l'*Instruction du chrestien* rentre dans le même cycle qu'il complète, et rapproché des deux premiers documents, donne l'impression d'un dernier adieu à son diocèse, d'un véritable testament mystique.

Un détail puisé par M. Hanotaux dans une étude malheureusement inédite [4] et signalé par lui avec une réticence significative que nous n'imiterons point, autorise à pousser plus avant la recherche : à un moment donné, Le Masle, le secrétaire et confident de Richelieu, vient, sur son ordre, de résilier le bail de sa maison. N'est-ce point tout dire ? Jusque-là Richelieu a lutté, avec sa ténacité ordinaire qui l'empêche de se rebuter, devant les premières difficultés ; ne pouvant plus rien du côté du roi, il a essayé de faire intervenir la cour de Rome, en faveur de son évêché privé de pasteur (une obsession dont la trace se retrouvera plus tard dans sa persistance à insister sur la nécessité de la résidence des évêques [5]) ; de ce côté aussi, il a échoué. Dans son désespoir angoissé, devant cette situation sans issue qui élève une barrière infranchissable à la ligne de sa vie politique, dans son isolement rendu plus sombre par ces hautes

1. Tallemant, *Hist.*, t. II, p. 45.
2. Avenel, *Lettres...*, t. VIII, p. 416.
3. *Ibid.*, p. 424.
4. Elle est de M. Duhamel, archiviste départemental du Vaucluse.
5. *Test. pol.*, t. I, chap. II, sect. I, p. 108 ; sect. IV, p. 138.

murailles qui lui cachent la France, privé du secours moral de ses frères qui le laissent sans nouvelles et ne reviennent point de Paris, Richelieu se sent irrémédiablement perdu. Mais s'il est hanté de l'idée d'une fin prochaine, comme le marquent tous ses actes, ce n'est point celle de la mort ; chez un homme de sa trempe, le découragement même le plus profond se manifeste par autre chose que par une abdication volontaire de ses énergies sans but défini ; le renoncement en a un pour lui vers lequel il concentre toutes ses idées, et ce but lui est tout indiqué par ses convictions religieuses, ses études théologiques, ses premières inclinations, sa vie pastorale. Il pense non pas à la fin matérielle, dont l'heure lui est inconnue, mais à la fin du cloître, à ce tournant de la vie où toute espérance terrestre semble l'avoir abandonné et lui être désormais interdite...

Ses occupations extérieures reflètent le même état d'esprit que son travail de cabinet ; il ne fréquente plus que des religieux, délaissant même la compagnie de ses frères dont l'affection l'a accompagné dans l'exil ; s'il n'est pas apocryphe, le mot qu'on lui prête [1] et qui indiquerait dans cette attitude un calcul profond n'a pu être prononcé dans ce sens par un diplomate comme lui ; il correspond plutôt à un mouvement d'amertume profonde et de désespoir farouche, à moins qu'il ne soit de la première période de son séjour à Avignon, alors qu'il n'avait point encore perdu tout espoir de retour. Il se réfugie dans la prière et dans la société de quelques moines, il s'habitue déjà à sa cellule...

Sa correspondance, très ralentie à cette époque, nous fournit peu d'éléments ; toutefois la plupart de ses rares lettres d'Avignon ou sont adressées à son frère Alphonse, alors religieux à la Grande-Chartreuse, ou ont trait à lui ; elles accusent toutes une préoccupation du même ordre, et leur ton même prend une signification particulière ; il y règne pour celui qui en fait le sujet une sollicitude inaccoutumée, avec une nuance de vénération pour son « religieux mespris des choses humaines » qui fait pressentir la prochaine confraternité du cloître ; mais les trois documents que nous avons cités permettent mieux encore de surprendre ses projets.

Le *Caput Apologeticum*, utilisé par Richelieu dans ses *Mémoires*[2],

1. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, édit. Michaud. p. 138.
2. T. I, p. 494 et suiv.

peut être à la rigueur regardé comme le schéma d'un factum destiné au roi ; aussi le laisserons-nous de côté, bien que sa tournure testamentaire n'en soit pas moins indéniable. En revanche, la lettre préparée pour le chapitre de Luçon est autrement et particulièrement typique ; la forme sous laquelle il y dispose de ses livres en sa faveur reviendra précisément sous sa plume dans son testament définitif passé à Narbonne en 1640, lorsqu'il léguera sa bibliothèque à la Sorbonne ; il termine par quelques conseils qui ont plus spécialement trait aux rapports des chanoines de Luçon avec leur évêque ; ce passage où il évoque son successeur ne renferme aucune plainte ni récrimination ; mais la seule note d'amertume dans ce souhait d'un évêque résidant a un caractère de trop d'actualité pour ne pas répondre à une détermination arrêtée et immédiate, sans idée de retour, et sans escompte d'aléas futurs...

L'*Instruction du Chrestien* ne laisse pas une impression différente; la note la plus caractéristique qui a été bien souvent signalée est cette recommandation de l'auteur aux prières des fidèles qui revient invariablement à la fin de chaque lecture; l'on y a vu une pensée touchante répandant sur toute l'œuvre un « véritable parfum de foi et d'humilité [1] »; c'est possible, mais il y a autre chose dans ce cri répété qui ressemble à un sanglot; c'est plus que le suprême adieu d'un père spirituel à ses enfants, devant la menace d'une fin hâtive, voulant, quoique résigné à l'oubli terrestre, rester relié aux siens par la communauté de la foi ; c'est la manifestation d'une volonté immédiate, réfléchie, mûrie et irrévocable, dans laquelle s'affirme une dernière fois la vitalité intellectuelle et morale de la personnalité qui va disparaître dans un anonymat sublime. Elle apparaît encore dans ce souci d'assurer la pérennité de son œuvre, ainsi que son efficacité, par les recommandations minutieuses faites aux curés pour la diction et la lecture dans la chaire.

Dans l'œuvre due à la retraite volontaire de Coussay, nous avons fait remarquer l'absence intentionnelle presque complète de la note personnelle ; l'énergie de l'auteur s'est, pour ainsi dire, toute extériorisée dans les *Principaux points de la foy*. Ecrite au lende-

1. Mgr Perraud, *Le Card. de Richelieu, évêque, théologien et protecteur des Lettres*, 1882, p. 26.

main de la chute de Richelieu, elle répondait à la fois, comme nous l'avons vu, à un besoin et de dépenser son activité dans ses loisirs forcés, et de protester, par instinct ou par calcul, contre la méconnaissance de sa valeur; ce besoin était là d'autant plus intense que son tempérament de lutteur était exacerbé par le dépit de se voir écarté, et par la volonté de se raidir contre une disgrâce imméritée, tout en s'effaçant avec soin pour ne point donner prise à un reproche de menée ambitieuse...

Maintenant, c'est l'inverse; Richelieu est rentré en lui-même pour écrire ces pages où ses dernières énergies extérieures achèvent de se fondre; il y est resté en tête à tête avec sa conscience et avec sa foi, sans souci du reste, dans une sorte d'abdication volontaire de sa personnalité et de son tempérament, mais qui n'a pas été sans lutte; là aussi est une cause de cette tristesse qui y règne d'un bout à l'autre et qui est soulignée par le développement exagéré des parties consacrées à la mort, au jugement dernier [1] et à la résurrection de la chair [2]; la façon même dont ces deux derniers points y sont traités frappe dans cette œuvre populaire d'où l'érudition théologique est bannie; la recherche du détail précis apparaît là comme la preuve d'une obsession de l'auteur qui a voulu s'y livrer pour lui-même plutôt que pour ses lecteurs, et satisfaire à sa propre curiosité et à sa conscience en donnant un corps tangible à ce qui ressort du domaine de l'inconnu mystérieux de l'au-delà.

Mais cette tristesse, comme nous l'avons déjà dit, est habituelle chez Richelieu; sa constatation ne serait donc pas d'un grand poids dans le cas présent pour notre hypothèse, s'il ne s'y joignait d'autres éléments qui détonnent avec le caractère normal de l'auteur. Dans la partie purement didactique, il a sacrifié, sans mesure et sans considération d'ordre littéraire, à ses traditions d'études ; la forme classique de la dispute scolastique adoptée par lui, correspond du reste à son caractère raisonneur et naturellement pratique fermé au sentiment; il n'en est que plus étrange de constater fréquemment, parsemés dans l'ouvrage, des élans de sensibilité affectueuse et des accents d'attendrissement réel ; ceux-là sont si rares partout ailleurs et si nouveaux sous sa plume,

1. *Instruction...*, p. 59.
2. *Ibid.*, p. 92.

qu'ils ne peuvent être dus qu'à une situation anormale comme celle que nous avons exposée; chez une nature de la trempe de Richelieu, ce souffle pathétique qui court par instants, n'a pu être inspiré que par une émotion violente et correspond à un état d'âme douloureux [1], l'on pourrait dire presque maladif. Cet ouvrage est bien le testament mystique d'un croyant dont la vie est brisée, qui va se séparer du monde, et qui veut, avant de franchir la porte du cloître, affirmer ses convictions religieuses dans une œuvre apostolique servant de couronnement à sa carrière pastorale; ses préoccupations pour assurer dans ce but l'accomplissement de ses volontés dernières se retrouvent partout dans l'ouvrage; toutes les précautions de l'auteur y convergent uniquement vers l'efficacité de son effort, dans un renoncement non point tant de sa personnalité que du souci de l'opinion, ce qui est encore une anomalie dans un caractère comme le sien. Ce n'est pas à dire qu'il y ait complètement dépouillé l'homme et qu'il en soit arrivé dans cette œuvre à un degré d'abnégation qui approcherait de la sainteté; de-ci de-là, à côté de quelques traits qui rappellent par intervalles les effusions paternelles de saint François de Sales, les griffes émoussées du lion mourant ont égratigné le papier en laissant des témoins irrécusables de l'amertume dont il est encore ulcéré et qui perce comme malgré lui. On les retrouve comme dans la *Briefve Instruction*; tel est ce cas de faute cité par lui, et qui s'applique si exactement à sa situation personnelle qu'il n'y a point de doute possible: « Celuy qui par quelque voye injuste, telle « qu'elle puisse estre, empesche l'advancement d'autruy... [2] » Et il en est d'autres: la comparaison tirée de la fortune due au favori d'un roi [3], une image empruntée peut-être aux pensées d'Antonio Perez, dont les vicissitudes ont dû plus d'une fois se retracer à lui dans son exil; — cette note sur les scrupules [4] que nous avons déjà signalée et où sa conscience semble s'être étalée, avec l'angoisse de tous ses doutes de « raisonneur »; — un trait curieux de l'esprit de caste à propos des unions mal assorties [5], relevé par Ave-

1. Ce point a été signalé par M. L. Valentin, *op. cit.*, p. 80.
2. *Instruction...*, p. 179.
3. *Ibid.*, p. 115.
4. *Ibid.*, p. 73.
5. *Ibid.*, p. 130.

nel[1]; — l'obéissance aux magistrats « dont la puissance vient de Dieu[2] »...

Sans pénétrer sur le terrain théologique, et examiner les idées de Richelieu sur l'attrition et la doctrine janséniste, pour lesquelles le lecteur curieux consultera l'étude savante de l'abbé Valentin, il est intéressant de signaler les différences typiques entre la *Briefve Instruction* et l'*Instruction du chrestien*, dans la partie réservée à la confession : les considérations mondaines qui, dans le premier ouvrage, ont influé sur l'esprit de l'évêque résidant de Luçon ont disparu à peu près toutes, et soit dit en passant, c'est une nouvelle preuve que l'*Instruction* a bien été composée à Avignon, en tenant compte toutefois de la différence de développement que comportait cette partie dans les deux ouvrages. Dans cette dernière ville, Richelieu n'a plus à tenir compte des éléments qui pouvaient l'influencer à Luçon, pas plus qu'à se débattre entre les rigueurs de la doctrine et les exigences du monde et des mœurs courantes. Les intrigues qui s'agitent autour des presses mixtes de Fontenay sont un mythe dans la ville papale ; rien d'étonnant dès lors que ce cas singulier des « voleurs de papier », pour ne citer qu'un exemple, ait disparu de l'énumération des péchés les plus notables, de même que celui de l'usure qui n'a plus qu'une ligne[3] ; en revanche, cette absolution donnée ici à « ceux qui écrivent en composant le dimanche sans idée de « gain »[4], passée sous silence dans la *Briefve Instruction*, n'est-elle point un cas personnel tiré de sa propre situation, l'unique moyen pour lui, les nombreux jours fériés, de donner un aliment à son activité pendant ses longues veillées solitaires entre Le Masle et Charpentier, dans les murs de cette ville qui lui sert de prison ? Et ne semble-t-il pas qu'il ait mis sa propre conscience à nu dans un dernier retour sur lui-même avec ces réflexions où il s'étend sur le pardon des péchés[5] ?

Si Richelieu s'est replié sur lui-même dans son exil, il n'a point laissé toutefois, de même qu'à Luçon, de regarder là encore autour de lui ; comme les habitants d'Avignon, il a souvent pro-

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, introd., p. LXXV.
2. *Instruction...*, p. 147.
3. *Ibid.*, p. 177.
4. *Ibid.*, p. 137.
5. *Ibid.*, p. 242.

mené ses méditations sur le pont qui traverse l'île de la Barthelasse ; la vue des flots boueux du Rhône a dû lui suggérer plus d'un rapprochement amer entre sa situation et les débris informes qu'ils roulent, perdus dans leurs remous ; les jours de fête, son regard observateur s'est arrêté, parfois d'aventure, avec une indulgence complaisante, sur les anneaux sinueux que la farandole joyeuse déroule dans la prairie, emportant dans sa course folle les silhouettes cambrées des Provençales affolées par le rythme ; est-ce aller trop loin que d'en retrouver le souvenir dans cette réflexion à l'égard des femmes qui « sans y penser » compromettent leur fruit « pour se trop serrer ou pour dan-« ser avec excès [1] » ? Ce détail relie trop bien la *Briefve Instruction* à l'*Instruction du chrestien* pour que nous ayons pu échapper à la tentation de cette hypothèse peut-être quelque peu fantaisiste, mais en tout cas fort vraisemblable.

Le nom des protestants revient sous sa plume, mais rarement, et c'est maintenant avec une calme sérénité qui est loin de la vigueur passionnée qu'il a déployée contre eux dans son ouvrage précédent ; une seul fois, il use du terme de « huguenots » et d'une façon accessoire, au sujet de la prohibition d'assister à leurs cérémonies [2] ; une autre fois il emploiera le terme « d'hérétiques » [3] ; partout ailleurs, il parlera de « nos adversaires » [4], même dans les questions les plus irritantes, et qui ont jadis le plus excité son indignation, celles de leur Eglise, les honneurs « aux saints, « aux reliques, aux images et à la croix » déniés par eux ; il semble que, là aussi, il ait voulu faire l'oubli du passé dans une œuvre de paix qui va clore sa vie séculière.

*
* *

En résumé, l'*Instruction du chrestien* marque dans la vie de Richelieu l'un de ces points critiques où la destinée se joue sur ces éléments impondérables qui échappent à l'œil humain ; quels sont ceux qui ont arrêté le cours de ses projets ? Un dernier sursaut d'énergie ravivant ses forces vives extérieures imparfaitement

1. *Instruction...*, p. 160.
2. *Ibid.*, p. 120.
3. *Ibid* , p. 50.
4. *Ibid.*, p. 84, 86, 112, 118.

préparées pour le cloître et mal trempées pour le renoncement suprême ? Un réveil brusque de ses ambitions lui faisant entrevoir une déchéance dans la réalisation de ses nouveaux projets ? Un passage de l'*Instruction du chrestien* permettrait de le supposer, alors qu'il rappelle que dans l'ordre hiérarchique le « religieux » vient après l' « évêque »[1]. Une nouvelle qui lui parvient brusquement de l'extérieur, de Paris ou de Blois, lui apporte-t-elle inopinément une lueur d'espoir ? La nuit de l'Histoire gardera sans doute toujours le mystère qui enveloppe ces questions ; un seul point se dégage : l'*Instruction du chrestien* représente le moment où Richelieu a touché le fond de ses déceptions, et où il s'est résigné à disparaître de la scène du monde, en se réfugiant dans la vie purement religieuse. Il semble du reste qu'il ait tenu lui-même à aider à cette nuit en marquant par son silence la véritable signification de ce souvenir à ce diocèse qui a vu son zèle apostolique, ses débuts dans la vie politique, et qui l'a porté d'abord aux Etats, puis au pouvoir, et auquel il consacre sa dernière pensée avant de troquer le camail violet contre la robe de bure qui lui rappelle à la fois son ami le P. Joseph, son frère Alphonse, et aussi le sobriquet d'un de ses ancêtres. Dans ses *Mémoires*, où il est plus que sobre de détails sur son séjour à Avignon, alors qu'il vient de parler avec complaisance des *Principaux points de la foy*, il reste muet sur l'*Instruction du chrestien* ; cette omission volontaire est significative. Ce dernier ouvrage lui rappelle-t-il des souvenirs trop pénibles ? A-t-il eu honte de ce qu'il regarde peut-être comme une faiblesse passagère ? Ne craint-il pas de se diminuer en rendant public cet accès de désespoir où il a douté de lui-même au point d'abdiquer définitivement sa personnalité politique, et de renoncer à la lutte en posant un pied sur le seuil du cloître ? Voilà sans doute l'hypothèse la plus vraisemblable, car elle explique aussi le mystère dans lequel il a écrit l'*Instruction du chrestien*. Il en a caché en effet soigneusement l'éclosion, ainsi qu'il ressort de sa correspondance, et d'une série de faits concordants, malgré les difficultés d'une preuve négative. Pour les *Principaux points de la foy*, il avait annoncé à tous qu'il était plongé dans ses livres, il en faisait le sujet de ses lettres, il indiquait l'objet de son

1. *Instruction du chrestien*, p. 158.

travail, il en offrait des exemplaires, une fois édité. Rien de pareil avec l'*Instruction du chrestien*, pour lequel il cherche l'obscurité. La préface est datée du 1er septembre, l'approbation du 20 octobre 1618 ; l'ouvrage n'est édité qu'en 1621, alors qu'il peut croire que l'oubli s'est fait sur son exil.

Aubery, son apologiste, semble obéir à un mot d'ordre, en écrivant contre la vérité qu'il ne pouvait ignorer, que l'ouvrage a été seulement achevé à Avignon. D'autre part, si l'on recourt au témoignage de l'auteur lui-même, il faut lire dans la *Lettre déchiffrée*, une véritable autobiographie, ce que Richelieu a écrit ou fait écrire sous ses yeux de ses deux ouvrages les *Principaux points de la foy*, les premiers, y sont présentés comme une œuvre de « haut vol », dont la valeur littéraire et la force sont mises complaisamment en relief ; quant à l'*Instruction du chrestien*, elle y est traitée non pas avec dédain, mais comme une œuvre sans prétention et sans mérite littéraire, destinée aux humbles, et qui tire sa valeur de l'effort nécessaire à un esprit élevé pour arriver à ce but ; l'insistance dans ce sens est telle dans la *Lettre déchiffrée* qu'on y sent comme un malaise et aussi un besoin de justification dans les éloges donnés à une œuvre d'accents aussi simples et presque naïfs.

*
* *

Un détail curieux du séjour de Richelieu à Avignon a été conservé par la Chronique des Carmes déchaussés de cette ville ; l'un d'eux, le P. Jean-Marie de Sainte-Ursule, originaire de Fribourg et qui avait servi dans les milices génoises, fort réputé pour sa sainteté, lui aurait, sur sa demande, prédit un prompt retour à la fortune et en aurait eu la divination dans une extase, à la suite d'ardentes prières à Dieu dans ce but [1] ; il n'y a rien que de très possible dans l'anecdote, étant donnée la croyance de Richelieu « aux présages, prédictions et vues extraordinaires [2] » ; mais il faut, semble-t-il, ne l'accepter

1. *Recueil des divers brefs et extraits mortuaires.* (Archiv. de Vaucluse, *Fonds des Carmes déchaussés d'Avignon*, n° 1.) Ce document nous a été obligeamment communiqué par M. Duhamel, le savant archiviste de Vaucluse auquel nous exprimons toute notre reconnaissance.
2. *Mémoires*, t. I, p. 55.

qu'avec une confiance très limitée, et se garder surtout d'y voir dans l'esprit de l'évêque exilé une preuve de l'obsession continue de la fin de l'exil, et du retour à la faveur. Quelques années plus tard, dans l'avalanche de pamphlets qui s'abattaient sur le Cardinal, l'un d'eux lui lançait un trait qui semble prouver au contraire que Richelieu a bien eu réellement à Avignon la hantise du cloître.

L'allusion est quelque peu obscure et le sujet en est soi-disant tiré d'une Chronique des Frères mineurs, alors qu'il est consigné en réalité dans celle des Carmes déchaussés ; mais aucune de ces deux remarques n'infirme la valeur de ce témoignage ; l'allusion devait être on ne peut plus transparente pour les contemporains, surtout du monde religieux auquel appartenait l'auteur du pamphlet, et cette situation même lui imposait la précaution de bienséance élémentaire de dissimuler le véritable théâtre de l'incident.

Il montrait d'abord « un cardinal que l'on espère voir se ceindre « assez fortement de la cordelière des Frères mineurs, pour en rester « élevé au-dessus de la terre, et ravi hors de lui-même en odeur de « suavité pour l'édification des passants », puis après cette équivoque subtile qui comparait la cordelière monachale à la corde de Judas, il représentait le même personnage fuyant devant « une outre de genièvre » parce qu'il ne peut, ajoutait-il, « supporter la présence de ce sot religieux [1] ».

Il est hors de doute, d'après la nature du pamphlet en question, que Richelieu seul était ainsi désigné avec ses aspirations passagères à la vie du cloître, sa période de piété contemplative, et cette note comique des importunités de ce moine indiscret qu'il cherchait à éviter ; ce témoignage malveillant, il est vrai, mais certainement puisé à bonne source par un contemporain qualifié et bien placé, mérite une autre créance que le dire inté-

1. « Et speramus, quod brevi noster Venerabilis Cardinalis eamdem attinget perfectionem, stringendo se fune Fratorum Minorum, ut maneat elevatus et raptus extra se, in odorem suavitatis et edificationem transeuntium » (*Resolutiones Magistrales Quæstionum quodlibeticorum*..., 1626, p. 7.) « Habetur in Chronico F. F. Minorum, quod Doemon semel fugit B. Juniperum ad 7 miliaria : roga« tus causam, ait, quia non possum ferre presentiam stulti illius Fratris : Quoe« ritur, utrum etiam istius Doemoni filii et nepotes, et affines, usque ad quar« tum gradum adhuc fugiant monachos ? *Res.* Ultimum ex illa stirpe adhuc « vivere, et esse divitem Ecclesiasticum ». (*Ibid.*, p. 9)

ressé de la chronique d'un Ordre voulant se conserver un protecteur puissant ; l'appareil merveilleux avec lequel ce dernier est trop bien présenté achève même de le rendre fort suspect ; et son détail final, ce cadeau offert généreusement au couvent par l'exilé rentré en grâce, cette barrique de vieux vin accompagnant une bourse bien garnie, rappelle trop bien, dans sa naïveté, la face rubiconde de l'ancien reître maraudeur vigoureusement évoquée par le pamphlétaire.

La nuée de pamphlets parue postérieurement contre Richelieu que nous verrons plus loin, ne nous a livré que ce seul souvenir de son séjour à Avignon ; mais il est significatif, et a d'autant plus d'importance dans son véritable sens, que, durant cette période, les ennemis de Richelieu scrutaient avec soin les moindres incidents de sa vie privée pour les rendre publics, en les présentant dans leurs libelles de façon à le couvrir ou d'odieux ou de ridicule.

*
* *

Cette épreuve suprême qui a failli annihiler Richelieu, en l'enlevant au monde, va en tout cas lui servir de leçon ; désormais il ne se livrera plus. L'*Instruction du chrestien* est le dernier ouvrage où il aura laissé courir sa plume, sans la surveiller ; il continuera à écrire, mais sans effusion et dans des conditions tellement spéciales et différentes de son ouvrage d'Avignon, que celui-ci occupe dans son œuvre une part exceptionnelle largement justifiée.

Avignon aura été son école de la vie ; l'exil l'aura trempé, et encore plus la crise psychologique où il a sondé le néant des choses humaines et où il a été à deux pas du cloître.

Ce n'est cependant pas la dernière œuvre qu'il signera ; nous allons tout à l'heure en voir une autre de lui, parue sous son nom, mais celle-là dans un but tout opposé, par calcul, pour lui servir de témoignage et commandée par sa situation ambiguë de médiateur entre le roi et sa mère ; après celle-là, il empruntera toujours la plume ou le nom d'un tiers pour conquérir l'opinion, ou se justifier devant elle.

CHAPITRE VII

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis. — *Les Veritez chrestiennes* : *la Harangue de Richelieu* ; *le Manifeste d'Angers*.

Son rappel de l'exil et l'autorisation équivalente à un ordre de reprendre sa place auprès de la reine mère était loin d'être une mesure désintéressée de clémence vis-à-vis de Richelieu ; la nécessité seule l'avait dictée à Luynes, alors qu'il avait paru céder aux suggestions du P. Joseph et de l'abbé de la Cochère. En réalité, il avait compris certainement la faute qu'il avait commise en éloignant de la reine mère le conseiller qui lui était à lui-même le plus redoutable, il est vrai, mais qui était aussi le seul capable de contrebalancer le courant des résolutions extrêmes dans lequel la reine mère était de plus en plus entraînée. Il ne s'était pas peu accentué depuis le départ de Richelieu qui avait été le signal d'un déchaînement de passion de part et d'autre ; du côté de la reine mère, il était justifié jusqu'à un certain point par les persécutions dont elle avait été l'objet, avec ses créatures. La complaisance avec laquelle Richelieu s'est étendu sur elles dans ses *Mémoires*, la façon dont il relate le châtiment de Durand et des frères Sity, châtiment disproportionné à leurs pamphets « mal digérés » contre le favori [1], laisse bien deviner son but de ne rien dissimuler des difficultés de la tâche de pacification qu'on lui imposait, et qu'il acceptait, et par suite de rehausser l'importance de son rôle. L'acuité des rapports qu'il trouvait à son retour d'exil, entre le roi et sa mère, mettait aussi en relief, par une comparaison toute naturelle, l'influence pacificatrice qu'il avait exercée jadis, et qu'on avait méconnue en l'éloignant. Richelieu a dû lire avec satisfaction l'*Extraict des raisons et plaintes que la Reyne mère du Roy fait au Roy son fils*, un réquisi-

1. *Mémoires*, t. I, p. 504.

toire anonyme contre Luynes et le gouvernement, paru en 1619, un peu avant son retour de l'exil [1] et dont la violence faisait ressortir le ton modéré et soumis de sa *Restauration de l'Etat* qui avait été en grande partie la cause de sa disgrâce; celui-là n'était rien moins qu'un appel aux armes, et gros de menaces, surtout par un passage où l'auteur agitait le drapeau de la Réforme pour rallier à la cause de la reine mère les ambitions de tous les mécontents; plus tard, dans la réimpression qui en était faite en 1624 dans le *Recueil de Luynes*, le paragraphe était supprimé, probablement à l'instigation de Richelieu, qui voulait faire disparaître toute trace de compromission de la reine mère avec les protestants, mais en 1619, il servait trop bien ses intérêts, en montrant à ses ennemis, qui étaient ceux de la reine mère, toutes les ressources dont celle-ci pouvait disposer.

Richelieu ne gagnait pas seulement en autorité auprès de la Cour, en exagérant les difficultés que présentait sa mission d'apaisement; elles le rendaient d'autant plus indispensable, et couvraient par avance vis-à-vis du roi tous ses actes d'hostilité quels qu'ils fussent, comme une conséquence forcée de la situation créée par son éloignement; le fait seul d'avoir été rappelé auprès de la reine mère à laquelle le P. Arnoux avait fait signer quelques mois auparavant un désaveu profondément humiliant et pour elle et pour lui, et qui les annihilait tous deux, lui donnait une force singulière, dans cette situation de médecin méprisé puis rappelé auprès d'un malade désespéré, et auquel tout était désormais permis, pour employer une de ses figures favorites.

Ces remarques donnent la clef de sa conduite et expliquent sa politique pendant la période aiguë à laquelle on a donné le nom de *Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*; on lui a reproché à tort sa duplicité, car ce jeu de bascule était, autant qu'à lui, nécessaire à la reine mère continuellement bernée par des promesses, et sans cette tactique, ils eussent été indéfiniment tous les deux les dupes de Luynes. Il lui fallait régulariser et pour ainsi dire justifier vis-à-vis du roi le parti de la guerre tout puissant auprès de la reine, parti qui était sa raison d'être, et en s'attachant plutôt qu'à la dissimuler, à exagérer même son importance;

1. Mathieu de Morgues, *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 12. (Diverses pièces pour la défense de la Reyne mère,... Anvers, 1643.)

si son but était de rester seul l'arbitre autorisé des rapports du roi et de sa mère, son premier souci pour cela n'était-il pas de laisser subsister ce qui donnait au parti de cette dernière assez de poids pour ne pas être traité comme négligeable, ce dont il avait été, du reste, une première fois, la victime ?

Richelieu avait besoin de toute sa diplomatie et la plus subtile, pour conserver son équilibre dans une situation aussi délicate ; la complaisance avec laquelle il en a donné la relation dans ses *Mémoires*, et la satisfaction avec laquelle il a enregistré le triomphe de sa politique aiguisée montrent assez les difficultés avec lesquelles il avait été aux prises et qu'il était loin d'avoir surmontées en se jouant, comme il semble avoir voulu le faire croire.

*
* *

En arrivant à Angoulême, Richelieu se trouvait avec une situation personnelle à reconquérir, devant les éléments nouveaux qui l'attendaient ; le coup d'audace romanesque qui avait abouti à l'évasion de la reine mère de Blois, avait introduit auprès d'elle un facteur inattendu avec le duc d'Epernon : c'était une complication nouvelle ajoutée aux prétentions ambitieuses de Ruccelaï et autres, déjà accrues par le départ de Richelieu, et d'autre part, s'il y avait unanimité autour de la reine pour condamner la politique de temporisation de ce dernier, taxée de tiédeur et de trahison et pour se jeter dans les résolutions extrêmes, il y avait lutte d'influences personnelles, dans le milieu de ces conseillers brouillons entre lesquels elle était tiraillée.

Après s'être fait rechercher par ceux-là même inquiets de sa première attitude d'expectative réservée et muette, Richelieu, reçu d'abord « assez froidement » [1], les usait l'un contre l'autre, et s'attirait ainsi des droits à la reconnaissance de la reine, débarrassée par lui d'énergumènes compromettants ; devenu sinon seul arbitre entre celle-ci et la cour, un rôle trop dangereux par ses responsabilités, au moins premier conseiller autorisé, il régularisait les hostilités devenues nécessaires contre Luynes, tout en s'imposant par les tempéraments à apporter dans cette lutte.

Les procédés dilatoires de Luynes, après le traité d'Angoulême,

1. Mathieu de Morgues, *Très-humble Remonstrance au Roy* (Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643, p. 20.)

avaient achevé de le convaincre que de nouvelles négociations n'amèneraient jamais qu'une réconciliation boiteuse, dans laquelle il risquait fort d'être sacrifié ; ce qu'il dit lui-même « de la puissance des favoris dont il y avait beaucoup à craindre [1] », en faisant allusion à l'entourage de la reine mère, laisse en effet supposer que son influence auprès d'elle avait considérablement diminué depuis son départ pour l'exil ; deux lettres de lui et de son frère, placées par Avenel vers le milieu d'avril 1619 [2], semblent bien le confirmer. Son intérêt immédiat était donc de se ranger au parti de ceux qui ne voyaient de salut pour la reine que dans les armes et l'y poussaient, mais il ne pouvait le faire qu'en paraissant y céder comme obligé et contraint [3].

Ce parti des résolutions violentes qu'il avait à réfréner faisait d'autant plus sa force que, grâce à lui, il avait barre sur Luynes ; celui-ci, qui le sentait, restait bien toujours le maître, tant qu'il se contentait d'opposer à son ennemi la force d'inertie, mais cette attitude passive, malgré la supériorité apparente qu'il en tirait, était en réalité un indice de sa terreur à croiser le fer avec son adversaire, autrement que sur le terrain diplomatique. Un factum curieux [4], paru l'année précédente, prémunissait le favori contre le danger d'une solution par les armes ; elle lui montrait qu'il avait tout à perdre et rien à gagner dans une lutte aussi impie entre mère et fils, et lui rappelait ironiquement l'explosion de joie des mécontents de la cour, avides de troubles, à la nouvelle de l'évasion de la reine mère du château de Blois, événement qui faisait présager d'un appel à la force.

Richelieu devait donc porter le premier coup, comme il l'avait déjà fait avec cette *Restauration de l'Estat* qui lui avait valu l'exil à Avignon ; mais cette fois, il attendait son heure, avec une patience bien mûrie.

L'occasion avait d'abord semblé propice à l'apogée des excès de

1. *Mémoires*, t. I, p. 576.
2. Avenel, *Lettres..*, t. I, p. 584 et suiv. et note.
3. Je fus *par prudence* contraint... à l'imitation des sages pilotes de céder à la tempête ; n'y ayant point de conseil si judicieux qui ne puisse avoir une mauvaise issue, on est souvent obligé de suivre les opinions qu'on approuve le moins. (*Mémoires*, t. I, p. 576.)
4. *Lettre et advis sur les affaires de ce temps envoyée à M. de Luynes par un très fidelle serviteur du Roy et grandement amateur du repos public*. A Paris, 1619.

Luynes et de ses frères, qui rappelaient singulièrement ceux que l'on avait reprochés au maréchal d'Ancre; le Parlement venait de se refuser à enregistrer des édits nouveaux uniquement destinés à les enrichir et ruineux pour le peuple ; ils avaient bafoué Villeroy et le président Jeannin, imposé leurs volontés dédaigneuses aux ministres; ils venaient de mettre la main ou par des violences ou par des marchandages aux dépens du roi sur les gouvernements et les places qu'ils fortifiaient en hommes et en munitions, d'accaparer le régiment de Normandie, les compagnies de chevau-légers et des gens d'armes du roi... « On conseilla alors à la reine de parler [1] »; mais Richelieu s'y opposait, et différait, « afin, dit-il, « qu'on ne pensât pas que ce qu'elle feroit par raison se fît par « faction »; il avait un sens trop pratique et trop subtil des affaires pour se tromper sur l'issue d'une lutte engagée dans des conditions pareilles. En réalité, la reine mère ne pouvait rien par elle-même; si elle servait de prétexte pour grouper les mécontents, encore fallait-il que ceux-ci eussent pour mobiles des intérêts assez puissants pour que leur concours fût efficace, et dans cet ordre d'idées, avec cette société encore féodale, seule l'alliance des princes, cimentée par leurs appétits, était capable d'assurer au conflit, en tout état de cause, un dénouement acceptable, en même temps que de légitimer une rébellion qui, en dehors de leur autorité, n'eût été regardée que comme un vulgaire soulèvement de factieux; Richelieu ne connaissait que trop bien leur force qui avait eu pendant si longtemps raison de la Régence, et il est assez piquant de constater qu'il attendait patiemment l'initiative de ses anciens adversaires devenus à leur insu ses alliés.

Une circonstance toute fortuite se produisait dans ce sens : le duc du Maine quittait brusquement la Cour pour échapper à la vengance du favori blessé par lui dans son amour-propre et se rapprochait de la reine mère; une série de mesures prises à cette occasion par le gouvernement contre eux, ou au mépris de leur autorité, achevait de décider Richelieu : « Cela la convia, dit-il, à se plaindre au roi des mauvais conseils qu'on lui donnait [2]. »

1. *Mémoires*, t. II, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 43.

Elle se plaignait, en effet, dans une lettre ouverte intitulée *Véritez chrestiennes au roy très-chrestien*, sortie en apparence de la plume de son aumônier, Mathieu de Morgues, mais écrite en réalité par Richelieu et sur sa seule initiative, comme on le verra plus loin.

Le moment était loin où Richelieu présentait au roi avec la *Restauration de l'Estat* une justification timide de sa propre politique en s'abritant derrière la reine mère qu'il sacrifiait ; sous ce rapport, la comparaison de cet ouvrage avec les *Veritez très-chrestiennes* est singulièrement instructive ; elle montre, par ce changement de tactique, combien l'exil d'Avignon a mûri son esprit et aiguisé sa diplomatie. Maintenant, il n'est plus question de lui ; il se garde bien de retomber dans sa première faute en mettant en avant sa personnalité, et en essayant de se disculper de ses relations avec le maréchal d'Ancre ; il n'évoque plus le passé, et il ne réveille que par de très vagues réminiscences le souvenir de la Régence et de l'ancien favori. C'est la reine mère seule qu'il met en avant délibérément, en développant ouvertement et sans ambages la thèse de la nécessité de son rappel auprès du roi. Le ton a changé, et en même temps qu'il élève le niveau de la question, ses arguments présentés dans une manière incisive sont d'ordre supérieur ; il invoque la dignité de la Couronne, son prestige compromis devant l'étranger par cette situation ambiguë de la mère et du fils, la force des liens du sang, les obligations naturelles qui justifient les plaintes de la reine contre ceux qui lui ont ravi l'éducation de ses enfants et qui compromettent les intérêts dynastiques par leurs violences et leurs rapines « en abusant de l'oreille du roi ». Les allusions discrètes à l'ambition et au danger des favoris sont maintenant remplacées par un véritable réquisitoire contre Luynes ; il le montre au roi, comme se dressant toujours entre lui et sa mère, celle-ci ne voulant pas tromper et voulant se garder d'être trompée plus longtemps, « toutes les bonnes paroles et les « belles lettres étant toujours suivies d'actions contraires » ; il fait ressortir la modération de la reine, dont la vertu s'emploie à tempérer l'ardeur de ses partisans indignés [1] ; en résumé, il portait à Luynes un véritable défi, en continuant à s'adresser au roi ; la reine mère n'avait-elle pas « sujet de se défier de ceux qui avaient

1. *Veritez chrestiennes...*, p. 8.

« en mains ses armes, ses finances, toute sa puissance avec la-
« quelle ils peuvent faire tout ce que *la crainte qui est la plus forte*
« *de leurs passions* leur suggérera. Que si elle les portait à quel-
« que violence, cela pourrait donner un mauvais nom à V. M.,
« encore qu'on n'eût employé que son pouvoir, sans le consente-
« ment de sa volonté... [1] »

Les considérations religieuses déduites point par point comme dans une thèse d'école et qui servent de trame à l'ouvrage, achèvent de lui donner l'apparence bénigne d'un sermon, mais la menace n'en subsistait pas moins, et éminemment agressive, malgré sa forme mesurée.

*
* *

De Luynes ne se méprenait pas sur le danger de cette provocation et sur la puissance du dilemme où le roi était acculé ; nous avons émis seulement l'hypothèse qu'il avait empêché la *Restauration de l'Estat* de parvenir aux yeux du roi ; pour les *Véritez*, il n'y a pas de doute : « il donna charge, dit Richelieu, quand il l'eut « ouï, de ne point faire éclater cette plainte [2] » ; il faisait partir le roi de Fontainebleau sans prendre l'avis du conseil, et après l'avoir chambré à Orléans, il dépêchait son beau-frère, M. de Montbazon, à la reine ; en réalité, cette mission était uniquement destinée à Richelieu ; on le prenait définitivement et sans réserve comme souverain arbitre de la résolution de la reine, lui faisant tout espérer de sa majesté « jusqu'au plus haut degré d'honneur en sa profession », s'il inclinait la reine au désir de Luynes, étant regardé en revanche comme responsable de tout, au cas contraire. L'offre et la menace prouvent à quel point Richelieu tenait en main les fils de l'intrigue : les *Véritez* avaient fait leur effet, mais sur Luynes seulement. Si elles n'avaient pas valu un nouvel exil à Richelieu comme la *Restauration de l'Estat*, elles l'avaient confirmé maintenant dans le sentiment de sa puissance, en lui montrant combien il était dans la bonne voie.

*
* *

Les *Véritez chrestiennes* sont bien l'œuvre de Richelieu, quoi-

1. *Veritez chrestiennes...*, p. 20.
2. *Mémoires*, t. II, p. 13.

qu'en ait dit Mathieu de Morgues déclarant plus tard qu'il l'avait écrit « sur son ordre », et « que M. le Cardinal approuva grandement cet escrit[1] ». Cette affirmation renferme une part de vérité, mais elle prouve surtout que Richelieu instruit par l'expérience, et par les suites de sa *Restauration de l'Estat*, bien qu'anonyme, a voulu dégager par avance sa responsabilité en faisant ce nouveau geste, et qu'il a pris ses précautions pour qu'elle fût rejetée éventuellement sur un autre ; nous avons déjà vu quelque chose d'analogue avec la *Briefve et facile instruction pour les confesseurs* endossée par Flavigny ; mais ici le procédé est on ne peut mieux caractérisé, et il vaut d'être signalé, car l'on en verra plus loin d'autres exemples. De Morgues n'a été que son instrument docile, tout désigné pour cette tâche par sa vanité aveugle et son dévouement exubérant et irréfléchi pour sa maîtresse ; sa déclaration contraste du reste singulièrement avec le soin que Richelieu a pris d'autre part dans ses *Mémoires*, d'en laisser toute l'initiative à la reine mère ; nous avons exposé plus haut les raisons qui lui commandaient une réserve excessive et lui interdisaient toute manifestation ayant un caractère personnel ; dans cet ordre d'idées, le soin avec lequel la moindre allusion le concernant a été évitée dans ce factum suffit à prouver, en dehors de tout autre argument, la part qu'il y a eue.

Ce n'est pas à dire pour cela que celle de Mathieu de Morgues ait été nulle ; son aveu est même d'une sincérité naïve, car si, d'après lui, il mettait en relief la confiance que Richelieu lui témoignait, il montrait par là d'autre part aussi qu'il avait bien été

1. « Vous dites, *qu'il est un faiseur de libelles diffamatoires* : vous devriez en « cotter quelqu'un. Monsieur le Cardinal en sçauroit bien des nouvelles, ayant « esté le seul homme qui a employé la plume de Sainct Germain ; qui n'a ja- « mais rien escrit touchant les affaires publiques, que deux pièces, l'une par « l'ordre du Cardinal, et l'autre par son instante prière. La première sur *les* « *Veritez Chrestiennes*, l'an 1620 pour soustenir que la Reyne avait sujet de se « plaindre de ceux qui lui avoient ravy l'education de ses Enfans, à laquelle « Dieu l'obligeoit de veiller et de quoy personne ne pouvoit la dispenser, sans « faire paroistre le péché qui lui donnoit l'exclusion. Monsieur le Cardinal ap- « prouva grandement cet Escrit, qui fut le *Manifeste d'Angers*. Peut-estre qu'il « appelle maintenant libelle diffamatoire, ce, qu'il a pris en autre saison pour « un ouvrage remply de raisons divines et humaines, et qui a servy à son des- « sein ; mais sa puissance lui donne de si bons préservatifs qu'il ne craint point « de condamner toutes ses vieilles actions pour déguiser les nouvelles. » (*Reparties sur la Response à la très-humble, très-véritable, et très importante remonstrance au Roy*, 1632, p. 18 et 19.)

réellement la dupe de celui-ci, en acceptant d'être tenu pour l'auteur d'un factum où il y avait si peu de lui. Il y avait pourtant quelque chose ; si de Morgues l'a écrit sous l'inspiration, l'on pourrait plutôt dire sous la dictée de Richelieu, celui-ci avait trop d'intérêt à le persuader qu'il n'en était rien, pour ne pas l'avoir laissé y mettre du sien. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'on y constate par endroits la trace de la plume de l'aumônier de la reine mère ; l'une d'elles, et la plus typique, est certainement la comparaison tirée du zèle d'Abisaï pour David contre Semeï [1], une figure historique affectionnée de l'écrivain [2], que l'on retrouve également, par une coïncidence remarquable, aux premières lignes de l'*Advis d'un théologien sans passion* écrit plus tard par lui exactement dans les mêmes conditions que les *Veritez chrestiennes* [3]. Il serait peut-être possible, assurément, de trouver d'autres notes personnelles de Morgues dans cette dernière œuvre, mais quel que soit leur nombre, leur valeur disparaît devant la tenue de l'ensemble ; or, celui-là porte tout entier la griffe de Richelieu seul ; allure, fond et style, tout y est de lui ; rien dans l'œuvre antérieure de Morgues ne permet de lui attribuer ce développement régulier et méthodique des 3 points de cette thèse d'école présentée sous la forme voulue d'un sermon, avec une rigueur de dialectique qui rappelle celle des *Principaux points de la foy* ; ici, nous devons anticiper, car l'œuvre capitale de Mathieu de Morgues n'apparaîtra à son rang chronologique qu'à la fin de cet ouvrage ; l'aumônier de la reine mère est incapable d'une œuvre suivie comme celle-ci avec un enchaînement aussi solide, et « d'un style aussi serré » qui la fait presque échapper à l'analyse. Le sien est prétentieux, embarrassé, à moins qu'il n'improvise, comme dans l'Αντιρροπον, auquel cas sa phrase cette fois désordonnée mais naturelle est hachée, comme des éclats de voix fougueux, le tour brusque et inégal, dans une

1. *Veritez chrestiennes...*, p. 8.

2. Mathieu de Morgues, *Royale Pyramide dressée à l'heureuse mémoire de feüe la Serenissime Royne Marguerite, Duchesse de Valois...*, Paris, 1615, p. 24. *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 5. (Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643.)

3. Quelques années plus tard, dans un pamphlet contre le Cardinal, de Morgues relevait une erreur commise par son adversaire, Haÿ du Chastelet, dans l'emploi de cette comparaison. *Jugement sur la Préface*, 1631. (Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643, p. 47.)

sorte de griserie de sa parole, avec des saillies pittoresques, souvent brutales, d'un goût parfois douteux, des termes triviaux, des « mots bas », une suite de ses prédications populaires probablement, qu'un adversaire lui reprochera plus tard [1] ; il a pu dans la circonstance veiller sur les écarts de sa plume, de même que Richelieu a pu les maîtriser, et élaguer, mais c'est là une hypothèse absolument contredite par la tenue de l'ouvrage ; seule, la diplomatie géniale de Richelieu a pu apporter cette modération continue dans l'âpreté rigoureuse qui y court d'un bout à l'autre, de même que développer sa thèse avec assez de force pour n'avoir pas besoin d'articuler les conclusions qui s'imposent d'elles-mêmes, une tactique fréquente chez lui, lorsqu'il se contente d'énumérer sans déduction tous les éléments d'une question à résoudre.

*
* *

Les *Véritez chrestiennes* sont en réalité un chef-d'œuvre, comme pamphlet, dans leur forme perfide de sermon défendant les intérêts de la reine mère au nom des principes religieux et des sentiments naturels les plus respectables, et faisant ressortir sur ce terrain, comme au point de vue politique, tout l'odieux de la conduite du favori ; aussi comprend-on que de Morgues désigné quasi-officiellement comme son auteur, et acceptant ce rôle, [2] ait tenu plus tard à s'en attribuer tout le mérite et à en revendiquer la paternité : son aveu de la part qui y revenait à Richelieu, n'avait d'autre but que de lui en laisser toute la responsabilité et de montrer que lui seul dirigeait, à ce moment, la politique de la reine.

Il est même permis de généraliser sur ce point, et avec toute vraisemblance ; de par son caractère et sa situation auprès de la reine, de Morgues a dû être pendant cette période un auxiliaire

1. « Et je te prie, que lit-on presque autre chose dans tes escrits que *sabots*, « que *souliers*, que *chausses*, que *syringues*, que *clystères*, que *pots*, que *pintes*, « que *verres*, qu'*escuelles*, que *marmites*, qu'*ulcères*, que *playes*, que *courts des* « *miracles*, que *petites maisons*, que *cabarets*, que *filoux*, qu'*escornifleurs*, que « *charlatans*, qu'*huissiers de la Samaritaine*, que *fils de putain*, que *crocheteurs* « et que *chaircutiers* ? (*Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*, 1631, dans le *Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire*, 1635, p. 749.)

2. *Lettre d'un vieux conseiller d'Estat à la Reyne-mère du Roy très chrestien*. (Pièces curieuses en suite de celles du Sr de Saint-Germain, Anvers, 1644, t. II, vol. IV, p. 130.)

précieux pour Richelieu qui a su jouer de son enthousiasme irréfléchi pour lui souffler des résolutions que l'autre faisait naïvement siennes en s'en attribuant le mérite ; la composition et la publication des *Véritez* n'est qu'un incident de cet ordre dans la suite de leurs rapports, mais qui est bien typique. Du reste, l'animosité de Luynes contre l'aumônier de la reine est significative; ce factum lui valait d'être exclu seul de l'amnistie générale accordée aux domestiques de la reine dans le traité de 1620 postérieur à l'affaire du Pont-de-Cé [1] ; Richelieu le défendait énergiquement contre le favori, et cette sollicitude prouve assez les services que l'aumônier avait dû lui rendre, surtout inconsciemment ; l'endossement des *Veritez* était-il peut-être un de ceux-là, car leur modération apparente était autrement dangereuse pour le favori que la virulence passionnée et injurieuse du *Contadin provençal,* dont l'auteur présumé Chanteloube n'était pas inquiété, peut-être à cause de son inimitié avec Richelieu [2].

*
* *

La tentative de Richelieu auprès du roi à la suite de l'affaire du duc du Maine avait échoué, et l'insuccès de la mission du duc de Montbazon avait clos l'incident et remis tout en état.

Il s'en présentait un autre à la suite de l'ambassade de du Perron et du président Jeannin, avec le soulèvement des Princes et leur ralliement à la cause de Marie de Médicis qui introduisaient auprès d'elle un facteur nouveau en faveur de la guerre ; Richelieu pliait devant lui, mais en laissant à la reine toute la responsabilité d'une rupture, et il manœuvrait pour qu'elle apparût comme acculée à cette nécessité après avoir épuisé tous les moyens d'arriver à une solution pacifique.

Voilà les deux idées maîtresses qui l'ont inspiré dans la rédaction de cette partie de ses *Mémoires* qui est certainement de sa main tout entière ; il s'y montre dans un rôle trop effacé, étant donné son caractère, pour qu'il n'y ait point là un parti pris de se retrancher derrière la volonté de la reine mère qui venait de s'affirmer au roi et au public dans les *Véritez chrestiennes*. Il

1. E. Pavie, *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*, Angers, 1899, p. 578.
2. *Mémoires*, t. I, p. 575.

insiste sur la faible part qu'il avait dans les résolutions publiques, en face des princes dont la venue avait provoqué l'entrée en campagne des forces du roi préparée par de Luynes, et qui pesaient sur la volonté de la reine bien qu' « elle ne voulut pas la guerre, dit-il, mais la modération du favori[1] ».

C'est encore à elle qu'il attribuait à nouveau et complètement au milieu de 1620 l'initiative de sa résolution « d'écrire au Roi « pour arrêter le progrès des armes de ses ennemis ou pour faire « voir à tout le monde la justice des siennes, dès qu'elle sut que « le cœur avait manqué au duc de Longueville et qu'il n'osait « défendre Rouen[2]. »

Laissons-lui la parole sur cet incident qui rentre directement dans notre sujet. Des deux lettres pour le roi « dressées par le « commandement de la reine, dit-il, l'une ne contenoit simplement « qu'un *avis* qui ne tendoit pas à la ruine du sieur de Luynes, « mais à modérer son pouvoir de telle sorte qu'il ne fût plus si « préjudiciable au bien de ce royaume, et n'étoit en effet, que « pour donner quelque lieu à entrer en traité et accomoder les « affaires...

« L'autre écrit qui fut dressé étoit en forme de *manifeste*, où « étoit représenté l'indigne traitement qu'elle a reçu depuis « qu'elle est sortie de la cour et du maniement des affaires...

« Cette pièce étant trop longue pour être mise ici, ajoute Riche- « lieu dans ses *Mémoires*, et ne pouvant pas bien être rapportée « par extrait, parce qu'elle est *d'un style fort pressé* nous nous « contenterons de l'insérer à la fin de cette année. »

« De ces deux écrits, je n'estimais à propos pour le service de « la Reine d'envoyer sitôt le second, qui était un manifeste formé « et dont la liberté et l'aigreur avaient besoin d'une puissance « plus grande que la nôtre pour être soutenue[3]. »

Richelieu explique ensuite comment il persuada à la Reine « contre l'avis de tous ceux qui étaient auprès d'elle, hormis « Marillac, qui fut de son avis, de ne la pas envoyer, de crainte « de rendre par une plainte si publique, l'accomodement plus « difficile. »

1. *Mémoires*, t. II, p. 65 et 66.
2. *Ibid.*, p. 73.
3. *Ibid.*, p. 75 et suiv.

Sardini fut chargé de porter au roi la première « d'un style doux et respectueux », accompagné d'une autre rendant raison de celle-là.

Il arriva à Dive, auprès du roi, le 14 juillet ; mais d'après les *Mémoires*, « il lui fut fait défenses de donner aucune lettre à Sa « Majesté, de la *vue duquel même il fut privé*, quoiqu'il dit qu'il ne « portoit rien qui offensât le sieur de Luynes. »

Cette version de Richelieu renferme toute une série d'invraisemblances, d'inexactitudes et d'omissions qui sont d'autant plus intéressantes à constater qu'elles affectent directement l'histoire de sa plume.

La lettre explicative confiée à Sardini pour sa mission portait la date du 8 juillet ; or, ce jour-là, précisément, le roi, parti de Pontoise, allait coucher à Magny, tandis que ses maréchaux des logis poussant jusqu'à Rouen, y constataient le départ subit du duc de Longueville [1], départ qui, d'après Richelieu, motivait la résolution de la reine d'écrire au roi [2] : on peut déduire logiquement que les deux lettres de protestation soumises au Conseil étaient préparées depuis longtemps, et il faut voir dans cette invraisemblance du récit donné par Richelieu sa préoccupation unique de dissimuler la part qui lui revenait, non seulement dans cette résolution, mais dans l'élaboration des deux documents.

Tous deux seraient bien de lui seul, d'après Mathieu de Morgues dont la déclaration formelle [3] a d'autant plus de poids en la circonstance qu'il a suivi de près ces événements, qu'il y a été mêlé par sa situation dans la maison de la reine, et que si sa haine ultérieure pour Richelieu rend en principe son témoignage suspect, il n'en est pas de même sur ce point spécial, où son affirmation catégorique complète le silence de Richelieu qui

1. *Mémoires*, t. II, p. 70.

2. *Ibid.*, p. 73.

3. « Il (Richelieu) ne se contente pas d'avoir fait extraire les pièces des Mani- « festes de 1617, mais il apporte encore celui de l'an 1619, comme n'approuvant « pas ce que la Royne escrivit, de Loches et d'Angoulesme, Il est vray qu'il « n'estoit pas encore arrivé pour trahir sa Maîtresse. Il se devoit souvenir que « la sortie de Blois, et la retraite à Angoulesme avoient produit le rappel de « son bannissement ; et que la guerre d'Angers, la drollerie du pont de Sé, et *les* « *lettres de l'année 1620* estoient de son invention. » (*Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, page 12, dans les *Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère...*, Anvers 1643.)

s'attribuait exclusivement le mérite d'une résolution permettant la poursuite des négociations pacifiques.

Quoiqu'il en soit, et même si l'on fait abstraction du dire de Mathieu de Morgues, tout porte à croire que la première lettre contre laquelle Richelieu s'éleva, et à laquelle la reine renonça à sa persuasion, était bien son œuvre ; ce qu'il en dit, pour « son style fort pressé » qui est dans sa manière, le soin qu'il prenait d'en annoncer l'insertion dans ses *Mémoires*, ce qu'il n'a fait que pour les pièces de lui, ses précautions pour empêcher la divulgation d'un document aussi compromettant [1] — car il ne nous est point parvenu, — et dont la teneur avait peut-être assez transpiré pour permettre à Luynes de prévenir le roi contre le délégué de la reine (d'après M. Pavie), tout cela semble bien prouver que Richelieu, s'il n'en était pas complètement l'auteur, redoutait tellement de se le voir attribuer qu'il a dû y avoir certainement une large part.

Quant au second, l'hésitation n'est pas possible, et il est entouré de circonstances spéciales qui lui donnent un intérêt tout particulier.

L'on a vu le soin que prend Richelieu dans ses *Mémoires*, de dégager sa responsabilité de l'envoi de cette lettre au roi, par l'insistance qu'il apporte à montrer son peu d'influence dans le conseil de la reine, surtout après la venue des Princes ; quelle qu'elle fût, il avait intérêt à se défendre non seulement d'en être l'auteur, mais d'avoir joué à son sujet un rôle actif quelconque, car par avance Luynes lui avait fait savoir par le duc de Montbazon, dans sa mission auprès de la reine mère, qu'on lui imputerait « tout, si les choses allait autrement qu'on ne désiroit [2] », tout en lui rappelant, après ses menaces, que c'était à lui qu'il devait son rappel d'Avignon.

Richelieu n'avait certes pas besoin qu'on lui évoquât ce souvenir ; il n'était resté chez lui que trop vivace ; la leçon de l'exil avait été trop dure pour qu'il osât risquer à nouveau de s'attirer une seconde fois une mesure de rigueur pareille ; c'était assez d'un « manifeste » ; l'attention avec laquelle il évite d'employer ce mot dans ses *Mémoires*, pour la lettre que l'on convenait d'adres-

1. E. Pavie, *op. cit.*, p. 324, note.
2. *Mémoires*. t. II, p. 44 et suiv.

ser au roi, en le réservant pour celle qu'il faisait rejeter, est très significative. Mais il n'estimait pas encore cette précaution suffisante; afin d'éviter toute équivoque, il désavouait par avance cet « avis » apporté par Sardini, reniait toute responsabilité à son sujet et protestait même auprès du roi contre lui, comme opposé à ses idées. Nous verrons plus loin ce qu'il faut croire de cette affirmation; mais, quoi qu'il en soit, sa démarche officieuse auprès du roi est un fait certain, auquel il a fait allusion dans ses *Mémoires*. L'accueil qu'elle recevait lui causait une déception profonde qu'il n'a pu s'empêcher de constater avec amertume : « si le « sieur de Sardini eût porté le *vrai manifeste* dressé contre « Luynes, dit-il, il eût eu raison de l'empêcher de se présenter, « mais ayant été assuré *de bon lieu* que ce qu'il portait était « plutôt pour ouvrir une négociation que pour se déclarer irré- « conciliable, il n'y a personne qui ne juge que son procédé mérite « grand blâme [1] ».

De son aveu même, Richelieu avait donc fait connaître en sous-main à Luynes, et surtout au roi, le véritable objet de la démarche de Sardini, et il l'avait fait, dans la même forme que son *Manifeste de la Reyne-mère* de 1618, c'est-à-dire par un imprimé, mais cette fois signé de lui et même daté pour éviter toute interprétation malveillante.

Quel autre but, en effet, que celui-là peut-on assigner à l'impression bizarre et officielle de cette *Harangue* [2] prononcée par Richelieu devant la reine mère le 3 juillet 1620, qui paraissait à Paris en 1620, chez Isaac Mesnier, rue Saint-Jacques, avec permission ? C'était un tableau des malheurs de la guerre, une objurgation à la reine de ne pas se prêter aux desseins des mécontents qui abritaient sous son nom leurs intérêts particuliers néfastes à la tranquillité publique, mais au contraire de consolider la paix de la France et d'éviter sa ruine par l'union et la concorde avec son fils, roi victorieux et invincible « qui a les Anges de Dieu pour garde ».

1. *Mémoires*, t. II, p. 79 et 80.

2. *Harangue à la royne-mère du roy contre les plaintes de Messieurs les Princes, faicte à Sa Majesté, sur les affaires de ce temps. Prononcée en présence de toute sa cour par Messire A. I. D. P. D R. Evesque de Luçon, au Chasteau d'Angers, le 3 juillet 1620, à Paris, chez Isaac Mesnier, rue S. Jacques. 1620. Avec permission.*

« L'assurance de bon lieu » faite par Richelieu du caractère conciliateur de la mission de Sardini n'était-elle pas précisément cet opuscule rarissime à l'encre à peine sèche? Que cette harangue ait été ou non prononcée par Richelieu devant la reine assistée de toute sa cour, la plaquette présente des particularités caractéristiques. La production en a été des plus hâtives, comme le prouvent les nombreuses incorrections d'orthographe, et les défauts de composition [1] : le travail d'impression, lui aussi, sent la fièvre de l'urgence; le papier mal collé ou trop humecté a été tiré au verso avant qu'un étendage suffisant n'ait séché l'encre du recto [2]; quant au texte, les fautes y pullulent et surtout d'une façon typique dans la ponctuation... il y a là une anomalie d'autant plus remarquable qu'on sait tout le soin apporté par Richelieu à la reproduction matérielle de son œuvre, et il est hors de doute que celle-ci n'est pas apocryphe avec la double signature du titre et de la fin de la *Harangue*...

Cette pièce a bien été imprimée à Paris pour le roi seul [3], afin de l'éclairer sur les sentiments de Richelieu et contrebalancer l'effet de la mission de Sardini; elle n'était pas moins destinée à passer sous les yeux de Luynes car, de même que le mot de *guerre* y a été soigneusement évité, il n'y est pas fait la moindre allusion au favori.

Sa date achève de préciser son objet : ainsi que le dit Richelieu, la mission de Sardini était le résultat de la venue des Princes à Angers, visite à laquelle Richelieu s'était opposé et qui avait provoqué la levée d'armes de Luynes; de plus, par une coïncidence remarquable, cette même date était aussi celle de la lettre

1. A la page 5 notamment, toutes les lignes sont brisées ainsi que les trois dernières de la page 4 ; la numération de la page 6 est marquée 4 par erreur, avec un caractère italique différent du reste de la pagination, une partie seulement des majuscules du texte est en italique (p 4 : *Paix* ; p. 7 : *Madâme* ; p. 9 : *Monarque*).

2. Les pages 4 et 5, entre autres, ont déteint, pour ce motif, l'une sur l'autre

3. Le libraire dont le nom figure au titre de la *Harangue*, ce même Isaac Mesnier, publiait cette même année, en 1620, avec *privilège* daté du 21 mars, le *Manifeste pour le public au Roy pour le bien de son Royaume et soulagement du peuple*, un factum banal, sans valeur, sans couleur politique, certainement autorisépar le gouvernement, et destiné peut-être par son titre à donner le change aux curieux , le choix de ce libraire n'était-il pas intentionnel, comme un moyen détourné de faire parvenir la *Harangue* au roi ?

que le nonce Bentivoglio remettait pour la reine, le jour même de son départ, [1] à Du Perron, archevêque de Sens, président de la députation envoyée vers elle par le roi; cette lettre en faveur de la paix était justifiée par les craintes du nonce devant la menace des Princes de solidariser la reine avec tout le protestantisme méridional [2]; Richelieu était certainement au courant de l'incident par le P. Joseph, qui lui servait d'intermédiaire auprès du nonce et lui transmettait de sa part les encouragements de la Curie [3]. Si l'on rapproche de ce détail la part excessivement large faite aux intérêts ecclésiastiques dans la lettre apportée par Sardini et la communauté des vues de la missive du nonce et de la harangue imprimée, on voit, en passant, l'intérêt que présenterait l'étude approfondie de ce point pour l'histoire du chapeau de Richelieu.

Cette digression nous amène indirectement à examiner l'authenticité de l'œuvre. D'après Avenel, [4] elle n'a pu être imprimée qu'avec l'assentiment de Richelieu, mais elle ne reproduit pas son discours qui aurait été arrangé avec cette tournure solennelle que n'avaient pas ses conseils à la reine. M. Hanotaux est aussi sceptique : « le 3 juillet, dit-il, Richelieu prononça devant la Reine « un discours qui serait le plus sage des avertissements, si l'on « pouvait se fier à une rédaction qui n'a été imprimée qu'après les « événements : « Madame, lui aurait-il dit... [5] ». Nous irons plus loin dans le même sens ; la rédaction dont Avenel a fait remarquer le ton guindé est-elle vraiment de Richelieu ? Rien ne l'y rappelle, même si on le rapproche des passages les plus ampoulés de la partie de sa paranétique qui nous a été conservée; les comparaisons sont prétentieuses, la forme alambiquée; l'on y sent bien un orateur d'Eglise, convaincu, mais sans le moindre de ces accents puissants qui révèlent comme une étincelle la personnalité de Richelieu. Il n'est qu'un homme, dans cette hypothèse que nous présentons avec toute réserve, auquel il serait permis de l'attribuer : c'est le P. Joseph, avisé lui aussi du voyage de Sardini et faisant impri-

1. *Mercure français*, t. VI, p. 276.
2. E. Pavie, *op. cit.*, p. 306.
3. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. II, p. 83.
4. Avenel, *Lettres* t. I, introd. p. LXXIX.
5. G. Hanotaux, *Hist. du Card. de Richelieu*, t. II, 2e part., p. 343.

mer lui-même ou par les soins du prieur de la Cochère [1], à Paris, et en une nuit, sous le nom du libraire habituel de Richelieu, qui était aussi imprimeur de la Cour, ce pseudo-conseil donné à la reine le 3 juillet pour la dissuader d'entrer en relations avec les Princes, et de servir leurs ambitions contre le roi son fils. La lettre de présentation confiée à Sardini était du 8 juillet, et il se présentait le 14 devant le roi; l'on voit de quel temps bien court l'on avait disposé entre ces deux dates pour l'envoi à Paris du texte de la *Harangue*, sa composition et la remise du factum à Luynes et au roi. Il est douteux que celui-ci ait eu connaissance de la *Harangue* avant l'arrivée de Sardini; car rien n'en transpire dans la relation que le *Mercure françois* donnait de sa démarche; elle est absolument différente de celle des *Mémoires*, et d'une précision de détails qui la rend absolument vraisemblable; la voici textuellement : « Le soir qu'il fut arrivé à Dives, le comte de Sar- « diny venant d'Angers se présenta inopinément à sa Majesté pour « luy donner une lettre; mais elle lui dit qu'elle savoit ce que « contenoit la lettre, et qu'elle avoit été concertée à Paris [2], et « n'en prendroit point de ses mains; qu'il y avoit près de la Reine « sa mère des personnes de qualité ausqueuls la susdite Dame « Reine pouvoit faire entendre ce qu'elle désiroit pour son *con-* « *sentement*. Et à l'heure mesme depescha Boyer qui est de ses « Ordinaires, pour s'en aller à Angers donner advis à ses Députés « du sujet qu'il avait eu de ne prendre la lettre de la Reine sa « mère par les mains de Sardiny, et leur commanda de l'asseu- « rer, qu'il ne manqueroit jamais d'affection en son endroit, « nonobstant les prétextes qu'elle laissoit prendre aux brouillons « de troubler son Royaume [3] ».

Ainsi qu'on le voit, l'on n'y pourrait relever que l'emploi par le roi du terme peu usuel de *consentement* qui termine la *Harangue*,

1. *Lumière pour l'hist. de France. (Diverses pièces pour la défense de la Reyne-Mère*, 1637, p. 33.)

2. Le roi visait-il par là, sur la suggestion de Luynes, Chanteloube qui « ve- « noit de disposer le Comte de Soissons et le Grand Prieur de sortir de Paris ? » *Lumières pour l'histoire de France*, dans les *Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère*, 1643, p. 33 et suiv.) On peut se demander si de Luynes n'avait pas présenté au roi la manœuvre de Richelieu comme un piège concerté entre lui et Chanteloube, accusation à laquelle le lieu d'impression de la *Harangue* donnait quelque vraisemblance.

3. *Mercure français*, t. VI, p. 309.

mais c'est un indice trop faible pour en tirer une conclusion quelconque, et la question reste en suspens. Il faut donc s'en tenir sur ce point à la version de Richelieu bien informé, et admettre seulement comme véridique que, seul, de Luynes en avait eu connaissance.

Nous avons prononcé plus haut le nom du P. Joseph comme auteur possible et éditeur probable de la *Harangue*; il nous faut encore le répéter ici, comme celui du seul personnage assez qualifié pour l'avoir présentée à de Luynes; c'est bien lui que Richelieu a voulu désigner en déclarant que de Luynes avait été « assuré de bon lieu » du véritable caractère de la lettre apportée par Sardini; c'est bien lui qui a remis au favori le gage des intentions pacifiques de l'évêque de Luçon, lui qui servait d'intermédiaire entre le roi et Luynes d'un côté, et Richelieu de l'autre, qui se chargeait de leurs lettres, et jouait à Paris le même rôle que celui-ci à Angers [1].

Quoi qu'il en soit, Richelieu était joué une fois de plus, et l'on comprend qu'il ait fait le silence sur cet incident dans ses *Mémoires*, comme il l'avait fait sur la cause réelle de son exil à Avignon, par un sentiment d'amour-propre bien humain; de même que nous l'avons interprétée comme un aveu de paternité du *Manifeste de la reine mère*, la nuit qu'il a faite sur sa *Harangue* du 3 juillet 1620, devenue, du reste, presque introuvable, est un argument de même ordre pour l'attribution à lui-même de la lettre confiée à Sardini, lettre qui, quelques semaines plus tard, alors que les hostilités étaient définitivement engagées, prenait son véritable titre historique de *Manifeste d'Angers*.

*
* *

Le *Manifeste d'Angers* que Mathieu de Morgues confondait à tort avec les *Veritez chrestiennes* et auquel Richelieu se défendait tant d'avoir adhéré, était bien en réalité l'œuvre de ce dernier; la longue analyse qu'il en a donnée complaisamment dans ses *Mémoires* suffirait seule à établir ce point, si l'on n'y reconnaissait sa main,

1. G. Fagniez, *op. cit.*, t. I, p. 83 et 84.

suivant l'expression de M. Pavie qui le lui attribue formellement [1]; si l'on y constate, d'après cet historien, quelque exagération du souci de se faire pardonner par ses adversaires la suppression de leur manifeste, il faut reconnaître, par contre, contrairement à ses autres conclusions, que l'on y retrouve, sinon l'autorité, au moins une bonne partie des idées du *Testament politique*. En tout cas, et d'abord, Richelieu n'y oubliait aucun des principes qu'il avait développés aux Etats de 1614, et il le signait, en quelque sorte, à la fois comme écrivain par la similitude de l'exorde, et comme prélat par l'importance qu'il y donnait aux intérêts religieux, et à la représentation du Clergé par priorité dans les quatre Conseils dont il proposait l'établissement au roi; la préoccupation de la réforme ecclésiastique y occupe même une telle place, que si on la rapproche d'une remarque du même ordre que nous avons faite plus haut, elle jette une lueur singulière sur ses ambitions déjà tendues vers le chapeau; nous n'insisterons pas davantage sur ce point intéressant que nous nous contentons de signaler simplement ici.

Examiné dans son ensemble, ce manifeste est un projet complet et remarquable de constitution politique établi avec une unité de vues qui décèle l'œuvre d'un seul homme ; il est la résultante de considérations longuement mûries ; et cette remarque s'ajoute à celle que nous avons faite plus haut sur l'invraisemblance de sa composition rapide, à la suite d'une circonstance imprévue, comme il résulterait de ce dire de Richelieu que « déux lettres se dressent par le commandement de la reine » sur sa résolution subite « d'écrire au roi, pour « arrêter les progrès des armes de ses ennemis ou pour faire « voir à tout le monde la justice des siennes. » Là encore, Richelieu a été un profond railleur en parlant d'un « simple avis » ; ces quelques pages oû l'homme d'Etat a condensé les fruits de ses méditations, se relient intimement à ses longues heures de cellule d'Avignon qui lui ont laissé du temps et pour la religion et pour la politique; nous l'avons saisi arrivant dans la première jusqu'au bord du cloître dans un accès de mysticisme anormal

1. E. Pavie, *op. cit.*, p 322. Une forte présomption d'ordre matériel résulte du fait de l'existence d'une copie de ce manifeste dans l'*Extrait des papiers trouvés au cabinet du Sr Langlois*, frère de Fancan, et homme d'affaires de Richelieu. (*Bib. Nat.* Fonds fr. *Ms*, 6651, f° 99, verso.)

pour un esprit positif comme le sien ; quoi de plus logique aussi que de surprendre, dans ce loisir forcé de l'exil, son esprit d'homme d'Etat cristallisant ses réflexions autour de ses principes, dans la forme concrète qui est son idéal. Ceci n'est pas seulement une hypothèse ; dans son *Mémoire à M. le Comte* [1], qu'Avenel place en Mars 1619, et dont il se faisait précéder auprès de la reine mère à son départ d'Avignon, l'on voit sa hâte fébrile à travailler à nouveau pour la chose publique, comme sortant mieux trempé de sa retraite et apportant dans ce but des éléments nouveaux : « Chercher tous bons moyens pour approcher le roi et « aider à ses bonnes intentions pour accroistre la dignité de son « règne... Promptement veoir le roy et par le mécontentement du « gouvernement s'y faire place... » Voilà qui relie le *Manifeste d'Angers* au *Testament politique* ; les deux œuvres certes ne sont pas comparables, car celle-ci est l'aboutissement didactique de toute la vie de Richelieu, par l'autorité et la sagesse de l'expérience, avec les convictions raisonnées, les désillusions et les amertumes de la pratique ; mais la première en renferme sinon tous les germes, au moins quelques-uns, et l'examen de certains détails du *Manifeste d'Angers* est à ce point de vue d'un haut intérêt.

*
* *

Nous ne pouvons ici qu'effleurer cette question dont l'étude amènerait à un travail considérable sur la genèse des idées de Richelieu, mais il suffira de signaler l'identité de le plupart des vues du *Manifeste* avec la façon dont elles sont exposées dans les *Mémoires* et dans le *Testament politique.*

Le manifeste propose d'établir auprés du roi quatre conseils pour leur rapporter toutes les affaires de l'Etat ; c'est précisément le même nombre de conseillers d'Etat que Richelieu recommande au roi dans le *Testament politique* [2], après avoir émis la même idée devant lui en 1624, lorsqu'il prenait possession du pouvoir [3] : pour le choix des Prélats appelés au conseil ecclésiastique,

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 580 et suiv.
2. *Test. pol.*, livre I, chap. VIII, sect. VII, p. 288.
3. *Mémoires*, t. II, p. 332.

les conditions requises sont les mêmes et spécifiées dans les mêmes termes que pour la nomination aux Évêchés dans l'examen de l'ordre ecclésiastique : « Vie exemplaire, et probité recognüe [1] » ; la résidence obligatoire des évêques dans leurs diocèses [2], la réformation des monastères [3], rappelées en deux mots dans le *Manifeste*, ont fait l'objet des préoccupations et des travaux du cardinal.

Les mesures présentées pour la Noblesse, attribution des offices de la Couronne et charges militaires de la maison du Roi, en supprimant leur vénalité [4] et révoquant les survivances [5], ont leur développement dans le *Testament politique*, où elles reviennent en plus d'un endroit.

Dans l'article consacré à la Justice, le *Manifeste* est muet sur la suppression de la vénalité des charges et l'extinction de l'hérédité des offices ; cette constatation conduit à un rapprochement curieux ; à la fin de sa vie, Richelieu déclarait dans le *Testament politique*, que malgré tous les arguments qui militaient en faveur de ces deux mesures, l'intérêt supérieur du Royaume était de maintenir les choses en l'état [6] ; on voit par là que ses idées dataient de loin, et que dans la solitude d'Avignon, il a eu la prescience des solutions pratiques que l'expérience devait lui conseiller plus tard. Il faut de même rapprocher les considérations du *Manifeste* sur la limitation au minimum, et par exceptions justifiées, des commissions extraordinaires [7] et des édits non vérifiés par le Parlement (une allusion aux pratiques du favori) [8], de la théorie sur la suprématie de la Justice au-dessus des Souverains [9], et sur la nécessité supérieure de l'exécution des lois [10].

1. *Test. pol.*, livre I, chap. II, sect. I, p. 104.
2. *Ibid.*, p. 108.
3. *La maison du Card. de Richelieu*, p. 148 et suiv.
4. *Test polit* , liv. I, chap. III, sect. I, p. 188, et chap. VII, p. 261, 262.
5. *Ibid.*, liv. I, chap V, sect. III, p 234. Cf. Le *Mémoire* de Richelieu au roi en 1625 (Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 162.)
6. *Test. polit.*, t. I, chap. IV, sect. I, p 198.
7. *Ibid.*, sect II, p. 216.
8. Un pamphlet postérieur paru contre de Luynes, quelque temps avant sa mort, les relevait énergiquement, (*L'ombre de Mgr le duc de Mayenne* dans *Recueil de Luynes*, 1628, p. 377.)
9. *Mémoires*, t. I, p. 426.
10. *Test. polit.*, t. II, chap. v, p. 27.

Dans les Finances, cette introduction dans le Conseil « d'anciens et expérimentez conseillers d'Estat » n'évoque-t-elle pas et d'une façon frappante ce que Richelieu dira plus tard au roi, à son arrivée au pouvoir, de la valeur du concours des gens de robe longue [1] ?

Il est superflu d'insister sur les projets de la suppression des comptants, et de la modération des Pensions, dons et dépenses, qui ont toujours fait partie du programme politique de Richelieu.

L'article IX touchait le point le plus délicat, car il demandait la limitation de puissance des favoris comme forces et comme places ; Luynes n'était point désigné nominativement, mais il était trop bien visé, et sans équivoque avec l'allusion à « tout ce qui s'est fait depuis quelque temps contre la teneur « de cette proposition. » Il faut reconnaître que l'auteur du *Manifeste* avait adouci ce qu'elle pouvait avoir de blessant et pour le favori et le roi, par un de ces correctifs qui trahissent la souplesse de la plume de Richelieu, et où l'on reconnaît sa main : « S. M. y apportera, s'il luy plaist, un tempérament « requis, tel qu'il est désiré de tous les gens de bien. »

*
* *

Les *Veritez chrestiennes* réimprimées en tête du *Manifeste d'Angers* avaient leur heure de vogue au moment le plus aigu de la lutte entre Louis XIII et Marie de Médicis ; les exemplaires en arrivaient par ballots à Angers, le 31 juillet, la veille de l'affaire de Pont-de Cé, avec ceux du *Contadin provençal*, [2], une satire personnelle violente contre Luynes ; plus tard le *Recueil de Luynes* leur donnait asile. La *Harangue* de Richelieu, au contraire, passait inaperçue, malgré le nom de l'auteur, et son insigne rareté témoigne du soin avec lequel elle a été dissimulée ; elle ne figure du reste point, pas plus que les deux autres, dans le *Recueil des pièces pour servir à l'histoire*, et il n'en est pas davantage fait mention dans la longue et acerbe polémique qui commençait en 1631, lors de la rupture avec la

1. *Mémoires*, t. II, p. 333.
2. E. Pavie, *op. cit.*, p. 422.

reine mère, entre son champion, Mathieu de Morgues, et Richelieu ; ce silence s'explique difficilement de la part du premier, car si la *Harangue* était à la rigueur une preuve de l'attitude conciliatrice de Richelieu dans cette affaire, on pouvait aussi l'interpréter comme une manœuvre de lui pour mettre à couvert sa responsabilité personnelle, et dans la fougue de la polémique, de Morgues n'était pas homme, avec son caractère violent, à s'embarrasser des difficultés d'une interprétation ; il faudrait donc qu'il l'eût ignorée, ce qui est peu vraisemblable, ou qu'il eût tenu la plume pour Richelieu, ce qui l'est davantage. Quant à ce dernier, qui avait au contraire tout intérêt à l'invoquer plus tard, et à s'en faire un mérite auprès du roi, il est plus difficile de rechercher les causes qui l'ont porté à faire la nuit sur son œuvre. Plus haut, nous avons parlé du sentiment d'amour-propre du diplomate joué ; faut-il y joindre celui de l'écrivain pour une œuvre regardée comme inférieure et où il n'y avait de lui que son nom ? La crainte de se voir accusé de duplicité ou de trahison au milieu de ces négociations qui étaient le prélude certain d'une rupture ? Nous ne pouvons que poser des questions au sujet de cette pièce mystérieuse ; quoiqu'il en soit, et si on peut l'appeler un document public de polémique, c'est la dernière sur laquelle Richelieu met son nom ; dorénavant, si sa plume le découvre, ce sera malgré lui.

CHAPITRE VIII

Fancan. — La campagne contre Luynes, Brulart et la Vieuville : *Les Remonstrances au Roy importantes pour son Estat* : *La Chronique des favoris* : *la France mourante* ; *Le mot à l'oreille* ; *La Voix publique*; *La Response à la Voix publique* et le *Remerciement de la Voix publique au Roy* ; *La France en convalescence.*

Après le nom de Mathieu de Morgues, la lutte de Luynes et de Richelieu évoque celui de Fancan, homme d'Eglise comme lui ; cette figure restée pendant longtemps mystérieuse dans l'ombre de la personnalité de Richelieu, a joué dans l'histoire de la plume de ce dernier un rôle assez important pour justifier le titre de ce chapitre.

Le premier témoignage de leurs rapports est une lettre anonyme de Fancan à Richelieu [1] que M. Fagniez a heureusement restituée à son véritable auteur : elle éclaire singulièrement ce personnage ; c'est une bonne fortune pour l'étude de cette physionomie complexe que de se trouver, dès le début, en présence d'un document pareil dont l'auteur, masqué par l'anonymat, se révèle tout entier et à nu, sans artifice et sans arrière-pensée. Avenel a porté sur lui un jugement d'autant moins suspect de partialité que le peintre n'a pas, lui non plus, levé dans son esquisse, le masque du modèle, et son appréciation a d'autant plus de saveur qu'il a cru avoir affaire au Père Joseph, pour le caractère vénérable duquel il avait certainement à son insu quelque ménagement ; laissons-lui le pinceau : « Cette lettre toute « remplie d'une habileté astucieuse, et d'une prudence maligne, « est certainement l'œuvre d'un homme délié, fécond en ressour- « ces, expert en ruses, peu scrupuleux dans le choix des moyens, « et dont la raison froide et ferme ne se laisse point gagner aux

1. Avenel, *Lettres* .., t. I, p. 685, note. Avenel la place entre juin et décembre 1621.

« petites vanités de l'amour propre... » Mais « le ton d'autorité » qui y règne et que signale Avenel, s'il est un terme justifié en l'espèce par la nature des rapports du Père Joseph et de Richelieu, prend une autre signification appliqué à Fancan, le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois ; il devient de l'audace, s'élevant au niveau de toutes les situations et de toutes les puissances, audace rayant en impudence jointe à un esprit d'intrigue supérieur. Complétons tout de suite le portrait : Fancan est passionné pour ses idées au point d'en arriver à l'aveuglement dans le parti pris ; il leur rapporte et sacrifie tout ; aussi absolu dans ses convictions qu'indépendant de caractère, il règle ses sympathies, non point d'après les sentiments dont il fait litière, mais d'après les idées, et lorsqu'il s'emploie en faveur d'un homme, c'est en vue du triomphe de ses opinions seulement et non point d'une personnalité qu'il n'apprécie que dans la mesure où elle peut servir ses haines ; car son tempérament curieux, inquiet et combatif, le tourne presque exclusivement vers la critique ; mordant et d'une franchise brutale, il n'a point d'amis, et il lui faut toujours un ennemi à combattre ; ses rares éloges même ne vont jamais sans restrictions blessantes, comme s'il avait peur de se lier ; tenace dans ses idées, qu'il soutient par tous les moyens, mais crédule et facile à tromper, comme tous les hommes passionnés, malgré son intelligence doublée de finesse, d'autant plus acharné, enfin, qu'il les a plus élevés, contre ceux qui n'ont pas répondu à ses prévisions et à ses espérances.

Voilà l'homme que Richelieu rencontrait sur son chemin ; si nous ajoutons seulement ici, en passant, que sa plume valait la plus fine lame, on comprend, sans aller plus loin, le haut intérêt que présente l'étude de leurs rapports. Quelques affinités de tempérament ont pu les rapprocher ainsi qu'une certaine communauté dans les idées ; mais il n'est pas besoin de les observer longtemps pour constater que les premières étaient bien faibles et que pour la seconde tout est apparence.

La divergence radicale de leurs convictions suffit à expliquer jusqu'à un certain point la différence de leurs caractères et de leurs manières comme écrivains. Fancan, sorbonnien comme Richelieu, est également partisan de la souveraineté royale ; mais alors que celui-ci envisage la nationalité comme la résultante de l'équilibre entre les intérêts spirituels et temporels, s'appuyant

l'un sur l'autre et unis sans se confondre, Fancan veut affranchir le pouvoir temporel de toute influence religieuse et rejette tout élément étranger à la vie purement civile, quelle que soit son origine, ou catholique ou protestante ; dans le pouvoir spirituel et dogmatique indépendant et extérieur destiné à servir de régulateur au pouvoir temporel et à lui prêter sa force, il ne voit que le danger politique, et c'est là que ses vues s'écartent complètement de celles de Richelieu ; il se rapproche ainsi singulièrement, comme on voit, de la doctrine protestante. Pour lui, le pouvoir spirituel et extérieur est l'ennemi et il est hanté par la haine de ceux qui le personnifient, Jésuites et Ordres réguliers, haine qui est chez lui une obsession ; sous ce rapport, il est plus que gallican, et dans la violence de son parti pris, ses sympathies iraient plutôt au protestantisme dont il ne comprend pas l'essence avec son organisme à la fois politique et religieux, pas plus qu'il ne saisit les origines de la force de l'Église gallicane, force puisée dans l'indépendance d'un pouvoir extérieur auquel elle se relie par une puissante discipline hiérarchique. Le péril que présentent les principes de la Réforme pour l'intégrité de l'unité nationale lui échappe ; sa méconnaissance de la tradition qui en est la base suffirait seule, du reste , en dehors de toute considération, à montrer combien ses vues politiques sont bornées, comparées à l'ampleur de celles de Richelieu ; il est séparé de ce dernier par toute la distance qui sépare un individualiste et utopiste d'un homme d'État.

L'absolutisme de ses idées, dans cette étroitesse de vues trop particularistes, se reflète dans son procédé de polémique dont elle a assuré le succès, en même temps qu'elle en fait la faiblesse ; sa dialectique faite surtout de personnalités, d'actualité et de contingences, est inférieure, mais par là même, elle intéresse, séduit et passionne le lecteur qui reculerait devant une discussion de principes, par la simplicité apparente d'une argumentation facile, par un mode de généralisation superficielle accessible à tous, et surtout par un intérêt de curiosité. A ce point de vue, son œuvre est d'une infériorité énorme par rapport à celle de Richelieu, et la preuve en est dans le fait que rien n'en a survécu. Par son procédé seul, Fancan est donc le pamphlétaire par excellence, le grand démolisseur des personnalités, mais incapable de réédifier, parce qu'il n'est pas un penseur au sens élevé du terme, et

qu'avec son mépris et son ignorance des tempéraments, il n'a pas la souplesse indispensable pour aborder les réalités pratiques, souplesse que Richelieu possède au contraire au suprême degré. Mais alors que ce dernier est grave, prudent et mesuré, ayant gardé de ses profondes études théologiques le pli scholastique, comme de ses origines une dignité hautaine et souvent figée, qui l'isole dans une élite et dont le reflet se retrouve dans cette concision voulue et souvent trop poussée qui réclame l'effort du lecteur, Fancan, au contraire, est facile, clair, dégagé, alerte, vif, amusant et gouailleur, ne visant ni à la profondeur, ni à une logique rigoureuse, séduisant dans le paradoxe et amenant la conviction par surprise ; il a l'ironie facile, abuse du sarcasme et manie supérieurement l'arme du ridicule ; non seulement il n'est ni flatteur, ni homme de cour, mais il est rare qu'un éloge ne trouve pas tout de suite sous sa plume un correctif dans un mot acerbe et piquant. Sa langue, dégagée de la forme scholastique par sa période courte et isolée, n'est déjà plus du XVII[e] siècle, elle sent le XVIII[e] comme ses idées et sa tournure d'esprit ; il y a plus, un scepticisme dû à des sympathies non dissimulées pour la libre pensée protestante et l'incrédulité des libertins, achève de lui donner un air de parenté ainsi que son mode de controverse, avec Voltaire à qui l'on ne peut mieux le comparer. Comme celui-ci, du reste, il touche à tout, et dans sa verve désordonnée, son esprit toujours en éveil, s'il se contredit rarement dans ses haines, sort fréquemment des limites que devraient lui imposer, au moins par bienséance, les convictions religieuses correspondant à sa situation ecclésiastique.

Cet exposé établit suffisamment, sans qu'il soit nécessaire de fouiller davantage pour les opposer l'un à l'autre, les caractères de Richelieu et de Fancan et l'incompatibilité profonde qui a toujours existé entre ces deux hommes ; quoiqu'on puisse dire de la nature de leurs rapports, ils sont toujours restés en face l'un de l'autre sans assimilation réciproque possible, et il n'y a jamais eu de fusion entre eux. Mais ce que nous avons dit du dernier montre assez la puissance de sa plume ; Richelieu ne s'y est pas trompé et il l'a jugé et jaugé à sa véritable valeur, c'est-à-dire comme aussi redoutable ennemi que précieux et dangereux auxiliaire ; il a cherché à se l'attacher, mais comme il le fallait, en paraissant servir ses idées et en se présentant à lui comme le seul homme d'Etat capable

d'assurer leur succès ; il ne s'est jamais livré entièrement à lui et l'a dominé par le secret de ses desseins, en lui laissant croire qu'il était sa dupe. Fancan qui ne l'a jamais compris, a bien gardé vis-à-vis de lui une certaine méfiance instinctive à laquelle son indépendance de caractère le prédisposait déjà naturellement, mais à cette époque, les préoccupations d'actualité politique dominaient tellement la question de principes purement religieux et social que les divergences radicales dans leurs idées fondamentales apparaissaient comme des nuances insignifiantes à côté de celles-ci ; la dignité ecclésiastique de Richelieu justifiait du reste amplement la tiédeur que Fancan pouvait lui reprocher comme « bon français ».

Si ce dernier l'a servi, c'est uniquement parce qu'il le croyait son homme. En résumé, chacun d'eux a compris la valeur de l'autre, et a cherché à en tirer le meilleur parti ; ils ont joué tous deux au plus fin dans leurs rapports, mais Richelieu a toujours conservé sa supériorité sur Fancan qu'il a utilisé au mieux, comme il l'a fait de toutes les énergies qu'il a rencontrées sur sa route ; il en a usé comme d'un instrument merveilleux, avec tous les ménagements indispensables, tolérant même ses écarts avec une mansuétude qui était trop en désaccord avec son caractère pour qu'elle ne fût pas jouée. Il l'a supporté même souvent comme un mal nécessaire, et ce ne devait, pas être sans une rancœur soigneusement dissimulée, car il l'a sacrifié trop promptement pour qu'il n'eût pas hâte de lui faire payer, le jour venu, une longanimité trop pesante ; nous verrons plus loin dans quelles circonstances, mais ces quelques considérations expliquent par avance les motifs de cette rupture ; il devait du reste, fatalement sortir de la plume de Fancan, cet infatigable noircisseur de papier, ignorant de toute mesure et aveuglé par sa passion, le mot qui devait provoquer le désaveu public consacré par la Bastille.

Leur action n'a pas été seulement parallèle, étant donné l'esprit d'intrigue audacieux de Fancan et le besoin de Richelieu de s'attacher le concours d'un pareil auxiliaire ; non seulement, ils ont collaboré dans toutes les formes possibles, mais ils ont exercé l'un sur l'autre une influence indéniable, en tenant compte des éléments que nous avons exposés et de la distance qui les sépare ; l'étude complète de leurs rapports à ce point de vue sort de notre cadre ; nous en dégagerons ici quelques traits typiques, au sujet

de l'œuvre de Fancan ; signalons toutefois, dès maintenant, avant de développer plus tard ce point, quand nous en serons à la fin brusque de la carrière de Fancan, que l'importance du rôle que le pamphlétaire a joué dans la vie de Richelieu, a été assez considérable pour que son souvenir se retrouve jusque dans le *Testament politique*.

En voilà assez pour fixer dans ses grandes lignes le genre de participation si varié de Richelieu à l'œuvre écrite de Fancan ; celle-ci n'a jamais été du reste qu'incomplètement étudiée pas plus que le personnage. Geley[1], dans le travail remarquable bien que trop apologétique qu'il lui a consacré le premier, lui a attribué avec une libéralité exagérée un grand nombre d'ouvrages ; depuis, l'*Inventaire des papiers* saisis chez Fancan en 1627, récemment mis au jour, a apporté à la question un élément nouveau ; il a servi à de nouvelles études de M. Fagniez[2] après avoir été utilisé à l'étranger, dans un sens trop exclusif et avec la préoccupation facile à prévoir en l'espèce, étant donné son origine, de grandir Fancan aux dépens de Richelieu. Nous n'avons point la prétention de reprendre ici la question dans son entier ; nous l'examinerons au seul point de vue qui rentre dans notre cadre, de ses rapports avec la plume de Richelieu.

*
* *

Richelieu et Fancan se connaissaient probablement de longue date, à tenir compte des relations de famille[3] ; le frère puîné de Fancan, Vincent Langlois, avait été, en effet, pendant 20 ans au service du célèbre avocat Denis Bouthillier, mort en 1622, avant d'entrer dans la maison de Richelieu pour administrer ses affaires ; or, l'on sait les relations étroites de la famille de Richelieu avec Bouthillier qui avait hérité de la clientèle de l'avocat de La Porte, grand-père maternel de Richelieu.

La lettre anonyme que nous avons citée doit se placer, d'après Avenel, en août 1621 ; elle suppose entre les correspondants des

1. Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, 1884.
2. G Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*. (*Rev. des quest. hist.*, 1er octobre 1896.) *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, 1624-1626. (*Rev. d'Hist. dipl.*, XIVe année, no 3, 1900.) *Fancan et Richelieu*. (*Rev. hist.*, t. CVII et CVIII, 1911, tirage à part.)
3. Fagniez, *Fancan et Richelieu*. (*Rev. hist.*, t. CVII et CVIII, 1911.)

relations antérieures, mais sans que rien ne prouve qu'elles aient existé sur le terrain spéculatif. D'aprés Geley [1], la première œuvre de Fancan qui aurait attiré sur lui l'attention de Richelieu et lui aurait valu d'être attaché à son service, est le *Discours politique sur les occurrences et mouvements du temps*, paru au commencement de 1621 ; il lui attribue également le *Discours salutaire et Advis de la France mourante* qu'il place avant le 1er avril de la même année. Or, l'affirmation de Geley n'est appuyée d'aucune des preuves qu'il annonce [2], et bien qu'elle ait été adoptée sans restriction par d'autres historiens, surtout en ce qui concerne la première de ces deux œuvres, elle nous semble erronée pour plusieurs raisons.

Ces deux ouvrages, tout d'abord, n'en font en réalité qu'un seul ; d'après Geley lui-même, le second n'est que la suite naturelle et le développement du premier [3]. Les mêmes arguments contre sa thèse de l'attribution s'appliquent donc à l'un comme à l'autre, et notamment celui de tout premier ordre présenté par M. Fagniez qui fait remarquer justement que le *Discours salutaire* fut imprimé comme manifeste officiel des protestants par l'assemblée de la Rochelle, et qu'il semble difficile d'admettre que Fancan s'en soit fait le rédacteur [4].

La raison principale et l'on pourrait dire la seule qui milite en

1. Geley, *op. cit.*, p. 50. Geley a fondé son assertion de la priorité du *Discours politique* sur l'affirmation de l'auteur au début de l'ouvrage : « Muet donc que j'ai été jusqu'ici... ». Or, l'on trouve la même affirmation à la fin du *Discours salutaire* (Recueil de Luynes, 1628, p. 373). Signalons ici que le *Recueil de Luynes* renferme uniquement ce dernier ouvrage à l'exclusion du *Discours politique* et avec des additions curieuses au texte de la soi-disant 1re édition. Deux passages importants manquent dans celle-ci ; le premier est une menace contre « les Monarques de la terre qui n'ont, dit l'auteur, jamais entrepris de faire « mourir les protestants, sans cause, sans y laisser leur couronne et leur vie. » (*Recueil de Luynes*, 1628, p. 365.) ; l'autre plus considérable, car il occupe deux pages (366 et 368), met en relief la fidélité des huguenots à la royauté qu'ils protègent contre l'asservissement à la cour de Rome et leur refus d'écouter les invites de l'Espagne, qui serait, avec leur concours, arrivée à son but. Le *Recueil de Luynes* n'aurait-il pas plutôt reproduit intégralement la véritable première édition avec ces passages comminatoires, édition qui aura été plus tard soigneusement détruite et remplacée par une autre expurgée ? Nous laissons à un autre le souci de résoudre ce problème. Ce détail constitue, en tout cas, un argument de plus contre l'attribution de l'ouvrage à Fancan, non pas tant en raison de cette sympathie pour les protestants exagérée pour Fancan, que de ce subterfuge de presse dont on ne trouve pas chez lui d'autre exemple.
2. *Ibid.*, p. 34.
3. *Ibid.*, p. 68.
4. Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 465.

faveur de l'attribution de cet ouvrage à Fancan est que, dans son ensemble, il s'accorde avec ses idées ; l'*Inventaire* donne, il est vrai, les titres et résumés d'un nombre considérable de pièces dans le même sens [1], mais elles sont toutes datées de 1625 et 1626, c'est-à-dire de l'époque où Richelieu jouait le jeu de bascule pour neutraliser l'une par l'autre l'hostilité du parti protestant et de l'Espagne, et gagner du temps ; peut-être ne lui déplaisait-il pas alors de laisser croire par le canal d'un organe officieux qu'il était au fond secrètement partisan de la paix avec les huguenots et de les endormir dans la sécurité. En 1621, la situation était tout autre ; le fait seul pour Fancan d'être soupçonné comme l'auteur de ces factums aurait suffi alors pour écarter de lui Richelieu et à tout jamais. A ce moment, celui-ci se trouve dans une situation qui l'oblige à la plus extrême réserve, objet de défiance, comme il l'est, de tous les partis plus encore que pour sa valeur, à cause de son habileté connue ; un vers des *Contre Véritez de la Cour* [2] en dit long sur sa réputation : « *l'évêque de Luçon est un pauvre idiot.* »

Il y a plus ; à cette époque, il intrigue fiévreusement pour le chapeau qu'il n'aura qu'à la fin de 1622 [3], et en dehors de la sincérité, de ses convictions religieuses, il est trop bien instruit par l'expérience pour se perdre irrémédiablement de gaîté de cœur aux yeux du roi, guetté comme il l'est par le favori, et aux yeux du Saint-Siège, en risquant de paraître associé même de loin à des idées aussi hétérodoxes et hostiles à la cour de Rome ; jusqu'à la veille de l'entrée de Richelieu au Conseil et alors qu'il avait déjà la pourpre, le grand railleur qu'était Fancan ne lui reprochait-il pas encore ses ménagements pour le parti espagnol, et sans qu'on y puisse voir une feinte calculée dont sa plume mordante était incapable ?

Il n'est qu'un protestant et à peine royaliste pour avoir écrit ces deux pièces ; seule la doctrine religieuse qui y est exposée [4] suffirait à le prouver, sans parler de cette phraséologie spéciale avec ses

1. 238, 252, 257, 263, 334 (1627), 352 (1626), 372 (déc. 1625), 422, 425, 433, 434, 821 (Janv 1625). *Extrait des papiers trouvés au cabinet du Sr Fancan, plus consid'rables, selon l'ordre qu'ils ont eté cottés.* (Bibl. nat., Fonds franc., *Ms.* 6.651, ff 101-109.)

2. *Recueil de Luynes*, 1628, p. 64.

3. 5 septembre.

4. *Discours politique* 1621, p. 24. *Discours salutaire...* Recueil de Luynes, 1628, p. 365.

comparaisons empruntées à l'Ancien Testament qui est typique ; l'auteur semble même avoir pris à tâche de combattre les idées émises par Richelieu aux Etats de 1614 qu'il rappelle aigrement ; il s'élève non seulement contre les Jésuites, comme Fancan, mais contre le clergé séculier auquel celui-ci a épargné généralement les sarcasmes et qu'il oppose d'ordinaire à ceux-ci ; il reproche amèrement à ce dernier son attitude dans la discussion du premier article des cahiers du Tiers ; il s'élève contre sa participation aux affaires publiques, il lui fait honte de son inutilité, de son désintéressement de l'avenir (une pointe acérée contre le célibat du clergé catholique dont Richelieu avait proclamé la force au point de vue national), de son indifférence devant la misère publique [1]. Fancan n'a jamais été jusque-là. Cette argumentation contre l'accès de la prélature au Conseil décidant de la guerre n'était-elle pas aussi à l'adresse de l'évêque de Luçon qui avait été précisément l'un des facteurs et non des moindres de la guerre civile qui venait de se terminer par le traité d'Angers ? Non, ce plaidoyer virulent et haineux en faveur des protestants ne peut être l'œuvre de Fancan et c'en eût été assez pour creuser entre lui et Richelieu un abîme infranchissable ; il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux *Principaux points de la foy* ; l'adversaire convaincu et irréductible des quatre ministres de Charenton n'a pu penser un seul instant autant par sentiment que par intérêt personnel à entrer en conversation avec l'écrivain, qui rappelait sans ironie « l'incorruptible fidélité et affection très ardente des protestants au « service de leur Prince [2]. »

Enfin, si l'on s'en tient à la forme seule, rien ne rappelle Fancan dans le *Discours politique* pas plus que dans le *Discours salutaire*; sa plume alerte, claire, incisive, allant droit au but, n'a point cette lenteur imprécise, froide et embarrassée; ce n'est point davantage son procédé de polémique habituel ; sa séduction est dans l'attaque personnelle et dans le trait; ici, il n'en est pas. Le nom de Luynes n'est même pas prononcé une fois dans le *Discours salutaire*, il n'est visé à la fin que par la mention de *l'Aluyne* destinée à rallier aux protestants tous les ennemis du favori ; l'allusion est on ne peut plus transparente, mais en même temps d'une

1. *Discours politique*, 1621, p. 7.
2. *Discours salutaire*. (Recueil de Luynes, 1628, p. 273.)

discrétion singulière, un mot qu'il faut rayer en parlant de l'œuvre authentique de Fancan [1].

*
* *

Ces deux ouvrages écartés, il suffit de recourir à *l'Inventaire* pour avoir le titre de celui qui vraisemblablement est sorti le premier de la plume de Fancan [2], les *Remonstrances au roy importantes pour son Estat* ; il n'y a aucun inconvénient pour celui-là à admettre qu'il a attiré l'attention de Richelieu sur Fancan comme polémiste tout au moins, car dans son premier ministère, celui-ci avait déjà pu lui faire apprécier un esprit fécond en ressources, alors qu'il défendait les intérêts de la maison de Longueville contre le maréchal d'Ancre auquel il opposait d'abord de Luynes avant que ce dernier n'eût son tour [3]. On peut lui assigner la même date qu'au *Discours salutaire* [4], car il était écrit un peu avant que le favori ne reçût l'épée de Connétable, et cette particularité n'a peut-être pas été étrangère à l'attribution erronée qu'on lui a faite du *Discours salutaire*. Ce pamphlet violent oublié par Geley est bien de Fancan par les idées comme par la manière et par le style ; il est du reste assez logique qu'un homme d'opposition comme lui ait débuté par une satire personnelle plutôt que par un ouvrage de principes et purement politique comme le *Discours salutaire*.

1. Notons de plus à l'appui de notre assertion que le *Discours salutaire de la France mourante* est très-élogieux pour Sillery (Recueil de Luynes, 1628, p. 350), alors que la *France mourante* qui est sans aucun doute de Fancan, le prend violemment à partie ainsi que Puisieux, p. 53 *in fine*.

2. Les indications données par l'*Inventaire* ne peuvent constituer que des preuves positives ; il serait imprudent de conclure de ce qu'un ouvrage n'y figure point pour affirmer qu'il n'est point de Fancan ; ce serait là, tout au plus, une simple présomption, et de valeur bien relative ; aussi n'en avons-nous pas fait état pour le *Discours politique* et le *Discours salutaire* qui ne s'y trouvent point ; M. Fagniez a donné à ce détail une importance exagérée à notre avis, en examinant l'attribution de ce dernier ouvrage et de la *France convalescente*. (*L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 465, note 3, et *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 373.) L'on pourrait invoquer en faveur de la priorité des *Remonstrances* le même argument que Geley a présenté pour le *Discours politique* et que nous avons signalé plus haut comme également applicable au *Discours salutaire* ; l'auteur des *Remonstrances* dit en effet à la fin du factum « n'avoir jamais rompu son silence que pour garantir V. M. comme « le fils de Crésus pour sauver son père (*Recueil de Luynes*, 1628, p. 18.)

3. G. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 352.

4. Mars 1621.

De plus, l'on ne s'explique pas que deux ouvrages parus exactement à la même date et du même auteur soient aussi différents l'un de l'autre et sous tous les rapports; alors que le *Discours salutaire* parle à peine de Luynes, *les Remonstrances* lui sont exclusivement consacrées en lui attribuant tous les désordres de la France; ce dernier est muet ou à peu près sur la question religieuse qui fait au contraire tout le sujet de l'autre, et avec une modération de forme vis-à-vis du roi qui contraste avec la violence dans le franc parler des *Remontrances* que le commissaire enquêteur qualifiait « d'injurieuses ». Cet ouvrage, il est vrai, ne dit mot de Richelieu; avec un caractère comme celui de l'auteur une seule déduction est possible; ce silence prouve que Fancan n'avait pas encore jeté les yeux sur l'évêque de Luçon pour l'opposer au favori et qu'il envisageait uniquement l'éventualité du retour de la reine mère au pouvoir, ce qui, soit dit en passant, ne fait honneur ni à son flair ni à sa valeur politique; un projet de discours trouvé dans ses papiers [1] semble bien le confirmer, de même que la lettre anonyme d'août 1621 que nous avons signalée au début et dans laquelle il semble considérer seulement en Richelieu le conseiller de Marie de Médicis, conseiller restant dans l'ombre et incapable d'un rôle moins secondaire.

Même en admettant que la *Méditation de l'hermite Valérien* soit de Fancan, ce que Geley ne fait qu'avec des réticences [2] converties en réserves par M. Fagniez [3], il faut reconnaître qu'il ne s'y trouve encore pas la moindre indication des vues de Fancan sur Richelieu; le pamphlétaire se borne à demander « si l'évêque de « Luçon tremperait toujours dans les conseils faibles qu'il donne

1. N° 821.
2. Geley, *op. cit.*, p. 99.
3. G. Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 465 et 466 Nous penchons pour l'attribution de cet ouvrage à Fancan, malgré les remarques peu justifiées de Geley sur son infériorité par rapport au *Discours politique* et à *La France mourante* : l'indépendance d'allures invoqué par le même auteur contre cette attribution représente plutôt un argument en sa faveur. Quant à la fiction piquante qui lui sert de cadre, et dont l'auteur aurait pu tirer meilleur parti, d'après M. Fagniez, on la retrouve presque identique comme fond d'un épisode de *La France mourante* qui est l'œuvre incontestable de Fancan. (*Recueil de Luynes*, 1628, p. 524.) Ajoutons que son titre a pu être emprunté par l'auteur à un roman mystique singulier, en prose et vers, paru en 1617 : *Les Révélations de l'hermite solitaire sur l'estat de la France*, par Jean Chenel, sieur de la Chappronaye.

« à la reine-mère afin qu'elle serve de trophée à la grandeur de « Luynes[1]. » Il y a loin de là à la thèse de Geley d'après laquelle Fancan aurait reçu mandat de l'évêque de Luçon d'engager une polémique à outrance contre Luynes ; l'historien lui-même n'a pu s'empêcher de constater combien l'indépendance d'allures du pamphlétaire vis-à-vis de son mandataire était étrange[2] ; il se demande, il est vrai, si ce trait contre son maître n'était pas une feinte destinée à déjouer les soupçons. Nous ne suivrons pas Geley dans une argumentation aussi pauvrement raffinée et trop fantaisiste. La vérité est tout autre ; à ne considérer que les faits, et sans chercher des causes mystérieuses, l'on voit d'abord Fancan ignorer jusque-là Richelieu en tant que personnalité politique supérieure ; il se contente simplement, au début, de l'aider à opposer la reine mère au roi avec ces conseils machiavéliques qui ont dû faire rire sous cape le jeune évêque. Dans sa réserve voulue et son effacement joué, celui-ci ne lui est pas encore apparu comme l'homme capable de faire lui-même triompher ses idées, mais il a déjà exercé sur lui son influence et marqué son emprise. Fancan va y céder lentement, à son insu, mais sûrement et d'autant plus qu'il croit dominer Richelieu dont il ignore les intentions et la longue patience ; il apportera dans son œuvre les illusions d'une initiative d'autant plus efficace que l'homme qu'il prend pour son protégé en respectera tous les écarts ; en poussant petit à petit vers le pouvoir le conseiller de la reine mère, il ne fait du reste que poursuivre une tactique en harmonie avec son tempérament agressif et réfractaire aux accommodements, avec son humeur inquiète et son caractère absolu et passionné ; il sert Richelieu contre de Luynes comme il a servi de Luynes contre le maréchal d'Ancre, comme il menacera Richelieu lui-même plus plus tard...

*
* *

Le processus de l'effort de Fancan en faveur de Richelieu se constate dans son œuvre ; on peut y suivre la progression de son enthousiasme qui n'est elle-même qu'un reflet de l'action de ce dernier. *La chronique des favoris*, placée par Geley aux premiers

1. *La méditation de l'hermite Valérien*, Recueil de Luynes, 1628, p. 341.
2. Geley, *op. cit.*, p. 100.

jours de février 1622[1], montre que la mort de Luynes, légèrement antérieure[2], avait modifié quelque peu la nature des rapports de Fancan, son auteur incontesté, et de Richelieu; jusque-là le pamphlétaire lui a seulement reproché sa faiblesse: maintenant il le trouve trop contemporisateur à son gré et l'excite en lui rappelant qu'il « a été frustré du Cardinalat » par le favori disparu[3]; mais Richelieu se tient toujours sur la réserve; c'est seulement après avoir reçu le chapeau[4] et alors qu'il n'a plus à craindre les effets d'une compromission avec Fancan qu'il change d'attitude vis-à-vis de lui, pas au point toutefois de se jeter entre ses bras et de se confier à lui ; sans se livrer davantage, il cause maintenant volontiers avec lui; ne faut-il point s'affirmer à ses yeux comme l'homme seul capable de faire triompher ses idées et qu'il faut pousser dans ce but ? Il serait intéressant de connaître exactement à quelle époque Richelieu prenait dans sa maison comme intendant son frère Vincent Langlois, un moyen de tenir le pamphlétaire à sa portée et de l'avoir sous la main ; il l'utilisait, en tout cas, avant 1620 comme secrétaire, ainsi que le prouvent quelques pièces de l'*Inventaire* que nous avons déjà cité à propos du *Manifeste d'Angers* ; et c'est probablement à la même époque qu'il le « liait d'intelligence et d'amitié pour son service » avec Mathieu de Morgues, à en croire ce dernier[5], peut-être uniquement dans le but de pouvoir éviter, par un intermédiaire, des relations directes trop compromettantes avec Fancan[6].

1. M. Delavaud, *op. cit.*, p. 92-101, a étudié longuement la question de l'attribution à Richelieu d'un ouvrage de la même époque, *l'Histoire de Don Juan, deuxième roi de Castille, recueillie de divers auteurs, par le sieur de Chaintreau*, Paris, 1622 Comme il le fait très justement observer, les témoignages pour l'affirmative sont bien vagues, et la soi-disant lettre de Diego de Valera où l'on peut voir un réquisitoire contre Luynes, p. 40-69, *édit. de 1640*, est d'un style alambiqué et relâché qui n'a rien de commun avec celui de Richelieu.

2. 15 décembre 1621.

3. *La chronique des favoris*, Recueil de Luynes, 1628, p. 483.

4. 5 septembre 1622.

5. *Reparties sur la response à la très humble remonstrance au Roy...*, Pièces curieuses..., 1644, t. II, p. 151.

6. La liste de la descendance de Vincent Langlois (*Bibl. nat. Mss. Dossiers bleus*, vol. 381-10252-8) mentionne le mariage de François Langlois, fils aîné de Vincent, auditeur des comptes, avec Madeleine de Morgues, nièce de l'abbé de Saint Germain ; malheureusement, cette pièce ne porte pas de date, mais sui-

* * *

La France mourante (avril-mai 1623) continuait la phrase commencée sur Richelieu par *la Chronique des favoris*; le nouveau cardinal doit maintenant à sa dignité ecclésiastique une indépendance et une autorité qui le mettent à l'abri des intrigues malveillantes de la Cour; désormais, l'on doit compter avec lui; sa personnalité politique s'affirme, et, pour la première fois, Fancan le place au niveau des hommes d'Etat dont l'action peut être un jour prépondérante. Toutefois, dans cette revue des partis et des hommes qui défilent autour du lit ou gît la France épuisée, son nom n'arrive qu'en dernier lieu, d'une façon tellement accessoire et si rapide, avec des réserves qui indiquent une telle défiance, qu'on ne peut s'empêcher de se demander si Fancan n'a pas craint à la réflexion d'être encore cette fois la dupe de Richelieu comme il l'a déjà été successivement et du maréchal d'Ancre et de Luynes; le passage assez court est à étudier soigneusement, car Fancan ne prend point la peine de dissimuler, surtout lorsqu'il n'attaque point et il a toujours l'audace de la franchise; il reconnaît la haute valeur du jeune cardinal « mis par son escarllate à l'abry de l'atteinte des « envies des Favoritz »; Richelieu, dit-il, « serait capable de donner « de bons elixirs, s'il le voulait, mais il est si accommodant à la « complaisance du siècle, qu'il n'ose parler non plus que la Reyne- « mère ». Voilà le grand grief de Fancan; son pseudo-protégé ne veut point de ce coup d'éclat dont il rêve; on sent que Richelieu reste encore cantonné dans sa réserve, qu'il persiste à s'abriter derrière l'autorité de la reine mère, qu'il ne veut point encore se présenter avec le programme trop absolu de Fancan en désaccord avec ses propres idées, qu'il entend user de ménagements, une tactique inconnue de Fancan et dédaignée par lui.

Il faut reconnaître cependant que Richelieu était le moins malmené dans cette revue satirique, et c'est sans doute ce fait, joint à ses relations postérieures avec le pamphlétaire, qui a donné nais-

vant toutes probabilités, cette union n'a pas dû avoir lieu du vivant de Fancan; elle est toutefois une marque des relations étroites existant entre les deux familles, ainsi que le fait remarquer M. Fagniez qui l'a signalée le premier. (*Fancan et Richelieu*, p. 2.)

sance à la légende qui lui attribue cet ouvrage. *La France mourante* tout entière est bien de Fancan, et si l'on y remarque une ordonnance plus serrée que dans les précédents et une tenue qui leur font défaut, il faut l'attribuer en partie au fait qu'elle était inspirée comme forme par un factum remarquable de 1614, *La vérité avec son conseil secret* [1].

Une autre cause réside aussi peut-être dans l'influence intellectuelle de l'esprit rigoureux de Richelieu sur l'auteur; elle s'y fait déjà sentir, et se précise encore davantage dans les deux ouvrages suivants de Fancan dont la tenue est plus accentuée; de même, par un parallélisme logique qui vient encore renforcer cette observation, la légende de l'attribution à Richelieu apparaît pour ceux-là comme plus consistante. Elle était aussi plus fondée dans le fond, il faut le reconnaître, et bien que basée surtout au point de vue historique sur un racontar invraisemblable dû à la plume haineuse de Montchal [2] et à une accusation de Chanteloube, une

1. *La vérité avec son conseil secret*, bien que fixée à 1615 par le catalogue de la *Bibl. Maz.*, nous semble avoir été écrit avant le mois d'octobre 1614, pour plusieurs raisons ; l'auteur réclame des mesures contre les duels (p. 36), ce qui paraît indiquer une date antérieure à l'édit du 1er octobre 1614 contre les duels ; il demande des mesures contre les financiers, p. 32 et suiv., alors que, le 23 février 1615, les Etats généraux demandèrent au roi l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers, mesure que le Roy promit de prendre le 24 mars suivant ; enfin, la nature du document qui consiste en 4 harangues, la première de la *Vérité*, les 3 autres d'un député de chacun des 3 ordres, indique qu'il a été écrit à l'époque de la convocation des Etats généraux.

Les 3 personnages empruntés par l'auteur sont : Gerson pour l'Ordre ecclésiastique, Bayard pour la Noblesse, Michel de l'Hôpital pour le Tiers Etat. La relation avec *La France mourante* est, comme on le voit, on ne peut plus étroite, et une association d'idées toute naturelle évoque ici le souvenir de ce Recueil de pièces que Richelieu a constitué à Paris en 1614, à l'époque des Etats.

2. « Il n'est pas hors de propos de remarquer que pendant que le marquis de « la Vieuville pressoit le Roi de donner part dans les affaires au Cardinal de « l'autre côté le Cardinal faisoit faire des libelles diffamatoires contre le mar- « quis par Fancan, auquel il disoit de ne rien laisser à dire, qu'on n'étoit ja- « mais réduit à vérifier ce qu'on avoit écrit ce que Fancan a depuis confessé au « marquis, en lui demandant pardon. » (De Montchal, *Mémoires*, Rotterdam 1718, t. I page 67). La même accusation adressée à Richelieu par Chanteloube lors de la polémique au sujet de la reine mère, était faite en des termes bien vagues qui en affaiblissaient singulièrement la portée : « Que ne faites-vous le « procès au Cardinal de Richelieu des livres qu'il escrivoit contre M. de Luynes « je ne dis pas seulement contre sa personne en calomniant le Ministre qui « étoit lors, mais depuis encore en disant toutes les affaires ; comme on peut « voir par le *bon François*, le *mot à l'oreille* la *France mourante* et une infi- « nité d'autres libelles qui ont été faits ou procurez par le Cardinal de Riche-

source aussi suspecte, l'on ne pouvait plus à propos invoquer en sa faveur l'adage : « is fecit cui prodest. » Les deux factums battaient en effet furieusement en brèche le crédit du Marquis de La Vieuville qui était le seul obstacle séparant Richelieu du roi et du pouvoir, et après le *Mot à l'oreille* ouvrant l'attaque, *La voix publique* qui le suivait de près assurait l'avènement de Richelieu en portant le dernier coup à son adversaire [1].

*
* *

Richelieu est entré dans le Conseil étroit ; a-t-il vraiment joué, auprès du roi, comme il le dépeint longuement dans ses *Mémoires*, la comédie de la résistance, comme il l'avait déjà fait auprès de la reine mère, à son retour de l'exil d'Avignon. Il n'y a rien que de très vraisemblable, car il n'ignorait rien de l'hostilité de La Vieuville à son égard et savait que celui-ci « ne le faisait pas mettre au « conseil pour servir le roi mais pour le maintenir et le servir de « lui comme d'une marotte [2]. »

Fancan y a vu clair ce jour-là ; il connaît maintenant assez le nouveau conseiller « jeune, vigoureux et actif s'accordant très « bien, La Vieuville et lui, en ce qu'ils ne voudraient qu'une « même chose qui est gouverner chacun tout seul », et finalement il prédit au premier sa chute, mais il ne s'arrête pas là, car avec lui « tout le monde a son paquet », même le roi. « Il y en a qui disent, « poursuit-il en s'adressant au marquis, que vous vous fussiez « bien passé de ce second et *le Roy aussi* car puisque Sa Majesté « est advantageusement pourveue de toutes les conditions plus « nécessaires pour bien régner, qu'est-il besoin de luy donner tant « de conseillers dont la multitude ne fait qu'engendrer confusion ? « Un seul homme bien fait lui vaudroit plus qu'un millier... » [3].

Voilà qui suffirait à prouver que si Richelieu a collaboré à cette œuvre, ce n'a été que d'une façon indirecte, en fournissant par exemple des éléments de polémique à l'auteur ; son ironie n'a jamais affecté cette forme cavalière; les blessures profondes que fait son épée ne laissent point de traces sanglantes apparentes comme

« lieu. » (*Lettre du Père de Chanteloube aux nouvelles chambres de justice*, 1632. *Div. pièces pour la défense de la Reyne-Mère*, 1635, t. V, page 12.) Cf. *Mémoires de feu M. le Duc d'Orléans*, Amsterdam, 1625, p. 182.

1. *Merc. Franc.*, t. X (1624-1625), p. 659.
2. *Mémoires*, t. II, p. 292.
3. *Le mot à l'oreille*, Recueil de Luynes, 1628, p. 599.

celles de la lame de Fancan, qui sont moins dangereuses mais plus visibles et peut-être plus douloureuses ; il a fallu l'audace accoutumée du pamphlétaire pour toucher ainsi le roi avec une malice raffinée aussi transparente, pour se permettre de rappeler de façon aussi libre le nonchaloir, l'inexpérience et le caractère timide du roi qui lui imposent le besoin d'un favori tout-puissant et aussi son antipathie quasi instinctive pour Richelieu; le jeu était dangereux et ce dernier a dû trembler de se savoir à la merci d'un pareil avocat...

Il n'en avait pas fini avec lui; *La Voix publique* [1] reprenait le même thème que *le Mot à l'oreille* en le développant et en achevant de créer l'irrémédiable entre Richelieu et le Marquis, « lequel, disait-il, le craint comme le diable et le hait comme « la mort » ; mais tout en donnant le coup de grâce à celui-ci, il en arrive pour la première fois à faire l'apologie ouverte de son futur successeur; s'il lui reproche encore ses complaisances coupables, sa politique d'expectative et son inertie, il le loue maintenant enfin sans restriction de sa « probité, son courage et son zèle [2] » ; et il va jusqu'à lui donner en exemple le cardinal d'Amboise; le mot ne tombait pas dans l'oreille d'un sourd, comme on verra plus tard, et Baudier après Sirmond devait être chargé, dix ans après, de reprendre la comparaison.

* * *

Richelieu a enfin abouti dans son patient travail d'emprise sur Fançan, mais pas au point d'en faire son homme lige ; il a pu, dans cette campagne, arriver à assouplir la plume du pamphlétaire jusqu'au panégyrique, quoique bien mitigé, mais il n'a point dompté son caractère ; dans son triomphe assuré, Fancan n'a pu s'empêcher de lancer un trait final qui révèle le fond de sa pensée ; il y a encore en lui de la défiance instinctive du début

1. Le titre n'était pas nouveau ; peut-être était-il emprunté intentionnellement à deux pamphlets l'un contre le Maréchal d'Ancre, l'autre contre les Jésuites, ce qui rentre bien pour tous deux dans les idées de Fancan. Ce sont : *Le définiment de la guerre appaisée par la Mort de Concino Concini Marqué d'Ancre, lequel a été carrabiné enterré, déterré, pendu*, etc.. *De l'imprimerie de la Voix publique qui chante vive le Roy* et la *Voix du peuple où sont les secrets d'Espagne et préparatifs du grand parti, traduit jouxte la copie imprimée à Madrid, 1621.*

2. *La voix publique*, Recueil de Luynes, 1628, p. 566.

pour l'homme dont il semble s'être fait comme à regret le champion ; ne dirait-on pas qu'il s'est encore interrogé une dernière fois sur le degré de confiance qu'il peut avoir en lui, lorsque dans sa dernière phrase il adjure les ministres de « se montrer « plus vigoureux à résister au mal », sinon, ajoute-t-il, en le nommant cette fois le premier, « que le Cardinal de Richelieu « duquel on espère Mirabilia s'en aille à Rome pour y gaigner « les pardons [1]... »

*
* *

Malgré les raisons que nous avons exposées à l'encontre de cette hypothèse, l'on pourrait se demander si, avec un autre caractère que celui de Fancan, ses réticences et les méfiances qu'il ne cachait pas vis-à-vis de Richelieu, ainsi que ses adjurations de vigueur contre la politique espagnole, n'étaient pas concertées entre eux pour éviter tout soupçon de connivence ; telle est l'opinion d'Avenel qui voit dans un mot de blâme innocent placé aux premières pages de la *Voix publique* [2], une ruse du panégyriste destinée à égarer le lecteur. Richelieu était alors en effet l'homme des deux partis [3], et la protection de Fancan, s'il l'eût acceptée sans réserve, l'aurait ruiné auprès de la cour et des « catholiques ardents ». Celui-ci l'avait, grâce à sa tactique indirecte, merveilleusement servi jusqu'à la *Voix publique*, mais ce dernier pamphlet était ouvertement favorable au Cardinal qui se serait compromis en le laissant passer sans riposter, par cette adhésion tacite à ses idées, d'autant que la rumeur publique le désignait comme son instigateur en l'attribuant à un de ses parents et créatures, Daniel Duplessis, évêque de Mende [4]. La diplomatie du silence n'était plus maintenant de mise ; si Richelieu avait été étranger à la campagne de Fancan en ce sens qu'il ne s'était jamais ouvert à lui de ses sentiments réels, il devait maintenant affirmer publiquement cette attitude et conserver son prestige de l'inconnu, sa grande force, en se dégageant du concours trop significatif que lui avait apporté *la Voix publique*. De

1. *La Voix publique*, p. 580.
2. Avenel, *Lettres...*, t. VIII, p. 24.
3. G. Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 474.
4. Avenel, *Lettres...*, t. VIII, p. 24, note.

là, l'intérêt supérieur de la polémique, trop superficiellement étudiée, à laquelle donnait lieu le succès retentissant de ce pamphlet.

Parmi les nombreux factums dont la chute de la Vieuville et la plume de Fancan provoquaient ainsi l'apparition sur le Pont-Neuf [1], la plupart sont insignifiants, tels que *Le génie de la France* et *La Voix du Ciel* [2], mais il en est deux qui méritent d'autant plus de retenir l'attention qu'ils touchent intimement Richelieu, l'un d'eux pour avoir été écrit sous son inspiration directe, le second pour être son œuvre personnelle ; ils se complétaient du reste trop bien tous les deux, malgré les précautions apportées à les différencier de forme et d'origine, pour ne pas répondre à la double préoccupation de Richelieu, d'une part de se dégager de toute complicité avec Fancan et de l'autre d'affirmer son indépendance.

Le premier : « *La Responce à la Voix publique* », était dirigé contre le pamphlétaire ; elle le prenait violemment à parti et presque nominativement, en le désignant comme l'auteur de *la France mourante* et du *Mot à l'oreille* [3] ; elle lui reprochait avec une acrimonie blessante voulue son humeur maligne, médisante et calomnieuse qui n'avait épargné personne, depuis le maréchal d'Ancre jusqu'aux confesseurs du roi en passant par de Luynes, le chancelier et Puisieux ; elle reprenait une à une les victimes du railleur, en relevant d'une façon intentionnellement exagérée, et comme en les mettant en relief, les médisances et les calomnies déversées sur eux. Richelieu, bien que venant à son rang après le cardinal de La Rochefoucauld, y avait la plus large part et avec un éloge des plus dithyrambiques [4].

1. *Mercure français*, t. X, p 673.

2. Ces pamphlets qui rentrent dans la littérature populaire n'ont aucune prétention politique ; *La Voix du Ciel* quelque peu licencieuse, prélude par une fiction qui rappelle *Les Méditations de l'hermite Valérien* ; elle est due sans doute à un libertin car l'auteur y fait défiler, entre les scandales du galant Bassompiere et de Mme des Essars la figure du Père Garasse et son livre contre Théophile ; elle reparaissait sous un autre titre : *Le jugement des Dieux porté contre la Vieuville révélé à un marchand hollandais*, 1624.

3. *Response à la voix publique envoyée de la Cour*, 1624, p. 12.

4. « Le second qu'il piquotte sourdement et comme en passant est le Cardi-
« nal de Richelieu lequel a emporté le bel éloge par dessus tous les prélats de
« France qu'il est le plus accomply et le plus docte qui ait porté le chapeau de
« Cardinal, depuis un siècle entier. Aussi la Sorbonne l'a choisi pour son pro-

La défense de Vieuville arrivait en dernier lieu comme un hors-d'œuvre sans importance, et elle était traitée brièvement et avec une mollesse presque indifférente qui contrastait avec l'exagération factice de la vigueur déployée contre Fancan à propos de Richelieu. La diatribe virulente contre les financiers qui suivait immédiatement avec une ironie qui n'était que trop claire, était bien là, du reste, pour empêcher toute équivoque ; en réalité, ce singulier pamphlet n'était pas plus en faveur de la Vieuville que dirigé contre Fancan ; il n'était qu'un prétexte pour dégager Richelieu de toute suspicion de connivence ou même de simples rapports avec ce dernier ; il y arrivait à la fois en présentant Richelieu comme l'une des victimes de sa malignité injurieuse, ce qui permettait de le classer hors de pair, et en mettant en relief et exagérant avec complaisance les traits que lui avait décochés le pamphlétaire au sujet de sa sympathie pour la faction espagnole.

Il est hors de doute que ce factum a été inspiré par Richelieu, et même qu'il lui doit tous ses éléments ; il a été en tout cas élaboré non seulement avec soin, mais mais avec les précautions nécessaires pour dissimuler au public sa véritable portée et lui donner les apparences d'une diatribe écrite sans calcul. Plus haut, nous avons déjà constaté le maquillage par Richelieu lui-même d'une de ses propres œuvres ; on en voit ici un second exemple,

« tecteur et son appuy comme le plus éloquent en discours, le plus profond en « science, le plus doux en conversation et le plus parfait en toute sa vie qu'il « soit jamais veu : de luy objecter qu'il s'arrête aux intérêts d Espagne, cela est « si hors de toute apparence que c'est un crime impie que de vouloir douter de « la fidélité de ce prélat envers son Prince ; je ferois un livre entier de l obli- « gation que nous luy avons tous, des sages conseils et des bons avis que la « France a reçue de luy ; c'est un autre Nestor dont la sage prudence et l'ex- « périence née devant l'aage ont apporté à cet Estat un advancement qu'il est « plutôt permis d'admirer que de louer et de luy seul on peut dire véritablement « ce que le poëte a dit autrefois d'Ascaïus, *ante annos animum gessit curamque* « *virilem*; car dès le plus tendre de ses ans il a donné de véritables marques « des vertus et de la prudence avec laquelle il gouverne maintenant une partie « de la France et diray avec vérité que si le Ciel voulait former un homme plus « parfaict il semble que l'influence de tous ses astres n'y pourroit arriver ; « car il possède seul toutes les perfections qui sont infuses dans tous les autres « et déjà je conclus que notre calomniateur est un aveugle de douter de sa fidé- « lité et de croire qu'il voulust tremper dans les factions Espagnoles ; car cela « est autant esloigné de vraye semblance comme celuy qui a basty ce libelle in- « jurieux est hors de raison. » *Response à la Voix publique envoyée à la Cour*, 1624, p. 15 et 16.

Ce livret pèche par l'unité de forme, comme on le constate par une lecture attentive ; on y sent par intervalles une trivialité et une exagération de violence et de grossièreté dans les termes qui jurent dans la tenue générale ; à côté de ceux-ci, se trouve la note véritable due à une connaissance psychologique profonde de Fancan. Sous ce rapport, ce livret, à l'allure désordonnée en apparence, est un véritable réquisitoire, et si on le compare à l'accusation que Richelieu dressera trois ans plus tard contre Fancan dans ses *Mémoires*, l'on est frappé de leur similitude ; le dangereux pamphlétaire, « cet auteur chimérique qui n'a « d'autre but que le désordre et le cahos » [1], n'est-il pas déjà condamné dans l'esprit du nouveau ministre d'Etat ?

Après ces considérations qui solutionnent le problème, il est superflu d'examiner l'opinion d'après laquelle la *Response* aurait été, avec la *Voix publique*, une comédie en deux actes concertée entre Richelieu et Fancan [2] ; loin de là, ce factum a même dû probablement marquer une ère nouvelle dans la nature de leurs rapports ; non point que le premier ait cessé d'utiliser à son profit la plume ou le génie d'intrigue de l'autre lorsque l'occasion s'en présentait, mais ce livret qui précisait leur situation respective a certainement reculé cette familiarité quelque peu audacieuse que l'on sent jusque-là dans l'œuvre du pamphlétaire.

Quand à l'attribution, s'il est indéniable que Fancan n'y a eu aucune part, et seule la façon dont les PP. Jésuites Seguiran et Arnoux y sont défendus [3] suffit *a priori* à écarter cette hypothèse, il ne semble pas que Richelieu en ait eu d'autre que celle que nous avons signalée plus haut, c'est-à-dire d'inspirateur ou même de correcteur, suivant son habitude, intéressé comme il l'était dans cette manœuvre.

*
* *

En revanche, le *Remerciement de la Voix publique au Roy*, la dernière pièce de cette pseudo-polémique est de Richelieu et de lui seul. Tout y dénonce sa main, et le fonds et la forme ; elle n'est qu'un résumé du long réquisitoire que Richelieu a laissé dans ses

1. *Response à la Voix publique*, 1624, p. 13.
2. Avenel, *Lettres*... t. VIII, p. 25.
3. *Response à la Voix publique*, p. 26 et 27.

Mémoires contre le marquis de La Vieuville, et la connexité intime de ces deux œuvres est frappante comme arguments et comme ton [1]. Richelieu l'a écrite avec *la Voix publique* et la *Responce* sous les yeux en y mettant toute sa personnalité, avec sa mesure et sa discrétion accoutumées, mais aussi en cherchant à la dissimuler avec un soin qui le trahit ; il n'y a point cette rhétorique fleurie de la *Response* qui n'est pas dans sa note, mais comme dans celle-ci, l'on constate des expressions, des tournures, des traits qui détonnent ; ce ne sont pas les trivialités ou les violences voulues de la *Response* (Richelieu est incapable de se déguiser à ce point), mais des expressions de langage courant, des tournures, des détails qui ne sont pas familiers à sa plume ; est-ce pour la déguiser qu'il invoque le témoignage du comte de Mansfeld [2], qu'il qualifie La Vieuville de « gentil falot » [3], qu'il narre l'incident du charivari des marmitons devant la porte de La Vieuville, la veille du jour où le comte de Tresme lui apportait la nouvelle de sa disgrâce [4], qu'il montre La Vieuville comme « mettant assurément un chacun au Breniquet s'il avait subsisté plus longtemps » [5], qu'il rappelle en deux mots l'anecdote de Baudin et de la Vierge Marie, anecdote que Fancan racontait en détail dans la *Voix publique* [6]. On serait tenté de le croire, si une hypothèse plus séduisante ne s'offrait pour voir dans ces traits humoristiques l'influence de Fancan qui a dû, par réciprocité, s'exercer sur la plume du Cardinal. Quoi qu'il en soit, malgré ces discordances, cette pièce n'en est pas moins l'œuvre d'un diplomate de haut vol, tandis que *la Voix publique* est l'œuvre d'un pamphlétaire ; il y court, du reste, comme une humeur de bon aloi qui sent l'homme de Cour, et la composition est bien celle d'un homme d'Eglise ou tout au moins d'un scholaste, car la péroraison de cette épître au roi est une homélie ; l'aspect d'ensemble, celui d'une harangue tombant de la chaire ; enfin dans tout ce factum, l'on sent la haute autorité d'un homme grave, réfléchi et sûr de lui ; le langage est celui d'un homme qui domine la situation et parle en maître, sans aigreur et

1. *Mémoires*, t. II, p. 321 et suiv.
2. *Le Remerciement de la Voix publique au Roy*, 1624, p. VI.
3. *Ibid.*, p. VIII.
4. *Ibid.*, p. IX.
5. *Ibid.*, p. X.
6. *La Voix publique* (Recueil de Luynes, 1628, p. 562).

sans passion, jusque dans ses conseils au roi, tout en l'assurant de l'humble fidélité et de la reconnaissance de la France; car il a emprunté à Fancan cette heureuse fiction qui lui permet de ne pas découvrir sa personnalité et de planer au-dessus des partis en se faisant l'écho « de tous les Français » [1] sans distinction, de défendre le P. Segueran [2] contre l'inimitié de La Vieuville en même temps qu'il assure le roi de la pieuse gratitude de tous les « bons françois » [3]. Il fait le procès du marquis pour ses grivelées, son audace, son humeur brouillonne et désordonnée, pour sa façon de compromettre le roi, mais auparavant, il a d'abord traité des intérêts supérieurs et généraux du pays, mis à mal par l'ancien ministre. Cette façon d'élever le débat au-dessus des coteries et de le résumer sans prendre parti, Fancan ne la connaît point, et il a dû se dire qu'il était bien joué en constatant que le Cardinal restait impénétrable et entendait demeurer maître de la situation, sans épouser ses haines et ses idées. Dans ce libelle, Richelieu a tracé non pas le programme de sa politique extérieure future, mais exposé les deux grands points qui en seront le premier pivot, le mariage d'Angleterre et l'affaire de la Valteline; dans ses *Mémoires*, ces deux affaires sont mêlées à ses préoccupations sur l'issue de son duel avec La Vieuville et c'est par là qu'il ouvre son pouvoir. En réalité, Richelieu est resté le maître de Fancan dans cette joute ; c'est lui et non pas Fancan qui y a donné le dernier coup d'épée, dans un geste large comme son génie et le dernier mot, il l'a dit, non pas à La Vieuville, mais au roi, et non pas à l'oreille, mais bien haut, sans mystère et devant l'opinion publique tout entière.

*
* *

Nous avons signalé les conseils qu'il donnait à la fin au roi; ils sont à rapprocher de ceux de Fancan, d'autant plus que c'est l'un des détails où s'affirme le plus la différence de leurs tempéraments et la supériorité écrasante de Richelieu; alors que le pamphlétaire les donne presque toujours sous une forme plus ou moins blessante, sa note habituelle, Richelieu les enveloppe

1. *Le Remerciement de la Voix publique au Roy*, 1624, p. III et V.
2. *Ibid.*, p. X.
3. *Ibid.*, p. XIV.

dans une bonhommie grave qui sauvegarde la dignité royale. Dans sa *Remonstrance au Roy* qualifiée « d'injurieuse », Fancan s'écriait après avoir énuméré tous les biens et faveurs prodigués aux favoris : « L'on demande des raisons d'une si prodigieuse fortune ; « que peut-on dire autre chose sinon qu'ils en sont eux-mêmes « les artisans, et non pas vous, Sire, qui vous déchargez sur eux « de toutes les affaires du Royaume pour suivre le plaisir de la « Chasse, sans prendre garde que tandis que vous chassez on « vous chasse et tandis que vous volez, on vous vole... [1] »

Richelieu pensait tout autant de ces mesquines et absorbantes occupations royales qui étaient de notoriété publique, car, à l'époque où ces objurgations étaient livrées au public, il notait, pour la postérité, dans ses *Mémoires* : « Les affaires étaient en tel « désordre que les affaires dépendaient du père et du fils ; le roi « s'adonnait à la chasse, sembloit faire beaucoup quand il s'exemp- « toit des corvées du conseil... [2]. Mais avec quelle discrétion respectueuse et quasi paternelle, le *Remerciement* faisait au roi les mêmes remonstrances que *la Voix publique* : « Au surplus, Sire, « la France vous conjure de continuer et embrasser le soing des « affaires de vostre royaume, afin qu'il ne s'y passe plus rien à « son inceu. Donnez quelques jours de la semaine à vos plaisirs « et quelques autres dans vos conseils... [3] » On voit que Richelieu laisse bien derrière lui les petits moyens de Fancan ; si l'on appelle ironie sa manière raffinée dans la mesure, il faut convenir que la verve caustique du pamphlétaire est jeu d'enfant à côté d'elle, car il la manie en traitant les sujets les plus épineux, sans un seul mot pouvant prêter à une interprétation malveillante. C'est ainsi que Richelieu trouvait le moyen de présenter la mesure énergique de Louis XIII contre La Vieuville de façon à amener une association d'idées avec le maréchal d'Ancre, et il allait jusqu'à prononcer le nom de Luynes « et ce qu'il en avait cuit à la France d'avoir suivy ses conseils [4] ». Non seulement tous les favoris y passaient, mais le nouveau ministre faisait, par son silence même, un véritable coup d'Etat en ne soufflant mot de la reine mère qu'il éliminait

1. *Remonstrance au Roy importante à son Estat,* Recueil de Luynes, 1628, p. 21.
2. *Mémoires*, t. II, p. 255.
3. *Le Remerciement de la Voix publique au Roy*, p. xv.
4. *Ibid.*, p. xi.

ainsi radicalement des affaires au nom de la France avec laquelle il s'identifiait dans une audace si naturelle qu'elle passait inaperçue ; il s'adressait au roi seul en reportant sur lui tout le mérite du choix de son Conseil et des trois nouveaux chefs des finances qu'il lui avait lui-même désignés... [1]

*
* *

La Restauration de l'Etat de 1620 laissait prévoir la lutte future entre la reine mère et Richelieu ; le *Remerciement* en montre le germe, et à ce point de vue, il est singulièrement instructif et d'une haute importance historique, en ce qu'il affirme la résolution inébranlable de Richelieu de supprimer désormais tout intermédiaire entre le roi et lui, et de se débarrasser tout d'abord de cette chaîne pesante à laquelle il doit, il est vrai, sa fortune, mais qu'il lui est nécessaire de sacrifier, dans son intérêt personnel, aussi bien que dans l'intérêt de l'Etat avec lequel il se confond à partir de ce jour. A ce titre, le *Remerciement* est un véritable manifeste comme celui de 1620 ; Richelieu l'a signé du reste comme toutes ses œuvres ; sa personnalité est trop accentuée pour que dans ce document de sa main comme dans les autres, il ne l'ait point laissé percer. Ici, elle apparaît dans son amour-propre froissé par La Vieuville ; dans sa dignité de grand seigneur et de prélat, il ne lui pardonne point de l'avoir humilié, de l'avoir traité aussi dédaigneusement qu'il l'a fait en disant de lui, lors des négociations du mariage d'Angleterre, que « ces prêtres-ci me gatent tout » [2], d'avoir voulu le faire entrer « avec honte dans le conseil, cédant au connétable et au chancelier » [3]. Richelieu a exhalé sa rancune dans un trait qu'il sait en outre devoir toucher particulièrement le roi, le premier gentilhomme de son royaume : La Vieuville « odieux à la noblesse dont il est métif », ainsi qu'au tiers état dont il est sorti ! Voilà un détail qui a échappé à Fancan ; il n'a pu venir que sous la plume de Richelieu, aussi fier de sa naissance que de son titre cardinalice ; déjà il avait fait grief à Luynes de son « faible commencement », et la façon dont il a appuyé dans ses *Mémoires* sur les origines modestes de l'ancien favori [4] montre

1. *Le Remerciement de la Voix publique*, p. XII. *Mémoires*, t. II, p. 333.
2. *Mémoires*, t. II, p. 323.
3. *Ibid.*, t. II, p. 292.
4. *Ibid.*, t. I, p. 212 et suiv.

l'importance qu'il attachait à ce point, comme nous l'avons auparavant constaté chez lui, dans l'évêché de Luçon.

La Vieuville n'avait fait que suivre l'exemple de Luynes [1] en se faisant fabriquer une généalogie, mais le *Remerciement* apprenait de plus au lecteur curieux qu'elle avait été payée l'énorme somme de 3.000 livres prise sur l'épargne, et qu'elle le faisait « impudemment descendre de la Coste de Louis le Gros [2] ».

Le détail est d'autant plus piquant que Richelieu avait plus tard des prétentions à la même origine [3] : il serait curieux de rechercher si un héraldiste complaisant et avide l'avait déjà établie dans son arbre, et si cette usurpation de titre par son ennemi excitait chez lui une indignation doublement motivée par son orgueil de caste et par son ressentiment personnel. Quoiqu'il en soit, il se verra railler, lui aussi, des mêmes prétentions, mais sans que le pamphlétaire fasse rire à ses dépens en présentant cette généalogie comme une douce manie inhérente au titre de ministre d'Etat ; Fancan, il est vrai, ne sera plus là alors, pour exercer sur ce sujet sa plume mordante, mais s'il ne l'a pas écrit, il a peut-être laissé aller sa langue, et c'est une parole qui s'est, dans ce cas, ajoutée aux autres griefs que lui fera le Cardinal, en l'envoyant à la Bastille.

* * *

Richelieu est au pouvoir et c'est ici que devrait se clore la première partie de cet ouvrage ; nous y rattachons toutefois une dernière production qui développe la phrase finale des *Remerciements au Roy* et qui marque le souci de Richelieu de s'appuyer sur l'opinion publique en inaugurant son ministère; il avait l'avantage de la trouver d'avance prévenue en faveur de sa première

1. Des Blancs, *Héliotrope luynienne* (Dardenne, *Apologie contre les politiques et une briève description de la généalogie de Mme de Luynes*. Paris, 1618, p. 37).
Aucune des généalogies de la famille de la Vieuville existant à la B. N. ne la relie aux Comtes de Dreux (Cf. *Dossiers bleus*, 667-668 ; *Carrés d'Hozier*, 634 ; *Cabinet d'Hozier*, 333) ainsi que le père Anselme et Moreri, elles la font remonter seulement à Jean Coskaer, gentilhomme breton qui prit le nom de La Vieuville, une famille très ancienne et connue en Picardie et en Artois, et qui mourut avant 1472.
2. *Le Remerciement de la Voix publique*, p. IX.
3. *Lettre déchiffrée*, 1627, Rec. de div. pièces pour servir à l'histoire, 1635 p. 18.

entreprise, la recherche des financiers, et de rallier ainsi à lui tous les partis sur un terrain étranger aux passions religieuses, tout en achevant de ruiner par là définitivement son prédécesseur. Tel était le but principal de la *France en convalescence* qui suivait de près le *Remerciement* ; Richelieu la faisait écrire sous son inspiration, car elle donne, en les développant, la plupart des arguments qu'il avait exposés lui-même au roi, sur cette question, et qu'il a reproduits dans *Mémoires* [1] ; et d'autre part, il autorisait la publication dans le *Mercure français* [2] de ce factum « sorti d'une bonne plume et d'une âme toute royale et française » comme la qualifiait le gazetier sous sa dictée.

La suppression, dans le texte publié par le périodique officiel, de deux passages dont l'un peu révérencieux pour le roi [3] et l'autre agressif pour le cardinal de La Rochefoucauld [4], témoigne du soin apporté à l'examen de l'ouvrage. Evidemment, Richelieu a lu et relu cet ouvrage avant d'en permettre l'impression ; peut-être l'a-t-il commandé et y a-t-il glissé quelques mots dont la recherche serait une curiosité inutile, mais quelle que soit son origine, ce factum n'est assurément point de Fancan, comme l'a avancé Geley [5], et nous ne pouvons que nous associer à l'opinion de M. Fagniez qui le lui dénie en se basant sur l'allure de l'ouvrage [6]. Fancan n'a jamais eu ni ce ton mesuré ni cette allure placide, ni cette rhétorique fleurie de cabinet. La recherche de l'auteur sort de notre plan ; on peut néanmoins y apporter une première contribution en assurant ici qu'il est d'un homme de robe longue ; de nombreuses expressions techniques qui sentent le palais, une argumentation dont la subtilité rappelle les arguties de la chicane, des conseils qui dénotent une vieille expérience des mœurs de la justice et un scepticisme très averti sur la rigidité des consciences et sur le fonctionnement des conseils spéciaux pour la recherche des financiers, un passage qui dénote la fréquenta-

1. *Mémoires*, t. II, p. 345-356.
2. *Mercure français*, t. X, p. 678-614.
3. *La France en convalescence ou ses très humbles remonstrances au roy pour la recherche des financiers et la Réformation de l'Estat*, 1624, p. 19 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 16.
5. Geley, *op. cit.*, p. 207.
6 M. Fagniez appuie aussi son opinion sur le fait que ce factum ne figure pas à l'inventaire de Fancan ; nous ne retenons pas cet argument sur la valeur duquel nous nous sommes déjà expliqué.

tion de Bautru [1] donnent sur ce point une impression très nette ; un paragraphe significatif révèle enfin le parlementaire ennemi de l'Espagne, par une vieille tradition de corps.

Cette particularité fera repasser devant nos yeux *la France mourante* dans un autre chapitre ; ajoutons seulement ici que la campagne de presse que Richelieu reprenait si habilement pour inaugurer son pouvoir (car depuis les Etats de 1614 elle revenait périodiquement) [2] aboutissait quelques mois plus tard à un recouvrement de onze millions.

Cette question, au point de vue qui nous occupe, n'est du reste qu'accessoire, et son intérêt s'efface devant la gravité de principes dans laquelle le nouveau ministre d'Etat était engagé en même temps sur le terrain de la politique extérieure.

1. *La France en convalescence*, 1624, p. 15. Le nom était remplacé par des points dans le *Mercure français*, t. X, p. 689.

2. Il en est de même pour la question des estropiats de la guerre dont Geley, a rapporté trop partialement le mérite à l'initiative de Fancan, même en supposant, ce qui n'est point, que ce dernier soit l'auteur de *la France mourante*.

SECONDE PARTIE

LE POUVOIR

(1624-1635)

CHAPITRE IX

LA POLÉMIQUE POLITIQUE : L'Espagne et les protestants. — *Le véritable ou le mot en amy* ; *La Cabale espagnole* ; le *Discours sur l'occurrence des affaires présentes* ; *Mysteria politica* ; *Le Discours sur la Valteline* ; la *Responce au Manifeste de Soubise* ; *La Ligue nécessaire.*

Avec Richelieu au pouvoir, nous abordons la partie pour ainsi dire historique de sa plume ; ce qui précède n'en est en réalité que la préface. Jusqu'ici l'on n'a vu de lui que des manifestations personnelles et isolées que l'on pourrait qualifier d'épisodiques, si elles n'étaient reliées entre elles par la persistance de son caractère et de ses patientes ambitions ; elles permettent de suivre ses débuts comme diplomate et comme homme d'Etat, et d'étudier avec le germe de ses vues futures, son tempérament, sa souplesse, ses ressources ingénieuses pour ne point perdre pied et résister à ses ennemis jusqu'au jour où il pourra s'imposer au roi. A ce point de vue, elles présentent un intérêt psychologique plus considérable que celles qui vont suivre, parce qu'elles émanent plus intimement de lui, et qu'il n'a pas encore à son service les plumes qu'il va utiliser autour de lui ; la recherche de leur attribution en est par là plus facile, malgré le soin qu'il a apporté à y dissimuler sa personnalité ; toute cette première œuvre est, du reste, œuvre d'opposition ; c'est ainsi que nous l'avons vu successivement comme théologien contre les protestants d'abord dans son diocèse puis dans sa retraite, comme orateur contre le Tiers et contre les Princes, comme diplomate enfin contre les favoris dans les trois derniers libelles que nous venons de voir, en laissant de côté comme hors-d'œuvre l'*Instruction du chrestien* qui correspond à la courte période de défaillance où il s'est avoué vaincu dans cette lutte. Chacune de ces pièces en marque les étapes ; elles sont comme une série de duels dont l'œil peut saisir les péripéties,

et où il est relativement aisé de ne point perdre de vue sa lame. Maintenant la scène change ; au lieu d'une succession d'engagements isolés et distincts, la polémique devient une mêlée confuse ; Richelieu ne peut y descendre, trop absorbé par son labeur et les préoccupations multiples du pouvoir, obéissant aussi à la circonspection que lui impose sa situation ; il se contente de diriger la nuée de bretteurs entre lesquels il a le choix ; par moments, il saisit l'arme de l'un d'eux pour une passe rapide, mais c'est l'exception, et même alors, est-il difficile de lui attribuer la part qui lui revient, au milieu des coups dont plusieurs sont aussi dus à l'initiative ou au zèle exagéré de ses tenants. Une autre considération explique combien serait vaine toute étude en vue d'une recherche complète de ce genre ; avant d'arriver au pouvoir, tout l'effort de Richelieu est concentré vers un seul but ; au fond sa personnalité seule est en cause, et qu'il attaque ou qu'il se justifie, elle offre au curieux un repère à peu près infaillible pour la découvrir avec ses caractéristiques accusées. Une fois Richelieu au pouvoir, la physionomie de la lutte change avec ses causes qui deviennent multiples ; le conflit des idées et des principes se mêle à celui des personnalités, avec toute la violence des passions ; son théâtre embrasse toute l'Europe, et l'enchevêtrement confus d'éléments aussi nombreux et aussi complexes achève de dérouter le curieux, sans parler des ruses de toutes sortes employées de part et d'autre pour atteindre plus sûrement l'adversaire ou parer ses coups.

On voit de combien de réserves il convient d'entourer l'affirmation d'une attribution définie, dans l'étude qui va suivre, et la fréquence des cas dans lesquels on doit se contenter de noter l'inspiration de Richelieu ; encore, même pour ceux-là, des restrictions s'imposent-elles, car il a pu se produire fréquemment que des œuvres isolées aient reflété ses pensées ou ses idées politiques, sans qu'il ait en rien influé sur leur production. Ce n'est pas à dire que certaines pages ne présentent des caractères tels que le doute ne soit pas possible, mais elles constituent l'infime minorité, et l'on est amené à poser en principe général la nécessité de se borner à des conclusions hypothétiques pour l'attribution de la majorité de ces œuvres, en s'attachant surtout à signaler le rôle qu'elles ont joué dans la politique de Richelieu.

*
* *

La partie de ce travail qui a pour titre *Le pouvoir* peut se diviser en deux périodes bien distinctes : la première va de l'arrivée de Richelieu au ministère jusqu'au siège de la Rochelle ; la seconde correspond à la lutte contre la reine mère et le duc d'Orléans ; celle qui suit jusqu'à la mort de Richelieu est remplie par la guerre de Trente ans et par des polémiques religieuses ; comme nous l'avons dit plus haut, celle-ci sort de notre cadre ; aussi ne lui consacrerons-nous que quelques pages.

Chacune d'elles se subdivise à son tour ; dans la section de la première qui fait l'objet des chapitres suivants, la polémique est tout d'abord, sinon presque uniquement, au moins principalement politique ; les *Mysteria politica* qui la dominent synthétisent les attaques dont Richelieu est le point de mire dans sa lutte contre l'Espagne pour la question de la Valteline, contre l'Autriche pour la défense des protestants de l'extérieur, dans ses efforts pour assurer la réussite du mariage d'Angleterre, et la neutralité des protestants de l'intérieur. La polémique est ensuite portée sur le terrain théologique et religieux avec l'*Admonitio* ; cette seconde phase se partage elle-même en deux séries parallèles de factums ; l'une d'elles reste purement doctrinale et sérieuse, tandis que l'autre, satirique, prend à partie la personnalité de Richelieu, d'abord comme ecclésiastique et dignitaire de l'Eglise, puis comme personnage privé. Une fois la paix conclue, d'une part avec l'Espagne, de l'autre avec le parti protestant, Richelieu reprend son projet primitif de la réduction des protestants au droit commun et de la pacification intérieure définitive ; le ralliement de l'élément catholique et le rapprochement avec la cour de Rome en sont le prélude ; et cette évolution marque la troisième phase qui aboutit au siège de la Rochelle. Telles sont les grandes lignes de la période que nous allons examiner.

*
* *

En prenant la direction des affaires [1], Richelieu, suivant en

1. 28 avril 1624.

cela la ligne de conduite du roi [1], ne faisait que continuer la politique générale de ses prédécesseurs contre la maison d'Espagne [2], mais sans leurs hésitations, avec une ténacité et un esprit de suite inconnus avant lui [3] ; il est donc tout naturel qu'on rencontre, antérieurement à cet événement, des écrits qu'il semble avoir inspirés, tant ils rentrent dans l'ordre d'idées vers lequel il allait diriger l'opinion publique [4] ; en tout cas, il les utilisait certainement, comme le prouve leur insertion dans le *Mercure français*. Dès son entrée au conseil, Richelieu, avec sa perception lumineuse de la puissance de la presse, avait assurément mis la main sur cette publication périodique, qui donnait l'histoire de l'année précédente, et le tome de 1624, imprimé en 1625, peut par suite, être relié directement à l'histoire de sa plume ; le fait seul que ce volume renferme une critique violente des actes de la Vieuville montre la part qu'il y a prise et permet de le regarder comme le premier volume des pièces que Richelieu a fait recueillir, commenter ou même signaler, soit en vue de sa propre histoire, soit pour influer immédiatement sur l'opinion et justifier sa politique. A ce point de vue, cette collection présente un intérêt considérable, par le caractère d'assentiment quasi officiel qu'elle donne aux pièces recueillies, ou par les commentaires dont elles sont accompagnées ; cette remarque générale trouve sa première application avec les factums qui ouvrent le premier volume de la série; *Le Discours de l'Estat de tous les princes chrestiens au commencement de l'an 1624* qui arrive en tête, prend place à ce titre dans notre travail. L'abbé Dedouvres l'attribue au P. Joseph [5] qui s'était rendu en octobre 1623 auprès du Cardinal et sur sa demande, avec l'autorisation du supérieur de son Ordre et l'invitation du nonce du pape ; l'importance du rôle du P. Joseph auprès de Richelieu est indéniable, mais il

1. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1910. p. 180 et suiv.

2 Zeller, *Le connétable de Luynes*, Paris, 1879, p. 60. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*.

3. *Maximes d'état et fragments politiques*, Hanotaux, LXXXII, p. 771, CXXXVI, p. 788.

4. Il la dirigeait déjà officiellement, ainsi que le montre un document du 8 septembre 1623 découvert par M. Delavaud et donné par lui (*Quelques collaborateurs de Richelieu*. Rapports et notices sur l'édit. des *Mémoires* de Richelieu, Paris, 1914, t. II, p. 102).

5. Abbé Dedouvres, *Le P. Joseph polémiste*, Paris, 1895, p. 44 et suiv.

semble difficile, pour ce motif même, d'admettre que ce dernier ait pu même seulement inspirer un ouvrage semblable, alors que, se maintenant sur la lisière du pouvoir, bien qu'il fût le centre de tous les regards, il avait pour tactique de s'effacer, et de laisser s'épuiser en efforts ridicules le surintendant qui l'avait appelé à son aide, dans le sentiment de son impuissance. La publication intégrale de cette œuvre didactique [1] nous semble bien plutôt avoir été due au désir de Richelieu de commencer sa campagne politique par cette sorte de position de thèse en utilisant une pièce qui lui était étrangère; et ce but est encore accusé par la reproduction d'une partie du *Dessein perpétuel* [2] qui n'était lui-même qu'une seconde édition du même factum paru en 1623 sous un autre titre.

En revanche, c'est bien au P. Joseph qu'il y a lieu, avec l'abbé Dedouvres, de restituer le *Discours d'Estat contenant les raisons pourquoy la France ne doit entrer en aucune guerre ny contre les Huguenots ny contre les Espagnols*; la thèse qui en fait le fond, l'union des couronnes de France et d'Espagne contre le Turc, correspond trop bien aux efforts du P. Joseph pour ne pas émaner de lui ; il était logique qu'il manifestât de la sorte le rêve de toute sa vie, au moment où il devenait le conseiller, en quelque sorte autorisé, de l'homme qui avait autrefois partagé ses projets, qu'il avait si efficacement aidé dans sa rentrée à la vie publique, et qui était désigné par tous comme le futur premier ministre ; en accueillant ce factum dans le *Mercure français* [3], Richelieu n'acquittait pas seulement une dette de reconnaissance envers son ancien protecteur ; l'œuvre ne servait que trop ses desseins ; elle lui permettait, en y répondant, de faire ressortir la duplicité de la maison d'Autriche qui reprochait à la France l'alliance avec les Turcs, alors qu'elle ne cherchait qu'à la supplanter auprès d'eux, et à utiliser contre elle cette alliance ; cette réplique semble, du reste, coïncider avec l'admission de Richelieu au conseil avant le

1. *Mercure français*, t. X, p. 16-94.
2. *Le Dessein perpétuel des Espagnols à la monarchie universelle avec les preuves d'iceluy, 1624*, in-4° 40 p. et in-8° 62 p., était sous un titre plus frappant la réimpression du *Progrès des conquestes du Roy d'Espagne et Maison d'Autriche en Allemagne, Suisse, Grisons, Italie et frontières de la France depuis la mort du Roy Henry le Grand, 1623*. Cf. *Mercure français*, t. X, p. 94-96.
3. *Mercure fr.*, t. X, p. 97-105.

départ de La Vieuville, et les restrictions que donne le *Mercure* au *Discours* qui l'avait provoqué ajoutent encore assez de vraisemblance à l'opinion que Richelieu, s'il a toléré le *Discours*, n'était pas étranger, cette fois, à la réponse [1].

* * *

Le véritable ou le mot enamy, sur l'Estat présent de ce Royaume paru à la fin de 1624 et dû à Pierre de Lugnet [2], un ancien fonctionnaire de la régence de la reine mère [3], était le premier avertissement donné au gouvernement pour le mettre en garde contre les conséquences de la politique où il s'engageait ; sa forme, d'une modération excessive, empêche de lui donner le nom de pamphlet, mais elle le rendait par cela même singulièrement dangereux pour le nouveau ministre d'Etat. L'auteur s'adressait à la reine mère dont il n'ignorait pas les sympathies pour l'Espagne et lui rappelait son influence sur le roi son fils reconnaissant des résultats de la Régence ; le double mariage espagnol était son œuvre, ainsi que l'alliance des deux monarchies qui avait consolidé celle de la religion et de l'Etat ; elle devait donc s'opposer à ceux qui voulaient l'altérer, la France étant assez forte et puissante pour n'être point jalouse des progrès de l'Espagne. La défense des voisins et alliés, l'aide et la protection qu'on leur accordait étaient justes en elles-mêmes, mais à condition qu'elles fussent légitimes et que le droit des souverains naturels et la religion elle-même n'en eussent point à souffrir...

Dans une allusion peu voilée, l'auteur représentait d'abord l'injustice et l'impiété de l'assistance donnée par un roi catholique à la Bavière protestante contre le Palatinat ; plus bas, il abordait la question de la Valteline, en la nommant cette fois, mais avec plus de réserves ; si l'oppression de ces alliés ou l'usurpation de leurs biens justifiaient jusqu'à un certain point l'intervention de la France, qui, mieux que la reine mère, était désignée pour

1. « Le dessein et désir de l'Autheur de ce Discours, advoué de plusieurs en « partie et non en l'autre, fit que sur sa proposition d'unir les armes des Cou« ronnes de France et d'Espagne contre le Turc, on mit en lumière un *Recueil* « *de la double intention qu'avoient eue ceux de la maison d'Autriche aux Ligues* « *Sainctes des Chrestiens contre les Turcs et les raisons pourquoy ils criaient tant* « *contre l'alliance des François avec les Turcs*... (*Mercure français*, t. X, p. 106.)

2. *La Cabale espagnole*, 1625, p. 22.

3. *Le véritable*..., p. 5.

intervenir comme arbitre entre les couronnes de France et d'Espagne, s'entremettre pour apaiser le roi et éviter une guerre dangereuse souhaitée seulement par ceux qui « n'ont d'autre but que de profiter dans la confusion » ? Elle y serait aidée par le Pape, ce « Père commun » des deux monarques, de même que par les ministres de l'Etat ! Si Richelieu ne s'était point senti visé derrière la reine mère à laquelle il devait sa fortune et qui l'avait imposé au roi, il ne pouvait se méprendre sur l'intention de l'auteur, lorsque celui-ci évoquait avec une ironie discrète l'orientation politique des anciens conseillers de la reine mère et la contradiction qu'elle présentait avec leurs idées actuelles : « Ce serait donc espouser aujourd'hui une forme de gouverne-« ment du tout contraire aux sages conseils de ceux qui vous ont « si fidellement assistée durant vostre Régence s'il falloit voir en « nos jours altérer ce que vous aves si sainctement conservé [1] ». Richelieu ne pouvait pas davantage ne point se reconnaître comme pris à partie cette fois dans « ces ministres de l'Estat, qui « comme tres-illustres Prelats, sont touchez d'un zele fervent « envers la Religion, pour empescher que l'Heresie ne se prevale « de la discorde des Princes catholiques [2]. » Les sentiments religieux du roi avaient leur tour, et cette corde était touchée avec adresse dans un passage qu'il convient de citer tout entier : « J'ose encores espérer que ce bon Religieux, qui a l'honneur « d'estre Directeur de la conscience du Roy, le rendra si sensible « aux interests de la Religion, que nulle consideration d'Estat ne « le touchera, qu'autant que l'honneur de Dieu s'y trouvera con-« servé ; afin qu'en la qualité glorieuse qu'il possède d'estre fils « aisné de l'Eglise, il surmonte en zele tous les Princes de la « terre [3] ».

Le libelle se terminait par des considérations politiques d'ordre pratique, l'évocation des maux d'une guerre à l'issue toujours incertaine, et des ruines qu'elle amenait avec l'affaiblissement de l'autorité royale ; après avoir rappelé, en passant, la naïveté qu'il y avait à soutenir des alliés tels que Venise et les Potentats d'Italie qui ne désiraient comme toutes les nations étrangères « d'estre

1. *Le véritable...*, 1624, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. *Ibid.*, p. 10.

« confédérées avec la France que pour leur bien particulier », l'auteur abordait finalement la question délicate de l'attitude des protestants : « Ils (les conseillers de Sa Majesté) considéreront « qu'au dessein d'une guerre contre le Roy d'Espagne, il y a péril « en tous les deux, ou soit de n'y employer pas les Huguenots, ou « soit de leur mettre les armes à la main, parce qu'au premier cas « ils demeureroient simples spectateurs de la tragédie, et espie-« roient l'occasion d'en tirer avantage, comme aussi en les armant « sous l'authorité du prince, il seroit à craindre que les choses ne « prissent un tel cours, qu'il seroit puis après difficile de les faire « désarmer par la mesme authorité. Joinct que quelque conte-« nance que ces gens-la facent, ils seront fort peu eschauffez à « vanger ceste querelle, et ne désirent de nous y voir engagez que « pour avoir tant plus favorable occasion de s'en prevaloir, « comme ils ont toujours faict[1]. »

Dans ses mémoires confidentiels au roi, où il examine tous les côtés de cette question si complexe, avec des hésitations qui trahissent son embarras, Richelieu ne parlera pas autrement ; c'est assez dire combien ce libelle a dû l'émouvoir, avec ses considérations d'autant plus dangereuses que la forme en était plus mesurée ; il renferme, du reste, en germe, toutes les accusations que ses adversaires porteront plus tard contre sa politique et même contre sa personne, et il n'est même pas jusqu'au mariage d'Angleterre qui ne fasse ressortir la perspicacité de l'auteur avec les réserves insidieuses dont il accompagnait là ses éloges, au point de vue religieux. Richelieu ne pouvait être menacé de façon plus habile et perfidement dissimulée ; il a dû parcourir avec un courroux anxieux ces quelques pages qui évoquaient à ses yeux tous les écueils qui attendaient ses projets : écueils dans les sympathies de la reine mère pour la cause espagnole ; écueils dans la conscience du roi ; écueils dans ses conseillers spirituels, les Jésuites ; écueils dans le Conseil, dans la Cour de Rome, dans le Catholicisme tout entier, en même temps que dans le parti protestant dont la défiance n'avait pas désarmé.

Aussi, ne s'y trompait-il pas, et la *Cabale espagnole* qui répondait au *Véritable* au commencement de janvier 1625 porte-t-elle son empreinte de façon à ne laisser aucun doute sur son origine ;

1. *Le véritable* . , 1624, p. 11 et 12.

cette pièce est d'autant plus intéressante, qu'elle inaugure en réalité l'histoire de la plume de Richelieu au pouvoir.

Geley l'a attribuée sans autres preuves à Fancan, en la représentant comme une ébauche du *Miroir du temps passé*[1] ; tandis que l'abbé Dedouvres l'a ajoutée à la longue liste des ouvrages qu'il donne au P. Joseph[2], M. Fagniez se rangerait à l'avis de Geley « si Fancan, dit-il, avait pu se montrer aussi dur contre les « protestants rebelles[3] ».

Le nom du P. Joseph est tout d'abord à écarter, car les rapprochements que fait l'abbé Dedouvres entre cette pièce et les autres antérieures qu'il donne au P. Joseph, n'ont d'autre importance que de montrer, malgré ce qu'ils peuvent avoir de typique, que l'auteur de la *Cabale* a eu connaissance des premières et leur a fait des emprunts. De fortes raisons militent, au contraire, en faveur de Fancan, mais de Fancan doublé de Richelieu et non point de Fancan seul, ce qui explique l'objection soulevée par M. Fagniez et nous amène à étudier la nature des rapports de ces deux personnages à cette époque. Nous avons laissé Fancan au moment où il a préparé dans l'opinion publique la déchéance de la Vieuville, et l'élévation de Richelieu par une campagne de presse où il n'a été en réalité que l'instrument de ce dernier, alors qu'il croyait être son parrain tout-puissant ; le succès a cimenté leur union, mais il a modifié, aussi en même temps leur situation respective. Fancan a subi, par la logique fatale des choses, le contre-coup de l'influence du pouvoir ; non point que ses idées personnelles se soient modifiées, au contraire ; elles n'ont fait que s'accentuer dans le même sens ; mais il a éprouvé comme les autres l'ascendant de celui qu'il sent maintenant plus capable que quiconque de les réaliser, et il s'est rallié à lui, en mettant à son service toutes ses énergies qu'il a assouplies, dans la mesure que lui permet son caractère, à la diplomatie du maître ; s'il est resté le pamphlétaire, il est maintenant le pamphlétaire quasi docile. En réalité, il fait partie à ce titre de la maison de Richelieu, mais dans une situation privilégiée de sorte de chef du cabinet de la presse, mêlé aux négociations d'ordre inférieur[4] et aux petites intrigues qui se jouent au-

1. Geley, *op. cit.*, p. 262.
2. Dedouvres, *Le P. Joseph polémiste*, Paris, 1895, p. 112 et suiv.
3. G. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 394.
4 Avenel, *Lettres...*, t. VII, p. 941, 11 décembre 1624.

tour du cardinal, souvent à l'insu de celui-ci. Son rôle obscur et quelque peu louche nous est révélé par un document curieux qui a d'autant plus d'importance que les déclarations qui le constituent émanent précisément, d'une façon naïve et spontanée, d'un des écrivains qui prêtent leur plume aux desseins du Cardinal, contre une honnête rétribution ; on voit par elles que Fancan est son intermédiaire attitré auprès de ses confrères en libelles ; c'est lui qui les recrute, traite avec eux, leur donne les indications du maître, a la haute main sur eux, et les confesse aussi à l'occasion...

Comme nous le verrons plus tard, Fancan n'a point, dans ce nouveau poste, abdiqué sa personnalité, mais de chef de parti comme idées, il a passé, momentanément tout au moins, au rôle secondaire de collaborateur ; ceci permet d'expliquer comment la *Cabale espagnole* a pu être son œuvre tout en présentant des tempéraments en désaccord avec son naturel, tempéraments qui sont l'œuvre du Cardinal, et qui vont même jusqu'à paraître en désaccord avec les propres convictions de l'auteur.

Il était singulièrement gênant pour Richelieu de réfuter le *Véritable* point par point ; c'eût été donner dans le panneau ; aussi se limitait-il à montrer la perfidie de l'auteur acheté par l'Espagne[1] et l'hypocrisie de celle-ci se servant de la religion pour contenter ses appétits et son besoin de domination.

L'on sent dans ce factum une irritation contenue due encore plus à l'impossibilité de répondre ouvertement et à la nécessité des ménagements, qu'à l'accusation elle-même ; l'auteur ne pouvait moins faire que de s'associer, comme il le faisait, aux éloges décernés à la reine mère [2], ainsi qu'au double mariage espagnol, qu'un poète attardé célébrait précisément en même temps, par une coïncidence curieuse, dans une forme nouvelle [3], mais il le représentait comme une duperie politique pour la France, de même qu'il montrait le peu de cas que les Espagnols faisaient et du Saint-Siège par leurs menées sur le duché d'Urbain [4], et des intérêts du catholicisme par leur procédé à l'encontre du duc de Neubourg [5].

1. *La Cabale espagnole*, p. 12.
2. *Ibid*, p. 14.
3. Favereau, *La France consolée, Epithalame pour les nopces du tres-chrestien Louis XIII, Roy de France et de Navarre et d'Anne d'Autriche Infante d'Espagne*, Paris, 1625.
4. *La Cabale espagnole*, p. 6.
5. *Ibid.*, p 5.

***

Les Jésuites étaient on ne peut plus clairement désignés par le *Véritable*, lorsqu'il parlait du confesseur du roi ; Richelieu n'avait garde de laisser courir, pour lui répondre, la plume mordante de Fancan, trop acérée et trop compromettante sur ce sujet : c'est même ce point plus encore que celui que signale M. Fagniez, qui nous empêche de croire que le pamphlétaire attitré du cardinal en soit seul l'auteur ; il y répondait par un détour enveloppé de circonlocutions, pour reprocher à l'Espagne d'avoir su trouver des agents dévoués à ses intérêts, jusque dans les « compagnies les plus sainctes » ; mais son évocation des « arrêts donnés contre ces infâmes » dont les os blanchissent encore les voiries [1] » visait trop bien l'Ordre pour qu'il y eût le moindre doute. En réalité, le *Véritable* était dirigé contre Richelieu seul qui était l'âme de la politique anti-espagnole ; aussi, dans sa réplique, faisait-il savoir qu'il ne s'était point mépris sur les intentions de son adversaire ; le passage où il cite le mot de Démosthène aux Athéniens « que ce serait exposer les brebis à la rage des loups, que d'esloigner d'auprès d'elles les chiens [2] » est par lui-même assez significatif.

Une autre preuve de l'immixtion de Richelieu dans cette réponse est la façon discrète dont il se défend personnellement ; jamais Fancan seul n'aurait eu assez de tact pour opposer « aux myrmidons dressés à l'escolle de l'estranger et par conséquent preoccupez de ses affections », la clairvoyance « des ministres de cet Estat, choisis pour leur singulière probité envers Dieu et intégrité envers le Roy [3] » ; ces mots-là sont de Richelieu qui n'a jamais employé pour lui-même de mots d'éloges hyperboliques, et il faut voir aussi un trait personnel d'amour-propre dans sa défense du Conseil « qui n'est, dit-il, en rien inférieur à celuy d'Espagne qu'en hypocrisie [4] ».

D'autres passages révèlent sa touche : « Je dis tout en peu de mots [5] », de même que le qualificatif « d'infâmes rebelles [6] » qu'il

1. *La Cabale espagnole*, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *Ibid.*, p. 14.
4. *Ib d.*, p. 23.
5. *Ibid.*, p. 22.
6. *Ibid.*, p. 24.

adresse aux huguenots dans une phrase manifestement ajoutée après coup à la fin, et qui se retrouve textuellement au début du chapitre de ses *Mémoires* consacré à l'année 1625 [1].

*
* *

C'est ici que se place pour la première fois une remarque qui ajoute une nouvelle caractéristique à celles que nous avons déjà déterminées pour l'œuvre de Richelieu, et non point seulement comme la sienne propre, sortie de sa plume, mais pour celle qu'il a inspirée, a eu son approbation strictement personnelle, et à laquelle il a collaboré. Presque jamais cette œuvre n'est reproduite dans le *Mercure français*, soit que Richelieu ait voulu éviter toute publicité significative qui aurait donné l'éveil sur ses origines, et provoqué une curiosité et une critique intempestives, soit qu'il ait voulu éviter simplement de sè découvrir, en vertu de sa maxime politique que le « secret est l'âme des affaires ». Cette précaution contraste, dans le cas présent, avec son souci de répondre à la propagande que faisaient contre sa politique ses adversaires de l'étranger, car à la même époque probablement de l'édition française de la *Cabale espagnole*, paraissait une traduction en italien, avec le même sous-titre, sans lieu ni date [2].

Le silence du *Mercure français* sur la *Cabale espagnole* est d'autant plus remarquable, que le recueil officiel reproduisait intégralement, sous la date de janvier 1625, un ouvrage consacré presque exclusivement à la même thèse que le précédent, mais où la question de la légitimité des alliances était d'abord traitée au point de vue général, sous une forme doctrinale, dans un exposé de principes politiques posant pour la première fois en règle la Raison d'Etat [3]; au fond c'était la *Cabale espagnole*, mais non plus *ad hominem* cette fois, comme le *Véritable* l'y avait contraint à demi-mot; il n'y avait plus les mêmes inconvénients à le divulguer que pour le précédent, d'autant que la question religieuse posée par son adversaire, et à laquelle il avait dû répondre de la façon la

1. *Mémoires*, t. II, p. 414.
2. *Cabala spagnuola*. — Sous-titre: *La Cabala spagnuola intieramente discoperta per lo bene della Francia, e consolazione de buoni Francesi*, in-4°, 14 p., Bib. Maz. A, 15.547.
3. « Quatre raisons d'Estat qui obligent tous les Roys à la défense de leurs Alliez », *Mercure franc.*, t. XI, p. 57.

plus discrète, il est vrai, en était bannie soigneusement, ce qui achève de montrer l'intention de Richelieu de s'écarter par une contre-attaque du piège que lui tendait le *Véritable*.

Cette pièce, le *Discours sur l'occurrence des affaires présentes*, était attribuée par le recueil officiel à « un gentilhomme français affectionné de son Roy et à l'honneur de la France » ; M. Fagniez en a fait ressortir la valeur dissimulée sous une forme trop scolastique et pénible, sans proposer de nom d'auteur [1] ; nous en ferons autant, en constatant seulement que cette forme seule écarte *a priori* celui de Fancan ; il faudrait plutôt, pour cette raison même, l'attribuer à un des hommes de robe longue de l'entourage de Richelieu, d'autant que l'ouvrage ne présentait, en ce qui touchait ce dernier, aucune des difficultés du précédent, et qu'il se bornait à une justification de l'intervention française dans l'affaire de la Valteline.

*
* *

Dans l'ordre chronologique, se présente maintenant le *Mysteria politica* [2] ; il dénonçait la politique extérieure de Richelieu sous la forme de huit lettres supposées entre de hauts personnages, et s'attachait surtout au concours que la France serait amenée à donner au comte palatin contre l'électeur de Bavière, du fait du mariage anglais. Le *Mercure français* l'annonçait comme paru vers la fin de février 1625 ; en réalité, il avait dû suivre de très près le *Véritable*, si même il n'avait été lancé en même temps, car c'est à lui fort probablement que faisait allusion la *Cabale espagnole*, en signalant les libelles diffamatoires que les Espagnols faisaient courir « à Rome, à Madrid, en Allemagne, « voire mesmes dans les meilleures villes de France, contre ceste

1 G. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 384.

2. *Mysteria politica : Epistolæ arcanæ virorum illustrium sibi mutuo confidentium lectu et consideratione dignæ. Juxta copiam Neapoli impressam. Antverpiæ, apud Henricum Aertsium*, 1625, in-4°, 32 p.

Le factum paraissait à la fin de février 1625, d'après le *Mercure français*, qui en donne l'analyse (t. XI, p. 34-39). *Cf. Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 530. Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, Paris, 1660, p. 38. G. Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellis*, Saint-Cloud, 1856. P. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Lyon, 1876-78, t. IV, p. 577.

« glorieuse alliance d'Angleterre, après n'avoir peu ny la faire « réussir pour eux, ny l'empescher pour les autres [1] » ; mais, dans cet ouvrage, Richelieu n'avait en vue que le *Véritable* qui le touchait autrement que le *Mysteria* pour différents motifs. Le premier et le plus important était leur différence comme fond ; le *Véritable*, s'il n'attaquait pas ouvertement Richelieu, prenait à partie sa politique en l'envisageant surtout au point de vue personnel, mais sur le terrain religieux ; le *Mysteria*, au contraire, tout en touchant cette corde, invoquait principalement des arguments d'ordre politique, et se posait plutôt en défenseur des droits de la maison d'Autriche qu'en catholique jaloux des intérêts généraux de la chrétienté. Sur ce terrain, les adversaires de Richelieu le mettaient à l'aise ; il prévoyait le danger d'une polémique religieuse où il en arriverait fatalement à être mis en cause comme cardinal ; aussi avait-il tout avantage à restreindre la lutte au domaine purement politique, et à l'accentuer dans le sens des intérêts matériels en jeu. Cette remarque permet d'expliquer dès maintenant une particularité qui apparaît plus tard comme une bizarrerie choquante ; lorsqu'en avançant dans cette polémique, la question religieuse finira par primer toutes les autres, et que l'*Admonitio*, un pamphlet postérieur, viendra préciser les attaques contre Richelieu à ce point de vue, on le verra, le premier, évoquer les *Mysteria* déjà oubliés, revenir sur ce pamphlet, le citer sans cesse, accoler même presque toujours son nom à celui de l'*Admonitio* dans les répliques à ce dernier; en réalité, si les *Mysteria* occupent dans l'histoire une place si considérable, c'est à Richelieu lui-même qu'ils le doivent, et le fait est d'autant plus remarquable qu'il avait au début accueilli ce pamphlet avec une sorte d'indifférence qui contraste avec l'émotion violente que provoquait en lui le second. Il y a là une tactique bien définie qui était le résultat d'un calcul profond ; non seulement Richelieu réunissait ainsi les deux réquisitoires pour diminuer la portée de l'*Admonitio* par le caractère intéressé et plus humain des *Mysteria*, mais il mettait de la sorte en relief la question politique moins gênante, aux dépens de la question de principes religieux, qui en devenait un simple accessoire avec l'importance effacée d'un moyen.

Le *Véritable* avait paru en français ; les *Mysteria* étaient d'abord

1. *La Cabale espagnole*, p. 10.

publiés en latin, et Richelieu ne leur ripostait, comme il le faisait plus tard avec l'*Admonitio*, que lorsqu'ils étaient traduits et imprimés en français [1].

Le passage du *Mercure français* où se trouve ce renseignement donne la clef de la tactique du cardinal dans toutes les polémiques qui vont suivre ; elle peut se résumer en quelques mots : nationaliser le débat, tout en le retenant avec soin hors de la sphère des questions de principes religieux. Sa première manœuvre, dans ce but, consistait à mettre en jeu la personnalité royale; Richelieu faisait là un calcul personnel d'accord avec ses idées religieuses, et de ce côté il était bien armé ; avec son passé et sa dévotion bien connue, qu'avait à redouter le roi d'une accusation d'hérésie ou de sympathie pour le parti protestant ? *Les Parallèles du Roy Saint Louis et du Roy Louis XIII* répondaient bien à la première partie de ce programme; l'ouvrage avait pour but de prouver que le roi avait déjà suivi l'exemple de saint Louis en accordant sa protection à l'Eglise ; et l'on y comparaît surtout l'affaire du Béarn avec les agissements de Charles-Quint, le bisaïeul du roi d'Espagne, et son frère l'empereur Ferdinand qui avaient tous deux favorisé l'implantation du protestantisme en Allemagne en accordant la paix aux Princes luthériens.

Les ouvrages qui suivaient complétaient le programme ; les considérations et rapprochements historiques en forment à peu près exclusivement le fond, et il faut admirer l'art avec lequel ces ripostes obéissent à une idée unique ; toutes, elles tendent à se cantonner dans le domaine des contingences, sans généraliser le débat comme principes. Tels étaient d'abord le *Discours sur les affaires de la Valteline* [2], reproduit textuellement par le *Mercure*

1. « Pour ce qu'aux Pays-Bas de l'obéissance d'Espagne, on fit traduire en « français et imprimer ces *Mystères politiques* afin de faire glisser dans l'esprit « des peuples qui parlent français que le Roy Tres Chrestien se portait à des « actions où il y alloit de la Conscience et de la Religion catholique (ce que « l'Autheur de ces *Mystères politiques* avoit mis au commencement de sa sep- « tième lettre...), un français ne pouvant supporter ces calomnies contre son « roy, fit un Extrait de plusieurs histoires anciennes et modernes, qu il intitulat : « *les Parallèles du Roy Saint Louis et du Roy Louis XIII*, pour faire juge tout « le monde que sa Majesté Tres-Chrestienne estoit heritiere de la Piété, Justice « et charité de Sainct Louys, aussi bien que de sa Couronne et de son nom. (*Merc. franc.*, t. IX, p. 95.)

2. *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons, dédié au tout-puissant et Catholique Roy d'Espagne*, 1625. Le même ouvrage existe en italien sous le titre : *Discorso sopra le raggioni della risoluzione fatta in Val Telina, contra la*

français, après les *Parallèles*, puis le *Grand mercy de la chrestienté au Roy* [1]. Le premier, historique également et didactique, était destiné à justifier la politique de la France à la suite des premiers succès de ses armes dans la Valteline, « en montrant, disait le *Mercure*, que les Espagnols font eux-mêmes ce qu'ils blâment aux autres [2] ». Le *Grand Mercy*, paru simultanément, le complétait sous la forme d'un chant de triomphe à l'adresse du roi.

Si ces trois ouvrages ne présentent séparément en eux-mêmes, au point de vue spécial de cette étude, qu'un intérêt de second ordre, leur groupement prend au contraire une réelle importance en ce qu'il montre la méthode de Richelieu, qui est ici d'autant plus remarquable qu'elle s'applique à des productions d'un caractère essentiellement éphémère. Nous le verrons la poursuivre jusqu'à la fin avec une persistance et un esprit de suite qui sont des traits de son génie ; elle se précisera même avec des contours plus arrêtés à mesure que nous avancerons dans ce travail, et elle nous sera un guide sûr pour classer dans l'unité d'un plan supérieur des œuvres isolées et correspondant en apparence aux simples circonstances du moment, alors qu'elles obéissent à la règle d'une tactique dont les grandes lignes vont se répéter avec une régularité typique.

* * *

Comme dans la phase précédente, il est assez difficile de mettre un nom sur ces pièces ; nous retrouvons encore ici ceux que nous avons déjà vus, de Fancan, suivant Geley, du P. Joseph,

tirannide de grisoni et Heretia, al Potentissima Catholico Re di Spagna D. Philippo Terzo.... In Parigi appresso Joseppe Bouillerot... MDCXXV, Con auctorità dei superiori. Il existe une autre édition sous le même titre, et sans lieu d'impression, avec la rubrique *Con gratia e privilegio* imprimée en caractères de forme italienne. Nous nous rangeons à l'avis de l'abbé Dedouvres, *op. cit.*, p. 162, sur la supercherie de l'imprimeur affirmant que le livre avait été composé en 1620. Bien que la question présente peu d importance, il nous semble bien que l'édition française a été la première, et qu'il faut voir dans l'assertion de l'imprimeur la présentant comme une traduction française, un simple subterfuge destiné à frapper l'esprit du lecteur : nous en verrons un autre exemple avec *La Lettre déchiffrée*. 1627 ; nous avons déjà signalé cette diffusion des idées à l'étranger avec la *Cabale espagnole*.

1. L abbé Dedouvres, *op. cit.*, p. 193, place cette pièce entre la capitulation de Brida, 25 mai 1625, et la seconde invasion de la Valteline par les espagnols en juillet.

2. *Merc. franc.*, t. XI, p 126

d'après l'abbé Dedouvres. Aucun des trois ouvrages ne présente les caractéristiques de Fancan et surtout son esprit sarcastique et mordant; s'il a pu, dans le premier, à l'encontre du P. Joseph, admettre l'égalité entre le protestantisme et le catholicisme pour ceux qui sont nés dans l'une ou l'autre de ces confessions, comme le fait remarquer M. Fagniez [1], il est douteux qu'il soit l'auteur de ces recherches historiques trop sérieuses pour sa verve, et qui dénotent plus un érudit qu'un pamphlétaire. Mais si les auteurs en sont à chercher ailleurs, il n'est pas à dire pour cela qu'il n'y ait eu sa part, pour les raisons déjà exposées; en tout cas, s'il a mis là d'aventure sa plume au service du cardinal, ce n'a pas été sans un contrôle sérieux de celui-ci; et il n'est pas moins hors de doute qu'il n'a pas été dans le secret de la tactique du cardinal, trop prévenu pour ne pas mesurer ses confidences à un pareil auxiliaire.

La polémique provoquée à la fois par le *Véritable* et par le *Mysteria politica* était de courte durée ; et le *Mercure français* où il faut puiser la trace des préoccupations du pouvoir donne naïvement la raison de l'accalmie qui la suivait : lors de la guerre commencée en mars 1625, par le duc de Savoie contre Gênes, les partisans d'Espagne font courir force livrets en Italie, nous apprend-il : « *il ne s'en voit pas en France* » ! Aussi Richelieu va-t-il laisser dormir la plume de ses tenants, tout au moins du côté de l'étranger, pour l'exercer sur le terrain nouveau où l'appelait provisoirement la rébellion protestante fomentée tout au début de 1625 par les ducs de Rohan et de Soubise.

*
* *

Le succès des huguenots aux débuts de leur prise d'armes, l'accroissement de leur flotte par la main mise sur les vaisseaux du roi, le ralliement à leur appel des villes de la Rochelle, de Castres et de Montauban, malgré leur désaveu hypocrite, venaient surprendre Richelieu au moment où toutes ses forces lui étaient nécessaires pour poursuivre la conquête de la Valteline. « Cette ré-« volte, dit-il, venait si à contre-temps au roi en cette saison où il « avait tant d'affaires au dehors que la plupart de son conseil « étoient si éperdus que tantôt ils vouloient qu'on fît une paix

1. M. Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 480.

« honteuse avec l'Espagne, tantôt qu'on accordât aux huguenots « plus qu'ils ne demandaient [1]. »

Le cardinal « regarde d'un cœur assuré toute cette tempête » ; le programme longuement justifié qu'il exposait au roi dans cette conjoncture difficile, s'il était fort net, était d'une exécution difficile, car il ne consistait en rien moins qu'à « voir promptement la fin des négociations sur la Valteline par une paix avantageuse et assurée » avec l'Espagne, afin que si elles ne pouvaient réussir, l'on « contentât les huguenots », pour se disposer « fortement » à la guerre contre celle-ci.

L'insuccès des négociations avec le légat sur la question de la Valteline lui dictait vite le parti à prendre, et les *Manifestes* des chefs de la révolte, les ducs de Soubise et de Rohan, lui en fournissaient l'occasion ; il fallait « contenter les protestants », mais sauvegarder en même temps l'avenir et la dignité royale, l'avenir en divisant le parti par la soumission volontaire de Soubise et de Rohan, la dignité royale en joignant la menace à l'offre de paix. Richelieu y parvenait par une campagne de presse destinée aux protestants, et qu'il menait parallèlement à une campagne diplomatique auprès de Soubise par Bellujon, l'émissaire avoué du connétable, secrètement autorisé par Richelieu, auprès des villes fortes des religionnaires par Madiane et la Milletière, acquis au principe d'une conciliation.

La première seule nous occupe ; la partie la plus délicate était celle qui concernait les deux chefs, et il est hors de doute *a priori*, que pour celle-là Richelieu ne s'en est remis à personne du soin de la mener à bien. Elle est dominée tout entière par les réponses aux deux *Manifestes* que nous avons cités, mais nous ne retiendrons que la première comme la plus importante et ayant servi de modèle à l'autre qui lui est de beaucoup inférieure, comme forme, hauteur d'idées et développement.

Les écueils étaient nombreux, et pour les éviter, il fallait un diplomate maître de sa langue comme Richelieu, de même qu'il fallait, pour joindre la séduction à la menace, pouvoir faire montre d'une autorité au moins égale à celle de Soubise, car l'auteur ne parlait rien moins qu'au nom du roi. Le *Mercure français* la reproduisait textuellement, il est vrai, mais avec la précaution de

1. *Mémoires*, t. II, p. 422.

l'attribuer à D. F., deux initiales transparentes pour les contemporains qui désignaient certainement Du Ferrier, l'ancien ministre protestant converti ; ce nom reparaîtra plus tard dans une circonstance analogue à propos d'un ouvrage plus célèbre, dû en partie à Richelieu ; cet allonymat, employé à nouveau dans des conditions presque identiques, est par lui-même une présomption assez forte, ajoutée à celles que nous venons de signaler, et un examen rapide de l'ouvrage fera conclure à la certitude ; la *Response au Manifeste* est bien due en majeure partie à Richelieu, et s'il n'est pas entièrement de sa plume seule, d'après la forme, il en a été assurément le « maître ouvrier ».

Soubise était un rebelle et un rebelle chef de faction qui avait pris les armes et jetait le cri de ralliement au parti protestant tout entier ; son adversaire représentant l'autorité royale méconnue et attaquée, ne pouvait le traiter que comme tel, mais il lui fallait en même temps, et le séduire, et le rendre suspect à son propre parti resté encore indécis, dans sa grande majorité [1], en le lui opposant. Aussi, avec combien de ménagements d'une subtilité perfide le traitait son contradicteur ? Les invectives qu'il employait s'adressaient non pas à Soubise lui-même, mais à l'écrivain du *Manifeste*, et cela avec une telle insistance [2], qu'il semble que l'allonymat de la *Response* ait été employé intentionnellement, dans le but de paraître confier à un instrument subalterne la réplique à un factum que l'on se refusait ainsi à regarder comme l'expression exacte des idées de Soubise.

Richelieu faisait maintenant le procès politique du parti protestant, comme il en avait fait jadis le procès religieux dans les *Principaux points de la foy*, mais avec quelle différence de ton, et quelle aisance dans sa diplomatie ! L'unique trait commun avec ce dernier ouvrage se retrouve dans sa riposte à la mention de l'aide que les protestants avaient prêtée à Henri IV et que Soubise invoquait. « Les Huguenots ont servy le Roy de Navarre, mais fort peu le Roy Henri le Grand [3] », répliquait-il, et il leur reprochait à nouveau de l'avoir importuné par leurs procédés après l'avoir abandonné au siège d'Amiens et de méconnaître, en s'insurgeant contre

1. *Déclaration du Roy sur les nouveaux mouvements du sieur de Soubise, vérifiée en Parlement le 18e février 1625*, 1625, p. 38.
2. *Response au Manifeste du Sieur de Soubise*, p. 3, 6, 10, 12, 15, 22, 30.
3. *Ibid.*, p. 6 à 9.

le fils, ce qu'ils devaient au père, et qui avait dépassé toutes leurs espérances.

Si Richelieu n'a pas prononcé le nom de Coligny qui a dû bien souvent errer sur ses lèvres, s'il est resté maître de lui-même, en s'imposant le calme dans une question qui pendant des années a provoqué son indignation raisonnée et fortement motivée, ce n'a pas été sans effort ; c'est bien la plume qui a écrit les pages vibrantes des *Principaux points de la Foy* que l'on sent frémir en exposant la forte organisation du parti protestant avec sa hiérarchie rigoureuse et serrée et qui ne permettait aucune fissure [1] ; mais il ne récriminait point, et se gardait d'en dénoncer le péril pour l'unité de l'Etat ; il avait trop d'intérêt à ménager le parti protestant resté jusque-là en dehors de la faction des ducs ; il en prenait seulement texte pour lui montrer de quelle tolérance il jouissait, combien il avait à se louer de la mansuétude royale, et pour mettre en relief son intérêt à ne pas compromettre une situation pareille maintenue par lui-même hors de tout contrôle du pouvoir ; il le représentait, au contraire, comme hostile dans sa majorité à cette levée d'armes, qualifiée par lui-même « d'infâme » (le terme de la *Cabale espagnole* et des *Mémoires*) et « funeste à leur parti [2] ». Le factum visait, du reste, par son titre même, le parti protestant tout entier autant que les ducs rebelles, car bien que dans le texte l'auteur ne fît point mystère de ses convictions catholiques, les trois versets de la Bible qui s'étalaient en épigraphe sur le titre dénonçaient assez clairement l'ancien protestant rallié.

Toute une série de factums d'origine protestante en faveur de la soumission et de la paix paraissaient en même temps, certainement sous l'inspiration de Richelieu dont ils complétaient l'effort personnel dans le même sens [3].

La *Response* joignait à la menace l'offre du pardon [4] avec un art

1. *Response* .., p. 21 et 22.
2. *Ibid.*, p. 4 et 6.
3. *Le sincère et libre discours par supplications et remonstrances tres humbles au Roy*, *1625*. *Le Pacifique ou sommation à Messieurs les Ducs de Rohan et de Soubise de rentrer en l'obeyssance du Roy, pour jouir du benefice de la Paix, Paris veuve du Carroy, 1625*, a. p. *Humble remonstrance au Roy sur les mouvements de la rebellion*, Paris, *1625*. *Proces-verbal contre la pernicieuse entreprise e Conspiration des perturbateurs de l'Estat*, Paris, *1626*, etc..
4. *Response*. ., p. 27.

que seul le « Maître » a pu avoir ; lui seul a pu avoir assez de tact, dans sa situation, pour ouvrir la porte à la conciliation [1] tout en maintenant et affirmant les droits supérieurs et imprescriptibles du roi, pour toucher dans ses arguments *ad hominem* les cordes les plus sensibles de son adversaire, jusqu'à celle de la caste, dans laquelle il représentait les deux rebelles comme isolés par leur attitude, au milieu de la noblesse catholique ou protestante ralliée par sa naissance autour du roi, participant aux faveurs de la cour et au rayonnement de la majesté royale ; il a fallu sa connaissance profonde du cœur humain et des ressorts de ses forces vives pour attiser ainsi, dans ces quelques pages, la défiance existant entre les chefs rebelles et leur parti, en leur montrant l'anomalie de leur alliance avec « les peuples » (le mot revient coup sur coup à quatre reprises), pour leur faire honte de cette union avilissante, aussi bien que de leur sujétion « à la loy des ministres » [2], une considération qui justifiait sa prise à partie de la Rochelle [3], comme s'il eût voulu, et il le lui faisait sentir, épargner à Soubise l'humiliation d'une action commune avec cette place, en séparant nettement leurs causes.

*
* *

Si la *Response* s'écarte en plus d'un passage de la forme coutumière de Richelieu, par le fait qu'elle n'est pas sortie de sa plume seule, son empreinte s'y retrouve de façon indéniable, tout d'abord par quelques expressions qui lui sont propres : « Je demeure d'accord [4]... », un terme d'école affectionné de lui, qui ouvre un libelle postérieur lui appartenant en propre, *l'Advertissement à tous les Estats de l'Europe* ; une définition du roi « vray image de Dieu [5] » que nous avons déjà signalée. Il faut y joindre une série

1. *Response*, etc., p. 31 et 32.
2. *Ibid.*, p. 32 : Richelieu touchait là à un point sensible ; dans une assemblée tenue en Languedoc pendant la dernière guerre de Montpellier, le duc de Rohan, obsédé par les invectives passionnées des siens, s'écriait : « Vous « êtes tous des républicains et j'aimerais mieux présider une assemblée de « loups qu'une assemblée de ministres ». H. de la Garde, *Le duc de Rohan et les Protestants sous Louis XIII*, Paris, 1884, p. 54.
3. *Ibid.*, p. 4, 25, 27, 30.
4. *Ibid.*, p. 11 et 13.
5. *Ibid.*, p. 11.

de comparaisons et de figures empruntées à la médecine [1], et cet emploi fréquent du pronom personnel [2] par lequel Richelieu accuse sa personnalité dans les questions qui lui tiennent à cœur, et qui explique, jusqu'à un certain point, la nécessité de l'allonymat...

Richelieu s'est trahi ailleurs ; il n'est aucun de ses écrits où nous n'ayons retrouvé jusqu'à présent quelque souvenir de ces Etats de 1614 qui ont été l'aurore de sa vie politique ; c'est encore ici le cas. Son argumentation basée sur l'affaire du Béarn n'est pas à invoquer ici, car il ne faisait que répondre aux récriminations des protestants sur cette question, et il était naturel qu'il fît remonter la résolution du roi aux prières des Etats généraux dans ce sens [3] ; mais il en est autrement du sacrilège de Milhau, un épisode d'actualité, lors de sa *Harangue* de 1614 ; il lui a merveilleusement servi alors pour exposer ses idées de tolérance religieuse qui n'ont pas changé [4], dans un mouvement oratoire ampoulé, au goût du jour, et son oreille garde encore le souvenir du murmure approbateur de l'auguste assistance...

C'est précisément aussi un autre passage de cette même *Harangue*, qui nous donne le prétexte de nous arrêter en feuilletant la *Response*, à la partie la plus remarquable qui traite d'idées générales ; Richelieu y faisait ressortir devant les Etats l'obligation des souverains de « maintenir et servir l'Eglise en son autorité », et « par conscience et par raison d'Estat » ; il est intéressant de voir quelle était, huit ans plus tard, sa conception de la raison d'Etat, et comment il l'appliquait aux circonstances actuelles ; le point est d'autant plus curieux que le même problème allait se poser à nouveau devant lui quelques mois après, et sur le même terrain dogmatique, non plus cette fois en face du protestantisme français, mais du catholicisme universel.

Il serait trop long, et il sortirait de notre cadre d'examiner ici, dans son détail, la *Response* à ce point de vue particulier ; nous nous contenterons d'en citer les passages les plus typiques : « Les « Vertus des Rois sont en cela différentes de celles des particu- « liers, qu'il faut qu'elles soit reiglées par les interests, et par les

1. *Response* etc. p. 19.
2. *Ibid.*, p. 3. 4, 10, 11, 16, 25, 26.
3. *Ibid*, p. 17.
4. *Ibid*., p. 10 et 11.

« Loix de leurs Estats, autrement ce ne seroient pas des vertus, « mais de tres-dangereuses fautes... on ne dira pas le Roy injuste, « s'il élargit les bornes de son Estat, et les porte plus loin. Il doit « le faire par raison d'Estat, par les Loix de la Majesté, et parce « que dès qu'il touche le Sceptre, il fait un serment solennel, seu-« lement parce qu'il le prend en sa main, de rapporter toutes ses « forces à la conservation et à l'accroissement de son Empire... « Quiconque doute de ce fondement-là est très ignorant en la Po-« litique [1]. Un particulier est obligé de faire ponctuellement ce « qu'il promet, le Roy n'est obligé de le faire que quand il le veut « et il ne doit pas le vouloir que quand il le ne peut faire sans « préjudicier à son Estat [2]... »

Cette doctrine d'un régalisme outré n'était pas faite pour rassurer le parti protestant français sur les intentions d'un pouvoir civil lié indissolublement au Catholicisme, pas plus que le parti protestant étranger sur la sincérité de l'alliance française ; aussi une explication venait-elle tempérer par des restrictions d'espèce la rigueur alarmante de ces principes ; elle prenait pour texte l'allégation de Soubise sur les deux maximes reçues, disait-il, par le roi à son sacre « qu'il ne faut point garder la foy aux Hérétiques « ny à ses Subjects ; ce que le Roy a promis aux Princes et aux « Estats de contraire religion, » répliquait l'auteur de la *Response*, « il leur a inviolablement tenu... » Et il exposait sur ce point la doctrine de l'Eglise « qu'on doit garder sa foy aux Hérétiques, » en s'appuyant, avec toute intention de l'autorité d'un jésuite, l'Ordre que les protestants accusaient, par un lieu commun traditionnel, d'être la cause de tous leurs maux [3].

La même doctrine reviendra, sous une forme un peu différente, il est vrai, dans le *Catholique d'Estat*, un autre ouvrage postérieur allonyme, signé également de Ferrier, lorsque l'Espagne fera dans l'*Admonitio* le procès de la politique de Richelieu au nom du

1. *Response*, etc., p. 13. Il y a lieu de rapprocher de cette dernière phrase celle qui termine un chapitre de *l'Advertissement à tous les Estats de l'Europe*, 1625, citée plus haut : « Qui doute de cette vérité, n'a point de sentiment et renonce au sens commum », p. 14.

2. *Ibid.*, p. 14.

3. (De Montmartin.) *Estat certain de ceux de la Religion en France avec un moyen convenable de les désarmer tous promptement*, S. L. 1625, p. 33. Cf. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1910, chap. v, La religion du roi, p. 271 et suiv.

Catholicisme international, en dénonçant ses alliances protestantes. Voilà qui relie ces deux périodes ; en réalité, la *Response au Manifeste du Sieur de Soubize* écrite entre le 11 juin, date de l'incursion de la flotte protestante dans la Garonne, et le 5 juillet, date des premiers préliminaires de paix discutée à Fontainebleau, inaugure dans la presse la campagne de bascule du cardinal entre les protestants et l'Espagne ; si, pour le moment, les premiers seuls sont entrés dans la mêlée, la seconde ne tardera pas à donner, et le cardinal aura à tenir tête à la fois des deux côtés.

*
* *

Nous n'avons prononcé que le nom de Ferrier au sujet de cet ouvrage, où sa part était d'ordre secondaire ; s'il est difficile de la délimiter, il l'est moins toutefois d'écarter celui de Fancan. Si nous avons admis comme fort problable la collaboration même importante de ce dernier dans la *Cabale espagnole*, il n'en est plus de même pour la *Response*. Le pamphlétaire ne connaît pas les tempéraments ingénieux et les ménagements indispensables à d'aussi délicate besogne ; peut-être aussi, le maître a-t-il déjà constaté à ses dépens sa tendance aux indiscrétions intéressées en faveur du parti protestant et emploie-t-il alors son activité intrigante à d'autres occupations touchant de moins près à la politique...

*
* *

Tandis que du côté des protestants, la fortune souriait à Richelieu avec les négociations de la paix à Fontainebleau, de l'autre, elle le menaçait avec les revers d'Italie ; là, les désastres se succédaient et s'accumulaient [1] ; grâce au secours de l'Espagne, Gênes, menacée par le duc de Savoie, relevait la tête, et son port était délivré des galères françaises par l'arrivée de la flotte du marquis de Sainte-Croix ; le duc de Feria entrait dans le Montferrat et investissait Aqui qui capitulait ; les places de Novi, Ronciglione, Campo et Gavi se rendaient également ; d'autre part, les différends du duc de Savoie avec le connétable et la retraite de ce dernier, malade et âgé de 80 ans, ne contribuaient pas peu à obs-

1. P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, Paris, 1758, t. I, p. 457 et suiv.

curcir l'horizon. Une telle série n'était pas faite pour décider le légat à la conciliation : « la difficulté qu'on y rencontre, écrivait le cardinal au roi dans un Mémoire, ne vient principalement que de ce qu'on croit que la France ne veut point la guerre [1] », et un mois plus tard, « le fonds de son obstination venait, disait-il, de ce qu'il jugeoit qu'on lui accorderoit tout ce qu'il voudroit, parce qu'à quelque prix que ce fût, on vouloit la paix [2] ».

Il fallait « paraître fort », d'autant que les négociations avec les huguenots étaient alors en bonne voie, et que de ce côté tout péril était conjuré, tant avec le duc de Soubise qu'avec La Rochelle. De là, cet appel aux armes avec *La ligue nécessaire*, qui était à la fois un cri d'alarme jeté à l'Europe tout entière, catholique et protestante, et un cri de ralliement contre l'Espagne et la maison d'Autriche.

Ce factum rentrait trop bien dans les vues de Richelieu, son plan général avec l'enchaînement des idées est trop conforme avec celui qu'il exposait au Roi dans le mémoire que nous avons cité, pour qu'il n'y ait pas contribué ; il a été écrit, sinon d'après une note de lui, à son instigation tout au moins. Il n'est assurément pas de sa main, avec son allure d'une fougue désordonnée, et la trivialité de quantité d'expressions telles que « mordre à une pomme », « l'esprit d'étourdissement », « la réintégrande de nos anciens bienveillants », « laisser dans le bourbier », « donner du nez à terre », « au bout du rolet », « se trouver entre deux fers chauds », « la gibecière si plate ». D'autre part, si les ménagements employés vis-à-vis des protestants empêchent de prononcer le nom du P. Joseph, auquel l'attribue l'abbé Dedouvres, nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de M. Fagniez qui le donnerait plutôt à Fancan [3]. L'adjuration aux protestants français de ne point troubler l'harmonie de l'intelligence contre l'Espagne avait bien sa contre-partie dans un appel analogue aux sentiments des catholiques français, mais la brutalité des sous-entendus à l'adresse du clergé de France [4] n'était ni dans les idées, ni dans le

1. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 103, t. VII, p. 567 et suiv.
2. *Mémoires*, t. II, p. 460.
3. G. Fagniez, *L'opinion publique au temps de Richelieu*, p. 481.
4. « Ecclésiastiques, ne faictes jamais accroire qu'un fait d'Estat, tel que « celluy-cy, soit un faict de Religion ; le Roy est pour le moins aussi bon Ca-

tempérament du pamphlétaire. De plus, la phrase courte, hachée et lourde, le style enflammé de conviction mais sans mordant, pas plus que le mélange heurté de sérieux et de vulgaire dans l'expression ne sont dans sa manière. Tout cela rappelle au contraire Mathieu de Morgues et la probabilité de cette attribution se précise dans certains détails, tels que la répétition typique de la page 6 qui sent la chaire, et l'absence de tout ménagement au début, qui vise les idées d'une partie du Conseil, partisan de la paix avec l'Espagne.

Jusqu'ici nous n'avons vu de cet auteur que l'Αντιρροπον dont le genre est trop différent pour qu'il puisse servir de comparaison avec *la Ligue nécessaire* ; d'autre part, ce serait trop anticiper que de mettre celle-ci à côté de son œuvre considérable contre Richelieu qui ne commence qu'en 1631, mais nous retrouverons tout prochainement un pamphlet qui lui appartient sans conteste, *la France au désespoir* ; et leur rapprochement lève tous les doutes, à ne citer en dehors de leur allure générale qu'une figure typique empruntée aux organes du corps humain qui se retrouve dans les deux ouvrages [1].

« tholique que le Roy d'Espagne et sçaura bien en temps et lieu (les affaires « estans réunies), se distraire de cette Ligue si bon luy semble. » *La Ligue nécessaire*, p 10 et 11.

1. *La Ligue nécessaire*, 1625, p. 7. *La France au désespoir*, 1625, p. 3.

CHAPITRE X

La polémique de principes : *L'Admonitio* ; son caractère et sa portée. — Considérations générales : la tactique de Richelieu ; le roi et les Jésuites ; la Nation et le parti protestant ; le Parlement ; la Noblesse.

L'accalmie survenue après la polémique engagée autour des *Mysteria politica* avait été due en partie à l'arrivée du légat à Paris, le 21 mai ; les partisans de l'alliance espagnole avaient pu voir, en effet, avec quelque raison, dans cette intervention directe du Pape célébrée avec une pompe qui en faisait ressortir l'importance [1], un acheminement vers le succès des négociations engagées pour l'union des deux couronnes. L'événement était loin de répondre à leurs espérances ; pas plus que le légat, Richelieu ne voulait céder, et au commencement de septembre [2] la rupture des pourparlers s'annonçait comme inévitable. C'est le moment où paraissait l'*Admonitio ad regem* [3], un pamphlet latin dirigé contre la politique de Richelieu.

1. *L'ordre véritable tenu et observé à l'arrivée de Monseigneur le Légat, depuis l'Eglise Sainct Magloire jusques à Nostre Dame de Paris* .., à Paris, chez Nicolas Alexandre en l'Isle du Palais, à la Gerbe d'or, 1625, in-8°, 16 p. *L'honorable entrée et magnifique réception de M*[r] *le légat en la ville de Paris envoyé en France par Notre S. Père le Pape Urbain VIII*, à Paris, chez Jean Bessin, rue de Reims, près le collège, 1625, in-8°, 16 p *Advis prophétiques de la Martingale à Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Barbarin, très digne Legat en nostre France*, 1625, in-8°, 13 p. *Urbain VIII, Pont. Maximi electio et Francis. Barberini S. R. E. Cardin. et Princ. ad Lud. XIII. Fra. et Nav. Regem Pontificia Legatio. Ex. III Tomo Annalium Rodolphi Boterii, in magno Franciœ Consilio Advocati, Parisiis apud Joannem Bessin, propè collegium Remense*, 1625, in-8°, 40 p.

2. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 119 et 142.

3. *G. G. R. Theologi ad Ludovicum XIII Galliæ et Navarræ regem Christianissimum admonitio, fidelissimè, humillimè, verissimè, facta et ex gallico in latinum translata, qua breviter et nervose demonstratur Galliam fœdè et turpiter impium fœdus iniisse et injustum bellum hoc tempore contra Catholicos movisse, falsaque Religione prosequi non posse.* Augustæ Francorum, cum facultate Catholic. Magistrat, 1625, in-4°, 21 p. Le *Mercure françois* donne l'analyse de cette pièce,

Il était d'abord attribué « sous-main »[1] à Boucher, l'ancien ligueur, réfugié dans les Flandres, alors plus que septuagénaire, qui s'en défendait énergiquement dans un factum daté de Tournay le 21 mars 1626[2] ; comme on le verra plus loin, dans l'examen de la *Response à l'Admonitio*, la première réplique à l'*Admonitio* qui donnait corps à cette accusation, ce faux bruit n'était peut-être qu'une manœuvre des jésuites français pour détourner de leur Ordre les soupçons ; l'opinion publique désignait, en effet, bien vite, un des leurs comme l'auteur de l'*Admonitio*[3] et elle se fixait de préférence sur le nom du P. Eudemon-Johannes, Grec d'origine, venu en France à la suite du légat, le cardinal Barberini ; sa situation, sa nationalité étrangère, et surtout la notoriété qu'il devait à ses écrits contre l'*Anti-Cotton*, en faveur du P. Garnet et sur la souveraineté des rois, l'expliquent suffisamment On donnait aussi, il est vrai, l'*Admonitio* au P. Scribani et au P. Garasse, qui protestaient énergiquement ; ce dernier le désavouait même publiquement en chaire, en même temps que ses confrères, les P. Coton, Suffren et Caussin ; mais malgré leurs dénégations véhémentes qu'il faut lire dans le P. Garasse, plus spécialement visé à cause des haines que lui avait attirées sa fougue dans les polémiques, l'Ordre des jésuites n'en restait

t. XI, p. 1098 et suiv. Cf. Hubault, *op. cit.* ; Aubery, *Hist. du Card. de Richelieu*, Paris, 1660, p 38. La pièce paraissait dans les premiers jours de septembre 1625. P. Garasse, *Hist. des jésuites de Paris*, 1864, p. 69.

1. *Mémoires*, t II, p. 530. *Mercure français*, t. XI, p. 1.059.

2. *Défense de M. Jean Boucher, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et archidiacre de Tournay, contre l'imputation calomnieuse à lui faite d'un livre intitulé* : « Ad Christianissimum Franciæ et Navarræ Regem Ludovicum XIII admonitio. » *Au roy tres-chrestien de France et de Navarre Louys treizième*, Tournay, Quinquè 1626, in-4°, 36 p. Boucher racontait comment des amis de Sorbonne l'avaient mis au courant de cette rumeur : tout en se disculpant devant le roi auquel il s'adressait, le vieux ligueur rappelait avec mélancolie que, 25 ans auparavant, en 1600, il avait été de la part des huguenots la victime d'une accusation analogue ; on lui attribuait alors un livre injurieux sur le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, ce qui lui avait valu une tentative d'assassinat sur sa personne, dans son voyage à Rome pour le jubilé du siècle, ainsi que la perte de sa bibliothèque

Il rappelait à nouveau ce détail dans la préface du gros in-folio qu'il publiait neuf ans plus tard, à l'âge de 86 ans, *Arche du Testament ou de l'objet d'éternelle adoration*, Tournay, Quinqué, 1635.

3. *Mercure français*, t. XI, p 1 059. P. Garasse, *Hist. des jésuites de Paris*, P. Carayon, Paris, 1864, p. 19, 69, 70, 87. Abbé Dedouvres, *Le P. Joseph polémiste*, Paris, 1895, p. 342 et 343. P. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Cie de Jésus en France du temps du P. Coton*. Lyon 1896, t. IV, p. 582 et suiv.

pas moins fort suspect d'en être l'initiateur, et cela avec assez de vraisemblance [1].

En dehors de ses origines, de ses sympathies pour l'Espagne, de ses attaches étroites avec la cour de Rome, de son activité remuante, et de son immixtion traditionnelle dans les affaires temporelles avec son esprit combatif, son universalité seule le désignait comme le champion d'une cause qui était en apparence celle du catholicisme international. Quoi qu'il en soit, c'est un jésuite que Richelieu incriminait comme le théologien auteur et de l'*Admonitio ad Regem* et du *Mysteria politica*, « la pernicieuse « doctrine qu'ils renferment étant, dit-il, la doctrine particulière « de leur Ordre [2] ».

*
* *

Le retentissement et l'effet de l'*Admonitio* étaient d'autant plus considérables qu'il était le premier à porter ses accusations sur le terrain dogmatique des principes religieux, et qu'il attaquait ainsi Richelieu par son point le plus vulnérable ; avant lui, le *Véritable* d'abord, puis le *Mysteria politica*, avaient reproché au cardinal ses alliances extérieures et leur danger confessionnel, mais à l'époque du premier, le parti protestant français ne jouait qu'un rôle relativement passif, et les *Mysteria* avaient paru alors qu'un élément nouveau, la rébellion toute récente de Soubise, semblait devoir forcément distraire Richelieu de ses projets de politique extérieure et l'incliner à une transaction avec l'Espagne. Jusque-là, la question religieuse n'avait été soulevée que d'une façon

1. C'est à l'un d'eux, Jacques Keller, originaire de la Souabe, recteur du collège de Munich et directeur de conscience de l'électeur Maximilien de Bavière, qu'a été attribué avec beaucoup de probabilités le *Mysteria politica*. (*Mercure français*, t. XI, p. 94 ; Hubault, *op. cit.*, p. 47.) Pour l'*Admonitio*, la question est moins claire ; le *Mercure français*, t, XI, p. 1059, remarque qu'il est venu d'Italie alors que le *Mysteria* sort de la Bavière, et laisse planer le soupçon sur Eudemon Johannes, Cf. abbé Dedouvres, *op. cit.*, p. 342, note, et le P. Prat, *op. cit.*, t. IV, p 582 et suiv.; *Naudœana*, Paris, 1701, p. 103 et 104. Toutefois Keller est chargé des deux ouvrages par un factum du temps : *Epistolæ B. Ædui, qua Illustris vir Jacobus Augustus Thuanus a Jacobi Cellarii, rectoris collegii Societatis Jesu, quod est monachii cavillationibus defenditur, et simul eumdem Cellarium Admonitionis ad Ludovicum XIII Galliæ et Navarræ regem, necnon Mysteriorum politicorum authorem esse indicatur. Anno 1626*, in-4°, 8 f° n. ch. Dédié *clarissimis Viris J. D. et H. A. Consiliariis regis.* Daté du 16 mars 1626, Hubault, *op. cit.*, p. 114.

2. *Mémoires*, t. III, p. 22.

incidente principalement par le *Véritable*, avec une discrétion perfide, et l'on a vu plus haut les efforts de Richelieu pour l'écarter du débat dans la *Cabale espagnole*, et pour la dissimuler sous le monceau d'ouvrages de didactique historique qui répondaient aux *Mysteria*; l'*Admonitio* la plaçait maintenant, et brutalement au premier plan, en visant cette fois directement Richelieu [1] dans sa dualité de prince de l'Eglise et de ministre d'État, bien qu'il fût seulement désigné par son titre ecclésiastique, une remarque qui a son importance [2].

*
* *

On lui reprochait incidemment sa passion du gain et des honneurs [3], son mépris injurieux pour les princes du sang et le propre frère du roi, son opposition systématique au mariage de ce dernier [4]; on montrait le danger pour la France d'une lutte fratricide contre l'Espagne avec un trésor épuisé et la rébellion imminente des protestants de l'intérieur, la France mise à feu et à sang ne pouvant résister à la fois à la puissance grandissante des huguenots et à l'effort combiné des armées de l'Empereur et de l'Espagne ; mais ceci n'était que de la contingence politique. On l'accusait surtout, d'une façon autrement grave et capitale, d'être, lui, un prince de l'Eglise, le conseiller tout-puissant et responsable du roi *très-chrestien* [5], faisant litière de ses devoirs religieux et sacrés, pour le pousser à une politique tendant à la ruine du catholicisme et au triomphe du parti protestant à l'intérieur comme à l'extérieur; l'*Admonitio*, s'appuyant sur la théologie et sur l'histoire, prouvait avec une logique implacable que telle était la conséquence de l'assistance donnée aux États protestants contre les peuples catholiques, « les Hollandais contre Espagne, le Palatin contre Bavière, Savoie contre Gênes, Venise contre la Valteline », d'une part, du mariage d'Angleterre et de « la dernière ligue avec les protestants et mauvais catholiques [6] », de l'autre.

1. *Admonitio...*, p. 14 et 30.
2. *Le Mercure français*, t. XI, p. 1095, relevait ce détail dans son analyse de l'*Admonitio*.
3. *Admonitio...*, p. 53.
4. *Ibid.*, p. 35.
5. *Ibid.*, p. 1 et 6.
6. *Mémoires*, t. II, p 530

On voit toute la portée de ce réquisitoire qui frappait Richelieu au moment le plus délicat de sa diplomatie, à la veille d'une rupture avec la cour de Rome, alors que par une tactique de bascule dangereuse, il travaillait « à porter les huguenots à consentir la paix de peur de celle de l'Espagne, et les Espagnols à faire la paix de peur de celle des huguenots [1] ». Ses projets en étaient gravement compromis, car il était ainsi traduit à la barre de l'opinion publique, et mis brutalement en présence d'éléments irréductibles qu'il devait également ménager et se concilier pour arriver à son but : d'un côté, le clergé gallican et la cour de Rome en tenant compte de leur situation respective spéciale ; de l'autre, le parti protestant, sans parler de la Noblesse, du Tiers et des corps constitués, le Parlement et la Sorbonne.

Tout d'abord et avant tout, se dressait en face de lui la Catholicité tout entière, dont l'*Admonitio* prétendait être le manifeste, et qui, à ce titre, pouvait trouver dans la nation un écho puissant ; malgré le souvenir de l'anarchie ruineuse qui avait suivi la mort de Henri IV, le vieux levain de la Ligue couvait encore en elle ; nous n'en citerons que deux témoignages ; le premier est tiré de la note pittoresque d'un Malouin de passage à Paris où il était retenu par ses affaires, et qui consacrait ses loisirs à écrire un mémoire secret pour le cardinal ; elle est d'autant plus sincère que cet avis avait pour but de signaler au ministre le point faible de l'Espagne, dans le cas éventuel d'une guerre avec cette puissance : c'était au commencement de juillet, à la veille de l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre, alors que ceux d'Espagne, de Venise, de Hollande, le légat et les envoyés de Bethlem Gabor, de La Rochelle, et de Soubise étaient venus, pour traiter, à la cour de France ; « les autres qui à peine me semblent dignes « d'estre mis en ligne de compte, disait-il, en parlant de ces der- « niers, sont les deputez des rebelles subjects du Roy, affin (ce « dit-on) de requerir la paix, *bien que toute la France les con- « damne,* comme en effect, ils sont seuls autheurs de la guerre, « laquelle sa Majesté ne leur fait (comme on dit) qu'en son corps « deffendant... On entend les uns corner la guerre, les autres « demander la paix, mais avec cette notable différence qu'aucun « de ceux à qui la guerre plaist ne se soucient qu'elle soit juste

1. *Mémoires*, t. III, p. 1 et 2.

« ou injuste, estrangere ou civile, pourveu qu'elle soit guerre ; « autres la désirent, mais poussez de divers mouvemens, *la plu-« part aux Huguenots, et quelques-uns à l'Espagnol...* [1] »

Le cardinal du Perron, qui nous fournit l'autre témoignage, n'est pas davantage suspect de tendances antinationales [2] : « Au-« jourd'huy, le Roy d'Espagne, relève-t-on dans le *Perroniana*, « seul entre les Princes chrestiens est regardé et tenu pour pro-« tecteur de la Religion Catholique, et si nous avions une guerre « en France, on verroit tous les Catholiques jetter l'œil sur le « Roy d'Espagne et tous les Huguenots sur le Roy d'Angle-« terre [3] ». Il va de soi qu'il entendait parler d'une guerre civile religieuse, car cette sympathie purement confessionnelle qui, même pendant les moments les plus chauds de la Ligue, n'avait pas été exempte de défiance, était contrebalancée par l'antipathie héréditaire de la nation pour sa voisine, demeurée avant tout sa rivale traditionnelle pour la suprématie européenne, bien que devenue le champion de l'internationalisme religieux des « catholiques zélés ». Ces derniers, toutefois, ne constituaient ni la masse, ni le clergé gallican dont le nom seul indique assez les tendances ; pour tous deux, l'idée catholique et l'idée monarchique étaient inséparables ; la réaction qui avait suivi la Ligue n'avait point affecté le fonds de ses convictions et si elle avait pu y amener quelque fissure avec le compromis qui avait assuré la couronne à Henri IV, les temps avaient changé avec l'avènement de son fils, et les énergies nationales traditionnelles s'étaient ressaisies et raffermies dans la consolidation de l'union confessionnelle de la royauté et du peuple. Entre les « catholiques zélés » et les « bons Français », la divergence était limitée à une élite intellectuelle, seule capable d'apprécier les nuances, et la preuve en est que dans cette élite seule, les protestants et les catholiques se coudoyaient sans heurts, avec les ménagements réciproques des conventions mondaines et des tolérances passées dans les mœurs de Cour.

C'est assez dire que le roi, centre de tous ces éléments et personnifiant la nation, constituait pour Richelieu le danger suprême

1. Delalande, *A Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Richelieu*, 1625, p. 7.
2. *Mémoires*, t. I, p. 518 et 519.
3. *Perroniana Col. Agr.*, 1669, p. 118.

dans la partie audacieuse qu'il jouait à la fois contre l'Espagne et contre les huguenots; autour du trône d'abord, se dressait contre lui, au point de vue religieux, l'hostilité de la reine mère et des conseillers que le *Véritable* et la *Ligue nécessaire* avaient fait connaître sans ambages au public. En outre, Richelieu se sent alors guetté à son premier échec par les inimitiés latentes qui vont à la remorque d'un pouvoir nouveau, quel qu'il soit ; il ne se dissimule pas que « dans le malheur du temps, il est rendu respon-« sable de tous les événements par le roi lui-même, qui jettera sur « lui le mauvais succès des choses qu'il aura bien conseillées [1] ». N'a-t-il pas été, du reste, presque imposé au roi qui ne l'a accepté comme premier ministre qu'à contre-cœur, et par lassitude autant que par raison [2] ? Son renom d'habileté et d'ambition impérieuse et son caractère absolu augmentent encore le poids de ses responsabilités qu'il a très nettement revendiquées dès son entrée en charge. Enfin, le roi n'est-il pas le juge souverain dans ce débat ? N'est-ce pas devant lui qu'est porté le procès de son premier ministre et de sa politique, et n'est-ce pas à lui qu'est adressé l'*Admonitio* ?

Tout ceci ne serait rien, si le roi n'avait des convictions religieuses profondes unies à une dévotion quasi mystique [3], et à une conscience scrupuleuse que son caractère soupçonneux, défiant, dissimulé et jaloux de son autorité achève de rendre redoutable ; Richelieu les connaît de reste, pour y avoir fait appel tant de fois, et il sait aussi l'effet que peut produire sur elles la menace d'excommunication que l'*Admonitio* a lancée à la fin. Ce n'est pas tout encore ; le directeur de conscience du roi est par tradition un jésuite, un membre de l'Ordre puissant préféré du roi [4], qui passe, avec quelque raison, pour l'instigateur de ce factum ; et cette influence est d'autant plus menaçante pour Richelieu que cet Ordre auquel il a donné jadis des gages, et qui l'a aidé dans sa rude montée au pouvoir [5], vient de voir brisé par son protégé

1. *Mémoires*, t. II, p. 433.
2. Montglat, *Mémoires*, Amsterdam, 1727, t. I, p. 31, P. Griffet, *op. cit.*, t. I, p. 466. G. Hanotaux, *Hist. du Card de Richelieu*, t. II, 2e part. p. 554 et 555. Louis Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1910, p. 619, 626 et suiv.
3. L. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1910, chap v, « La religion du roi. »
4. *Ibid.*, p. 260.
5. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 94 et 95.

le faisceau d'espérances qu'il avait amassées sur sa tête !...

A ces considérations s'en ajoutent d'autres d'un ordre inférieur, mais qui ne servent pas moins à évaluer l'effet de l'*Admonitio* sur l'amour-propre du cardinal ; il était attaqué de la sorte non plus seulement comme ministre d'État, mais sur son véritable terrain quasi professionnel, par un théologien et dans la forme scholastique ; et c'était à l'auteur des *Principaux points de la foy*, qui avait autrefois dans son diocèse dépensé ses premières énergies contre le protestantisme, avec la fougue convaincue d'un véritable apôtre, qu'on reprochait maintenant de rechercher le triomphe de ses anciens ennemis, tout en mettant en doute ses convictions religieuses, en essayant de le ruiner auprès du roi, lui et son œuvre nationale, sous le couvert de principes religieux abritant des calculs politiques.

*
* *

Ces remarques préliminaires mettent assez en relief et l'importance de l'*Admonitio*, et les préoccupations de Richelieu à riposter, ce qu'il va faire avec une activité fiévreuse, non point seulement pour se justifier, mais pour aider par la presse à la réalisation de ses projets. La quantité d'éléments opposés dont il avait à s'assurer la soumission, l'alliance ou le concours, explique le nombre des ouvrages qu'il faisait paraître à l'occasion de l'*Admonitio*, nombre si élevé, « qu'amassés, on en pourroit faire un gros volume [1] » ; il les accommodait par nécessité à sa politique de bascule, et par là même, certains d'entre eux présentent de telles divergences d'idées, qu'on est tenté, au premier abord, de les regarder comme des productions isolées, dues à la fantaisie ou à la passion du moment, sans relations entre eux ; disons bien vite qu'il n'en est rien en général, et qu'au contraire pour la plupart, ils se relient et s'éclairent l'un par l'autre ; les circonstances étaient trop graves pour que Richelieu, avec la perception bien nette qu'il en avait [2], ait laissé au hasard le soin de diriger ses coups, et ne se soit pas tracé une ligne de conduite méthodique ; son génie est au-dessus d'une pareille négligence, comme son amour-propre et

1. *Mercure français*, t. XII, p. 1097.
2. *Mémoires*, t. II, p. 509.

le sentiment de sa dignité foulée sont au-dessus d'un tel désintéressement.

Richelieu ne l'a pas dévoilée, mais lorsque dans ses *Mémoires*, il a noté le succès de sa diplomatie comme le résultat d' « une conduite pleine d'industrie inaccoutumée »[1], il a dû savourer silencieusement le triomphe de sa plume, en pensant à cette trame inextricable qu'elle a tissée, et dont il est seul à connaître les fils. Voilà qui rend vraiment passionnante l'étude de cette intrigue dont les contemporains, comme la postérité, ont été les dupes, et en même temps l'explication de la réserve discrète presque unanime des historiens qui n'ont jamais qu'effleuré ce problème ; quelques côtés seulement en ont été étudiés isolément, ce qui ne pouvait manquer d'aboutir à des hypothèses peu satisfaisantes, basées, comme elles l'étaient, sur un examen incomplet. La pénurie de documents manuscrits contemporains les a-t-elle rebutés par avance ? Elle s'expliquerait aisément par le fait que Richelieu, pour lequel « le secret était l'âme des affaires », a dissimulé sa pensée à ses plus intimes, et que ses instruments, bien choisis, n'ont pu le trahir, étant tout dévoués ou inconscients. Le mystère n'a-t-il pas encore été accru par la complicité tacite, tout au moins partielle de ses adversaires, complicité qui est un des points les plus curieux de cette question, mais qui n'en épaissit pas moins les ténèbres ? N'est-ce point aussi et surtout parce que ces factums de toute nature ont été trop négligés ou même dédaignés, et insuffisamment étudiés, comme des documents d'un ordre inférieur, n'offrant ni l'attrait ni le piquant recherchés *à priori* et souvent d'une façon exagérée dans les sources manuscrites inédites ? Enfin, si certains d'entre eux qui tentaient davantage la curiosité, ont été plus étudiés, n'ont-ils pas été scrutés d'une façon trop exclusive, à un point de vue trop étroit, trop isolément, et souvent aussi sous l'empire d'une idée préconçue, dans la forme de thèses qui enlève à une étude de ce genre l'ampleur qui lui est nécessaire ?

Si l'on ajoute à cela l'ingéniosité du cardinal à égarer l'opinion sur la provenance et le but des libelles dont il a été l'auteur ou l'instigateur, l'on s'explique pourquoi cette question a été seulement effleurée, sans être approfondie, par quelque historien qui

1. *Mémoires*, t. III, p. 1 et 2.

a entrevu la vérité, et qu'elle ait assez rebuté les autres, pour qu'ils l'aient négligée, quelquefois trop délibérément.

*
* *

Nationaliser le débat, telle va être, en résumé, la tactique générale invariable de Richelieu dans sa lutte contre l'*Admonitio* ; elle a pour lui le double avantage d'enlever ainsi à la polémique son caractère de principes, en face desquels il est mal placé comme ecclésiastique, et de rallier autour de sa politique toutes les énergies nationales devant lesquelles sa personnalité s'effacera.

Il la mettait d'abord en pratique par la forme extérieure de sa riposte ; celle qu'avaient adoptée savamment ses adversaires, dans le furieux assaut donné contre lui au nom et sous le couvert des intérêts catholiques universels, en accusait bien le cachet voulu d'internationalisme ; de même que les *Mysteria politica*, *l'Admonitio* paraissait d'abord en latin, la langue internationale de l'Eglise et des théologiens. Sauf de rares exceptions, du reste, les pamphlets de mêmes tendances qui les suivront paraîtront dans la même langue. Si les adversaires de Richelieu sont logiques avec eux-mêmes, car c'est la Catholicité tout entière qu'ils ont la prétention de représenter et de soulever contre lui, ce dernier ne l'est pas moins en refusant la lutte sur ce terrain, et en ne l'acceptant que sur le sol français ; dès le début, il annonce tacitement cette résolution en ne répondant à l'*Admonitio* qu'après sa diffusion dans la traduction française [1], comme il l'a déjà fait pour les *Mysteria*; et il la précise encore en répondant en français ; c'est

1. « Et parce qu'ils avoient esté mis et imprimez en François, par quelque « trahistre, par quelque François né pour estre l'opprobre de sa nation..., il a « esté fait commandement d'escrire en nostre langue, pour traiter les choses « principales, dont ces pestes d'écrivains s'estoient voulus servir pour deschirer « la réputation du Roy, et essayer de débaucher les peuples. » *Examen de l'Apologie du sieur Peletier pour les Pères Jésuites*, Paris, 1625, p. 8 et 9. *Ad Regem Christianissimum Admonitio, Advertissement au Roy tres chrestien*, Francheville, 1625, in-4°, d'après Hubault, *op. cit.*, p. 22.

Après Ronsard, maître Guillaume raillait les « Latineurs » dans une boutade de haute graisse digne de Rabelais, que nous nous contentons de signaler au lecteur ami du genre (*Voyage de Me Guillaume en l'autre monde vers Henri le Grand*, 1612, p. 31). Avant eux, Louis le Roy s'élevait dans une étude curieuse contre l'abus des langues « doctes et grammatiques communes à plusieurs pays, « esquelles sont traictez les affaires de la religion et les arts... » (*Deux Oraisons françaises... l'une des langues doctes et vulgaires...* Paris, 1576.)

pour lui un premier moyen de souligner l'origine étrangère de ses adversaires, de faire vibrer le sentiment de la dignité nationale froissée d'une ingérence extérieure, tout en diminuant sa portée, et de créer ainsi un premier lien de solidarité entre sa politique et les éléments nationaux qu'il veut rallier autour d'elle, que d'user de la langue mère commune contre un détracteur sans patrie.

*
* *

La conscience du roi est donc le premier objectif de Richelieu ; c'est à elle qu'est destiné le *Catholique d'Estat*, une consultation des sommités gallicanes de la théologie, bientôt suivie d'un corollaire d'ordre purement temporel, l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe* ; elle doit servir d'abord à convaincre le roi non seulement de l'équité de sa politique, au point de vue du droit naturel, mais de sa parfaite légitimité au point de vue religieux. Richelieu ira plus loin, en solidarisant le roi avec lui, au point de désigner ensuite lui-même cette thèse doctrinale comme « la réponse du roi à l'*Admonitio* » ; il la présentera comme un manifeste devant le Clergé et devant la Sorbonne saisis de la question, et elle va aussi et surtout lui permettre de rallier à lui, en les nationalisant, les jésuites, directeurs de la conscience du roi.

A ce titre d'abord, puis comme auteurs présumés de l'*Admonitio* dont ils professent les idées, comme théologiens, comme partisans sur le terrain religieux de l'alliance espagnole, influents à la Cour, il est capital pour Richelieu de s'en faire des auxiliaires. Ce côté spécial de la polémique est particulièrement curieux, car elle est, en ce qui les concerne, un véritable duel ; il est d'autant plus passionnant que les deux adversaires ont plus de points communs : ils se connaissent de longue date et leur jeu n'a de secret ni pour l'un ni pour l'autre ; leurs armes sont les mêmes, et ils les ont déjà plus d'une fois mises mutuellement à leur service ; issus de la même école, avec les mêmes principes, nourris dans la scolastique, théologiens et controversistes consommés, se redoutant et se ménageant, à cause de leur force et de leur ennemi commun ; tous deux combatifs et armés pour la lutte, ne laissant jamais passer une accusation sans y répondre, dans leur susceptibilité accrue du sentiment profond de l'importance de leur mission ;

tous deux imbus de leur puissance et jaloux de leur autorité, tenaces et inflexibles, quoique sachant s'accommoder, lorsqu'il le faut, aux nécessités du moment, avec la souplesse que donnent l'usage du monde, la connaissance de l'homme et la maîtrise de soi-même. Leurs points de contact vont plus loin et se retrouvent dans l'essence de leurs tempéraments ; tous deux tendent à la conquête des énergies intellectuelles de l'élite, et cette aspiration commune leur vaudra aussi le même sort en les rendant tous deux également impopulaires, et en les enveloppant comme d'un mystère dans la légende future habilement exploitée par l'ennemi commun. Ces considérations expliquent à la fois l'ardeur et la passion apportées de part et d'autre par les deux adversaires dans cette lutte, ainsi que leur similitude de tactique qui se présentera avec une persistance remarquable.

Celle de Richelieu sera, au début, la même vis-à-vis d'eux que vis-à-vis du roi ; il les solidarisera avec sa propre politique en se servant contre eux du roi lui-même dont ils ont été les éducateurs et dont ils dirigent encore la conscience ; c'est au moyen de Louis XIII, derrière lequel il s'abrite, qu'il les obligera à renier les principes de leurs confrères étrangers et à devenir ainsi ses auxiliaires ; d'une part, il puisera ses arguments contre l'*Admonitio* dans l'arsenal des théologiens étrangers de leur Ordre dont ils ne peuvent méconnaître l'autorité ; de l'autre, avec les *Alliances du Roy avec le Turc et autres*, il leur opposera la doctrine d'un des leurs, leur compatriote, le P. Fronton du Duc.

En même temps qu'il leur prodigue des éloges, il leur fait sentir la valeur de son amitié en les menaçant, et il a pour cela sous la main les comparses nécessaires à ce rôle, avec leurs passions personnelles et leur talent de pamphlétaires ; dans le *Miroir du temps passé* avec Fancan, dans la *France au désespoir* avec Mathieu de Morgues, dans la *Cassandre française*, il les prend à partie directement et sans ménagements ; il réveille contre eux les passions populaires soulevées autrefois par l'assassinat de Henri IV, et auxquelles on ne faisait jamais un vain appel, en les traitant d'« Espagnols »[1], et en leur imputant comme crime de lèse-

1. Ils s'en défendaient en affirmant que sur les 1.500 de l'Ordre qui existaient dans le royaume de France, il n'y en avait pas une douzaine qui eût jamais écrit ou pratiqué en Espagne, Garasse. *Les recherches des recherches*, Paris, 1622, p. 46.

nation leur politique d'internationalisme religieux qui avait le plus souvent servi, dans la pratique, les intérêts de l'Espagne ; il les traduit enfin à nouveau devant le parlement avec les *Considérations d'Estat.* Une maladresse d'un de leurs amis va lui permettre d'engager directement avec eux une lutte où il les obligera à se découvrir et les mettra en demeure de se prononcer ; bref, il les acculera dans cette voie jusqu'à obtenir d'eux un désaveu solennel qui brisera la force de leur faisceau et les ralliera à lui, en apparence tout au moins, en les annihilant, comme doctrine, devant l'opinion publique.

Richelieu les retrouvait aussi devant lui dans l'Assemblée du Clergé ; mais la lutte affectait là une physionomie particulière due à son allure presque exclusivement doctrinale, qui la faisait dégénérer en affaire d'Etat où il lui était facile d'avoir le dernier mot ; c'est là cependant que ses adversaires lui portaient les plus rudes coups en lui rappelant indirectement ses idées d'autrefois.

Leur rancœur se comprend aisément, à voir leur ancien protégé exploiter contre eux, devant l'opinion, toutes les ressources du parti protestant et au bénéfice de ce dernier. Nous reviendrons en son lieu sur le détail de cette partie de la polémique, mais sans anticiper ; il convient de remarquer ici que Richelieu était accusé à tort de versatilité sur ce point.

Ses idées n'avaient point varié ; dans les *Principaux points de la foy*, il avait défendu les jésuites contre les accusations des protestants relatives à la nationalité de leur général et à la solidarité de leur Ordre pour certains de leurs ouvrages condamnés au feu [1] ; aujourd'hui, devant le roi, il ne soutenait pas d'autre thèse, non plus pour défendre les jésuites français, mais pour les nationaliser malgré eux [2] : si pour les autres que le roi, il laissait sortir de son cabinet des libelles menaçants basés sur le danger national de cette solidarité, il était sûr de trouver avec ceux-ci un écho sympathique dans la Sorbonne, dans le Parlement, dans la majeure partie du clergé gallican, et surtout dans le parti protestant tout entier.

1. *Les principaux points de la foy de l'Eglise Catholique*, Paris, 1618, p. 180 et 181.

2. Déjà en 1614, du Perron, le frère du Cardinal, absolvait franchement de leur politique résolument nationale les jésuites espagnols qui soutenaient les intérêts de leur prince, *Apologie par les Pères Jésuites*, Paris, 1614, p. 46.

*
* *

La paix avec ce dernier était l'une des parties essentielles du plan politique de Richelieu ; ce serait faire injure à la sincérité de ses convictions religieuses que de voir là autre chose qu'une nécessité pour lui dans cette campagne de presse qu'il laissait faire, à côté du *Catholique d'Estat*, contre les jésuites pour flatter les passions de ce parti ; une tactique analogue présidait à la publication du *Discours au Roy sur la paix qu'il a donnée à ses subjects de la R. P. R.*, suivi de l'*Advis salutaire au Roy sur les affaires présentes* ; le premier n'envisageait que les bienfaits de la paix, et les avantages des voies de la douceur et de la persuasion sur une guerre civile ruineuse ; quant à l'autre, il accentuait encore plus la position prise par Richelieu contre les jésuites ; la façon dont il expliquait la guerre de 1621 contre les protestants, en l'attribuant à la fois à ceux-là et à l'ambition du favori qui l'avait fait entreprendre uniquement pour satisfaire ses intérêts privés avec la dépouille des vaincus, en dit assez sur son but.

Dans ses *Mémoires*, Richelieu d'habitude si sobre sur les mobiles qui le guident, a reconnu sa part directe et immédiate dans cette campagne, et il a éprouvé le besoin de s'en justifier ; il lui fallait quelque courage pour employer de pareils moyens, et le mot assez significatif est de lui. Toute la page est à citer, car elle est une confession, et elle montre et quel empire il avait sur lui-même pour jouer ce personnage, et quelle puissance de dissimulation patiente lui a été nécessaire pour accepter un rôle que tout démentait en lui : il écrivait au lendemain de la conclusion du traité de Paris avec les protestants :

« Il est bien juste de s'arrêter un peu ici à considérer la pruden-
« ce et le courage que le cardinal a apportés en la conduite de
« cette affaire.

« Il n'ignorait point que, faisant faire la paix avec les huguenots
« et leur témoignant quelque inclination à les favoriser auprès
« du roi, il ne s'exposât à se mettre en mauvaise réputation
« à Rome.

« Mais il ne pouvoit venir par autre voie aux fins de sa Ma-
« jesté.

« Sa robe le rendoit suspect aux huguenots. Il étoit donc néces-

« saire qu'il se conduisît en sorte qu'ils crussent qu'il leur étoit « favorable ; car, ce faisant, il avoit moyen d'attendre plus com- « modément le temps de les réduire aux termes où tous sujets doi- « vent être en un état, c'est-à-dire de ne pouvoir faire aucun corps « séparé, et dépendre des volontés de leur souverain. »

« Ce lui étoit une chose fâcheuse à supporter, de se voir si in- « justement suspect à la cour romaine et à ceux qui affectent au- « tant le nom de zélés catholiques que l'effet ; mais il se résolvait « de prendre patience aux bruits qu'on faisait courir de lui d'au- « tant que s'il eût voulu s'en purger par effet, il n'eût pas trouvé « le compte de son maître ni celui du public[1] ».

A côté des ouvrages que nous venons de citer, et dans la première phase de la polémique soulevée par l'*Admonitio*, s'en placent quelques autres que nous n'aborderons pas, comme étant d'une importance secondaire ; trois d'entre eux méritent cependant ici une mention comme se rattachant à cette polémique en s'adressant tous trois à la noblesse et parus à la même époque, vers la fin de novembre 1625.

A la suite de la rupture avec le légat, Richelieu avait repris, avec plus d'activité, les opérations militaires en Italie[2]; de là, ce cri de guerre jeté à la noblesse qui ne vit que par l'épée, celui qui pouvait le plus l'émouvoir, et qui rappelle singulièrement le *Soldat français* de 1604 dirigé aussi contre l'Espagne : l'*Espée courageuse des vrays Français* (1625) écrite au lendemain de l'arrêt de lèse-majesté rendu par le Parlement d'Aix (14 novembre) contre la mémoire de Gouvernon, commandant la garnison de Gavi, qui avait capitulé dans des conditions suspectes[3].

A la même époque, peu après la levée du siège de Verrue (17 novembre), la *Response d'un gentilhomme* « corne aussi aux armes », dans une même exhortation belliqueuse, où l'éloge de Lesdiguières est mélangé avec une intention manifeste à quelques

1. *Mémoires*, t. III, p. 16.
2. P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. I, p. 471.
3. *Ibid.*, t. I, p. 458 et 459. « Ceux qui pour s'estre portez à bride abattue à « des violans excez de trahison, ont receu sur un honteux eschafaut le juste « payement de leurs meffaicts serviront de caveçon, pour refrener les déréglées « passions de ceux qui peu affectionnes à leur patrie ne cherchent que sa « perte..., *L'Espée courageuse des vrays François*, 1625, p. 5 et 6. L'abbé Dedouvres, p. 213, a vu à tort dans ce passage une allusion à la condamnation du *Mysteria politica* et de l'*Admonitio*.

considérations sur le « masque de religion des mauvais François [1] ».

Le troisième opuscule [2] d'un auteur inconnu, comme les deux précédents, est certainement le plus curieux de cette série ; une allusion très vague, il est vrai, à une trahison permettrait peut-être de le rattacher, par l'affaire de Gouvernon, à l'*Espée courageuse* ; comme celui-ci, il est une harangue guerrière comparable par sa virulence au *Soldat françois,* mais avec une exaltation confessionnelle d'une imagination qui laisse derrière elle toutes les élucubrations qu'un cerveau malade a pu, dans cette époque de fièvre, « faire imprimer et étaler aux yeux de tout le monde ». Si nous le citons ici, c'est comme le prototype de ces pièces isolées qui ont dû le jour à un souffle de passion ou de démence, mais qui n'ont pas pris place dans l'Histoire, à l'inverse de toutes celles que nous avons citées jusqu'ici ; il suffira d'en reproduire sans commentaires quelques phrases :

« Il y a 600.000 gavaches qui ne demandent qu'une occasion ou « plutôt qu'un chef pour se retirer du labourage de Gazen, des hui- « leries de Canope, et de la servitude d'Egypte. Le peuple d'Ar- « ragon nous y exhorte, Saragosse nous y convie, les Catalans « nous y souhaitent, le Roussillon parle déjà François, la Navarre « se veut recognoistre et la Biscaye est perdue et esperdue tout « ensemble »... Et il terminait en présentant la guerre contre l'Espagne comme une croisade sainte... contre des juifs, « ceux de Castille et de Portugal »... contre des Mahométans... « ceux de Galice et Grenade... » Lorsque le cardinal a feuilleté cet opuscule apporté d'un air sardoniquement mystérieux par Fancan, il n'a dû moins faire que de se dérider pour un moment, et oublier l'*Admonitio* et les jésuites...

*
* *

Nous avons passé rapidement en revue à peu près toutes les pièces saillantes de la première phase de la polémique de l'*Admonitio* ; les autres ne présentent qu'un intérêt épisodique secon-

1. *Response d'un Gentilhomme françois aux demandes d'un cavalier curieux sur le subject de la guerre d'Italie,* 1625, p. 8 et 9.

2. *Discours d'Estat où il est prouvé que le Roy Louis XIII doit entreprendre la guerre en l'Espagne mesme, et l'assaillir jusqu'au souverain période des victoires que Dieu luy destine,* 1625.

daire ; le lecteur les retrouvera dans leurs sections respectives ; telles sont : la *Response à l'Admonitio* et l'*Advis au Roy sur le libelle diffamatoire d'un admoniteur execrable sans nom* qui prennent place à côté du *Catholique d'Estat* ; — les pièces qui marquent la polémique personnelle entre le cardinal et les jésuites français par la plume de leurs tenants, les documents qui se rattachent directement et exclusivement à l'Assemblée du Clergé ; et enfin quelques autres factums qui ne présentent pas de caractéristiques spéciales permettant de les faire rentrer dans un de ces cadres principaux.

Celui qui est occupé par le *Catholique d'Estat* et ses dérivés détient la première place d'abord au point de vue chronologique, ensuite comme importance par l'origine, la forme, le but et les conséquences de la pièce qui en est le centre ; aussi commencerons-nous par lui dans l'étude plus détaillée qui va suivre.

CHAPITRE XI

Fancan : *Le Miroir du temps passé* ; le Conseil de conscience de Richelieu ; Jérémie Ferrier : *Le Catholique d'Estat.*

La première pièce qui voyait le jour au lendemain de l'apparition de l'*Admonitio*, était un pamphlet virulent, *Le Miroir du temps passé* ; ce renseignement nous est fourni par les adversaires de Richelieu chez lesquels nous aurons fréquemment l'occasion d'en puiser d'autres, et de plus d'importance. De par sa situation ecclésiastique et même politique, vu les dispositions de ses confrères du conseil, opposées aux siennes, Richelieu vit en effet dans un milieu hostile par essence à ses idées ; ses moindres pas et gestes sont surveillés, et il n'est pas étonnant que, malgré toutes ses précautions, les moyens et même le secret de sa diplomatie aient été parfois surpris par quelques personnes de son entourage ; nous en fournirons plus loin quelques exemples frappants ; déjà nous avons dit un mot de certaines complicités tacites avec ses adversaires ; le mot est peut-être un peu exagéré, mais il est permis de se demander si certains ménagements, en apparence inexplicables, de ces derniers n'ont pas été dus autant à la connaissance de sa pensée intime et des ressorts cachés de sa politique qu'à la considération qu'ils conservaient, dans l'intérêt même de l'Eglise comme dans un intérêt personnel, pour un cardinal, en même temps homme d'État puissant, diplomate retors, et ennemi d'autant plus redoutable qu'il les avait joués.

Le *Miroir du temps passé* est donc le premier des coups de la riposte de Richelieu ; l'occasion était trop tentante avec l'*Admonitio* pour que Fancan n'ait pas pris la plume et ouvert le feu de sa pointe alerte, mordante et spirituelle ; il semble que Richelieu n'a eu qu'à dire un mot, à esquisser un geste, pour faire vociférer par les colporteurs des carrefours le titre d'un nouveau pamphlet subitement éclos à la chaleur de l'actualité ; Fancan n'est-il pas

là à nouveau dans son rôle d'éclaireur, véritable combattant d'avant-garde, ou plutôt enfant perdu, allant comme autrefois au gré de son caprice et de sa fantaisie, distribuant les coups à droite et à gauche, sans regarder de trop près où ils portent, allant sans ménagements, et sans même la crainte d'atteindre quelquefois ses amis ?

Voilà l'impression que produit ce pamphlet à une première lecture, si on le prend isolément, et sans tenir compte des remarques générales qui précèdent. Fancan, fidèle à sa manière, ne s'est arrêté, en effet, à aucune considération d'ordre théologique, pas plus que dans le domaine de l'histoire il ne s'est élevé au-dessus des contingences ; dans le *Miroir*, il est resté l'homme de la boutade vive et de la répartie prompte ; son pamphlet n'est pas destiné au public d'élite capable de saisir les considérations supérieures de principes de l'*Admonitio* ; son débit se fait sur le Pont-Neuf, avec les libelles du jour, sans lieu, sans date et sans nom, qui sont imprimés dans une cave et cherchent le succès dans le scandale ; le *Miroir* est de ceux-là qui l'obtiennent toujours, en dehors de leur valeur propre, plus recherchés et plus avidement lus que les autres, parce qu'à la faveur de l'anonymat, ils osent tout et ne reculent pas devant les personnalités qui leur donnent l'attrait du vécu, de l'actualité et de l'anecdote dans ce qu'elle a de plus humain et de moins élevé.

Et pourtant, à bien l'examiner, le *Miroir*, malgré ses apparences de fantaisie indépendante et primesautière et de caprice désordonné, obéit à un plan d'une telle unité qu'on ne peut moins faire que d'y reconnaître la tactique que nous avons signalée plus haut ; dans le fond, il est une œuvre réfléchie, ou plutôt disciplinée ; un mot qui semble une anomalie lorsqu'on parle de Fancan, mais qui prend sa véritable signification si l'on y reconnaît que Richelieu a utilisé, cette fois au mieux de ses desseins, la plume de Fancan, cet instrument merveilleux, pour entraîner l'opinion publique.

Fancan se gardait bien de réfuter directement l'*Admonitio*, qu'il ne citait qu'incidemment, en accolant son titre aux *Mysteria*[1], et cet artifice seul de réunir ensemble un pamphlet déjà ancien de six mois et presque oublié avec celui qui était d'actualité et seul

1. *Le Miroir*, p. 19 et 20.

passionnant, prouve assez que Richelieu avait passé par là ; nous l'avons déjà signalé dans ses *Mémoires* et aurons encore l'occasion de le faire dans le *Catholique d'Estat.*

Le pamphlétaire remontait plus haut pour montrer que de tout temps les religieux avaient, plus ou moins innocemment, dans leur candeur professionnelle, servi de jouet aux politiques pour employer leur influence confessionnelle à favoriser des intérêts temporels. La Ligue lui fournissait sur ce sujet un développement facile qui lui permettait de réduire l'*Admonitio* à un simple épisode, dans une série ininterrompue, et de faire disparaître sa véritable signification, par un paradoxe d'autant plus séduisant qu'il s'appuyait sur toutes les passions populaires.

Le *Miroir du temps passé* était en effet, sous ce rapport, une véritable thèse destinée à ce public inférieur comme culture, qu juge souverainement avec ce qu'il appelle son gros bon sens, e détermine ces courants d'opinion irrésistible qui creusent lentement le lit de la légende historique. Cet élément, s'il avait fait l Ligue, ne l'avait pas comprise, ce qui arrive généralement pou tous les grands événements dits populaires, et dans le souvenir peu près exclusif de ses maux, il prenait naïvement l'effet pour l cause, en rendant les Ordres religieux responsables de ce mouvement presque unanime pour une idée, alors qu'en réalité il n'avaient fait que lui donner un corps et le symboliser, car tou les prédicateurs de la Ligue sortaient du peuple, et se sont borné à épouser des passions qui répondaient à leurs croyances communes.

Dans ces quelques pages peu raisonnées mais amusantes Fancan avait exercé facilement sa verve caustique contre le religieux, en continuant sur un nouveau terrain le procès populaire des « bons pères » commencé par Rabelais ; il les montra usant du manteau de la religion pour assouvir leurs passion politiques en faveur de l'Espagne contre la France, et il assaisonnait son dire de nombre d'anecdotes ou d'allusions transparente aux événements récents ; le plus de noms possible et de contemporains semblait s'y accumuler à plaisir ; bien que le plus gran nombre fût emprunté à l'Ordre des jésuites, le maître railleu qu'était Fancan ne s'était pas laissé surpasser dans le sarcasme et il n'épargnait personne dans sa critique du zèle religieux masquant les intrigues politiques ; les Capucins eux-mêmes n'étaier

pas plus ménagés que les autres, et ils semblaient cités de préférence. On connaît de reste les relations d'amitié étroite et la connexité de vues entre Richelieu et le P. Joseph, mais l'on n'a parlé des dissentiments existants entre ce dernier et Fancan que d'une façon dubitative, et sur la foi de Mathieu de Morgues [1] ; le *Miroir* nous apprend que ce dernier n'était coupable que de médisance. Les Capucins étaient nommés et pris à partie dès les premières lignes de la préface et raillés de servir de jouets à plus habiles qu'eux. Si le cardinal, pour donner le change et ne point paraître attaquer seulement les Jésuites, avait livré tous les religieux sans exception à la dent cruelle du pamphlétaire, il faut reconnaître que celui-ci en avait usé largement, et comme toujours avec esprit : après avoir parlé de « ces bons Loyolistes plus simples que bons « simples auxquels la cabale extérieure fait arracher à tous propos « *Lilium* pour Lolium... comme font, » ajoutait-il, « beaucoup « de simples capucins qui s'entremeslent des affaires d'Estat, et « qui gastent tout en pensant bien opérer, d'autant qu'ils suivent « les instructions de ceux qui sont plus matois qu'eux, lesquels ne « leur disent le *Tu autem* des menées, se servant de leur simpli- « cité pour faire leurs coups, comme fait le singe des pattes du « chat pour tirer les chastaignes du feu [2] ».

L'auteur pouvait se défendre d'avoir fait là toute allusion au P. Joseph et soutenir que par ces mots il visait uniquement le P. Ignace, capucin, comme le faisait après lui, intentionnellement peut-être, le *Catholique d'Estat* [3] ; mais n'était-ce point manifestement le confident et l'auxiliaire de Richelieu qu'il désignait plus loin en parlant « de tant de moynes que l'on voit fré- « quenter les Cours et etre préférés aux jésuites pour négo- « cier [4] ».

Si là encore le doute était possible, ce n'était plus le cas lorsqu'il évoquait « le désastreux voyage d'outre-mer de S. Louys contre les infidèles », en le comparant aux « guerres zélées » du roi, et en le présentant comme une « accortise de quelques-uns « de ce temps-là, qui estoient bien aises, comme on pourroit « estre à cette henre, d'embarquer pieusement ce prince en une

1. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, t. p. 290.
2. *Le Miroir du temps passé à l'usage du présent*, 4e édit., p. 19.
3. *Ibid.*, p. 121.
4. *Ibid.*, p. 49.

« entreprise lointaine, pendant laquelle ils accomodoient leurs « affaires aux despens de la France [1]. » Fancan était trop au courant des aspirations du P. Joseph vers une croisade sainte pour qu'il n'ait pas voulu le viser, sans le nommer toutefois.

Quant aux jésuites, il est superflu de dire qu'ils étaient loin de bénéficier de la même réserve ; l'assassinat de Henri IV, dont le pamphlétaire exploitait le souvenir, lui donnait l'occasion de faire défiler les personnages mêlés à divers titres à la Ligue et à ce drame, depuis Chatel et Ravaillac, jusqu'aux théologiens de l'Ordre, Mariana, Grenet et Guignard, Bellarmin, Tolet, Suarez, Manuel Sa ; pour les « autres modernes éplucheurs de conscience » le plus en vue, les PP. Coton, Arnoux [2], Voisin [3], Garasse et Seguiran [4], leurs noms jetés dans une amusante chronique des intrigues du temps en forme de questionnaire (un emprunt heureux à l'*Admonitio* [5]) apportaient de nouveaux éléments d'actualité rendue plus piquante d'une part avec le procès des libertins, d'autre part avec l'affaire des réguliers passionnément agitée à ce moment dans l'assemblée du clergé : Eudemon Johannes [6] n'était pas oublié et la façon dont le *Mercure français* [7] citait l'allusion était très significative.

Il n'était pas enfin jusqu'au maréchal d'Ancre [8] qui n'y figurât, associé à la Cabale, pour toucher toutes les cordes du sentiment populaire.

*
* *

La part de Richelieu dans le *Miroir* n'est pas seulement d'en avoir donné le programme général, en laissant à l'auteur le soin de le développer à sa guise ; il lui a d'abord certainement imposé des instructions précises sur certains points ; l'un d'eux surtout en ce qui le concernait personnellement, car il ne connaissait que trop la faconde indiscrète de Fancan ; la réserve plus que

1. *Le Miroir...*, p. 43.
2. *Ibid.*, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 48.
4. *Ibid.*, p. 50.
5. *Admonitio...*, p. 13.
6. *Le Miroir...*, p. 49.
7. *Mercure franc.*, t. XI.
8. *Le Miroir...*, p. 4 à 6.

sobre avec laquelle il était lui-même mis en cause, et solidairement avec les autres ministres [1] (une assertion dont l'écrivain connaissait l'inexactitude) suffit assez à le prouver.

Cette part est encore plus visible dans certaines parties, et notamment pour ce qui concerne les protestants ; cette question était liée intimement à celle des Jésuites, mais elle était autrement délicate à traiter que celle-ci ; si d'après la tactique de Richelieu, il n'y avait point de ménagements à garder avec ces derniers qu'il a livrés en pâture à la plume féroce de Fancan, il n'en était plus de même des autres, car il fallait, tout en les rassurant, justifier par des raisons sérieuses un rapprochement entre la cour et eux, mais sans se faire taxer soit de sympathies inavouables ou de connivence, soit de crainte dans le désir de conciliation avec le parti.

L'affirmation formelle des sentiments religieux de l'Etat était pour cela indispensable, et elle est de Richelieu seul, avec son jeu de mot caractéristique de « l'eschole », dans ce passage dont le ton sérieux et la forme serrée détonnent dans la forme alerte et fantaisiste de Fancan, et dont la comparaison avec le reste rappelle d'une manière frappante ce que nous avons dit de leur différence de tempérament : « Or, si jamais les Zelez eurent « occasion de ne retomber en ces erreurs et horreurs, c'est maintenant qu'il a pleu à Dieu, par une grâce céleste, donner à la « France un Roy tres-Chrestien, une Royne mère très-pieuse, et « un Conseil très-Catholique, qui n'est ny Espanhol ny Huguenot, « ne respirans unanimement que la conservation de la religion « et de l'Estat [2] ».

On peut en dire autant de l'exposé de la politique extérieure et de la situation alarmante des alliés de la France [3], où l'on peut voir une réminiscence de la *Ligue nécessaire* ; il servait à justifier la mansuétude de la couronne pour la Rochelle par des considérations supérieures de patriotisme qui venaient s'ajouter aux raisons invoquées plus haut en faveur de l'emploi des voies de douceur. Mais Richelieu n'entendait point paraître baisser pavillon, surtout au moment où la rébellion de Soubise et de Rohan était sur le point d'être réduite ; et il a pris certainement la plume

1. *Le Miroir* .., p. 54 et 55.
2. *Ibid.*, p. 57 et 58.
3. *Ibid.*, p. 61.

pour écrire les deux passages qui suivent, et où sa personnalité s'affirme à deux reprises dans la forme avec ce pronom personnel qui apparaît pour la première fois dans le *Miroir*, suivi d'une expression typique que nous avons déjà signalée, et où perce une tradition scolastique inconnue à Fancan : « ... *J*'advoüe que les « Huguenots se peuvent facilement ruiner au point où ils sont ; « mais *je soustiens* qu'il est tres-dangereux de l'entreprendre en « ceste rencontre de temps, que les affaires du dehors sont plei- « nes de périlleux inconvénients, tant pour ceste Couronne que « pour nos Alliez. *Je* sçay bien que le Sainct Siège priera Dieu « pour les armes du Roy, et qu'il luy conseillera de ne se point « arrester en si beau chemin, ses interests l'obligéant à parler de « la sorte ; mais les judicieux François soustiendront qu'il est « plus certain pour sa Majesté de tolérer, que de tout hazarder « pour les vouloir perdre prématurément. »

« *Je* suis d'accord que c'est chose facheuse de leur laisser des « villes d'ostages... [1] »

Plus tard, lorsque la polémique s'aigrissait, les adversaires de Richelieu lui imputaient le *Miroir*, surtout dans deux pamphlets violents [2] ; l'un d'eux donnait même sur lui un détail curieux avec des précisions : d'après l'auteur, lors de la publication des licences d'impression accordées par l'Assemblée du Clergé, Léonor d'Estampes, l'évêque de Chartres, tout dévoué à Richelieu, aurait donné son visa à l'ouvrage, sans tenir compte de la censure dont il avait été l'objet au registre des Edits, et sans la faire connaître et la soumettre à l'Assemblée du Clergé ; en présence de ce visa ainsi donné subrepticement, le Procureur du roi n'aurait pas osé déférer le livre au prévot de Paris qui n'aurait pu moins faire que de le condamner au feu, place de Grève [3]. Nous ignorons quelle est la vérité sur cette anecdote, inventée peut-être à plaisir, mais il est de fait que le *Miroir* soulevait une tempête de haines. Le second pamphlet ne réclamait pas moins pour l'auteur et son œuvre que les peines de l'Inquisition réservées aux hérétiques : le livré cloué au pilori du Tibre, et l'écrivain condamné à porter un an et sept semaines la tunique grise du Saint Office ornée

1. *Le Miroir...*, p. 62.
2. *Jubilus confederatorum alias nova novorum.* ., 1626, p.12, et *Questiones quodlibeticæ*, 1626, p. 12.
3. *Resolutiones magistrales...*, 1626, p. 10.

de la croix rouge au-dessus des deux clefs de saint Pierre croisées, sous peine d'être marqué lui-même au fer rouge, une croix au milieu du front, et une clef sur chaque joue... [1].

*
* *

En 1625, la polémique n'en était pas encore là, et la *Faulce glace du Miroir du temps passé* qui répondait au *Miroir* était moins virulente ; elle était même terne, comparée à celui-ci, car elle n'a rien du pamphlet populaire ; à la lire entre les lignes, on constate même qu'elle a été soigneusement élaborée, avec toutes sortes de ménagements, et qu'elle avait beaucoup moins pour but de relever tout ce qui donnait prise à réfutation dans le *Miroir*, que de montrer à Richelieu et à Fancan que les jésuites ainsi pris à partie n'étaient pas leurs dupes.

L'auteur ne citait même pas le titre du libelle originaire du débat, mais le nom de Boucher, jeté en passant à la faveur d'un jeu de mots [2], en dit assez sur la préoccupation des jésuites français de se disculper d'avoir trempé dans l'*Admonitio* ; ce détail, que nous retrouverons ailleurs, semblerait bien prouver que la rumeur qui l'attribuait au début à l'ancien ligueur avait été répandue intentionnellement par eux.

S'il ne prononçait qu'une seule fois le nom des jésuites [3], il ne se faisait pas faute, en revanche, de relever malicieusement les attaques de son adversaire contre les capucins, et il les défendait même avec une ardeur quelque peu exagérée qui rappelle le procédé de la *Response à la voix publique* ; non seulement il lui reprochait de les avoir accusés, ce qui était inexact, « de débiter leurs denrées pourries dans le Louvre [4] » et de les avoir traités « d'estrangers, Espagnols et pippeurs [5] », mais il soulignait avec complaisance l'allusion faite par Fancan à l'un d'eux, et où il montrait comme plus spécialement visé un capucin « qui a quitté ses grands biens et offices où les siens sont appelez [6] ».

1. *Sapiens francus*..., 1626, p. 12.
2. *La faulce glace*..., p. 8.
3. *Ibid.*, p. 4.
4. *Ibid.*, p. 6.
5. *Ibid.*, p. 15.
6. « Son advertissement est piteux, de la trop grande crédulité des bons « pères Capuchins qu'il flatte, et puis comme le chat les esgratigne ; il dit en

Il précisait encore plus en reprochant au pamphlétaire d'avoir déversé sa bile jusque sur saint Louis et sa croisade, dans un langage digne de du Moulin et de Mestrezat. Le doute, s'il y en avait eu dans le *Miroir*, était là impossible, et Fancan avait dépassé le but en cherchant avec malice à associer l'Ordre du P. Joseph à celui des religieux rivaux [1].

Le pamphlétaire n'avait pas eu besoin de signer son œuvre ; il était assez connu pour « donner son paquet à tout le monde », et l'on pouvait aussi aisément le reconnaître au portrait que faisait son adversaire de « cet anonyme qui se mesle des affaires d'Estat, et dans son humeur atrabilaire, injurie tout le monde et sa femme. »

Richelieu était plus discrètement mis en jeu ; la *Faulse glace* rejetait sur lui la responsabilité du *Miroir*, mais sous la forme la plus enveloppée et intelligible seulement pour les initiés, lorsqu'elle mettait dans la bouche du jésuite Buzé « que c'est l'ordi-« naires des malins... d'employer autruy à faire ou dire ce qu'ils « ne veulent faire ou dire eux-mesmes [2] » ; en parlant ouvertement de lui, on se contentait de le plaindre hypocritement d'avoir à subir des éloges qui étaient des offenses, émanant de personnalités pareilles, et un coup de griffe subtil accompagnait ce témoignage de compassion suspecte, avec la remarque qu' « il n'est ni « expédient ni honorable d'être loué de toutes sortes de personnes ; « il suffit, ajoutait-on, de l'estre des bien marquez comme l'est le-« dit seigneur [3] ».

*
* *

Ce n'était que la première escarmouche ; le *Miroir* est le prélude du *Catholique d'Estat*, la réponse à l'*Admonitio*, que le cardinal prépare en suivant la tactique que nous avons exposée plus haut, et avec les différences de forme et d'allure nécessitées par le but

« general qu'ils trottent dans le monde, et se fourrent parmy les Cours des « Princes, soubs couleur de travailler au secours de l'Eglise, y traicter d'af-« faires d Estats, il n en sçauroit cotter un seul : car pour celuy qu'il entend qui « a quitté de grands biens et offices où les siens sont appellez, le mensonge « est trop évident. » (*Ibid.*, p. 6.)

1. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu* t. II, p. 25 et note.
2. *La faulce glace...*, p. 14.
3. *Ibid.*, p. 12.

et le caractère quasi-officiel du nouvel ouvrage ; autant le premier est satirique et mordant, sans ménagements, avec la fougue fantaisiste du pamphlet, autant le *Catholique d'Estat*, tout autant passionné, est sérieux, mesuré dans son énergie et savant, empruntant sa force non plus au ridicule ou à la verve, mais à la dialectique et aux autorités doctrinales et historiques ; c'est la véritable thèse d'un théologien controversiste, avec le ton de l'autorité que donne le pouvoir et l'emploi fréquent du procédé classique d'argumentation scolastique. Aussi le *Catholique d'Estat* va-t-il tout de suite dominer le débat ; autour de lui et comme à son ombre, viendront se grouper toutes les autres productions de son parti, de même qu'il sera le point de mire de toutes les attaques postérieures ; de là l'intérêt puissant qui s'attache aux moindres détails qui le concernent, sans parler de celui que soulève son origine, question que nous allons examiner la première.

*
* *

Le *Catholique d'Estat* [1] a été attribué à trois auteurs : Jérémie Ferrier, ancien ministre protestant de Nîmes converti, Jean Sirmond et le P. Joseph. La première de ces attributions semble *a priori* la plus vraisemblable, la tradition l'a consacrée [2], et le fait que l'ouvrage porte sur son titre le nom de Ferrier lui donne une place indiscutable ; aussi pour ces motifs même, ne l'examinerons-nous qu'en dernier lieu, après celles de Sirmond et du P. Joseph, qui nous donneront fréquemment l'occasion de l'envisager.

Adrien Baillet, le premier, a mis en avant, sans aucune preuve, le nom de Jean Sirmond [3] ; cette opinion, simplement citée par Moreri, Bayle et le P. Lelong, a été reprise et adoptée par Kerviler [4], dont nous discuterons les arguments.

1. V. pour la bibliographie de cet ouvrage, *Le P. Joseph polémiste*, par l'abbé Dedouvres, Paris, 1895, app. VIII, p. 582.
2. L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu*, *Rapports et notices sur l'édit. des Mém. de Richelieu*, Paris, 1914, t. II, p. 117. Notons ici qu'elle n'a pas été suivie par le *Catalogue général de la Bibl. nat.* qui donne seulement à Ferrier le *Catalogus librorum*, à tort, croyons-nous.
3. *Les jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs*, 1722, t. IV, p. 554.
4. *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean Sirmond*. Paris, 1876, p. 21 et suiv.

Jean Sirmond, dit-il, a écrit sous différents pseudonymes, Pimandre, des Montagnes, Sabin, etc..., il se peut donc qu'il ait pris celui de Ferrier pour le *Catholique d'Estat*; on peut y répondre que ce n'était point un pseudonyme, mais le nom d'un auteur vivant qu'il connaissait et fréquentait [1], et qu'il n'aurait certainement pas osé l'emprunter, ainsi que le note très judicieusement Hubault [2].

Le P. Lelong fait remarquer que le titre et la préface de l'ouvrage portent l'un *Du Ferrier*, l'autre *Ferrier* ; Kerviler en tire un argument en faveur de sa thèse, et nous l'adoptons comme lui, mais avec une conclusion différente que nous exposerons plus loin ; qu'il nous suffise de noter ici qu'avant le P. Lelong, les contemporains avaient déjà signalé ce détail curieux, insignifiant en apparence, mais en réalité d'une certaine importance, que nous expliquerons en son lieu.

Nous n'en dirons pas autant d'un autre qui repose sur une base bien fragile ; d'après Kerviler, Sirmond serait aussi l'auteur de la *Lettre déchiffrée* qui répondait à la *Vie du Cardinal de Richelieu par Rémy du Ferron*, ce qui peut donner à penser, dit-il, qu'il est aussi l'auteur du *Catholique d'Estat*, le livre originaire du débat ; outre que c'est une supposition toute gratuite, il suffit de comparer les deux ouvrages pour constater aisément qu'ils sortent de deux mains différentes.

Le style du *Catholique d'Estat* présente d'après lui, ce qui est exact, beaucoup d'analogies avec la *Défense du Roi et de ses ministres*, qui est attribué à Sirmond ; Ferrier, étant mort avant la publication de ce dernier ouvrage, ne peut être l'auteur du *Catholique d'Estat*. Cette constatation prouverait non point que ces deux ouvrages ont une même origine à laquelle Ferrier serait étranger, mais que le dernier a servi de modèle pour l'autre, et elle n'autoriserait point, en tout cas, leur attribution à Sirmond.

Le *Catholique d'Estat* est, en effet, de 1631, c'est-à-dire de six ans postérieur à la période qui nous occupe ; cet espace de temps permet à la rigueur d'admettre avec Kerviler que, dans l'intervalle, le talent de Sirmond a pu se modifier assez pour qu'il ait « trouvé sa véritable voie littéraire » dans la controverse poli-

1. Abbé de Marolles, *Mémoires*, Amsterdam, 1755, t. I, p. 104.
2. G. Hubault, *op. cit.*, p. 55.

tique ; mais l'on ne peut en dire autant du *Catholique d'Estat* comparé au *Discours au roy* [1] qui avait paru un an auparavant et qui est son œuvre indiscutée ; l'écart entre les deux œuvres est trop considérable comme idées, comme logique, comme style ; cette dernière est l'œuvre d'un mauvais rhéteur, alors que le *Catholique d'Estat* donne l'impression d'un dialecticien vigoureux et exercé, autant que maître de sa langue qu'il domine comme son sujet.

Enfin, Kerviler reconnaît que les nombreuses citations théologiques du *Catholique d'Estat* permettraient d'attribuer l'ouvrage à Ferrier, mais l'on peut supposer, ajoute-t-il, que le P. Jacques Sirmond ne fut pas étranger à la publication de l'ouvrage, et qu'il a pu aider à son neveu. La première partie de l'observation est très juste, mais il faut se refuser à admettre la seconde ; le P. Sirmond est alors l'un des jésuites les plus actifs et le plus en vue, et pour qui a suivi la genèse du *Catholique d'Estat* et connaît la solidarité inébranlable de cet Ordre qui fait sa force, il est inadmissible que l'un de ses membres ait prêté la main d'une façon aussi active et efficace que secrète, à une œuvre qui allait contre ses idées de doctrine, et que jugeait sévérement, quelques années plus tard, un de leurs confrères, dans une lettre rendue publique [2].

Plusieurs circonstances ont pu servir de base à cette attribution : l'une de ses explications les plus séduisantes au premier abord est tirée de la situation de Jean Sirmond qui était alors attaché à la légation du Cardinal Barberini à Paris, grâce aux relations que son oncle le jésuite avait eues à Rome avec la famille du légat ; ce poste l'avait mis évidemment à même d'apprendre certaines particularités intimes qu'il communiqua peu discrètement à des tiers, si ce n'est même à Richelieu lui-même ; la divulgation de ces renseignements mis à profit dans une brochure contre les jésuites [3], sans que l'on cherchât à en dissimuler la source, a peut-être été l'origine du bruit rapporté par Baillet, et qu'il a été de l'intérêt

1. *Discours au roy sur l'excellence de ses vertus incomparables, et de ses actions héroïques. Divisé en deux parties Première partie, à Paris, 1624 ;* la seconde partie ne vit jamais le jour.

2. *Lettre du P. Caussin, Jésuite, Confesseur de Louis XIII, à Monseigneur le Cardinal de Richelieu.* Abbé Dedouvres, *op. cit.*, p. 273.

3. *Examen de l'apologie du Sieur Peletier pour les Pères Jésuites*, Paris, 1625, p. 21.

d'un parti ou d'un homme de répandre[1]. Ainsi que nous le verrons bientôt, la *Défense du roi* étant postérieure à la mort de Ferrier, il était indispensable d'expliquer pour les contemporains la similitude existant entre cet ouvrage et le *Catholique d'Estat*, et le nom de Sirmond venait à propos pour masquer le subterfuge qui avait fait emprunter celui de Ferrier.

L'abbé Dedouvres a consacré une volumineuse thèse aux ouvrages de polémique qu'il attribue au P. Joseph et dans lesquels il fait rentrer le *Catholique d'Estat* ; dans la seconde partie de son travail affectée à la preuve positive[2], il a étudié successivement le P. Joseph comme homme, penseur et écrivain ; il a expliqué les sympathies de l'auteur pour Henri III par ses obligations personnelles et les relations de sa famille avec la famille royale, son intérêt pour Jacques et sa pitié pour le malheur de la schismatique Angleterre, par son voyage à Londres en 1598 avec son parent Hurault de Maisse envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de la reine Elisabeth, ses observations sur la simplicité des religieux en politique par son ancienne situation de provincial des Capucins et sa promotion récente à la direction des Missions étrangères, ses conseils de douceur pour la conversion des hérétiques et sa passion de l'apostolat par ses sentiments connus à cet égard, son éloge de la belle conduite du roi par le témoignage qu'il en pouvait donner, ayant suivi l'expédition de 1621 contre les huguenots du Midi, ses paroles d'enthousiasme pour la croisade contre les musulmans par ses espérances longtemps nourries de ce côté. Pour le penseur, il retrouve dans les *Œuvres spirituelles* les mêmes idées sur les causes secondes et sur la guerre que dans le *Catholique d'Estat*, et le *Supplément à l'Histoire* de Lepré-Balain lui fournit même le principe politique du secret du Conseil. En étudiant l'écrivain, il signale dans l'œuvre indiscutée du P. Joseph des pensées et des images existant dans le *Catholique d'Estat* ; son argumentation se termine par quatre comparaisons dont la similitude, portant cette fois exclusivement sur le style et non plus sur la doctrine, lui paraît absolument concluante ; il en fait de même pour les références, et il complète sa démons-

1. Cette opinion était ancienne : un exemplaire du *Catholique d'Estat*, 1re édit., du cabinet Pécard, *Catal.* n° 190, porte sur la garde la mention ms. du temps : « *Par Jean Sirmond, né à Riom.* »

2. *Op. cit.*, p. 288 à 344.

tration en énumérant à l'appendice les similitudes de termes entre le *Catholique d'Estat* et les ouvrages qu il attribue au P. Joseph.

Nous ferons tout d'abord remarquer que pour ces derniers, le raisonnement employé est une pétition de principes, notamment en ce qui concerne le *Vindiciæ theologiæ Ibero-politicæ* ; mais, ce point mis à part, tous les arguments de fonds employés par l'auteur à l'attribution de l'ouvrage au P. Joseph ne pourraient-ils surabondamment s'appliquer, et mieux qu'à ce dernier, au cardinal de Richelieu? Le début de ces deux hommes dans le monde a été le même ; leur éducation scolastique et théologique s'est faite aux mêmes sources ; ils ont été intimement et passionnément associés à la même œuvre politique et religieuse ; leur vie a été en grande partie commune comme leurs idées ; tout cela n'explique-t-il point amplement ces similitudes de pensées ?

Ajoutons qu'il serait facile d'en retrouver d'analogues dans tous les ouvrages des théologiens de l'époque, y compris même les similitudes de figures et de termes [1].

En revanche, l'abbé Dedouvres apporte une contribution précieuse à notre thèse par l'énoncé d'une double objection à la sienne : comment un religieux qui a passé vingt-cinq ans, soit à organiser une croisade contre les infidèles, soit à convertir les protestants, a-t-il jamais pu conseiller à la France, et la guerre contre la catholique Espagne, et l'alliance des ennemis de l'Eglise? Quelle que soit la façon ingénieuse dont il y réponde, elle n'en subsiste pas moins, et elle disparaît avec notre attribution, tout en la renforçant. Quant au rapprochement que le même auteur fait de l'opinion du P. Rapin sur le *Mars Gallicus*, dans son *Histoire du jansénisme*, avec celle du P. Joseph sur l'*Admonitio* pour justifier la doctrine de ce dernier dans le *Catholique d'Estat*, il suffit de réfléchir à la différence des dates, et aux gages que Richelieu a donnés dans l'intervalle aux principes de l'Ordre des jésuites avec la prise de La Rochelle, la solution de l'affaire de Richer et la condamnation de l'abbé de Saint-Cyran.

1. Pour ne prendre qu'un exemple relatif à ce dernier point, le mot « bon » employé dans l'expression « les bon pères », que signale l'abbé Dedouvres dans le *Catholique d'Estat,* appendice IX, p. 591, revient dans le *Miroir du temps passé* avec une fréquence ironique qui était relevée par les adversaires de Richelieu, *Quæstiones quodlibeticæ tempori præsenti accomodæ...*, 1626, p. 12, *Resolutiones magistrales...*, 1626, p. 13.

Ce contemporain du P. Joseph, que l'abbé Dedouvres réclame, qui aurait partagé tous ses sentiments, toutes ses idées, pratiqué ses habitudes de style, reproduit même des parties de ses écrits, ne peut être que le cardinal de Richelieu lui-même, dont le P. Joseph a été simplement l'un des conseillers, avec le P. Berulle entre autres.

*
* *

Passant maintenant à l'examen de l'attribution du *Catholique d'Estat* à Ferrier, nous constatons d'abord que pour les contemporains, en apparence tout au moins, elle ne présentait aucun doute ; l'auteur avéré aux yeux de tous, et même de certains familiers du cardinal, comme Mathieu de Morgues [1], était bien Jérémie Ferrier, l'ancien ministre protestant converti, dont le nom figurait au titre et à la fin de la préface. En réalité, sa part, ou à peu près, se bornait là, et son nom ne servait qu'à masquer non point celui de Jean Sirmond ou du P. Joseph, mais celui du cardinal de Richelieu lui-même et de son Conseil de conscience.

Un premier argument moral d'un grand poids découle tout d'abord de l'importance de l'ouvrage ; plus haut, nous nous sommes étendus sur la gravité de l'accusation portée contre le cardinal, dans des circonstances particulièrement délicates, et sur l'effet qu'elle avait produit sur lui. On l'attaquait dans sa personne, sa situation, sa politique, dans ses convictions religieuses, dans sa dignité ecclésiastique ; ses *Mémoires* reflètent son émotion et ses préoccupations intimes, lui qui est si sobre d'expansion personnelle ; est-il possible d'admettre qu'il ait confié à un tiers le soin d'y répondre, pour se justifier devant le roi et devant l'opinion catholique ? C'était un théologien (le mot revient dans le *Catholique d'Estat* avec une fréquence significative) qui le prenait à partie, lui qui est avant tout un théologien, et il aurait laissé courir une autre plume que la sienne pour répliquer sur le même terrain, lui qui est dialecticien et controversiste par atavisme, par tempérament et par éducation, qui est rompu à la guerre de plume et qui s'y complaît, lui qui ne se confie à personne, se défiant de tout

1. *Jugement sur la Préface et diverses pièces*, 1635, p. 29, 44 et 45. (Div. pièces pour la défense de la Reyne-Mère..., Anvers, 1643). *L'Ambassadeur chimérique du Cardinal de Richelieu.* (*Ibid.*, vol. IV, p. 143.)

et de tous, lui qui entre minutieusement dans le détail de tout ce qui, à un degré quelconque, l'intéresse, lui ou l'Etat avec lequel il s'identifie, lui qui a écrit les *Principaux points de la foy catholique*, l'*Instruction du chrétien*, et qui amasse les matériaux d'un important ouvrage de controverse contre les protestants, lui dont la vie est synonyme de lutte, et qui a en mains tous les éléments nécessaires à la justification de sa ligne de conduite, pour la forme comme pour le fonds, qui connaît mieux que personne les ressorts secrets de la politique et intérieure et extérieure ! Ce serait un non-sens, et la négation de cette personnalité puissante, que d'admettre qu'elle n'ait point pris une part directe, active et d'ardeur passionnée dans cette phase de la lutte, dont l'enjeu était son nom et le pouvoir si patiemment reconquis. Cette part se retrouve dans le *Catholique d'Estat* en partie et dans l'*Advertissement* tout entier, un autre ouvrage qui le suivra de près ; elle ne se borne point là, mais le *Catholique d'Estat* reste l'œuvre maîtresse de cette période ; si elle marque le centre du cercle dans lequel aura lieu la mêlée, et si elle efface tous les autres ouvrages, ce n'est point tant à cause de sa forme et de sa valeur propre, que parce qu'elle livre la clef de la tactique du cardinal, et qu'elle explique surtout le jeu de ses comparses qui font pour lui l'office de rabatteurs, plus encore que de seconds.

*
* *

Le *Catholique d'Estat* était une thèse à la fois politique et religieuse ; nous avons dit plus haut l'intérêt qu'avait Richelieu à relier intimement ces deux aspects ; aussi associait-il *les Mysteria* à l'*Admonitio*, avec un parti pris frappant [1], pour dénoncer au roi les menées de l'Espagne, l'ennemie séculaire, recommençant sous une autre forme la lutte de Charles-Quint contre François Ier ; de ce côté, le terrain était préparé, car vis-à-vis de l'Espagne Louis XIII partageait avec son peuple une antipathie qu'il avait sucée avec le lait [2]. Dans un réquisitoire véhément, l'auteur lui montrait cette puissance suscitant cette campagne de calomnies sous le couvert de la religion, tout en usant à son profit, au nom

1. *Le Catholique d'Estat*, 1625, p. 24, 142, 143, 175, 183, 189, 195
2. Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. I, p. 90, 123, 129, 246, 265, 313, 318, t. II, p. 38, 89, 107.

de la doctrine, des principes qu'elle invoquait avec l'*Admonitio* contre la politique française; ayant, par une guerre inhumaine d'extermination, réalisé par cupidité la conquête des Indes sous le prétexte des intérêts religieux, cherchant à pousser la France dans une guerre civile religieuse, et à la détacher de ses alliés pour l'amoindrir et l'assujettir, tout en aidant sous main le parti huguenot, suivant sa tradition diplomatique; oubliant tous les sacrifices que le roi et la France avaient faits pour le catholicisme; ayant elle-même recherché le mariage d'Angleterre qu'elle lui reprochait maintenant; ayant fait litière avec Charles-Quint, vis-à-vis du Saint-Père, des sentiments de respect qu'elle accusait aujourd'hui Louis XIII de méconnaître; sachant, lorsque son intérêt l'exigeait, transiger avec ces principes supérieurs qu'elle invoquait maintenant et experte dans l'art de mêler la religion à la politique; il mettait enfin en relief le danger pour l'Europe entière de cette ambition démesurée qui prenait, avec l'*Admonitio*, un théologien étranger et anonyme comme instrument.

L'Ecriture sainte et l'Histoire lui fournissaient les arguments de sa thèse politique, mais il y avait en plus la partie doctrinale, la plus délicate, car il ne s'agissait pas seulement de prouver la légitimité de la paix avec le parti protestant de l'intérieur, et des alliances avec les puissances protestantes; la question de la Valteline arrivée à son point aigu pouvait amener la rupture avec la cour de Rome, et il fallait de ce côté répondre aux scrupules religieux de Louis XIII et s'assurer ses directeurs de conscience.

* * *

Les 3 septembre 1625, Richelieu écrivait de Limours au roi [1] pour lui conseiller « d'assembler un conseil extraordinaire des « premiers de son royaume, pour prendre leur avis sur les propo- « sitions du légat, avant d'en former sa résolution »; et il justifiait la nécessité de cette détermination par la très grande importance de cette affaire en laquelle il allait de la paix de la chrétienté, de la réputation de la France, et de la conservation de ses alliés. Entre les personnes qualifiées qu'il suppliait le roi de convoquer à cet effet, il désignait quatre prélats députés par l'Assemblée du clergé : « au moins en recevroit-on ce profit,

1. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 119 et suiv. *Mémoires*, t. II, p. 477 et suiv.

« ajoutait-il, que s'ils ne donnoient de l'argent, ils condamne-
« roient les prétentions et le procédé de ceux qui conseillent
« M. le Légat.., ce qui remédieroit fortement aux mauvais bruits
« que quelques personnes assez connues épandent tous les jours,
« que sa Majesté et son Conseil protègent ouvertement les héré-
« tiques ».

Il serait trop difficile de rechercher le sentiment qui guidait Richelieu dans cette démarche, en contradiction apparente avec son caractère, qui a été relevée comme une anomalie [1] ; obéissait-il à un de ces scrupules que nous avons montrés comme l'un des côtés de son tempérament complexe, où les convictions religieuses équilibrent d'assez près en lui la raison d'Etat pour l'amener à dégager sa responsabilité devant lui-même ? Eprouve-t-il le besoin pour défendre sa politique de solidariser avec la Couronne toutes les forces vives qui l'entourent, et d'appuyer sa ligne de conduite de l'autorité du groupement de toutes les personnalités les plus marquantes du royaume, par leur valeur, leur situation et leur sentiment religieux? Est-ce un simple calcul, rentrant dans sa tactique, pour nationaliser le débat devant le roi, et avec le roi lui-même, en donnant une cohésion dans le même sens aux énergies qu'il a sous la main ? Veut-il simplement se couvrir ? L'on ne peut que constater le fait sans y répondre ; il est à noter cependant qu'il faisait valoir au roi en faveur de cette assemblée, qu'elle « lui apporteroit grand repos de conscience » et contribuerait aussi à lui assurer le concours dévoué de toute la nation, dans une parfaite communauté de sentiments [2].

D'après la relation qu'il en fit publier [3], Richelieu n'aurait

1. G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 220.

2. « Que tous les sujets de Sa Majesté ayant eu l'honneur d'y avoir donné « leur avis en la personne des principaux qui seroient appelés en ce conseil, et « étaut par eux rendus capables de ses saintes intentions et généreuses résolu- « tions, seroient d'autant plus affectionnés et obligés d'y contribuer et leur « bien et leur vie, s'il en étoit besoin, pour le service de Sa Majesté... » *Mémoires*, t. II, p. 478.

3. *Résolution du Roy en son Conseil sur le département du Légat*, 1625, 12 p. Le titre qui incrimine le départ précipité du légat contraste avec le soin apporté dans cette relation à laisser de côté sa personnalité ; à ce point de vue, elle semble la contre-partie de la série des factums qui avaient préparé l'opinion, en célébrant la bienvenue de cette députation extraordinaire qui mêlait directement et publiquement la cour de Rome à la question de la Valteline et au différend avec l'Espagne.

parlé que politique dans l'assemblée du 19 septembre, mais le P. Griffet l'a complétée [1] par un renseignement du plus haut intérêt ; le cardinal de la Valette, ami « tout dévoué » de Richelieu, qui prenait la parole après lui, invoquait en faveur de la continuation de la guerre l'avis du Conseil des théologiens de Rome réunis par le Pape pour l'éclairer sur la conduite à suivre.

Cet incident, reproduit par le *Mercure français* avec un laconisme significatif [2], est typique ; à lire entre les lignes du P. Griffet bien informé, le cardinal de La Valette n'était que le porte-paroles de Richelieu, et à ce moment, ce dernier avait déjà, comme le pape, soumis au point de vue religieux la question à un conseil de conscience formé des principaux théologiens de Paris.

Le *Catholique d'Estat* serait donc le produit de la consultation d'un conseil de conscience ; les circonstances qui avaient précédé l'assemblée du 19 septembre et l'incident bizarre du cardinal de La Valette que Richelieu a omis dans ses *Mémoires*, malgré son importance, concordent pour montrer combien le procédé de Richelieu était, au point de vue religieux, la contre-partie naturelle et logique de l'Assemblée demandée par lui au roi au point de vue politique.

Ce Conseil de conscience, du reste, Richelieu en érigera en principe la nécessité dans des circonstances absolument analogues ; dans son *Testament politique*, à la suite des considérations

1. « Il (le cardinal de Richelieu), conclut qu'il estoit absolument nécessaire « de continuer la guerre d'Italie, et de rejetter toutes les propositions d'acomo- « dement qui avoient été proposées par le légat. Le cardinal de La Valette qui « étoit tout dévoué au cardinal de Richelieu se déclara pareillement contre la « suspension d'armes, et pour appuyer son sentiment, il dit que pendant qu'il « étoit à Rome, le pape *consulta des théologiens* pour savoir jusques à quel point « la religion lui permettoit de se relacher dans l'affaire de la Valteline, et s'il « pouvoit souffrir en conscience que les habitans de cette vallée fussent remis « sous la domination des Grisons protestants. Ce cardinal ajouta que les « théologiens de Rome répondirent au pape, que non seulement il le pouvoit, « mais encore qu'il le devoit, parce que la religion prescrivoit l'obéissance aux « légitimes souverains, et qu'elle condamnoit l'injustice. Le cardinal de La « Valette couclût que l'intérêt de la religion catholique n'étoit qu'un prétexte « dont les Espagnols se servoient pour couvrir leurs desseins ambitieux, et « et qu'il valoit mieux continuer de leur faire la guerre sans ménagement que « d'accepter la paix à des conditions deshonorantes. » (P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, Paris, 1758, t. I, p. 470).

2. « Monsieur le cardinal de La Valette a rendu témoignage de ce qu'il a veu « estant à Rome touchant la Valteline. » *Mercure français*, t. XI, p. 856.

sur la légitimité de la guerre, il recommande au roi, en dernière analyse, et comme recours suprême, de soumettre l'examen de la justice de la cause qui lui met les armes en main (c'était le cas pour la Valteline) à des « Docteurs de capacité et probité requise »[1]. Or, le *Testament politique*, avant d'être écrit par Richelieu, a été vécu par lui ; il est le fruit de son expérience encore plus que de ses cavillations ; nous en avons donné ailleurs quelques exemples ; celui-ci en est un autre.

*
* *

Ce que nous avons dit plus haut de l'immense intérêt que présentait pour Richelieu le *Catholique d'Estat* tendrait à la conclusion qu'il en est lui-même et exclusivement l'auteur ; et tout semblerait le confirmer, s'il n'y avait à l'encontre, en plus de l'idée qui a présidé en lui à la réunion de l'Assemblée du 19 septembre, la forme même de l'ouvrage.

Son étude, poussée dans le détail, fait reconnaître, en effet, qu'il est une œuvre collective ; sauf l'épître liminaire au roi, qui est d'une seule venue, il présente des décousus, une inégalité, et même des heurts dus, semble-t-il à première vue, à l'emploi trop hâtif de matériaux imparfaitement coordonnés, comme s'il était le résultat d'un assemblage de fragments d'origines diverses. Avant tout, il y manque, pour être de Richelieu seul, la forme traditionnelle et rigoureuse de la thèse d'école qu'il affectionne tant et qu'il a toujours employée dans ses mémoires au roi et dans ses œuvres achevées comme les *Principaux points de foy* et ses autres œuvres théologiques ; ses adversaires bien renseignés ne manquaient pas de le signaler ; une de leurs réponses les plus sérieuses et les plus modérées comme forme le relevait vertement, en insistant sur la difficulté de mettre un vrai titre sur « cette boutique de fripier, ce ramassis de hardes usées[2]... »

De plus, le style est inégal, tantôt haché comme celui de Mathieu de Morgues, tantôt suivi avec incidentes, comme celui de Richelieu.

Nous en avons dit assez pour reconstituer la genèse du *Catholique d'Estat.*

1. *Test. polit.*, IIe part., chap. IX, sect. IV, p. 72.
2. *Scopæ ferrerianæ...*, Ambosiæ, 1626, p. 26.

Que ce soit par calcul, ou pour mettre en repos sa conscience ou celle du roi, Richelieu a donc pris pour la question religieuse les mêmes précautions que celles dont il s'est entouré vis-à-vis du roi avant de prendre une détermination dans l'affaire de la Valteline ; devant les attaques du théologien de l'*Admonitio*, il a réuni autour de lui un véritable « Conseil de conscience », comme ses adversaires reprochent au roi de n'en point avoir [1], un Conseil de théologiens et de savants capables de l'appuyer de leur autorité et de leur concours ; il est à présumer qu'il a donné lui-même un canevas sous forme de questionnaire, une véritable position de thèse ; c'est lui qui, en feuilletant l'*Admonitio*, a dicté avec indignation ces quelques phrases hachées, brèves, énigmatiques parfois dans leur concision pour tout autre que lui, sans préoccupation de style, un mémorandum où chaque mot répond à un argument, à une autorité, à un fait historique, à une idée à développer ; dans sa *Correspondance*, l'on retrouve fréquemment ce procédé dénaturé quelque peu par la nature du travail, avec une forme invariable : « faut dire... faut montrer... » ; l'on pourrait presque reconstituer ce schéma en suivant le *Catholique d'Estat*, les *Alliances avec le Turc* et la *Response* que nous verrons plus loin et qui n'en sont que le développement sous des formes différentes. Ce canevas rudimentaire va servir au cénacle qui l'entoure, soit pour en discuter avec respect les idées, soit pour proposer de nouvelles vues, de nouveaux arguments tirés des auteurs ecclésiastiques, ou de l'histoire sacrée et profane. Le nom de l'un d'eux seul nous est connu avec certitude ; par l'abbé Houssaye, nous savons que le P. Berulle y a apporté sa contribution [2] et l'on s'explique tout naturellement la forme déférente avec laquelle il l'a présentée; la thèse de l'abbé Dedouvres qui a signalé cette particularité [3] serait même ainsi justifiée en partie par la collaboration très vraisemblable du P. Joseph [4]. Quelques autres noms que nous retrouverons plus loin semblent indiqués par la

1. *Catholique d'Estat*, p. 69.
2. Abbé Houssaye, *Le cardinal de Berulle et le cardinal de Richelieu*, p. 60 à 66.
3. Dedouvres, *op. cit.*, p. 285 et suiv.
4. M. Emile Bourgeois soutient l'opinion de l'abbé Devouvres, en se basant sur une phrase du *Catholique d'Estat*, p 121, concluante, d'après lui ; ce serait, à la rigueur, uniquement une nouvelle preuve d'une collaboration partielle. *Rev. hist.*, t. LXII, 1896, p. 141.

part qu'ils ont prise, plus tard, à différents titres, dans cette polémique ; tels sont le cardinal de La Valette que nous venons de voir, Leonor d'Estampes, évêque de Chartres, Jean Filezac, le célèbre Théologal de Paris, Pierre de Besse, syndic de la Faculté de théologie qui va apparaître tout à l'heure, Charles Miron, évêque d'Angers, que Richelieu associe à ce même moment à ses côtés à un grand travail de projet de réformes [1], l'abbé Mulot, peut-être aussi Ferrier et Mathieu de Morgues.

Sauf pour le P. de Berulle, il serait aussi difficile de préciser des noms que leur part de collaboration ; en dehors de celui-ci, l'on ne pourrait émettre que de vagues hypothèses ; peut-être doit-on à Ferrier cette abondance d'arguments historiques tirés de l'histoire juive ou de la Bible, une source chère aux protestants [2] ; tout au plus pour Fancan, pourrait-on admettre qu'on lui a fait un emprunt de deux pages, présentant quelque analogie avec le *Miroir*, sur la simplicité innocente des « bons pères » faciles à duper, et le zèle inconsidéré des moines « pour des « affaires qui ne sont pas toutes affaires de religion [3] ».

En revanche, la main de Richelieu y est plus apparente, et pour plusieurs motifs ; d'abord il a été « le maître ouvrier » qui a centralisé les apports de ses collaborateurs, les a réunis, en a fait la liaison ; ce travail a été rapidement exécuté, il est vrai, car l'*Admonitio* avait paru dans les premiers jours de septembre, et le manuscrit du *Catholique d'Estat* était remis à l'imprimeur avant le 23 du même mois ; peut-être même faut-il attribuer à ce détail le fait que certaines parties, à l'exemple de celle du P. Berulle, aient été scrupuleusement respectées, autant qu'au souci de laisser à chacun des conseillers sa part de responsabilité ; mais aussi hâtive qu'ait été cette préparation, une personnalité aussi puissante que celle de Richelieu n'a pu la faire sans y laisser sa trace ; dans l'ensemble, son intervention personnelle semble bien avoir eu surtout pour résultat de donner à l'œuvre une certaine unité dans le mouvement et la passion, mais elle ne s'est pas bornée là ; Richelieu n'a pu résister à la tentation ou de faire des retouches ou d'y jeter de ces fortes expressions dont la concision

1. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 159, note.
2. Geley a signalé cette particularité dans son étude de la *Response* qu'il attribue à Fancan, *op cit.*, p. 240.
3 *Le Catholique d'Estat*, p. 122 et 123.

énergique lui est propre, mais il a dû fournir aussi sa contribution directe pour les éléments qu'il était seul à représenter dans ce Conseil, et par son rang élevé dans la hiérarchie de l'Eglise, et par sa situation de premier ministre d'Etat.

Au premier se rattache directement comme émanant de lui la déclaration de soumission au Saint-Siège ; rendue plus respectueuse par sa forme impersonnelle, elle est en même temps d'un ton plutôt que filial, quasi confraternel, qui rappelle discrètement la Sorbonne[1] et sent le Sacré Collège, dans une flatterie *ad hominem* trop habile pour n'avoir pas été inspirée par une connaissance intime d'Urbain VIII, ce qui était le cas pour Richelieu.

« Nous aymons tendrement le S. Père ; mais pour l'honneur de « Dieu, et non pour le profit, ou par hypocrisie. Nous le tenons « comme le père commun de tous les Roys ; et en particulier « le nom d'Urbain VIII nous est doux et vénérable ; et il faudrait « certes tenir encore de la barbarie pour ne le pas aymer, « estimer, et reverer en l'intégrité de ses mœurs, en la probité « de sa vie, en la lumière des bonnes lettres dont il est doué, « mesmes avec éminence, en la douceur de son esprit, en l'ardeur « de son zèle à rechercher la paix entre les peuples, et en sa pru- « dence et légalité à conserver égales les balances de la chrétienté. « Il peut survenir, comme il est assez ordinaire, des jalousies « entre les Rois ses enfans, mais il est si sage, si juste et si bon, « qu'il ne voudra pas permettre que les cadets facent la part à « leur aisné, et qu'ils diminuent ses héritages pour devenir plus « grands que luy. Et nos Roys luy rendront aussi toujours le « respect qui luy est deub...[2] »

De même que seul un haut dignitaire de l'Eglise a pu écrire ces lignes, seul un diplomate a pu écrire les 3 pages où il se défendait de toute idée de blâme pour les princes catholiques dont il venait d'opposer les « actions, alliances et histoires » à la thèse du théologien qui prenait leur défense ; il allait plus loin en les

1. Urbain VIII, alors cardinal, avait publié, en 1621, lors de sa légation à Paris, un volume de vers latins imprimé dans cette ville par Antoine Estienne, et présenté par celui-ci au public ; Coeffeteau lui avait donné l'approbation au nom de la Sorbonne, le 11 mars 1620. Ils venaient d'être réédités à nouveau en Italie (*S. D. N. Urbain VIII Pont. Opt. Max. olim. Ill*mi *et Rev*mi *Maffoei Sre Card. Barberini Poemata*, Panormi, 1624).

2. *Le Catholique d'Estat*, p. 127 et 128.

séparant de celui-ci, leur prodiguant des éloges [1], déclarant « les « révérer en leur qualité très-haute, et les honorer en leur conduite très recommandable » ; seul, un homme d'Etat a pu accentuer sa personnalité dans la forme, avec le ton d'autorité dont il dit « admirer leur ordre et la passion qu'ils ont de pousser tou- « jours avant la grandeur de leur Estat. »

Ce long passage [2] se signale du reste par une particularité typique : on peut le supprimer du texte, sans que la plus petite faille vienne déceler son absence ; la liaison des idées devient au contraire, sans lui, plus naturelle et plus logique. Il n'y a donc pas d'équivoque possible ; le lecteur est en présence d'une véritable interpolation, due très vraisemblablement à Richelieu lui-même ; un détail matériel vient, par sa précision, le confirmer ; dans l'*Advis d'un théologien sans passion*, paru deux ans plus tard et continuant la série du *Catholique d'Estat*, l'on retrouve plus accentuées, et avec un développement plus considérable, mais exprimées avec des termes analogues, les mêmes considérations du respect pour les personnes et l'entourage des princes qui étaient mêlés à cette polémique ; or, ce dernier ouvrage était écrit exclusivement par le seul Mathieu de Morgues, sous l'inspiration directe, la surveillance et en partie de la main de Richelieu lui-même ; il ne peut donc y avoir de doute sur l'origine du passage en question.

* * *

Dans le *Miroir du temps passé*, Fancan avait pris pour cible les religieux au sujet de leur immixtion dans le domaine de la politique, et son pamphlet n'est au fond que le développement de cette idée ; le *Catholique d'Estat* la reprenait, non seulement en l'appliquant aux théologiens, mais, cette fois, en généralisant ; et cette différence dans les vues vient encore ici confirmer ce que nous avons dit plus haut sur la divergence de tempérament du pamphlétaire et de Richelieu. Ce dernier ne se bornait pas, comme Fancan, à une contingence ; aussi n'hésitons-nous pas à lui attribuer aussi les deux pages dans lesquelles il exposait, à ce sujet, la nécessité d'employer exclusivement un chacun dans sa spécialité, et à l'en-

1. Cf. *Testament politique*, t. II, chap. III, p. 13.
2. *Le Catholique d'Estat*, p. 87 : « *Je rapporte ces actions, alliances et histoires...*, à p. 91 lig. 5 : « *J'advoüe aussi franchement que je n'entends point...* »

droit qui lui est le plus propre [1] ; cette préoccupation, toute particulière à un conducteur d'hommes, a été l'une de ses plus fortes ; et l'expression s'en retrouve et dans ses *Maximes* [2] et dans le *Testament politique* où elle est longuement développée [3].

Il est sans doute de Richelieu aussi ce tableau vigoureux et largement brossé des forces du parti protestant, avec l'énumération des provinces qui les alimentent le plus, et qui débute par le Poitou, celle qu'il connaît le mieux et par ses origines de famille et par son séjour à Luçon ; l'énergie presque farouche avec laquelle il dépeint l'insolence et la rébellion de La Rochelle, « cette issue « de la mer, propre à jetter l'estranger dans l'Estat [4] », ne répond-elle pas à l'un des plus intimes et vivaces de ses sentiments, datant de son épiscopat ? Et ne peut-on le rapprocher du début de *La lettre déchiffrée*, une œuvre postérieure de lui ?

Nous arrêterons ici cette recherche qui montre assez que Richelieu a mis la main au *Catholique d'Estat* aussi bien comme écrivain que comme ordonnateur; quant aux touches éparses, elles sont nombreuses, et il est facile d'en relever plusieurs qui répondent plus ou moins aux caractéristiques d'espèce signalées dans le premier chapitre, mais dont l'attribution au cardinal est assez vraisemblable. Enumérons-les rapidement :

L'emploi fréquent de ce *Je* mentionné au premier chapitre et qui s'allie bien au ton d'autorité qui règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage [5] ; — le soin apporté trop minutieusement à se défendre de toute connaissance des secrets d'Etat et des affaires politiques [6] qui est singulièrement démenti par la précision des détails sur l'affaire de la Valteline [7], dont Richelieu s'est complu à faire l'historique dans ses *Mémoires* [8], une particularité qui avait frappé Kerviler et lui a servi d'argument pour l'attribution du *Catholique*

1. *Le Catholique d'Estat*, p. 20 et 21.
2. *L V.*, p. 761.
3. *Test. polit.*, 1re part., chap. VIII, sect. V, p. 281 et IIe part., chap. VII, p 44 et suiv.
4. *Le Catholique d'Estat*, p. 32.
5. *Ibid.*, Epître, f° VI, p 23, 29, 74, 85, 87, 89, 90, 91, 117, 140, 142, 167, 201.
6. *Ibid.*, p. 117.
7. *Ibid.*, p. 40, 41, 42, 117, 123, 124.
8. *Mémoires*, t. II, p. 358 et suiv.

d'Estat à Sirmond [1]; les détails élogieux sur la valeur du P. de Sansy, de l'Oratoire, alors ambassadeur en Turquie, un intime du cardinal [2]; — la mention du « stile avec lequel le grand cardi-« nal du Peron (dont Richelieu était l'admirateur et l'émule), « le P. Coeffeteau, evesque de Marseille, le sieur archevesque de « Rouen ont escrit au Roy d'Angleterre [3] », un épisode des Etats de 1614 dans lesquels Richelieu a joué le rôle que l'on sait; — des citations des *Lettres* du cardinal d'Ossat [4], qui venaient de paraître, et qui étaient alors, d'après M. Hanotaux [5], l'un des livres de chevet de Richelieu; — un extrait de *la Politique* d'Aristote [6], le seul ouvrage de cet auteur qui figure dans le riche fonds des manuscrits de sa bibliothèque [7], et aussi l'un des très rares auteurs anciens, pour ne pas dire le seul, qu'il cite dans le *Testament politique* [8] et dans ses *Mémoires*; [9] — des jeux de mots familiers à Richelieu, dont l'un, entre autres, se retrouve dans ses *Mémoires* : « tenans la mort entre ses dents [10] », « ils estoient perdus s'il n'eussent esté perdus [11] », « le Saint Siège pairait l'intérest de cet intérest [12] »; — l'allusion voilée à la dispute de Duplessis-Mornay avec le cardinal du Perron [13], dispute qui a été l'origine de sa « *Défense de la foy contre les Ministres de Charenton*; — dans le même ordre d'idées, la mention de la tendance des Réformés à substituer, dans les citations de leurs controverses, l'argument à la solution [14], procédé dont la mise en relief lui a servi précisément de base dans l'ouvrage ci-dessus; — les citations italiennes [15] et espagnoles [16], deux langues qui lui sont familières; — une rémi-

1. R. Kerviler, *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean Sirmond*, Paris, 1876, p. 20 et 24.
2 *Le Catholique d'Estat*, p. 147 et 181
3. *Ibid*, p. 172.
4. *Ibid.*, p. 43, 145, 160, 179.
5. *Maximes d'Etat et fragments polit*, Notice prélim., p. 718.
6. *Le Catholique d'Estat*, p. 198 et 199.
7. Matter, *Lettres et pièces rares et inédites*, Paris, 1846, p 81.
8. *Test. polit.*, Ire partie, chap. VIII, sect. IV, p. 278.
9. *Mémoires* t. I, p. 224, t. III, p. 230.
10. *Le Catholique d'Estat*, épître, fo II, vo.
11. *Ibid.*, p. 113.
12. *Ibid.*, p. 118.
13. *Ibid.*, p. 155.
14. *Ibid.*, p. 155, 197, 200.
15. *Ibid.*, p. 85, 91, 96, 98, 99
16. *Ibid.*, p. 85, 97, 108, 109, 110.

niscence de l'opuscule célèbre de son ami, l'évêque Chasteigner, de la Roche-Posay, qu'il a vu composer à Poitiers [1], et dont la réimpression est toute récente [2].

La raison d'Etat que Richelieu invoquait, quelques mois avant, contre les protestants dans la *Response au Manifeste du Sieur de Soubize*, reparaissait maintenant contre les principes que lui opposaient les partisans de l'Espagne au nom des intérêts internationaux du catholicisme ; ses idées sur l'étatisme et ses conceptions particulières du rôle et de la conscience des gouvernants [3] sont, cette fois encore, condensées sous la forme de maximes [4] qui lui est chère ; nous verrons plus loin comment il était conduit par les nécessités à exagérer son gallicanisme politique pour vaincre d'une part les dernières hésitations du parti protestant, et de l'autre la résistance des zélés.

Bien qu'il ne faille accorder qu'une valeur toute relative à l'argumentation tirée de la similitude des figures employées, il en est une cependant que nous ne pouvons nous empêcher de signaler, étant donné le lieu qu'elle occupe, aux premières lignes du *Catholique d'Estat* ; elle présente une analogie frappante avec celle qui, en même place, sert de base à l'exorde de la *Harangue aux Etats de 1614* ; ces monarques qui, au milieu de leurs triomphes, veulent qu'on leur rappelle qu'ils sont hommes, rappelle trop bien, pour que nous la passions sous silence, comme identité d'association d'idées, cette description de la fête des esclaves romains autorisés pendant un jour de l'année à parler librement et à dire leurs vérités à leurs maîtres.

Enfin, ont-elles pu sortir d'une autre plume que de celle d'un maître de sa langue et d'un penseur puissant, ces fortes expres-

1. *Le Catholique d'Estat*, épître, f° xv.

2. *Apologie pour Messire H. L. Chastaigner de la Rochepozay, evesque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*, S. l., 1625, in-8°.

3. *Le Catholique d'Estat*, épître, f° v et vii.

4. « Les Princes hérétiques sont Princes légitimes dans leurs Estats » (*Le Catholique d'Estat*, p. 125). « Les Papes ont la direction des choses de la Reli- « gion, les rois celle de l'Etat », p. 131. « La justice des Royaumes a d'autres « loix que la justice qui s'exerce entre particuliers. » (*Epître*, f° xiv.) Les lois de « l'Estat sont autres que celle des Casuistes, et les maximes de l'escbole n'ont « rien de commun avec la politique », p. 19. « Les guerres des grands rois « ne reçoivent pas la loi des théologiens, et parmi les armées, la justice a la « voix basse », p. 113..., etc.

sions aux images réalistes dans leur concision précise, comme « ne point tomber par faiblesse au mépris de ses voisins [1] », — « quand la rébellion huguenote comme un serpent rompu, a « tâché de se renouer [2] », — « on décrira l'air que nous respirons, « et voudra-t-on faire croire qu'il est hérétique [3] » ?

Dans l'avis de l'*Imprimeur au lecteur*, que nous reproduirons plus loin, deux mots seuls résument Richelieu : « la hâte et la honte » lui appartiennent, et avec eux il a apposé son empreinte en tête de l'ouvrage par son génie qui s'est plu à condenser l'essence de sa pensée sous une forme lapidaire.

*
* *

Richelieu n'omettait aucun moyen pour donner la publicité la plus large au *Catholique d'Estat* paru sous la signature de Ferrier; l'ouvrage était répandu à profusion, comme en témoigne le nombre des éditions [4], et annoncé sous le nom de Ferrier aux ambassadeurs de France à l'étranger avec recommandation de le lire et de le communiquer [5] ; cet effort à consacrer de toutes les façons possibles l'attribution qu'il lui avait donnée est très significative, et il est permis d'y voir aussi bien une question d'amour-propre personnel d'auteur obligé de rester dans l'ombre qu'un calcul diplomatique.

Le *Discours sur plusieurs points importants de l'estat présent des affaires de France* ne mentionnait que lui, à l'exclusion de tous les autres, à propos des « sanglans et injustes libelles qui ont esté

1. *Le Catholique d'Estat*, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 42.
3. *Ibid.*, p. 75.
4. Trois éditions au moins paraissaient à Paris, chez Bouillerot, deux sous la date de 1625, la troisième sous la date de 1626 ; signalons aux curieux la recherche des éditions provinciales ; la Bibl. nat. possède un exemplaire d'une édition faite à Rouen en 1625, par Du Petit-Val (Lb. 36-2.391 B) ; la Bibl. de Grenoble, un exemplaire d'une édition faite dans cette ville en 1626 « avec per- « mission, jonxte la copie imprimée à Paris » par François Huvet, marchand libraire, à la place de Bon-Conseil (X, 4.704). Le catalogue des frères Perisse, 1770, p. 44, porte le même ouvrage avec l'adresse : *Grenoble, Pierre Marniolles*, 1626, in-12, d'après Maignien (*L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1885, p. 68). L'ouvrage était traduit en italien en 1625.
5. P. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Lyon, 1876, t. IV, p. 587 et 588.

« promptement ettoufez par le stile du docte et judicieux Ferrier. » *Le Catholique d'Estat par le sieur Du Ferrier* est l'unique pièce insérée avec nom d'auteur dans le *Recueil de divers pièces* [1] publié postérieurement et réédité plusieurs fois; Aubery, le panégyriste du cardinal, le signale d'une façon spéciale, en parlant des libelles « pleinement refutez par diverses Repliques, et particu- « lièrement par le Catholique d'Estat du sieur du Ferrier [2] »; enfin nous retrouverons encore une marque visible de cette préoccupation de Richelieu et émanant cette fois directement de lui, dans une circonstance postérieure que nous citerons ici pour en terminer avec l'ancien ministre protestant. Lors de sa mort survenue près d'un an après, le 26 septembre 1626, le *Mercure français*, l'organe officiel du cardinal, publiait comme pendant à un factum populaire [3] analogue, évidemment de même origine, un long article sur sa fin édifiante [4]; sans aller jusqu'à canoniser le défunt (une boutade du P. Garasse [5] qui le mettait de pair avec Théophile comme « athéiste et ennemi des jésuites » [6]), le récit de ses inimitiés avec ses coreligionnaires, de sa conversion, de sa profession de foi catholique à son lit de mort, était naturellement tout à l'avantage de la sincérité de ses convictions religieuses; il était suivi de l'exposé de ses relations avec le Cardinal; le passage mérite d'être cité, car il en est la constation officielle et présentée par Richelieu lui-même : « Depuis sa conversion, le Roy s'estant « servi en plusieurs actions d'importance dudit sieur du Ferrier, fut commandé de suivre S. M. en son voyage de Bretagne, où il fut honoré de l'estat de Conseiller d'Estat et privé et estoit en grande estime près le Cardinal de Richelieu [7] ». Le narrateur associait ensuite le nom du défunt au souvenir des libelles étrangers dont il donnait la liste à peu près complète, mais sans mentionner le *Catholique d'Estat*.

1. Edit. de 1635, p. 7. Mathieu de Morgues signalait plus tard cette particularité dans un pamphlet contre le cardinal (*Jugement sur la Préface et div. pièces*, 1635, p. 7, dans les *Div. pièces pour la déf. de la Reyne-Mère...*, Anvers, 1643).

2. *Hist. du cardinal de Richelieu*, Paris, 1660, p. 38.

3. *Discours sur l'heureux trépas...*

4. T. XII, p. 495-500.

5. *Op. cit.*, p. 160.

6. *Ibid.*, p. 65.

7. *Mercure français*, t. XII, p. 496.

Une autre gazette du temps, d'un caractère aussi officiel, n'avait pas la même réserve ; quoique muette sur les rapports de Ferrier avec le cardinal, elle lui donnait la paternité de l'ouvrage, en énumérant ensuite les libelles contre la politique française ; nous aurons l'occasion de le citer à nouveau, car l'article se terminait par les noms de quelques-uns des autres collaborateurs de Richelieu dans cette polémique [1].

*
* *

Richelieu a donc inspiré ou plutôt commandé les éléments du *Catholique d'Estat* ; il les a coordonnés, refondus, l'a complété et y a mis la dernière main, avant de l'envoyer à l'imprimeur. Pourquoi ne l'a-t-il pas signé ? Pourquoi ayant adopté la forme de l'allonymat, a-t-il choisi le nom de Ferrier !

La première question est facile à résoudre, et d'un seul mot ; nous l'avons déjà fait par avance dans le premier chapitre. Richelieu n'a jamais signé aucun ouvrage de polémique ; l'on ne peut, en réalité, appliquer ce terme à ceux qu'il a publiés sous son nom, et qui sont antérieurs à sa période du pouvoir. Si les *Principaux points de la foy* sont un livre de controverse politique autant que religieuse, il l'a publié alors qu'il était relégué dans son évêché du Poitou, à l'écart des affaires ; il l'a composé précisément pour affirmer sa personnalité et sa valeur ; pour faire sentir qu'il est là, pour empêcher qu'on ne l'oublie, mettre en relief ses qualités de controversiste et de théologien, sa puissance d'écrivain, et remonter, par ce moyen, sur le marchepied du pouvoir ; rien de plus logique et naturel qu'il ait signé ce livre. Il en est de même de l'*Instruction du Chrestien*, écrit lors de l'exil à Avignon, dans une crise de découragement, comme un adieu au monde, et signé comme un testament. Là se borne son œuvre de polémiste imprimée et signée ; au pouvoir, ses principes de politique lui commandent le secret. De plus, dans un débat comme celui de l'*Admonitio*, sa situation est particulièrement délicate ; il y est visé surtout comme homme d'Etat, car, ainsi que nous l'avons fait remarquer, son nom n'est pas prononcé ; il a tout intérêt à ne pas entraîner la politique sur un terrain personnel, d'autant qu'il

1. *Hist. de nostre temps* 1626, p. 497 à 499.

veut s'abriter derrière le roi que l'*Admonitio* lui reproche de diriger. Ne donnera-t-il pas raison à ses adversaires, en se défendant lui-même, et ne va-t-il pas leur fournir contre lui un nouvel argument, en personnifiant ainsi cette politique qui est en réalité la sienne, mais qu'il veut présenter et faire triompher comme une politique royale et nationale d'accord avec les intérêts catholiques français, et supérieure à sa personnalité qui disparaît devant elle ?

La question était encore plus brûlante sur le terrain de la doctrine et de la théologie ; nous l'avons déjà envisagée au sujet du *Mysteria politica*; sa haute situation ecclésiastique et sa position délicate vis-à-vis de la cour de Rome donnaient aux récriminations possibles un caractère de gravité exceptionnel. Richelieu est, de plus, trop diplomate comme homme d'Etat pour se lier ainsi les mains, trop avisé comme théologien pour s'engager dans l'engrenage des arguties de la scolastique dont il connaît les subtilités et les pièges. A la question primordiale qui était soulevée, l'alliance d'une nation catholique avec les puissances protestantes, s'en joignait intimement toute une série d'autres aussi épineuses qui déjà, en 1614, avaient mis son ingéniosité à l'épreuve; l'une d'elles était précisément la souveraineté des rois qui faisait partie de la doctrine des Jésuites, et qu'il avait toujours, après du Perron, évité d'aborder de front, avec l'emploi de tempéraments qui le font taxer de schismatique par les ultramontains, et d'ultramontain par les gallicans.

Les incidents violents auxquels l'*Admonitio* servait plus tard de prétexte dans l'Assemblée du Clergé, incidents que Richelieu a relatés dans ses *Mémoires* avec une attention trop minutieuse pour ne s'y pas sentir intéressé, sont une preuve de sa perspicacité de ce côté. En dissimulant son nom, Richelieu garde toute sa liberté ; il pourra désavouer un jour, s'il le faut, un pseudo-collaborateur compromettant ou même s'en débarrasser ; l'exemple de Fancan n'est-il pas là ? Hâtons-nous de dire que tel n'était le cas, car tout en mettant cette œuvre sous le nom de Ferrier, il l'a en même temps abritée d'avance sous le manteau royal, en la présentant comme la « Réponse du roi », approuvée par le Conseil, et cette affirmation solennelle et catégorique [1] dénonçait

1. Dans la polémique survenue entre Ferrier et Peltier que nous examinerons

à elle seule, pour les initiés du temps, sa propre personnalité.

Mais alors, pourquoi allonyme ? D'abord parce que l'*Admonitio* est anonyme comme le *Mysteria*. Ce procédé dans l'attaque est un de ceux que redoute le plus le cardinal, dans sa terreur de l'opinion publique, cette haute et inaccessible Mystérieuse. Ce reproche, le plus amer qu'il adresse à son adversaire, l'oblige lui-même à opposer un nom à ce théologien inconnu, à donner un caractère quasi officiel à sa réplique, en la munissant du visa de la censure et du privilège royal. Puis, n'est-ce pas aussi un moyen de faire dévier le débat, et de le particulariser en l'attirant ainsi dans le domaine de personnalités connues autres que la sienne ?

Malgré son étrangeté apparente au premier abord, ce point de vue n'a rien que de très vraisemblable ; il est même permis de se demander si, avec son flair de diplomate, Richelieu n'a point prévu la suite retentissante de cette polémique, et s'il n'a point eu pour but, en adoptant l'allonymat, de désigner par avance une responsabilité étrangère, ce qui détournera de lui l'avalanche qu'il provoque et l'attirera sur la tête d'un tiers ?

A ce calcul s'en joint peut-être un autre d'un caractère plus personnel mais qui se relie au précédent dans sa crainte de l'opinion publique ; on sait combien il compte avec la critique littéraire, et qu'il ne livre ses œuvres au public qu'après avoir consulté l'aréopage qui l'entoure.

Richelieu a pensé à tout cela en inscrivant le nom d'un tiers sur son livre, et il a mis en œuvre toute son ingéniosité pour assurer le secret de cette supercherie littéraire et diplomatique ; nous verrons tout à l'heure combien ses prévisions étaient fondées, et s'il a pu y réussir complètement. Rappelons seulement pour l'instant cette similitude curieuse entre le *Catholique d'Estat* et la *Défense du roi*, dont nous avons dit un mot ; il fallait l'expliquer, étant donné la mort de Ferrier, survenue dans l'intervalle ; pour cela, un moyen seul s'offrait : attribuer les deux ouvrages à un auteur connu vivant encore ; il en ressortirait comme une conclusion naturelle et logique que Richelieu lui-même a été peut-

plus loin, Ferrier, lui aussi, tout en acceptant la paternité du *Catholique d'Estat*, insistait sur ce que l'ouvrage avait été fait « pour le Roy, par son commandement, approuvé par son Conseil ». (*Examen de l'apologie du sieur Peletier pour les P. Jésuites, avec permission*, 1629, p. 9. Adde, *ibid.*, p. 16, 45, 48, 49, 51.

être l'inspirateur de l'attribution, si invraisemblable *a priori*, du *Catholique d'Estat* à Jean Sirmond.

*
* *

Il faut donc un nom à Richelieu ; pourquoi prend-il celui de Ferrier ? Il serait séduisant d'y voir tout simplement une fantaisie ironique de Richelieu, car s'il a été le « maître ouvrier » du *Catholique d'Estat,* c'est l'ancien ministre protestant qui a tenu pour lui la plume et l'a écrit au sens matériel du mot ; le plus sûr garant de cette assertion est Tallemant qui nous la révèle dans son anecdote peu suspecte de sympathie [1]... D'après le chroniqueur, Ferrier couche pendant une assez longue période dans la garde-robe du cardinal, et si l'on se reporte à ce que nous avons dit ailleurs des procédés de travail de ce dernier [2], l'on constate, par analogie, que Ferrier a certainement été alors l'un de ces secrétaires de nuit occasionnels qui sont en réalité des scribes et qui écrivent sous la dictée du maître, pendant les longues heures d'insomnie accoutumée ; mais cette hypothèse, malgré tout ce qu'elle offre de piquant, n'est point de mise, avec un caractère tel que celui de Richelieu ; il faut rechercher le mobile de ses actes dans des causes profondes, surtout lorsqu'on se trouve en présence d'un fait aussi grave et d'une telle portée ; les précautions dont il s'est entouré pour l'élaboration du *Catholique d'Estat* et pour dissimuler la part qu'il y avait prise, suffisent à prouver que son subterfuge n'est pas le résultat d'un caprice, qu'il a été longuement mûri, et le détail curieux de cette pseudo-collaboration semble plutôt, à la réflexion, être l'une des conséquences de sa détermination.

Les motifs du choix que faisait Richelieu du nom de Ferrier sont nombreux, et nous sommes à l'aise pour l'expliquer. Pour que cette fausse attribution soit vraisemblable, il faut d'abord le nom d'un théologien et controversiste connu et de valeur incontestée, mais qui ne doive pas sa réputation à des œuvres antérieures dont la comparaison avec le *Catholique d'Estat* découvrirait facilement le subterfuge ; celui de Dryon ou de Marcel pro-

1. Tallemand, *Hist.*, t. III, p. 135.
2. *La Maison du Card. de Richelieu* p 129 et suiv.

voquerait un sourire ironique ; voit-on l'un des autres écrivains attitrés du cardinal et plus connus, Fancan par exemple, signer un ouvrage qui renferme le dithyrambe des jésuites français tout en disant aux huguenots leurs dures vérités ? Mathieu de Morgues, le prédicateur désordonné et violent, endosser une œuvre passionnée, il est vrai, mais relativement ordonnée, savante comme une thèse de Sorbonne, d'une mesure parfaite, sans parler de sa valeur propre ? En dehors de ces considérations, du reste, aucun d'eux ne conviendrait ; ils portent la robe comme Richelieu, et cela seul *a priori* les écarte. Au fond, le débat est dominé par la question religieuse, avec ses complications redoutables dont nous avons dit un mot tout à l'heure, et un ecclésiastique prêterait trop le flanc à une accusation de schisme, dont sa pourpre n'a même pas garanti Richelieu ; un simple religieux pourrait-il tenir tête à toute une partie de l'épiscopat français ? C'est un indépendant, un laïque seul qui peut prêter son nom, et nous insistons sur ce point qui nous servira plus loin à éclairer une autre question accessoire.

Ce n'est pas tout : Richelieu ne veut point d'un écrivain capable de le trahir. Ce prête-nom doit être un homme sûr, d'une discrétion éprouvée, qu'il puisse enchaîner par un lien indissoluble. Or, Ferrier réunit toutes ces conditions ; il est le théologien érudit, plus connu de réputation que par ses œuvres modestement réduites à une compilation ignorée datant de sa conversion ; il est le théologien laïque, le « pseudo-religieux [1] » rêvé, le « Père Ferrier [2] » comme le qualifiera un pamphlet postérieur, offrant à tous points de vue les garanties les plus sérieuses comme croyances religieuses, comme sujétion, comme discrétion. Ses violences de protestant qui excitaient l'indignation de Scaliger [3] et jusqu'au mécontentement quelque peu suspect, il est vrai, de ses coreligionnaires [4], ses ouvrages retentissants de scandale

1. « Inter quos unus privatim è fœce *pseudocleri* Ferrerius, publicè quidam è cleri corpore... *Scopæ ferrerianæ,..*, *Ambosiœ*, 1626, p. 19.

2 ... aut Admonitionem *patre Ferrerio* Catholico politicum spurium parituram ? *Ibid.*, p. 33.

3. Clementem VIII. Antichristum vocaverat Ferrerius *malè et ineptè*, quia bonus est vir. (*Scaligeriana*, Genevæ, 1666, p. 73.)

4. *Esmotion arrivée en la ville de Nismes en Languedoc le quinziesme Juillet de l'an 1613, lettres envoyées par les sieurs Consuls dudit Nismes aux sieurs Deputez generaux des Eglises Reformées de France, résidents près leurs Majestez avec*

contre l'Eglise, tout en donnant plus d'éclat à son abjuration, lui ont fait une réputation universelle de controversiste. Il est servi même par son attitude vis-à-vis de ses anciens coreligionnaires dont il s'est séparé, par ambition d'après ses adversaires, par fidélité au roi d'après ses amis ; il a été l'ami de Henri IV et des jésuites. En même temps qu'il symbolise le parti des protestants sincèrement ralliés à la royauté, il est un exemple vivant et le plus marquant de la protection royale accordée aux religionnaires soumis ; il a déjà signé de ses initiales la *Response au Manifeste du Sieur de Soubise*, il personnifie « le bon Français » sans distinction de croyances religieuses ; le nom seul de Ferrier n'est-il pas aussi un gage pour les protestants royaux en même temps qu'une raillerie pour les jésuites qui ont travaillé à sa conversion et l'ont aidé de leurs faveurs ? Il a enfin le prestige des relations et des amitiés ; car il fait partie et en bonne place de ce fameux cabinet qui se réunissait auparavant chez de Thou, et où il s'est lié avec Sirmond, les frères Dupuy, Coeffeteau et Fortin de la Hoguette [1].

Du côté de la discrétion, Ferrier présente toutes les garanties voulues ; Richelieu est un grand connaisseur d'hommes, et il sait qu'il n'a rien à redouter de celui-là qu'il s'est assuré par son vice, le premier de tous, parce qu'il résiste au temps, ne dépend d'aucune cause extérieure, et qu'il s'alimente lui-même ; la cupidité de l'ancien ministre protestant, ce lien qui l'attachait au cardinal, a peut-être été exagérée par Tallemant [2] et ses autres anciens coreligionnaires [3], mais elle est indéniable, et il la léguait en héritage à sa fille qui épousa plus tard le lieutenant criminel Tardieu et devait à ce motif de passer à la postérité dans les vers satiriques de Boileau et de Racine [4]. Les adversaires de Ferrier ne se faisaient point faute de lui reprocher les faveurs de son puissant

l'Excommunication de M[re] Jérémie Ferrier, telle qu'elle a esté prononcée en l'Eglise de Nismes, le dimanche 14 juillet 1613, 1613 p. 12, Cf. *Considérations d'Estat sur les mémoires envoiez par les Consuls de Nismes, aux Deputez généraux... A la justification des calomnies faulsement imposées au sieur Ferrier cy devant Ministre audit Nismes, avec une exhortation à luy-mesme, le conjurant par des raisons invincibles d'embrasser la Foy et Religion catholique*, 1613.

1. *Lettres inédites*, Tamizey de Larroque, La Rochelle, 1888, p. 57 et 60.
2. Tallemant, *Hist.*, t. III, p. 131.
3. *Esmotion arrivée en la ville de Nimes*, etc..., 1613, p. 11, 12 et 13.
4. Cf. Ed Fournier, *Paris démoli*, Paris, 1883, p. 134.

protecteur, comme une allusion perfide au bénéfice que lui avait valu cette complaisance, et le fait était exact, car il avait été comblé de faveurs par Richelieu qui, comme on le sait, ne les prodiguait point sans motifs.

On verra plus loin qu'aucune de ces considérations ne devait échapper aux ennemis du cardinal.

*
* *

Nous avons signalé plus haut une particularité relevée par le P. Lelong et sur laquelle Kerviler s'est appuyé pour dénier à Ferrier la paternité du *Catholique d'Estat* : le titre de l'ouvrage portant le nom de *Du Ferrier* alors que la préface est signée *Ferrier* ; cette erreur étrange peut-elle s'expliquer par une faute de composition, ou une négligence restée inaperçue ? C'est impossible pour qui connaît Richelieu et son souci du détail, alors surtout qu'il s'agit d'une œuvre de cette importance, et qui le touche de si près ; seule, la vue de l'errata de la première édition suffirait à détruire pareille explication. Non, l'erreur, en tant qu'il y ait erreur, a été voulue, est intentionnelle, et d'autant plus qu'elle se reproduit invariablement dans les éditions postérieures corrigées. En allant au loin dans le champ de l'inconnu ouvert à l'imagination, il est une hypothèse bien subtile, il est vrai, qui concorderait avec toutes les considérations que nous venons d'exposer : cette erreur voulue ne serait-elle point la véritable signature secrète de Richelieu ? Car si le nom de Ferrier, l'ancien ministre protestant, est un symbole, celui de du Ferrier en est un autre, ce nom du célèbre et ancien ambassadeur de Venise, qui a défendu la politique de Henri IV, la même que celle de Richelieu. L'on pourrait y voir, en ce cas, un de ces jeux de mots, une de ces équivoques subtiles et railleuses dans le goût du temps, dont Richelieu est coutumier ; peut-être aussi une précaution contre l'indiscrétion de l'ancien ministre, précaution expliquée par la perpétuelle défiance du cardinal ? En tout cas, ce détail bien infime n'avait pas échappé aux contemporains, et les adversaires de Richelieu le relevaient, mais contre Ferrier seul, pour des motifs que nous allons voir, en lui rappelant, avec son humble origine « et « la bassesse de la condition de ses deux frères [1], qu'il n'était

1. *Censure de l'Examen de l'apologie des Pères Jésuites en ce qui touche les Ministres convertis à la Religion catholique*, p. 13.

« nullement sorty de la race de ce grand homme d'Estat, qui fut « jadis ambassadeur à Venise, quoyque les colleporteurs facent « retentir ce nom sur le Pont-Neuf en échange de la pratique « qu'il leur donne [1] ».

Il serait trop hasardeux de conclure que Richelieu vit là une allusion personnelle à son subterfuge, et que ce fut l'unique cause de la disgrâce du trop subtil observateur que nous reverrons dans d'autres pages, mais il est à remarquer ici que cette orthographe anormale du nom de Ferrier se retrouve depuis ce moment indistinctement avec la véritable, dans les ouvrages dictés ou inspirés par Richelieu [2], et ce détail a son importance, vu le souci connu qu'il avait d'entrer volontiers dans ces minuties.

1. *Censure de l'Examen...*, p. 15.

2. *Discours sur plusieurs points importants de l'estat present des affaires de France* (Recueil de div. pièces pour servir à l'hist., 1635, p. 7), Aubery, *Hist. du card. de Richelieu*, 1660, p. 38.

CHAPITRE XII

Le Catholique d'Estat et les Jésuites ; *Les alliances du Roy avec le Turc* ; Gabriel Le Guay. — Ferrier et Pelletier, *Le Catholique d Estat* et la *Responce à l'Admonitio.*

Le Catholique d'Estat, dédié au roi, justifiait sa politique, mais comme s'il en eût été seul responsable, en ne parlant qu'incidemment de son Conseil ; c'était pour Richelieu un moyen sûr de nationaliser sa propre cause, non seulement par le roi, mais par les jésuites qu'il découvrait ainsi en les solidarisant avec ce dernier ; toutefois, en incriminant un religieux d'être l'auteur de l'*Admonitio* (le *Miroir* avait déjà préparé le terrain avec sa thèse sans distinction), il insistait sur le fait qu'il ne pouvait être qu'étranger et ennemi de la France ; il écartait ainsi du débat les jésuites français et les mettait hors de cause, et cela dès le début, en les couvrant de fleurs, mais en les montrant en même temps responsables de la ligne de conduite du roi élevé par eux et dont ils dirigeaient la conscience. Le morceau est à citer tout entier, car il révèle tout un côté de sa stratégie : « *Sa conscience a toujours* « *esté entre les mains des Pères Jésuites, quil a traitez plus benigne-* « *ment et plus favorablement que jamais aucun Roy les ait traittez* « *en pas un Estat de l'Europe depuis leur establissement. Ces* « *hommes clairvoyans, et qui sont toujours aux escoutes pour l'inte-* « *rest de la Religion,* ont célébré, et publié par tout la bonté de son « naturel, son zèle, sa piété, et ses autres vertus qui sont autant « de merveilles dans l'Univers. Je sçay bien d'avoir ouy dire au « R. Père Coton, que je nomme par honneur, qu'avec le temps « les actions de ce Prince n'auroient rien de commun .... que son « zèle est le zèle d'un Religieux. Ceux qui sont venus après lui, « n'oseroient l'en avoir desmenty. *Sa probité, sa douceur, son* « *amour envers le Roy, sont si bien recognues, que s'ils disoient, ou* « *s'ils escrivoient le contraire, l'on ne les en croiroit pas...* Avec

« quel soin n'a-t-il pas recueilly (le roi) tous ceux qui se sont « convertis de l'hérésie à la communion catholique ? Mais dès « l'heure qu'il a eu pris le gouvernement en main, ces étincelles « de piété sont devenues des embrasemens, et *ce sous la direction « de ceux qui ont eu le soin de sa conscience, auxquels il s'est tota- « lement rapporté de tout ce qu'il falloit faire ou gérer pour le bien « de la Religion*[1]. »

C'est ici qu'entre en jeu la fameuse question de la solidarité des membres de l'Ordre ; Richelieu l'avait évidemment en vue en tirant la plupart de ses arguments, comme doctrine et comme histoire, des casuistes espagnols, Cartagena [2], Serrarius [3], Valdesius [4], Molina [5], Bidellius [6], Bannes [7], Lorca [8], Victoria [9], le concile de Tolède [10], mais surtout de Mariana [11], « Espagnol, « Père Jésuite, et des plus habiles de l'Ordre, qui parle en vray « Politique et en homme d'Estat [12] ».

La préférence accordée à ce dernier avait un autre mobile que nous verrons tout à l'heure, mais à ne considérer que le point de vue religieux envisagé, il était difficile d'être plus froidement et savamment ironique. La même tactique se continuait dans un troisième ouvrage, *Les Alliances du Roy avec le Turc*, par G. Guay [13] ; comme le *Catholique d'Estat*, il était signé, et muni de l'approbation royale, bien que dédié non plus au roi, mais au cardinal ; cette fois le procédé seul variait dans le choix des références, car l'auteur abritait complètement sa thèse volumineuse, avec une une insistance et un luxe de détails très significatifs, derrière l'au-

1. *Le Catholique d'Estat ou Discours politique... dédié au Roy par le sieur Du Ferrier*, Paris, 1625, avec permission, p. 28 et suiv.
2. *Ibid.*, Ep. lim., f° IX, v°, p. 17, 161.
3. *Ibid* , p. 153.
4. *Ibid.*, Ep. lim., f° XI, v°, p. 184, 152, 164, 170.
5. *Ibid.*, p. 162.
6. *Ibid.*, Ep. lim., f° XII, r°.
7. *Ibid* , p. 105, 163, 197.
8. *Ibid* , p. 196.
9. *Ibid.*, p. 199.
10. *Ibid.*, p. 9, 11, 12.
11. *Ibid.*, Ep. lim., f° XIII, v°, p. 9, 10, 11, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 132, 167, 168, 204, 205.
12. *Ibid.*, p. 206.
13. *Alliances du Roy avec le Turc et autres, justifiées contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans par G. Guay, à Paris, chez Toussainct du Bray, 1625, avec Priv. du Roy.* (Le privilège est du 15 novembre 1625.)

torité d'un autre jésuite français et sympathique aux gallicans et aux sorbonniens, celui-là, malgré sa robe [1], le P. Fronton du Duc, mort depuis un an [2], auquel il en rapportait intégralement tout le mérite.

Le nom de l'auteur n'était pas un mythe destiné à cacher celui du P. Joseph, comme l'a avancé l'abbé Dedouvres [3] ; il revient du reste dans cette polémique trop fréquemment et avec trop de précision pour être un pseudonyme. Gabriel du Guay ou Le Guay, sur lequel un pamphlet du temps donne quelques détails peu flatteurs [4], était en 1613 « bachelier en théologie, escolatre et censeur des livres » à Cambray. Cette particularité explique l'un des rares renseignements qu'il fournit sur sa personne (un séjour de quatre ans parmi les Espagnols), [5] et ses relations d'intimité avec P. Bertius, le cosmographe du roi, d'origine flamande [6], ami de Richelieu [7] ; à ce titre de censeur, il donnait, le 31 juillet de cette année, son approbation à une édition des *Conceptions théologiques* de Pierre de Besse faite dans cette ville ; or, ce dernier, dont la renommée de prédicateur était précisément à son apogée alors que Richelieu cultivait la chaire, était, depuis 1611, conseiller et prédicateur du roi, et depuis 1618, chantre et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, de même que Fancan ; en 1624, il venait d'être nommé syndic de la faculté de théologie de Paris, et cette même année, il dédiait au cardinal de Richelieu l'un de ses derniers ou-

1. « Fronto Ducœus dicitur esse Nitiobrix Casaubonus dicit esse optimum « virum. Credo esse de Perigueux ; nomen denotat, est honestissimus Jesuita, « et dolet de Amphitheatro. Omnes illi senatores Parisienses amant Ducæum, « etiam Casaubonus, sed dolent esse Jesuitam. *Scaligeriana*, p. 97.

2. 25 septembre 1624

3. *Le P. Joseph polémiste*, p. 383.

4. Voilà le passage du *Vita illustrissimi Domini Richelieu*, p. 9, relatif à Le Guay, passage qui a été reproduit presque textuellement dans le *Jubilus confœderatorum* ; il parle des neuf écrivains qui ont écrit pour la défense de la politique du cardinal : « Duo nosci voluerunt : « Ferrerius... Doctoratus « titulo, jus nec vidit, nec audivit : Homo desperatæ vitæ, publico infami carcere « reorum mortis paucis abhinc annis ab Archiepiscopo suo punitus ; cum eva- « serat ad hœreticos venit inter quos ita se gessit, ut Catholicos pervertere scan- « dalis, non hœreticos emendare conaretur. Is scilicet est ultimus innocentiæ « Cardinalitiæ Cicero. » Du Guay est encore cité dans les ouvrages suivants : *Resolutiones Magistrales...*, 1626, p. 5 et 16, Imprimatur. *Appendix ad Catalogum...* p. 3.

5. *Alliances du Roy avec le Turc et autres...*, 1625, p. 3.

6. *Ibid.*, p. 629.

7. Avenel, *Lettres...*, t. VII, p. 626.

vrages [1] ; la filiation des rapports du cardinal et de Le Guay ne peut être plus claire, et l'œuvre de ce dernier se rattache ainsi intimement au cabinet de Richelieu. Elle n'était point due à l'initiative de l'auteur ; sa déclaration, très explicite dans l'*Avertissement*, en fait foi : « J'ay escrit sur ces matières traictées, dit-il, non « pas par mes propres décisions, mais par celles de plusieurs « personnages les plus irréprochables et traictées à la haste, qui « suit toujours une grande affection. » Le soin qu'il apportait plus haut à prévenir le lecteur qu'il n'avait vu les deux ouvrages antérieurs au sien (la *Responce* et le *Catholique d'Estat*) « qu'au temps que la dernière feuille de ce livre s'achevait d'imprimer », est en contradiction trop flagrante avec les faits pour être autre chose qu'une précaution contre l'accusation de plagiat ou de redite. L'étude très consciencieuse de l'abbé Dedouvres prouve, en effet, qu'il a employé des éléments d'argumentation identiques à ceux des deux ouvrages précédents. L'auteur du *Catholique d'Estat* employait, de plus, exactement la même formule que lui vis-à-vis de la *Responce* ; la similitude du schéma permet donc de conclure rigoureusement à une communauté absolue d'origine pour les trois livres, de même que l'identité de la manœuvre accuse une communauté de provenance et de tactique. Du Guay n'a donc été dans l'occurrence qu'un des scribes à la solde de Richelieu ; son nom est à mettre à côté de celui de Fancan, et son ouvrage abrité derrière la responsabilité d'un jésuite français fait partie intégrante de la tactique de Richelieu vis-à-vis de leur Ordre.

*
* *

Elle n'avait pas échappé à l'œil subtil des Jésuites ; l'on a déjà vu, à l'examen du *Miroir*, qu'ils savaient à quoi s'en tenir sur l'origine de ce pamphlet et comment ils l'avaient laissé entendre à mots couverts [2] ; ils n'étaient pas davantage les dupes des précau-

1. *La Practique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, Paris, 1624. L'épître datée du 23 août 1624 et adressée au cardinal de Richelieu ne fournit aucun renseignement sur les relations qu'il pouvait avoir avec ce dernier. Cf. Michault, *Mélanges hist. et philos.*, Paris, 1770, t. I, p. 274.

2. Faut-il voir une allusion moqueuse de ce genre au pseudonyme de Guay sous lequel le P. Garasse, l'un des plus visés comme auteur de l'*Admonitio*, publiait à Paris, en 1625, son *Nouveau jugement de ce qui a esté dit et escrit pour et contre le livre de la Doctrine curieuse du P. Fr. Garasse ?*

tions prises par Richelieu dans la publication du *Catholique d'Estat* sous le voile d'un allonyme; mais ils en respectaient le secret, et cela pour plusieurs raisons. Richelieu est tout-puissant ; son amitié leur est précieuse ; de plus il est cardinal, et il personnifie les énergies gallicanes qu'il vient d'unir dans un faisceau menaçant. Leur intérêt personnel et l'intérêt de l'Eglise leur commandent donc de taire la vérité tandis que leur diplomatie aiguisée les met à l'aise avec l'adversaire qui leur est offert et qu'ils acceptent volontiers, aidant ainsi la tradition. La personnalité de Ferrier, un ancien ministre protestant converti, ancien auteur d'ouvrages retentissants contre l'Eglise, leur est une cible autrement propice que le manteau de poupre du premier ministre d'Estat ; puis n'atteignent-ils pas plus aisément le cardinal lui-même derrière son porte-paroles, tout en pouvant protester de leur respect pour le prince de l'Eglise ? De là une complicité tacite entre les deux adversaires, sur la véritable personnalité de l'auteur du *Catholique d'Estat*, et d'autant plus étroite qu'ils y sont plus intéressés l'un et l'autre, bien que pour des motifs différents. Une particularité le confirme encore, tout en renforçant notre thèse ; ces allusions voilées par lesquelles les ennemis de Richelieu lui font voir, et à lui seul, qu'ils ne sont pas ses dupes, se produisent de plus en plus à mesure que la polémique s'aigrit, et on les constate surtout dans les factums d'origine étrangère. La raison en est simple : les jésuites français ont plus d'intérêt que leurs confrères des autres nations à ménager la haute personnalité avec laquelle ils sont en contact journalier, d'autant que certains d'entre eux, même, ont avec elle de bons rapports personnels.

Voilà pourquoi, dans la polémique qui s'engageait à Paris sur la personne de Ferrier, l'on ne rencontre que des allusions d'une réserve extrême ; dans l'*Apologie* de Pelletier, que nous verrons tout à l'heure, il en est deux à relever : « choquer à tort et à tra- « vers, sous un manteau emprunté, tout ce que bon leur semble, « dit l'auteur, n'est pas un moyen de se rendre recommandable « au public [1]. » Elle était précédée d'une autre, plus perfide, dans cette remarque à l'endroit du signataire du *Catholique d'Estat*, auquel on reprochait de n'avoir jamais rien écrit, depuis sa conver-

1. *Censure de l'examen de l'apologie des Pères Jésuites en ce qui touche les Ministres convertis à la Religion catholique*, 1626, p. 50.

sion, qu'une méchante compilation qu'il s'était abstenu de défendre, tout en lui jetant à la figure son « mauvais style [1]. »

Mais nous sommes là en France, et au lendemain de l'apparition du *Catholique d'Estat* ; plus tard, dans les phases postérieures, plus aiguës, le contraste sera plus accentué entre la réserve apportée, sous ce rapport, dans la polémique par les écrivains français, et les allusions, bien que très voilées, faites par les étrangers ; nous en avons déjà vu pour la première un exemple typique dans *la Faulce glace*, et nous en retrouverons un autre tout à l'heure dans les *Raisons pour le désaveu*, un document de la lutte dans l'Assemblée du clergé où l'attribution du *Catholique d'Estat* et autres pièces était faite à Richelieu sous la forme la plus courtoisement et ironiquement dissimulée. Les factums émanés de l'étranger mettaient moins de finesse dans leur discrétion, mais ce ménagement n'en est pas moins remarquable, si on l'oppose à la passion fougueuse qui les inspire, et cette observation vient encore à l'appui de l'existence de cette complicité tacite que nous avons signalée ; on voit par là le haut intérêt que présente à ce point de vue seul leur examen, à condition toutefois de tenir compte de la nature et de l'origine de ces sources, et de faire la part de l'esprit dans lequel ils ont été conçus.

Le plus curieux dans cet ordre d'idées, est la réponse que faisait en 1626 l'auteur ou se disant tel de l'*Admonitio* aux six ouvrages publiés en réplique à son livre à la fin de l'année précédente, tout en visant plus spécialement la *Responce à l'Admonitio*. Le *Sapiens Francus* (c'était son titre) examinait et pesait les motifs qui avaient guidé Richelieu dans le choix de ses porte-paroles, pour certains d'eux, et qui avaient inspiré l'anonymat pour les autres. Le document est précieux par les renseignements précis

1. « Car nul d'eux (les Ministres) ne luy cedera jamais, ny en fidélité envers « leur Patrie, ny en suffisance de servir la Religion catholique à toutes occasions, « comme ils font par leurs escrits, et où M. Jérémie Ferrier a si mal réussi « jusques à présent, qu'on s'est tousjours plaint de ce qu'il ne mettoit jamais la « main à la plume pour soustenir la cause de l'Eglise. On a mesme remarqué « qu il a bien sçeu dissimuler de faire aucune réplique au Livre qu'un Ministre « de Sedan fit contre ce ramas de matières, qu'il compila à sa bienvenue pour « s'essuyer le front des blasphèmes qu'il avoit autrefois publiez contre le pape « Clément VIII.... Je ne scay si ce long delay à nous donner de ses ouvrages « procède de la méfiance qu'il a de son mauvais style, ou de crainte que le « second labeur ne fût pas accompagné d'un meilleur génie que le premier. » *Ibid.*, p. 10.

qu'il donne sur les attributions des six ouvrages désignés, et qui semblent puisés à bonne source. Le qualificatif qu'il applique à Ferrier, auteur de l'unique ouvrage signé, est on ne peut moins ambigu : « *Unius nominis suis præstitutor* ». La suite le complète ; après avoir examiné les raisons qui ont mû les adversaires de l'*Admonitio* à taire leur nom, et après avoir montré combien cette réserve que rien ne justifie est inexplicable, le trait final n'en dit-il pas long ? « *An quia alius ista dictavit* ? » Enfin, dans l'exposé des motifs qui ont pu décider Ferrier à mettre son nom sur un écrit « infâme ». « N'est-ce point, conclut-il, parce qu'il a jugé qu'il « devait rendre raison, non pas à lui-même, mais *dictatori suo* [1] ? » Le jeu de mots latin, de bon aloi du reste, est assez significatif pour le lecteur tant soit peu avisé.

Or, le *Sapiens francus* est l'un des pamphlets sérieux à la fois les plus violents dans le fond et mesurés dans la forme, qui aient paru contre le cardinal ; dans la même catégorie se range un autre, *Scopæ Ferrerianæ* paru postérieurement à celui-ci, et dans la 3e phase, qui est certainement la réfutation la meilleure et la plus complète qui ait été faite du *Catholique d'Estat*. Il s'attaquait uniquement à Ferrier, tout en se défendant d'incriminer les cardinaux dont il respectait, disait-il, le caractère sacré [2] ; le nom de Richelieu n'était pas prononcé une seule fois, mais l'insistance avec laquelle il donnait à son porte-paroles le titre de « pédant », un mot relevé dans le *Catholique d'Estat*, et qui était l'injure la plus sensible au cardinal, n'en était que plus significative ; et il terminait en comparant malicieusement l'*Admonitio* à d'anciens pamphlets, tels que la *Voix publique*, et *la France languissante, convalescente, mourante* [3], écrits dont l'opinion publique chargeait alors précisément le cardiual lui-même ; l'allusion ne pouvait être plus discrète ni plus claire !



Comme le prouve la déclaration quelque peu naïve du P. Ga-

1. *Sapiens francus G. G. R. Theologi et Admonitoris Regii nuper propter nimiam suam Sapientiam innocenter combusti discipulis, Parisiis*, 1626, p. 5.
2. *Scopæ ferrerianæ id est Tragicomædiæ Satyricæ falso Catholici politici titulo a Ferrerio gallo evulgatæ examen. Christianum, liberum, verax... Per Liberium Loquuntium. Ambosiæ apud Joannem Bonum sub intersignio Ducis Vindocinensis Anno 1626*, p. 97.
3. *Ibid.*, p. 30.

rasse, les jésuites français ne s'étaient point trompés sur l'ironie des flatteries de Richelieu à leur endroit ; se sentant visés par lui, ils employaient exactement sa tactique en le suivant pied à pied. Au *Miroir* anonyme, ils avaient répondu par *la Faulce glace*, également anonyme ; au *Catholique d'Estat*, qui portait le nom de Ferrier, ils répondaient par un ouvrage signé lui aussi, et d'un ancien ministre protestant converti, leur ami Pelletier, avec lequel Richelieu était particulièrement lié [1] (un véritable sosie de Ferrier), bien que la rumeur publique en désignât comme auteur le P. Coton [2].

Après le désaveu de l'*Admonitio* prononcé publiquement en chaire à Paris par les membres les plus en vue de l'Ordre, une riposte écrite semblait pourtant non seulement inutile, mais une lourde faute ; si le *Catholique d'Estat* était dirigé en réalité contre la doctrine internationale des jésuites, il ne renfermait contre eux aucune accusation ; il leur était même élogieux, tout au moins en apparence. N'était-ce pas un aveu que d'y répondre, pour se disculper ? Mais il y avait eu un autre facteur que le *Catholique d'Estat* dans les alarmes qui poussaient l'ordre à se disculper par leur panégyrique sous forme d'*Apologie* ; l'*Admonitio* avait provoqué contre les jésuites français et plus spécialement contre certains d'entre eux, une agitation à laquelle Fancan n'avait certainement pas été étranger avec son *Miroir* ; aidé de quelques amis, en partie familiers du cardinal et partageant ses idées, il surexcitait adroitement contre ces mêmes personnalités l'indignation populaire ; elle trouvait un écho multiple dans la Sorbonne, l'ennemie née des jésuites ; celle-ci allait prendre en main la cause du *Catholique d'Estat*, à propos de l'*Apologie*, avec des péripéties qui aboutissaient finalement à une évocation devant le roi ; nous ne les suivrons pas, car elles sortent de notre cadre, nous bornant à constater combien, au point où nous en sommes, le débat de principes a été habilement dévié et localisé ; la polémique est portée maintenant en France, en français, entre Français, et pour des intérêts français ; Richelieu a en partie atteint son but.

1. L. Delavaud, *Quelques collaborateurs de Richelieu* (Rapports et notices sur l'édit. des *Mémoires* de Richelieu, Paris, 1914, t. II, p. 102).
2. P. Garasse, *op. cit.*, p. 7.

Pelletier était déjà connu par quelques livres catholiques dont le premier avait valu à Jannon, son imprimeur, un protestant, une aventure rapportée par l'Estoile et qui, soit dit en passant, n'est pas à l'honneur des sentiments de tolérance religieuse dont les Maistres de Charenton se faisaient gloire [1]. Depuis, il avait publié à l'occasion de la mission du légat Barberin, et en le lui dédiant, *le Discours sur l'heureuse conservation de la Paix entre les Princes Catholiques* [2] ; il y rappelait l'autorité du cardinal du Perron [3] auquel il s'était attaché à la suite de sa conversion et dont il avait défendu les idées par un ouvrage lors de sa polémique avec le roi de la Grande-Bretagne. Pour répondre au *Catholique d'Estat,* il empruntait à son ancien protecteur le maître et le controversiste admiré de Richelieu, le titre [4] et les idées de son *Apologie pour les Jésuites* ; l'inspiration était malheureuse dans son ironie trop transparente, et pour la compléter, ne s'avisait-on pas d'étaler en première page la rubrique « avec privilège du Roy » que portait l'*Apologie* du cardinal du Perron parue en 1614, comme pour faire pendant à la « permission » qui complétait le titre du *Catholique d'Estat* ? Dans le fond, l'*Apologie* était aussi peu adroite que dans la forme, et les jésuites étaient tombés grossièrement dans le panneau. Se disculper alors que le *Catholique d'Estat* ne prononçait pas même leur nom, et s'indigner contre des calomnies muettes ! Ils allaient même plus loin dans l'imitation servile de la tactique de cet ouvrage, en feignant de croire que le cardinal de Richelieu était complètement étranger à ce livre, et ils dépassaient les bornes en déclarant que les cardinaux visés (une allusion au cardinal de La Rochefoucault) « ne ressem-« blaient pas à ces nouveaux champions qui se forgent des monstres « pour les combattre comme s'ils ne pouvaient se faire valoir par

1. *La conversion du sieur Pelletier à la foy catholique, en laquelle il représente au naïf les vrayes et infaillibles marques de l'Eglise contre les opinions des Calvinistes*, Paris, 1609, in-8°. Haag, *La France protestante*, Jannon.

2. Paris, 1625, l'ouvrage avait déjà paru en latin sous le titre : *De pace inter principes catholicos tuenda, per T. Pelleterium, Lutetiæ Parisiorum, 1625.* Pelletier était pensionné du Clergé, et le rappelait dans ce factum de 32 p. où il le louait entre autres de « n'espargner aucune despence pour l'entretenement des « ministres, à qui Dieu faict la grace de se ranger au giron de l'Eglise. »

3. *Ibid.*, p. 25.

4. *Apologie ou Defence pour les Pères Jésuites contre les calomnies de leurs ennemis, par le sieur Pelletier. A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1625. Avec privilège du Roy.*

« autre moyen que de feindre des Apologies en faveur de celuy « *qu'on n'a jamais songé de blamer* [1] ». Si Ferrier était pris à partie comme l'un de « ceux qui parlent des jésuites sans les « cognoistre, et qui sous le spécieux prétexte d'escrire en faveur « du Souverain, veulent faire passer pour oracles toutes leurs « inepties [2] », Fancan avait aussi sa part, ainsi que Mathieu de Morgues, qui avait été novice des jésuites à Avignon et avait quitté l'ordre pour un motif inconnu ; si le reproche « d'absence de retenue » et « d'invectives » s'adressait au premier comme au second, c'était bien au transfuge qu'allait celui « de vivre avec les « propres ennemis de leur Maistre, comme s'ils n'avaient jamais « à se réconcilier et à devenir amis, surtout quand il y a quelque « chose à desmeler entre des personnes qui se touchent de près, « soit de consanguinité, soit d'alliance [3]. » Nous verrons tout à l'heure que Mathieu de Morgues les méritait tous deux, et dans un autre chapitre, que Pelletier avait été pour une fois bon prophète.

L'*Apologie* était un véritable désaveu de l'*Admonitio* par les jésuites français, mais un désaveu maladroit, car le soin qu'ils prenaient de séparer leur cause de celle de leurs confrères étrangers, tout en prononçant le nom de Boucher, prouvait à lui seul que ceux-ci étaient bien responsables de l'*Admonitio* ; s'ils écartaient avec soin du débat la personnalité de Richelieu de même qu'ils essayaient de réduire la portée des attaques de l'*Admonitio* contre lui (et il faut rapprocher cette manœuvre de celle de la *Response*, un autre ouvrage que nous verrons bientôt), en revanche, ils ne ménageaient point celle de Ferrier, auquel pour conclure, ils reprochaient énergiquement ses anciennes croyances, son avidité au gain et l'odieux d'avoir sacrifié d'anciens amis, et de les avoir calomniés pour son profit.

La répartie était facile ; si les jésuites éprouvaient le besoin de se défendre, alors qu'ils n'avaient pas été désignés par Ferrier, ils se sentaient donc coupables, et dans ce cas, pourquoi ne s'être pas disculpés par écrit ? Nous avons parlé de la campagne qui avait provoqué l'*Apologie* ; entre temps, l'Assemblée du clergé

1. *Apologie*, p. 43, 44.
2 *Ibid.*, p. 48.
3. *Ibid.*, p. 50 et 51.

avait été saisie de la question, et l'on verra plus loin les incidents auxquels cette affaire donna lieu dans son sein; l'*Examen de l'Apologie* paraissait à son ouverture et elle était faite pour dissiper toute équivoque sur les insinuations des jésuites au sujet du *Catholique d'Estat*; tout en accablant leur avocat, et lui reprochant de compromettre ses clients, elle faisait en effet sonner bien haut à qui l'on s'attaquait, en s'attaquant au *Catholique d'Estat*; le roi lui-même l'avait commandé, l'avait lu, l'avait agréé avec son conseil[1] ! Pour qui connaît Richelieu, la solidarité complète qu'il a toujours affirmée avec Louis XIII, sa jalousie profonde du pouvoir suprême, il n'y a point de doute; cette déclaration ne comportait aucune réserve; il n'était pas homme à mettre un tiers entre le roi et lui, et le ton de la fin était d'une menace sans réplique possible; il y règne un tel accent d'autorité cassante que cela seul nous inclinerait à l'attribuer à Richelieu, sans insister sur la discrétion avec laquelle sa défense personnelle y est présentée[2]. Il y a là dedans du Richelieu, et aussi du Fancan et du meilleur, dans ce libelle à la forme chatiée, un véritable petit chef-d'œuvre de riposte, où l'ironie parcourt toute sa gamme, depuis la pitié hautaine jusqu'à la moquerie dédaigneuse.

L'auteur ne défendait pas seulement Ferrier et le *Catholique d'Estat*; il en faisait autant de Fancan et du *Miroir* dû « à un homme qui dit sa messe tous les jours[3] »; au fond, et en résumé, c'était solidariser le cardinal de Richelieu et même le roi avec le chanoine pamphlétaire; si elle disait la vérité, la déclaration était imprudente, et nous verrons plus loin qu'elle était soigneusement retenue et mise à profit.

Il ne restait plus aux jésuites qu'à dire qu'ils avaient compris la menace; ils le firent dans un petit factum[4] qui clôt ce hors-d'œuvre; bien averti, Pelletier terminait le débat par un libelle discret, le ramenant aux proportions d'une simple querelle personnelle de ministres convertis; à le lire entre les lignes, on y

1. *Examen de l'Apologie du sieur Pelletier pour les Pères Jésuites*, p. 9, 16, 42, 48, 49, 51.
2. *Ibid.*, p. 44 et 45.
3. *Ibid.*, p. 13.
4. *Censure de l'examen de l'Apologie des Pères Jésuites en ce qui touche les Ministres convertis à la Religion catholique*, 1626.

surprend l'impression d'un polémiste qui a baissé le ton devant un adversaire intangible, inconnu jusque-là et subitement démasqué, en même temps qu'il s'ingénie à abandonner honorablement la lice.

Pelletier avait-il été, sans le savoir, trop bon satirique, avec sa réflexion inopportune sur le « mauvais style » du *Catholique d'Estat*, et sa remarque finale sur l'équivoque à laquelle pouvait prêter le nom de du Ferrier ? C'est fort possible, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il eût payé d'une disgrâce auprès de ses anciens amis sa trop franche et dangereuse perspicacité comme semblerait le prouver un passager de sa lettre à M. de Bérulle [1], où il parlait de « l'indigne traitement qu'il recevait de ceux que « la révérence du caractère lui fait taire ». Ces derniers mots d'amertume permettent de supposer qu'il avait été sacrifié au ressentiment du cardinal par ses protecteurs dont il avait été l'instrument trop zélé, et ce détail, malgré sa faible valeur hypothétique, vient s'ajouter encore aux arguments que nous avons donnés en faveur de l'attribution du *Catholique d'Estat* à Richelieu.

*
* *

Une polémique pareille, où jouaient tant de facteurs, ne pou-

1. *La Promotion de M. de Berulle au Cardinalat, Paris, chez A. Bacot, rue des Carmes*, in-8°, 15 p., datée du 15 septembre 1627. Pelletier félicitait le nouveau cardinal « d avoir rallié dans la France le corps des Jésuites, comme un « fort bastion pour l'opposer aux plus rudes et plus fascheux ennemys de la « Religion » et le suppliait à la fin de lui continuer l'honneur de ses bonnes « graces afin, disait-il, « que si j'ay perdu votre ancien amy, ceste lumière de « l'Eglise, le grand Cardinal du Perron mon support, je trouve en vous quel- « que consolation de *l'indigne traitement que je reçois de ceux que la révérence du « caractère me fait taire, et lesquels n'ont eu aucune commisération de me voir « blanchy et vieilly en servant le public selon mon faible talent*. » Pelletier en avait fait tout autant, quelques années plus tôt, pour le cardinal de Richelieu (*Lettre à Monseig. l'Illustrissime Cardinal de Richelieu sur sa promotion au Cardinalat, Paris*, Ant. Estienne, 1622, *Catal. Pécard*, n° 956.) V. dans Avenel, la lettre de remerciement de ce dernier, *Lettres*, t I, p. 738. M. G. Fagniez (*Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 97) a signalé en passant le rôle de Pelletier, dont l'attitude équivoque est précisée par la publicité qu'il aidait à donner au *Jugement* de l'évesque de Chartres. (*Déclaration de MM. les Cardinaux, archevesques, evesques, et autres ecclésiastiques, deputez en l'Assemblée générale du Clergé de France tenue à Paris, touchant certains libelles faicts contre le Roy et son Estat, trad. du latin de M. l'evesque de Chartres, par le sieur Pelletier*, Paris, Ant. Estienne, 1625.)

vait se dérouler sans toutes les complications possibles dues au bouillonnement des intérêts et des passions de toutes sortes qu'elle soulevait ; l'une d'elles se produisait dès le début, et dans des circonstances si bizarres qu'elle mérite une étude spéciale ; sa place ici est justifiée par ses rapports étroits avec la lutte de Richelieu et des jésuites.

Quelques jours avant la publication du *Catholique d'Estat*, avait paru un ouvrage volumineux répliquant à l'*Admonitio*[1], sous le titre de *Responce au libelle intitulé Admonitio* ; il faisait l'objet de l'avertissement suivant de l'*Imprimeur au lecteur* imprimé en tête du *Catholique d'Estat* ; nous le donnons intégralement, vu son importance : « Je vous puis asseurer que la responce précipitée « publiée le 10 du présent mois encore qu'elle soit dattée du « 18 octobre, n'a jamais esté veüe ny cognüe, non plus que son « autheur, à l'autheur de celle-cy, qui m'avoit donné sa copie il y « a plus d'un mois tout entier. S'il y a de la rencontre, comme il « est visible qu'il y en a, la faute n'en est pas à nous, mais à ceux « qui, par je ne scay quelle voye, ont mis le nez dans la nostre. « Le lecteur en jugera luy mesme par la comparaison. J'ay laissé « la haste et la honte à ceux qui l'ont voulu avoir. »

Les deux ouvrages avaient donc paru à cinq jours d'intervalle, et à ne tenir compte que de ce fait, l'on pouvait taxer de plagiat le *Catholique d'Estat* ; l'avis de l'imprimeur avait évidemment pour premier but d'expliquer la possibilité de plagiat par l'auteur de la *Responce*, celui-ci ayant pu avoir connaissance du manuscrit du *Catholique d'Estat* chez l'imprimeur où il était déposé depuis un mois. D'autre part, la remarque que la *Responce* était postdatée, et avait paru en réalité le 10 et non pas le 18 octobre, semble au

1. *Responce au libelle intitulé Admonition à Louis XIII, roy de France*, s. l., 1625, petit in-8°, 148 p. et 5 p. non chiff. pour l'épître liminaire au roy, signée C. G. et datée du 18 octobre 1625. (Bibl. nat., L. B., 136, 2.388) La Bibl. nat. possède sous les nos suivants, une deuxième édition qui ne diffère de celle-ci que par le titre et les fleurons, et une troisième dont les titre et dédicace portent le nom de Ferrier. G. Hubault, *De politicis in Richelium lingua latinâ libellis*, Saint-Cloud, 1857, p. 114, en mentionne une quatrième sous le titre « *Response au libelle intitulé Avertissement au roy très-chrestien, à Paris, chez Charles Ulpeau, demeurant au bout du pont Saint-Michel, à la tournée des Augustins, à l'image Saint Jacques, 1625*, in-4° de 148 p. Suivant cet auteur dont nous n'avons pu vérifier le dire, l'épître liminaire est signée J. G. (?) et datée du 18 octobre 1625 comme les précédentes, et la permission, imprimée sur la dernière page, datée du 23 octobre de la même année.

contraire infirmer l'accusation de plagiat portée contre cet ouvrage, puisqu'elle augmente encore son antériorité ; mais elle est là pour expliquer la précipitation anormale avec laquelle a été faite la *Responce*, précipitation qui lui est reprochée dès le début. L'on voit aussitôt tout ce que cet avis renferme d'invraisemblable ; en premier lieu, si l'on prend comme exacts ses renseignements numériques, et dans les limites extrêmes, l'on constate, en rapprochant les dates, que c'est du 23 septembre au 10 octobre, c'est-à-dire dans l'espace de 18 jours au maximum, que cet « auteur inconnu » (une autre invraisemblance) a pu se procurer, « on ne sait par qu'elle voye », le manuscrit du *Catholique d'Estat*, le lire, s'en inspirer pour composer son ouvrage de 148 pages, le faire imprimer, et le livrer au public !

Il ne faut guère, suivant toute apparence, accorder plus de créance à la seconde allégation, cette accusation de postdate portée contre l'auteur de la *Responce*, car elle est non seulement toute gratuite, mais encore démentie par les faits. Ainsi que cet auteur le déclare, il avait tout intérêt à faire paraître le premier une réfutation de l'*Admonitio*, et par suite à antidater son livre plutôt qu'à le postdater ; il s'en fait gloire du reste, et dissimule peu le motif qui l'a guidé à prendre la défense du roi auquel il dédie son livre et dont il attend sa récompense. Comment admettre que dans ces conditions, il ait reculé lui-même la date véritable de la publication de son livre, ce qui l'exposait à perdre le bénéfice de son effort hâtif que constate, d'autre part, le *Catholique d'Estat* lui-même ?

L'auteur de ce dernier ouvrage, au contraire, avait tout intérêt à ne point passer pour plagiaire, et par suite à établir que la *Responce* n'était qu'un plagiat maladroit et précipité ; cette préoccupation qui le conduit à une explication aussi bizarre, permet de conclure que la vérité était précisément l'inverse de ce qu'il cherchait à prouver et que, s'il y avait eu plagiat, c'était au détriment de la *Responce*, que le *Catholique d'Estat* semble donc, *a priori* et sans plus, avoir connue et utilisée.

Il y avait, en effet, plus que « de la rencontre » entre les deux ouvrages, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer, pour ce point, à la thèse fort documentée de l'abbé Dedouvres qui s'est servi, entre autres, de cet argument, pour les attribuer au même auteur ; mais, en revanche, que de dissemblances profondes tant

dans le fonds que dans la forme ! Ce sont bien les mêmes points traités, et dans le même ordre, les mêmes faits historiques présentés comme arguments, mais le plus souvent avec une interprétation et des vues absolument différentes. Alors que le *Catholique d'Estat* incrimine l'Ordre des jésuites, sous main, il est vrai, mais d'une façon rendue plus frappante par le soin qu'il apporte à mettre hors de cause les Pères français, l'un des traits saillants de la *Responce* est, au contraire, d'en rejeter toute la responsabilité sur Boucher[1] ; ce parti pris évident d'absoudre l'Ordre règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage ; si Eudemon Johannes est cité, en passant et à la fin, c'est pour être déchargé de l'accusation portée contre lui par une plaisanterie quelque peu forcée[2] ; l'auteur rattache bien l'*Admonitio* à l'influence persistante de la Ligue, mais en général, et sans aucune allusion à l'Ordre fameux ; il était fatalement entraîné, en touchant à cette question, à aborder la doctrine épineuse de la souveraineté des rois qui leur était reprochée ; mais il ne le faisait qu'incidemment, sous la forme la moins agressive possible, en mentionnant seulement, sans insister, et comme un détail déjà oublié et sans importance, « les vieux haillons de Mariana et autres ennemis jurez de nos roys[3] », sans prononcer leur nom, même une seule fois, et en se retranchant prudemment, et en termes vagues, pour défendre la couronne à ce sujet, derrière l'autorité de la Sorbonne et du Parlement.

Il serait trop long de suivre, en les comparant, ces deux ouvrages, pour relever les divergences existant entre eux sur la plupart des points de détail ; nous ne le ferons que pour deux parties typiques, celles qui ont trait au Saint Père et au cardinal de Richelieu, et qui ont déjà arrêté notre attention à l'examen du *Catholique d'Estat*. La formule de soumission anticipée au Saint-Père dont nous avons signalé, dans ce dernier ouvrage, la dignité alliée à une déférence respectueuse, est ici d'une humilité contrainte et empruntée qui sonne mal[4]. Quant au cardinal de Richelieu, ce qui le touche prouve qu'il a été complètement étranger à

1. *Responce au libelle intitulé Admonition à Louis XIII Roy de France*, 1625, p. 3, 4, 7, 16, 18, 19, 33, 44 48, 49, 50, 95, 100, 139, 141.
2. *Ibid.*, p. 140.
3. *Ibid.*, p. 105 et 130.
4. *Ibid.*, p. 135-136.

la *Responce*, et qu'elle a été écrite sans son assentiment et à son insu. La politique du cardinal relégué au second plan et après le le cardinal de la Rochefoucaud dans l'éloge du Conseil, n'était pas défendue, mais excusée et présentée comme la suite forcée de celle de ses prédécesseurs ! Ce mot seul en dit long sur les origines subreptices de l'ouvrage.

*
* *

La Responce a été attribuée à Fancan par Geley [1] et par M. Fagniez [2], au P. Joseph par l'abbé Dedouvres, deux opinions qui nous semblent erronées pour de nombreuses raisons qui s'appliquent d'abord indistinctement aux deux personnages.

L'auteur s'intitule « à peine clerc [3] », allant même jusqu'à « avouer ingénument ignorer toutes choses hors sa langue maternelle [4] » ; dans la préface, il ne cache pas son but intéressé de faire sa cour au roi, tout en déclarant vouloir garder l'anonymat (ce qui est démenti par les initiales dont il signe), et il ajoute que « son nom n'a pas encore été exposé aux yeux de sa Majesté, bien « que ce ne soit pas icy, dit-il, le premier effet de l'ardeur dont « je brûle pour son service que je luy ai rendu. » Sa préoccupation dominante est d'être le premier à répondre aux attaques de l'*Admonitio*, parue, dit-il, « depuis peu de jours [5] », et elle éclate d'abord dans la forme matérielle, comme dans le style, avec les répétitions, les erreurs d'impression ou de composition, omissions ou inversions qui fourmillent. L'argumentation n'est celle ni d'un dialecticien d'école, ni d'un théologien, ni d'un pamphlétaire : comme forme, elle est lente, molle, incohérente, sans nerfs, embarrassée et incertaine, dans une réserve trop exagérée même pour le moins vigoureux controversiste ; comme fonds, elle est d'une infériorité manifeste ; certains passages, tels que ceux qui ont trait à la doctrine de la guerre [6], à la conspiration des pou-

1. Geley, *op. cit.*, p. 238 et suiv.
2. G. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 392.
3. *Responce...*, p. 140.
4. *Ibid.*, p. 4.
5. *Ibid.*, Ep. lim., f° II, r°.
6. *Ibid.*, p. 119 et 120.

dres [1], aux relations de Henri IV avec l'Angleterre [2], à la faveur des huguenots à la cour [3], à la situation du frère du roi et des princes [4], prouvent que l'auteur n'a pas compris la valeur des arguments qu'il présente et qui se retournent contre sa thèse ; conscient de son infériorité, il éprouve même fréquemment le besoin de s'en excuser humblement, ne se reconnaissant pas lui-même à la hauteur de sa tâche [5]. Le ton est inégal, généralement timide ; le style diffus, prétentieux, embrouillé ; il n'a rien de l'allure ni d'un écrivain de race et passionné comme Fancan, ni d'un théologien ou d'un homme d'Eglise fortement convaincu comme le P. Joseph. Si Geley a attribué la *Responce* au premier, c'est en raison de quelques pages remarquables, qui détonnent avec le reste de l'ouvrage [6], et ne sont certes pas de la même main ; celles-là, qu'il cite, suffiraient, en faisant abstraction du reste, à justifier l'attribution qu'il a faite [7].

Nous proposerons tout à l'heure une explication de cette particularité curieuse ; mais en dehors de tout ce qui précède, et même en laissant de côté l'opposition formelle entre les idées politiques de Fancan et celle de la *Responce* [8], un fait primordial s'oppose tout d'abord à l'attribution de l'ouvrage à celui-ci ; l'on ne s'imagine guère ce pamphlétaire laissant passer une occasion pareille de satisfaire sa vieille haine contre les jésuites, et s'ingéniant à les innocenter, après les avoir rendus lui-même responsables de l'*Admonitio* dans le *Miroir*, avec l'acharnement que l'on a vu. Le

1. *Responce.*, p. 37.
2. *Ibid* , p. 40.
3. *Ibid.*, p. 87 à 92.
4. *Ibid.*, p. 104.
5. *Ibid.*, p. 10.
6. *Ibid.*, p 31 à 33, 41 à 43, 73 à 75.
7. Geley reconnaît que les développements sont exagérés et que l'auteur s'égare souvent dans des digressions empruntées à l'histoire juive ou à la Bible, *op. cit.*, p. 240.
8. M. Fagniez a fait ressortir cette anomalie avec beaucoup de clarté ; il l'explique par le fait que Fancan faisait taire à cette occasion ses convictions personnelles pour rester l interprète officieux de Richelieu, *op. cit.*, p. 393. L'on ne s'expliquerait point, avec cette hypothèse, le désaveu de la *Responce* par l'auteur du *Catholique d'Estat*. M. Fagniez se base de plus pour l'attribution de la *Responce* à Fancan sur la présence d'un jeu de mots caractéristique à cet auteur qui se trouve aussi dans la *France au désespoir* ; or, ce dernier libelle, d'après un témoignage contemporain que nous citerons plus loin, doit être restitué à Mathieu de Morgues.

fonds mis à part, rien du reste ne le rappelle dans la *Responce* ; alors que sa plume est enjouée, spirituelle, alerte et pleine de verve dans une forme caustique, celle-ci, au contraire, est lourde et indigeste, prétentieuse, d'une lecture pénible avec sa documentation touffue qui vise trop à l'érudition.

Il y a plus, et ceci concerne plus spécialement l'attribution faite au P. Joseph, la forme de la *Responce* non seulement trahit l'inexpérience professionnelle, mais décèle le laïque ; cette phraséologie spéciale déconcerte quelque peu sous la plume d'un religieux, et ferait même souçonner une origine protestante.

La multiplicité des comparaisons empruntées à l'histoire profane, aussi bien qu'à la Bible et à l'Ancien Testament, des expressions typiques, telles que « Abraham le père des croyants[1]», la comparaison faite entre Jésus-Christ et Aaron et Moïse[2], la forme du serment d'une abstraction philosophique qui semble peu compatible avec la croyance catholique [3], l'acte de soumission au Saint-Père dejà cité [4], la tenue générale enfin, accentuée par la tournure de la péroraison [5] qui sent quelque peu la chaire de prédicant, tout cela donne à l'œuvre un cachet particulier qui fait conclure aux origines non ecclésiastiques de l'auteur.

Si l'auteur du *Catholique d'Estat* n'a pas eu connaissance de la *Responce*, ou plutôt ne l'a connue qu'après l'impression, comme le prouve l'errata où il relève une de ses erreurs, la réciproque est aussi vraie. Le *Catholique d'Estat* est tellement supérieur et de toutes façons à la *Responce*, qu'il n'est pas de comparaison possible ; les contemporains, du reste, n'ont retenu que lui, laissant le second dans l'ombre et l'écartant sans discussion ou le réfutant avec un injurieux dédain [6]. Comment donc admettre que

1. *Responce...*, p. 29.
2. *Ibid* , p. 138.
3. *Ibid.*, p. 135.
4. *Ibid.*, p. 135.
5. *Ibid.*, p. 146-148.
6. « *Vanitas ignoti et ignari hominis* latentem sub cineribus *veræ nuper ambi-* « *tionis imaginariæ responsionis* ignem accendit, ut zelo pravo sanctam admoni- « tionem adureret. » *Sapiens francus*, 1626, p. 3. « Nimirum igitur, si operis « tam præclari palmam à *plagiariis* quibusdam sibi præcipitanter ereptam « statim in limine per Impressorem conqueritur Ferrerius ? Cum historiæ « Œthiopiæ, operis similiter intricatissimi author Ministerio sive (ut loquimur « Episcopatu privari maluerit, quam fabulæ inventæ, et excultæ gloriâ spo-

l'auteur de la *Responce*, s'il a connu le *Catholique d'Estat* dans sa forme définitive, n'ait pas subi, presque inconsciemment, l'influence exercée par une œuvre supérieure qui s'imposait à lui, qu'on n'en retrouve dans la sienne aucune trace, qu'il n'y ait entre elles que la filiation très précise et bornée résultant de l'identité du canevas et des matériaux à mettre en œuvre ; l'hypothèse d'une origine commune, comme l'a émis l'abbé Dedouvres, n'expliquerait point cette anomalie, même en admettant avec lui que la *Responce* n'a été qu'un premier essai de l'auteur du *Catholique d'Estat* ; il n'y a entre les deux œuvres d'autres points de contact que ceux que nous venons de signaler, et leurs différences sont trop caractéristiques et trop multiples pour permettre de supposer, un seul instant, qu'elles ont pu dériver de la même personnalité, et cela à quelques jours d'intervalle.

En réalité, et cette conclusion découle des considérations précédentes, les deux auteurs ont, chacun de leur côté, écrit parallèlement, concurremment et séparément, leur réplique à l'*Admonitio* sur un même schéma ; ils ont utilisé tous les deux les mêmes éléments, chacun d'eux avec ses vues propres et sa personnalité distincte ; il y a eu plagiat, mais seulement de ces éléments, ainsi que nous allons le voir.

Les noms de Fancan et du P. Joseph éliminés, à qui donc attribuer la *Responce* ? Etant donné sa relation étroite et ses points de contact nombreux avec le *Catholique d'Estat*, la solution du problème est intimement reliée aux circonstances de la composition et de la publication des deux ouvrages ; les points acquis exposés plus haut forment une trame assez serrée pour permettre d'en présenter une solution complète ; elle est tout hypothétique, il est vrai, mais elle s'ajuste assez exactement sur cette trame pour qu'on puisse la regarder, au moins dans son ensemble, comme une quasi-certitude, malgré l'obscurité de certains détails que

liari. » *Scopæ ferrerianæ id est Tragicomœdia satyricæ falso Catholici Politici titulo a Ferrerio Gallo evulgatæ examen*, *Ambosiæ*, 1626, p. 22. « Nonne responsi « vomitor *idiotam* sese jactat ? *Scire se Francicè tantum fatetur*. Imperitiam ejus « nonne omnes versus prœconissant ? Tu lector vide quanta vis stultitiæ. Stolo « ille putabet neminem posse intelligere, nihil eum scire, nisi ipsem et testa- « retur, nihil se didiciisse. Inscitia tacens tuta est, loquens mox primo effatu « sui index est. Ruditus suum asinum, coccysmus suum cuculum loquitur. » *Ibid.*, p. 5.

Richelieu a peut-être été seul à connaître et dont le secret a disparu avec lui.

*
* *

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Richelieu a fait appel aux théologiens les plus qualifiés de Paris, pour leur soumettre, comme à un Conseil de conscience, la solution des questions soulevées par l'*Admonitio* ; le secret a été bien gardé dans ce petit cénacle où chacun travaille sur les éléments fournis par le maître, et apporte des arguments, des notes, des remarques ; mais les précautions n'ont pas été suffisantes pour que le hasard ou une indiscrétion n'aient point fait tomber quelques-uns de ces feuillets entre les mains d un tiers, ayant des accointances avec quelques membres de ce Conseil, et peu scrupuleux, qui va les faire servir à ses ambitions ; ce tiers n'est pas initié de ce cénacle, pas plus qu'un familier de la maison de Richelieu, car il ne connaît du *Catholique d'Estat* que les matériaux qu'il a en mains ; il sera loin de savoir les utiliser, dans son inexpérience d'écrivain et de politique ; et leur sens lui échappera souvent, comme le prouve sa maladresse à en user. De son côté, Richelieu prépare sa réplique, avec les éléments qui lui ont été fournis, mais qui sont complets, avec cette puissance de dialectique passionnée et cette science d'assimilation qui font défaut à son rival ignoré, en donnant à l'œuvre finale une cohésion relative, sinon l'unité qui fait défaut à cet assemblage hâtif.

Peut-être par la même source qui lui a fourni quelques lambeaux pour son livre, le plagiaire apprend-il que le *Catholique d'Estat* va paraître ; de là cette précipitation pour arriver le premier, cette hâte où l'on sent, au fond, de l'indécision et même quelque crainte ; il n'ose, en effet, signer son ouvrage, alors qu'il laisse assez clairement entendre que son travail n'est pas désintéressé, et s'il le marque de ses initiales, malgré sa déclaration de vouloir garder l'anonymat, ce ne peut être qu'avec l'arrière-pensée de pouvoir le revendiquer un jour avec profit. Ces initiales C. G. s'appliquent au nom d'un personnage dont toutes les caractéristiques concordent avec ce que nous avons exposé, et avec l'opinion unanime des contemporains ; c'est un théologien laïque, un « pseudo-religieux » comme Ferrier (la coïncidence est au moins curieuse), Charles Guron, auteur de la *Discipline chres-*

tienne, d'une ancienne famille du Poitou, voisine et amie de celle de Richelieu, à qui elle fournira des auxiliaires dévoués et de première valeur ; Charles Guron est depuis longtemps connu de ce dernier par sa médisance, son ambition et son esprit d'intrigue toute spéciale qu'il a mise au service des amours de Henri IV. Avenel a reproduit une longue lettre que lui adressait en 1615 Richelieu, évêque de Luçon [1] ; si elle est vraiment de celui-ci (ce qui semble douteux vu son ton d'aigreur de mauvais aloi inaccoutumé), il faut reconnaître que l'auteur était bon prophète en lui reprochant de « ressembler à ces estomachs indigestes qui tournent en mauvais suc tout le bon aliment ».

Sous le rapport des lettres, le nom de Guron était prédestiné dans la maison de Richelieu ; seize ans après, comme on le verra plus loin, Jean de Guron, gouverneur de Marans, cousin du précédent, mettait lui aussi sa plume au service du cardinal, d'après Mathieu de Morgues, et d'une façon aussi peu heureuse ; le pamphlétaire faisait-il entre eux une confusion voulue, ou les deux personnages n'en faisaient-il en réalité qu'un ? Nous reviendrons sur cette question, mais toujours est-il qu'il rééditait contre le second les reproches que Richelieu avait naguère adressés à son cousin, et lui jetait à la face le métier honteux qu'il avait fait auprès de Henri IV et l'affectation de pratiques dévotieuses dont il se serait servi à voiler ses méchantes actions. Quoi qu'il en soit, « ce béat plus capable de présenter un poulet d'une main, en tenant un chapelet de l'autre, que de faire descendre la vérité du ciel [2] », s'était trompé dans son calcul avec la *Responce*, et il aurait mieux fait, en 1625, comme le lui conseillait Richelieu dix ans plus tôt, « de resveiller sa curiosité sur une aultre occurence » ; si on l'avait autrefois accusé « d'ambition lorsqu'il rendoit tant de visites inutiles aux pères jésuites, aux principaux ministres de l'estat et aux favoris du feu roy », la *Responce* lui attirait précisément les mêmes invectives [3]. Elles sont d'autant plus précieuses pour nous qu'elles éclairent un point curieux en découvrant le but de l'indignation de commande qu'il avait répandue dans son ouvrage. Ainsi qu'on l'a vu, la *Responce* incriminait

1. Avenel, *Lettres...*, t. I, p. 137 et note.
2. *Charitable remonstrance de Caton chrestien au card. de Richelieu*, 1631, p. 156.
3. Note 6, p. 44.

Boucher, en évitant de parler des jésuites désignés par la rumeur publique ; la préoccupation persistante et exagérée de mettre hors de cause un Ordre puissant, et de lui faire ainsi sa cour, est trop bien d'accord avec le caractère du personnage « inconnu, ignare et ambitieux », pour qu'il y ait le moindre doute ; de ce côté du reste, il n'avait pas plus de succès que de l'autre ; si le *Catholique d'Estat* le traitait brutalement de plagiaire, en le laissant avec « sa hâte et sa honte », les ennemis de Richelieu en faisaient autant de leur côté et l'écartaient de prime abord du débat, et sans discussion, comme un adversaire négligeable, en quelques mots d'un mépris non dissimulé, pour sa valeur comme pour son caractère. Plus tard, il est vrai, l'un des tenants de l'*Admonitio* lui faisait l'honneur d'une longue riposte, mais le nom d' « Idiot » sous lequel il le désignait presque à chaque page, avec une assurance satisfaite, montre assez le peu de cas qu'ils faisaient de lui ; ils ne décernaient cette épithète ni à l'auteur du *Catholique d'Estat*, ni à l'auteur du *Miroir du temps passé* !

*
* *

La première édition du *Catholique d'Estat* [1] paraissait avec un errata final [2] qui fait mention de la *Responce*, et sans l'extrait du permis d'imprimer annoncé au titre qui le remplaçait dans la seconde édition corrigée. De plus, alors que dans la première édition, l'avis de l'*Imprimeur au lecteur* qui désavoue la *Responce* était imprimé en lettres minuscules et n'occupait qu'une demi-page comme une note insignifiante, dans la seconde, au contraire, cet avis en remplissait trois, et en caractères énormes, plus forts que ceux du texte, tout en débutant par une lettrine gigantesque.

Autrement dit, dans cette seconde édition, l'accusation de plagiat portée contre la *Responce* était plus fortement soulignée en même temps que disparaissait toute mention de cet ouvrage, et

1. *Le Catholique d'Estat, ou discours politique des alliances du roi tres-chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat par le sieur Du Ferrier*, Paris, J. Bouillerot, 1625, in-8° (B. N. Lb. 36-2391) — *Ibid.* (B. N. Lb. 36-2391 A.)

2. Remarquons en passant le nouvel argument que cet errata apporte à notre attribution ; l'une des caractéristiques des œuvres du cardinal, d'accord avec son souci du détail, est le soin apporté à leur perfection matérielle comme caractères et composition typographique ; cet exemple s'ajoute à ceux que nous avons déjà signalés.

que le caractère officiel du *Catholique d'Estat* était plus accentué. Voilà qui n'est pas seulement une coïncidence fortuite, et qui conduit à des conclusions catégoriques ; avec son souci minutieux du détail, Richelieu a tenu évidemment à ce que l'opinion ne s'égarât point sur la provenance et le caractère des deux ouvrages, à ce que la confusion entre eux fût impossible ; il a voulu aussi répudier d'une façon plus énergique et plus frappante toute communauté d'origine du *Catholique d'Estat* avec la *Response*, mais sous l'empire de quelle préoccupation ? S'est-il passé un fait de nature à l'expliquer entre la première et la seconde édition du *Catholique d'Estat* ? L'examen des dates limite le champ des recherches et permet d'y répondre ; le privilège du *Catholique d'Estat* est daté du 23 octobre, et depuis « plus d'un mois tout entier », le 23 septembre au plus tard, par conséquent, l'imprimeur a reçu « la copie » ; or le légat, dont les rapports avec le cardinal sont très tendus [1], a quitté Paris brusquement et inopinément le 22 septembre ; c'est donc *au lendemain même de son départ, que le livre déjà préparé a été mis sous presse*; sa publication avant cet événement eût été dangereusement prématurée, alors que les négociations avec le légat n'étaient pas encore définitivement rompues, et que la situation, bien que critique, n'était pas encore absolument irrémédiable. D'autre part, l'ouvrage avait été, comme nous l'avons vu, composé très précipitamment, puisque l'*Admonitio* avait paru dans les premiers jours de septembre ; cette hâte explique l'errata de la première édition ; de même une étude postérieure plus complète de la *Responce* a dû faire comprendre la nécessité de la désavouer sous une forme plus saisissante.

Un dernier mot pour en finir avec cette œuvre mystérieuse ; pourquoi, dans ces conditions, la troisième édition de la *Responce* paraissait-elle sous le nom de Ferrier ? Une ruse d'imprimeur avide de battre monnaie sur un nom devenu célèbre ? Un subterfuge des adversaires du cardinal pour discréditer l'auteur avéré du *Catholique d'Estat* ? Une manœuvre du parti intéressé à mettre en cause Boucher, pour en écarter les Jésuites ? Les hypothèses, que nous devons nous contenter d'émettre, ne manquent pas, comme on le voit, pour expliquer ce détail, jusqu'à celle qui con-

1. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 221.

sisterait à l'attribuer au cardinal lui-même, ennuyé de la tempête soulevée par le nom de Ferrier et son livre trop retentissant, et cherchant ainsi à établir entre les deux ouvrages une confusion qu'il s'était efforcée d'empêcher au début [1].

1. Un rapprochement curieux : dans la troisième édition du *Catholique d'Estat*, l'avis de *l'Imprimeur au lecteur* apparaît à nouveau imprimé comme dans la première édition, c'est-à-dire en caractères minuscules, et occupe seulement une page.

CHAPITRE XIII

Le cortège du *Catholique d'Estat* ; son corollaire par Richelieu ; *Advertissement à tous les Etats de l'Europe.* Mathieu de Morgues et la *France au désespoir.* L'ingéniosité de Richelieu : *La Cassandre française ; La France revenant en santé* ; *La Pierre de touche politique.* Les officieux et les *Considérations d'Estat.* La paix avec les protestants : Drion. *Le Discours au Roy* et l'*Advis salutaire.*

Le *Catholique d'Estat* provoquait, à son apparition, une réponse venue des Pays-Bas, le *Christiano-politicus,* écrit en latin comme l'*Admonitio,* l'œuvre originaire de la polémique ; une réplique la suivait de près, l'*Advertissement à tous les Etats de l'Europe* [1], en français celle-là comme le *Catholique d'Estat* dont elle n'était qu'un corollaire, et auquel elle se référait minutieusement [2]. L'auteur consacrait exclusivement sa préface à l'appellation qui servait de titre à ce dernier, et qui venait d'être déclarée suspecte à l'Assemblée du Clergé ; il en expliquait le sens et la défendait contre les interprétations malveillantes et erronées : quant au corps de l'ouvrage portant en sous-titre *Propositions de la plupart des Estats de l'Europe,* il avait pour but de dénoncer les ambitions sans scrupules de l'Espagne et sa politique d'expansion menaçante, mais sans toucher à la question religieuse et en restant sur le terrain de la politique spéculative.

Ce n'était autre chose, en deux mots, que le *Catholique d'Estat,* fortement condensé, mais débarrassé de toute la partie doctrinale ; si l'auteur se solidarisait complètement avec lui, en le désignant même comme la « réponse du roi [3] à l'*Admonitio* », il se

1. *Advertissement à tous les Estats de l'Europe, touchant les maximes fondamentales du gouvernement et les dernières des Espagnols,* Paris, 1625, in-8°, 16 p. Préface au lecteur, 14 p. n. chiff. (belle édition avec fleuron au titre). *Ibid.,* 12 p. Préf. au lecteur, 10 p. n. chiff. (édit. grossière sans fleuron.) *Ibid. par le sieur du Ferrier,* Paris, J. Bouillerot, 1626.

2. *Ibid.,* 1re édition, Préface, f° v, r°.

3. *Ibid.,* Préf , f° v, v°.

gardait de prononcer le nom de ce dernier, et ne citait parmi les libelles incriminés que le *Mysteria politica* [1]. Cette tactique de parti pris de vouloir ignorer le point de vue religieux sur lequel se plaçaient les adversaires de sa politique dénonce assez la main de Richelieu ; c'est bien à lui et à lui seul qu'il faut restituer ces quelques pages, où il lui était enfin permis d'élever la voix comme homme d'Etat, sans emprunter les concours dont il avait cru devoir s'entourer pour le *Catholique d'Estat*.

Seul, d'abord, il a pu se permettre d'attribuer au roi et d'abriter sous la Couronne l'ouvrage paru sous le nom de Ferrier, et le ton d'autorité, qui ne se dément nulle part dans l'*Advertissement*, vient encore renforcer le poids de cette affirmation ; s'il parle du reste du *Catholique d'Estat*, c'est comme de l'œuvre d'un tiers, et il est, en cela, logique avec lui-même ; il « sait taire la vérité, mais non pas la violer » ; à ses yeux, le *Catholique d'Estat* qu'il a mis sous le nom de Ferrier n'est pas de lui ; n'est-elle pas de ce Conseil de conscience qui représente l'opinion des théologiens français contre une doctrine venue de l'étranger ? Aussi, peut-il dire, en réalité, sans violer la vérité, que « jusqu'icy il n'a opposé que le « mépris et le silence » aux livres espagnols qui ne « laissent sans les décrier aucune des parties de la monarchie « très-chrestienne [2] ».

Pour la première fois, depuis son arrivée au pouvoir, Richelieu est descendu ici lui-même dans la lice, non point comme il l'avait déjà fait souvent pour surveiller son champion et le guider, mais pour croiser lui-même le fer, sans le quitter, durant tout un assaut ; pour cette œuvre, plus encore que pour la précédente, Ferrier a seulement tenu la plume sous la dictée de Richelieu ; la note personnelle du maître y domine d'un bout à l'autre. Dès les premiers mots, elle éclate et se maintient jusqu'à la fin, et non pas seulement avec des détails révélateurs comme dans le *Catholique d'Estat*, mais avec la persistance caractéristique d'une allure plus hautaine et d'une forme plus dogmatique qui en rehaussent l'accent d'autorité. Certains mots décèlent l'ecclésiastique de carrière, tels que cette allusion à l'attitude de l'Espagne

1. *Advertissement...*, f° II, v°.
2. *Ibid.*, f° II, v°.

dans « les appellations comme d'abus [1] », une question qui a été l'objet des plus vives préoccupations de Richelieu [2] ; d'autres sentent le froissement personnel comme ces « reproches de cardinal d'Estat [3] » qu'on lui a jetés à la face ; n'est-ce pas enfin une réminiscence frappante de son séjour à la cour papale que cette comparaison des auteurs des libelles ennemis avec « ce monstrueux Aretin qui s'appeloit le Fléau des Princes [4] », et cette définition du sens donné à Rome au terme de « cardinale Statista [5] », une particularité trop spéciale pour qu'elle ait été connue d'un autre que d'un membre ou d'un familier du Sacré Collège, initié en tout cas aux intrigues qui se jouent autour du Saint-Siège et qui est sans doute l'épithète sous laquelle il était désigné dans l'entourage du légat. Si l'on passe de la préface au corps de l'ouvrage, peut-il être d'un autre que d'un dignitaire de l'Eglise, ce développement de la 9e proposition : « *L'honneur des Espagnols est insupportable à toutes les nations de l'Europe* », où il prend comme l'exemple le plus typique du mépris insultant des Espagnols pour les étrangers, leur refus « à souffrir que leurs subjects fussent sous nos Evèques et Primats François au Païs-Bas, le pape ayant dû fléchir sous leur orgueil pour faire de nouveau à leur fantaisie » ? Et à qui attribuer à un autre qu'à lui cette allusion à réticence aussi significative : « J'en « appelle à témoins encor les bons religieux des ordres nouveaux, « qui ont esprouvé des Supérieurs espagnols, qui sçavent bien « ce que je veux dire [6] ».

Les Propositions de la plupart des Estats de l'Europe (le sous-titre sous lequel l'ouvrage est le plus connu) sont au nombre de 15 ; la concision et la netteté de leur développement dans une ordonnance magistrale de thèse d'école, aboutissant à une conclusion courte, précise et foudroyante comme un coup de massue, portent bien la marque de Richelieu ; elles sont dues, ainsi que la préface, à l'insomnie ininterrompue d'une nuit, ou de deux tout au plus ; elles ont été dictées rapidement, toutes deux sans arrêt

1. *Advertissement...*, Préf., f° II, r°.
2. *Test. pol.*, t. I, p. 110-127.
3. *Advertissement...*, Préf., f° IV, r°.
4. *Ibid.*, Préf., f° II, v°.
5. *Ibid.*, f° VI, r°.
6. *Ibid.*, f° V, r°.

et sans hésitation, sous l'empire d'une surexcitation visible ; elle est accusée par l'emploi de quelques termes d'une énergie brutale comme ces « mots de gueule [1] », et surtout par le mélange des formules impersonnelles (*nous* et *on* [2]) destinées à sauvegarder l'anonymat, précaution contredite par le pronom personnel qui ouvre le livre, dans le geste de l'homme qui se démasque pour relever le gant, et qui, bien que rarement employé [3], émerge encore cependant parfois de-ci et de-là comme dans quelques accès d'irritation qui font oublier la prudence.

Muet et déférent, Ferrier a suivi ce soir-là avec peine, en luttant contre le sommeil, la voix tranchante et encolérée du cardinal, enfoui dans son fauteuil et grelottant sous sa fièvre, feuilletant, de sa main amaigrie et crispée, le *Christiano-politicus* ouvert à côté du *Catholique d'Estat*, au seul bruit de la plume du scribe grinçant sur le papier, dans le silence de la nuit ; lorsque l'ancien ministre, à moitié somnolent, a quitté la chambre, la dictée terminée, sur un geste bref du maître, pour gagner la couchette qui l'attend dans la garde-robe voisine, Richelieu a pris place à son tour à la table, a parcouru lentement et longuement le manuscrit, l'a corrigé de sa main et mis son visa au bas du dernier des feuillets que Carpentier ou Le Masle apporteront le lendemain matin à l'imprimeur ; mais il n'a pas compté avec le coup d'œil indiscret d'un tiers de son entourage, et une confidence parvenue aux oreilles d'un de ses ennemis secrets nous vaudra quelques mois plus tard la révélation de cette scène en un témoignage précis et irréfutable [4].

*
* *

Les deux premières éditions de l'*Advertissement* paraissaient, en 1625, sans nom d'auteur ; la troisième, en 1626, portait le nom de

1. *Advertissement* .. Préface, f° v, r°.
2. *Ibid.*, f° III à VII.
3. *Ibid.*, Préface, f° 1, 9, 10, 12, 14.
4. « Vide Œsopi fragmenta apud Ferrerium in pretiosa et politicissima « Admonitio ad Principes Europæ, cujus autographum adhuc extat, cum anno- « tationibus Cardinalis, et ejusdem Approbatione et Censura. » (*Resolutiones magistrales Quœstionum Quodlibeticarum mense Decembri, anni 1625, Illustrissimo Cardinali Richelieu dedicatorum...*, Parisiis, 1626, p. 16.)

Ferrier; était-ce une conséquence de la divulgation du nom de l'auteur dans le pamphlet latin que nous venons de citer, afin de donner le change ? Pour solidariser l'ouvrage avec le *Catholique d'Estat,* dans le but de renforcer l'attribution de ce dernier à Ferrier ? Toujours est-il que l'*Advertissement,* uniquement politique, n'était pas l'objet des mêmes attaques que le *Catholique d'Estat*, la question religieuse n'intervenant plus. Pour la même raison, sans doute, l'on ne se cachait point pour l'attribuer à Richelieu, et avec la précision de détails que l'on a vue. Il est vrai que le pamphlet auquel on les doit, les *Resolutiones magistrales*, est cette même diatribe passionnée qui attribuait au cardinal *le Miroir du temps passé*, mais elle ne les faisait suivre d'aucun commentaire de l'ouvrage lui-même ; cette remarque augmente singulièrement la valeur à accorder à son affirmation, surtout si l'on en rapproche le jugement très modéré du *Sapiens francus*, l'un des libelles postérieurs les plus sérieux qui a le mieux étudié les origines des pièces issues du cabinet de Richelieu : « L'auteur « du *Discours* et des *Propositions* est moins coupable ; car sa « fureur est plus courte et peut-être un demi-grain d'ellébore « suffirait-il à le guérir [1] ».

Dans son *Testament politique,* en parlant des convoitises dangereuses de l'Espagne, Richelieu dit : « qu'il a traité plus au « long cette matière dans un autre ouvrage [2] » ; Foncemagne [3] et après lui M. Hanotaux [4] en ont conclu sans preuves qu'il faisait par là une allusion à l'*Histoire de la mère et du fils*, tirée de ses *Mémoires*. N'est-il pas plus vraisemblable d'admettre que le cardinal visait par ces mots, non point une partie de ses *Mémoires* inachevés, mais bien un « ouvrage » complet, une œuvre spéciale, consacrée uniquement à cet objet, et lui appartenant toute en propre, non point le *Catholique d'Estat,* qui ne réunit qu'une partie de ces conditions, mais l'*Advertissement,* qui lui faisait suite, et pour lequel il avait dû conserver une prédilection toute particulière, comme l'une de ses œuvres les plus nettes et les plus concises.

1. « Discursus et propositionum author minus peccat. Brevior est enim illius « furor et fortasse medio jugere Hellebori sanari posset. » *Sapiens francus*, p. 5.
2. *Test. polit.*, t I, p. 19.
3. Foncemagne, *Lettre sur le Test. polit.*, 1764, p. 102.
4. *Maximes d'Etat et fragm. polit.*, p. 737, note 6.

*
* *

Mathieu de Morgues était tout naturellement désigné pour tenir sa place dans cette polémique et y jouer le rôle que lui assignait sa faconde violente et populacière ; comme dans la période du *Mysteria politica*, il faisait encore à nouveau pendant à Fancan et au *Miroir* avec la *France au désespoir*, parue après l'*Advertissement*, dans les premiers jours de novembre, au lendemain de la condamnation au feu de l'*Admonitio* [1] : le titre emprunté à la *France mourante* du chanoine pamphlétaire précise assez sous quelle influence il l'avait écrit ; la mémoire toute fraîche encore de la lecture du *Miroir*, il s'en appropriait sans feinte des pointes et des images, comme « le singe qui se sert de la patte du chat [2] », « les grains bénis et les arguments cornus [3] », « brûler la maison pour en chasser les rats [4] », de même qu'il en empruntait d'autres à la *Voix publique* comme les « huguenots à 24 carats [5] » ; autant dans la *Ligue nécessaire* l'influence de Richelieu est manifeste, autant maintenant l'on sent qu'elle a disparu pour faire place à celle de Fancan, qui n'a certainement pas été fâché de voir l'aumônier et panégyriste [6] de la reine mère reprendre la thèse du *Miroir*, mais cette fois sans ménagements et sans artifices, avec la virulence accoutumée de ses sermons ; car la *France au désespoir*, parue sans lieu ni date, est un véritable sermon, comme l'abbé de Saint-Germain a l'habitude d'en faire depuis des années, dans les paroisses de Paris où ils attirent la foule, depuis qu'il a quitté sa chaire de Notre-Dame des Vertus ; c'est la première œuvre de lui, où le prédicateur, violent, heurté et sans méthode, se révèle dans son naturel ; ce pamphlet est un sermon populaire de la Ligue, jeté à la foule avec des éclats de voix sonores comme des trompettes de cuivre, ne reculant ni devant l'exagération emphatique que la chaire autorise ni devant le mot énergiquement trivial [7] ; Richelieu, dans

1. *La France au désespoir*, p. 18.
2. *Ibid.* p. 9.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. *Ibid.*, p. 23.
5. *Ibid.*, p. 16.
6. *Ibid.*, p. 19 et 20.
7. *Ibid.*, p. 10.

la bouche duquel on le rencontre d'aventure [1], le tient peut-être de lui, de même qu'il lui a peut-être aussi emprunté un jour la figure des pamphlets comparés aux « queues des comètes [2] ».

De Morgues ne connaît pas la diplomatie et crie bien haut ce qu'il pense, sans souci de l'ordonnance et de la mesure, comme on le lui reprochera plus tard, lorsqu'il mettra sa plume au service d'une autre cause. De temps à autre, une belle pensée émerge dans une page, comme une envolée oratoire dans le feu de l'improvisation : « Le ciel ne donne point de lettres d'éternité aux Etats, non plus qu'aux hommes [3] », mais c'est l'exception, et son discours produit à la lecture l'impression du décousu dans la violence. Il est bruyamment expressif dans ses sympathies comme dans ses haines ; d'après le P. Garasse, il a été un de ses premiers calomniateurs auprès du cardinal [4], et c'est dans sa maison que Laffemas et Favereau viennent entretenir leur inimitié contre les Jésuites [5] ; ancien novice de leur Ordre à Avignon, il intrigue maintenant contre eux, et joue dans l'affaire des Réguliers à l'Assemblée du Clergé un rôle actif qui témoigne de son influence [6] ; nous verrons dans le chapitre suivant comment elle s'exerce à ce moment auprès de Léonor d'Estampes, nommé rapporteur de la censure contre l'*Admonitio*. Il défend ses amis avec un acharnement emphatique ; sous sa plume, l'auteur du *Miroir* apparaît comme « un fidèle Français, bon chrestien, franc gaulois, s'il en « fut oncques et digne du cèdre, dont le nom sera gravé non seu- « lement sur le marbre ou le porphyre, mais bien dans le ciel [7] ». S'il ne nomme point le cardinal, il le désigne assez comme « cette merveille de la France qui reluit et d'un courage héroïque « défend S. M. élevée par tant de siècles sur toutes les nations de « la Terre » ; cet éloge assez banal est suivi d'un mouvement qui le relève : « L'escarlate n'a pu empescher que les conjurez contre « ma félicité n'ayent attaqué l'intégrité de ce grand Prélat jus- « ques à murmurer d'une excommunication [8]. » Son tempérament

1. Bussy, *Mémoires*, Paris, 1712, t. I, p. 39.
2. *La France au désespoir*, p. 13 ; *Mémoires*, t. II, p. 521.
3. *La France au désespoir*, p. 30.
4. P. Garasse, *op. cit.*, p. 127.
5. *Ibid.*, p. 132.
6. *Ibid.*, p. 45.
7. *La France au désespoir*, p. 10.
8. *Ibid.*, p. 15 et 16.

n'est pas plus celui d'un théologien que d'un diplomate, et pas plus dans les choses religieuses que dans les questions politiques, il ne connaît l'ironie discrète de l'homme d'Eglise par laquelle le mot enveloppe la pensée. Pour lui, « les bulles du légat sont des ampoules [1] », Eudemon Johannes « le tiercelet de Ravaillac [2] », et il s'exprime sur le mépris du légat [3] « et les audaces et insolences de la cour de Rome [4] », comme jamais son ami Fancan même n'oserait le faire.

Si nous insistons sur ce pamphlet, qui d'un autre ne mériterait qu'une simple mention, c'est qu'il sort de la maison du cardinal, qu'il se rattache directement au *Jugement* de l'évêque de Chartres, qu'il a inspiré comme on le verra tout à l'heure, et enfin qu'il a une signification de tout premier ordre en ce qui concerne Richelieu. La *France au désespoir* a été certainement écrite en dehors de celui-ci, et fort probablement à son insu, mais le caractère de l'auteur permet d'avancer que si elle a dénaturé les idées du maître en les exagérant outre mesure, l'on y retrouve le fond de ses entretiens intimes avec ses familiers : sa mauvaise humeur contre le légat, sa haine contre les financiers, sa rancœur contenue contre La Rochelle dans la question du parti protestant...

L'absence complète de tenue de ce libelle seule suffirait à écarter le nom de Fancan auquel M. Fagniez l'a attribué [5] ; le panégyrique de la reine mère [6] quelque peu imprévu qu'il renferme, en dehors de tout le reste, dénonce assez Mathieu de Morgues. Ses adversaires bien renseignés n'hésitaient pas du reste à l'en charger [7], et avant qu'il fût désigné par son nom, un pamphlet

1. *La France au désespoir*, p. 14.
2. *Ibid.*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 21.
4. *Ibid.*, p. 29.
5. G. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 381.
6. *La France au désespoir*, p. 19 et 20.
7. « Auctor *Franciæ desperabundæ* est familiaris Cardinalis, nec tamen nomen « infami libello prostituere ausus est », p. 5. « ... nam bullas omnes ut ampullas « irrident, ut habes in libri cui titulus *La France au désespoir*, cujus author est « familiaris Cardinalis D. à S. Germano, p. 22. « ... Patronos autem rebellionis « et Hugonottarum Ferrerium et D. à S. Germano cum aliis qui nomina in- « famibus scriptis addere ausi non sunt », p. 23 (*Sapiens francus*, Parisiis, 1626.) « Sacrosanctum senatum ad Sanctum Germanum et Franciam desperatam... (*Scopæ ferrerianæ*, Ambosiæ, 1626, p. 99.)

contemporain le faisait suffisamment en lui appliquant l'épithète [1] d'une de ses figures qui associait « le Basilic » au « Miroir [2] ».

Une simple remarque achèvera de confirmer notre attribution à de Morgues ; dans sa violence, la *France au désespoir* était autrement injurieuse pour la cour de Rome que les pamphlets subtilement venimeux de Fancan ; leurs adversaires communs ne les enveloppaient pas cependant tous deux indistinctement dans la même réprobation ; alors qu'ils ne ménageaient pas leurs foudres pour le premier, ils faisaient largement la part du tempérament impulsif de leur ancien novice d'Avignon, et ils lui témoignaient une indulgence quasi confraternelle dans un sentiment d'espoir de retour ; l'on ne peut voir autre chose dans ces quelques mots typiques qui accompagnent son nom dans le pamphlet où on lui attribuait formellement la *France au désespoir* : « Differtur autem sententia spe emendationis [3] ».

*
* *

L'ingéniosité apportée par Richelieu dans cette lutte ne se ma-

1. *Resolutiones magistrales*, 1626, p. 11.
2. *La France au désespoir*, p. 28.
3. *Sapiens francus*, 1626, p. 58.

A côté de la *France au désespoir*, se place l'*Advis au roy sur le libelle diffamatoire d'un Admoniteur execrable sans nom*, 1625 (in-8° 23 p.), paru avant la condamnation au feu de l'*Admonitio* (p. 19). Comme l'ouvrage de Mathieu de Morgues, dont il rappelle l'allure oratoire ampoulée et confuse, et auquel on pourrait l'attribuer, s'il n'était signé D. V. P., il a été écrit sous l'inspiration du *Miroir du temps passé* auquel il fait allusion, p. 20, et il est dû, en tout cas, à un ami de Fancan. Dirigé ouvertement contre les Jésuites, il les rend responsables de l'*Admonitio*, en les accusant de préparer un nouveau Ravaillac, et il conseille au roi de choisir pour confesseur « un bon docteur de Sorbonne, qui « n'aye d'autre desseing que de bien confesser, autre interest que votre salut, « et le sien, autre but que l'ignorance des affaires de vostre Estat, privé de « l'haleine étrangère » (p. 21) ; l'on retrouve systématiquement cette idée dans l'œuvre de Fancan : (Fagniez, *Fancan et Richelieu*, 1911 : *Avis à Richelieu*, p. 40, et *Advis au Roi*, p. 43) ; quelques mots de ce passage de l'*Advis au Roy* paraissent même textuellement empruntée à une lettre anonyme de 1621 attribuée au P. Joseph par Avenel, et restituée à Fancan par M. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 99 ; Avenel, *Lettres*, t. I, p. 685, note I. Nous ne faisons que mentionner cet opuscule, car il n'eut pas de suite, et passa inaperçu dans cette polémique ; son auteur serait-il ce De Villiers que le P. Garasse signale à propos de l'*Admonitio* avec Fancan et quelques autres, comme un de leurs plus ardents ennemis, *Histoire des Jésuites de Paris*, p 70, et ce personnage est-il le même que De Villiers-Saint-Genest, écuyer de la reine mère, dont il est question dans la *Correspondance* de Richelieu ? Remarquons en passant à ce sujet l'éloge de la reine qui figure au début de l'*Advis au Roy*, p. 5 et 6.

nifeste pas seulement par sa tactique ; l'ensemble des ouvrages que nous venons d'examiner la met suffisamment en relief ; elle éclate encore dans la variété des moyens dont il usait pour créer un mouvement d'opinion en faveur de ses idées contre l'Espagne, et l'on peut la constater dans plusieurs ouvrages accessoires ; nous nous contenterons d'en citer trois qui sont typiques à ce point de vue.

La *Cassandre française* [1], qui n'a par elle-même aucune valeur, et que nous citons ici, bien que datée de 1626, empruntait son titre à l'un des pamphlets les plus violents et les plus efficaces [2] parus alors contre le maréchal d'Ancre, et dont le retentissement avait jadis été assez grand pour provoquer une plainte du favori contre le Parlement auquel il reprochait son indulgente partialité pour ces attaques ; ce serait peut-être aller trop loin que d'attribuer sans restriction à Richelieu l'idée d'exploiter le souvenir exécré du maréchal d'Ancre en réveillant ainsi la haine populaire, mais l'hypothèse est vraisemblable ; Fancan avait déjà usé du procédé dans la *Voix publique*, avant de l'appliquer dans le *Miroir*, et le coup avait porté, car la *Faulce glace* le lui reprochait avec aigreur.

Pour la *France revenant en santé* [3], il y a moins d'incertitude ; l'on a vu plus haut qu'un des soucis de Richelieu à son arrivée au pouvoir avait été la recherche des financiers, et que la *France en convalescence* avait été inspirée par lui, comme un appel à l'opinion qui était sûr de trouver un écho populaire. La question était toujours d'actualité ; Richelieu la reprenait, et l'exploitait encore, mais en la faisant servir cette fois de préface à un réquisitoire contre l'Espagne ; c'était dans une forme inverse de celle de la *Cassandre* ; le titre seul était légèrement modifié, mais sans changer le texte suivi maintenant de quelques nouvelles pages consacrées à la politique ; cette addition sous la rubrique la *France parlant au Roy*, précédée d'un mauvais huitain contre les Jésuites, était due à de Morgues ; l'auteur de la *France au désespoir* a signé cette adjuration d'une trivialité violente qui sent la

1. *La Cassandre française à sa Patrie*, 1626.
2. G. Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, 1639, p. 469.
3. *La France revenant en santé après sa grande maladie ou ses tres humbles remonstrances au Roy avec l'exortation qu'elle faict à Sa Majesté touchant les affaires de ce temps*, 1625.

chaire populaire de la Ligue, avec des éclats de voix désordonnés et ses expressions et figures caractéristiques dans leur naturalisme [1].

Quant au troisième ouvrage, il est certainement le plus intéressant, à cause de la part directe qu'y prenait Richelieu, et parce qu'il marquait une incursion de la polémique dans le domaine littéraire.

L'Italien Trajano Boccalini avait publié dans sa langue en 1615 une satire humoristique contre l'Espagne, la *Pierre de touche politique* [2], qui lui avait coûté la vie, et avait été réfutée par Simon Bassius, chanoine de Benevent, dans son *Apologie pour la monarchie d'Espagne*, imprimée à Naples en 1619 [3] ; Giry la traduisait [4], et son premier travail de ce genre était certainement plus tard aussi son premier titre à l'Académie française dès sa fondation [5] ; mais qu'il eût été ou non rémunéré par le libraire au tarif habituel de 30 sols ou un écu la feuille [6], il l'exécutait certainement d'après les ordres du cardinal, car il ne mettait que son nom au bas de l'*Epître au lecteur* qui est tout entière de ce dernier, et sans conteste possible. La phrase nerveuse et concise est marquée au coin de Richelieu, et il suffit de la comparer à la Préface d'une traduction postérieure de Giry [7] pour qu'il n'y ait pas le moindre doute sur la supercherie. Des expressions ou des membres de phrase se retrouvent dans l'*Advertissement* [8], et une phrase entière prise dans le *Catholique d'Estat* achève de renforcer l'attribution de ces trois pages à Richelieu : « Cette nation (l'Espagne)

1. *La France revenant en santé*..., p. 26.
2. *Pietra del paragone politico.*
3. *La Bibliothèque choisie de M. Colomies*, Paris, 1731, p. 205.
4. *Pierre de touche politique tirée du mont de Parnasse, où il est traitté du gouvernement des principales Monarchies du monde. Traduite en français de l'italien de Trajano Boccalini.* Paris, Villery, 1626. *Avec privilège du roi.* (Le Privilège est du 10 décembre 1625.) V. sur Boccalini une note dans le *Nodœana*, Paris, 1701, p. 58.
5. Pelisson, *Histoire de l'Académie française*, Amsterdam, 1717, p. 379. — Olivet, *ibid.*, Amsterdam, 1730, p. 117.
6. De Boisselle, *Recherches historiques curieuses et remarquables*, Paris, 1723, p. 102.
7. *Apologétique, ou défense des Chrestiens contre les accusations des Gentils, ouvrage de Tertullien, mis en français par Louis Giry*, Paris, 1635.
8. « .. Opprimer ses voisins sous prétexte de religion... Par la comparaison « du passé peuvent juger du présent... » (*Advertissement à tous les Estats de l'Europe*, Paris, 1625, Epître, f° 7. r°.)

« qui a toujours eu l'intérest de Dieu et de l'Eglise en la bouche, « et ne l'a jamais eu dans le cœur. »

Dans son œuvre immense, une centaine de lignes représentent bien peu de chose, en elles-mêmes ; mais outre qu'elles servent à montrer son esprit de ressources, et apportent une contribution aux origines de l'Académie française, elles mettent en scène Giry dont Richelieu utilisera bientôt à nouveau les talents de traducteur.

*
* *

Si la violence de ses comparses compromettait Richelieu, elle servait aussi à ses desseins en faisant ressortir par comparaison la modération du *Catholique d'Estat* vis-à-vis des Jésuites ; mais il faut remarquer qu'aucun des écrivains que nous venons de voir n'était sorti, dans leurs attaques contre eux, du domaine des idées et que leurs accusations étaient uniquement destinées à émouvoir l'opinion publique et non pas à provoquer des sanctions de la part des pouvoirs.

Un nouveau libelle remarquable, les *Considérations d'Estat* [1] obéissait, au contraire, à ce dernier objectif, avec une tactique nouvelle qui était le contre-pied de celle de Richelieu ; il attaquait de front l'Ordre des Jésuites, mais en visant surtout directement les Jésuites français, qu'il rendait responsables de l'*Admonitio*, eux et leur doctrine, en leur reprochant d'avoir voulu fomenter une seconde Ligue, et en évoquant leurs luttes anciennes devant le Parlement dont il réclamait l'intervention. L'ouvrage paraissait au lendemain de la censure de la Faculté de théologie [2] et de la Sorbonne et après l'*Apologie* de Pelletier [3] ; déjà la question de l'*Admonitio* avait été posée devant l'Assemblée du Clergé : nous anticipons donc en examinant ici les *Considérations d'Estat*, mais il le faut pour expliquer l'attitude du Parlement et son intervention

1. *Considérations d'Estat sur le livre publié depuis quelques mois sous le titre d'Avertissement au Roy*, 1625, in 4°. L'ouvrage avait trois autres éditions in-8 l'une en 1625, les deux autres en 1626 ; nous nous référons ici à la seconde.

2. *Ibid.*, p. 10. La délibération avait lieu le 26 novembre ; la censure était rendue le 1er décembre.

3. *Ibid.*, p. 26.

dans les débats de l'assemblée du clergé auxquels est consacré le chapitre suivant.

Dans une allusion au *Catholique d'Estat*, l'auteur reprochait leur tiédeur à certaines réponses faites à l'*Admonitio* : « Je ne scay, di- « sait-il, comment il advient quelquefois que ceux qui se donnent « la peine d'y faire des responses n'apportent à cela ny tant de « courage, ny tant d'ardeur : soit que la probité ne soit point si « agissante ny si véhémente que la scélératesse, soit qu'ils crai- « gnent de tomber tout à fait dedans la haine et la rage de ceux qui « sont intéressés [1] ».

Ce trait classerait, en apparence, l'auteur « resté inconnu [2] » dans la catégorie des indépendants ; il fait bien penser à Fancan qui dans ses pamphlets contre Luynes et ses successeurs, surtout dans la *Voix publique*, reprochait jadis à Richelieu sa tiédeur et ses compromissions avec la faction espagnole ; de nombreux éléments semblent de même avoir été puisés dans le *Miroir du temps passé* [3] ; mais les points de contact s'arrêtent là ; ni le tempérament ni le style ne sont ceux de Fancan, pas plus que de Mathieu de Morgues, et une particularité que nous verrons plus loin empêche d'ailleurs, indépendamment de tout le reste, de regarder l'ouvrage comme sortant du cabinet de Richelieu. Il faut chercher l'auteur parmi les parlementaires, gallicans et sorbonniens forcenés, ennemis acharnés des Jésuites, peut-être un assidu du cabinet fondé par de Thou, un milieu dont les échos parviennent à Richelieu, mais dans lequel aussi pénètrent ses idées, apportées par des familiers comme Ferrier. Aussi, malgré la critique de la mansuétude du *Catholique d'Estat* pour les Jésuites, n'est-il pas étonnant d'y retrouver sinon l'influence de Richelieu, au moins une communauté de vues remarquable avec lui, sur certains points que ni Fancan, ni Le Guay, ni Mathieu de Morgues n'avaient même effleurés ; elle est même si complète, que, malgré la hardiesse de l'hypothèse, l'on se demande s'il n'est pas, pour ceux-là

1. *Considérations d'Estat*, p. 11.

2. Fagniez, *L'opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, p. 381. Geley, *op. cit.*, ne mentionne pas cet ouvrage.

3. Citons seulement ses reproches au P. Arnoul sur ses intrigues (*Considérations d'Estat*, p. 36), ses conseils au Roy au sujet de ses confesseurs (*ibid.*, p. 25), un cliché qui revient comme une obsession sous la plume de Fancan.

tout au moins, le reflet de la pensée intime de Richelieu confiée à un tiers d'une discrétion éprouvée.

Dans son ensemble, la thèse de l'auteur n'était autre que celle du *Miroir* et de la *France au désespoir*, mais en limitant aux Jésuites son réquisitoire, et en le portant sur le terrain spéculatif à la barre du Parlement ; il les montrait exerçant, en dépit des lois, leur influence par leurs collèges, leur ingérence insidieuse dans la Cour et les affaires publiques, au seul profit de l'Espagne à laquelle ils sacrifiaient la France de propos délibéré, et dont la suprématie temporelle était pour eux le gage de la puissance spirituelle de l'Eglise ; à l'inverse du *Catholique d'Estat*, il ne séparait pas, en leur attribuant l'*Admonitio* [1], les Jésuites français de leurs confrères étrangers. Les PP. Coton, Arnoux et Suffren [2] étaient comme dans celui-là désignés ouvertement, mais ils étaient loin d'y être cités « par honneur ». Sa menace de l'exécution des arrêts du Parlement contre les Jésuites rentre trop loin dans les vues de Richelieu, qui voulait à tout prix leur soumission, pour n'être pas frappante. Pour combattre leur doctrine, le *Catholique d'Estat* s'appuyait avec une insistance ironique sur l'autorité du P. Mariana, « grand amateur de la vérité, Espagnol, « mais sans passion » : les *Considérations d'Estat* rapprochaient au contraire, sans artifice, la doctrine « digne d'exécration » du même Père de celle de l'*Admonitio*, en montrant combien celle-ci la dépassait [3] ! La communauté de l'effort ne pouvait aller plus loin dans la variété du procédé.

Nous avons constaté, à l'examen du *Catholique d'Estat*, le soin avec lequel certaines questions épineuses avaient été laissées de côté, notamment celle du pouvoir temporel du Pape, à laquelle la situation d'hostilité imminente de la France avec la cour de Rome donnait un caractère aigu d'actualité ; le principe seul de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel chez les puissances catholiques y avait été posé et défendu. L'auteur des *Considérations d'Estat* les abordait, au contraire, de front, et l'on ne peut moins faire que de remarquer l'identité de ses vues avec celles que Richelieu a exposées dans le *Testament politique* et dans les

1. *Considérations d'Estat*..., p. 20.
2. *Ibid.*, p. 34, 36, 37, 43.
3. *Ibid.*, p. 8.

Mémoires ; dans ses considérations sur la dualité du pape comme souverain temporel et chef de l'église, l'auteur inconnu, « en vray catholique », instruit à distinguer entre la puissance « spi-« rituelle et séculière [1] », disait-il, apportait un tact et des ménagements pour la personnalité du Pape qui reflètent des préoccupations analogues à celles qui ont dû assaillir Richelieu dans sa dualité d'homme d'Eglise et d'homme d'Etat. Elles semblent une paraphrase du passage du *Testament politique* sur « l'obéissance qu'on doit rendre au Pape [2] ». Si l'on prend les *Mémoires*, deux mots sur le défaut de garantie politique que donnerait pour l'avenir la parole du Pape [3] ne peuvent être mieux traduits que par cette phrase des *Considérations d'Estat* : « Outre que nous n'avons point « lettres que tous ceux qui viendront après luy ayant les mesmes « sentimens, aussi scavons-nous qu'ils ne sont point toujours « maistres absolus de leurs bonnes intentions. Ils sont souvent « violentez, et font plus ou moins qu'ils ne veulent [4]. »

Il serait trop long de citer toutes les idées de l'auteur analogues à celles de Richelieu ; nous en relèverons seulement une, qui est typique, sur la bienveillance marquée de la cour de Rome pour la force, l'un des ressorts de sa conduite [5] ; elle n'avait alors rien que de très logique, du reste, car elle était la conséquence pratique de la fameuse maxime : *Potestas omnis a Deo* que le régalisme invoquait lui aussi et qui avait été la base, dénaturée plus tard, du statut primitif des Eglises nationales.

Il n'est point de corde dans cette polémique, que Richelieu n'ait essayé de faire vibrer ; aussi, bien qu'il ne l'ait point inspiré, ce factum a pu néanmoins rentrer dans ses vues. Sûrement il ne lui

1. *Considérations d'Estat...*, p. 49.
2. *Test. polit.*, t. I, sect. IX, p. 166.
3. « Outre que Sa Sainteté est mortelle... » *Mémoires*, t. II, p. 476.
4. *Considérations d'Estat*, p. 48.
5. « Or, il se faut aussi souvenir d'une autre maxime, qui est non seulement « fondée en très-grandes raisons, mais encore approuvée par infinies expé-« riences ; que tant que nous aurons de quoy estre n considération par nos « propres forces, et par la puissance de notre Estat, nous serons toujours très « bien à Rome, et que ceste Cour sage et advisée par dessus toutes les autres, « sçaura bien accomoder ses intérests aux nostres. » (*Considérations d'Estat*, p. 17.) Richelieu en disait autant devant le roi, pour justifier son refus de céder aux instances de la cour de Rome en vue de se rapprocher de l'Espagne... Le cardinal soutint courageusement... (*Mémoires*, t. II, p. 313). Le *Testament politique* fournit la même considération. (T. II, p. 33 et 34.)

a pas déplu de voir un tiers lui reprocher sa mansuétude envers les Jésuites, tout en donnant un corps aux sous-entendus menaçants du *Catholique d'Estat* ; sous ce rapport, en effet, les *Considérations d'Estat* complétaient bien son œuvre d'intimidation des Jésuites, en montrant à ses adversaires les armes qu'il avait en réserve contre eux avec le Parlement, et elles ne le servaient pas moins en le justifiant par avance de toutes les mesures de rigueur possibles.

Quoi qu'il en soit, et ceci vient à l'appui de cette hypothèse, le fait est que l'ouvrage recevait une publicité quasi officielle par son insertion dans le *Mercure français* ; il n'y était point toutefois reproduit textuellement, car il eût été un désaveu du *Catholique d'Estat*, en ce qui concernait les Jésuites, mais en une courte analyse, où tout ce qui avait trait aux protestants avait été soigneusement éliminé [1].

L'on s'explique cette précaution en lisant les dernières pages qui leur étaient consacrées ; et l'on comprend aussi pourquoi l'ouvrage n'a pu sortir du cabinet de Richelieu ; l'auteur reconnaissait que « cette malotrüe Assemblée de la Rochelle avoit fait tout ce « qu'une cohüe de fous et d'insensez pouvait faire [2] » ; comme le *Catholique d'Estat*, le *Miroir du temps passé* [3] et la *France au désespoir* [4], il invoquait comme arguments en faveur de la paix avec les protestants la nécessité d'éviter une guerre civile, ruineuse pour la France épuisée, dangereuse en ce qu'elle la divisait et la laissait sans défense contre les ambitions envahissantes de l'Espagne qui l'y poussait par intérêt sous le manteau de la religion, avec l'aide des Jésuites ; tout cela, Fancan et Mathieu de Morgues l'avaient dit avec Richelieu, mais ils avaient été tous deux sur ce point d'une discrétion qui contraste avec leur violence sans frein contre les Jésuites, et ils n'avaient évoqué ni la sympathie, ni les obligations morales en faveur de ce rapprochement ; c'est ce que faisaient au contraire les *Considérations d'Estat*, en insistant à la fin sur l'attachement des protestants à la Couronne, et sur l'aide qu'ils avaient prêtée aux catholiques pendant la Ligue [5]. Cela seul

1. *Mercure français*, t. XI, p. 1060 et suiv.
2. *Considérations d'Estat*, p. 39.
3. *Le Miroir du temps passé*, p. 55, 62 et 63.
4. *La France au désespoir*, p. 22 et 24.
5. *Considérations d'Estat*, p. 55 et suiv.

prouve que la main de l'auteur des *Principaux points de la Foy* n'avait pas passé par là ; le *Miroir du temps passé* et la *France au désespoir* n'avaient jamais touché pareille corde ; quant au *Catholique d'Estat*, il avait eu grand soin de faire ressortir les titres de Louis XIII à la reconnaissance des catholiques avec l'affaire du Béarn et la guerre religieuse de 1621, et de flétrir la rébellion protestante de Rohan et de Soubise, avant de présenter la paix avec les protestants comme une nécessité uniquement politique à l'exclusion de toute considération de croyances [1]. L'on voit combien ferme était le terrain sur lequel s'était placé Richelieu avec son Cabinet, pour résister aux reproches de l'*Admonitio* basés sur la question confessionnelle, et combien il différait de celui où se tenait l'auteur des *Considérations politiques*. Comme on va le voir, Richelieu se gardait du reste d'en sortir, dans la campagne de presse spéciale qu'il consacrait à la question des protestants pour justifier par avance la Couronne de la paix qu'elle se préparait à leur concéder, comme à son corps défendant, par le traité de Paris

*
* *

Cette campagne comportait, entre autres, deux ouvrages dus à la plume de Drion, déjà connu pour avoir fait jadis contre Luynes, en faveur de la reine mère, quelques pamphlets qui l'avaient conduit à la Bastille ; cette circonstance avait sans doute attiré sur lui l'attention de Richelieu qui agréait ses services comme écrivain. Son premier ouvrage, dûment autorisé, le *Discours au Roy sur la paix qu'il a donnée à ses subjects de la Religion prétendue réformée*, paraissait en octobre 1625, après l'*Admonitio* [2], vers la même époque que le *Catholique d'Estat*; il le complétait en quelque sorte, car s'il avait pour but de justifier le roi de ses pourparlers de paix avec les protestants, il était surtout destiné au parti catholique ; il n'était qu'un développement de la thèse du *Catholique d'Estat* sur l'alliance protestante de l'intérieur ; les motifs qu'il invoquait étaient ceux de la nécessité politique jointe à l'obligation morale de la charité, de la supériorité pratique des voies de douceur sur une répression sanglante dont l'expérience avait montré l'inuti-

1. *Catholique d'Estat*, p. 32, 37, 42.
2. *Discours au Roy...*, 1625, p. 2.

lité ; il essayait de diminuer les torts de la rébellion protestante en la présentant comme due au désir d'assurer pour l'avenir une paix durable, mais en revanche, il n'omettait rien pour que le lecteur y vît un plaidoyer catholique ; les protestants y étaient invariablement désignés sous l'épithète d' « hérétiques [1] », de même que les ducs de Rohan et de Soubise sous l'appellation quelque peu méprisante de « sieurs de Rohan et de Soubise [2] », et le même ordre d'idées ne présidait pas moins à son argumentation sur le peu de valeur, au point de vue canonique, de la menace d'excommunication lancée par l'*Admonitio* [3].

Il en était tout autrement du second ouvrage, l'*Advis salutaire au Roy sur les affaires présentes,* qui paraissait peu de temps après le premier, avant le 2 décembre, date de la disgrâce de Baradas. Celui-là, écrit dans un sens tout différent, en représentait la contre-partie dans la politique de bascule de Richelieu, car il était destiné non plus aux catholiques mais aux protestants ; sa date indique assez, du reste, son but principal de préparer avec eux le succès des négociations de paix qui aboutissaient le 26 novembre pour être définitivement ratifiées le 5 février suivant par le traité de Paris.

Alors que le *Discours* ne soufflait mot des Jésuites, dont il ne prononçait pas même le nom, l'*Advis* les incriminait au contraire, comme responsables de l'acuité des divisions religieuses de la France, qu'ils entretenaient, disait-il, dans l'intérêt de l'Espagne ; si le premier factum, loin d'être hostile aux protestants, puisqu'il justifiait une réconciliation qui n'était pas encore définitive, leur était en somme peu favorable, le second, comme on le voit, ne leur ménageait pas au contraire ses marques de sympathie. Il allait plus loin ; au lieu de faire gloire à Louis XIII de la guerre religieuse de 1621, comme le *Catholique d'Estat,* ou de la passer sous silence comme le *Discours au Roy,* ne la représentait-il pas comme le résultat des intrigues intéressées des Jésuites et de Luynes, les uns dans un but politique anti français, l'autre pour se faire attribuer les dépouilles des seigneurs protestants, et n'en prenait-il pas texte pour prémunir le roi contre la puissance des favoris ? Alors que le *Discours* ne mentionnait pas le cardinal de Richelieu,

1. *Discours au Roy sur la paix...*, p. 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12.
2. *Ibid.*, p. 8, 10.
3. *Ibid.*, p. 16.

l'*Advis* lui consacrait un panégyrique significatif[1], en le louant de son indépendance vis-à-vis de Rome qui lui valait, disait-il, le titre ironique de « cardinal d'Estat »...

Fancan avait passé par là[2] ; c'était bien lui, en effet, qui avait commandé l'ouvrage à Drion, en le lui payant par avance cent écus, qui avait fait voir le manuscrit à Richelieu, l'avait rendu apostillé et corrigé à l'auteur, et lui en avait fait ensuite changer le titre[3] ; il y a lieu toutefois de n'accepter que sous toutes réserves ces affirmations de Fancan ; nous l'examinerons plus loin, en revenant en son temps sur le document précieux qui fournit ces renseignements ; on verra le jour curieux jeté par lui sur les procédés de Richelieu vis-à-vis de l'opinion publique et sur le rôle de Fancan ; il convient seulement de retenir ici la différence radicale de vues que nous avons signalée entre l'*Advis salutaire* et le *Discours au Roy* ; malgré cela, il n'y peut avoir d'incertitude ; ils se rattachent bien tous deux au *Catholique d'Estat*, au même titre que le *Miroir*, l'*Alliance du Roy avec le Turc* et la *France au désespoir*, dans la tactique à double jeu de Richelieu qu'ils permettent, d'une façon typique, de saisir sur le vif.

1. *Advis salutaire au Roy..*, p. 13 et 14.

2. V. appendice n° 1 : *Rapport au vray de ce que le Sr de Rion a dict au logis du Chevalier du Guet, avant d'entrer en la Bastille.* (B. N. Ms. Fonds franç. 6651, f° 111-112.)

3. Le premier titre, supprimé d'après le doc. ci-dessus, était *Discours contre les perturbateurs de l'Estat. L'Advis salutaire au Roy sur les affaires présentes* (B. N. Lb. 36 2290) porte en sous-titre *Discours au Roy*, ce qui confirme bien le témoignage de Drion que l'on verra plus loin.

CHAPITRE XIV

L'*Admonitio* et le *Catholique d'Estat* devant l'Assemblée du Clergé. Le *Jugement* de l'évêque de Chartres et les *Raisons pour le désaveu.*

Avant que la Faculté de théologie eût été saisie de l'*Admonitio*, le libelle avait été porté devant l'Assemblée du Clergé, réunie à ce moment ; le 7 novembre, elle nommait un rapporteur, Léonor d'Estampes, évêque de Chartres, qui venait d'être chargé par elle, quelques jours avant, d'aller soutenir à Rome sa *Déclaration* contre les Réguliers, et la soumettre à l'approbation du Saint-Père.

Le clergé français n'était certes pas moins patriote que la Sorbonne ; mais ses idées moins homogènes obéissaient à une tournure d'esprit différente sous l'empire de causes multiples : son éloignement habituel du pouvoir central, sa situation plus indépendante, ses vieilles querelles avec le Parlement, des considérations locales d'ordre ecclésiastique, le souvenir plus vivace et des persécutions religieuses et de la Ligue, une compréhension différente de la tradition doctrinale. De plus, l'Assemblée sortait à peine des discussions passionnées sur l'affaire des Réguliers qui touchait à des points épineux de discipline et de hiérarchie concernant principalement les Jésuites ; cette dernière considération seule faisait prévoir des complications inévitables, intéressés comme l'étaient ces derniers dans cette affaire ; les ennemis de Richelieu avaient visé juste en l'attaquant de préférence sur le terrain religieux.

Les intrigues commencèrent vite ; nous n'en citerons qu'une rapportée par le P. Prat auquel nous empruntons en grande partie cet historique ; elle est, à elle seule, assez significative, car les défenseurs de l'*Admonitio* ne pouvaient se placer qu'au point de vue de la doctrine étroite pour combattre le *Catholique d'Estat* ; le cardinal de Sourdis le premier se faisait, sciemment ou non,

leur porte-parole, et dénonçait ce dernier ouvrage à l'Assemblée dans sa séance du 24 novembre ; il représentait : « qu'il estoit « venu à sa connoissance que certain libelle couroit par tout Paris, « intitulé le *Catholique d'Estat*, duquel titre plusieurs du Parle- « ment auroient pris sujet de scandale, et tel qu'il estoit vraysem- « blable que le Parlement feroit, par arrêt, effacer cette intitula- « tion ; ce qu'estant il seroit trouvé fort mauvais que l'Assemblée, « composée d'un si grand nombre de Prélats, et à qui il touche « d'une obligation particulière d'arrester tels scandales par les « censures ordinaires, n'eust fait ce que tous les gens de bien ont « raison d'attendre d'une si auguste et célèbre Assemblée, consi- « dérée mesmement que l'auteur est un pensionnaire du clergé « de France sçavoir Ferrier, jadis ministre de Nismes. »

C'était un coup droit pour le cardinal qui devait s'y attendre ; l'incident montre, en tout cas, que le petit cénacle qui avait collaboré à l'ouvrage avait bien gardé le secret, et que le *Catholique d'Estat* avait produit dès son apparition dans le milieu parlementaire un scandale et soulevé une hostilité qui expliquerait le réquisitoire des *Considérations d'Estat*.

La riposte ne se faisait pas attendre ; elle éclatait quelques jours après, et par l'intermédiaire du rapporteur de l'Assemblée lui-même, Léonor d'Estampes, dans des conditions assez obscures qui mériteraient un éclaircissement. D'après le P. Prat [1], une fois son travail rédigé, et avant qu'il en fût délibéré devant l'Assemblée, l'évêque de Chartres le faisait imprimer en latin, et insérer en français dans le *Mercure français* sous la date du 13 décembre 1625 [2] ;

1. P. Prat, *Recherches hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus*, Lyon, 1876, t. IV, p. 697.

2. *Le Mercure français*, t. XI, p. 1063 et suiv., reproduisait textuellement la traduction française faite par Pelletier et parue sous le titre : *Déclaration de Messieurs les Cardinaux, Archevêques, Evesques et autres ecclésiastiques, Deputez en l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris, touchant certains libelles, faicts contre le Roy et son Estat...*, Paris, Ant. Estienne, *Imprimeur ord. du Roy* 1625, *avec privilège de Sa Majesté*. Pelletier devait peut-être sa disgrâce à cette traduction qui paraît quelque peu étrange sous la plume de l'auteur de l'*Apologie ou Défence pour les Pères Jésuites* et surtout de la première réfutation du livre *De Ecclesiastica et Politica Potestate* du Docteur Richer, imprimé en 1612 (*Anti-Cotton, n*[lle] *édit. précédée d'une déclaration hist. et crit. sur ce fameux ouvrage*, La Haye, 1738, p. 16) ; comme on le voit, Pelletier prêtait quelque peu indistinctement ses services à tous les partis catholiques ; le fait prouve que les instruments de Richelieu et des Jésuites étaient loin d'être dans le secret de leur polémique, et il confirme ce que nous avons dit de ses dessous.

d'après l'abbé Puyol [1], appuyé sur le témoignage de Vittorio Siri, la censure lue en assemblée générale et approuvée par la majorité des évêques, n'avait plus qu'à être traduite en latin et publiée, lorsque, sur les remonstrances du Nonce qui ébranlèrent un certain nombre d'entre eux, les évêques reculèrent devant l'adoption d'une décision qui renfermait des déclarations de principes opposés aux doctrines romaines ; bien que leur collègue eût publié sa censure, ils la désavouaient, en adoptant le 12 janvier 1626, sur la proposition du cardinal de La Valette, l'ami dévoué de Richelieu, une formule qui condamnait le *Mysteria* et l'*Admonitio,* mais comme celle de la Sorbonne : « sans préambule et sans exposition de doctrines. »

L'Assemblée avait déjà donné satisfaction à Richelieu, par son approbation implicite du *Catholique d'Estat*, car, dans sa séance du 27 décembre précédent, elle avait reconnu « la vertu et le mérite du sieur Ferrier » qu'elle estimait encore digne de ses bienfaits ; mais sa décision du 12 janvier arrivait trop tard, et lorsqu'elle voulut la publier, elle se heurta au Parlement qui avait fait sienne la censure de l'évêque de Chartres, et, par un arrêt rendu le 21 janvier 1626, l'avait consacrée formellement comme définitive et irrévocable.

Le Parlement cassait la délibération de l'Assemblée et, par arrêt du 18 février, confirmait celui du 21 janvier précédent; finalement, après une tentative d'évocation au Conseil restée sans résultat, l'Assemblée était obligée de se dissoudre le 22 février 1626.

Elle se trouvait donc, de ce fait, à la fois sous le coup d'inculpation d'une adhésion tacite à la doctrine du *Jugement* de l'évêque de Chartres publié en son nom, en même temps que de l'humiliation des arrêts du Parlement; c'était le conflit entre les deux corps, un nouvel incident de l'éternelle lutte due aux rapports étroits et constants du temporel et du spirituel. Le Clergé ne voulut point céder, et les membres de l'Assemblée encore présents à Paris se réunissaient au nombre de 49, dont 2 cardinaux, 9 archevêques et 31 évêques, à l'abbaye de Sainte-Geneviève avec le consentement du cardinal de La Rochefoucault ; la résolution adoptée après une délibération de deux jours (26 et 27 février) aboutissait à une déclaration solennelle qui, en apparence, tout au moins, répon-

1. Puyol, *Edmond Richer*, Paris, 1776, t. II, p. 262.

dait au désir de Richelieu ; elle maintenait, en effet, la censure prononcée le 12 janvier précédent contre le *Mysteria* et l'*Admonitio*, mais elle était suivie du désaveu du *Jugement* de l'évêque de Chartres.

Une rétractation de ce dernier eût assuré au clergé l'union nécessaire pour résister aux prétentions du Parlement et supprimé dans ce conflit la complication résultant des divergences dans la doctrine ; son obstination à ne pas céder prolongea la crise. Nous n'entrerons pas dans le détail des concessions partielles et conditionnelles qu'il fit d'abord, appuyé par les évêques de Soissons et d'Avranches, avant d'en venir trois jours après, le 29 février 1626, à une adhésion assez vague à la Déclaration du Clergé.

De ce côté, la crise était terminée ; mais le conflit subsistait toujours, aussi aigu et aussi insoluble, entre les deux corps, et à tel point que le cardinal, pour y mettre fin, engageait le roi à évoquer l'affaire devant lui.

Ajoutons en passant que ce n'était qu'une accalmie provisoire ; au lendemain de cette affaire, l'apparition du livre de Sanctarelli [1] soulevant à nouveau la question de la souveraineté des rois, réveillait les passions déjà surexcitées ; mais cet incident sort de notre cadre, et nous le signalons uniquement parce qu'il reviendra dans les pamphlets postérieurs.

Cette exposition sommaire, bien que rendue très longue par la multitude des incidents, était nécessaire au préalable pour l'examen, à notre point de vue, des deux ouvrages qui marquent les points saillants de cette lutte : le *Jugement* de l'évêque de Chartres et les *Raisons pour le désaveu* du cardinal de La Rochefoucauld [2]. La plume de Richelieu y joue un rôle trop considérable, non seulement par le *Catholique d'Estat* mais par ses ouvrages antérieurs, pour les laisser de côté dans cette étude ; nous anticipons ainsi, à nouveau, sur l'ordre chronologique, mais il le faut pour épuiser le procès du *Catholique d'Estat* devant le Clergé de France.

1. *Tractatus moralis de hœresi, schismate, apostasia, sollicitatione in sacramento penitentiœ... Romœ*, 1625, in-4°.

2. *Raisons pour le désaveu fait par les evesques de ce roiaume d'un livret publié avec ce titre : Jugement des cardinaux, archevesques, evesques et autres qui se sont trouvés en l'Assemblée générale du Roiaume, sur quelques libelles diffamatoires sans les noms des auteurs. Contre les Schismatiques de ce tems : Par François Cardinal de La Rochefoucauld Grand Aumosnier de France : Au Roy Louis XIII Roy tres-chrestien de France et de Navarre. A Paris*, 1626.

*
* *

Le *Jugement* de l'évêque de Chartres était bien fait pour émouvoir le clergé ; il touchait par quelques propositions hardiment avancées à des points délicats de principe sur le Régalisme et les rapports entre le spirituel et le temporel qui avaient soulevé des controverses célèbres et passionnées, et causé un conflit aigu entre les Ordres aux Etats de 1614 ; l'agitation due au Richerisme avait encore exacerbé la question. Léonor d'Estampes rompait avec la sage tradition des grands politiques d'Eglise qui avaient prudemment reculé, comme trop délicate, la solution du litige, et il le faisait par des affirmations qui rappelaient les plus grandes audaces de l'histoire ecclésiastique. Il serait téméraire de vouloir démêler exactement les motifs qui l'avaient inspiré ; d'après quelques-uns, il aurait obéi à un sentiment de courtisanerie royale [1] ; d'après un autre, il y aurait vu un moyen de se venger de l'opposition que le P. Coton et ses confrères avaient faite à sa *Déclaration* touchant les Réguliers ou à l'esprit qui l'avait dictée ; mais la question n'en est pas moins intéressante, surtout au point de vue qui nous occupe et qui est d'un ordre particulièrement délicat ; car elle entraîne celle de la participation possible de Richelieu au *Jugement*.

Sans y attacher plus d'importance que ne le mérite ce détail qui a été relevé par les ennemis de Richelieu, dont l'évêque de Chartres sa créature n'aurait été, disent-ils, que le scribe [2] et l'instrument [3], l'hospitalité accordée au *Jugement* par le *Mercure français* [4] constituerait une présomption d'une certaine valeur. Assurément, il serait séduisant d'admettre que Richelieu a voulu créer un imbroglio en mettant aux prises le clergé et le Parlement, et faire naître ainsi l'occasion d'intervenir comme pacificateur, en bénéficiant ensuite des concessions que, dans une lutte sans issue, les adversaires font au tiers qui apporte la puissante intervention d'une autorité supérieure ; mais bien que son génie de haute intrigue la rende admissible, l'hypothèse ne peut se soutenir.

1. Abbé Puyol, *Edmond Richer*, Paris, 1876, t. I, p. 262.
2. *Resolutiones magistrales....* 1626, Quest. III, p. 4.
3. *Quæstio politica...*, 1626, p. 8.
4. *Merc. franc.*, t. XI, p. 1.068 et suiv.

Richelieu était trop avisé pour soulever directement des questions aussi épineuses ; il savait par avance quelles résistances rencontrerait dans le clergé français l'approbation d'une doctrine dont la discussion avait soulevé aux Etats de 1614 des tempêtes auxquelles il avait été mêlé ; il avait trop le sens de la mesure pour provoquer lui-même, et d'une façon aussi personnelle, un conflit qui, en aigrissant et élargissant une querelle dangereuse entre les deux grands corps de l'Etat, pouvait compromettre l'unité de l'Eglise à l'avantage du parti protestant ; il y aurait perdu tout le bénéfice de la prudence qu'il avait apportée dans le *Catholique d'Estat* à localiser sur un point spécial la question de la souveraineté royale ; il lui avait fallu toute sa souplesse de diplomate et son tact de théologien avisé et rompu aux subtilités scolastiques pour effleurer à peine dans ce livre la doctrine sur ce point, en se cantonnant dans la question de la Valteline, et là même, en limitant adroitement la discussion à un cas d'espèce où il pouvait user sans crainte des arguments de contingences et de comparaisons historiques. C'est donc d'un autre côté qu'il faut chercher les origines du *Jugement*, bien qu'il se rattache au *Catholique d'Estat* auquel il a emprunté certaines idées, certains arguments et même quelques figures. Sa violence et sa force même nous en donnent la clef. Si la courtisanerie royale semble l'avoir inspiré dans son expression du régalisme, il est avant tout, et manifestement, dirigé contre les Jésuites, et surtout contre les Jésuites français.

Lorsque l'Assemblée du Clergé chargeait Léonor d'Estampes de rédiger la censure contre l'*Admonitio*, son siège était fait ; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler sa décision en faveur de Ferrier, et ses résolutions postérieures du 12 janvier et du 27 février contre le libelle incriminé, mais elle n'avait compté ni avec Mathieu de Morgues ni surtout avec Fancan dont la main est visible aux premières lignes du *Jugement* par sa forme agressive contre l'Ordre fameux.

Le *Catholique d'Estat* mentionnait bien ce dernier, en passant, à propos de la mort de Henri IV, mais avec quel art, et comme sa menace était bien dissimulée sous une réticence qui valait un réquisitoire !

L'évêque de Chartres était loin de suivre cet exemple, et la page qui porte pour titre « Pourquoy les autheurs de tels Libelles

mettent en avant la mort de Henry le Grand [1] », prouve qu'il ne fallait pas lui demander pareille diplomatie.

A la façon dont le *Jugement* procède du *Miroir* et reflète les idées de Fancan, l'on peut se demander si l'évêque de Chartres n'a pas été, plutôt que le complice, la dupe du pamphlétaire. Plus d'un détail relevé dans les pièces officielles du procès milite en faveur de cette opinion. Le *Jugement* a plutôt l'allure d'un plaidoyer et d'une réfutation que d'une sentence dogmatique d'homme d'Eglise ; qu'on en rapproche une série de faits : l'indécision de Léonor d'Estampes dans ses deux rétractations successives, indécision incompatible avec son caractère ecclésiastique et la forme rigoureuse de la dialectique scolastique, et qui évoque l'idée de deux influences opposées ; le laps de temps, trop court pour traiter d'une affaire de cette importance, qui s'écoulait entre la première rétractation donnée conditionnellement le 27 février, c'est-à-dire le lendemain même de la résolution de l'Assemblée, et la seconde assez vague donnée 3 jours après, le 29 février, sur les instances comminatoires de Richelieu, « moitié par douceur, moitié par autorité ». A lire entre les lignes dans les *Mémoires* de ce dernier, cette impression se confirme ; il ne parle pas de la rétractation d'un théologien basée sur une étude plus approfondie, sur la reconnaissance d'une erreur ; non, « il s'agissait de faire rétracter un homme élevé en dignité » ; on y voit le point d'honneur mondain d'un grand seigneur refusant de se dédire, obstiné à ne point revenir sur une déclaration signée de lui, voulant encore moins avouer qu'il a été dupe, et ne cédant que sur injonction supérieure, grâce à un compromis plutôt destiné à ménager des susceptibilités d'ordre personnel que correspondant à des scrupules de théologien dont ce « singulier prélat » semble, du reste, s'être assez peu embarrassé.

La lecture des *Raisons pour le désaveu* laisse bien l'impression que c'est ainsi que le clergé jugeait la conduite de l'évêque de Chartres ; dans cet ouvrage, il était mis hors de cause et absous, avec un parti pris intentionnellement accentué comme n'ayant été qu'un instrument inconscient ; il est facile de le constater dans plusieurs passages : la mention des « propositions qui font

1. *Mercure français*, t. XI, p. 1095.

préjudice à la religion *contre l'intention de l'auteur* [1] » ; la déclaration bizarre de l'auteur des *Raisons* que « ce livre n'a pas été « fait contre l'auteur du livret, ni contre ceux qui le *peuvent avoir* « *favorisé avec bonne intention ou par ignorance du fait* (ces mots « ne semblent-ils pas à l'adresse de Richelieu ?), mais seulement « contre ceux qui usent et abusent de tous rencontres, pour le « dessein qu'ils ont de faire scisme en l'Eglise » [2] ; cette allusion au *modeste silence* [3] du désaveu postérieur de l'évêque de Chartres ; cette comparaison du subterfuge incriminé de la publication hâtive du *Jugement* avec celui qui avait été employé lors des Etats de 1614 pour le serment d'Angleterre, comparaison faite « *pour détromper ceux qui peuvent avoir été trompés en ce* « *sujet*, et empêcher tous autres de tromper le public [4] »... Ces ménagements contrastent singulièrement avec la dureté des qualificatifs appliqués aux circonstances de la publication du *Jugement* mis en cause : « l'insigne surprise [5] de l'enregistrement au Greffe du Parlement des Arrêts » ; — « la soigneuse affectation [6] » apportée à la publicité du *Jugement* ; — « l'imposture [7] » de la transcription dans le livre des Affaires générales du Clergé de France ; — « l'aveuglement [8] » de l'écrivain du *Mercure français*...

A l'embarras avec lequel Richelieu narre cet épisode dans ses *Mémoires*, l'on serait presque tenté de lui y attribuer un rôle actif, s'il ne laissait percer avec sa crainte d'un schisme dans l'Eglise, son ennui de se voir ainsi placé dans un conflit, entre les deux grands corps de l'Etat, « intéressé comme il y était par sa dignité « en l'Eglise, et par sa qualité de premier ministre d'Estat » ; mais il y a autre chose, certainement, et il faut y voir aussi, croyons-nous, son irritation secrète de se voir discuté dans des conditions pareilles.

La question de doctrine la plus délicate étant soulevée par le *Jugement* qui censurait l'*Admonitio*, il se retrouvait fatalement face à face avec les Jésuites partisans de la doctrine romaine; ces derniers avaient beau jeu avec le *Jugement*, pour répondre, non

1. *Raisons pour le désaveu...*, 1626, Avertissement, f° I.
2. *Ibid.*, f° II, r°.
3. *Ibid.*, p. 42.
4. *Ibid.*, p. 69.
5. et 6. *Ibid*, f° II, r°.
7. et 8. *Ibid.*, f° II, v°.

seulement au *Catholique d'Estat*, mais aux autres ouvrages que l'on pouvait lui rattacher, et qui lui faisaient comme un cortège compromettant ; ils saisissaient l'occasion de le faire et par la bouche d'un cardinal français et au nom du clergé français. En réalité, au fond, ce n'était pas, en effet, seulement Fancan qui était visé derrière Léonor d'Estampes, mais Richelieu lui-même dans les *Raisons pour le désaveu* et ce dernier avait à se repentir encore une fois de plus d'avoir comme tenant un personnage aussi « indiscret » que le fameux et trop habile pamphlétaire.

Cette réplique était faite de main de maître, au moins dans la forme, par le P. Phelippeaux, un jésuite caché sous le nom du cardinal de la Rochefoucauld ; l'Ordre empruntait encore à nouveau, trait pour trait, la tactique de Richelieu, et cette fois d'une manière encore plus frappante. Le *Catholique d'Estat*, tout en louant les Jésuites français, avait combattu la doctrine de l'Ordre par des arguments tirés de leurs théologiens ; les *Raisons pour le désaveu* étaient un panégyrique du cardinal, mais en même temps l'auteur choisissait dans le *Jugement* des phrases entières ou des idées puisées soit dans le *Catholique d'Estat* soit dans le *Miroir*, sans prononcer le nom de ces deux ouvrages, et comme argumentation, il s'appuyait sur des passages entiers des œuvres de Richelieu lui-même; les *Raisons pour le désaveu* ne le cédait pas, comme on le voit, en ironie savante au *Catholique d'Estat*. L'auteur mettait largement à contribution et la *Harangue* aux Etats de 1614 et les *Principaux points de la foy catholique* ; dans le premier ouvrage, Richelieu n'avait-il pas, au nom du clergé français, réclamé énergiquement l'adoption du Concile de Trente par le royaume [1] ? Dans le second, n'avait-il pas réfuté avec ardeur la théorie protestante du Serment d'Angleterre [2] ? N'était-ce point cependant à la doctrine du *Jugement* qu'aboutissait la théorie de la souveraineté des rois du *Catholique d'Estat*, en l'exagérant quelque peu, il est vrai, et en faisant abstraction des considérations d'espèce dans lesquelles Richelieu s'était rigoureusement limité ?

Le même reproche a été plusieurs fois adressé à Richelieu par ses historiens qui ont relevé ces contradictions avec lui-même, et ont attribué ces variations d'opinion à une ligne de conduite où

1. *Raisons pour le désaveu*, p. 76, 80.
2. *Ibid.*, p. 198-201.

la doctrine n'aurait eu que la part exigée par les circonstances ; autrement dit, il a été vivement pris à partie pour son manque de principes. Nous en avons déjà mis un mot, au sujet des *Principaux points de la foy* et de la doctrine de la guerre du *Catholique d'Estat* ; nous devons y revenir ici au sujet de la question du Régalisme. Le problème des rapports du spirituel et du temporel, rapports forcés, inéluctables, imprescindibles, base de tout ordre social régulier et normal est si complexe et comporte des détails multiples d'un ordre si délicat, avec des éléments hétérogènes si nombreux, que les formules d'eschole, qui ont la prétention de les résumer et de les régir, ne peuvent être considérées que comme des à peu près constituant des moyennes d'idées générales ; leur application, dans l'ordre pratique, présuppose une telle mesure, un tel tact, une telle compréhension des nécessités et des besoins accommodés à ces éléments et aussi nombreux que ceux-ci, que la plus légère déviation dans un sens ou dans l'autre d'un quelconque de ces détails pratiques rompt l'harmonie, et aboutit à des chocs qui se répercutent sur tout le reste ; *a fortiori,* en sera-t-il de même de l'interprétation donnée à ces formules générales ; cela revient à dire qu'il n'en est aucune capable de résumer d'une façon rigoureuse et inattaquable une théorie quelconque sur la matière, et qu'il est relativement facile de dénaturer le véritable sens donné par son auteur à l'une d'elles, surtout lorsque, comme pour Richelieu dont c'est le cas, une concision poussée à ses dernières limites veut synthétiser la pensée dans un verbe réduit à sa plus simple expression.

Ceci explique combien il était facile aux adversaires de Richelieu de le combattre au nom de l'idée, en soulignant seulement, sans plus, l'une des nombreuses nuances dont l'ensemble constituait précisément la caractéristique de son génie de la mesure.

La raillerie allait plus loin ; le *Catholique d'Estat* avait combattu l'immixtion des théologiens dans les affaires politiques ; l'aventure du P. Caussin prouva plus tard combien cette préoccupation était fondée ; les *Raisons pour le désaveu* plaidaient la cause opposée, mais avec une réserve perfide : « Mon intention « n'est pas, disait l'auteur, que l'on croye que les Prélats et autres « ecclésiastiques doivent souhaiter ni rechercher les emplois ès « choses temporelles. La Sainte Ecriture enseigne et à moi le con-

« traire... [1] » ; on ne pouvait faire plus finement allusion au Cardinal qui, dans sa *Harangue* de 1614, protestait devant le roi contre « l'éloignement des ecclésiastiques de ses conseils et de la cognoissance des affaires... [2] » et dont la situation politique était une anomalie vivante avec sa dignité dans l'Eglise.

S'il n'était question de l'*Admonitio* que pour parler de ses calomnies [3], le *Catholique d'Estat* était en revanche critiqué, sans être nommé, mais de façon à éviter toute méprise ; l'on ne pouvait s'y tromper à lire la longue réfutation du sens donné par cet ouvrage aux termes de « bons Français[4] » qu'il défendait comme le *Miroir*, l'emploi ironiquement répété des mots « bons ecclésiastiques », « bons religieux [5] », qui fait penser aux « bons Pères » de Fancan, la citation complète d'une sentence de remarque qui y était puisée : « Les maximes de l'Eschole n'ont rien de commun avec la la politique [6] » ; enfin, l'appellation quelque peu méprisante de « donneur de règles pour l'Etat [7] » à l'adresse de Ferrier a dû chatouiller singulièrement l'épiderme sensible de Richelieu touché dans sa double susceptibilité de politique et d'écrivain [8].

Nous en avons fini avec le procès du *Catholique d'Estat* devant le Clergé, procès auquel avaient été mêlés la Sorbonne et le Parlement ; disons tout de suite comment Richelieu prit brusquement sa revanche, et cette fois d'une façon définitive, en mettant à profit ce bouillonnement de passions qui n'était pas son œuvre, mais dont il usait à son profit ; le livre de Santarelli lui en fournit l'occasion, en achevant de les déchaîner ; grâce à lui, il pouvait enfin contraindre les Jésuites français à « caler voile », et le désaveu formel de l'*Admonitio* et des doctrines de Santarelli donné par eux le 16 mars, lui en faisait non pas des amis, mais des ralliés devant l'opinion.

Il ne leur demandait pas autre chose, car du côté de la France

1. *Raisons pour le désaveu*, p. 155.
2. *Harangue*, p. 21. La même idée se retrouve dans le *Test. polit.*. 2e part., chap. VII, p. 52.
3. *Raisons pour le désaveu*, p. 325, 340.
4. *Id.*, p. 139, 147, 148, *Le Catholique d'Estat*, p. 9.
5. *Id.*, p. 103 ; *id.*, p 23.
6. *Id.*, p. 340 ; *id.*, p. 19.
7. *Id.*, p. 343.
8. Richer donnait une réfutation de cet ouvrage dans les *Considérations sur un livre intitulé* Raisons pour le désaveu fait par les évêques de ce royaume..., *par Timothée, Français catholique*, 1628, in-8o.

il avait atteint son but, et il s'opposait par justice et par calcul aux représailles, en les défendant à son tour contre le Parlement.

Mais parallèlement, et dans l'intervalle, la polémique avait donné lieu à d'autres manifestations, ou de leur part, ou de celle de l'étranger, et nous devons revenir ici sur nos pas, en nous reportant à la deuxième phase de la polémique suscitée par le *Catholique d'Estat*.

CHAPITRE XV

Les défenseurs de l'*Admonitio* ; leur tactique et les *Quœstiones quod libeticæ ;* la controverse sérieuse : le *Sapiens francus* et les *Scopæ ferrerianæ*. Les nouveaux collaborateurs de Richelieu.

La condamnation au feu du *Mysteria politica* et de l'*Admonitio* [1], leur censure par la Sorbonne, l'arrêt du Parlement contre eux, et les incidents auxquels ils avaient donné lieu dans l'Assemblée du Clergé, avaient provoqué une recrudescence de passion dans la polémique. Les adversaires de Richelieu avaient d'abord répondu à la sentence du prévôt de Paris par la diffusion du livre condamné à travers toute l'Europe. Paris, Rome, Venise, Naples, Gênes, Madrid, Bruxelles, Cologne, Munich, Vienne, Nancy, Besançon, avaient été inondés de ce factum [2] recherché à prix d'or [3]. Une avalanche de libelles nouveaux le suivaient, tous en latin comme lui et venant de pays différents. Le caractère international de l'assaut mené contre la politique française s'accentuait ainsi davantage, en même temps que, par la force des choses, la polémique gagnait en violence, tout en glissant vite sur le terrain des personnalités.

Les *Quœstiones quodlibeticæ* ouvraient le feu, sous la forme de questions humoristiques séparées, comme la partie la plus piquante du *Miroir*, qui était, du reste, le seul ouvrage visé et dès

1. *Sentence de Monsieur le Prévost de Paris en Monsieur son Lieutenant civil*, jeudi 30 octobre 1625.

2. *Jubilus confæderatorum alias Nova novorum*..., 1626, p. 16.

3. *Scopæ ferrerianæ*..., 1626, p. 35. C'est vers cette époque, sans doute, plutôt qu'à l'apparition de l'ouvrage, que Richelieu envoyait à Cologne un émissaire bien rétribué pour en rechercher l'imprimeur (*Ibid*., p. 13). Aubery signale le même fait comme une mesure régulière et fréquente prise plus tard par Richelieu : « Il avoit soin d'envoyer de temps en temps un libraire de Paris à qui il « donnoit pension, aux pays estrangers, comme à Frankfort et ailleurs, pour « mieux découvrir les Autheurs des Libelles qui se publioient contre luy et « contre l'Estat. » *Hist du Card. Richelieu*, Paris, 1660, p. 213.

le titre. Le libelle paraissait dans les premiers jours de décembre [1], au lendemain des incidents qui avaient suivi la censure de l'*Admonitio* par la Sorbonne, et auxquels avait été mêlé le nonce Spada.

Par son caractère nettement pamphlétaire et sa forme fantaisiste, il rentre dans la série des libelles purement satiriques que nous allons voir se dérouler dans la deuxième phase parallèlement aux ouvrages de controverse ; il les précédait, dans l'ordre rationnel, car le pamphlet hâtif, et subitement éclos à l'actualité dans la passion du moment, précède toujours, logiquement, la thèse raisonnée, longuement étudiée et mûrie dans le silence du cabinet ; l'on vient d'en voir un exemple avec le *Miroir du temps passé* et le *Catholique d'Estat*. Rigoureusement, les *Quœstiones* devraient donc prendre rang, en tête de la polémique à caractère personnel, dans le chapitre suivant ; nous reviendrons alors sur lui, mais sa place se justifie ici par le fait que certaines de ses particularités annoncent et précisent l'un des côtés les plus intéressants de la série des ouvrages sérieux de controverse qui répondaient au *Catholique d'Estat*, en restant dans le même ton que lui, et que nous examinerons tout d'abord.

Jusque-là, la polémique restreinte à la France avait à peine effleuré le cardinal ; ses adversaires de l'étranger n'avaient pas les mêmes motifs que les Jésuites français et la *Faulce glace* pour

1. Le P. Garasse dit qu'il fut « porté d'Allemagne » le 20 janvier 1626, *Hist. des Jésuites*, p. 126 ; or il avait paru auparavant et en décembre 1625, comme le prouve le titre des deux ouvrages suivants : 1° *Satyra in quœstiones* qui donne la date de sa condamnation au feu, le 17 janvier 1626, et l'arrêt du Parlement qui le condamnait ; 2° *Resolutiones magistrales questionum quodlibetarum mense Decembri 1625 ill^mo Card. Richelieu dedicatarum, Parisiis*, 1626. Le P. Garasse en donne le titre : *Quœstiones politicæ, quodlibeticæ, agitandæ in majori aula sorbonica diebus saturnalitiis, mane et vespere, præsidente illustrissimo domino Cardinali de Richelieu, sive de Rupella, anno 1626, cum facultate superiorum*. Ne serait-ce point là la première édition introuvable suivie bientôt d'une seconde, la seule connue, qui a pour titre : *Quœstiones quodlibeticæ tempori præsenti accomodæ ad Illustrissimum S. R. E. Cardinalem de Richelieu, sive de Rupella, Negotiorum Status in Regno Galliarum, Supremum Præfectum, disputabuntur in antiqua Parisiorum Sorbona anno, mense, die, loco consuetis. Respondere multorum vice conabitur Clemens Marottus, Le Miroir du temps passé. MDCXXVI. Editio ultima*. De plus, cette dernière édition porte à la fin un *imprimatur* différent de celui que cite textuellement le P. Garasse. Ajoutons que l'ouvrage avait certainement été écrit avant le 13 décembre car il ne fait aucune allusion aux incidents de l'Assemblée du Clergé et au *Jugement* de l'évêque de Chartres paru à cette date.

l'épargner ; aussi le prenaient-ils maintenant vivement à part dans cette suite de boutades ; Fancan avait attiré sur la tête c son maître les représailles du Pont-Neuf. Richelieu n'était attein dans sa vie privée que par une allusion quelque peu énigmatiq à un incident de son séjour à Avignon [1], ce qui prouve, soit d en passant, que l'auteur était bien renseigné et appartenait à u ordre religieux ; mais en revanche, il était singulièrement ma mené comme prince de l'Eglise ; le pamphlet « très ingénieux « plein de venin », comme le qualifiait le P. Garasse [2], ne le tra tait rien moins que d'apostat vendu aux Anglais et aux protes tants, de « vicaire général de la Rochelle » créé par le Souverai Pontife de Londres. Le sobriquet populaire de « l'Aluyne » éta resté aux frères de Luynes ; Richelieu avait maintenant son tour Richelieu, Rochelieu !...

Mais l'intérêt des *Quæstiones* réside ailleurs que dans ces jeu de mots, et c'est ce qui justifie sa place dans ce chapitre ; il inau gure une tactique qui va se poursuivre aussi bien dans les ouvra ges sérieux de controverse que dans les pamphlets et qui est cal quée précisément sur celle de Richelieu dans le *Catholique d'Esta* et ses annexes. Les *Quæstiones* accusaient Richelieu de conni vence avec l'auteur du *Miroir* [3] qu'ils représentaient comme so instrument, et s'ils n'en faisaient pas autant pour de Morgues c'est parce que la *France au désespoir* était encore sans dout inconnue d'eux ; les ouvrages qui vont suivre continueront dan la même voie ; de plus en plus, ils solidariseront Richelieu ave ses comparses qui défendent sa politique en y joignant les exagé rations de leurs idées et les violences de leurs passion personnelles ; la forme sera différente suivant qu'il s'agira de pamphlets qui se rattachent aux *Quæstiones*, ou des thèses qu se relient directement à l'*Admonitio* contre les *Alliances du Ro avec le Turc*, la *Response* et le *Catholique d'Estat*, mais le fond restera le même, et nous verrons tout à l heure son influence su la variation de forme de la campagne de presse de Richelieu.

De plus, si les *Quæstiones* ouvrent la polémique personnelle ils sont relativement modérés par rapport à ceux qui le suiven dans la même série ; il est tel de ses sous-entendus humoristique

1. *Quæstiones*, XXIX, p. 7.
2. *Hist. des Jésuites*, p. 126.
3. *Quæstiones*, XIX, p. 5, et LVI, p. 12.

d'apparence naïve qui cachent d'ingénieuses ripostes à la manœuvre habile du *Catholique d'Estat*, et à ce titre seul, il mérite de figurer en tête de ce chapitre. Richelieu avait abrité sa responsabilité derrière celle du roi : « Pourquoi la chasse loin de la Cour est-elle recommandée aux Rois ? [1] » demandait l'auteur des *Quœstiones* ; et en effet, sous quelle inspiration Louis XIII était-il éloigné des affaires publiques pour se livrer à son divertissement favori ? La phrase est à retenir, car dans tous les pamphlets qui suivront, ce sera le mode de justification du roi par les adversaires de Richelieu ainsi rendu seul responsable de la direction politique de la France. Quoi de plus habile de leur part que de ne point renier leur influence sur l'esprit du roi dirigé par eux, mais en montrant qu'elle était annihilée par le fait qu'il était systématiquement écarté des affaires et que, par suite, on ne pouvait l'incriminer pour une politique à laquelle il restait étranger ? Ce détail seul prouverait que les Jésuites n'étaient pas étrangers au pamphlet ; en tout cas, celui-ci ne contribuait pas peu à redoubler contre eux la surexcitation produite par l'*Admonitio*, surexcitation que leurs ennemis entretenaient soigneusement.

Comme pour l'*Admonitio*, le P. Garasse était le bouc émissaire tout désigné ; il a conté dans ses *Mémoires* l'acharnement avec lequel il en fut chargé ; un poète se faisait même l'écho de la clameur publique et traduisait l'indignation sorbonnienne dans un pamphlet en vers latins [2], où le fameux jésuite y était traité d'héritier et d'imitateur de Ravaillac, et où figuraient ses confrères, les PP. Eudemon Johannes, Coton, Arnould et Seguiran.

*
* *

Les controversistes sérieux, précédés par les *Quœstiones* et autres pamphlets sur lesquels nous reviendrons plus loin, entraient dans la lice avec deux thèses importantes, raisonnées et

1. *Quœstiones*, LXVIII, p. 14.

2. *Satyra in questiones quodlibeticas F. Garassi auctoritate supremi senatus laceratas et combustas XVII Januarii, 1626.*

Le catal. Pécard en porte un exemplaire avec un titre un peu différent : *Diræ in quœstiones quodlibeticas F. Garassi, auctoritate supremi senatus laceratas et combustas 17 Januarii MDC.XXVI*, n° 964.

étudiées, le *Sapiens francus* [1] et les *Scopæ ferrerianæ* [2] destinées à réfuter, la première la *Response à l'Admonitio*, à laquelle [3] elle empruntait son titre, la seconde le *Catholique d'Estat*. Elles avaient cela de commun qu'à l'encontre des factums violents auxquels elles faisaient suite, elles respectaient le caractère sacré du cardinal, et évitaient soigneusement toute personnalité à son égard ; mais elles ne lui en portaient pas moins des coups terribles dans leur modération perfide et savante qui rappelle, sans lui être inférieure, la froide ironie de leur adversaire. Alors que les pamphlets antérieurs accablaient d'invectives Richelieu en lui attribuant brutalement les libelles de ses défenseurs, « écrits, disaient-ils, dans la cuisine d'un Illustrissime Cardinal, à côté des os jetés aux chiens [4] », les deux théologiens reprenaient la boutade, mais sérieusement cette fois, recherchant et discutant les origines de ces libelles. Tous y passaient, le *Miroir*, les *Alliances du roi tres-chrestien*, la *France au désespoir*, le *Catholique d'Estat* et l'*Avertissement aux Princes* ; c'était atteindre Richelieu dans son amour-propre le plus intime, comme homme d'Etat, diplomate et homme d'Eglise ; pour les ouvrages anonymes, ils faisaient ressortir la honte attachée à ce procédé de dissimulation que le cardinal avait jetée à la face de l'auteur de l'*Admonitio*, et ils recherchaient avec une sagacité alarmante les motifs qui l'avaient inspiré ; quant à ceux qui étaient signés, les *Alliances* et le *Catholique d'Estat*, ils passaient au crible les mobiles qui avaient pu guider leurs auteurs ou soi-disant tels, personnages obscurs ou suspects. Dans notre examen des deux œuvres incriminées, nous avons exposé les arguments qu'ils présentaient par insinuations contre l'attribution du *Catholique d'Estat* à Ferrier, ainsi que leur opinion sur la moralité de du Guay et de l'auteur de la *Response* ; leurs questions, serrées comme leurs affirmations, faites d'un ton d'autorité sans réplique, montraient bien au lecteur avisé la vraisemblance de l'attribution du *Catholique d'Estat*

1. *Sapiens francus G. G. R. Theologi et Admonitoris regii nuper propter nimiam suam sapientiam innocenter combusti discipulus... Parisiis, apud Robertum Stephani*, anno 1626.
2. *Scopæ ferrerianæ id est Tragicomædiæ Satyricæ Falso Catholici Politici titulo a Ferrerio Gallo evulgatæ Examen..., Ambosiæ apud Joannem Bonum, sub intersignio Ducis Vindocinensis, anno 1626.*
3. *Le Catholique d'Estat...*, 1625, p. 22.
4. *Resolutiones magistrales...*, 1626, p. 3 et 4.

à Richelieu lui-même, mais ils s'en tenaient aux réticences et ne concluaient pas, pas plus qu'ils ne levaient le voile de l'anonyme pour l'auteur de la *Response*. Cette manœuvre avait pour eux un double avantage : ne pas être taxés d'irrévérence vis-à-vis d'un Prince de l'Eglise, et pouvoir l'atteindre à leur aise derrière les auteurs avoués et connus des deux libelles. Ils ne s'en faisaient pas faute ; le *Sapiens francus* relevait avec un mépris tranquille les bévues et les aveux naïfs de l'auteur de la *Response* qu'il qualifiait « d'Idiot » à chaque page ; dans le *Scopæ*, Ferrier était vigoureusement pris à partie avec une exagération voulue dans le parti pris de ne reconnaître qu'à lui la paternité de l'œuvre combattue, et son nom revenait avec une fréquence ironique, accompagné des épithètes significatives de « parasite » [1] et surtout de « pédant » [2], un mot emprunté au *Catholique d'Estat* [3], et qui était certainement l'injure la plus sensible à Richelieu.

Il est peu de passages de ce livre éminemment remarquable qui ne renferment à l'adresse de Richelieu un trait à la fois acéré et enveloppé dans la forme la plus courtoise ; il serait trop long de les énumérer, mais il en est quelques-uns qui méritent une mention. L'auteur raillait l'importance attachée par le gouvernement à deux factums comme le *Mysteria* et l'*Admonitio*, en la comparant à l'accueil indulgent réservé à d'autres pièces ; or, celles qu'il citait comme exemples étaient précisément avec le *Soldat français*, la *Voix publique* [4] que l'opinon donnait alors à Richelieu. Au sujet de l'indignation du *Catholique d'Estat* devant les insultes adressées à la reine mère par l'*Admonitio*, il rappelait ce qu'elle avait eu à souffrir alors qu'elle était frappée « dans ses familiers les plus chers [5] » par la fin tragique du maréchal d'Ancre ; cette allusion voilée à une amitié suspecte devenue légendaire ne pouvait être plus perfide.

Nous n'examinerons pas en elle-même la thèse de réfutation du *Catholique d'Estat*, qui sort de notre cadre, mais si l'on ajoute que l'auteur des *Scopæ* était un maître dialecticien en même temps qu'un maître styliste dont le nom mériterait d'être recher-

1. *Scopæ*..., p. 3, 31.
2. *Ibid*., p 20, 25, 32, 36, 40, 60, 77, 136, 183
3. *Catholique d'Estat*, p. 19, 22, 45, 114, 179.
4. *Scopæ*..., p. 30.
5. *Ibid*., p. 96.

ché, l'on s'explique de reste que le *Mercure français* désignât l'ouvrage comme l'un des plus dangereux publiés contre la politique du gouvernement [1], de même que l'on comprend son insigne rareté.

Dans sa forme moins littéraire que les *Scopæ*, qui semblent du reste lui avoir emprunté ses renseignements, et qui le citent [2], le *Sapiens francus* paru antérieurement était plus énergique ; aussi, lui faisons-nous de préférence à l'autre un emprunt pour ses réflexions au sujet des collaborateurs et auxiliaires de Richelieu ; il venait de demander pourquoi Ferrier avait mis son nom en tête d'un écrit aussi infâme que le *Catholique d'Estat* : « Est-ce « pour l'honneur, » continuait-il dans la question suivante, « que « cette justification a été confiée à des conseillers appartenant à « la faction huguenote ? Alors que dans le Royaume de France, il « y a une telle multitude de théologiens et de jurisconsultes des « plus savants, alors que la question en jeu intéresse la cons- « cience du plus grand nombre, il est plus que surprenant que « l'on n'ait mis cette cause entre d'autres mains que celles d'un « idiot, d'un hérétique, et de cet autre personnage qui pue encore « son hérésie ; les deux premiers ont eu peur d'associer leur nom « à une besogne infâme ; quant au troisième, il a escompté une « bien faible part de renommée, en se mettant en avant » [3]. Un peu plus loin, l'auteur reprenait à son compte une phrase de la *Faulce glace* [4], que nous avons déjà citée : « Il est beau d'être loué « par un homme honorable, il est suspect de l'être par celui qu'on « aurait honte de louer ; il est honteux de l'être par un hérétique « et un infâme. Je méprise les énergies misérables des Puissants « qui n'ont pas pu trouver un parasite propre.... »

Voilà la clef du changement d'orientation de Richelieu dans le choix de ses porte-paroles ; piqué au vif par ces questions gênantes, il a eu honte de ses comparses ; il a compris combien il prêtait le flanc en se limitant à une presse comme celle que manœuvrent un Fancan, un Le Guay, un Ferrier et un de Morgues ; l'accusation était d'autant plus redoutable pour lui qu'elle était formulée sur un ton plus calme et avec des expressions plus mesu-

1. *Mercure français*, t. XII.
2. *Scopæ...*, p. 98.
3. *Sapiens francus*, p. 6, quœstio V.
4. *La Faulce glace du miroir du temps passé*, 1625, p. 12.

rées ; il a senti la nécessité de relever le niveau de son cabinet. Aussi, en même temps que l'on réédite la plupart des pamphlets de 1625, la *Cabale espagnole*, les *Considérations d'Estat*, l'*Alliance du roi avec le Turc* de Gabriel Guay, voit-on apparaître alors pour défendre sa politique des traités sérieux de controverse, et dans la langue internationale de ses adversaires, et cette fois sous des noms honorablement connus ; le *Mercure français*, son organe officiel, les enregistre [1] : c'est Filesac, le théologien connu ; Abel de Sainte-Marthe, avocat au Parlement, qui a hérité des talents et de la réputation de son père ; Nicolas Rigault, le bibliothécaire du roi. Si les *Vindiciæ* [2], une traduction latine succincte du *Catholique d'Estat*, paraît anonyme comme l'*Admonitio*, et adressée au roi d'Espagne, comme celle-ci au roi de France, en revanche, le premier de ceux que nous venons de nommer signe un traité latin de gallicanisme politique [3] ; Abel de Sainte-Marthe publie sous son nom une thèse historique justificative de l'expédition de la Valteline « suivant l'ordre de Sa Majesté » d'après les propres termes du Privilège [4] ; la traduction française qui la suit paraît sous des initiales (L. G. A.) qui désignent clairement Louis Giry, avocat, le traducteur de la *Pierre de Touche* ; Nicolas Rigault reprend en latin également et sous son nom, une apologie des alliances du roi dont le Privilège porte la même mention que l'ouvrage précédent [5] ; Christophe Balthazard réédite, avec de fortes additions, son traité des usurpations de l'Espagne, publié vers la fin de l'année précédente, traité qui est maintenant l'objet

1. *Hist. de nostre temps*, Paris, 1626, p. 498.

2. *Vindiciæ theologiæ iberopoliticæ ad Catholicum Regum Hispaniarum... Philippum IV contra pseudo theologi admonitoris calumnias*, 1626. *Mercure français*, t. XI, p. 1099. Le P. Lelong l'attribue, d'après Morotius, au P. Jean de S. François, général des Feuillants, plus connu sous le nom de Jean Goulu. L'abbé Dedouvres l'a attribué au P. Joseph, *Le P. Joseph polémiste*, p. 255 et 577.

3. *Regia Majestas sacro-sancta, interprete Johanne Filesaco*, 1626. (Il paraissait la même année une seconde édition.)

4. *Expeditio Valtelinæ, auspiciis Ludovici Justi, regis invictissimi et christianissimi suscepta auctore Abelio Sammarthano*, *Parisiis*, *1626*. (Le privilège est daté du 4 février 1626.)

5. *Apologeticus pro rege christianissimo Ludovico XIII adversus factiosæ Admonitionis calumnias, in causa Principum federatorum auctore Nicolao Rigaltio*, Paris, 1626. (Cette particularité a été soulignée par Leber, *Catalog.*, t. III, p. 82, n° 5483.)

d'une réplique en italien [1]. Un avocat au Conseil, Raoul Boutrays, « fort scavant en latin [2] », dédie au prévôt de Paris et à son lieutenant civil qui ont condamné au feu l'*Admonitio*, une *Pro Rege Christianissimo defensio* [3] en reproduisant leur arrêt du 30 octobre 1625 ; tout un clan d'érudits s'agite autour du premier ministre pour lui faire leur cour en lui apportant des éléments nouveaux en faveur de ses idées ; le Cabinet célèbre de Moustiers, le fameux peintre, est mis à contribution pour en extraire les pièces les plus secrètes de la Ligue, que l'on apporte au cardinal en les accompagnant de commentaires sanglants [4].....

Ce ne sont plus, on le voit, des ouvrages anonymes ou signés par des pseudo-collaborateurs obscurs ou compromis, comme dans la période précédente ; ceux-là, Richelieu ne peut encore les désavouer ou s'en débarrasser ; il le fera plus tard, lorsque les circonstances l'exigeront, et lorsque leur zèle exagéré et désordonné menacera de les compromettre lui et son œuvre ; en attendant, il pare au plus pressé et il donne par la presse un contre-poids à leur violence.

Il serait imprudent de généraliser quelques détails, mais certains d'entre eux semblent correspondre aux préoccupations de Richelieu sur ce point, et ils se groupent précisément dans l'organe officiel qu'il avait à sa disposition, et où l'on a constaté plus haut l'insertion de quelques pièces avec la suppression des attaques contre les Jésuites français, attaques qu'il voulait désavouer ainsi officiellement. C'est dans ce sens qu'il faut, semble-t-il,

1. *Traité des usurpations des roys d'Espagne sur la Couronne de France depuis Charles VIII, ensemble un Discours sur le commencement, progrez et déclin de la Monarchie françaisc, droicts et prétentions des roys très-chrestiens sur l'Empire, reveu et augmentée par l'autheur d'un sommaire des droicts de cette couronne sur les Comtez de Bourgogne, Cambray, Haynault, duchez de Genes et Luxembourg..., par C. Balthazard,* Paris, 1626. La réplique avait pour titre : *Riposta per la verita al Trattato delle usurpatione de Re di Spagna sopra la Corona di Francia doppo il Regno di Carolo Ottavo, di Julio Cerrio. Alla Mirandola, l'anno 1626.*

2. « Il eut harangué deux heures en cette langue sur-le-champ. » Michault, *op. cit.*, t. I, p. 308.

3. *Pro Rege Christianissimo defensio adversus pestilentis doctrinæ libellum cui titulus Admonitio G. G. R. Rodol. Botereio scriptore in magno Franc. consil. advocato. Parisiis*, 1626, in-8°, 46 p. Il paraissait la même année une seconde édition « amplior et emendatior », in-8°, 55 p.

4. Mathieu de Morgues, *La vérité défendue*, 1635, p. 26. *Div. pièces pour la défense de la Royne-Mère...* Anvers, 1643.

interpréter l'indulgence avec laquelle était traité le sieur de Chiremont, l'auteur d'un ouvrage français, qui défendait la doctrine de l'*Admonitio* sur les alliances, tout en montrant, il est vrai, le danger de jeter dans les bras de l'Espagne, par une politique opposée, tous les Ordres religieux dont les ambitions personnelles et les intérêts seraient d'accord avec leurs convictions [1].

Une autre particularité y touche directement Ferrier; l'on a vu toutes les précautions prises par Richelieu pour dépister l'opinion publique sur l'origine réelle du *Catholique d'Estat*, et l'orienter vers le nom de l'ancien ministre protestant; comment expliquer, dans ces conditions, l'erreur étrange du *Mercure français* qui dénaturait à deux reprises et le nom de Ferrier, et le titre de son ouvrage qu'il appelait *le Conseiller d'Etat*? Comment expliquer, qu'en même temps, le *Mercure français* désignait les Religionnaires comme fauteurs de l'accusation portée contre les Jésuites d'être responsables de l'*Admonitio*?

Quoi qu'il en soit, et sans tenir compte de cette remarque qui n'a qu'une valeur tout hypothétique, les adversaires de Richelieu lui faisaient vite comprendre, avec leur croc tenace, que sa tactique était percée à jour; le nom de Nicolas Rigault leur servait pour cela; ils empruntaient le titre de son livre, ses initiales, et jusqu'au nom de son imprimeur Bouillerot, les presses accréditées du cardinal, pour publier contre ce dernier un ouvrage [2]

1. *L'homme d'Éstat françois, vraiment catholique au Roy Tres-chrestien Louis le Juste par le sieur de Chiremont* (1er janvier), Paris, 1626. L'auteur, Jean Le Normand, lieutenant particulier de baillage du Palais, attribuait l'*Admonitio* à Boucher, et montrait le danger d'une alliance avec l'Angleterre contre l'Espagne, alliance qui pouvait susciter en France une nouvelle Ligue et attirer sur elle les mêmes malheurs que du temps de François Ier, à partir de son alliance avec les infidèles mahométans. Le *Mercure français*, t. XI, p. 113 et suiv., le réfutait brièvement. Le Normand, reconnu extravagant à l'esprit égaré, était finalement « par la seule bonté du roy confiné dans la Bastille ». Cet ouvrage provoquait, sans doute, avec les *Quæstiones* l'édit du roi « portant dé-« fenses d'imprimer aucuns livres sans permission du grand sceau et d'attacher « et semer aucuns placards et libelles diffamatoires, sur les peines y continues ». (Vérifié au Parlement le 19 janvier 1626.) Signalons un ouvrage antérieur avec un titre analogue qui a pu l'inspirer : *L'Homme d'Estat chrestien de Jean Marquez, traduit d'espagnol en français par le sieur de Virion, A Nancy, chez Jacob Garnich, 1621*. Catal. Decordes, Paris, 1643, p. 435.

2. *Politicissimus adversus super famosissima quæstione in Consilio regio agitata. Conveniatne coronæ Franciciæ amicitias et fœdera potius cum Catholicis quam cum Religionis reformatæ, ut prœtendunt sectoribus jungere. Pro Regis Christianissimi et Regni defensione Auctore M. de R. olim Regio advocato ad Parlementum Pa-*

que nous n'avons pu consulter, mais dont l'intérêt pâlit certainement devant celui du *Sapiens francus* et des *Scopæ ferrerianæ.*

Ces deux dernières œuvres synthétisent la polémique de principes qui s'arrête avec elles ; nous les verrons cependant reparaître tout à l'heure, car elles encadrent la pièce capitale de la série de polémique personnelle qui se déroulait parallèlement à celle-ci et se poursuivait longtemps après elle, bien que l'ayant devancée.

risiense. Lutetiæ Parisiorum apud Josephum Bouillerot, 1626. Traduit en français sous le titre de *Discours politique..., jouxte la copie latine imprimée à Paris par Joseph Bouillerot*, 1627. Hubault, *op. cit.*, p. 109 et 110.

CHAPITRE XVI

LA POLÉMIQUE PERSONNELLE : Les *Resolutiones*, le *Catalogus* et ses dérivés. La *Vita illustrissimi Cardinalis. Le discours sur plusieurs points importants de l'estat présent des affaires de France ;* sa publicité et ses variantes; l'*Advis salutaire sur l'Estat présent des affaires d'Allemagne* et les factums accessoires.

L'exaspération et l'émotion de Richelieu, à l'apparition des *Quœstiones*, prouvaient à ses adversaires qu'ils avaient frappé juste ; la leçon n'était pas perdue, et les pamphlets se succédaient, après celui-ci, avec une note de plus en plus personnelle qui est leur caractéristique, et permet de les considérer comme formant une série distincte, indépendante des thèses de principes que l'on vient de voir, bien que se déroulant parallèlement à elles. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils ne traitent ni de politique ni de religion ; cette classification n'a rien d'absolu ; il y a de tout dans ces libelles, du sérieux et du bouffon, du grave et du grossier, de la fantaisie, du grotesque et de l'odieux, suivant l'inspiration ou la passion du moment. Parfois, ils s'empruntent leurs invectives et même en indiquent la source, mais c'est l'exception ; plus rarement, ils semblent tirer leur titre d'une expression particulièrement frappante d'un ouvrage précédent [1] ; presque jamais ils n'ont de date, et cette indication même lorsqu'on la rencontre, n'a rien de sûr, car ils circulaient longtemps en manuscrits sous le manteau, avant de se répandre par la presse. Aussi est-il sinon presque impossible, au moins très difficile de les classer chronologiquement d'une façon même approximative, car ils s'enchevêtrent confusément, avec leurs provenances très distinctes et souvent très éloignées, dans une polémique qui embrasse presque toute l'Europe, et qui s'inspire parfois d'événements de politique étrangère dus à des causes lointaines.

1. V. plus haut l'exemple du *Scopæ* dont le titre était emprunté à un passage du *Catholique d'Estat*.

Leurs attaques se présentent presque toujours sous la forme d'allusions d'autant plus énigmatiques, qu'ils sont presque tous écrits en latin et qu'ils visent des incidents de détail que les contemporains seuls et quelques initiés seulement, pour certains d'entre eux, ont pu connaître ; cette particularité permet de suppléer en partie à la lacune qui s'oppose à leur classement chronologiquement, et de le faire tout au moins d'une manière générale, car à mesure que la polémique devient plus passionnée, l'invective devenant plus brutale prend une forme moins enveloppée ; cette remarque, du reste, n'a rien d'absolu, car ils se répètent dans un même thème, et le cycle de leurs offensives se rétrécit, au fur et à mesure qu'elles deviennent plus violentes autour de la personnalité du cardinal, qu'elles en arrivent à viser uniquement, en même temps qu'elles abandonnent le terrain de la politique.

Déjà, dans les *Quœstiones* qui inaugurent cette série, l'on a vu comment la personnalité du roi était mise ingénieusement à l'écart, et comment Richelieu était solidarisé intimement avec son premier Cabinet, avant que les controversistes sérieux vinssent à l'appui de ce pamphlet pour donner corps à cette accusation, sous une forme dialectique et avec une courtoisie perfide ; mais ce n'était là qu'une avant-garde. Les trois ouvrages qui le suivaient forçaient déjà la note, et avec eux nous entrons dans la première phase de la période aiguë ; c'était la *Relatio de proditione gallica*, les *Resolutiones magistrales* et la *Veritas odiosa*, suivant leur ordre d'apparition pour lequel il n'est point ici de doute [1].

Le premier d'entre eux, la *Relatio* [2], avait été écrit avant le désaveu du *Jugement* de l'évêque de Chartres par l'Assemblée du Clergé ; au lieu d'être fantaisiste et ironiquement dubitative comme celle des *Quœstiones*, la forme en était franchement injurieuse ; Richelieu n'y était traité de rien de moins que de « disciple d'Ossat », de « scorpion revêtu de la pourpre », de « théologien novice » ; le cardinal du Perron « avait aussi son paquet »

1. La *Relatio de proditione* est mentionnée dans les *Resolutiones*, p. 11, et dans la *Veritas odiosa*, p. 14, 21 et 30, qui cite à son tour ces dernières, p. 30.

2. *Relatio de proditione gallicana ad principes, ecclesiasticos et sæcularis regni ab illustri equite... jussu secundum exemplar Parisiis impressum latine facta anno MDCXXVI*, in-4°, 28 p. Vers la même époque se place probablement l'*Ignis fatuus* qui a dû venir après les *Quœstiones* auxquelles il semble avoir emprunté son titre : *Eliæ igneo cursu...*, p. 12.

avec les épithètes de « courtisan hypocrite », « nouveau Josué », « traître à l'Etat, ennemi du bien public et de la religion », dont il était accablé ; il s'y mêlait aussi une âpre critique du *Catholique d'Estat* et du *Miroir*. Cet ensemble assez confus et mal coordonné fait de la *Relatio* le type des ouvrages tenant à la fois du pamphlet et de la controverse, que nous avons signalés et qui se rattachent en même temps à la série des thèses de principes et à celle des pamphlets ; il y avait loin, comme on le voit, de ces invectives à la modération des *Scopæ* qui lui sont pourtant postérieurs [1], et les pamphlets suivants allaient encore le dépasser en violence ; là encore, cependant, les attaques contre la personnalité de Richelieu n'eussent pas différé celles des *Quæstiones*, s'il n'y avait eu un mot nouveau ; tout en reprochant à Richelieu sa duplicité et son ambition, de même que leur lâcheté aux prélats français, il lui jetait à la face son « humble origine « et ses langes sordides dont il était sorti, disait-il, comme un « scarabée du fumier ». En fin de compte, à part la question de la naissance, Richelieu n'était guère plus maltraité comme personnage privé dans la *Relatio* que dans les *Quæstiones*, et s'il faut ranger la *Relatio* dans la même série, c'est plus à cause de la forme que du fonds.

Il en était autrement avec les *Resolutiones* [2] qui le suivaient ; dans l'intervalle, s'étaient produits non seulement l'incident du *Jugement* de l'évêque de Chartres, mais la conclusion de la paix avec les protestants, ce qui date l'ouvrage du milieu du mois de février 1626 [3].

L'auteur reprenait les *Quæstiones* qui étaient probablement de lui, mais avec des additions nombreuses et des commentaires sous forme de réponses ; il était certainement, sinon de l'entourage du cardinal, tout au moins affilié avec une personne de son

1. Les *Scopæ ferrerianæ* (p. 93) mentionnent en effet le *Sapiens francus* qui cite lui-même (p. 4) la *Veritas odiosa* renfermant de nombreux emprunts à la *Relatio de proditione* (p. 14, 21 et 30).

2. *Resolutiones magistrales Quæstionem Quodlibeticarum Mense Decembri anni 1625, Illustrissimo Cardinali Richelieu dedicatarum. Jussu ejusdem Illustrissimi Domini ab Antiquæ Sorbonæ Doctoribus conscriptæ et in lucem editæ, Parisiis apud Antonium de la Rue, Typographum Juratum, Vià Jacoboeâ. 1626.*

3. « Synonima autem esse Ill. Cardinalis dicit Richelieu et Rupellanismus, maxime post emptam *a paucis diebus* pecuniâ et privilegiis Rupellanorum gratiam..., *Resolutiones*, Quœst. III, p. 2.

cercle, vu les détails circonstanciés qu'il donnait sur lui, et qui semblent puisés à bonne source [1]. C'est à lui que nous devons la confirmation de l'attribution à Richelieu de l'*Avertissement aux Princes de l'Europe*, les renseignemeuts curieux sur sa part de collaboration dans le *Miroir*, ainsi que sur l'approbation clandestine de cet ouvrage par l'évêque de Chartres qui l'avait sauvé du feu.

Ce dernier était pour la première fois pris vivement à partie dans les *Resolutiones* qui reflétait les passions soulevées dans l'Assemblée du Clergé, à propos de son *Jugement*; il y était traité de scribe, de créature et d'apologiste du cardinal [2], et son nom figurait par dérision avec celui de Le Guay au-dessous du *Visa* et de l'*Imprimatur*, qui dans les *Quœstiones* étaient signées de Bassompierre et de Nicolas Bailleul, le Prévot de Paris, qui avait rendu l'arrêt du feu contre l'*Admonitio*.

Mathieu de Morgues était visé aussi, mais plus discrètement, dans une de ces allusions bien vagues, que nous signalions tout à l'heure, au sujet du cardinal d'Ossat dont l'auteur de la *France au désespoir* avait invoqué l'autorité : c'est bien lui qui était désigné comme ce « Basilic vivant qui est nourri dans le pa- « lais d'un cardinal [3] », une figure ridicule de ce dernier ouvrage [4].

En se limitant à ce qui a trait à Richelieu personnellement, les *Resolutiones* sont une mine de renseignements, et l'on y trouve en essence tout ce qui va être exploité contre lui ; elle est la trame sur laquelle se tissera la légende qui va envelopper son nom ; elle défile tout entière dans ces alinéas séparés qui font comme autant de tableaux à peine visibles pour nous dans leur obscurité voulue, mais dont le voile épais était transparent pour la malignité contemporaine ; c'est sa jeunesse dissipée [5], ses premières études en marge de l'école délaissée pour son cheval [6],

1. Notons, entre autres, celui qui confirme le dire P. Garasse sur la façon dont les *Quœstiones* étaient arrivées aux mains de Richelieu par son libraire Cramoisy, *Resolutiones*, Quœst. IV, p. 11.
2. *Resolutiones...*, Quœst. III, p. 4 ; Quœst. II, p. 11 ; Quœst. IV, p. 13.
3. *Ibid.*, Quœst. I, p. 11.
4. *La France au désespoir*, p. 28.
5. *Resolutiones*, Quœst. I, p. 2.
6. *Ibid.*, Quœst. III, p. 11.

son état de santé débile avec ses fièvres [1], sa prédilection pour les capucins [2], et ses relations avec le P. de Bérulle [3], qu'il avait employées pour le mariage d'Angleterre, ses scrupules de conscience de « Lièvre rouge » abrités derrière les absolutions de Le Guay [4] et les méditations sur l'œuvre de Louis de Grenade pour lequel on a vu ses sympathies [5], son indulgence pour la doctrine de Richer [6], son séjour à Avignon, avec l'obsession de ce moine, dont il a rêvé un moment de ceindre la corde qui pourra lui servir à se pendre, comme un nouveau Judas [7] ; ce serait peut-être aller trop loin que de voir dans un trait scatologique [8] une allusion à l'infirmité spéciale dont Richelieu souffre déjà et qui amènera sa mort, mais il convient de signaler le passage qui place sur les bords de la Loire le lieu de naissance du « secrétaire de Judas » [9], une contribution précieuse et importante à cette question si controversée ; il en est de même de celui qui relate la désolation de ses parents cherchant de l'argent pour payer ses dettes, rapprochée des termes du testament paternel et de l'acceptation formelle qu'il en aurait donnée à ses frères avant l'ouverture [10]...

Chaque mot portait, comme on le voit, dans ce pamphlet, et si nous nous sommes étendu sur lui, c'est pour montrer quelle devait être l'exaspération de Richelieu à se voir ainsi, non seulement critiqué, mais bafoué et tourné en ridicule [11] ; sur le ter-

1. *Resolutiones*, Quœst. I, p. 3.
2. *Ibid.*, Quœst. III, p. 6.
3. *Ibid.*, Quœst. I, p. 16.
4. *Ibid.*, Quœst. II, p. 5.
5. *Ibid.*, Quœst. IV, p. 6.
6. *Ibid.*, Quœst. I, p. 10.
7. *Ibid...* Quœst. I et III, p. 7, Quœst. I, p. 9.
8. *Ibid.*, Quœst. IV, p. 7.
9. *Ibid.*, Quœst. II, p. 9. Dans la *Lettre déchiffrée*, Richelieu déclare être né à Paris, et ce témoignage est le plus important de ceux qui ont soutenu cette thèse, Bosseboeuf, *Hist. de Richelieu* Tours, 1890, p. 125 et suiv., mais le fait que cette affirmation avait surtout pour but de prendre en défaut ses adversaires lui enlève en grande partie sa valeur.
10. *Ibid.*, Quœst. I, p. 12.
11. Un passage d'un beau mouvement donnera, malgré ce qu'il perd à la traduction, une idée du genre de la violence de ce pamphlet : « Ou, quand et « comment sera enterré l'Illustrissime Seigneur ? Qui suivra ses funérailles ? « Léguera-t-il, en mourant, ses biens à la Sorbonne, et lesquels ? Son bréviaire « ou son épée ? Son bonnet rouge ou son casque ? Et où son brévaire sera-t-il « posé ? A ses pieds, parce qu'il l'a foulé ? ou devant ses yeux, pour qu'il com- « mence à le lire ?... » *Resolutiones*, Quœst. IV, p. 12.

rain politique comme sur le terrain religieux, il pouvait se défendre ; sur le terrain personnel, il n'avait pas en réalité d'adversaire en face de lui qu'il pût en rendre responsable et auquel il pût riposter. On l'avait comparé à un loup, et avec quelque raison, car il était traqué comme une bête fauve, et des quatre coins de l'Europe ; en même temps que les *Resolutiones*, paraissaient deux pamphlets surtout politiques, en vers latins octosyllabiques, le premier en janvier, le *Rhythmus pacificus*, dédié aux Ordres de Hollande, en 100, le second, *Visio Algazabel* [1], en 92 quatrains, et terminé par une épitaphe ; la *Veritas odiosa* [2] enfin, un factum confus de la même époque, qui reproduisait des passages entiers de la *Relatio*, achevait de symboliser le caractère de cette campagne, car elle était un mélange de latin, de français, d'italien et d'allemand.

Ceci explique brièvement la nature de la riposte de Richelieu, riposte de coups de boutoir, rapides et furieux donnés de tous les côtés à la fois, sans ménagements, comme sans mesure, mais avec un art consommé dans la violence. Le nom de Fancan vient naturellement ici à l'esprit, et c'est lui, en effet, que l'on voit rentrer en scène, employant au service de son maître sa plume acérée.

La dernière page de la *Veritas odiosa* lui en inspirait la forme la plus commode, avec son essai de catalogue de bibliothèque imaginaire [3] ; l'idée n'était pas nouvelle ; ce genre satirique avait été employé récemment dans deux pamphlets de 1615, [4], écrits tous deux dans le même sens politique, et par Rabelais qui, après d'autres, [5] en avait fait usage pour sa bibliothèque de Saint-Victor,

1. Louis XIII y était traité de *pseudo-rex juvenculus*, et le duc de Savoie de *Gibbosus* (p. 3), une épithète que Richelieu employait plus tard contre son ancien allié devenu son ennemi, par la plume de Saint-Amand.

2. *Veritas odiosa, fragmenta varia colloquii Machiavelli et Mercurii, 1626, ex schedis M. S. Richardi Attoniti Eboracensis, proto-cancellarii nuper classis anglicanæ Oxonii, apud Gualtherum Mapes, Academiæ Bidellum*, in-4°, 30 p.

3. *Veritas odiosa*, p. 30. Son catalogue final est un mélange de titres d'ouvrages réels et imaginaires.

4. *Extraict de l'inventaire quy s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise, par mademoiselle d'Antraige et mis en lumière par M. de Bassompierre. Avec un brief catalogue de toutes les choses passées...*, 1615, in-8° (*Variétés hist. et lit.*, t. V, p. 147). *Bibliothèque imaginaire de livrets, lettres et discours imaginaires, 1615.*

5. *Catalogus Papæ et Mosis. Catalogus testium veritatis ex Sanctis Patribus.* (Index Auctorum et librorum, 1569.)

était redevenu d'actualité avec le titre d'un ouvrage fameux du P. Garasse [1]. Fancan l'utilisait à son tour et de main de maître avec son *Catalogus librorum* [2] ; ce libelle mérite une étude complète, car il marque le point d'acuité maximum de la polémique, et il a attiré l'attention de tous les contemporains, au point d'amener Richelieu à s'en excuser, après lui avoir valu toute une série de libelles encore plus sanglants que les précédents.

* * *

Si l'on aborde le *Catalogus* en lui-même, on reconnaîtra qu'à ne considérer que la forme, il sort de la main, non point d'un théologien ou protestant ou catholique, mais d'un pamphlétaire exercé et d'un maître ironiste qui ne peut être que Fancan ; seul « le railleur indiscret », comme Richelieu lui-même appellera un jour l'auteur de ce libelle, a pu, sous cette allure fantaisiste, donner ainsi libre cours à ses rancunes haineuses et à sa verve bilieuse. Il est bien difficile de dire la part qu'y avait Richelieu, mais pour qu'il en excusât l'auteur, comme il l'a fait plus tard, il fallait qu'il fût sorti de son cabinet. mais fort probablement à son insu ; peut-être, comme pour le *Miroir*, l'a-t-il tout au plus laissé faire, mais nous ne le pensons pas ; convictions mises à part, Richelieu était trop diplomate pour brûler ainsi brusquement ses vaisseaux, et ruiner dans un accès de colère son œuvre de longue patience.

La forme extérieure du pamphlet comme papier, composition, justification, et format même, lui donnent pourtant bien l'aspect d'un document quasi officiel ; mais contrairement aux premières apparences, ce détail permet précisément d'avancer que Richelieu ne l'a connu qu'une fois publié. Ainsi qu'on le verra, il a fait paraître plus tard les pamphlets qui le défendaient, sous une forme clandestine, comme des libelles honteux, afin de dissimuler leur origine ; plus que pour tout autre, il n'aurait pu omettre pareilles précautions pour celui-là dont il pouvait mieux que personne apprécier la portée ; c'est à son insu certainement

1. *Le Rabelais réformé...*, Paris, 1619.
2. *Catalogus librorum mystico-politicorum qui autumnalibus nundinis Francofordiensibus anni 1626 in lucem prodibunt*, in-4°, 7 p.

que Fancan, les dédaignant en la circonstance, a publié son ouvrage dans des conditions pareilles, en se servant sans doute effrontément du nom tout-puissant du maître, qui a dû voltiger autour des presses, dans un murmure prudemment étouffé.

Quoi qu'il en soit, Fancan avait bien servi son maître, cette fois encore, comme précédemment avec le *Miroir*, trop bien même et tous deux allaient l'expier, le premier par la disgrâce, le second par une réplique cruelle.

*
* *

L'examen du *Catalogus* au fond détruit toutes les hésitations pour son attribution ; rapproché du *Miroir*, il présente avec lui un lien de parenté étroite ; non seulement la communauté d'inspiration est indéniable, mais l'on retrouve dans le second toutes les idées et expressions typiques de l'autre. Ainsi que les *Resolutiones*, il fourmille d'allusions dont la plupart nous échappent encore, car par sa forme même il échappe à toute analyse ; il faut se contenter de signaler quelques rares éclaircies dont tout le sel même ne nous apparaît point. Comme dans le *Miroir du temps passé*, le plus grand nombre de noms possible y étaient accumulés ; on ne compte pas moins de quarante contemporains dans ces 44 titres ; le premier était celui d'un dominicain célèbre qui méritait cet honneur par son traité récent *de la Monarchie espagnole* [1], et qui par une ironie singulière du sort, relevée par Sorbier [2], était heureux, 15 ans après, de trouver en France un refuge auprès du cardinal de Richelieu ; l'Ordre des Jésuites, objet de l'acharnement inlassable de Fancan, y défilait ensuite tout entier, Johannes Eudemon, Scribanius, Zigler, Scioppius, Annibal a Porta, Sanctarelli et son libraire romain Zanneti, Sandoval, Volusius, auteurs connus d'œuvres théologiques fameuses, âprement discutées, et les Jésuites français contem-

1. *Thomas Campanellæ, von des Spanischem Monarchy, erst und ander Theyl, order aussführliches Bedencken welche Mussen von dem König in Hispanien der gantzen Weltbeherrschung..... 1623* (De la Monarchie espagnole première et seconde partie, ou considérations sur la manière dont le roi d'Espagne pourrait établir sa domination sur le monde entier.) La traduction latine, *De Monarchia hispanica discursus*, avait plus tard de nombreuses éditions, en 1640, 1641 et 1653.

2. *Sorberiana*, Toulouse, 1691, p. 72.

porains, les PP. Coton [1], Arnoux, Seguiran, Suffren, ainsi que leur libraire Sébastien Cramoisy, « le roi des libraires à l'âme loyolitique » ; le nom de l'infortuné Guignard sacrifié odieusement aux mânes de Henri III par l'interprétation d'une ligne équivoque y figurait aussi, comme dans le *Miroir* [2], avec ceux de Chatèl et de Ravaillac ; mais le plus maltraité certainement et avec le plus de persistance était le P. Garasse, et il faut rapprocher ce détail de l'animosité avec laquelle Fancan et de Morgues l'avaient poursuivi et accusé lors de l'apparition des *Quœstiones* ; il était du reste visé à ce titre sous l'épithète de *Theologus quodlibiticus*, qualifié de la paternité de quelques ouvrages imaginaires rappelant la *Somme théologique* [3], le *Rabelais réformé* [4] et la *Fuite du siècle* [5] dédié aux Bordelais, ce dernier avec un sous-titre allusif à un événement inconnu, mais qui par une coïncidence singulière semble prophétiser la fin courageuse de l'auteur à Poitiers en 1630. Le P. Voisin le suivait avec l'écho rapide d'une affaire scandaleuse du temps [6] dont M. Lachèvre a reconstitué le détail vivant dans le procès des libertins.

Mentionnons enfin un titre qui avait trait à un scandale d'un ordre tout spécial, et qui cache sous une initiale [7] une énigme que nous laissons à d'autres le soin de rechercher.

Mais tout cela n'était rien, et à bien le prendre, les invectives ne sortaient point jusque-là du cercle habituel de la polémique que nous avons vue ; le factum prenait, en revanche, un caractère de gravité particulière par son intrusion dans le domaine des personnalités marquantes de l'étranger. Presque tous les grands personnages de l'Espagne y avaient leur part : le duc de Croy, le marquis de Spinola, le comte de Gondomar, les ducs de Feria et d'Ossuna, entre autres ; si les papes Clément VII et Urbain VIII y figuraient sans paroles malsonnantes, il en était autrement du

1. L'ouvrage était postérieur au 19 mars 1626, date de la mort du P. Coton qu'il cite, p. 3, tit. XIV.
2. *Le Miroir du temps passé*, 1625, p 21.
3. *Catalogus*, p. 1, tit. VI.
4. *Ibid* p 6, titre XL.
5. *Ibid.*, tit. XLI.
6. *Ibid.*, p. 3, tit. XIII.
7. « De lue venerea quœstio medica : An verè et historicè dici debeat Morbus « Gallicus vel Hispanicus, per R. P. I. Soc. Jés Theolog. Antverpiæ, in œdi« bus Flagelli Principum, sub signo Aretini Belgici. » (*Catalogus* p. 2, VIII.)

cardinal de la Cueva, et du cardinal Spada, le nonce du pape lui-même ; si le nom du légat n'était pas prononcé, il n'était pas plus ménagé pour cela avec l'épithète de « Scapin » sous laquelle il était associé au comte de Gondomar et à « Tabarin politique ».

Ce dernier nom nous fournit un point de relation étroite avec le *Miroir du temps passé*; le comte de Gondomar était précisément l'un des personnages les plus fréquemment cités dans le *Catalogus* ; et c'est aussi par lui que se terminait le *Miroir* avec une grasse anecdote. Cette particularité est d'autant plus notable que les attaques contre les ministres d'Etat étrangers étaient rares ; leurs personnalités restaient généralement en dehors des pamphlets populaires ; et lorsqu'elles y figuraient, c'était sans invectives ; un libelle paru pendant le séjour du légat à Paris lui reprochait sa tactique perfide de fausse bonhomie passive, mais elle n'allait pas jusqu'à l'insulte [1].

Un autre point de contact nous est donné par le nom du P. Arnoux dont le *Miroir* signalait « les importantes lettres « escrites pour son restablissement en cour [2] », détail que le *Catalogus* visait certainement en le qualifiant « d'Epistolographe [3] ».

*
* *

De notoriété publique, l'auteur du pamphlet était une créature de Richelieu ; le fait pour ce dernier de se solidariser plus tard jusqu'à un certain point avec lui, en mêlant, il est vrai, le blâme à la justification, au lieu de feindre de l'ignorer, le prouve assez. Or, dans l'entourage du cardinal, il n'est que deux écrivains auxquels l'attribution en soit possible : Ferrier ou Fancan, car Mathieu de Morgues est à écarter dès l'abord comme incapable d'une ironie aussi mordante et aussi fine.

Le nom de Ferrier a pour lui quelques présomptions ; l'opinion publique contemporaine le lui attribuait ; un exemplaire de la Bibliothèque nationale porte une note manuscrite du temps qui le lui donne [4] ; le témoignage du P. Garasse qui incrimine

1. *Le Bon Gascon ressuscité parlant à un vieux Courtisan bien informé*, 1625, p. 13 et 14.
2. *Miroir du temps passé*, p. 47.
3. *Catalogus*, p. 3, tit. XIV.
4. Lb 36-2431.

Ferrier aurait quelque valeur, s'il n'était aussi confus, car il s'applique aussi bien au *Catholique d'Estat* qu'au *Catalogus* [1]. Quoi qu'il en soit, tous les contemporains étaient d'accord pour en donner la paternité à un protestant ; et quelques années plus tard, cette créance était consacrée formellement par la réimpression du factum dans un recueil de pièces protestantes, le *Mercure Jésuite*, publié à Genève en 1631 [2] ; enfin son inscription sous le nom de Ferrier au Grand Livre de la Plume de France l'a définitivement et officiellement classé [3].

Il y a eu méprise, croyons-nous, et méprise analogue à celle dont le *Catholique d'Estat* a été l'objet. Tout d'abord, étant donné les circonstances de la composition de ce dernier ouvrage, ainsi que les précautions prises par Richelieu à la fois pour l'endosser à Ferrier et pour y ménager les Jésuites français et s'assurer leur concours, il est assez difficile d'admettre que Ferrier, choisi par le cardinal pour ce rôle délicat, qui suppose une dépendance absolue, ait publié, même avec son assentiment, une œuvre qui allait à l'encontre des idées et du but de l'ouvrage antérieur, mis officiellement sous son nom avec l'insistance que l'on a vue. Les adversaires de Richelieu avaient au contraire intérêt à l'en charger de façon à écraser sous son poids l'auteur du *Catholique d'Estat* ; si l'on jette un regard en arrière, les Jésuites en particulier qui avaient déjà aidé Richelieu à laisser l'opinion reporter sur Ferrier toute la responsabilité de cette dernière œuvre, étaient conséquents avec leur tactique en lui donnant aussi le *Catalogus* ; les *Scopæ* qui le citent [4] ne font aucune allusion à l'auteur, et se contentent de parler d'une façon générale des écrits anonymes de Ferrier [5].

Nous avons réservé pour la fin l'argument le plus décisif pour l'attribution du *Catalogus* à Fancan ; dans une polémique posté-

1. « De fait c'est celuy là (Ferrier) qu'on jugea propre pour répondre à ce « livre pernicieux et intitulé *Admonitio ad Regem*..... Ferrier le fit assez pla- « tement et fort malicieusement, parce qu'en plusieurs endroits il picquottait « ouvertement notre Compagnie, et moi nommément, comme si j'eusse été l'au- « teur de ce libelle. » (P. Garasse. *op. cit.*, p. 66 et 70-71). Or, le nom du P. Ga- « rasse n'est pas prononcé dans le *Catholique d'Estat.*

2. T. I, p. 909 à 917.

3. Comme nous l'avons dit plus haut, c'est le seul ouvrage attribué à Ferrier dans le *Catalogue général* de la B. N.

4. *Scopæ*..., p. 38.

5. *Ibid*..., p. 25.

rieure, en 1631, deux libelles opposés comme idées rappelaient la disgrâce du pamphlétaire en l'attribuant à la même cause ; l'un d'eux le signalait comme l'auteur d'un « escrit scandaleux publié contre l'honneur de Sa Sainteté, et dont le cardinal Spada, alors nonce du Pape, se serait plaint, et aurait demandé justice au roi, ce qui aurait donné lieu, disait-il, à la prison de Fancan, et il en prenait texte pour justifier Richelieu de sa rigueur contre le pamphlétaire [1] ; son témoignage a d'autant plus de poids que Richelieu lui-même le consacrait en faisant réimprimer *in extenso* cette pièce dans le *Recueil* documentaire de 1635, au caractère quasi officiel [2] ; le second pamphlet écrit contre Richelieu lui reprochait, au contraire, d'avoir fait faire à Fancan, « du temps des notables, un petit livret qui courut contre le cardinal de Spada, qui estoit alors nonce en France, où le pauvre cardinal de Bérulle et le garde des sceaux de Marillac n'estaient pas espagnez », non plus « que le pape d'aujourd'huy qu'il lui faisoit déchirer de toutes façons [3] ». Il s'agit évidemment du même ouvrage, que les amis et ennemis de Richelieu étaient unanimes à donner à Fancan, les premiers en lui en laissant à lui seul la responsabilité, les autres en la faisant remonter à Richelieu dont Fancan n'aurait été que l'instrument passif ; or cet ouvrage ne peut être que le *Catalogus*, et comme fonds et comme date ; l'attention inquiète qu'apportait plus tard le cardinal Spada au désaveu de Richelieu achève de le confirmer, et il n'est pas jusqu'à ce détail de la plainte du nonce au roi dont nous ne verrons confirmer l'exactitude et par Richelieu lui-même [4].

*
* *

Le *Catalogus* pourrait servir de sous-titre à un nouveau cha-

1. *L'Innocence justifiée en l'Administration des affaires. Adressée au Roy*, 1631, p. 36-38.
2. *Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire*, 1635, p. 465.
3. *Div. pièces pour la Défense de la Royne-Mère....*, Anvers, 1644, t. IV.
4. *L'Appendix ad Catalogum* que nous verrons plus loin et qui répliquait au *Catalogus* posait nettement la question d'origine : « Quot aureis Catalogus « librorum Mystico-politicorum venerit ? » Il la résolvait par quelques mots énigmatiques : « Rhemis apud Universitatis Bidellum », p. 7, tit. XXVIII. Nous ne pouvons que signaler ici cette allusion, sans pouvoir l'expliquer. Faut-il en rapprocher un passage de la *Responce à la Voix publique*, écrite contre Fancan, qui conseillait de faire lire à l'auteur de *la Voix publique* « le traicté fait par le Principal du Collège de Reims, *de l'utilité de la calotte* » ? (p. 24).

pitre d'histoire littéraire sur les catalogues de bibliothèques imaginaires [1] ; il donnait le branle et provoquait toute une série de répliques sous la même forme que nous retrouverons en leur temps ; deux seulement suivaient immédiatement le *Catalogus*, la *Virgidemia* [2] et la *Racematio Virgidemiæ*, toutes deux venant de l'étranger, avec leurs allusions lourdes, confuses et inintelligibles, et sans autre intérêt que celui de leur forme à côté des trois autres libelles qui se suivaient et qui constituaient la véritable réplique au *Catalogus*, la *Vita Illustrissimi*, le *Jubilus confœderatorum* ou *Nova novorum*, et la *Quæstio politica*, d'après leur ordre d'apparition.

Avec le premier, surtout, ils représentent dans cette polémique la phase la plus aiguë et la plus féroce; ce n'était plus l'allusion plus ou moins dissimulée et humoristique, le sous-entendu plus ou moins discret; les accusations ne sont plus maintenant perdues, comme des coups de griffe isolés, dans des considérations d'ordre politique ou religieux; elles constituent, à partir de ce moment, le fonds unique et avoué de ces libelles; c'est le pamphlet narratif à l'allure sérieuse, renchérissant sur tous ceux que l'on a vus, et s'ingéniant à accumuler tout ce qu'il peut trouver de plus blessant et de plus cruel. Bien que chacun d'eux apporte à l'envi sa contribution dans cet assaut furieux donné contre Richelieu, nous ne les séparons point pour éviter des redites, en nous attachant à la *Vita* [3] qui en est le prototype et qu'ils citent tous en le complétant. Aussi les adversaires de Richelieu lui donnaient-

1. *Journal de l'amateur de livres* (sept. 1848 et janvier 1850). Citons comme contribution à cette étude quelques pages des *Jeux de l'incogneu* attribué au Comte de Cramail, (*Le Herti ou l'universel*, 1630, p. 13).

2. *Virgidemia in mystico-politicorum libellorum auctorem*, 1626. Ce libelle, in-4°, 16 p., a comme sous-titre : *Series librorum vulgandorum* ; il est surtout dirigé contre les protestants, en faveur des Jésuites. Son dernier paragraphe (Prodibunt hoec prodeuntibus Charonticis mystico-politicis libellis ; anno eodem, nundinis iisdem, sed castiore his calamo) semble annoncer l'ouvrage suivant *Racematio Virgidemiæ mystico Bibliothecario Rabelœsio*, 1626, in-4°, 18 p. ; comme le précédent, c'est le Catalogue satirique d'une bibliothèque imaginaire contre les calvinistes ; Hubault le signale, *De politicis*..., p. 111.

3. *Vita Illustrissimi Domini Cardinalis Richelieu præfecti intimi Senatus Regis Galliarum. Auctore Remigio du Ferron Andegavo ad instantiam quorumdam Principum et Aulicorum Regiorum edita. Aureliæ Apud Arnoldum Martz. MDCXXVI.* Ce pamphlet avait peut-être été inspiré par l'annonce des 400 thèses sur la vie du Cardinal donnée par un pamphlet antérieur, *Veritas odiosa* (p. 30).

ils une publicité énorme, encore plus grande qu'à l'*Admonitio*; le pamphlet paraissait en français à Genève, Lyon et Amsterdam, en flamand à Leyde, en latin à Rouen, Orléans et Paris, et dans tous les formats, in-4°, in-8° et-12 [1]; Francfort, à elle seule, en recevait plusieurs milliers d'exemplaires en quatre langues [2], et ils en partaient secrètement pour la Belgique, la Germanie, Venise, la Bohême, l'Autriche, la Pologne et l'Espagne [3].

* * *

La *Vita* retraçait toute l'histoire de Richelieu depuis sa naissance, en commençant par son origine « de noblesse vulgaire [4] », ses penchants abominables, son adolescence dissolue, passée au milieu de semi-hérétiques, le mûrissant pour tous les vices; elle le montrait faisant mourir son père de chagrin, exclu par son frère aîné de l'héritage paternel, devant l'évêché de Luçon à un marché honteux...

Un passage intéressant donnait quelques détails sur ses débuts comme orateur [5]; mais il faut recourir à la *Quœstio politica* et au *Jubilus* pour y retrouver cette confession publique de ses fredaines de jeunesse dans un sermon sur l'enfant prodigue prêché

1. *Quœstio politica an rectè Cardinalis Richelius suaserit fieri pacem a Rege Galliæ cum rebellibus Huguenottis, ut bellum transferatur in Palatinum adversus Hispanum*, Lugduni, 1626, p. 8.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. *Jubilus confederatorum alias Nova novorum in quibus Magnæ Victoriæ et lœti terrâ marique progressus anni 1625 continentur ad nobilem Historicum D. Ferrerium Gallum Nemausensium Rup. apud Christianissinum Regem Ludovicum 13 Oratorem. Editio ultima ab Authore recognita et emendata 1626*, art. 29, p. 12. La préface du *Recueil des diverses pièces pour servir à l'histoire*, 1635, p 62. réfute l'art. 39, p. 16, des *Nova novorum* auquel il donne la date de 1625 ; et plus loin, p. 66, l'art. 41, p. 17 du *Jubilus confœderatorum* daté de 1626 ; Hubault n'a cité aucune de ces deux dernières pièces. D autre part, le titre ci-dessus, bien que ce puisse être une supercherie, laisse supposer l'existence d'une édition antérieure ; le catalogue Pécard, N° 964, porte un ouvrage de même titre sous la date de 1625.
4. *Vita*, p. 3. Ce pamphlet place en Touraine le lieu de sa naissance comme les *Resolutiones magistrales*.
5 « Enhardi par le nom et le titre d'Evêque, il employa ses efforts à aiguiser « sa langue, et tous les ans, il élucubrait, pour les déclamer aux Parisiens ou « plutôt pour les réciter dans la chaire de la Cour, deux ou trois sermons « débités d'un ton mondain, et sur des sujets empruntés plutôt aux auteurs « profanes et aux fables qu'aux Saints Pères. » (*Vita*, p. 4) Cfr Avenel, *Lettres...*, t. I, Introd., p. LVIII, note 1.

dans la chapelle royale [1], confession qui servira un jour de base à la légende sous les plumes venimeuses de Mathieu de Morgues et de Tallemant ; sous ce rapport, Richelieu fournissait, comme on le voit, un bien piètre aliment à la chronique scandaleuse, tout avide qu'elle fût sur ce chapitre ; mais pour épuiser ce sujet, il convient d'y apporter, comme contribution, la mention d'une vague présomption d'aventure galante à Blois, rapportée par la *Quœstio politica* [2] seule, plus que sujette à caution.

Ce simple détail donne une idée du pamphlet ; il n'était pas un des actes du cardinal qui ne fût présenté comme odieux, pas un événement tragique auquel il avait été mêlé à un titre quelconque, dont on ne le rendît responsable; il était directement et sciemment accusé de la mort de son protecteur, le maréchal d'Ancre, de la mort de son frère, des horreurs de la guerre civile, de basses intrigues et de faux pour ruiner la fortune de la reine mère, de trahison envers elle, au bénéfice de Luynes, au moyen de ses amis et confidents, les Bouthillier; il avait poursuivi de sa haine envieuse Barbin, son premier bienfaiteur; son ingratitude, son ambition hypocrite et sa perfidie méchante n'avaient rien épargné, ni les personnes, ni la doctrine religieuse ébranlée par ses livres semi-hérétiques, ni le clergé persécuté et appauvri, alors que dans un pacte honteux, il gorgeait d'or les ducs de Rohan et de Soubise, les chefs protestants, ni le roi, ni la reine mère, ni le Souverain Pontife lui-même...

Tout ce que le romantisme le plus échevelé a pu écrire sur Richelieu pâlit à côté de ces pages furibondes où l'injure s'est élevée à la hauteur du lyrisme; elles laissent loin derrière elles les rimes grandiloquentes du poète moderne dont le médaillon juvénile s'étale, par une ironie d'une triste inconscience, sur la paroi du mur de l'ancien palais cardinalice; avant que ce dernier n'eût misérablement exploité la légende, les pamphlétaires ennemis de Richelieu l'avaient déjà créée de son vivant, avec « l'homme « rouge », *ruber homo* [3], « épiant sans répit la reine mère, surveil-

1. *Quœstio politica*, p. 7 et 8. *Jubilus confœderatorum*, p. 11.
2. « Amplè narratur quomodo Blesis dependula femoralia in limine fornicarii cubilis visus est attrahere, et meminit ipse, et multi nostrum neminimus illo « die contatum fuisse : Quam gloriosius fuit hircus cum suâ caprâ...., *Quœstio politica*..., p. 8.
3. *Jubilus*..., p. 25 et 26.

« lant ses fantaisies, ses moindres gestes, ses signes de tête, ses « entretiens, collé aux parois les plus dissimulées des réduits se- « crets, tapi dans un angle comme une araignée hideuse à l'af- « fût... [9] »

La légende à créer autour du cardinal, tel est le but de ses ennemis, et ils ne s'en cachent point, parce qu'ils n'ignorent point que cette menace lui est le plus sensible; aussi s'acharnent-ils à le railler de ses vains efforts pour rechercher les auteurs de ces pamphlets, lui parlent-ils avec ironie des sympathies qui l'entourent en le montrant aimé du peuple, du Clergé, et de toute « la « noblesse comme les serpents le sont des cigognes et surtout des « cerfs... [2] »

*
* *

Richelieu était arrivé à ses fins, au commencement de l'année 1626, d'une part avec les protestants par le traité de Paris, signé le 5 février, de l'autre avec l'Espagne par le traité de Mouçon, signé le 5 mars, et avec les Jésuites enfin par leur désaveu formel de l'*Admonitio* le 17 mars ; aussi pour la première fois, expliquait-il sa politique ouvertement et d'une façon presque officielle par le *Discours sur plusieurs points importants de l'estat présent des affaires de France* adressée au Roy. Il pouvait maintenant dévoiler le secret de sa diplomatie tortueuse, et se justifier, par la divulgation des mobiles qui l'avait guidé, des accusations dont on l'avait accablé; mais il laissait encore sa personnalité dans l'ombre, et continuait la tactique qu'il avait inaugurée contre l'*Admonitio*; s'il acceptait la responsabilité de tous ses actes, il représentait toutes les attaques dirigées contre lui comme destinées à frapper le roi en sa personne. Le *Discours* était pourtant bien un manifeste de lui seul, une véritable profession de foi, et l'épître de l'imprimeur au lecteur ne pouvait tromper personne en présentant l'ouvrage comme arrivé « dans un Pacquet, au lieu de Lettres, sans nom et sans moyen « quelconque de recognoistre ny l'autheur, ny le lieu d'où il estoit « envoyé. » Le plus rude assaut avait été donné à Richelieu par les Catholiques zélés qui servaient, au nom des intérêts religieux, la

1. *Vita...*, p. 10.
2. *Jubilus...*, p. 13.

cause de l'Espagne; il commençait indirectement par eux, en faisant le procès de La Rochelle, de son orgueil, de son particularisme, en montrant le danger de ce foyer de rébellion pour l'unité nationale ; la menace n'était plus dissimulée comme dans sa *Response au Manifeste du sieur de Soubize* ; il prononçait cette fois l'arrêt irrévocable de condamnation du boulevard du protestantisme, et s'il exprimait l'espoir que la vieille cité ne donnerait pas l'occasion de sévir contre elle-même, il en disait assez sur ses traditions d'indépendance et d'hostilité systématique au pouvoir royal, pour se laver de la tache que ses adversaires avaient voulu faire à son nom en lui donnant le titre de « vicaire général de La Rochelle ».

Ce début, intentionnellement placé comme un hors-d'œuvre, était suivi d'un panégyrique de la reine mère et du roi auxquels son nom était associé, puis d'un résumé largement brossé de la campagne de presse qui semblait terminée par la solution pacifique des questions qui l'avaient provoquée. Nous n'avons fait que suivre les grandes divisions que Richelieu lui-même traçait dans cet historique ; la première série de libelles dérivant de l'*Admonitio*, dirigés contre le roi et « refutés par le stile du docte et judicieux Ferrier » ; la seconde caractérisée par une nouvelle tactique d'assaut dirigée cette fois contre Richelieu, pour atteindre le roi en sa personne, en le privant « d'un serviteur si courageux, si adroit et si désintéressé. »

Tout ceci n'était qu'un préambule pour aborder l'examen de l'œuvre du cardinal depuis son entrée au Ministère, et faire l'apologie de sa conduite, dont la faveur de Baradas faisait d'autre part une nécessité d'actualité. Il commençait par les affaires extérieures, et dans celles-ci, par la question la plus délicate, le mariage d'Angleterre pour lequel il avait pris le plus d'initiative et dont l'échec lui était, pour ce motif, plus sensible. Ses adversaires ne s'étaient pas trompés dans leurs sombres pronostics ; Richelieu était obligé d'avouer que de ce côté « les événements étaient esloignez de « l'attente qu'on en avoit conçue [6] ». Le mode de justification par l'imprévu qui accompagnait l'historique des suites du mariage anglais ne peut être plus en dehors de la manière de Richelieu ;

1. *Discours sur plusieurs points importants de l'Estat présent des Affaires de France au Roy*, p. 13.

pour qu'il y ait eu recours, il faut qu'il ait été bien désemparé devant cette faillite de tous ses calculs : le renvoi en France de la suite de la jeune reine (ce qui fixe le factum à la fin d'août 1626), la persécution des catholiques, l'hostilité haineuse du duc de Buckingham (sans le nommer), le dépit de la cour d'Angleterre d'avoir vu se réaliser, pour la plus grande force de la France, sa double paix avec les protestants et avec l'Espagne...

Ce qui suit est un cri de triomphe pour sa politique qui a réalisé cette double paix, « fruit de son industrie à conduire dextre- « ment une affaire si importante qui semblait ne se pouvoir ter- « miner sans faire bresche ou à la Religion ou à l'Estat ».

Le *Discours* n'est pas tout entier de Richelieu, car il y a trop de rhétorique étudiée et d'emprunts à la Bible qui rappellent le *Catholique d'Estat* [1] ; mais il l'a certainement revu soigneusement et y a mis du sien ; cette question d'attribution se pose naturellement ici, car lui seul, dont la main se révèle déjà dans l'âpre énergie des premières pages sur La Rochelle, a pu se défendre avec autant de précision du mauvais succès du mariage anglais ; lui seul était assez autorisé pour expliquer avec une telle réserve, dont les termes se reflètent dans ses *Mémoires* [2], comment il a pu en un si glissant partage concilier « sa profession » et le respect dû à Sa Sainteté avec « sa résistance courageuse aux in- « tentions » de celle-ci.

Les événements survenus à l'intérieur avaient ensuite leur tour : sa lutte contre le frère du roi, la détention du maréchal d'Ornano, l'arrestation des frères naturels du roi, la condamnation de Chalais, la répression des duels, le souci des intérêts et de l'honneur de la noblesse, la création d'une Compagnie de commerce pour remplir la France des trésors de l'Inde.

Les difficultés que Richelieu avait rencontrées pour le mariage de Monsieur, les intrigues domestiques, intérieures et étrangères dans ce but, étaient longuement exposées [3] ; il insistait particulièrement sur le rôle qu'il avait joué dans cette affaire et sur la façon dont il avait dégagé sa responsabilité devant le roi, « ne jugeant pas à propos de se charger d'un si grand poids » ; le dernier

1. *Discours sur plusieurs points...*, Recueil de div. pièces... p. 3, 5, 6, 12, 13.
2. *Mémoires*, t. III, p. 1 et 2.
3. *Discours...*, p. 21 à 24.

motif et aussi le principal qu'il invoque est à citer : « Au temps « de la conclusion, il y eut des esprits si méchants que de vouloir « apporter du trouble en une action si saincte, et faire trouver du « mal et de la crainte, en une chose où toutes sortes de biens se « trouvoient. »

Le *Discours* ne montre pas seulement son obstination à faire aboutir le mariage, mais aussi ses rancunes contre ceux qui s'y étaient opposés. Fancan était de ceux-là ; Richelieu ne l'oubliera point.

Le factum se terminait, comme il avait commencé, par un long panégyrique du roi et de la reine mère qu'il comparaît à la reine Blanche et par un éloge dithyrambique des nouveaux secrétaires de la Justice et des Finances, de Marillac [1] et d'Effiat, après lesquels il citait honorablement le duc de Bellegarde. Nous avons fait remarquer, au début, que Richelieu avait évité de faire une œuvre de polémique ; et en effet aucun des pamphlets contre lui n'était cité ; une allusion rapide à la *Vita* [2] seule servait de prétexte pour rappeler que les calomnies déversées sur lui venaient des ennemis du bien public, et qu'il était haï à cause de sa fidélité au roi qui « le « saurait bien protéger et défendre avec ses autres Ministres ». Plus haut, il avait été question de sa charité et de ses vertus ; l'auteur se complétait maintenant, en évoquant le sacrifice qu'il avait fait à la Couronne de son ressentiment en proposant des premiers le Maréchal de Thémines, le meurtrier de son frère, pour le gouvernement de Bretagne.

*
* *

Nous nous sommes étendus pour plusieurs motifs sur cet ouvrage très restreint ; bien qu'il reste en marge de la polémique

1. Nous retrouvons ici Pelletier avec sa *Lettre sur la promotion de Monseigneur de Marillac Garde des Sceaux de France. A Paris ches Edmé Martin, 1626. Avec permission.* (Le Privilège est daté du 6 juin). Un passage, p. 7, est à citer : « De sorte que si la Piété et la Justice sont les principales vertus qui font « prospérer un Etat, nous espérons de les voir tellement fleurir toutes deux en « nos jours, que comme l'*Eglise est puissamment fortifiée de ces Illustres Cardi-* « *naux qui espousent les interests de la Religion près de Sa Majesté....* » Un autre factum réunissait dans un même éloge le roi, sa mère, le cardinal de Richelieu et Marillac : *Paranymphe sur le judicieux Conseil d'Estat de la Royne Mère du Roy et de Messeigneurs l'Illustrissime Cardinal de Richelieu et de Marillac, garde des sceaux de France*, 1626.

2. *Discours...*, p 25.

commencée par l'*Admonitio*, il marque d'abord en effet, en réalité, la fin de sa deuxième phase avec l'affirmation par Richelieu du triomphe de sa politique ; il concrète de plus pour lui le premier stade de sa carrière d'homme d'Etat et d'écrivain politique. Jusque-là, son effort n'a tendu qu'à déblayer le terrain, et ce *Discours* à ses yeux même est le véritable point de départ de son Histoire devant sa postérité. Ceci n'est pas une figure ; non seulement Richelieu a vu ce factum, y a mis du sien, l'a autorisé, lui a donné une publicité énorme [1], mais il l'a mis en tête des documents publiés de son vivant, dans le but qui le poussait à préparer ses *Mémoires* et son *Testament politique* pour les siècles à venir. Le *Discours sur plusieurs points importants*, débarrassé cette fois de l'épître liminaire de l'Imprimeur au lecteur, un subterfuge devenu inutile, ouvrait en 1635 la première édition du *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire* ; mais alors que le *Catholique d'Estat* y était reproduit textuellement, le *Discours*, œuvre de politique seule et non plus de principes comme le précédent, était réimprimé avec des variantes qui en faisaient une œuvre presque nouvelle. Déjà pour la *Harangue aux Estats de 1614*, nous avons signalé un fait analogue ; il se reproduit ici, mais dans des proportions qui font de la comparaison des deux éditions une véritable histoire de Richelieu de 1626 à 1635 ; tous les événements survenus pendant ces neuf ans y ont laissé leur trace ; on y voit, avec la suppression de nombreux passages, la conséquence de la rupture avec la reine mère, le procès de Marillac, la modification des rapports avec l'Angleterre, avec le frère du roi, avec les Protestants [2] ; à côté de ces faits importants, quelques menus détails

1. L'ouvrage avait seize éditions au moins (B. N. Lb 36, 2475 A à N) ; les trois premières seules portent une date, 1625. Elles doivent présenter des variantes intéressantes que nous n'avons pu étudier, faute de temps. Nous nous sommes référés, dans notre travail, sauf avis contraire, à l'édition originale. Leur caractère clandestin contraste avec l'estampille quasi officielle que donnait à l'ouvrage sa réimpression dans le *Recueil des div. pièces* de 1635.

2. Les suppressions faites dans le texte de l'édition originale, en laissant de côté les variantes, portent sur les pages 8 (panégyrique de la reine mère) ; p. 9 (allusion à la méconnaissance par l'Espagne de son traité avec la France) ; p. 9 (Marie de Médicis) : p. 13-15 (le mariage d'Angleterre, la persécution des Catholiques, le renvoi de la maison de la reine, le dépit de l'Angleterre à propos du traité espagnol, l'attitude du roi d'Angleterre, l'influence de Buckingham) ; p. 16 (le traité de la Valteline, la reine mère) ; p. 17 (les dangers courus par Louis XIII et l'allusion au procès de Chalais) ; p. 21-24 (le mariage de Mon-

d'actualité ont été seulement modifiés par une main moins lourde ; l'un d'eux est typique ; *la France mourante* avait été jadis attribuée et reprochée à Richelieu ; elle devenait *la France languissante* dans le texte du *Discours* du *Recueil*. Si Richelieu était bien servi par son cabinet de 1635, le temps avait aussi travaillé pour lui depuis 1626 ; car de Morgues, devenu son ennemi le plus terrible, ne soufflait mot de cette métamorphose, et son manque de mémoire nous a privé d'un chapitre curieux que sa faconde furibonde n'aurait certainement pas laissé de confier aux presses de Bruxelles ou d'Anvers.

*
* *

Le *Discours sur plusieurs points importants* avait avant tout pour objet de mettre fin aux attaques dirigées contre Richelieu par le parti catholique et le justifier auprès de la cour de Rome de sa politique passée ; son début contre la Rochelle en précisait assez la véritable signification ; elle était encore confirmée dans le texte par ses reproches à l'Angleterre, mais ceux-ci, tout en signalant l'affront fait à la France dans la personne de la reine, sœur de Louis XIII, et l'hostilité de parti pris de Buckingham, avaient surtout un caractère confessionnel et gardaient assez de ménagements pour prévenir une rupture avec l'Angleterre et laisser la voie ouverte à un accommodement. Un autre factum, l'*Advis salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne*, paru à la même époque vers la fin d'août [6], le complétait sur ce dernier point ; il prouvait la nécessité du maintien de l'alliance des deux Couronnes, dans leur intérêt commun ; en réalité, son véritable but était de rassurer les alliés de la France [2] sur les conséquences du traité de Mouçon, et principalement l'Angleterre qui avait prêté ses bons offices pour la conclusion de la paix avec les Huguenots, et se voyait « frustrée de la fin pour laquelle elle les avoit « faicts, qui était la continuation de la guerre en Italie [3] ».

sieur) ; — p. 28-32 (le panégyrique de la reine mère, les éloges des nouveaux garde des sceaux et surintendant des Finances, Marillac et d'Effiat).

1. Geley, *op. cit.*, p. 285.

2. Le factum paraissait en Allemagne en latin, tandis qu'il était publié en France en français. *Merc. franc.*, t. XII, p. 731.

3. *Mémoires*, t. III, p. 36 et suiv.

Son insertion textuelle au *Mercure français* [1] lui donnait un caractère en quelque sorte officiel, bien que par un artifice dont on a vu tout à l'heure un exemple, il fût censé écrit par un Allemand pour ses compatriotes [2]. Quant à son attribution, elle ne peut faire de doute ; l'ouvrage est bien de Fancan, mais d'un Fancan contrôlé et guidé par Richelieu ; il y a là des deux plumes, avec la concision nerveuse et la modération du second pour ce qui touche à la Religion, et le style alerte du premier dont la part est décélée par quelques expressions typiques du *Miroir du temps passé*. Si Fancan a atteint avec son maître à son chef-d'œuvre [3], c'est à lui qu'il le doit, et ce sera, du reste, sa dernière production.

Un détail le relie au *Catalogus* et affirme leur filiation commune avec le *Miroir du temps passé* ; de même que, dans ce dernier, Campanella ouvrait la liste des titres satiriques de livres imaginaires, l'*Advis salutaire* renfermait une longue citation du traité de la Monarchie du même auteur [4].

*
* *

La préoccupation de Richelieu d'empêcher un rapprochement de l'Angleterre avec l'Espagne ou tout autre ennemi de la France se manifestait dans une autre manœuvre, ayant pour but de rappeler à la première qu'elle pouvait être facilement menacée par l'Irlande, et que la rivalité des deux Couronnes de France et d'Espagne n'avait pas disparu avec le traité de Mouçon. Aussi l'*Advis salutaire* était-il suivi, sinon encadré de quelques factums contre l'Espagne parus l'année précédente et hâtivement réimprimés, mais avec quelques variantes où figure pour la première fois le nom du frère du roi, sur lequel s'étaient ralliés les mécontents, adversaires de la politique royale. Nous les énumérerons brièvement ; c'est la *Ligue nécessaire*, sous le nouveau titre de *La Ligue nécessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*, l'*Espée courageuse des vrais François* devenue l'*Espée courageuse de Monsieur Frère du Roy contre les ennemis de la France* ; il est vraisemblable que *La France hors du tombeau* qui célébrait les bienfaits

1. *Merc. fr.*, t. XII, p. 731-742.
2. *Advis salutaire...*, p. 18.
3. Geley, *op. cit.*, p. 278.
4. *Advis salutaire...*, p. 7 et 8.

de la paix, et qui joignait à l'apologie du roi ses vœux pour que son frère Gaston « fasse éclater son courage », doit se rattacher à la même série dont l'*Advis salutaire* et le *Discours sur plusieurs points* forment le noyau. Elle clôt en tout cas cette période avec ces deux ouvrages, qui marquent comme un temps d'arrêt dans la polémique initiée par l'*Admonitio.*

CHAPITRE XVII

La polémique personnelle (suite et fin). — *Appendix ad Catalogum* ; *L'Advis d'un théologien sans passion* ; *La Lettre déchiffrée* — La disgrâce de Fancan ; le double réquisitoire des *Mémoires* et du *Testament politique*.

Il semblerait que la polémique avait pris fin ; il n'en était rien, et les adversaires de Richelieu l'obligeaient à « tourner le feuillet » avec l'*Appendix ad Catalogum* [1].

Cette réplique au *Catalogus* paraissait postérieurement au *Discours sur plusieurs points importants*, comme l'indique une raillerie à propos d'un trait élogieux quelque peu outré sur la reine mère puisé dans ce dernier [2] ; elle était toutefois préparée depuis longtemps, et sans doute composée dès l'apparition du factum originaire, car les *Scopæ ferrerianæ* l'annonçaient à la suite de la mention du *Catalogus* [3].

Comme celui-ci, l'*Appendix*, sous la même forme de catalogue de bibliothèque imaginaire, ne prenait pas seulement à partie Richelieu dans ses 74 titres supposés [4], mais toutes les notabilités de la Cour et de son entourage, et même les personnages plus humbles qui avaient été indirectement mêlés à sa vie politique : Antoine Crequet, un libraire d'Angers, Buckingham, la jeune reine d'Angleterre, le maréchal d'Ancre dont le nom était accolé à celui de Gaverston, le duc d'Epernon, la reine mère ironiquement comparée à « la Sainte Reine Blanche ». comme l'avait fait le *Discours* dans son panégyrique, le duc d'Orléans, le maréchal d'Ornano

1. *Appendix ad Catalogum librorum mysticopoliticorum qui proximis Nundinis Francofurtensibus prodibunt.*

2. « Cette Reyne Blanche... » (*Ibid.*, p. 4. *Discours sur plusieurs points importants*, 1626, p. 30.) Il se trouve dans l'un des passages supprimés lors de la réimpression de l'ouvrage dans le *Recueil des div. pièces* .., de 1635.

3. *Scopæ Ferrerianæ*, 1626, p. 98.

4. Il y est qualifié entre autres de *Goliath purpuratus*, tit. I, p. 3, et de *Capricornus purpuratus*, tit. 49, p. 10.

et le duc de Vendôme ; l'archevêque de Bordeaux, « le Corydon d'Aquitaine » ; le duc de Savoie, « l'Esope Piémontais »[1] ; l'abbé de Saint-Germain et son dialogue avec le cardinal sur l'immortalité de l'âme ; Fancan avec le « Miroir des traîtres », Maurice de Nassau, la Bible gallo-rocheloise à l'enseigne du cardinal de Richelieu, « interprète des divins oracles » ; le prince de Condé et son Académie de Bourges, avec une allusion à ses goûts et à son voyage d'Italie qui visait peut-être un épisode satirique d'un ouvrage attribué à Fancan[2] ; Ferrier le « Limousin », Elyotte et la violation du droit public par Charles Ier... Le mystérieux scandale spécial évoqué par le *Catalogus* avait sa contre-partie dans l'*Index* avec un détail de la fin de Calvin emprunté à Th. de Bèze ; à côté de tous ces personnages désignés par leurs noms, un bon nombre était mis en scène sous un long titre par des sobriquets transparents pour les contemporains ; tels, la « Chèvre de Lyon » où il faut peut-être voir Alphonse de Richelieu, le frère du cardinal, « le Centaure d'Angers », le « chasseur de la cour », « l'Actéon de S. Germain des Prés », l'« Endymion de Beauvais... »

De même que le *Catalogus*, l'*Index* échappe par sa nature à l'analyse ; mais il présentait de plus que celui-ci la particularité intéressante de donner un appendice de 11 titres d'ouvrages imaginaires en français sous la rubrique : « Libri peregrini Idiomatis », une raillerie piquante à l'adresse de Richelieu pour ses préoccupations au sujet de l'idiome employé par ses adversaires. Nous en retiendrons seulement deux, l'un ayant trait aux maux de tête si douloureux du cardinal[3], l'autre à la tension des rapports du roi d'Angleterre et de la jeune reine[4], sœur de Louis XIII ; ce mariage, comme on l'a vu plus haut, était l'un des remords de Richelieu, et les difficultés entre lesquelles il se dé-

1. Saint-Amant reprenait plus tard l'allusion à cette difformité du duc de Savoie, cette fois sous l'inspiration de Richelieu. (P. Durand-Lapie, *Saint-Amant*, Paris, 1898, p. 117.)

2. *La Rencontre d'Henri IV et de Bouillon dans les Champs-Elysées*. (Geley, *op. cit.*, p. 172 et 173)

3. *Appendix*, tit. LXV, p. 13.

4. *Ibid.*, tit. IV, p. 3, et tit. LXX, p. 14. Il aurait pu servir d'épigraphe à un pamphlet paru un demi-siècle plus tard sur le même sujet : *Consultation de l'oracle par les puissances de la terre pour savoir si le Prince des Galles Dieu-donné est supposé ou légitime. A White hall, Traduit de l'Anglais, 1688.*

battait devant l'hostilité de Buckingham, le favori tout-puissant, ainsi que ses déceptions sur les résultats de cette union au double point de vue religieux et politique, devaient lui rendre particulièrement sensibles ces allusions, lui qui l'avait revendiquée comme l'une de ses plus grandes victoires diplomatiques.

*
* *

Pour la première fois, dans le *Discours sur plusieurs points importants*, qui est un véritable manifeste, Richelieu s'était découvert, comme jamais il ne l'avait fait jusque-là, en se justifiant sur ce point et en dégageant sa responsabilité personnelle dans l'affaire du mariage de Monsieur ; bien qu'il s'y fût contenté de répondre aux attaques personnelles par des généralités, en restant sur la défensive, sa nervosité commence à y poindre ; l'on sent que sa patience est à bout et qu'il ne tardera pas à se laisser entraîner sur le terrain de sa vie privée.

Ses préoccupations, de ce côté, se doublaient du sentiment des dangers de la crise nouvelle qu'il traversait ; à l'intérieur, comme à l'extérieur, il était plus que jamais menacé. A cette date, il commence à être hanté par la crainte des complots contre sa vie, crainte que l'instruction du procès de Chalais et la tentative de Fleury, suivies de la création de sa garde [5], montraient n'être point chimériques ; dans une lettre à Bouthilier, où il lutte pour se raidir contre sa pensée intime, il étale ses appréhensions [2] ; il sait que c'est à « lui seul à qui on en veut », « que « la voix publique a appris à chacun que la faction de la reine « régnante, du duc d'Orléans et des princes, appuyée par l'An« gleterre et la Savoie, a juré sa perte », que « son dernier « refuge est de perdre par embusche et trahison celuy qu'ils « tiennent autheur de tout leur malheur [3] ».

La haine personnelle du duc d'Orléans entretenue et exploitée par ses ennemis le poursuivait encore auprès du roi [4], et elle se

1. *La Maison du Card. de Richelieu*, p. 365 et 370.
2. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 259 et suiv., 8 sept. 1626.
3. *Ibid.*, p. 265 et suiv.
4 *Ibid.*, p. 272. *Mémoires*, t. III, p. 147 et 149. P. Griffet, *op. cit.*, t. I, p. 517 et suiv.

faisait même jour dans un pamphlet qui lui reprochait indirectement la mort du maréchal d'Ornano [1].

Il était enfin anormalement affecté dans sa santé déjà chancelante, dont le raillait l'*Index*, au point qu'il écrivait à Bouthilier dans un moment de dépression, en lui donnant quelques détails sur sa maladie : « Sur mon Dieu, je ne peux plus faire la vie que je fais sans mourir. »

Excédé par toutes ces menaces, il a soif de repos ; il a d'abord hâte de se laver des accusations de sympathie pour le parti protestant, et de voir cesser la campagne contre sa politique à double fin dont le succès devrait, lui semble-t-il, mettre fin à l'hostilité du parti des « Catholiques zélés », mais il veut aussi se rapprocher de ceux-ci, dans une orientation nouvelle de sa politique que les premières pages du *Discours* ont précisée pour l'opinion publique.

Sa correspondance personnelle reflète son irritation devant la persistance de ces attaques ; dans une lettre du 29 juillet, il signale à Guron « un méchant livre qu'on dit qu'on a fait », et lui demande « d'avérer d'où vient cette fourbe [2] »... Son cabinet subit aussi le contre-coup de cette activité inquiète et fiévreuse ; Richelieu déverse maintenant autour de lui son humeur sombre ; dans l'obsession presque maladive de ces pamphlets dont il ne peut découvrir et punir les auteurs, il arrive à en rendre responsables les écrivains à sa solde, comme les ayant provoqués ; peut-être la polémique cessera-t-elle s'il peut supprimer de son côté tout ce qui sert à l'alimenter ! Il se défie de ses tenants, et se plaint de l'intempérance de leur plume, en les reprenant vertement : « Il serait à désirer, écrit-il à fin août au chevalier du Guet, à propos de l'affaire de Drion, « que chacun se melast de ses affaires, et ceux qui sçavent « s'ayder d'une plume, comme les faiseurs de livres, serviroient « grandement le roy, et obligeroient bien fort ceux qui sont « auprès de luy, s'ils ne se mesloient point de parler de leurs « actions ny en bien en mal, veu que souvent leurs louanges blessent « autant comme leurs médisances. Que tout autant de per- « sonnes que j'ay peu sçavoir qui voulaient faire des livres en

1. P. Griffet, *op. cit.*, t. I, p. 522.
2. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 236.

« faveur du Gouvernement, je les ay priés de s'en abstenir [1]. »

De Morgues et Fancan ont eu certainement un avertissement sévère, comme ayant joué le rôle le plus important, et par leurs œuvres et par leur situation dans la maison du cardinal, qui leur a valu d'être regardés comme ses prête-noms et ses acolytes et les a désignés plus spécialement aux coups de ses ennemis ; ils ont maintenant tous deux, avec l'ordre de se taire, la mission quasi policière d'empêcher toute production pouvant provoquer une réponse des pamphlétaires. De Morgues, avec son caractère impulsif, répondait certainement à ces nouvelles instructions, lorsqu'il écrivait à Richelieu sa lettre du 14 août 1626 [2] ; elle nous permettra plus tard, d'établir la nature de ses rapports avec Fancan, et de préciser la situation de ce dernier dans le cabinet de Richelieu ; mais si nous la retenons ici seulement pour ce qui concerne personnellement l'auteur, elle confirme bien ce que nous venons de dire des collaborateurs du cardinal à cette époque. La menace du maître a passé par là ; il suffit de voir en quels termes l'aumônier de la reine mère s'abrite derrière « Monsieur de Fancan », et propose au cardinal de réfuter un nouveau pamphlet attribué à Marcel et qu'il avait arrêté dans l'œuf ; la soumission avec laquelle il offre au cardinal « sa plume qui s'est souvent présentée à vous », lui dit-il, « et qui a esté inutile jusqu'à présent », ressemble fort à un humble désaveu de tous ses écrits antérieurs ; sa délation de Marcel insuffisamment justifiée [3] n'est pas moins caractéristique, de même que l'exposé qu'il fait à Richelieu de sa propagande par la chaire et par ses visites aux membres du Parlement. Le cabinet du ministre est alors sous le régime de la terreur ; il y règne le désarroi et la défiance, un vent nouveau souffle dans les replis de la pourpre du cardinal las de se voir inféodé à ses anciens auxiliaires, et leur imposant le mot d'ordre correspondant à une situation nouvelle.

Elle s'était, en effet, modifiée ; l'attitude menaçante de l'Angleterre qui faisait mine de lier parti avec les huguenots de la Rochelle l'inclinait maintenant du côté de l'Espagne et surtout

1. Avenel, *Lettres* .., t. II, p. 256, 28 août 1626.
2. Aff. étrang. *Mém. et doc.* France, 732, 3012. V. Appendice.
3. Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 239.

de la cour de Rome ; c'est dans ce sens qu'il fallait remonter le courant de l'opinion publique, et il utilisait encore pour cela les services de ses deux écrivains, Mathieu de Morgues et Fancan.

Ce dernier le servait autrement bien que l'autre avec son génie d'intrigues, et nous en arrivons avec lui à l'un des épisodes les plus curieux de cette période de l'histoire de la plume du cardinal. De Morgues avait sacrifié Marcel aux nouvelles exigences du maître ; Fancan en faisait autant avec Dryon ; ce dernier était l'auteur de deux factums signalés plus haut, en faveur de la paix avec les protestants, factums écrits à la demande de Fancan ; sur la dénonciation de celui-ci [1], encore moins motivée que celle de Morgues, il était arrêté et mis à la Bastille malgré ses protestations ; mais elles étaient compromettantes, et le *Mercure français* les donnait au public, savamment dénaturées, pour lui faire savoir que d'après son propre aveu, Dryon était seulement l'auteur du premier factum, le seul avouable, qu'il reproduisait à la suite, débarrassé de tout ce qui pouvait paraître injurieux ou blessant et pour la cour de Rome et pour les protestants, et capable de continuer à envenimer la polémique.

Grâce à la loquacité désordonnée de Dryon, dont se plaignait le chevalier du Guet, trop consciencieux pour rien omettre, l'on peut voir le dessous de cette comédie en comparant le procès-verbal authentique de cette arrestation à celui qu'en donnait le *Mercure français*. Bien que le nom de Fancan fût laissé en blanc dans la relation officielle, le public averti le devinait facilement ; il était ainsi mis au courant de l'inimitié de Dryon et de Fancan, ce qui absolvait ce dernier de toute immixtion dans le *Discours au roy*, aussi modéré vis-à-vis des Jésuites que le *Catholique d'Estat* et dont la responsabilité incombait tout entière au Conseil du roi qui l'avait approuvé ; en août 1626, Richelieu n'avait-il pas, en effet, aussi tout intérêt à faire savoir qu'il avait d'autres porte-paroles que Fancan, et cela par la publicité donnée au nom du véritable auteur du *Discours* ? Quant à l'*Advis salutaire*, la déclaration (inexacte du reste) de Dryon qu'il n'avait rien écrit après le *Discours*, permettait à Richelieu de se défendre d'y avoir eu la moindre part, aussi bien que son cabinet, et elle empêchait, en tout cas, que l'opinion ne s'égarât sur eux.

1. Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 240.

Cet incident, de même que la lettre de Mathieu de Morgues, fournit sur Fancan des indices précieux qui nous serviront tout à l'heure ; pour l'instant, il ne faut en retenir que la façon méticuleuse dont Richelieu préparait l'opinion publique à son évolution.

*
* *

Le réquisitoire énergique contre la Rochelle, qui servait de préface à son *Discours*, avait été une première satisfaction donnée par Richelieu au parti catholique ; il l'accentuait encore, vis-à-vis de Rome, dans l'affaire des réguliers, en faisant donner un arrêt royal définitif contre l'Université et le Parlement[1] ; d'un autre côté, l'orientation nouvelle de son cabinet avait pour but de mettre fin à la polémique. Dans ce dernier ordre d'idée, l'affaire de Dryon, qui se résumait en un désaveu de l'*Advis salutaire*, n'avait d'autre valeur que celle d'un acte négatif à publicité restreinte ; Richelieu estimait-il que ce n'était point suffisant et prenait-il lui-même l'initiative d'un geste décisif ? Celui-ci lui était-il, au contraire, sinon imposé, au moins suggéré, comme devant mettre le sceau, dans un apaisement définitif, à la cessation de la polémique et à la réconciliation avec le nonce ? Les archives du Vatican et de Venise détiennent peut-être les éléments, inconnus pour nous, d'une réponse à cette question ; toujours est-il que Richelieu choisissait l'œuvre la plus acerbe qui avait creusé le fossé le plus profond entre lui et la diplomatie espagnole et papale, l'ouvrage le plus violent du chef de son cabinet, de l'homme qui personnifiait à lui seul la lutte contre Rome et contre les Jésuites, c'est-à-dire le *Catalogus*, et il le condamnait publiquement en désavouant en lui les excès de ses libellistes, par un factum spécial, l'*Advis d'un théologien sans passion*.

Ce désaveu n'occupe qu'une très faible partie de l'ouvrage, mais en réalité il le domine, et il en est même au fond le sujet essentiel, car l'auteur le prépare dès le début, avec sa justification des intempérances de plume que l'on pouvait reprocher aux écrivains qui avaient fait campagne en faveur du cardinal ; ceux-ci n'avaient fait, en résumé, que défendre leur maître contre des attaques

1. Abbé Puyol. *Edmond Richer*, Paris, 1876, t. II, p. 327, 2 novemb. 1626.

ignominieuses qui avaient été jusqu'à prêcher contre lui l'assassinat[1]; il énumérait les principaux de ces pamphlets et en indiquait les origines puisées en partie dans les indications de la lettre de Morgues que nous avons citée ; la question politique venait ensuite, mais la politique extérieure seule, avec la justification de l'opposition du gouvernement à une ligue catholique allemande. Après un panégyrique de Richelieu, où sa dignité ecclésiastique était mise en relief, l'*Advis* menaçait des foudres de Rome les auteurs des libelles et finalement, comme conclusion, jetait par-dessus bord le *Catalogus* ; du rapprochement de la menace de Rome et de ce désaveu, l'on déduit sans hésitation le but secret de l'ouvrage ; il faut lire tout entier le passage où Richelieu convient que « le railleur indiscret », auteur du pamphlet, avait été trop loin, bien que ne faisant que suivre l'exemple de ses adversaires : « Je confesse que ce *Railleur indiscret*, avec son « *Catalogue des Livres*, a irrité vos mauvaises humeurs : mais « vous aviez desjà provoqué les siennes. Il a eu tort d'offenser « dans ses énigmes, quelques conseillers des princes voisins, « comme si les Ministres de notre Estat ne pouvoient estre vertueux, si ceux d'Espagne ou de Flandre n'estoient vicieux (ce « que nous ne croyons pas). Nous recognoissons au contraire, et « experimentons tous les jours, qu'ils servent prudemment et « généreusement leurs Maistres. Souffrez aussi (s'il vous plaist) « que les nostres servent leur roy avec fidélité et courage, puisque « les vostres leur en donnent l'exemple. Mais ne leur prescrivez « pas vos imaginations, pour règles de leur conduite, et ne ramassez pas toutes les injures des comédiens grecs et latins, s'ils « ne se gouvernent pas selon vostre fantaisie. Si vous continuez « à le faire, vous affermirez davantage leur résolution, de peur « qu'il ne semble s'estre relaschez pour vos injures[2] »...

*
* *

Pour écrire l'*Advis d'un théologien sans passion*[3], Richelieu

1. *Advis d'un théologien sans passion*. Rec. de div. pièces..., 1635, p. 665 et 666. *Sapiens francus*, 1626, Quest. XXXII p. 18.

2. *Advis d'un théologien sans passion*, p. 679.

3 A rapprocher ce titre de celui d'un libelle de 1620 contre les Jésuites : *Advertissement aux Princes de la façon que se gouvernent les Pères Jésuites, Faict par un Religieux vuidé de Passion.*

choisissait, précisément, avec toute intention certainement, l'écrivain de son cabinet, sinon le plus habile, au moins le plus connu après Fancan, par sa faconde, par ses allures, ses relations, ses succès populaires dans la chaire, et aussi celui qui lui était le plus attaché par son dévouement à la reine mère ; il ne pouvait guère compter sur sa discrétion, mais là aussi, il y avait un calcul de la part de Richelieu, car Mathieu de Morgues, à qui incombait cette tâche, avait de notoriété publique travaillé sous l'inspiration de Fancan, était son admirateur, partageait ses idées, et s'était vu incriminé pour des écrits aussi virulents que ceux de son chef immédiat. La participation presque exclusive et officiellement avouée que prenait à l'*Advis d'un théologien sans passion* le « jésuite renié », auteur de l'Ἀντιρροπον et de *La France au désespoir*, pour ne citer de lui que ces libelles, prenait une signification toute particulière. Pour en terminer tout de suite avec la question d'attribution, la part qui lui revenait dans ce factum était en réalité bien faible ; il n'exagérait pas lorsque plus tard, alors qu'on le lui opposait, après sa rupture avec le cardinal, il déclarait que l'ouvrage écrit par lui « sur l'instante prière » de Richelieu « avait « été apostillé et augmenté de sa main, sur un original fait sur « ses mémoires, sacrifié à ses prières, et au commandement qu'il « en fit donner à l'autheur par la Reyne-mère [1]... » ; il complétait plus loin ces renseignements en rappelant au cardinal qu'à Pontoise il avait « ajouté de sa main » ce qui concernait le Havre de grâce, et ses petits biens [2], puis en avouant ensuite que « le « cardinal y a mis, disait-il, tout ce qu'il a voulu [3] ».

Il serait exagéré de dire que de Morgues n'avait servi que de scribe à Richelieu, car il a mis dans l'*Advis d'un théologien sans passion* son accent convaincu et passionné qui rend son allure sympathique, mais c'est bien tout. Comme nous l'avons déjà constaté dans les *Veritez chrestiennes*, sa plume était trop brutale pour jouer de l'indignation et s'excuser en même temps, tout en sauvegardant sa dignité, pour mettre la menace et la hauteur dans

1. *Reparties sur la Response à la Remontrance au Roy*, 1633. Div. pièces pour la défense de la Reyne mère... 1643, t. II, p. 148 et 149.

2. Ce détail fixe exactement la date de la composition de l'ouvrage ; le cardinal se trouvait à Pontoise du 20 septembre au 12 novembre 1626, Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 263, 272, 277, 280, 281, 290.

3. *Reparties sur la Response*..., p. 152.

4. *Ibid.*, p. 167.

le regret, et exprimer le désir de la réconciliation avec une telle souplesse dans le sous-entendu. Le doigté subtil de Richelieu seul était capable de faire intervenir avec autant d'aisance l'autorité du Pape contre ceux qui l'avaient tant de fois invoquée contre lui, et de sacrifier Fancan, comme il le faisait, tout en le défendant.

L'attribution de l'ouvrage à de Morgues était de notoriété publique ; l'auteur avéré, de même que Richelieu, y avaient trop d'intérêt pour ne pas aider à consolider la légende ; un pamphlet du temps contre ce dernier, reprochait à de Morgues de l'avoir écrit « pour lever le soupçon des *Questions quodlibétaires*, dont « il est véritablement l'auteur, disait-il, et d'attraper l'Evesché « de Toulon qu'il courait hazard de perdre [1] ». L'évèché de Toulon, vacant en mars 1626, avait été en effet demandé pour lui au Pape par Louis XIII à la prière de la reine mère, et c'était l'appât dont se servait Richelieu, d'après quelques historiens, pour lui imposer ses volontés ; d'après de Morgues, le jour même de la publication de l'ouvrage, Richelieu aurait signalé à la reine mère et au cardinal de Spada un passage couvert injurieux pour ce dernier, et lui aurait écrit de sa propre main, pour lui révéler le nom de l'auteur [2] ; cette dénonciation aurait été la cause du refus du pape de lui accorder l'évèché. Nous anticipons ici quelque peu, car nous reprendrons cette question, mais il est à présumer que l'*Advis d'un théologien*, destiné surtout à donner satisfaction au nonce par le désaveu du *Catalogus*, avait dû être de la part de Richelieu l'objet d'un examen très attentif. L'on a prétendu d'autre part que celui-ci avait manœuvré effectivement pour empêcher de Morgues d'obtenir l'évèché de Toulon afin de garder auprès de lui un auxiliaire précieux [3] ; sa lettre à l'ambassadeur de Rome, M. de Béthune [4] rapprochée du dire du candidat, semblerait en effet le prouver ; toutefois nous ne le croyons pas, Si Richelieu a sacrifié de Morgues au nonce Spada [5], c'est parce qu'il a compris

1. *Lettre de la Cordonnière de la Reine-mère à Monsieur de Baradas* Div pièces pour la déf. de la Reyne-mère..., 1643, t. V, p. 26.
2. *Reparties sur la Response*..., p. 150.
3. Cl. Perroud, *Essai sur la vie de Mathieu de Morgues, Le Puy*, 1865, p. 36.
4. Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 469.
5. Un pamplet contre les Jésuites, écrit en octobre à la même époque que l'*Advis d'un théologien sans passion* et qui répondait à l'*Appendix* dans la même forme de Catalogue de bibliothèque imaginaire, vient à l'appui de cette hypo-

le premier [1], que l'auteur de la *France au désespoir* ne pouvait être évêque, et ce dernier le comprenait également, comme le prouvent un mot de lui [2] et sa renonciation spontanée à l'évêché, après l'obtention des bulles [3], en échange d'une large compensation.

Nous reviendrons plus loin sur l'*Advis d'un théologien sans passion* à propos de Fancan et de la cause de sa disgrâce, et nous épuiserons la question par rapport à de Morgues, lorsque nous en serons à la polémique qui le mettait plus tard aux prises avec le cardinal ; on ne cessera alors de lui reprocher ses diatribes contre l'homme au service duquel il a mis jadis sa plume pour un éloge dithyrambique dont il prend maintenant la contre-partie avec la même passion convertie en haine...

*
* *

Avec la *Bibliotheca mystica* et les *Hymni Panegyrici* que nous

thèse avec ce titre d'une allusion transparente : « Magnum volumen Disquisi-« tionum diversis temporibus hinc et inde collectum ; de Baldachino Ponti-« ficis... *de Sollicitudine Nuntii, de Episcopo Tolonensi*, de Catholico Status.... » (*Bibliotheca mystica clarissimi viri Ludovici Servini sex aliis longè ditioribus* .., 1626, p 6.)

1. Il n'était pas le seul ; la nomination de Morgues à l'évêché de Toulon aurait rencontré bien d'autres oppositions, à commencer par celle du cardinal de La Rochefoucauld ; cela suffirait à expliquer l'attitude de Richelieu dans cette affaire ; voilà le passage d'un pamphlet qui donne ce renseignement ; il a d'autant plus de valeur qu'il est de Sirmond, l'un des écrivains du cardinal : « Et le tien (ton chef-d'œuvre) fut trouvé si laid, dit-on, qu'il te fit refuser à « Rome des Bulles d'Evesque. Il est vrai que ce qui le rendit encore plus « odieux depuis, fut que tu te fis prestre dans l'apostasie, avant qu'avoir « denoué par une dispense les liens qui te tenoient encore attaché par un bout « à l'ordre que tu venois d'abandonner. Plusieurs le peuvent avoir ouy dire « quelquefois au Cardinal Spada, devant lequel tu fis longtemps le pleureur, « pour voir si tu le pourrais émouvoir à quelque compassion. Et nous sçavons « comment en parloit *un Prélat de mesme qualité*, de qui la vie exemplaire est « une censure muette des gens faits comme toy. On met entre ses bonnes « œuvres les oppositions qu il a formées de son temps, à la promotion de deux « hommes qui touchoient au seuil de l'Episcopat. L'un fut celuy que tu sçais ; « qui dansoit aussi bien que tu escris mal. L'autre, c'est le plus confident, le « plus intime et le plus estroit amy de cet individu, qui prit et laissa l'habit de « Jesuite avecques toi. » [(*Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*, 1632, Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire, 1635, p. 730)].

2. « La cour de Rome qui n'ayme pas les esprits trop remuans .. » (*Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p 22.) Div. pièces pour la déf. de la royne-mère... Anvers, 1643.

3. Cl. Perroud, *op. cit.*, p 39.

n'avons pu consulter, se terminait la polémique, du côté opposé à Richelieu, tout au moins. Elle n'avait plus de raison d'être, du reste, avec l'orientation nouvelle de sa politique qui s'affirmait dans son traité du 20 avril 1627 [1] avec l'Espagne, traité dirigé au fond contre les huguenots de la Rochelle que l'Angleterre se disposait ouvertement à aider.

L'oubli s'était vite fait sur elle, sauf dans la mémoire de Richelieu qui n'oubliait rien [2] ; bien que la *Vita*, un an après sa publication, eût disparu à tel point qu'on n'en voyait plus guère d'exemplaires que dans les cabinets des curieux [3], il éprouvait l'impérieuse nécessité d'y répondre, surtout au sujet de sa naissance, le point qui lui avait attiré l'affront le plus sensible ; son apologie rapide, donnée par le *Théologien sans passion*, avait bien protesté contre la comparaison qu'avait faite de lui les *Quolibets* avec les « cardinaux d'Hiorc et de Clozel, tirés de la lie du peuple [4] », mais elle se contentait de le représenter sans plus de détails comme « un gentilhomme de très ancienne race... ».

La Cordonnière de Loudun en prenait texte pour railler de Morgues de « luy fairer tirer son origine d'un des douze Pairs [5] », et en effet ce laconisme était étrange, vu l'importance que présentait pour Richelieu la question de ses origines. *La lettre déchiffrée* qui répondait point par point à la *Vita*, et qui commençait par elle, en lui donnant une large place, en fournit l'explication ; l'auteur s'excusait de son retard sur le temps qui lui avait

1. *Mémoires*, t. III, p. 286.

2. On peut le constater dans les mesures qu'il demandait à l'assemblée des notables tenue à Rouen du 2 décembre 1624 au 24 février 1627 (Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 393, note) contre « les calomniateurs, auteurs de libelles dif« famatoires et ceux qui les sèment, publient et impriment, et de tous autres « discours imprimez ou à la main, concernant les affaires publiques, et de l'Es« tat ou la personne du roy, ses gouverneurs, magistrats et officiers, sans per« mission ou commandement soubs le grand sceau, comme auteurs de Sedition « et de Soubzlevement. » Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 323. Cf. *Ordonnance du roy Louis XIII sur les plaintes et doléances faittes par les Deputez des Estats de son Royaume convoquez et assemblez en la ville de Paris en l'année 1614 et sur les advis donnez à S. M. par les Assemblées des Notables tenues à Rouen en l'année 1617 et à Paris en l'année 1626. Publiée en Parlement le 15 janvier 1629.* Paris, 1629, p. 91.

3. *Lettre déchiffrée*, Recueil de div. pièces pour servir à l'hist..., 1635, p. 15 et 16.

4. *Advis d'un théologien sans passion*, p. 673.

5. *La Cordonnière de Loudun*, Recueil de div. pièces pour la déf..., 1644, t. V, p. 26.

été nécessaire pour réunir tous les éléments de son travail, alors qu'il déclarait d'une part « avoir vu presque tous les titres de sa maison [1] » et de l'autre avoir eu la preuve de tout ce qu'il avançait « durant ce dernier voyage de Bretagne [2] ».

Or, ce voyage avait eu lieu l'année précédente entre la fin du mois de juin et le commencement de septembre [3], alors que la *Lettre déchiffrée* paraissait vers la première quinzaine d'avril 1627 ; l'explication donnée par l'auteur est donc invraisemblable, et l'on peut en conclure qu'en réalité il ne publiait son livre que lorsque les éléments de la généalogie de Richelieu avaient pu être recueillis, et que seul, le manque de ces documents en avait retardé la publication.

La réconciliation de Richelieu avec la cour de Rome lui avait valu, dans cet ordre d'idées, un appui tout spécial ; le nonce, le cardinal Spada, devenu son auxiliaire, l'avait aidé certainement dans ses revendications nobiliaires, bien que l'auteur de la *Lettre déchiffrée* ne mentionnât comme références, probablement avec toute intention, que d'Authon, le président de Thou, d'Aubigné, Sainte-Marthe et Duchesne [4]. Lorsque Fornier, sieur de Cleaux, conseiller et secrétaire du roi au parlement de Toulouse, communiquait au cardinal Spada le résultat de ses recherches généalogiques sur les origines de Richelieu en Guyenne [5], il le faisait évidemment sur la demande du premier, et non pas d'après une initiative personnelle qui n'avait pas de raison d'être ; ses anciennes relations comme généalogiste avec la nonciature de France, alors qu'elle était occupée par Urbain VIII, à sa sortie du barreau de la Rote d'Avignon, le désignait à ce genre de recherches. Or, cette partie de la généalogie de Richelieu était précisément reproduite et presque textuellement dans la *Lettre déchiffrée*, sans indication de la source !

Cet ouvrage présente, au point de vue historique, un intérêt supérieur par la précision des renseignements qu'il fournit sur

1. *Lettre déchiffrée*. Recueil de div. pièces, 1635, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 20.
3. P. Griffet *op. cit.*, t. I, p. 505 et 524.
4. *Lettre déchiffrée*, p. 19.
5. *Lettre du sieur Formier sieur de Cleaux conseiller et secrétaire du Roy au Parlement de Thoulouze a monseigneur le Cardinal Spada* (faux-titre). Elle est datée, à la fin, du 19 mars 1627.

la vie de Richelieu, et qui ne peuvent être dus qu'à lui-même ; c'est assez dire qu'il l'a soigneusement revu, s'il n'y a lui-même collaboré ; à côté d'une rhétorique quelque peu alambiquée, certaines figures ressortent par le pittoresque naturel de leur concision, comme : « les yeux malades d'envie... [1] » ; « il y a des testes qui murissent de bonne heure, et les bons conseils ne sont pas tous attachez aux cheveux blancs... [2] » : quelques passages d'une haute allure sont en même temps d'une plume souple et experte à se jouer des difficultés ; l'apologie de son premier ministère est traitée de main de maître, avec son coup de griffe donné en passant, et comme en se jouant, aux successeurs du maréchal d'Ancre ; elle rappelait la tragédie du favori pour n'en dire que ce qui concernait personnellement Richelieu, sans un mot blessant pour aucun des acteurs du drame : « Mais chacun « peut se souvenir, comme l'orage qui s'esleva, tout à coup un « matin sur le pont du Louvre, l'emporta bientôt après avec vio- « lence de sa place jusqu'à Blois » ; il faut noter aussi l'art avec lequel le roi et la reine mère étaient également ménagés dans le récit de la déroute du Pont de Cé, et avec lequel tout le mérite de leur réconciliation lui y était attribué...

La *Lettre déchiffrée* renferme trop de détails intimes sur les goûts de Richelieu, son éducation, sa méthode de travail, ses procédés de direction politique dans le Conseil *(exposer et ne pas conclure)*, ce qui l'amenait à dégager sa responsabilité dans la résistance au Pape lors de l'affaire de la Valteline [3], elle retrace trop bien ses idées sur le mariage d'Angleterre, le duel, la recherche des financiers, la situation financière de l'Espagne, le parti huguenot, pour n'être pas due à un familier de sa maison et des plus intimes ; la mention hyperbolique des quelques vers qu'il improvisait pour répondre à une épître rimée de Bois-Robert [4] est typique à cet égard. M. Hanotaux a attribué l'ou-

1. *Lettre déchiffrée*, p. 26.
2. *Ibid.*, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 33.
4. *Ibid.*, p. 24 et 25. Voici les vers en question donnés dans le *Recueil* de 1627 et que nous devons à l'obligeance de M. Lachèvre :

Response faicte sur le champ, par Mgr Le Card. de Richelieu :

Bois-Robert en vain tu t'amuses
A chercher du secours chez moy,
Si tu veux enrichir tes muses

vrage à Duchesne sur la seule foi du passage relatif au voyage de Bretagne et à l'examen des titres généalogiques [1] ; Kerviler l'avait auparavant donnée à Sirmond [2], en se basant sur la parenté qui relie cet ouvrage au *Catholique d'Estat* ; cette dernière opinion nous semble la plus vraisemblable, mais non point pour le motif qu'il invoque, car ce dernier ouvrage est loin de présenter la rhétorique ampoulée qui est la dominante de la *Lettre déchiffrée* ; les arguments que nous avons présentés plus haut pour dénier à Sirmond la paternité du *Catholique d'Estat* militent au contraire maintenant en faveur de l'attribution de la *Lettre déchiffrée* à cet auteur. Le parti des Jésuites soutient en ce moment la politique de Richelieu ; il est tout naturel que ce dernier ait recruté parmi les leurs son porte-parole ; de plus, malgré le peu d'importance que présentent, à notre avis, des rapprochements de figures ou d'expressions, il est une tournure typique qui se retrouve avec une fréquence significative à la fois dans la *Lettre déchiffrée* et dans *le Coup d'Estat de Louis XIII* [3], un ouvrage paru postérieurement en 1631, et qui revient sans conteste, tout au moins en partie, à Sirmond ; enfin, ce dernier et son oncle le jésuite avaient longtemps séjourné à Rome et fréquenté dans cette ville le milieu des cardinaux et des prélats où Richelieu avait laissé des souvenirs, et cette particularité permet d'expliquer le détail typique de la mention de deux cardinaux romains, Delfin et Pinelli, chez lesquels l'auteur, ce soi-disant « cavalier romain », se souvenait de l'avoir vu souvent [4].

*
* *

La *Lettre déchiffrée* était réimprimée dans le *Recueil* de 1635, immédiatement après le *Discours sur plusieurs points importants*, et

Il te faut adresser au Roy.
Si pourtant ton esprit s'estonne
Du grand esclat qui l'environne
Je m'offre à luy parler pour toy.

1. Hanotaux, *Hist. du Card. de Richelieu*, t. I, p. 64.
2. Kerviler, *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, Paris, 1876, p. 22.
3. C'est l'expression *possible* employée comme adverbe..., *Lettre déchiffrée*, p. 14, 21, 25, 27, 28, 34, 36, 41, 44, *Le Coup d'Estat de Louis XIII*, p. 270 et 271.
4. *Lettre déchiffrée* (Recueil de div. pièces..., 1635, p. 44).

comme celle-ci avec la suppression du long passage laudatif consacré aux nouveaux Garde des Sceaux et Surintendant des Finances ; l'ordre chronologique n'était pas observé, comme on le voit pour *l'Advis d'un théologien sans passion* qui était placé dans le corps de l'ouvrage, alors qu'il aurait dû se trouver entre ceux-ci ; nous en donnerons plus loin la raison à propos de Mathieu de Morgues.

Sur la politique extérieure, la *Lettre déchiffrée* était muette ; en revanche, sur la question du Pape, l'auteur continuait l'argumentation de *l'Advis d'un théologien sans passion*, en lui montrant son intérêt à résister à l'Espagne. Et il la continuait aussi dans son panégyrique du roi où il semblait prendre à tâche de faire oublier les conseils trop rudes jadis donnés au roi par Fancan, sur sa passion pour la chasse et sa négligence des affaires du Conseil [1] ; il défendait, il est vrai, en même temps Louis XIII du sobriquet de *Rex venator* que les tenants de l'*Admonitio* ne s'étaient pas fait faute de lui prodiguer ; mais le souvenir du *Catalogus* a dû être là prépondérant, et ce dernier pamphlet nous ramène à Fancan dont la disparition clôt cette période.

*
* *

Environ deux mois après la publication de la *Lettre dechiffrée*, le jour même de la mort de la duchesse d'Orléans, le 4 juin 1627, Fancan était arrêté et enfermé à la Bastille, où il mourait bientôt avant le mois de juin 1628 [2], complètement oublié.

La fin du pamphlétaire vaut qu'on s'y arrête, ne fût-ce que par ses côtés mystérieux, autant que par l'importance du rôle qu'il a joué auprès de Richelieu ; celui-ci l'a, du reste, jugée assez considérable pour qu'il ait cru devoir lui consacrer un long pas-

1. « Il (le roi) va de vray quelquefois à la chasse, et c'est presque le seul diver-
« tissement qu'il se donne. Mais par une modération digne de sa prudence, il
« mesure si bien le temps qu'il employe en cet exercice, que le plaisir qu'il y
« prend ne luy a jamais fait perdre jusqu'à ceste heure, ny une messe, ny un
« conseil, où rien d'important ne se résout jamais qu'en sa présence, après une
« longue et meure délibération. » *Lettre déchiffrée*, p. 34.

2. Geley, *op. cit.*, p. 307 et 317.

sage, non seulement dans ses *Mémoires*, mais dans son *Testament politique*.

D'après Geley, Fancan aurait été victime du changement de politique de Richelieu, et sacrifié à l'inimitié du P. Joseph et à la raison d'Etat, à la veille de la campagne contre la Rochelle[1] ; cet auteur a surtout appuyé son opinion sur l'acte d'accusation de Richelieu dans ses *Mémoires* et sur quelques passages des pamphlets postérieurs de Mathieu de Morgues ; c'était résoudre le problème, à notre avis, en se plaçant à un point de vue trop exclusif et absolu ; même sans tenir compte de *l'Inventaire des papiers de Fancan* inconnu à Geley, il est d'autres éléments d'appréciation qui permettent de conclure de façon différente.

Tous les documents mis à part, l'on constate d'abord, en se reportant en arrière, qu'avec le caractère de ces deux hommes uniquement rapprochés par l'intérêt, la rupture brutale devait forcément se produire un jour ; ce que Geley a pris pour la cause, n'est qu'un élément dans les circonstances qui l'ont amenée. La connexité de leurs vues ne pouvait être que passagère : Richelieu envisageait seulement comme un moyen sa campagne de bascule entre les « catholiques zélés » et l'Espagne d'une part, et le parti protestant intérieur de l'autre, alors que pour Fancan elle était un but ; ils y avaient apporté, le premier, un tempérament politique supérieur sachant se plier aux nécessités du moment et exigeant de ses instruments la même souplesse ; le second, ses passions et ses rancunes personnelles ; celui-ci devait fatalement être brisé le jour où il refuserait de les sacrifier.

Richelieu lui avait pourtant donné l'exemple et tracé sa nouvelle voie le jour où il désavouait le *Catalogus ;* il s'était alors entouré de toutes les précautions possibles pour sauvegarder sa dignité et son amour-propre ; il avait pris grand soin de renier toute solidarité avec le « railleur indiscret » qu'il blâmait, de présenter les écarts de sa plume comme très justifiés par les violences de ses adversaires ; mais la conclusion brutale n'en subsistait pas moins : Richelieu avait fait amende honorable ! Prononça-t-il ce jour-là la condamnation de son trop dangereux auxiliaire auquel il ne pardonna point cette humiliation ? Il est permis d'en douter, après avoir interrogé Richelieu lui-même ;

1. Geley, *op. cit.*, p. 300 et suiv.

Fancan lui était trop précieux pour qu'il se privât d'un pareil instrument et les ménagements avec lesquels il le désapprouvait et la quasi-mansuétude dont il accompagnait son blâme, sont très significatifs. Il n'a jamais oublié, du reste, les services que le pamphlétaire lui avait rendus ; dans ses *Mémoires*, après la série des griefs qu'il énumère contre lui, il lui accorde un souvenir de reconnaissance, et il ne dissimule point lorsqu'il se montre prenant la défense de Fancan auprès du roi pour atténuer la rigueur du châtiment, « ses conseils, dit-il, allant « toujours à augmenter les récompenses des services et diminuer « la punition des fautes ». Assurément, le désaveu du *Catalogus* a été pour quelque chose dans l'emprisonnement de Fancan, le témoignage unanime des amis et des adversaires de Richelieu cité dans le chapitre précédent ne laisse là-dessus aucun doute, mais il n'en a pas été la cause déterminante, et il a été plutôt seulement le signal de la disgrâce qui précédait son arrestation.

Quant à la raison d'Etat invoquée par Geley, il est presque superflu d'y répondre : si Richelieu s'était laissé guider par elle, il n'aurait point écrit cette rétractation, et avec de pareils tempéraments dans *l'Advis d'un théologien sans passion*, il n'aurait point davantage éprouvé le besoin d'exposer aussi longuement dans ses *Mémoires* les motifs de la condamnation de Fancan, et avec tant de précision ; il n'aurait point trouvé enfin, dans cet incident, comme on le verra, un sujet à un chapitre du *Testament politique*.

Après avoir exposé dans cet ouvrage la synthèse de ses rapports avec le pamphlétaire, il en a tiré, comme un fruit de son expérience, la leçon politique pour prémunir ses successeurs contre le danger de pareilles rencontres. Cette dernière remarque seule prouve que le problème de la fin de Fancan est d'ordre tout psychologique ; le chapitre qu'il lui a consacré déroule tout entier le processus de cet antagonisme latent de caractères dont nous avons indiqué plus haut les caractéristiques ; non seulement il en donne la clef, au point de vue de Fancan lui-même, mais il complète et il explique le réquisitoire des *Mémoires*, dont la virulence a été injustement reprochée à Richelieu. Aussi, convient-il de les réunir d'abord ici dans une même citation, pour les faire servir de trame dans laquelle trouveront leur place

les faits révélés par les documents déjà présentés et par *l'Inventaire des papiers* de Fancan.

*
* *

« Au même jour de la mort de cette princesse, le roi fit arrete
« un nommé Fancan, pour lui faire expier une partie des crime
« qu'il avoit commis.

« De tout temps il s'étoit declaré, plus ouvertement que n
« pouvoit un homme sage, ennemi du temps présent ; rien ne l
« contentoit que des espérances imaginaires d'une république
« qu'il formoit selon le dereglement de ses imaginations.

« Il n'en vouloit pas seulement au temps, mais à l'eternité
« toutes les apparences faisant croire qu'il n'avoit point d'autr
« dieu que sa folie.

« Toutes ses fins étoient mauvaises, et les moyens dont il s
« servoit pour y parvenir, détestables et méchans ; il n'y avo
« point d'injuste et cruelle imagination propre à changer l'éta
« des affaires, qui ne lui passât une fois le jour en son esprit.

« Son exercice ordinaire étoit de composer des libelles pou
« décrier le gouvernement, de rendre la personne du prince con
« temptible, les conseils odieux ; exciter à sédiction, à cherche
« de beaux prétextes pour troubler le repos de l'Etat, et sous l
« nom de bon François, procurer la perte du royaume.

« Le parti huguenot lui était en si grande recommandatio
« quoiqu'il fût ecclesiastique, que tous ceux qu'il estimoit etr
« bons catholiques lui étoient en horreur.

« En cette considération, il avoit pris de tout temps intelligenc
« avec les protestants étrangers, auxquels il servoit de fidèl
« espion, d'autant plus à craindre que sa condition le rendo
« suspect.

« Il se servoit envers eux de l'entrée qu'il avoit en diverse
« maisons des ministres, pour, sous prétexte de bons avis, leu
« donner de fausses alarmes pour les armer contre l'Etat.

« Comme sectateur du diable, jamais la vérité n'étoit dans s
« bouche, et ses faussetés s'avoient autre but que de semer de
« divisions entre les personnes dont l'union étoit nécessaire pou
« la part de l'Etat.

« Sa malice a esté jusqu'à ce point, que de chercher toute

« sortes d'artifices pour séparer en la maison royale, ce que la « nature et le sacrement avoient étroitement uni.

« Le Roi se résolut de chatier justement un si méchant homme « par un supplice conforme à son crime ; mais le cardinal, dont « les conseils vont toujours à augmenter les récompenses des « services et diminuer la punition des fautes, supplia tres- « humblement Sa Majesté de se contenter d'en arreter le mal par « l'emprisonnement de sa personne. » (*Mémoires*, t. III, p. 307 et 308.)

« Il n'y a point de peste si capable de ruiner un Etat, que les « flatteurs, médisans, et certains esprits qui n'ont autre dessein « que de former les cabales et des intrigues dans les cours. *Ils* « *sont si industrieux à répandre leur venin pour diverses façons* « *imperceptibles, qu'il est difficile de s'en garantir si on n'y prend garde* « *de bien près.* Comme ils ne sont ni de condition ni de mérite « pour avoir part aux intérêts publics, ils ne se soucient pas de « les troubler...

« Outre que c'est une chose ordinaire, que quiconque n'est « point d'une affaire, tache à la miner, il n'y a point de maux que « telles gens qui ne sont capables d'aucun bien, ne puissent faire, « et partant il n'y a point de précautions que les Princes ne « doivent prendre contre *leur malice, qui se voile en tant de façons,* « *qu'il est souvent difficile de s'en garantir.* Il s'en trouve qui desti- « tués de cœur et d'esprit, ne laissent pas d'en avoir assez pour « feindre une aussi grande fermeté qu'une profonde et sévère « sagesse, *et se faire valoir en trouvant à redire à toutes les actions* « *d'autrui, lors même qu'elles sont les plus louables,* et qu'il est « impossible d'en faire de meilleures au sujet dont il s'agit...

« Pour ne point flatter lorsqu'il s'agit de telles gens, ce n'est « point assez au prince de leur interdire son oreille, mais il faut « les bannir du cabinet et de la cour tout ensemble, parce qu'outre « que *leur facilité est quelquefois si grande, qu'entre leur parler et* « *leur persuader il n'y a point de différence,* lors même qu'ils ne « peuvent être persuadés, il ne laisse pas de leur demeurer « quelque impression, qui fait son effet une autre fois s'ils sont « rebattus de même artifice...

« A peine pourrois-je rapporter tous les maux dont ces mauvais « esprits ont été auteurs pendant le règne de V. M. mais *j'en ai* « *un si vif ressentiment pour l'intérêt de l'Etat, qu'il me contraint de*

« *dire qu'il faut être impitoyable envers telles gens*, *et* LES ÉLOI-
« GNER DE BONNE HEURE *pour prévenir pareils mouvemens à ceux*
« *qui sont arrivés de mon temps*. Pour ferme et constant que soit
« un Prince, il ne peut sans grande imprudence, et sans s'exposer
« à sa perte, conserver auprès de lui de mauvais esprits qui
« peuvent le surprendre à l'impourvu...

« *Il faut chasser ces pestes publiques, et ne les rapprocher jamais*
« *s'ils n'ont entièrement déposé leur venin, ce qui arrive si peu sou-*
« *vent, que le soin qu'on doit avoir du repos, oblige plutôt à la con-*
« *tinuation de leur éloignement, que la charité ne convie à leur*
« *rappel*. Je mets hardiment cette proposition en avant, parce
« que je n'ai jamais vu aucuns esprits amateurs de factions, et
« nourris aux intrigues de la Cour, perdre leurs mauvaises habi-
« tudes et changer de naturè que par impuissance, qui même, à
« parler proprement, ne les change pas, puisque la volonté de
« mal faire leur demeure, lorsqu'ils n'en ont plus le pou-
« voir. »

« Je sçais bien que *quelques-uns de ces mauvais esprits peuvent*
« *sincèrement se convertir*, mais l'expérience m'apprenant que *pour*
« *un qui demeure dans un vrai repentir, il y en a cent qui retournent*
« *à leur vomissement* ; je décide hardiment qu'il vaut mieux user
« de rigueur envers un particulier digne de grace, que d'exposer
« l'Etat à quelque préjudice pour etre trop indulgent, ou à ceux
« qui gardant leur malice dans le cœur, ne reconnoissent leur
« faute que des lèvres...

« On estime quelquefois qu'il est de la bonté des Rois de tolérer
« des choses qui semblent de peu d'importance en leur commen-
« cement, et moi, je dis qu'ils ne sçauroient être trop soigneux de
« découvrir et d'étouffer les moindres intrigues de leurs cabinets
« et de leurs cours en leur naissance. Les grands embrasemens
« naissent d'ordinaire de petites étincelles... En telles occasions
« ce n'est pas assez d'éloigner les grands à cause de leur puis-
« sance, *il faut faire de même des petits à cause de leur malice* ; *tous*
« *sont également dangereux ; et s'il y a quelque différence, les*
« *gens de peu, comme plus cachés, sont plus à craindre que les*
autres [1]. »

1. *Test. pol.*, t. II, chap. VIII, p. 53.

*
* *

L'on a vu, dans le chapitre précédent, l'un des côtés de la crise qui affectait, à la fin du mois d'août 1626, le cabinet de Richelieu, alors que celui-ci, énervé par la maladie, obsédé par des attaques de plus en plus violentes, menacé par le duc d'Orléans, sapé auprès du roi, dépité de voir que le succès de sa politique de bascule n'avait pas fait taire ses ennemis de l'intérieur, se décidait à supprimer autour de lui tout ce qui pouvait alimenter la polémique et exciter ses adversaires. Le déclin de l'étoile de Fancan commence à cette époque ; il est alors annoncé par quelques détails typiques : l'un d'eux, déjà mentionné, est le subterfuge employé au moyen du *Mercure français* pour faire savoir au public qu'il n'est point le seul porte-paroles autorisé du cardinal ; celui-là est d'autant plus significatif qu'il est le reflet des préoccupations de Richelieu à l'égard de son pamphlétaire à la veille de la nouvelle orientation de sa politique ; il le visait sûrement, sans le nommer, dans sa sortie amère contre ses écrivains à la plume intempestive et compromettante [1], aussi bien que dans ses réflexions sur l'aflaire de Dryon qu'il avait estimée assez grave pour la prendre lui-même en mains [2]. En présence de ses nouveaux desseins, tout le danger de la situation de Fancan dans son cabinet lui est apparu alors, d'autant qu'il n'ignorait rien de l'esprit d'intrigue audacieuse de son collaborateur, et de l'autorité indépendante et despotique qu'il lui avait laissée y prendre en lui accordant sa confiance ; sa défiance, éveillée à son égard par ce qu'il en savait, s'est peut-être encore accrue sous l'empire de révélations ou même simplement de suggestions auxquelles son changement de politique rendait son oreille accessible ; elles émanaient même peut-être en partie de son entourage. Le ton de dépendance, trop empressé et rayant presque en déférence, employé par Mathieu de Morgues vis-à-vis de Fancan dans sa lettre à Richelieu [3], ainsi que la façon dont il invoque son témoignage, de même que la déclaration de Dryon, prouvent bien que Fancan est regardé comme le mandataire indiscuté de Richelieu ; mais les

1. Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 255 et 256.
2. *Ibid.*, p. 240.
3. V. Appendice II.

protestations de dévouement du premier et les plaintes du second qui en appelait au cardinal mieux informé, ne montrent pas moins clairement que, dans la maison, Fancan est autant redouté que le maître, et par son caractère et par l'abus qu'il a fait d'un pouvoir usurpé, grâce à sa situation privilégiée ; que devant cette explosion de la mauvaise humeur du maître, cherchant autour de lui une responsabilité, Fancan est désigné inconsciemment, du fait de leur insistance à s'abriter derrière lui, par ceux-là même qui jusque-là n'ont fait que lui obéir, et semblent maintenant s'en excuser. Les récriminations verbeuses de Dryon ont pu étonner Chevalier du Guet, ignorant des intrigues qui se jouent dans la maison du Cardinal ; en réalité, elles laissent entrevoir la disgrâce prochaine de Fancan. A partir de ce moment, il est devenu suspect ; les yeux du Cardinal se sont ouverts, peut-être non pas sur les intrigues de Fancan qui ont servi sa politique et qu'il a feint d'ignorer, mais sur celles qui ont trait à ses affaires domestiques et quasi personnelles ; le rapport du chevalier du Guet est singulièrement instructif sur ses agissements. Le concours qu'il avait demandé à Dryon pour faire aboutir un projet d'union entre le maréchal de Thoiras et « une parente du cardinal » n'était certainement pas un produit de l'imagination du malheureux inculpé. Le témoignage de Deageant est peut-être moins digne de foi, mais il est fort vraisemblable que celui-là non plus n'exagérait point en racontant comment Fancan, son frère Langlois, Ferrier et le maréchal d'Effiat faisaient une camarille autour de Richelieu, pour le circonvenir, l'isoler et lui imposer leurs idées [1]; l'ignorance dans laquelle le Cardinal aurait été ainsi tenu sur certaines questions expliquerait bien des points obscurs ; pour n'en citer qu'un seul, rentrant intimement dans notre sujet, il donnerait la clef de la remarque que nous avons faite plus haut sur la forme extérieure du *Catalogus*, qui synthétise bien cette situation.

Plus tard, Fancan devenu à la Bastille le voisin de chambre de Deageant, lui faisait des confidences qui n'étaient pas moins intéressantes ; elles s'ajoutaient à ce que ce dernier venait d'en dire et elles permettent d'en conclure que cette même coterie se livrait auprès de Richelieu, dans leur intérêt propre et à son insu, à des

1. Deageant, *Mémoires*, Grenoble, 1668, p. 317.

manœuvres louches dont il était la dupe[1] ; du reste le procédé rentre trop bien dans le génie d'intrigue peu scrupuleux de Fancan pour que le fait ne mérite pas toute créance.

*
* *

Même suspect et convaincu d'abus de pouvoir, Fancan était trop utile à Richelieu pour qu'il se débarassât immédiatement de lui ; que ce soit en souvenir des services rendus, ou par simple calcul en prévision de ceux qu'il pouvait encore en attendre, il avait foi, ou feignait d'avoir foi en ses promesses. N'avait-il pas jusque-là du reste accepté, jusqu'à un certain point, de paraître sa dupe ? N'était-ce pas aussi la crainte de se déjuger trop brusquement qui l'empêchait de briser brutalement avec son auxiliaire de la veille, et donner raison à ses ennemis ? Autant d'hypothèses possibles, si le *Testament politique* n'était là pour convertir l'une d'elles en certitude. Fancan faisait des promesses, et Richelieu, avec une indulgente crédulité dont il s'est accusé, donnait dans le panneau ; de Morgues, qui lui aussi avait intrigué avec Fancan contre leur maître commun, dans l'affaire du mariage de Monsieur, ne donnait-il pas aussi de son côté des gages de sa soumission, en consentant à écrire sous la dictée du cardinal dans l'*Advis d'un théologien sans passion*, le blâme infligé au « railleur indiscret » dont il avait suivi fidèlement le mot d'ordre depuis quatre ans ? Richelieu n'avait donc pas de raisons pour ne pas croire à la sincérité de Fancan, et il passait l'éponge sur son passé. Une naïveté pareille de la part de Richelieu pourrait surprendre, s'il n'en avait fait l'aveu dans le *Testament politique*. Le fait est qu'il était vite et cruellement détrompé ; le pamphlétaire astucieux et retors était incorrigible, et « gardant sa malice dans le cœur, il n'avait reconnu sa faute que des lèvres » ; resté agressif, inquiet et mécontent, ennemi de tout joug, incapable de toute souplesse, comme de grandes vues, ayant gardé toute son audace accrue de l'influence acquise au maniement des intrigues sous le couvert de l'autorité de Richelieu, ayant conservé des habitudes d'indépendante initiative autorisée par la confiance du maître, incapable de mettre un frein à sa plume et

1. Deageant, *Mémoires*, p. 323 et 324.

à sa langue, il continuait à suivre le fil de ses intrigues, et dans le même sens que lorsqu'elles servaient autrefois la politique de Richelieu, sans qu'il en eût même peut-être la notion bien exacte ; mais les idées de Richelieu avaient évolué, et ce qu'il faisait maintenant était de la trahison. Voilà le grief capital du réquisitoire, celui auprès duquel tous les autres pâlissent et n'ont pour ainsi dire qu'un intérêt d'ordre moral.

Dans ses *Mémoires*, Richelieu n'a point fait de distinction, il est vrai, entre les deux époques, et lui a reproché l'espionnage qu'il avait pratiqué « de tout temps » en faveur des protestants étrangers, en se servant pour cela « de l'entrée qu'il avait en diverses maisons des ministres » ; il ne pouvait moins faire que de généraliser, ne voulant pas avouer qu'il avait usé d'un pareil auxiliaire ; fort heureusement, l'*Inventaire* est là pour mettre les choses au point ; le soin avec lequel le commissaire enquêteur a noté exceptionnellement les dates des documents postérieurs à *l'Advis d'un théologien sans passion* montre et l'importance toute spéciale qui leur était attribuée, à l'exclusion des autres, et le but réel de cette perquisition. Si les récriminations et les projets présentés contre le nonce et le pape pendant l'assemblée des notables [1], ainsi que contre les Jésuites [2] prouvent qu'à l'intérieur, Fancan n'avait pas désarmé contre eux et redoublait de violence ; les lettres des 8 [3] et 27 février [4], et de mars [5] 1627, prouvent qu'il n'avait en rien modifié ses allures quant à la politique extérieure, et qu'il continuait à travailler sous main en faveur de l'alliance anglaise contre l'Espagne, contrecarrant ainsi en traître les nouvelles vues de son maître [6].

La colère de Richelieu était terrible, et dans l'acte d'accusation qu'il a donné dans ses *Mémoires*, il a déversé sur Fancan, avec une passion frémissante, des rancœurs longuement contenues ; l'on sent bien qu'il l'a subi uniquement par nécessité politique, et

1. *Inventaire*, n° 360.
2. *Ibid.*, n° 324.
3. *Ibid.*, n° 354.
4. *Ibid.*, n° 277.
5. *Ibid.*, n° 341.
6. Quant à la vénalité de Fancan qui a été regardée par quelques auteurs comme la cause de sa disgrâce, aucun document ne l'établit dans l'*Inventaire* ; non seulement les pièces n° 271, 437, 605 et suiv. ne montrent pas qu'il ait été à la solde d'un parti, mais les *maniements* de fonds qui lui étaient confiés pour en disposer prouvent qu'on se fiait à son désintéressement.

qu'il a toujours regardé cet instrument comme un ennemi. La façon dont il dépeint son caractère ne peut s'expliquer que par une fréquentation intéressée avec un homme qu'il ne pouvait estimer, et qui lui était odieux ; c'est le vieux levain qui déborde de l'union forcée de deux tempéraments d'essences incompatibles. Il a repris là toute la vie de son ancien agent ; cette prolixité inaccoutumée chez lui qui se possède toujours, amène à penser qu'après l'arrestation de Fancan, non seulement il a appris par le menu tous les détails de ses dernières trahisons, mais aussi la vérité sur les compromissions dont il s'était rendu coupable en son nom et à son insu, et sur l'abus qu'il avait fait de sa confiance en outrepassant ses instructions au temps de sa faveur. Là, en revanche, rien ne laisse percer le dépit d'avoir été dupe ; il n'y a d'autre allusion à leurs anciens rapports que le souvenir donné aux services rendus dans la mention de « son inclination à exa-« gérer les récompenses... »

Que les langues se soient déliées au début, lorsque Fancan est devenu suspect de par ses idées, et que Richelieu ait appris alors que son ancien confident avait pris l'initiative d'intrigues qui dépassaient son mandat, rien de plus vraisemblable ; l'on peut en dire autant des idées religieuses de Fancan sur lesquelles il était suffisamment édifié, et des « libelles dangereux » au nombre desquels était en première ligne ce *Catalogus* qu'il avait cru devoir désavouer. Mais il est évident que l'arrestation de Fancan était trop postérieure à *l'Advis d'un théologien sans passion* pour n'avoir pas été provoquée par un fait nouveau survenu après la publication de cet ouvrage, et séparé de lui par une assez longue accalmie due à l'indulgence du cardinal. Cette accalmie et cette indulgence sont indéniables, d'après le *Testament politique* lui-même ; l'allusion au danger des esprits qui « retournent à leur vomissement » ne peut être plus claire, de même que l'aveu de son manque de perspicacité sur la possibilité de conversion sincère de ces esprits.

Il est bien difficile de rechercher le fait précis qui déterminait Richelieu à sévir ; d'après le réquisitoire dont le dire est confirmé par une pièce postérieure approuvée par Richelieu [1], on voit

1. *L'innocence justifiée.....* 1631, p. 38, réimprimée dans le *Recueil des div. pièces pour servir à l'histoire*, 1635, p. 465.

que les médisances de Fancan contre le roi atteignaient aussi la reine par ricochet; il est à présumer qu'avec sa tournure d'esprit quelque peu libertine, elles devaient avoir trait à la stérilité de celle-ci, et se relier à la passion du roi pour la chasse; elles avaient, et tout récemment, assez ému Richelieu pour qu'il en fît l'objet d'une phrase très intentionnelle de la *Lettre déchiffrée* [1] qui semble répondre au passage d'une ancienne pièce de Fancan, déjà supprimé lors de sa réimpression dans le *Mercure*. Mais le fait que, d'après Richelieu, le roi prenait en mains l'affaire de Fancan et l'initiative de son châtiment [2], semblerait bien prouver que Richelieu n'a point voulu paraître sacrifier le pamphlétaire à une injure personnelle, et c'est là pourtant que se trouve, nous semble-t-il, la clef du mystère. Cette opinion a pour elle le *Testament politique*, qui, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, renferme la genèse du duel entre Richelieu et Fancan seuls et dont un commentaire très simple conduit à la même conclusion.

Elle s'appuie d'abord sur un fait significatif qui permet de circonscrire le problème : l'arrestation de Fancan suivait de près la *Lettre déchiffrée*; voilà les prémisses d'une hypothèse quelque peu hasardée, nous le reconnaissons, mais qui est tentante dans sa vraisemblance.

L'arbre généalogique du Cardinal publié par la *Lettre déchiffrée* ne comprenait rien moins que la descendance de Louis le Gros, dont les favoris successifs du roi, de la Vieuville et après lui de Luynes, avaient déjà cherché à se réclamer, comme par une sorte

1. V. *Supra*, p. 429, et Note, 1.

2. Il serait curieux de rechercher si le roi a été en rapports directs avec Fancan autrement que par l'intermédiaire de Richelieu ; l'affirmative est fort vraisemblable, étant donné l'immixtion audacieuse du pamphlétaire dans toutes les affaires politiques, et le relief de sa personnalité ; l'on comprend, dans ce cas, qu'il ait suffi à Richelieu de cesser passivement d'abriter Fancan auprès du roi, pour que le ressentiment de celui-ci contre le pamphlétaire se soit vite manifesté ; si le Cardinal nourrissait contre lui une antipathie naturelle, elle devait être autrement forte chez le roi, impérieux, personnel, ne voulant pas être gouverné, et n'ayant pas les raisons de son premier ministre pour accepter volontairement, même en passant, un joug odieux (Cf. Batiffol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, chap. III, *Le Souverain*), et des conseils presque impératifs dans leur précision machiavélique ; il est intéressant à ce point de vue de comparer la lettre de Fancan à Richelieu que nous avons citée (Avenel, *Lettres....*, t. I. p. 685, note, 1621) avec le *Mémoire* de Fancan au roi (*Discours sur les affaires présentes fait en 1625*), publié par Gardiner. (*Rev. hist.*, 1876, t. I, p. 115, 228 et suiv.)

de tradition inhérente à la situation ; quel beau sujet pour Fancan d'exercer sa verve caustique : « Armand le Maigre descendant de Louis le Gros. » Le mot nous est parvenu par de Morgues, mais il est douteux qu'il soit de lui, et c'est de la bouche mordante de Fancan qu'il a dû recueillir cette saillie qui était bien dans le genre de son ami ; c'en était assez pour mériter la Bastille, et Fancan n'a certes pas dû pouvoir résister à la tentation de lancer quelque trait pareil.

*
* *

Dans ses *Mémoires*, Richelieu se bornait au procès de son ancien agent ; il s'en tenait à ses idées et à ses fautes ; mais il ne soufflait mot ni de son caractère, ni de ses rapports avec lui, et il laissait dans l'ombre sa collaboration et les services que Fancan lui avait rendus, de même que le mal qu'il lui avait fait. Tout cela se retrouve dans le chapitre du *Testament politique* que nous avons reproduit en partie ; tout en prenant Fancan en exemple sans le nommer, comme prototype d'un des genres de personnages les plus dangereux pour l'Estat, il traçait son portrait et de main de maître, avec un tel relief, qu'en lisant et relisant de près ces quelques pages, l'on voit se modeler de plus en plus la véritable physionomie du pamphlétaire. C'est bien Fancan qui sous la plume de Richelieu personnifie « les esprits qui n'ont d'autres « desseins que de former des cabales et des intrigues dans les « cours... si industrieux à répandre leur venin par diverses façons « imperceptibles, qu'il est difficile de s'en garantir si on n'y prend « garde de bien près... n'étant ni de condition ni de mérite pour « avoir part aux intérêts publics, et ne se souciant pas dès lors de « les troubler... pensant beaucoup gagner dans la confusion... » Il y a aussi plus qu'un portrait ; malgré ses précautions pour garder l'impersonnalité, et se dissimuler en s'identifiant avec le Pouvoir, suivant son habitude, malgré tout le soin qu'il a pris de vouloir rester élevé au-dessus d'un cas d'espèce, Richelieu y a joint une véritable confession ; il a retracé toute la genèse de cette collaboration qui n'a été qu'une lutte sourde et continue ; la hantise de Fancan semble même avoir guidé sa plume et lui avoir fait écrire, comme malgré lui, dans un besoin suprême d'épanchement, le résumé psychologique complet de cette période de sa vie.

L'aveu est formel, et il ne peut s'appliquer à d'autres qu'à lui-même et à Fancan ; Richelieu reconnaît avoir subi l'influence de ce « faiseur d'intrigues, si industrieux à répandre son venin par « diverses façons imperceptibles qu'il est difficile de s'en garan- « tir... » ; il reconnaît qu'il s'est laissé prendre à cette malice « qui se voile en tant de façons qu'il est souvent difficile de s'en « garantir... » ; il se reproche d'avoir manqué de clairvoyance et d'avoir cédé aux séductions de Fancan, avec son audace, sa puissance de persuasion, ses ressources infinies dans le sophisme, sa tactique de dénigrement systématique où il était passé maître et son art à faire ressortir les imperfections de toutes choses, « même les plus louables », grâce auquel il s'est fait valoir auprès de lui.

A qui Richelieu a-t-il pensé en parlant de ces « petits et de leur malice », sinon à Fancan et à la situation subalterne de cet instrument inférieur, dont il a comme honte d'avoir usé ; le mépris avec lequel il insiste sur le danger « des gens de peu » ressemble fort à une obsession touchant une corde intime et secrète, et ce détail confirmerait assez notre hypothèse précédente sur la raillerie de Fancan à l'endroit de la souche royale du Cardinal.

Richelieu n'a rien omis des circonstances saillantes de ses rapports avec le « faiseur d'intrigues », il semble même que le souvenir de leurs premières relations lui soit comme un remords qui s'affirme dans la rigueur « impitoyable » qu'il préconise avec passion contre « ces pestes publiques » qu'il faut éloigner de bonne heure ; et cette réflexion dernière vient à son heure dans ces pages, comme la dernière pensée d'un mourant qui revient aux premiers jours de sa vie, après des réflexions amères sur la tolérance imprudente et l'indulgence qu'on accorde trop facilement à ces esprits dangereux ; il n'est pas même jusqu'aux deux périodes distinctes de la situation de Fancan dans le Cabinet du cardinal, dont on ne retrouve la mention dans ses remarques d'une énergie significative sur l'impossibilité pour « les esprits amateurs de « factions et nourris aux intrigues de la cour de perdre leurs « mauvaises habitudes et changer de nature, prédestinés comme « ils le sont à retourner à leur vomissement ».

Le *Testament politique* complète bien, comme on le voit, le réquisitoire des *Mémoires* dont il est la synthèse philosophique et didactique ; il y court le même souffle d'indignation passionnée.

mais Fancan a grandi aux yeux de Richelieu avec l'éloignement : sa figure lui apparaît maintenant comme un mythe qui lui inspire dans ses aveux impersonnels comme un sentiment de terreur rétrospective, et presque de gêne ; ce dernier mot exprime bien la dominante des rapports de ces deux tempéraments incompatibles depuis le début jusqu'à l'issue finale qui avait sa racine dans les causes psychologiques déjà exposées. En résumé, la puissance de la plume de Fancan, son esprit d'intrigues, son audace, sa duplicité, san manque de scrupules, son art dans le parti pris du dénigrement systématique qui s'accommodait à l'esprit de défiance naturelle de Richelieu, sa connaissance des affaires politiques, ont fait de lui l'auxiliaire subalterne rêvé ; après l'avoir aidé à s'élever pour ruiner les favoris au pouvoir, Fancan lui a continué ses services parce qu'ils aidaient ses propres rancunes ; une communauté temporaire de vues et sa valeur de polémiste lui ont valu dans le Cabinet du Cardinal une situation privilégiée comme indépendance et autonomie ; les circonstances et son génie d'intrigues lui ont permis, sinon de circonvenir petit à petit son maître, tout au moins de satisfaire ses rancunes à son ombre, tout en le servant, au risque de le compromettre en abusant de sa tolérance ; il a « peult estre advancé beau- « coup de chose dont il n'avoit pas charge », suivant les propres termes de Dryon [1] qui devait bien connaître le personnage ! Jusqu'à quel point Richelieu a-t-il été sa dupe? Ni les *Mémoires*, ni le *Testament politique* ne permettent d'y répondre, mais le souvenir de reconnaissance des *Mémoires* semble bien prouver que le Cardinal, s'il a ignoré certains détails d'abus de pouvoir commis à ses dépens, en a eu l'intuition, et qu'il a toléré ce qu'il ne pouvait empêcher. Lors de son changement de politique, en août 1626, il a cru à la sincérité du même changement d'attitude de Fancan ; il se trompait cette fois, et avait à se reprocher sa naïveté et son indulgence ; son instrument de la veille travaillait maintenant contre lui ; il le brisait alors, dans un réveil terrible de toutes les longues rancœurs d'une union forcée, basée uniquement sur l'intérêt ; ses derniers mots dans ce chapitre du *Testament politique* résument trop bien son sentiment sur le pamphlétaire pour ne point mériter ici leur place : « On ne sçauroit garder

1. B.N. *Ms.* Fonds fr. 6651, f° 111-112.

« un serpent dans son sein sans s'exposer au hasard d'en être picqué ! »

* * *

Il nous reste, pour en finir avec Fancan, à revenir encore une fois sur la thèse de Geley ; cet auteur a reconstitué l'histoire de la disgrâce de Fancan d'après les dires de Mathieu de Morgues auxquels il a accordé une confiance imméritée ; comme nous le verrons plus tard dans l'examen de la polémique postérieure de ce dernier avec Richelieu, lors de sa rupture avec la reine mère, tous les moyens lui étaient bons contre son adversaire, et cette première considération rend *a priori* son témoignage suspect. Mais il y a plus : si de Morgues a parlé de Fancan et a défendu sa mémoire, l'initiative n'est point venue de lui ; dans son premier pamphlet, la *Tres-humble Remonstrance au Roy*, il ne prononce pas son nom ; il faut qu'on lui reproche l'amitié de Fancan, un athée « convaincu d'avoir toujours favorisé les intérêts de l'hérésie dedans et dehors dans le Royaume contre le roy »[1] pour qu'il proteste, en affirmant les convictions religieuses de Fancan, comme il l'avait déjà fait dans *la France au désespoir*, et qu'il accuse Richelieu d'avoir sacrifié aux rancunes du P. Joseph, « son « familier et confident de 10 ans, employé par luy en plusieurs « négociations de très grande importance, frère de l'Intendant de « ses affaires, fait abbé et archidiacre d'une église cathédrale à sa « prière...[2] » Ailleurs, de Morgues changera un peu de thèse ; avec ses amis, il attribuera la suppression de Fancan au désir de Richelieu de s'assurer le silence d'un homme qui connaît tous ses secrets[3], mais tout cela sonne faux dans sa bouche ; le prédicateur pamphlétaire ne savait point dissimuler; il a toujours étalé sans réserves toute sa pensée du moment, même la moins raisonnée ; ses accents sont aussi sincères que passionnés ; or,

1. *Response au libelle intitulé ; Très-humble Remonstrance...*, Rec. de div. pièces pour servir à l'Hist., 1635, p. 598.

2. *Reparties sur la Response à la Remonstrance au Roy*. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère... Anvers, 1644, t. II, p. 151.

3. *Charitable Remonstrance de Caton chrestien*, 1631, p. 66. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère... Anvers, 1643, t. I. *Vrais et bons advis de François Fidele*, 1631. Div. pièces, etc.. Anvers, 1643, t. I, p. 28. *Lettre escrite au roy par Monsieur et par lui envoyée à MM. du Parlement...*, 1631, p. 44.

pour Fancan, il n'en a jamais trouvé de véritables exprimant une sympathie quelconque ; il le défend même avec tiédeur, sans lui témoigner d'un intérêt spécial, sans plus s'arrêter sur lui que sur les autres prétendues victimes du Cardinal. Son ancien chef dans le cabinet de Richelieu est toujours *Monsieur de Fancan*, dont il a suivi les inspirations, pour complaire au Cardinal, chez lequel il l'a connu et qui « les a liez, dit-il, d'intelligence et d'amitié pour son service ». Il y a même dans ces mots comme une sorte de rancœur au souvenir de ces rapports quasi forcés et de cette manière de servage ; nous y reviendrons plus loin, mais il nous faut insister ici sur la nature des rapports de Fancan et de Mathieu de Morgues, rapports presque hiérarchiques et où la sympathie n'était pour rien, pour faire ressortir la fragilité de la thèse de Geley uniquement basée sur les dires de ce dernier. A les lire soigneusement sans être prévenus, l'on dirait de deux personnages qui ont vécu côte à côte, mais chacun d'eux dans des sphères différentes, sans points de contact intimes. Leur collaboration avec Richelieu a été d'ordre différent, sans aucun doute, et Mathieu de Morgues a occupé, dans le cabinet même, une position subalterne, si on le compare à Fancan ; mais, il a eu les mêmes idées que ce dernier, il n'a pas ignoré l'incident du *Catalogus*, il a connu la portée de ce pamphlet, puisqu'il en a écrit le désaveu, et qu'il en a subi, d'après lui, les conséquences auprès du nonce, sur la dénonciation du cardinal de Richelieu lui-même, qui voulait empêcher sa nomination à l'évêché de Toulon. Or, il a toujours gardé le silence sur cet incident, et pour cause ; les écrivains de Richelieu, dans leurs ripostes, ont fait comme lui, mais pour des motifs différents ; s'il ne leur convenait point de réveiller un souvenir désagréable à Richelieu, il ne lui convenait point davantage de rappeler qu'il avait été compromis avec Fancan.

L'*Advis du théologien sans passion* a été sa rançon ; et quoi qu'on ait dit de sa cupidité qui y aurait fait joindre la promesse de l'évêché de Toulon, il est à présumer que lorsqu'il a écrit cette fois sans intermédiaire, sous la dictée de Richelieu, le blâme infligé avec toute sorte de ménagements à « l'indiscret railleur » qui avait été son chef immediat pendant quatre ans, il croyait que celui-ci avait, lui aussi, fait taire ses rancunes personnelles, pour suivre leur maître commun, dans ses nouveaux desseins.

CHAPITRE XVIII

LA FAMILLE ROYALE. — La polémique préliminaire avec le duc de Savoie. Un témoin du travail de cabinet de Richelieu : *La Response à un libelle contre les ministres de l'Estat.* — *Le coup d'Estat de Louis XIII.* — *La défense du roy et de ses ministres.* — *La Remonstrance à Monsieur par un François de qualité.*

Malgré la tournure qu'elle avait prise en s'aigrissant, la polémique que l'on vient de voir, survenue à l'occasion de la politique générale, avait eu lieu surtout sur le terrain des principes ; celle qui la suivait se cantonnait au contraire presque exclusivement dans des personnalités ; en réalité, elle ne faisait que la continuer logiquement, en s'adaptant au processus de la faveur de Richelieu auprès du roi. Elevé par la reine mère qui avait édifié sa fortune, le Cardinal devait en arriver fatalement, le jour où il l'annihilerait, à trouver contre lui son ancienne protectrice, devenue à son tour un instrument entre les mains des ambitieux déçus et des mécontents, grâce à son esprit faible, inquiet et chagrin, et un centre d'opposition avec son fils préféré, le duc d'Orléans qui lui apportait son double prestige de frère du roi et héritier éventuel de la couronne. La polémique nouvelle résultant de cette situation était donc en réalité issue au sein de la famille royale, et de par son origine, elle ne devait cesser qu'avec l'écrasement définitif de la protagoniste, Marie de Médicis ; comme la précédente, elle s'adressait à l'opinion publique, mais plus encore que celle-ci, c'est autour du roi qu'elle va s'exercer de préférence, autour du roi que les ennemis de Richelieu veulent séparer de ce nouveau favori, dont l'autorité, accrue par ses succès politiques, s'affirme avec une suprématie de plus en plus absorbante.

Cette première remarque montre d'abord combien cette lutte est, par son objet, d'un niveau inférieur à la précédente ; d'ordre quasi domestique, elle ne roule que sur des personnalités sans relief politique et par suite ne comporte que des contingences

simples et d'un intérêt restreint. Les productions, quoique très nombreuses, auxquelles elle donne lieu, évoluant dans un cercle très étroit, en arrivent vite à se répéter ; si elles sont passionnantes, elles le doivent à ce qu'elles ont pour cible la personnalité de Richelieu, et qu'elles sont la satire du pouvoir, mais elles ne peuvent que s'user très vite contre un ordre de choses immuable et la polémique prendra fin d'elle-même, ou à peu près, le jour où l'un des adversaires se lassera ou dédaignera de répondre.

Un autre motif leur enlève l'attrait de la curiosité des factums des séries précédentes ; d'un côté tout au moins, les auteurs sont connus et ne cherchent nullement, bien au contraire, à se dissimuler ; de l'autre, leur personnalité aussi prononcée qu'elle puisse être, perd toute son importance dans le rôle quasi officiel qu'ils remplissent.

Cette polémique était moins dangereuse pour Richelieu, en ce qu'elle le touchait non plus comme cardinal ou comme homme d'Etat, mais comme favori, alors qu'il occupait le pouvoir et qu'il était ouvertement protégé par le roi : peut-être y était-il néanmoins plus sensible parce qu'elle l'atteignait dans la plénitude de sa puissance qu'il estimait définitivement assise, et que faite exclusivement en français, elle avait tout le public pour juge. Il se trouvait plus à l'aise, il est vrai, pour la soutenir, car il n'avait plus à redouter comme autrefois les difficultés inhérentes à sa dualité d'homme d'Eglise et d'homme d'Etat, mais en revanche, s'il avait eu jadis à ménager à la fois les catholiques zélés et les protestants dans sa politique de bascule, il était maintenant tenu à toutes sortes de tempéraments devant la qualité de ses adversaires appartenant à la famille royale.

La physionomie de cette lutte nouvelle se dégage suffisamment de ces quelques remarques : le cabinet de Richelieu est adapté à ces nouvelles nécessités ; tous ses comparses sont maintenant des fidèles bien disciplinés ; autour de lui, l'on ne voit plus s'agiter cet escadron volant d'aventuriers de la plume dont il a fait usage au début de son ministère, et utilisé les écarts qui l'ont pourtant quelquefois desservi. Les productions de ses nouveaux écrivains obéissent toutes à un mot d'ordre rigoureux de lui ; rien ne s'écrit qu'il ne l'ait commandé ou inspiré, ou même qu'il n'y ait mis la main ; sa part dans cette œuvre est par là peut-être plus con-

sidérable, mais uniquement au point de vue matériel, car sa personnalité perd de son relief et de son pittoresque à ce labeur quasi professionnel d'où la passion fiévreuse de la période antérieure est maintenant exclue de même que l'imprévu, et avec eux le mystère captivant qui en rendait l'étude si prenante.

Le souvenir de Fancan n'a certainement pas été étranger à l'allure nouvelle, en quelque sorte régularisée, que prend alors l'œuvre de combat de Richelieu ; elle ne présente plus ces initiatives qui lui donnaient autrefois l'attrait de l'inconnu et provoquaient la curiosité ; à ce point de vue, fort heureusement, une circonstance toute particulière rachète en partie la banalité de cette situation ; la campagne nouvelle de presse est menée contre Richelieu par l'un de ses anciens familiers, attaché comme lui à la maison et à la fortune de la reine mère, ayant mis ses énergies et sa plume à son service, et ayant fait longtemps partie de son cabinet ; de ce fait même, elle apporte une contribution plus importante que la campagne précédente à l'histoire, sinon de sa plume, au moins de sa vie privée, et elle en acquiert un caractère spécial qui, à ce dernier point de vue principalement, ne la rend pas moins digne d'attention.

*
* *

Cette polémique ne suivait pas immédiatement la précédente ; entre elles s'en plaçait une autre qui lui sert en réalité de préface, car le point de politique étrangère qui lui donnait naissance avait amené un premier refroidissement entre la reine mère et Richelieu et provoquait finalement leur rupture ; il s'agissait de l'affaire de Montferrat et de la succession du duché de Mantoue, dans laquelle les visées ambitieuses du duc de Savoie étaient une menace pour la France : « Il paraissait à Paris un petit discours « français, imprimé à Turin, intitulé *Advertissement au Roi d'un « bon et fidèle Français sur les troubles d'Italie*, qui était attribué « au duc de Savoie, par lequel il essayait de faire paraître que le « Roi était mal conseillé de s'opposer à son injuste attentat contre « le duc de Mantoue, et qu'il n'étoit pas assez puissant pour le « forcer, étant assisté de l'Empereur et de l'Espagne comme il « étoit. »

« Le Cardinal lui fit faire une réponse [1] qui découvroit ses arti-« fices et répondoit à ses mauvaises raisons, et prédisoit par une « sage prévoyance ce qui lui en arriva depuis [2]. »

La déclaration formelle de Richelieu est là pour prouver toute la part qu'il a eue dans ce factum ; il y fallait, du reste, la plume d'un maître diplomate pour arriver à temporiser et arrêter les hostilités imminentes jusqu'à la fin du siège de La Rochelle qui s'opposait du côté de la France à toute autre entreprise ; l'on ne peut mieux comparer cette œuvre qu'à la *Responce au manifeste du sieur de Soubize* ; comme dans celle-ci, la menace y court d'un bout à l'autre, mêlée à des considérations d'équité et de justice destinées à la tempérer, et à refroidir l'ardeur de projets trop précipités. Assurément, le texte tout entier n'est pas de la main de Richelieu, mais le canevas en revanche est bien tout de lui, avec sa précision et sa netteté de dialectique, sa forme d'école, cette énumération rapide, concise et complète des treize arguments de son adversaire [3], réfutés ensuite un par un, après un exorde très court destiné à dissimuler la véritable personnalité de l'auteur ; il rappelle trop les avis motivés de Richelieu au roi qui fourmillent dans les *Mémoires* pour qu'il y ait à ce sujet le moindre doute. Sa manière s'y retrouve enfin dans ces répétitions caractéristiques que nons avons signalées déjà dans les *Principaux points de la foy*, et qui sont un de ses artifices accoutumés pour forcer l'attention du lecteur, dans la chaleur du discours, par une accumulation saisissante de preuves ou de faits concordants sur un point capital [4].

Plus haut, nous avons fait remarquer que le Cardinal apportait dans cette polémique une part de collaboration personnelle plus importante que dans les précédentes ; cette observation peut s'appliquer en général à la période qui suit la disparition de Fancan, soit que le Cardinal soit devenu plus défiant depuis cette aventure, soit qu'il n'ait trouvé personne pour remplacer ce

1. *Response au manifeste de Monsieur le Duc de Savoye, dédiée à Son Altesse, traduitte de l'italien imprimé à Francfort*, 1628. Recueil de div. pièces pour servir à l'histoire, 1635, p 45.
2. *Mémoires*, t. IV, p. 53 et 54.
3. *Response au manifeste*..., p. 46.
4. *Ibid*.... « Reprochant..., p. 49, 5 fois. Ce Roy..., p. 52, 5 fois.

pamphlétaire ; le fait est que pourla première fois dans la *Lettre déchiffrée,* comme dans le factum que nous examinons, et dans celui qui le suit, l'on constate, disséminées dans tout le texte, des phrases hachées, courtes, incisives, qui détonnent au milieu de ce style suivi aux phrases longues et bien enchaînées ; là est l'œuvre propre de Richelieu ; elles sont comme des témoins du canevas du maître que l'écrivain artisan a respectés dans le développement qu'il avait à faire, et qui sont comme des points d'arrêt imposant une barrière au flux de sa rhétorique.

Dans le factum qui nous occupe, l'éloge du Cardinal est traité avec une sobriété qui contraste avec la prolixité de la *Lettre déchiffrée* sur ce point ; La Rochelle va être prise, mais Richelieu qui n'a rien oublié se contente de se réclamer du titre de « Cardinal Rochelois » [1] qu'on lui a jeté ironiquement à la face dans la période precédente ; avant tout, il s'efface derrière le roi et son mot d'ordre est bien suivi. Malgré l'importance de son rôle dans cette politique qui était toute sienne, le concert encomiastique des écrivains et des poètes ne visait, après la victoire, que le roi seul ; le Cardinal était totalement oublié, même dans la réception triomphale que Paris faisait au premier, et dans les cérémonies qui célébraient son retour [2] ; attentif comme il l'a été à ne rien distraire à son profit de ces lauriers, et à éviter de provoquer la susceptibilité jalouse et l'humeur ombrageuse de Louis XIII excitées contre lui [3], lui seul, dans la *Responce au manifeste,* a été capable, à ce moment, de doser aussi savamment, dans un factum public, sa part de gloire, et avec une telle prévoyance, tout en faisant sentir à son adversaire le poids de son inimitié.

1. *Response au manifeste* .. Recueil de div. pièces.., 1635, p. 54.
2. Du Breul, *Les antiquitez de la ville de Paris,* 1640. J.-B. Marchand, *Eloges et discours sur la triomphante réception du roy en sa ville de Paris, aprés la réduction de la Rochelle...,* Paris, 1629.
3. «... En toutes les entrées qui lui étaient faites à son retour de Montauban « par les villes où le portait son chemin, on ne lui pouvait jamais persuader de « prendre le Dais ; quoyque ce fut un honneur que l'usage commun déférait « en telles cérémonies au moindre Gouverneur de Province, ou Lieutenant de « Roy. Une compagnie mesme de Justice s'estant resolue de le venir saluer en « robes rouges, il leur faisait entendre qu'il falloit garder ceste couleur pour « celuy qui la leur avoit donnée. [*Advertissement aux provinces sur les nouveaux mouvemens du Royaume par le sieur de Cleonville,* 1631 (Recueil de div. pièces pour servir à l hist., 1635, p. 509.)]

*
* *

Il est difficile d'articuler un nom pour le collaborateur anonyme choisi par Richelieu ; peut-être était-ce Sirmond qui a été mis en avant pour la *Lettre déchiffrée ;* la question présente en tout cas bien peu d'intérêt, car sa part était si faible, dans ce factum où le développement lui était tracé par une trame aussi serrée, que sa personnalité ne pouvait que disparaître dans un labeur ne lui laissant aucune initiative.

*
* *

Les mêmes circonstances se répétaient pour le libelle qui paraissait deux ans après [1], alors que la guerre était déjà engagée autour du duché de Mantoue ; mais la signature qui l'accompagnait, « François de Vellay », nous révèle sans conteste cette fois le scribe employé par Richelieu, Mathieu de Morgues, originaire de cette province, et sa déclaration postérieure [2] provoquée par l'un de ses ennemis [3] achève de lever tous les doutes.

Une phrase de lui explique et fait comprendre la part qu'il y avait eue, tout en mettant en lumière le genre de travail de son confrère dans le factum précédent et dans ceux qui vont suivre : « Je n'ai peu, dit-il, refuser d'en adoucir le stile » ; voilà bien qui montre le labeur imposé par Richelieu à ses secrétaires, labeur ayant uniquement pour objet de relier les notes hachées du maître, de rendre par une périphrase un mot trop concis, de donner une forme non pas littéraire, mais suffisamment explicite, sans en dénaturer le sens, à une phrase trop « serrée », à une

1. *Lettres, déclarations et manifestes de Son Altesse de Savoye examinez : Intentions de Sa Majesté et actions de Monsieur le cardinal de Richelieu justifiées, Dans la Response d'un Bressan à la Lettre d'un Savoyard*, 1630.

2. « *En la page 110.* On fait Sainct Germain autheur de l'Examen des mani- « festes de M. de Savoye. On peut dire que cette pièce a esté faicte et dressée « par le cardinal, qui seul avoit les mémoires : Sainct Germain n'a peu refuser « d'en adoucir le stile ». [*Reparties sur la Response à la Remonstrance du Roy*, 1633. (Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère... Anvers, 1643, p. 173.)]

3. « Cet Escrivain dit tout le contraire de cela en l'examen qu'il a fait des « *Manifestes du duc de Savoye*, où il dit les paroles suivantes, que pour sa con- « fusion je veux rapporter icy... » [*Response au libelle intitulé Très-humble, très-véritable et très-importante Remonstrance au Roy*, 1632. Recueil de div. pièces pour servir à l'Hist., 1635, p. 624.]

expression trop nerveuse dans son laconisme, de traduire en langage courant un calcul numérique trop difficile à saisir par le public, dans sa brièveté d'une rigueur mathématique. Et même, sans cet aveu de Mathieu de Morgues, dévoilant un pseudonyme transparent, la main de Richelieu n'y serait-elle pas apparente, d'après cette dernière remarque, avec ces détails de chiffres sur la question des ravitaillements et des subsistances [1] où le duc de Savoie avait montré sa cauteleuse duplicité et à laquelle il attachait l'importance que l'on sait.

* * *

Ces quelques factums préludaient à la polémique de Richelieu avec la famille royale ; et cela par l'importance que prenait l'affaire du Montferrat et du duché de Mantoue dans sa rupture d'abord avec le duc d'Orléans, puis avec la reine mère.

L'inimitié du premier pour le Cardinal datait de loin ; il suffit de rappeler les incidents de son mariage, l'affaire de Chalais, l'emprisonnement d'Ornano ; quant à son hostilité systématique vis-à-vis du roi, déjà manifestée pendant le siège de la Rochelle [2], elle s'était précisée lors de l'expédition d'Italie dont il s'était vu refuser le commandement, et sa retraite à la cour de Lorraine au commencement de septembre 1629 avait accentué leur désaccord. La reine mère, dont il était le préféré, avait épousé facilement son ressentiment contre le Cardinal ; déjà ses sympathies pour l'Espagne et la cour de Rome, appuyées de celles d'une partie du Conseil, puis de Marillac et du P. de Berulle, s'étaient fait jour par une hostilité marquée contre lui, lors de sa résistance aux

1. Le soin minutieux avec lequel Richelieu y règle à cette occasion le prix des étapes (p. 73) donne lieu à un rapprochement curieux : la somme de quatorze sols convenue avec le duc de Savoie pour chaque homme de pied par étape est précisément le salaire des palefreniers de la grande Ecurie du cardinal en 1639, et celle de vingt sols attribuée par cheval est bien près de celle de dix-huit sols qu'il paye par jour en cette même année à Senechal, l'entrepreneur de ses Ecuries, une somme un peu plus faible, il est vrai, mais qui s'applique ici à l'année tout entière, sans distinction, périodes de repos comme périodes de voyages (*La maison du card. de Richelieu*, chap. XIV, p, 311). On voit que Richelieu n'oublie rien, dans sa documentation précise, de ce que lui a appris l'expérience.

2. *Mémoires de feu M. le duc d'Orléans...*, Amsterdam..., 1685, p. 83.

prétentions du légat, en 1625, dans l'affaire de la Valteline [1] ; plus tard, la scène violente qui avait lieu à la Cour, au retour de Richelieu à Fontainebleau, le 13 septembre 1629, d'après un récit de Mathieu de Morgues, confirmé par le P. Griffet [2] faisait présager la rupture définitive.

Un factum inspiré probablement par le duc d'Orléans, et paru sans doute avant ce dernier incident, donnait lieu à une première escarmouche ; Richelieu qu'il visait n'y répondait que six mois après [3], en mettant ce retard sur le « respect deu à celuy duquel « on avait pris le nom pour servir de passeport à ce libelle inju- « rieux », et « pour avoir sceu », ajoutait-il, que « l'Italie, l'Espagne, « l'Angleterre et l'Allemagne l'avoient traduit en leurs langues ». Dans la préface, il constatait amèrement qu'il n'avait rencontré aucun contradicteur, et que « parmy tant de gens qui adorent les « puissances, personne n'avoit monstré son amitié en mettant la « plume au-devant de tant de calomnies ». L'aveu est bon à retenir, car il prouve la puissance de la faction hostile au premier ministre, la pénurie de son cabinet actuel en écrivains de combat, et le sentiment qu'il avait de son isolement au milieu d'une atmosphère de convoitises déçues et haineuses qui escomptaient déjà sa chute.

Le ton de cette pièce s'en ressent avec sa nervosité et son indignation contenues, qui jurent trop avec le souci de l'auteur d'expliquer son intervention ; c'est bien l'intéressé lui-même qui a voulu prendre, dès le début, la précaution de dissimuler sa personnalité en expliquant que, devant une telle injustice, il s'était « résolu de prendre la cause de Richelieu, puisque luy « mesme méprise d'entrer en lice comme un autre Alexandre qui « ne vouloit comparoistre aux jeux olympiques que contre des « Roys [4] ».

Ce document émane donc de Richelieu lui-même, aidé, suivant son usage, de l'un de ses secrétaires ; en lui-même, il n'a rien de remarquable, et il serait à classer au nombre des productions quelconques de son cabinet, si une particularité curieuse n'en

1. P. Griffet, *op. cit.*, p. 649.
2. *Ibid.*, p. 680 à 683.
3. *Response à un libelle contre les ministres de l'Estat faite par un bon et vrai François*, 1630. Recueil de div. pièces pour servir à l'Hist., 1635, p. 162.
4. *Ibid.*, p. 171.

faisait un document de toute première valeur ; la *Restauration de l'Estat* nous a permis de suivre ce qu'on pourrait appeler la gestation de la pensée de Richelieu ; la *Response à un libelle*, aussi importante dans le même ordre d'idées, nous initie au mécanisme de son travail de cabinet ; ce factum est à proprement parler un témoin parlant qui nous retrace le détail de l'élaboration du texte définitif qui sera livré aux presses ; il nous est un véritable modèle des schémas que Richelieu fournit à son scribe pour les développer. Ce n'est point de celui-là certes qu'aucun d'eux aurait pu dire comme du précédent, qu'il en avait « adouci le stile ». Le canevas donné par le maître nous est parvenu, en effet, presque intact, avec sa forme de position de thèse, accusée par quelques détails caractéristiques ; telles sont cette énumération numérique donnée au début, comme base de la *Response*, des quatre arguments présentés par son adversaire, cette justification détaillée de l'avancement des siens, le marquis de Brézé son beau-frère, le commandeur de La Porte son oncle, de la Meilleraye son neveu pour répondre à l'accusation de népotisme qui s'appuyait sur un mot du roi. Dans son travail précipité, le scribe a ordonné ces quelques lignes, ce qui était facile, il a développé d'une façon normale la réfutation du premier des quatre arguments qui concernait les calomnies déversées contre les ministres en général, et surtout contre Richelieu, mais il s'est arrêté là dans son travail de glose, et le lecteur non prévenu, arrivé à ce point, constate avec étonnement qu'il est resté inachevé, et que cette première partie contraste avec la sécheresse d'une concision laconique des deux autres restées à l'état de canevas.

Même dans cette première partie, le travail du retoucheur pour nous servir d'une expression triviale qui rend bien le procédé, a été succinct ; on sent la hâte du maître voulant vite en finir ; c'est ainsi que les renseignements sur sa puissance et ses procédés de travail sont d'une sobriété qui contraste avec la prolixité de la *Lettre déchiffrée* sur ce point [1].

Ils étaient amenés par un résumé largement brossé de ses succès politiques qui faisait suite à quelques réflexions sur sa charité, son savoir et la pureté de sa vie ; après quoi, il évoquait un trait de sa diplomatie subtile pour user l'un contre l'autre, a

1. *Response à un libelle...*, p. 173.

profit de la France, l'hostilité jalouse des étrangers, et il dévoilait la ruse dont on avait usé pour amener à composition à la fois et à l'insu les uns des autres les ambassadeurs d'Angleterre et les envoyés rochelais ; seul, un familier intime de la cour, mêlé aux affaires et autorisé comme le Cardinal, pouvait se permettre la divulgation d'un fait pareil, aussi personnel, et ce trait rentre bien du reste dans le caractère de Richelieu qui « aimait mieux passer pour un finet et deslié que pour un homme simple et peu dissimulé[1] ».

Ceci seul révèle assez l'auteur ; et l'on peut en dire autant d'un détail sur les capacités militaires du roi, qu'il mêlait à son éloge, le prenant ainsi par son faible le plus intime[2] ; seul, Richelieu a pu être au courant de ce procédé mystérieux de Louis XIII pour être continuellement au courant des effectifs des compagnies de son armée et des noms de leurs capitaines[3].

Voilà pour les 21 premières pages consacrées à une seule des quatre parties de l'ouvrage, la première[4] ; pour celle-là, comme on le voit, un écrivain du cabinet, un retoucheur, a fait le nécessaire, ce que de Morgues appelait « adoucir le stile » ; mais il s'est arrêté là. Les trois autres parties qui occupent seulement deux pages sont restées à l'état d'ébauche, sans retouches, ni développement, ni intervention postérieure, telles que le maître les a écrites, ou plus probablement dictées ; ce sont des phrases sans liaison de style, courtes, hachées, brèves, sèches comme des commandements, semblables à celles des mémorandums où le maître fixe fébrilement ses idées fugitives ou ses souvenirs sans souci d'ordonnance, de style ou même de ponctuation. L'une d'elles est même si caractéristique qu'elle suffit à le dénoncer : « Il faut expédier et passer au second poinct[5]. » N'est-ce point Richelieu tout entier qui passe dans cet ordre brutal, sec, bref et impérieux ?

Une dernière remarque péremptoire vient s'ajouter à celles-ci :

1. *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 30 et 31. Div. pièces pour la déf. de la Reyne-mère, Anvers, 1643.
2. *La maison du card. de Richelieu*, chap. XVI, La maison militaire, p. 404 et suiv.
3. *Response à un libelle..* , p. 181.
4. *Ibid.*, p. 162 à 183.
5. *Ibid.*, p. 183.

pour que le factum ainsi incomplet et inachevé ou plutôt aussi mal équilibré ait été inséré tout entier, et sans remaniement aucun dans le *Recueil de 1635* où ont pris place toutes les pièces de polémique à la gloire de Richelieu, après une revision scrupuleuse, et à côté d'une autre que tous les bibliographes sont d'accord à lui attribuer [1], ne faut-il pas, pour avoir bénéficié de pareille indulgence, qu'elle soit du maître lui-même ?

*
* *

Ce libelle et sa réplique n'étaient que le prélude de la polémique qui s'engageait à l'issue de la *Journée des Dupes* [2] : cette intrigue qui assurait à Richelieu le pouvoir avait son contre-coup dans deux factums, l'*Entretien des Champs-Elizées* et *le Coup d'Estat de Louis XIII*, publiés tous deux immédiatement après l'arrivée de la reine mère à Compiègne [3] qui coïncidait avec l'arrestation de Marillac [4] ; ils étaient tous deux dirigés contre la reine mère à côté de laquelle se rangeait son aumônier, Mathieu de Morgues, que l'on a déjà vu ; l'œuvre de ce dernier en faveur de sa maîtresse n'apparaîtra que plus tard, mais il entre dès ce moment en scène pour nous fournir des renseignements sur cette première phase de la polémique où il n'était encore que spectateur.

Comme forme, le premier de ces factums n'était que la réminiscence d'un ancien pamphlet de Fancan, *La France mourante*, déjà pastiché dans une pièce de 1626 [5] ; mais l'ancien pamphlétaire avait emporté avec lui dans sa tombe le secret de sa plume mordante, et l'auteur inconnu, qui avait essayé de l'imiter, était loin d'y être parvenu, malgré une certaine verve empruntée visiblement à son modèle. Quant au *Coup d'Estat*, on peut, avec vraisemblance, l'attribuer à Jean Sirmond, comme le faisait de Morgues qui précisait même le salaire de 1.200 livres qu'il aurait

1. *Relation fidelle de tout ce qui s'est passé en Italie en l'année 1630*, 1631. Recueil de div. pièces pour servir à l'hist., 1635, p. 186.
2. 30 novembre 1630.
3. *Vrais et bons advis de François Fidèle*. Ep. lim. au roy, f° 1. Div. pièces pour la défense de la reyne-mère..., Anvers, 1643.
4. *La Verité deffendue*, 1635, p. 31. Div. pièces, etc... Anvers, 1643.
5. *Les nouvelles de l'autre monde, apportées en poste dez Champs-Elisées par le bon Génie de la France*, 1626.

reçu pour cette œuvre [1] ; mais, toujours d'après la même source, il était soigneusement revu par Richelieu. Cette affirmation n'a rien que de très vraisemblable, car l'auteur expliquait avec trop de détails d'une discrétion adroite les origines lointaines de l'hostilité de la reine mère pour Richelieu, hostilité qu'il faisait remonter à 1627, pour ne pas y voir sa main ; dans son éloge de la fermeté du roi, il attribuait aux Espagnols la cause de cette rupture de famille, avec une connaissance trop subtile des ressorts intimes de la diplomatie de Cour pour n'en avoir pas été l'un des principaux acteurs ; quant au panégyrique du cardinal mêlé à celui du roi, Sirmond, pour sa part, s'y révélait assez, lorsqu'il offrait au premier la tiare, « n'eût été l'usage nouveau de Rome[2] », avec son exagération ampoulée de rhéteur apologétique. Mais il faut reconnaître qu'à côté de quelques traits comme celui-là, il y court un souffle qui n'appartient qu'à l'auteur des *Principaux points de la foy* et de l'*Advertissement aux Etats de l'Europe* ; il fallait la plume de Richelieu pour écrire avec cette maîtrise ce parallèle osé entre Henri IV et Louis XIII, à l'avantage et à la gloire du second. Certaines phrases rappellent trop bien son indignation contre les ministres de Charenton invoquant l'assistance qu'ils avaient prêtée jadis à Henri de Béarn ; nous n'en citerons qu'une qui est typique, relative à ce dernier. « S'ils (les « protestants) luy avoient parfois ouvert leurs portes durant ses « disgrâces, s'ils l'avoient couvert de leurs armes contre l'injure « du temps, la suitte luy fit assez reconnoistre depuis, que c'estoit « la secte de Calvin, et non pas la race de Bourbon qu'ils avoient « favorisée en sa personne, et qu'ils l'avoient toujours mieux « aimé pour compagnon de leurs erreurs, que pour maistre de « leurs villes ; ne s'estans servis de luy, ny de tous ceux de sa « maison, que comme font les architectes des piliers et des « cyntres qu'ils jettent par terre, quand ils n'en ont plus besoin [3]». De Morgues ne se trompait point quand il y reconnaissait la main de Richelieu et il a dû le lire et le relire, car il lui a fait à son

1. *Advertissement de Nicocleon à Cleonville sur son Advertissement aux provinces*, 1632, p. 3, 8 et 30. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère... Anvers, 1643. *Lettre de change protestée ou Response à la Lettre de change de Jean Sirmond caché sous le nom de Sabin*, 1637, p. 9. (*Ibid.*)
2. *Le coup d'Estat de Louis XIII*. Au Roy. A Paris, 1631, p. 44.
3. *Ibid.*, 1631, p. 6 et 7.

insu des emprunts, en répétant après lui, lorsqu'il lui reprochait plus tard son labeur nocturne : « Il travaille quand les autres « reposent, il veille quand les autres dorment[1]. »

Le *Coup d'Estat* est en réalité un chant de triomphe pour la politique et les succès de Louis XIII et de Richelieu associés l'un à l'autre dans une gloire commune, et dans la polémique qui allait s'ouvrir, il marque comme un monument qui pouvait paraître clore définitivement la lutte.

Un long passage présente même un rapport tellement direct avec une partie du *Testament politique* qu'on peut se demander si quelques notes de Richelieu écrites pour le premier ouvrage, ne lui ont pas servi plus tard, comme lui paraissant dignes de figurer dans son bréviaire de l'homme d'Etat ; dans un passage, l'auteur développait longuement cette thèse que les rois ne doivent jamais condamner aucun de leurs conseillers sans « l'avoir « ouy premièrement en présence de ceux qui l'auraient accusé[2] » ; il donnait comme exemple la promesse demandée par le connétable du Guesclin à Charles VII et par le cardinal Ximenès, mentionnée longuement, au roi Ferdinand et à Isabelle. L'allusion ne pouvait être plus claire ; Richelieu reprenait plus tard cette idée dans le *Testament politique,* en la concrétant dans la forme concise qui lui était chère ; ne voulait-il point fixer pour le roi et ses successeurs une règle correspondant à son expérience personnelle dans l'un des moments les plus critiques de sa vie politique[3] ?

1. *Le coup d'Estat de Louis XIII*, p. 41.
2. *Ibid.*, p. 22 et suiv.
3. « Les meilleures actions sont mauvaises à deux sortes d'esprits, aux malins « qui imputent tout à mal par l'excès de leur malice, et à ceux qui sont sujets « aux soupçons, qui expliquent tout en mal par leur faiblesse. Il n'y a point « d'homme au monde, qui pour vertueux qu'il soit, passe pour innocent dans « l'esprit d'un maître, qui n'examinant pas les choses par soi-même ouvriroit « les oreilles aux calomnies.

« Comme il n'y a que deux voies à résister au vice, ou celle de la fuite, ou « celle du combat ; il n'y en a ainsi que deux pour résister à l'impression que « font les calomnies ; l'une consiste à les rejetter tout à fait sans les entendre ; « l'autre à examiner si soigneusement ce qui est rapporté, qu'on en avère la vé- « rité ou le mensonge.

« Pour éviter tous inconvéniens, se garantir des artifices dont les méchans « esprits se peuvent servir pour perdre les plus gens de bien, et ne se priver « pas des moyens de découvrir les mauvois déportemens de ceux qui servent « mal, le Prince doit tenir pour calomnies tout ce qu'on lui veut dire à l'oreille « seulement, et en cette considération il doit refuser de l'entendre, et si quel-

*
* *

Une fois reléguée à Compiègne, la reine mère, si elle était gênante pour Richelieu, ne constituait plus un danger pour lui; en revanche, le duc d'Orléans devenait le centre de ralliement des ennemis du premier ministre, et engageait à son sujet avec le roi un échange de lettres acrimonieuses rendues publiques; celle qui était adressée au Parlement, et dont Le Cogneux était l'auteur, développait, en les précisant, tous les griefs qui lui étaient reprochés; aussi lui donnait-on le nom de *manifeste.*

Cette lettre ne provoquait pas moins de cinq répliques se suivant d'assez près; deux d'entre elles, les premières en date, et dues à un même auteur, d'après son propre aveu [1], rappellent un nom que nous avons déjà vu figurer dans la polémique de l'*Admonitio,* et qui, s'il faut en croire Mathieu de Morgues, ne serait qu'un autre Guron ; à en juger par leur lecture, et d'après l'opinion d'un contemporain qui n'en parlait que d'après le premier des deux factums, la plume de ce « barbouilleux de papier » était bien de la même famille que celle de son homonyme et parent qui répondait en 1625 à l'*Admonitio,* car il « en était », ajoutait-il, « si malheureux et méprisé que les colporteurs étaient con- « traints de donner ses œuvres aux merciers du Palais pour en- « velloper leurs bagatelles. » On citait principalement son pamphlet contre Le Cogneux comme « le plus mal fait de tous [2] »; si le personnage mis en scène par ce contemporain disait vrai en affirmant que Richelieu les avait fait faire ainsi que les trois autres [3] (l'*Entretien des Champs Elisées,* le *Coup d'Estat* et la *Vie du Cardi-*

« qu'un veut soutenir en présence de ceux qu'il accuse, ce qu'il veut mettre en « avant contr'eux, alors on le peut écouter, à condition d'une bonne récom- « pense, s'il dit quelque chose importante au Public qui se trouve véritable, et « d'une grande punition, si son accusation est fausse, ou non considérable et im- « portante, quand même elle serait vraie. » (*Test. polit.* Ire Part., Sect. VII, p. 303 et 304.)

1. *L'Innocence justifiée en l'administration des affaires adressée au Roy,* 1631, p. 3.

Ce titre est à rapprocher de celui de l'ouvrage d'Elie Pitard, répondant en 1618 à l'Epître des quatre ministres de Charenton : *L'Innocence deffendue.* Les deux auteurs étaient Poitevins.

2. *Conversation de Me Guillaume avec la Princesse de Conty,* 1631, p. 50 et 51. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643.

3. *Ibid.*, p. 45.

nal d'Amboise), il faut reconnaître que cette fois, Richelieu n'avait pas été heureux dans son choix d'écrivain, ou que son cabinet avait bien dégénéré. Guron n'avait été guère mieux inspiré dans son *Discours au roy touchant les libelles*, et dans son *Innocence justifiée*, que jadis son cousin dans sa *Response à l'Admonitio*, car on le traitait maintenant de sot, comme autrefois l'autre « d'idiot[1] ». Cette fois encore, ce n'était pas sans raison ; dans son *Discours au roy*, l'auteur s'élevait contre la discussion des actes royaux, quels qu'ils fussent [2], et expliquait les faveurs accordées à Le Cogneux comme un moyen précipité et maladroit de désunir ainsi la reine mère et Monsieur dont il avait l'oreille [3] ! Dans son *Innocence justifiée*, n'appuyait-il pas lourdement sur la terreur que Richelieu avait du roi, « s'abaissant le plus qu'il peut, avec crainte « et respect auprès de V. M., mesurant ce qu'il doit faire, plus « par vostre condition que par sa fortune [4] » ! Et plus loin, n'était-ce pas le pavé de l'ours que cette phrase où, à propos de la généalogie du Cardinal, il déclarait que « ce n'est pas d'aujourd'hui que « l'on a exagéré la naissance des grands personnages [5] » ?

Les deux factums étaient adressés au roi avec un cachet de courtisanerie intéressée qui rappelle singulièrement celui de la *Response au libelle intitulé admonitio* ; aussi, de Morgues avait-il beau jeu avec eux dans sa *Remonstrance de Caton chrestien* où il les réfutait, en même temps que deux autres libelles, mais en les gardant pour la fin bien que publiés les premiers ; il y joignait des invectives personnelles à l'adresse de l'auteur auquel il attribuait aussi « *La première et seconde Savoisienne*, l'*Entretien des Champs-* « *Elizées* et autres œuvres du temps [6] ».

Il ne faut admettre que sous toutes réserves, comme nous le verrons plus loin, les assertions de Mathieu de Morgues, mais elles méritent de retenir l'attention, parce qu'elles sont toujours l'écho sincère d'un on-dit qui peut avoir sa valeur. Or, à lire entre les lignes de la réfutation qu'il faisait des deux libelles en question,

1. *Conversation de Me Guillaume...*, p. 61.
2. *Discours au Roy touchant les libelles faits contre le gouvernement de son Estat*, 1631, p. 1 à 9.
3. *Ibid.*, p. 12 et 19.
4. *L'Innocence justifiée*, 1631, p. 8.
5. *Ibid.*, p. 10.
6. *Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 50. Div. pièces pour la défense de la Royne-mère... Anvers, 1643.

et bien qu'il en fît remonter la responsabilité à Richelieu, on sent que celui-ci était loin d'avoir accordé par avance sa confiance à l'auteur et l'on peut en conclure avec assez de vraisemblance qu'ils avaient été écrits à son insu. Du reste, une déclaration ultérieure de Mathieu de Morgues, qui contredit quelque peu la première, est concluante; ainsi que nous l'avons dit, il réservait pour la fin l'examen des deux libelles de Guron, et avant d'aborder le dernier (l'*Innocence justifiée*), il enlevait au cardinal toute participation dans cet ouvrage, en faisant pour les 3 premiers la déclaration suivante : « Voila quelques eschantillons de trois pièces qui sont imprimées non seulement sur vostre approbation, mais sur vostre commandement, et dans laquelle, surtout en la première, il y a quelque chose de vostre façon. »

Le pamphlétaire commettait de grossières erreurs dans ses attributions; car des deux *Savoisiennes*, la première publiée vers 1606 était d'Antoine Arnauld [1] ; et l'*Entretien des Champs Elisées*, qui sent son écrivain de race, n'était certes pas sorti de la même main que les deux méchants libelles qui attiraient ses sarcasmes.

Quant à la *Seconde Savoisienne*, la question mériterait d'être éclaircie, car elle soulève un problème curieux. D'après Hauréau [2], l'ouvrage donné par de Morgues à Jean de Guron, serait de Bernard ou de Charles de Rechignevoisin de Guron, l'auteur de la *Discipline chrétienne*; Maignien l'attribue sans références à ce dernier Charles de Guron [3]. Or, de Morgues dénonçait par son nom au public [4], et sans équivoque possible, le maladroit auteur des premiers libelles adressés au roi, tout en l'accablant de ses injures ; ce « R. P. Guron » [5], comme il l'appelait ironiquement après Richelieu [6], était ce Jean de Rechignevoisin de Guron [7] que mentionnent d'autres pamphlets postérieurs dans la phalange des écrivains du cardinal, à côté de Sansy, l'évêque de Saint-Malo,

1. Robert Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, Hambourg, 1734, 1re Part., p. 15.
2. *Hist. litt. du Maine*, 2e édit., t. VI, p. 80, 81.
3. *Dict. des anonymes du Dauphiné*, Grenoble, 1892, p. 264, n° 2017.
4. *Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 42.
5. *La très-humble, très-véritable et très-importante Remonstrance au Roy*, *1631*, p. 60.
6. « M. de Guron qui se rend père en temps de paix pour prescher la foy... » Avenel, *Lettres*..., t. II, p. 466, 28 mai 1627.
7. Avenel, *Lettres*..., t. I, p. 137, note.

de Balzac, et de Hay du Chastelet [1] ; sa personnalité ne peut du reste faire aucun doute d'après le titre de « gouverneur de Marans [2] » que lui donne le pamphlétaire. Mais il est un fait bizarre ; les invectives que lui adressait Mathieu de Morgues, avec un luxe de détails très circonstanciés [3], sont précisément identiques à celles que Richelieu écrivait en 1615 à ce Charles de Guron [4], auteur présumé de la *seconde Savoisienne* d'après deux bibliographes, et cette particularité laisse planer le doute sur l'attribution donnée par de Morgues des deux libelles discutés.

*
* *

Fort heureusement pour lui, Richelieu avait à son service d'autres écrivains que ce malencontreux « barbouilleux de papier » ; il ne le désavouait pas cependant, ce qui eût été maladroit de sa part, et les deux factums prenaient place, sans corrections, dans le grand *Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire*, publié en 1635. L'on ne peut toutefois les faire rentrer dans la série de ceux qu'il avait inspirés, et qui se réduisent à trois : la *Vie du cardinal d'Amboise par le sieur des Montagnes*, la *Défense du Roy et de ses Ministres contre le manifeste de monsieur par le sieur des Montagnes*, et enfin la *Remonstrance à Monsieur par un Français de qualité*.

Le pseudonyme, transparent, désignait assez Jean Sirmond, originaire de Riom, dans les montagnes d'Auvergne, comme l'auteur des deux premiers ; la *Vie du Cardinal d'Amboise* [5] n'était que le développement du dernier point indiqué par Richelieu dans sa *Response à un libelle contre les ministres de l'Estat de 1630* ; il y réfutait sommairement l'opinion d'après laquelle les Conciles con-

1. *Satyre d'Estat*, p. 185. *Remerciement à Mgr le Cardinal de Richelieu*, p. 213.
2. *Vrais et bons advis de François fidèle*, 1631, p. 54. Voir sur Jean de Guron, gouverneur de Marans, Avenel, *Lettres...*, t. II, p. 235, note 3 : De Morgues le traitait ailleurs de « Sycophante Charlatan qui est fat, estant gouverneur de « beaucoup de salines, et qui a fait plus de trahisons que d'escrits » (*Reparties sur la Response à la Remonstrance au Roy*, p. 176).
3. *Remonstrances de Caton Chrestien*, 1631, p. 50 et 60.
4. Tamizey de Larroque ne mentionne pas ce personnage dans son étude sur Louis de Guron, évêque de Tulle, et de Comminges et sa famille (*Bull. de la S. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 3e liv., 1885).
5. *La vie du Cardinal d'Amboise en suite de laquelle sont traictez quelques points sur les affaires presentes, par le Sieur des Montagnes*, 1631.

damnent les Ecclésiastiques « qui abandonnent l'exercice de leurs charges », et prenait le cardinal d'Amboise comme exemple de ceux que « l'on a vus en tous les siècles, employez dans le gouvernement ». C'était un coup droit pour les ennemis de Richelieu, que cette thèse destinée surtout aux convictions religieuses du roi, et qui protégeait le favori tout-puissant de tout l'éclat de la pourpre ; ils en reconnaissaient du reste la valeur ; la *Conversation de Me Guillaume*, après une analyse sommaire impartiale, le qualifiait de « discours très important [1] », tout en le signalant « comme aussi des plus méchants [2] », ce qui était synonyme de très favorable au Cardinal ; de Morgues, toutefois, semble l'avoir ignoré, car, dans un pamphlet postérieur, il ne visait que l'ouvrage de titre analogue et traitant le même sujet, paru l'année précédente [3], en convenant, avec sa franchise accoutumée, qu'il avait « été dressé avec beaucoup de sincérité par le sieur Baudier, « laissant au bon esprit du Lecteur à faire les rapports [4] ».

*
* *

Bien qu'elle eût paru vers la même date, et sous le même pseudonyme que la *Vie du Cardinal d'Amboise*, la *Défense du Roy et de ses ministres* en était très éloignée dans son insertion au *Recueil de diverses pièces* de 1635, comme pour éviter un rapprochement entre les deux pièces ; de plus, cette dernière était précédée d'un avis au lecteur, l'informant que 15 ou 20 exemplaires avaient été dérobés à l'auteur par un domestique, avant l'obtention du Privilège, avant même la revision et correction de l'ouvrage, et qu'ils avaient été vendus au préjudice de l'auteur, additionnés d'un avant-propos ; l'édition qu'il présentait maintenant au public, ajoutait-il, et il le mettait en garde contre toute supercherie possible, était « le vray discours, examiné avec tout le soin que le peu de loisir « que l'on a eu l'a peu permettre ».

L'anecdote était peut-être vraie, mais l'on ne peut se défendre d'un mouvement de scepticisme à l'égard de ce que l'un des enne-

1. *La conversation de Me Guillaume*.., 1631, p. 51.
2. *Ibid.*, p. 61.
3. *Hist. de l'Administration du Card. d'Amboise, grand ministre d'Estat de France*, Paris, 1634.
4. *La Vérité défendue*... 1635, p. 30. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643.

mis de Richelieu qualifiait d' « histoire de brigand », si l'on réfléchit surtout tant soit peu à cet avant-propos ajouté pour le débit de 15 ou 20 exemplaires par ce trop érudit domestique ; il serait singulièrement intéressant de pouvoir collationner l'un de ces exemplaires de contrebande avec ceux de l'édition officielle pour connaître la vérité. Quoi qu'il en soit, si le lecteur veut bien se reporter aux circonstances bizarres qui avaient accompagné la publication du *Catholique d'Estat* et de la *Response à l'admonitio*, il sera frappé de l'analogie qu'elles présentent avec celles du cas actuel ; l'auteur de la *Défense* ne semblait-il pas se prémunir contre un plagiat plus que problématique par une publication officielle avec permission [1] ? Les contradictions qu'y relevait de Morgues dans sa *Remonstrance* imprimée un mois après [2], ne laissent pas moins entrevoir des dessous que seuls les initiés parmi les contemporains ont été à même de connaître.

Le factum, que nous n'analyserons pas, prouvait par l'histoire et les prérogatives royales le droit du roi de choisir ses conseillers, derrière lesquels on cherchait à l'atteindre lui-même, par des calomnies contre eux et le décri de leurs glorieuses actions ; il prenait pour exemple le cardinal d'Amboise, ce qui le relie à l'ouvrage précédent et montre bien leur communauté d'origine.

En tout cas, le libelle portait, car de Morgues consacrait à sa réfutation un ouvrage complet, après l'avoir déjà pris à partie dans ses deux précédents ; cet acharnement n'était pas sans motif, car le pamphlétaire, grossièrement aveuglé, croyait, malgré le pseudonyme, reconnaître dans l'auteur le P. Joseph, intime et confident de Richelieu.

*
* *

Jusqu'ici, tous les libelles émanant du cabinet de Richelieu que nous avons vus, étaient des panégyriques ou du roi à l'occasion du coup d'Etat et de sa politique, ou de Richelieu qui l'avait secondé ; aucun d'eux n'avait répondu directement au frère du roi ; la *Défense du roy et de ses ministres*, même dont le titre semblait une indication dans ce sens, n'était pas sortie des généralités

1. *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, Epît. lim. au Roy, f° III r° et p. 5. Div. pièces pour la déf. de la Royne-mère .. Anvers, 1643.
2. *Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 23 (*Id.*).

d'une défensive banale, comme d'après un mot d'ordre occulte, et ces quelques prétendus exemplaires vendus subrepticement n'étaient peut-être autre chose qu'une première édition d'un factum compromettant que l'on désavouait ainsi.

Un mois après celui-ci [1], en paraissait un autre, la *Remonstrance à Monsieur par un Français de qualité* qui comblait la lacune ; il est inutile de dire quel en était l'auteur. Seul, Richelieu avait, avec l'autorité de son nom, de son rang et de son pouvoir, le doigté nécessaire pour produire une œuvre aussi directement offensive et presque acrimonieuse contre le frère du roi, dont la haute personnalité était ainsi mise en cause pour la première fois. D'après le témoignage de Mathieu de Morgues, la rumeur publique le lui attribuait [2], et avec raison, car Richelieu, alors dans la plénitude de sa puissance, le signait en réalité, dans un beau geste de fierté, par le même titre qu'il avait pris un an avant dans cette réponse à un libelle du duc d'Orléans [3], où il luttait, presque tout seul, sans auxiliaires, contre un milieu hostile qui attendait sa ruine.

De Morgues, bon juge cette fois, y reconnaissait le style du Cardinal [4] ; et tout en effet l'y rappelle, sa manière serrée, nerveuse, hautaine, en même temps que sarcastique et incisive que lui seul du reste pouvait se permettre, en invoquant des souvenirs comme ceux de Chalais, du maréchal d'Ornano, et de son intimité de jeunesse avec Louis XIII ; nombre de tournures de phrases, absolument typiques [5], lui appartiennent en propre. Quant à l'allure générale, elle est bien de la plume qui a écrit les *Principaux points de la foy* auxquels on ne peut mieux que comparer ce discours où il y a toute la gamme des sentiments depuis l'ironie cruelle dissimulée comme sait le faire Richelieu, jusqu'à la compassion trop doucereuse et quelque peu dédaigneuse dont il aime à jouer vis-à-vis d'un ennemi mortel terrassé ; tout ce qui pouvait être blessant pour la reine mère était évité avec un soin tout particulier.

Ajoutons enfin qu'avec ses caractères et papiers exceptionnellement beaux, sa composition extrêmement soignée, l'édition origi-

1. *Remonstrance de Caton Chrestien*, p. 23.
1. *Ibid.*, p. 14.
3. *Response à un libelle contre les ministres de l'Estat faite par un bon et vrai Français*, 1631.
4. *Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 14.
5. Edit. orig. « Voyons ce qu'il a fait pour vous », p. 7 ; « reculer », p. 12 ; « voilà » ..., p. 25 et 27.

nale[1] a toutes les apparences d'un document officiel présenté de façon presque luxueuse et qui contrastent avec celles des autres pièces de la même époque. Une particularité curieuse vient encore confirmer l'importance attachée à ce factum et permet de le regarder comme une pièce diplomatique, ne pouvant émaner que de Richelieu : le nom de l'ambassadeur[2] de Savoie, Daglié, figurant à l'édition originale, a été supprimé dans la réimpression donnée par le *Recueil des diverses pièces pour servir à l'histoire* de 1635[3].

Cette pièce est la dernière de cette série ; Marie de Médicis fuyait de Compiègne pour gagner les Flandres, événement qui était suivi de l'apparition du *Discours d'un vieux courtisan désintéressé* et de l'*Avertissement aux provinces par le sieur de Cléonville*. Le premier était attribué à Sansy[4] et le second à Sirmond par Mathieu de Morgues, qui entre maintenant en scène et dont le nom remplira le chapitre suivant.

1. *Remonstrance à Monsieur par un François de qualité*. S. l. 1631, pet. in-8°, 44 p.
2. *Ibid.*, p. 11.
3. Edit. de 1639, p. 511 *in fine*.
4. M. Delavaud, *op. cit.*, p. 169. cite un passage du *Journal* d'Arnaud d'Andilly (Halphen, 1909, p. 201), qui donne cet ouvrage à Richelieu.

CHAPITRE XIX

La famille royale (suite et fin). Jean Sirmond, Hay du Chastelet, et Mathieu de Morgues : *Le Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire.*

Quatre ans plus tard, Mathieu de Morgues racontait par le menu, dans l'un de ses pamphlets, ses vicissitudes qui avaient commencé avec ce qu'il appelait « la détention » de la reine mère à Compiègne ; poursuivi par Richelieu qui avait donné ordre de l'arrêter, il se cachait, pouvait rejoindre sa maîtresse, et commençait contre le Cardinal une campagne de presse acharnée qui ne s'arrêtait même pas avec la mort de son ennemi.

La mesure prise contre lui suffit à prouver qu'il était déjà redoutable pour Richelieu, et que d'autre part, son exubérance naturelle ne lui avait pas permis de dissimuler ses sentiments en faveur du parti de la reine mère : « Le Cardinal, dit-il, sçavoit bien « que Sainct Germain n'étoit pas homme du temps, que Dieu luy « avoit donné un peu d'esprit pour remarquer ce qui se passoit, « que son âme estoit assez bonne pour ne laisser point accabler « l'innocence sans souspirer, et que son courage ne seroit point si « lache de renier sa maîtresse dans sa passion. » Les premiers mots en disent assez, et de Morgues pouvait se dispenser d'ajouter naïvement que « le Cardinal s'imagina ce qui n'estoit pas, mais ce « qui pouvoit estre... avec sa méchante prévoyance qu'on croit « estre aidée par les Devins » ; le souvenir du sort de Fancan aurait pu lui suffire comme avertissement, d'autant que par une coïncidence curieuse, Richelieu employait précisément pour justifier l'arrestation de ce dernier, les termes eux-mêmes [2] qui ser-

1. « De tout temps, il (Fancan) s'étoit déclaré plus ouvertement que ne pou- « voit un homme sage, ennemi du temps présent... » *Mémoires*, t. III, p. 307

vaient à de Morgues pour expliquer la mesure qui le frappait lui-même à son tour.

Richelieu connaissait trop bien l'aumônier de la reine mère pour ignorer ce qu'il pouvait craindre de sa franchise brutale, intempérante et désordonnée, accommodée à la violence de son caractère, et développée par l'habitude des chaires populaires ; si de Morgues s'était quelque peu affiné comme style à son école et à celle de Fancan, il n'en était point pour cela devenu plus diplomate ; du reste, s'il avait vécu longtemps auprès de ces deux hommes, il n'avait eu avec eux aucune de ces intimités de rapports qui fondent les tempéraments, en les obligeant à se pénétrer ; à propos de la disgrâce de Fancan, l'on a déjà vu que ses sympathies à l'égard de ce dernier étaient bien faibles, et qu'en réalité, bien qu'il reconnût l'autorité et subît l'ascendant de l'homme qui était son chef immédiat dans le cabinet de Richelieu, ce dernier, leur maître commun, était le seul lien qui réunissait leurs énergies si différentes, comme il le reconnaissait lui-même [1].

D'autre part, sa situation vis-à-vis de Richelieu avait été plutôt celle d'une familiarité restreinte qui n'en était jamais arrivée comme pour Fancan jusqu'à la confidence des secrets politiques et l'initiation tout au moins partielle à des desseins supérieurs ; de Morgues a plutôt vécu avec lui sur un pied de quasi-confraternité de surface sous laquelle persistait la distance du rang social et hiérarchique qu'ils occupaient tous deux dans la maison de la reine mère, et qui était pour de Morgues celui d'une domesticité subalterne. Il est à présumer que Richelieu, ce grand connaisseur d'hommes, a exploité en lui son dévouement aveugle pour sa maîtresse, et se l'est attaché à la fois par ce sentiment et par l'amour-propre, en le prenant par son faible de besoin d'expansion alimenté par sa vanité de prédicateur et d'écrivain ; on s'explique seulement ainsi, et d'une manière logique, comment, après la rupture, cette quasi-servilité pour Richelieu acceptée par de Morgues, se soit transformée brusquement chez lui en une haine farouche, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir le mobile de l'intérêt en accordant trop de confiance au dire intéressé de ses adversaires. Là encore, certainement, l'amour-propre a joué ; après la journée

1. *Reparties sur la Response à la Remonstrance au Roy*, 1633. Div. pièces..., Anvers, 1644, IIIe vol., p. 150.

des Dupes, de Morgues a compris qu'il avait été le jouet de Richelieu, comme il l'avait été de Fancan, et s'il n'a pas impliqué ce dernier dans sa haine pour le maître commun, c'est parce que celui-ci l'en avait déjà vengé. Tout calcul raisonné était du reste incompatible avec son tempérament ; avant tout passionné dans son dévouement comme dans sa haine, il leur a sacrifié à tous deux sans mesure, avec la fougue et les exagérations que les violences accoutumées de la chaire du temps lui rendaient toutes naturelles, et il a été toujours sincère même avec un parti pris allant jusqu'à la mauvaise foi, dans une manière d'inconscience que ses allures de tribun n'ont pas peu contribué à faire taxer d'impudence audacieuse. Entre les mains de Richelieu, il n'a été, de son propre aveu, qu'un instrument autrement facile à manier que Fancan auquel il a été abandonné et qui l'a dominé tout de suite ; ses anciens maîtres d'Avignon le connaissaient bien, lorsqu'ils l'absolvaient d'avance de ses fureurs contre eux avec une indulgente et perspicace pitié ; à l'époque où il parcourait les carrefours de Paris en vociférant contre les jésuites, le P. Garasse et les auteurs de l'*Admonitio*, comme à l'époque où il écrivait contre eux avec ardeur la *France au désespoir* sous l'impression d'une conversation avec Fancan qui l'avait fanatisé, et qu'il a voulu singer ce jour-là, sa conviction était aussi robuste que dans la saison où il écrivait docilement à Pontoise *l'Advis d'un théologien sans passion*, subjugué par la parole persuasive de Richelieu, et frémissant d'horreur devant les calomnies accumulées contre le conseiller favori de la reine mère, leur maîtresse commune ; il comprenait plus tard cet envoûtement, lorsqu'il écrivait de celui-ci « qu'il faut être son ennemi ou son esclave [1] » ; mais à ce moment, Richelieu le tenait encore sous le charme, comme un colosse aveugle d'une crédulité enfantine ; l'épithète familière de « Philosophe » dont il le gratifiait pour son « mépris des choses que le monde appelle grandes [2] » prouve assez en quelle commisération il le tenait au point de vue pratique, en comparant peut-être, à part lui, en même temps, cette superbe inertie désintéressée avec le génie d'intrigue audacieuse de Fancan.

1. *La vérité défendue*, 1635, p. 38. Div. pièces pour la déf. de la Reyne mère... Anvers, 1643.
2. *Lettre de change protestée*, p. 21, *Ibid.*

Voilà un trait qui fixe avec une précision quasi mathématique la nature des rapports de ces deux hommes, et il est indiscutable, car il émane de Mathieu de Morgues lui-même qui s'en est fait gloire, sans avoir compris à la réflexion, en l'écrivant, le dédain ironique de Richelieu à son égard ; il n'est pas moins précieux en ce qu'il confirme ce que nous avons dit de sa sincérité naïve, qui est encore corroborée par le détail qu'il donne lui-même de ses relations avec le Cardinal ; en dehors de son concours comme écrivain, il invoque les services signalés qu'il lui avait gracieusement rendus et les énumère : « la recherche exacte, faite dedans « et dehors le Royaume, des papiers, mémoires, instructions et « traittez qui le pouvoient rendre scavant dans les affaires estran- « gères, et un grand nombre de curiositez, et agréables inventions « qu'il a désiré, et payé, ajoutait-il amèrement, d'un remercie- « ment suivi le lendemain ou même le jour d'un mauvais office « dans l'esprit de la Reyne, et surtout auprès du Nonce de Sa « Sainteté [1]... » ; ailleurs, il nous apprend aussi lui-même que Richelieu « a souvent employé et esprouvé son esprit en choses « solides et curieuses, en Latin, en François, en prose et en « vers... » ; tout cela n'a rien de commun avec une collaboration quelconque sur le terrain de la politique militante, pas plus que la Jurisprudence et la Médecine, deux sciences dont Mathieu de Morgues se vantait d'avoir les clefs [2], et qui ont dû être, la dernière surtout, un sujet de contact fréquent entre ces deux hommes, comme nous le verrons plus loin.

Le témoignage de Richelieu lui-même vient s'y ajouter, et avec des garanties hors de pair, car il est fourni par ses *Mémoires.* Comme on le sait, cet ouvrage est fait de notes volantes qui ont été reliées par un ou plusieurs secrétaires ; or, si à l'époque de son pouvoir, ces notes ou documents ont été empruntés par Richelieu à des tiers mêlés aux affaires, il n'en est pas de même de ceux qui lui ont servi pour la période antérieure de sa vie ; il ne pouvait les puiser que dans son fonds propre, et cette partie de ses *Mémoires* est, pour ce motif, un reflet de préoccupations ou soucis personnels, de lectures, de conversations ayant surtout et natu-

1. *Reparties sur la Response à la Remonstrance au Roy.* Div. pièces pour la déf. de la Reyne-mère..., Anvers, 1644, vol. II, p. 149.
2. *Lettre de change protestée...* p. 15. Div. pièces..., Anvers, 1644.

rellement trait aux événements du jour ; l'un d'eux est certainement la mort de Marguerite de Valois qui n'avait en lui rien d'assez saillant pour justifier la place qu'elle occupe dans les *Mémoires* [1], avec ces quatre pages en désaccord avec la concision raffinée habituelle de Richelieu ; elles font le pendant de l'oraison funèbre de la reine défunte prononcée par de Morgues [2], et le long paragraphe des *Mémoires* consacré à ses libéralités n'est que l'écho des longues doléances de ce dernier d'abord exposées dans l'oraison funèbre, avant d'être le sujet d'interminables causeries ; n'est-il pas même fort possible que Richelieu y ait pris l'idée première de son Académie, avec cette « volière de Psaphon » que le pamphlétaire lui rappellera un jour [3], peut-être intentionnellement ?

Tels sont les éléments avec lesquels de Morgues a pu apprécier Richelieu et le juger ; grâce à cette fréquentation assidue, rien de son caractère, de son tempérament, de ses procédés ne lui a échappé, mais à un point de vue uniquement extérieur et superficiel ; il n'a pas été au delà et n'a pas su approfondir ; il s'en est tenu aux petits côtés pour ainsi dire journaliers de son sujet, et à la mécanique de ses ressources, sans les grouper, en faire la synthèse, et en rechercher les causes ailleurs que dans de petits calculs intéressés ; pour lui, tout s'est résumé dans la lutte de Richelieu avec son entourage immédiat, et dans la diplomatie des intrigues quasi domestiques, sans avoir autre chose qu'une notion confuse de ses grands desseins : il n'a pas compris ce qui faisait son génie, et il a pris pour son but ce qui n'était que les moyens pour y parvenir. Son témoignage est encore là pour le prouver : « Il a vu, dit-il en parlant de Richelieu, avec quelles peines il a « monté là où il est, il sait combien il a travaillé pour s'y main-« tenir, et juge assez bien de l'appréhension qu'il a d'en des-« cendre [4]. »

Au demeurant, le pamphlétaire restait dans son rôle avec cette

1. *Mémoires*, t. I, p. 241, 244.

2. *Royale Pyramide Dressée à l'heureuse mémoire de feue la Serenissime Royne Marguerite Duchesse de Valois par Maistre Mathieu Morgues sieur de Sainct Germain, Docteur en théologie, Conseiller et Prédicateur ordinaire du Roy, et de ladite feue Royne*, Paris, 1615, av. priv. du Roy.

3. *Ibid*, p. 29 et 30. *Jugement sur la préface*, 1635, p. 4. Div. pièces pour la déf. de la Reyne-Mère.., Anvers, 1643.

4. *Lettre de change protestée...*, p. 21.

tactique inconsciemment perfide qui lui permettait de faire ressortir à l'analyse tout l'odieux apparent des procédés du Cardinal ; mais il faut bien le reconnaître, elle s'imposait à lui, comme répondant à son caractère superficiel, et ce serait une grave erreur que de lui faire un mérite de ce qui n'était en réalité qu'une lacune dans son intelligence, comme hauteur de conceptions.

Au point de vue objectif, de Morgues s'est cantonné à peu près exclusivement dans la question des rapports de Richelieu avec la reine mère ; ce cercle assez étroit ne prêtait pas aux considérations politiques, et, sur ce terrain même, de Morgues n'a vu dans leur rupture qu'une querelle quasi domestique dont le caractère presque familial lui fournissait le prétexte d'une accusation d'ingratitude monstrueuse ; il n'a point saisi là davantage que, dans cette lutte dont le trône était l'enjeu, le sentiment maternel était le prétexte qui servait à abriter la ruée des intérêts privés lésés par le cardinal, ou qui se sentaient menacés par lui ; de Morgues n'aurait eu qu'à méditer froidement le passage du *Coup d'Estat de Louis XIII* où Richelieu avait mis le doigt sur la plaie avec son ironie profonde : « Veut-on faire changer de langage à ces « graves censeurs, qui portent sur le sourcil le restablissement du « Royaume, et remédier promptement aux malheurs qu'ils déplo- « rent ? Il n'est pas besoin d'une convocation d'Estats, ou d'une « Assemblée de Notables ; cela seroit trop long. Que l'on coiffe « seulement d'une Mithre la teste de l'un, que l'on envoye un bre- « vet de Mareschal de France à l'autre, qu'on laisse entrer au « petit coucher celuy-là, qu'on permette à celluy-cy de grabeler « à son ayse sur les deniers qu'il manie ; ce n'est desja plus ce « que c'estoit : tout va le mieux du monde : le Roy ne fut jamais « mieux conseillé, ny jamais le Royaume plus florissant... [1] ».

Pour de Morgues, Richelieu homme d'Etat n'arrive qu'au second plan ; il le voit toujours chef du Conseil de la reine mère, parvenu grâce à elle et lui devant tout. La politique de bascule qu'avait suivie le Cardinal de 1624 à 1627 eût été pourtant de nature à alimenter largement ses pamphlets, avec sa diplomatie subtile dont il aurait pu faire ressortir la duplicité ; mais sur ce chapitre, de Morgues ne pouvait que rester muet, comme ayant

1. *Le coup d'Estat de Louis XIII*, 1631. Recueil de div. pièces..., 1635, p. 280.

été l'un des comparses de Richelieu, son collaborateur, et l'ayant suivi docilement, en lui servant d'auxiliaire, dans sa volte-face. Son nom n'avait-il pas été accolé au sien dans ces pamphlets latins de 1625 qui les désignaient tous deux à l'indignation du parti des catholiques zélés ? N'avait-il pas écrit la *France au désespoir*, avant *l'Advis du théologien sans passion* ? Quelle allusion timide, et presque honteuse il y faisait, lorsqu'il rappelait avec une satisfaction naïve que le Cardinal l'avait « flatté et avait fait imprimer « plusieurs fois quelques-unes de ses œuvres [1] », lui, le terrible pamphlétaire, à la voix si puissante ?

Pressé sur ce terrain [2], il finissait par déclarer, il est vrai, que « l'on a loué le Cardinal jusques à l'an 1626, et on le reprend depuis « l'an 1628 », mais la suite de cette défaite est à lire ; « il a eu du « temps pour changer ou pour se faire cognoistre ; c'est un sujet « qui a pu recevoir des qualitez contraires, ou il a esté assez arti- « ficieux, pour faire paroistre quelque vertu, qui le pouvoit porter « à la puissance, qui n'a plus dissimulé lorsqu'elle n'a rien « craint [3] ».

Si Richelieu savait dissimuler, et avec quel art, de Morgues en était bien incapable, et ce que nous avons dit plus haut de son rôle inconscient auprès de celui-ci est bien confirmé par ce mot d'*artifices* qui est un aveu dans sa bouche. Son passé le lie à son ancien maître, et le souvenir de cette dépendance l'empêche d'exhaler sa rancœur autrement que par des allusions voilées, d'un ordre général, que l'on sent contraires à son tempérament ; n'en était-ce pas une qui venait sous sa plume, et qu'il s'appliquait à lui-même, alors qu'il écrivait en répondant à Hay du Chastelet, l'un des écrivains de Richelieu : « Le Cardinal veut « que ses escrivains s'obligent à périr avec luy et que ceux qui le « servent luy fournissent les moyens de le perdre quand il vou- « dra, pour les crimes qu'il leur a fait commettre [4] » ?

L'on a vu, dans un chapitre précédent, à propos du *Catholique d'Estat*, la complicité tacite de Richelieu et des Jésuites, ses adversaires d'alors ; la même particularité se retrouve maintenant

1. *Lettre de change protestée*, 1637, p. 15. Div. pièces..., Anvers, 1643.
2. *Response à la très-humble Remonstrance*, 1633, Div. pièces pour la défense de la Reyne-mère..., Anvers, 1643. t. II, p. 56, 69, 72, 74, 78, 126, 128, 130.
3. *Jugement sur la Préface et diverses pièces*, 1635, p. 8. *Ibid.*
4 *La Vérité défendue*, 1635, p. 6. *Ibid.*

avec de Morgues, car sa discrétion au sujet de ses relations antérieures avec le Cardinal était partagée par les écrivains de ce dernier ; l'auteur de la *Response à la très-humble Remonstrance au Roy* se contentait de dire de lui : « C'est un Jésuite renié qui en « ses entretiens, n'en avoit point icy de si ordinaire que de parler « contre la puissance du Pape, sous le prétexte de la défense des « privilèges de l'Eglise gallicane, jettant par ce moyen tant qu'il « pouvoit des semences de division entre l'Eglise et l'Estat [1] » ; plus tard, Jean Sirmond, celui qui le prenait le plus directement et personnellement à partie, jusque dans sa vie privée, était également muet sur ce point ; il ne lui reprochait que l'Αντιρροπον, écrit avant ses relations avec Richelieu, et en dehors de celui-ci, afin de montrer sa haine contre les Jésuites, ses anciens confrères, et ses sympathies pour les protestants [2]. La riposte eût été facile ; ces sentiments n'étaient-ils pas précisément ceux que Fancan avait exploités habilement au bénéfice et pour le compte de la politique temporaire de Richelieu qui les partageait alors ? A cela, de Morgues, le terrible lutteur, à la plume intempérante, qu'il suffisait d'effleurer pour allumer sa fureur, répondait par un silence obstiné, et il s'avouait vaincu, en déclarant qu'il ne poursuivrait plus pareille polémique [3]. Une fois seulement, il avait fait allusion, une allusion bien vague, et avec une modération inaccoutumée, à cette communauté d'idées avec son ancien maître, et sur les protestants seuls, en dévoilant sa répugnance à la guerre de la Rochelle, à l'encontre de la résolution de la reine mère, « n'estant pas, disait-il, beaucoup ennemy des Huguenots [4]. »

*
* *

L'œuvre satirique de Mathieu de Morgues n'apporte donc en réalité aucune contribution à l'histoire politique de Richelieu, mais en revanche, sous les réserves déjà formulées, elle est une mine de renseignements précieux sur le caractère du personnage lui-même ; ils sont malheureusement trop rares sur sa vie privée,

1. *Response au libelle intitulé très-humble, très-véritable et très-importante Remonstrance au Roy*, 1631. Rec. de div. pièces .., p. 568.
2. *Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*. Rec. de div. pièces..., 1635, p. 744.
3. *Lettre de change protestée*, 1637, p. 22. Div. pièces..., Anvers, 1643.
4. *La Vérité défendue*, p. 10. Div. pièces... Anvers, 1643.

comme sur son entourage, bien que donnant quelque lumière sur certaines personnalités subalternes de sa maison [1]. Il semble que le pamphlétaire ait voulu réserver toute sa faconde et toute sa verve pour le Cardinal lui-même ; là, en effet, il a été intarissable au point qu'on fera dire plus tard à son ennemi, dans une pseudo-confession satirique, que « le compagnon le connaît quasi-mieux « qu'il ne fait luy mesme » et qu' « il a tant barbouillé de papier « pour le bien peindre au naturel qu'il ne s'en trouve tantôt plus, « ny en Anvers, ny à Bruxelles [2]. »

La figure ne pouvait être plus juste, car le recueil des pamphlets de Morgues ne peut mieux se comparer, dans le décousu de leur composition désordonnée, qu'à un carton volumineux d'eaux-fortes où le curieux voit apparaître, en les feuilletant, une série de notations séparées prises rapidement d'après un même modèle ; la pointe du graveur ne s'est jamais complu à effleurer délicatement la planche pour adoucir le trait ou pour varier ses effets ; sous la lourde main de l'artiste, l'outil a toujours brutalement et sans ménagement labouré la cire, comme pour faciliter la morsure de l'acide, sans d'autre préoccupation que de rendre son travail visible. On les sent sincères, ces esquisses qui, dans leur précision naturaliste, rappellent les études sur vif que Philippe de Champaigne nous a léguées de l'ossature du visage du Cardinal et cette impression instinctive se fortifie par une remarque singulière ; dans cette collection de documents de gestes, destinés à

1. L'un d'eux est Seneschal ce valet de chambre, ancien boulanger de la rue de la Mortellerie, qui d'après de Morgues, aurait joué un rôle mystérieux dans les rapports intéressés de Richelieu avec la Chambre des comptes ; il était en même temps entrepreneur des écuries et charrois de la maison (*La Maison du Card. de Richelieu*, p. 235 et suiv.) ; un document inédit nouveau, que nous donnons à *l'Appendice* III, complète cette physionomie ; il avait en 1635 l'entreprise partielle des charrois de l'Artillerie de France commandée par le cardinal de la Valette, un ami de Richelieu ; ce nouveau détail confirme ce que nous avons écrit au sujet de la maison de Richelieu qui a été pour lui une pépinière d'énergies destinées aux services de l'Etat, en même temps qu'un champ d'expériences pour ses idées : Intendance, Armée régulière, Inspection des armées, Prévoyance sociale et même Finances publiques, quoiqu'on en ait dit.

De Morgues nous fournit également le nom du jeune page, qui d'après Pontis, lui servait d'espion (*La Maison du Card. de Richelieu*, p. 334) et qui s'appelait Maniquet (*Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 19). (*Div. pièces pour la défense de la reyne-mère*, Anvers, 1643.)

2. *Remerciement du Card. de Richelieu*, Div. pièces... Anvers, 1644, t. II, p. 214 et 215.

inspirer l'aversion, le mépris, et la pitié tout ensemble, aucun d'eux, aussi exagéré qu'il soit, n'arrive au ridicule et n'amène le rire ; un artiste médiocre, ou inférieur comme caractère, n'aurait pas échappé à cet écueil. Non seulement de Morgues y a résisté, malgré sa passion haineuse qui lui a fait accueillir, sans y insister, il est vrai, une partie des calomnies odieuses de 1626 contre le Cardinal, mais sa première esquisse est un hommage à son ennemi, et elle dépeint naïvement l'enthousiasme aveugle qu'il avait eu longtemps pour lui et qui en avait fait sa chose ; il lui fallait expliquer l'engouement général qui avait porté Richelieu au pouvoir, malgré les préventions du roi, et le concert unanime d'espérances qui voyaient dans l'aurore de sa fortune le retour de l'âge d'or ; loin de diminuer son ennemi, en attribuant ses succès aux circonstances extérieures, il lui en rapportait tout le mérite, en le représentant comme « d'esprit sublime, et qu'on « ne peut aisément surprendre, parce qu'il est toujours en garde, « qu'il dort peu, travaille beaucoup, pense à tout, est adroit, « parle bien, et est assez instruit des affaires estrangères [1] » ; jamais courtisan de Richelieu n'a fait de lui un portrait à la fois plus enthousiaste, et sur un ton plus sincère...

De Morgues n'avait point d'intérêt, il est vrai, à rabaisser la valeur intellectuelle du Cardinal qu'il attaquait presque exclusivement au point de vue moral ; en l'exaltant, il y gagnait, au contraire, de montrer le danger pour le roi et pour l'Etat d'une puissance pareille mise au service d'un caractère ambitieux, égoïste et sans scrupules ; mais son impartialité n'allait pas jusqu'à faire entre ces deux terrains une distinction trop subtile pour sa courte vision, et il s'en prenait à des petits côtés avec une maîtrise qui fait plus d'honneur à son talent d'observateur qu'à la hauteur de ses vues. Dans ces esquisses éparses, quelques-unes méritent qu'on s'y arrête ; c'est ainsi qu'on y retrouve notée avec une vie saisissante cette passion de Richelieu pour la minutie, et son souci de ne rien laisser au hasard, qui semblent une anomalie, comparés à la grandeur de ses desseins, et que de Morgues interprétait dans sa haine naïve, comme un indice de bassesse de caractère ; « Il s'occupe jour et nuit à chercher ce qu'il doit dire, non seu-« lement à Vostre Majesté pour luy couvrir la vérité, à tous les grands

1. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 4. Div. pièces..., Anvers, 1643.

« avec lesquels il doit traiter, jusques à méditer sur les compli-« mens qu'il doit faire aux plus petits pour les amuser[1]. » L'on pense en lisant ces lignes à ces formules de harangues ou de lettres, en apparence insignifiantes dans leur banalité impersonnelle, que l'on est étonné de trouver dans le *Recueil* d'Avenel, grâce aux soins de Le Masle qui les a précieusement conservées ; cette sollicitude s'explique avec la remarque du pamphlétaire ; elles sont le fruit de quelques heures de veille du Cardinal qui n'a jamais dédaigné les petites choses...

Le pamphlétaire n'a pas été moins heureux en peignant comment, en pratique, Richelieu faisait pour lui-même l'application de sa maxime célèbre « que le secret est l'âme des affaires ». Il a souvent, dit-il, « confessé à ses familiers qu'il estoit en cela sem-« blable aux singes, qu'il ne pouvoit jamais marcher par les droites « lignes et suivoit toujours les obliques » ; aussi, ajoute-t-il, « n'eut-il jamais sincérité ny en ses paroles, ny en ses actions, ne « faisant pas mesmes les plus naturelles sans quelque desguise-« ment... Après avoir apporté dans vostre conseil et fait apporter « par ceux qui dépendent de luy des raisons fortes en apparence « pour un dessein, et des faibles au contraire, il ne veut pas estre « tenu pour Conseiller hazardeux, il désire d'avoir toute la gloire « d'un bon succez ; et fait en sorte, s'il est mauvais, qu'il a moyen « de dire, qu'il avoit bien préveu les difficultez, et que c'est « contre son sentiment qu'on a entrepris ce qui n'a pas réussi. « *Tels sont les traicts de sa dissimulation, que nous ne rejettons pas* « *entièrement, et advouons qu'un grand Conseiller d'Estat s'en doit* « *servir quelquefois* ; mais nous ne pouvons approuver que celle « qui cache le secret, et qui fait bonne mine en l'adversité[2] ».

La dernière réflexion est à retenir; de Morgues n'a pu s'empêcher de donner une marque d'admiration à l'habileté des procédés de son ancien maître qu'il avait pu jadis constater de près, et il allait plus loin, en condamnant implicitement par ses derniers mots la divulgation des moyens de diplomatie, ce qui n'était autre chose que la besogne à laquelle il se livrait lui-même. Il était difficile d'être plus naïvement sincère, et l'on peut constater une fois de plus combien le pamphlétaire se découvrait autant dans sa

1. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 16.
2. *Ibid.*, 1631, p. 15.

violence que son maître « M. de Fancan » restait jadis impénétrable. Il poursuivait au sujet de la fourberie du Cardinal « maître juré en artifices » vis-à-vis de tous ceux qu'il employait, et un souvenir personnel lui inspirait sans doute, par une association d'idées bien naturelle, la dernière remarque suivante : « Si la « finesse de celluy-cy fait ou procure bien à quelqu'un, c'est pour « en tirer du mal avec le temps. »

Il est piquant de constater que telle pratique du Cardinal, que le pamphlétaire a relevée amèrement à sa charge dans son réquisitoire contre lui, a pris place comme règle de conduite dans le *Testament politique*, ce bréviaire de l'homme d'Etat : « Il ne laisse « pas, s'exclamait de Morgues, de faire son profit de ce qu'on luy « dit, encore qu'il fasse semblant de l'improuver, principalement « lorsqu'il se trouve en désordre... [1] ». Richelieu ne recommandait pas autre chose à ses successeurs : « Le plus habile du monde « doit souvent écouter les avis de ceux qu'il pense même être « moins habiles que lui. Comme il est de la prudence du ministre « d'Estat de parler peu, il en est aussi d'écouter beaucoup ; on « tire profit de toutes sortes d'avis ; les bons sont utiles par eux-« mêmes, et les mauvais confirment les bons [2]. »

Si ce n'était s'aventurer trop loin dans le domaine de l'imagination, l'on pourrait se demander si Richelieu, mettant en pratique la maxime de son ennemi, ne lui en a point à son tour pris la forme, avec la satisfaction secrète de mettre encore une fois à contribution, et cette fois, malgré lui et à son insu, la naïveté de son ancien comparse.

*
* *

Souvent, et comme le fait prévoir facilement le tempérament primesautier et impulsif de l'écrivain, tels de ces traits épars se contredisent pris isolément, bien que d'une rigoureuse exactitude ; la valeur de l'observation du pamphlétaire n'en est pas diminuée, bien loin de là, mais le fait prouve une fois de plus que la complexité du caractère de Richelieu, qui faisait sa force et constituait l'essence de son génie, a été pour lui lettre morte. Plus haut, le lecteur a vu dans la mentalité du Cardinal cette association bizarre

1. *Très-humble Remonstrance*, p. 16.
2. *Test. pol.*, t. I, chap. VIII, sect. II, p. 269.

et en apparence anormale d'une conscience scrupuleuse avec un esprit de décision invariable ; les deux caractéristiques sont notées soigneusement par de Morgues; il le représente comme « timide de son naturel [1] », après lui avoir reproché auparavant, d'abord son audace [2], puis d'avoir « une telle impétuosité à aller « à ce qu'il voit devant lui qu'il ne tourne jamais la teste pour voir « ce qu'il a laissé derrière [3] » ; après la mort du Cardinal, il s'arrêtait, il est vrai, à cette dernière [4], qui répondait le mieux aux apparences de sa vie extérieure, et nous devons signaler ici, pour y revenir plus loin, que de Morgues fixait ainsi déjà sur ce point la légende future.

*
* *

Ce qui précède n'a qu'une importance secondaire et constitue un hors-d'œuvre dans l'étude de fonds de l'œuvre de Mathieu de Morgues ; son but n'était pas seulement de frapper Richelieu dans son nom, dans son orgueil et sa vanité, dans ses goûts, dans ses faiblesses, dans ce qu'il avait de plus intime ; avant tout, il voulut ruiner le premier ministre dans l'esprit du roi, encore plus que dans l'opinion publique, et le titre de son premier pamphlet adressé à Louis XIII sous forme de supplique précisait bien l'intention de cette campagne de presse. Sur ce double terrain, de Morgues est bien armé ; il connaît le roi autant que peut le faire son ministre ; il est au courant de son esprit d'économie, un legs qu'il tient de son père, choqué d'instinct par le luxe et le faste de ceux qui l'entourent, comme par une insulte à la majesté royale ; au courant de son faible pour les choses militaires qu'il a vu flatté par le cardinal lui-même dans son dernier factum [5] ; au courant de son dépit de voir s'affirmer en face de lui une autorité qui l'éclipse par les signes extérieurs de la puissance, et qui lui rappelle la période inoubliée du maréchal d'Ancre avec ses humiliations ; il a pénétré ce caractère renfermé et inquiet qui le porte à « entrer en ombrage avec ses propres créatures [6] ».

1. *La Vérité défendue*, p. 10.
2. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 25.
3. *Charitable Remonstrance de Caton Chrestien*, p. 10.
4. *Abrégé de la vie du Card. de Richelieu*, p. 37. Div. pièces... Anvers, 1643.
5. *Response à un libelle contre les ministres de l'Estat*, 1630. Rec. de div. pièces..., 1635, p. 181.
6. Avenel, *Lettres...*, t. III, p. 299.

Il n'ignore rien des antipathies secrètes qui existent entre Louis XIII et son premier ministre ; et il sait comment les attiser, pour amener entre eux la rupture, et la disgrâce irrémédiable du second ; il est bien documenté sur ce sujet, et il n'omet rien, en commençant par l'aversion instinctive du roi pour Richelieu au début, et par ses préventions qui n'ont cédé qu'aux instances de la reine mère. Mais si l'on ne peut méconnaître la puissance de ses coups, l'on n'en peut dire autant de sa virtuosité, car il n'a pas hérité de la plume si adroitement venimeuse de Fancan, et avec sa manière brutale, l'exagération de l'effort nuit à la sûreté du coup ; il serait injuste toutefois de lui dénier une certaine habileté, mais il est curieux de constater que c'est précisément là où il a affaire au roi que sa psychologie se montre la plus affinée. La polémique de l'*Admonitio* avait été à ce point de vue une bonne école pour lui ; il avait pu saisir sur le vif, en la suivant, cette tactique habile de Richelieu de se solidariser avec le roi, et de montrer toujours ce dernier visé derrière lui ; aussi les séparait-il soigneusement, en s'attachant à ne rien laisser échapper qui pût blesser Louis XIII ; sachant combien les choses de la religion lui étaient respectables, il dégageait avec insistance la personnalité de Richelieu de sa dignité ecclésiastique [1], et il en faisait autant pour le P. Joseph en les accusant, le premier de déshonorer la pourpre, le second de ravaler la dignité de son Ordre [2]. Ailleurs, il flattait le caractère « mesnager » du roi, en louant les « retranchements [3] » opérés par lui dans la dépense de sa maison, qu'il opposait au faste ruineux du Cardinal, et il le prenait par sa nature défiante et ombrageuse en lui montrant qu'il était dominé et annihilé par son ministre ; mais il avait beau s'ingénier à éviter toute réflexion blessante pour lui, en en appelant toujours au roi « mieux informé », il ne laissait pas de prêter le flanc à l'ancienne tactique qui avait autrefois si bien réussi au Cardinal de se solidariser avec son maître, et tout en convenant qu'il « criait un peu haut [4] », il en arrivait à être obligé de se défendre de toute intention malveillante

1. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 13. Div. pièces .., Anvers, 1643.
2. *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 34. (*Ibid.*)
3. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p 7. (*Ibid.*)
4. Epître lim. au Roy, Div. pièces..., Anvers, 1637.

pour ce dernier [1], ce qui prouve qu'en la circonstance la manœuvre habituelle de Richelieu réussissait une fois de plus.

*
* *

Si la personnalité de Mathieu de Morgues domine et remplit cette période, car celle de Chanteloube disparaît à côté d'elle, il ne faut pas faire à son imagination l'honneur d'avoir été l'initiatrice de toutes les accusations qu'il portait contre Richelieu ; les pamphlets latins de 1625 et 1626 lui étaient une mine assez riche pour les débuts du Cardinal, et il faut y joindre des réminiscences personnelles qu'il serait trop long d'énumérer ici ; citons seulement, pour sa particularité, ce souvenir du fameux banquet « excessif » de 40.000 livres, en l'honneur du mariage d'Angleterre qui avait fait jadis, de la part d'un jésuite, l'un de ses anciens ennemis, le sujet d'un sermon retentissant, et qu'il invoquait, maintenant, dans un accès d'indignation outrée contre son ancien maître [2]. Il en est de même d'un emprunt qu'il faisait à l'*Advis d'un théologien sans passion* pour provoquer les foudres du Saint-Siège contre celui en faveur duquel il les avait autrefois réclamées [3]. Avant ces deux époques, il avait déjà, sous la dictée de Richelieu lui-même, dénoncé dans les *Véritez Chrestiennes* la main-mise de Luynes, le favori d'alors, sur l'esprit du roi, sur les gouvernements et les places, ainsi que son ambition menaçante. Plus près enfin, le Cogneux, dans le *Manifeste de Monsieur*, avait dressé un véritable réquisitoire contre l'ingratitude de Richelieu, sa puissance toujours croissante dangereuse pour le roi, sa tactique pour le séparer de sa mère et de son frère, en creusant entre eux un fossé de haine, ses prétentions significatives à une origine de race royale, ses titres accumulés pour lui assurer une autorité suprême indépendante, ses richesses considérables si rapidement acquises, ses précautions pour les mettre à l'abri d'un revers de Fortune ; de Morgues mettait certainement tout cela à profit, et le paraphrasait avec sa faconde désordonnée, et un relief autre-

1. *Advertissement de Nicocleon à Cléonville*, 1632, p. 43. Div. pièces..., Anvers, 1637.
2. *Très-humble Remonstrance au Roy*, 1631, p. 50 et 54. Div. pièces.., Anvers, 1643.
3. *Charitable Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 13. Div. pièces, Anvers, 1643. *Advis d un théologien sans passion*. Rec. de div. pièces..., 1635.

ment saisissant dans sa brutalité sans frein, mais où il innovait, c'était en prenant pour thèmes la magnificence, la dépense exagérée et les bénéfices illicites de Richelieu mis en regard de la misère du peuple et des charges de la guerre due à ses ambitions, son luxe et le faste de son train, la puissance de sa maison militaire, injurieux pour le roi.

Ailleurs, nous avons montré combien ce dernier point surtout avait exercé la verve du pamphlétaire, et quelle arme terrible il était entre ses mains, autant pour attiser la rivalité du roi et de Richelieu particulièrement aiguë sur ce sujet, que pour frapper sans répit ce dernier dans ses terreurs secrètes et continues de complot, en lui rappelant à satiété dans quelle atmosphère de haines il vivait, malgré son entourage artificiel de flatteurs intéressés [1]. Mais c'est surtout sur le chapitre de sa santé que Mathieu de Morgues l'atteignait le plus sûrement, et qu'il s'est élevé, dans sa passion, à la hauteur du tragique ; il est peu de pamphlet où avec une obstination farouche, ils ne reviennent pas, ces avertissements sinistres sur les infirmités douloureuses et répugnantes avec lesquelles Richelieu lutte désespérément, sans répit, et qu'il dissimule avec tant de soin et au public et à ses familiers, et sur leur issue fatale et prochaine ; dans une obsession féroce, il lui montre sous toutes ses faces la fin de ses ambitions, la ruine de ses projets, l'anéantissement de son œuvre poursuivie avec une rigueur inflexible comme s'il se croyait immortel ; à la pitié insultante, il joint même l'ironie macabre, en lui rappelant qu'ils sont tous deux du même âge [2], mais qu'un jour son Recueil à lui-même « sera publié à Paris avec le grand scel de France [3] ». L'on dirait d'un bourreau impitoyable penché après la torture sur sa victime, et suivant sur le rictus de son visage décomposé les progrès d'une lente agonie ; de Morgues a déployé là tout son art de prédicateur exercé à remuer l'âme des foules par l'évocation du sentiment le plus profondément humain. Nous avons parlé d'esquisses ; dans le carton, ce sont les plus émouvantes, et par leur nature qui provoque la pitié, et par l'impression qu'elles donnent du vécu. Plus que les autres, en effet, elles ont été prises sur le vif ; comme on

1. *La maison du Cardinal de Richelieu*, p. 410 et suiv.
2. *Lettre de change protestée*, 1637, p. 20. Div. pièces..., Anvers, 1643.
3. Epître lim. « Au sage lecteur », (*ibid.*)

l'a vu plus haut, de Morgues possède « la clef de la Médecine », et les figures nombreuses qu'il lui emprunte en écrivant, comme le Cardinal, confirment la véracité de son dire; il est donc très vraisemblable et logique de supposer que, dans ses rapports fréquents avec Richelieu, la santé de ce dernier si chancelante et ses maux graves et continus qui l'affectaient au plus haut point, comme la première condition de son œuvre [1], ont dû faire les frais d'entretiens nombreux et pourraient même permettre d'expliquer leur intimité relative ; si Richelieu n'a point initié de Morgues à tous les secrets politiques, il l'a certainement mis au courant, plus ou moins directement, du détail de ses infirmités physiques; il l'a pris pour confident des inquiétudes profondes, des découragements et des angoisses qu'elles provoquaient chez lui; il le faut pour que de Morgues ait une telle certitude que ses coups porteront sûrement sur ce point faible de son adversaire, et pour qu'il les redouble avec un tel acharnement. Ce serait s'aventurer exagérément que d'ajouter son nom à la liste de la Faculté complète qui entourait le cardinal, mais tout permet de croire que celui-ci a eu recours à ses lumières pour sa santé, qu'il s'en est même laissé imposer par son assurance imperturbable, comme les malades les plus prévenus qui se confient aveuglément à un empirique. « Pour un homme qui use souvent de la médecine, vous « êtes aussi mauvais médecin qu'écrivain [2] », lui crie-t-il un jour, et cette apostrophe bizarre du pamphlétaire vient trop bien à l'appui de cette hypothèse pour ne pas en accentuer singulièrement la vraisemblance.

*
* *

Les adversaires de Richelieu avaient essayé, mais en vain, en 1626, de créer sur lui la légende ; quelques-uns de leurs mots avaient porté, comme celui de « l'homme rouge », *ruber homo*, qui est resté, mais leur morsure n'avait laissé, au total, que des cicatrices passagères ; avec de Morgues, il en était autrement ; sa dent féroce et puissante comme des crocs de fauve a pénétré dans les chairs, et elle y reste fixée, malgré tous les efforts pour s'en

1. *La maison du Cardinal de Richelieu*, chap. IX, p. 197 et suiv.
2. *Remonstrance de Caton Chrestien*, 1631, p. 19. Div. pièces..., Anvers, 1643

débarrasser, comme celle d'un bouledogue rivé à sa proie. Aussi, le pamphlétaire a-t-il réussi là où ses prédécesseurs de 1626 avaient échoué ; il ne cachait pas du reste son mépris pour cette « vingtaine de petits livrets ou feuilles volantes que les Alle-« mands nous avaient, dit-il, envoyés en Latin l'an 1625 et 1626 « et qui ne se trouvent plus [1] ». « Ce mauvais latin de quelque yvrogne [2] », comme il le qualifiait, était la langue internationale, il est vrai, mais spéciale au milieu restreint qui pense et qui vit de la vie intellectuelle ; la sienne est la langue du peuple, celle qui court les rues et qui pénètre partout, celle que Richelieu a le plus redoutée et dont il a usé pour se défendre jadis devant l'opinion publique, ou par la chaire ou par les presses avec la voix tonitruante de Mathieu de Morgues, ou par la plume caustique de Fancan ; celle-là, Richelieu connaît sa puissance, et il l'éprouve maintenant à ses dépens. Le pamphlétaire lui a emprunté autre chose ; si l'on jette un regard en arrière, et qu'on remonte aux débuts de la polémique de l'*Admonitio*, l'on remarquera que dans cette lutte, Richelieu a fui le terrain des principes et a pris pour champ clos celui des contingences et des comparaisons historiques, qu'il a eu pour système de répondre le plus souvent à ses ennemis en faisant donner contre eux des forces supérieures en nombre, et en visant des personnalités par une voie détournée pour les réduire isolément, que dans son mode propre de dialectique, en remontant jusqu'à la *Défense des principaux points de la foy*, il a montré sa prédilection pour la répétition uniforme du coup comme le plus sûr moyen d'abattre son adversaire, en l'empêchant de souffler, qu'il affectionne dans la lutte le corps à corps, et qu'il a soin de le citer textuellement pour le serrer de plus près et lui enlever tout prétexte à se dérober. Ne trouve-t-on pas tout cela dans le procédé de discussion de Mathieu de Morgues ? Il s'attache lui aussi aux contingences, et par ce mécanisme dissolvant, il en arrive à dépecer son ennemi devant l'opinion publique incapable de synthèse et ne voyant que le côté extérieur des choses, et il redouble uniformément ses coups, sans se lasser, avec la même assurance tranquille, comme insensible à ceux qu'on lui porte, ne pensant qu'à l'attaque, sans se laisser distraire. Cette

1. *Jugement sur la Préface*, 1637. Div. pièces... Anvers, 1643, p. 49.
2. *Ibid.*, p. 30.

reproduction textuelle qu'il donnait de l'un des écrits de Richelieu contre lui en tête de sa réplique[1], un procédé contraire à son tempérament, ne rappelle-t-elle pas, et d'une manière plus rigoureuse encore, ce que son maître avait fait autrefois dans l'ouvrage cité plus haut, avec les ministres de Charenton ? Oui, de Morgues est bien l'élève de Richelieu, pour le procédé, comme pour la forme ; dans son œuvre, la polémique contre son ancien maître n'occupe-t-elle pas incontestablement la première et même unique place, comme si le jeu de sa lame s'était harmonisé de lui-même avec celui de son adversaire et élevé à sa hauteur ? C'est bien dans la maîtrise de ce dernier qu'il a puisé sa force. Peut-être même lui doit-il ainsi, par une ironie singulière du sort, d'avoir pu créer contre lui la légende, car il l'a créée avec ces esquisses dont nous avons parlé, tirées à des milliers d'exemplaires ; suspendues à l'angle de tous les carrefours de la rue, avec leur relief saisissant d'enluminures grossières, elles ont fixé dans la mémoire du passant, par une vision hâtive mais obsédante, une même impression à l'aide de formes diverses. « Parmi les peuples, les choses de peu « d'importance sont plus tôt remarquées que les grandes [2] », lui disait un jour de Morgues, avec la prescience de la haine ; car Richelieu est resté légendaire, et grâce à lui, par ses petits côtés ; elles sont restées accrochées comme aux premiers jours, aux carrefours populaires de l'Histoire, ces ébauches grossières du pamphlétaire, avec leur encre indélébile, leurs traits accusés, et leur relief sinistre. Elles cachent son génie essentiellement complexe et fait de nuances dans lequel se sont fondues toutes les qualités de l'esprit français ; elles recouvrent ce masque si fin dont la grimace douloureuse n'a jamais inspiré un mouvement de pitié ; ou plutôt, elles projettent leur ombre sur le véritable portrait placé trop haut pour la vision du vulgaire qui s'est ainsi vengé sur lui de sa terreur de l'inconnu, qui n'a jamais compris qu'obscurément ses forces vives, ne l'a jamais saisi se débattant contre lui-même, contre sa conscience, contre les souffrances physiques comme morales, contre toutes les ruines sociales, et les appétits féroces de son époque, chargé de l'opprobre d'une rigueur inflexible, jugé à la mesure des intérêts privés, et non des intérêts supérieurs de

1. *Response à la très-humble Remonstrance*. Div. pièces pour la défense de la Reyne-mére... Anvers 1643, t. II. p. 53-139.
2. *La Vérité défendue*, 1635, p. 39, (*ibid.*).

la France avec laquelle il s'incarnait. Devant l'opinion publique, de Morgues avait le beau rôle dans cette polémique, car il représentait une mère, en même temps que la satire du pouvoir ; dans un de ces mouvements de franchise aveugle dont il est coutumier, il a pourtant entrevu, dans une perception confuse dénaturée par la passion, la grandeur de l'idée maîtresse de Richelieu s'identifiant avec la France : « Il ne croit pas estre méchant et infâme, en « faisant les violences qui servent à sa conservation, parce que sa « présomption luy fait croire qu'elle est nécessaire à la France[1]. » Cette réflexion, jetée dans un de ses plus vigoureux pamphlets, est revenue plus tard sous sa plume, avec une autre forme, après la mort de Richelieu ; la disparition de son ennemi, le sentiment trop orgueilleusement humain de lui avoir survécu, la satisfaction de sa propre sécurité, avaient peut-être diminué sa haine, et le temps avait-il aussi contribué à lui permettre une vision plus raisonnée des contingences qui l'avaient tant indigné ; toujours est-il que dans son *Abbrégé de la vie du Cardinal de Richelieu*, il donnait comme l'une des quatre causes de ses prospérités « l'amour que les François ont pour leur roy[2] ». Cette phrase du pamphlétaire dans cette dernière diatribe, se rattache trop intimement à la précédente pour ne pas répondre à la même pensée, avec une dernière rancœur contre le roi devenu à ses yeux le simple instrument de son ministre.

*
* *

De Morgues débutait par la *Très-humble et très-véritable et très-importante Remonstrance au Roy*, écrite, disait-il, dans son loisir, lorsqu'il était contraint de se cacher, pendant 3 semaines, avant que la reine mère ne sortît de Compiègne[3] ; ce premier pamphlet ne visait que Richelieu, car de Morgues n'avait pas eu encore connaissance des six ouvrages qui avaient répondu au *Manifeste de Monsieur* ; il le faisait suivre de deux autres qui répliquaient séparément, le premier à quatre d'entre eux, le second à la *Défense du roy et de ses ministres* ; il laissait de côté la *Vie du Cardinal*

1. *La Vérité défendue*, 1635, p. 35. Div. pièces..., Anvers, 1643.
2. *Abbrégé de la vie du Card. de Richelieu pour luy servir d'Epitaphe*, 1643, p. 37. Div. pièces .., Anvers, 1643.
3. *Jugement sur la préface*. Div. pièces..., Anvers, 1643, p. 47.

d'Amboise, se contentant d'en faire une brève mention, car ce simple parallèle ne demandait pas en réalité de réplique.

A partir de ce moment, les libelles se succèdent, se répondant l'un à l'autre avec une régularité presque mathématique : c'est un chassé-croisé sans trève entre les presses d'Anvers et celles de Paris, mais avec une production plus intense de la part des premiers, car de Morgues est seul pour tenir tête aux écrivains du Cardinal ; le P. Chanteloube n'apparaissait dans cette polémique que comme un combattant isolé sans importance. Nous n'analyserons pas ces pièces, que nous avons presque toutes citées, et nous nous contenterons d'en donner une vue d'ensemble empruntée à *la Maison du Cardinal de Richelieu*, en suivant de Morgues en face des écrivains que le Cardinal lui opposait.

Ainsi que le faisait remarquer plus tard le pamphlétaire [1], aucune des pièces en faveur du Cardinal ne portait de nom ni d'auteur, ni d'imprimeur ; seule, la *Défense du roy et de ses ministres* contre le Manifeste du duc d'Orléans avait paru avec un caractère quasi officiel, munie, comme elle l'était, d'un privilège et d'un nom d'imprimeur [2], mais elle était antérieure au premier pamphlet de Mathieu de Morgues qui relevait ce détail avec indignation [3], et c'était peut-être là le motif de l'anonymat de celles qui le suivaient.

Les attaques dirigées contre Richelieu et qui l'atteignaient au vif dans le plus intime de son être, étaient en effet essentiellement personnelles ; ses justifications ne pouvaient moins faire que de l'être autant, mais il ne pouvait les présenter sous cette forme qui aurait accentué la portée des pamphlets de son adversaire, et en aurait rehaussé la valeur, en l'amoindrissant lui-même ; aussi s'ingéniait-il, par la suite, à donner aux factums

1. *Jugement sur la préface*, 1635, p. 7. Div. pièces..., Anvers, 1643.

2 L'imprimeur était Estienne Richer ; le privilège est daté du 18 juillet 1631.

3. *Vrais et bons advis de François Fidèle sur les calomnies et blasphèmes du S^r des Montagnes ou examen du livre intitulé Défense du Roy et de ses ministres*, 1631, p. 5. (*Ibid.*) Une sentence du Prévôt de Paris du 3 février 1632 le condamnait au feu avec la *Lettre d'un gentilhomme François bon Catholique*, *L'Advertissement de Nicocleon à Cleonville*, et le poème *Advis aux présens* ; cette dernière pièce était une réplique à *l'Advis aux absens de la Cour*, à l'adresse des conspirateurs de Bruxelles, commandée par Richelieu à du Chastelet d'après de Morgues, mais dont Bautru serait l'auteur. (Cf. Lachèvre, *Les recueils collectifs de poésies libres et satyriques de 1600 à 1626*, Paris, 1914, p. 90.)

venant de lui le caractère de libelles obscurs non avoués et impersonnels, les faisant répandre subrepticement sans nom d'auteur, ni même d'imprimeur, comme s'ils étaient destinés non pas à de Morgues, mais au public, pour arriver sous cette forme détournée au roi.

Ce côté intéressant de cette polémique est accusé par des signes extérieurs tout matériels curieux à constater ; à l'inverse de ce qui semble logique, les pamphlets sortis des officines des Pays-Bas affectent l'allure de documents officiels, émanés au grand jour du pouvoir ; ils donnent l'impression de la force régulière et normale, de la puissance indiscutée et tranquille, par leur papier de grand format épais et solide, leurs grandes marges faisant encore mieux ressortir une impression bien nette en gros caractères presque neufs, leur justification savante et une correction qui ne surprennent plus lorsqu'on aperçoit la grande marque des Plantin, magistralement étalée au verso d'une pièce de vers italiens à la louange de la reine mère, sortie des mêmes presses.

Ce sont, au contraire, les répliques émanant du Cardinal qui ont l'air de pamphlets « imprimés dans une cave de Paris » comme ceux qu'on attribue à de Morgues pour l'abaisser et pour le perdre, et qu'il désavoue fièrement, en citant leurs auteurs ; pamphlets « déguisés », car leur papier chandelle mince, trop uniforme comme teinte et comme épaisseur, la justification trop régulière, la composition trop soignée pour avoir été hâtive, les caractères trop nets, contrastent trop avec le titre mal présenté, sans nom de lieu, d'auteur et d'imprimeur, l'incorrection voulue dans l'orthographe de quelques noms propres, pour ne pas révéler le subterfuge ; à ces petits « livrets d'un sol ou de dix-huit deniers, destinés seulement à empoisonner à petits frais le petit peuple », que crient les colporteurs de Paris et que Richelieu fait disperser « avec tant de soin », et avec « le déguisement requis », l'on sent bien le parti pris de donner l'air du véritable pamphlet clandestin, imprimé furtivement et à la hâte, du pamphlet honteux, facile à dissimuler, qui « se porte sous la cape, et se distribue à la « brume, au coing des rues, à l'escart des commissaires ».

De Morgues et ses amis ne se faisaient pas faute de dévoiler la manœuvre, et le public ne s'y trompait point, en suivant avidement la polémique ; « quinze ou vingt feuilles de Mathieu de « Morgues recherchées avec péril estoient achetées sept ou huit

« pistoles », alors qu'on ne donnait pas plus de cinq sols du plus gros livre de Sirmond, l'un des écrivains du Cardinal ; c'est cette collection de livrets d'Anvers et de Bruxelles certainement, que de La Porte, le porte-manteau d'Anne d'Autriche, tenait soigneusement cachée au fond d'un réduit secret pratiqué dans une muraille de sa chambre et qui le faisait trembler à la Bastille, à l'idée de les voir découvrir par les policiers du Cardinal, dans leur perquisition [1].

*
* *

Richelieu n'opposait à son ennemi qu'un nombre relativement restreint d'écrivains ; nous avons déjà vu les noms de l'énigmatique Guron, de Jean Sirmond, de Baudier, du P. Joseph auquel de Morgues attribuait la *Défense du Roy et de ses ministres*, et enfin du P. Sansy, évêque de Saint-Malo et secrétaire du Cardinal, qui, de son propre aveu, à en croire le pamphlétaire, avait écrit sous l'inspiration de Richelieu et avec l'aide de Jean Sirmond la *Response à la très-humble Remonstrance.*

De Morgues les visait tous l'un après l'autre, mais c'est au dernier surtout qu'il réservait ses plus sanglantes injures, et avec lequel il engageait une polémique quasi personnelle ; il lui reprochait d'être l'auteur du *Coup d'Estat*, ce dont Sirmond se défendait, de *l'Advertissement aux Provinces par le sieur de Cléonville*, et enfin d'un troisième libelle, *Le bon Génie de la France à Monsieur*, qui paraissait concurremment avec la *Response à la très-humble Remonstrance*, après avoir été revu par Richelieu, disait-il. Les libelles de Jean Sirmond présentaient un caractère de personnalité plus prononcé contre de Morgues, ce qui explique comment les ripostes de celui-ci étaient accentuées dans le même sens ; il en résultait une sorte de duel, qui est particulièrement intéressant, par les renseignements qu'il nous fournit ; d'abord relativement mesurée avec *l'Advertissement aux Provinces par le sieur de Cléonville* auquel de Morgues répondait par l'*Avertissement de Nicocléon à Cléonville*, la polémique reprenait sur un ton plus aigu avec la *Première lettre de change de Sabin à Nicocléon* ; mais la riposte à cette dernière ne paraissait que cinq ans plus tard, dans une nouvelle phase de la lutte qui était séparée de la précédente par une

1. De la Porte, *Mémoires*, Genève, 1756, p. 96 et 97.

trêve. De Morgues avait eu le dernier mot dans la première avec ses *Reparties à la Response sur la très-humble Remonstrance* ; cet ouvrage en marque le point culminant en même temps que la fin ; le procès et l'exécution de Marillac avait donné lieu de part et d'autre à de nouvelles injures ; et dans ses *Reparties*, de Morgues dénombrait la meute des « cinq assassins » acharnés après lui. Le plus ménagé était le P. Sansy ; le P. Joseph était traité de « moine « émancipé » avant de l'être un peu plus tard de « moine luthérien » ; Jean Sirmond « d'avocat sans droit et sans cause qui écrit pour « dîner » et Guron de « charlatan gouverneur de Salines » ; quant au second, « un qui a porté la torche dans Paris, et brûlé le jour « la hart au col », l'allusion transparente probablement pour les contemporains, ne nous donne d'autre indice sur sa personnalité que de nous apprendre qu'il était de très-humble origine[1].

*
* *

Une tentative d'accommodement entre le roi et la reine mère arrêtait les hostilités pendant près d'un an ; de Morgues retenait quatorze mois par devers lui la *Vérité défendue*, une réponse qu'il avait faite aux *Observations sur la vie et condamnation du Mareschal de Marillac*, parues en 1633, et ne la publiait qu'après l'apparition d'un gros volume préfacé par l'auteur de ce dernier libelle, Haÿ du Chastelet, dont le nom apparaît ici pour la première fois. Les écrivains que Richelieu avait eus jusque-là à son service, dans cette polémique, n'étaient que des pamphlétaires d'occasion ; Guron était un maladroit comparse, Baudier un historien consciencieux, le P. Sansy, un bon secrétaire, plus diplomate qu'écrivain, le P. Joseph, un prédicateur fougueux, plus rompu aux considérations politiques ou à l'apostolat religieux qu'à la rouerie du libelle, Jean Sirmond enfin, un styliste trop rhéteur pour compromettre sa plume dans le fiel d'une polémique incisive. De Morgues les avait traités tous, y compris Balzac, celui-ci dans une rapide escarmouche sans suite, avec dédain et une méprisante supériorité ; « ce qui nous console, écrivait-il au Cardinal en 1633, est la

1. *Reparties à la Response à la très-humble Remonstrance*, 1633. Div. pièces..., Anvers, 1644, vol. III, p. 176.

« faiblesse des hommes que vous employez [1] »; l'opinion publique qui marquait les points ratifiait son jugement sur eux ; « les gens « d'esprit, lui disait-il ailleurs, jugeaient qu'ils ne gagnaient pas le « procez par escrit [2] ». Richelieu l'avait compris certainement, lui aussi, comme le premier de ces gens d'esprit, et il avait dû plus d'une fois regretter de n'avoir plus un Fancan à ses ordres, lui qui « pardonnait plutôt à ses écrivains la malice que la sottise [3] » ; il trouvait enfin par qui le remplacer avec cet Haÿ du Chastelet ; à en croire de Morgues qui le présentait au public dans un portrait qui est tout à lire [4], le nouveau pamphlétaire avait un passé qui était pour son maître un sûr garant de sa valeur spéciale, aussi bien que d'un dévouement absolu et d'une obéissance aveugle. Non seulement, il aurait été exercé à la satire, à la médisance, et au manque de scrupules, car Bautru le chargeait de pièces méchantes contre la reine mère, et le président de Bellièvre le taxait de subornation de témoins et de faux contre d'anciens bienfaiteurs [5], mais il aurait même été tiré de prison par son nouveau maître.

Nous n'examinerons pas ici ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans tous ces dires ; mais il est permis de se demander si Richelieu, instruit par l'expérience de Fancan, n'avait point choisi un pareil instrument, non seulement parce qu'il n'avait rien à en redouter, mais parce qu'il détournait ainsi de lui l'orage en fournissant un aliment à la dent aiguisée de Mathieu de Morgues ; ce calcul n'a rien d'invraisemblable dans sa diplomatie subtile et profonde, et ce dernier donnait dans le panneau en reprochant dès les premières lignes à son nouvel adversaire d'avoir jadis « fait une prose contre le Cardinal et la Dame de Combalet [6]... », et en le marquant plus loin, par un de ces mots terribles d'ironie que lui inspirait la perspicacité de la haine : « Nous avons peur d'offenser le Cardinal en « l'accouplant avec lui... »

1. *Reparties sur la Response à la très humble Remonstrance au Roy*, 1633. Div. pièces..., Anvers, 1643, p. 27.
2. *La Vérité défendue*, 1635, p. 3. Div. pièces. Anvers, 1643.
3. *Vrais et bons advis de François Fidèle*, 1631, p. 48. Div. pièces..., Anvers, 1643.
4. *La Vérité défendue*, p. 5 et suiv.
Cf. R. Kerviler, *Anthologie des poëtes bretons*, Nantes, 1884, p. 93-112.
5. *La Vérité défendue*, p. 49.
6. *Ibid*, p. 7.

Par le choix qu'il faisait de son nouvel écrivain, Richelieu prouvait une fois de plus qu'il se connaissait en hommes ; Haÿ du Chastelet était bien celui qu'il lui fallait ; on le sent à la façon dont il acceptait de haute main la lutte, sans réserves ni crainte, et jetait ouvertement le gant à son adversaire, en lui adressant aux Pays-Bas son premier ouvrage [1] ; Mathieu de Morgues, du reste, ne dissimulait pas son impression ; il avait enfin trouvé un vis-à-vis digne de lui et, avec sa même assurance audacieuse, il qualifiait son jeu dans les termes qu'on pouvait appliquer au sien : « il deschire et rompt tout ce qu'il a rencontré ».

Même en supposant que Richelieu ait fait le calcul profond de prendre avec Haÿ un bouclier, comme il l'avait fait jadis avec Ferrier pour le *Catholique d'Estat*, il y avait dans sa détermination un autre motif ; il lui fallait un écrivain souple et subtil pour mener à bien un projet qui l'intéressait au plus haut point. Devant la tentative de réconciliation avec la reine mère, et le silence persistant de Mathieu de Morgues après la publication des *Observations sur la vie et la condamnation du Maréchal de Marillac*, ainsi que des arrêts contre Alpheston et ses complices qui prouvaient les complots d'assassinat tramés contre lui par les partisans de la reine mère, il a pu croire que la polémique était définitivement épuisée ; il a pensé alors à la postérité, et a voulu faire dresser pour elle le monument apologétique de sa personnalité et de sa politique avec le dossier des pièces qui plaidaient pour lui ; elles existaient bien, mais éparses, et de plus elles avaient été écrites au jour le jour, suivant les passions ou les nécessités du moment ; il fallait non seulement les recueillir en les ordonnant, mais aussi élaguer... Voilà ce qui donne un intérêt particulier à ce *Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire*, de 1635, où ont été réunis les principaux factums écrits en faveur du Cardinal, dans ses grandes polémiques, et cette fois dans des conditions comme format, papier et impression, qui leur donnent le caractère d'un recueil officiel, bien qu'il n'y ait pas de privilège, ni de nom d'imprimeur, une dernière précaution qui fait honneur à sa défiance ; Richelieu faisait du reste tous les frais de l'édition, et « achetait tous les exemplaires pour les distribuer [2] ».

1. *La Vérité défendue*, p. 35.
2. *Jugement sur la Préface*, 1635, p. 23. Div. pièces..., Anvers, 1643.

Haÿ du Chastelet en écrivait *la Préface*, publiée d'abord à part [1], mais son rôle ne se bornait point là ; de Morgues était bien mal informé lorsqu'il se contentait de signaler triomphalement que l'*Advis du théologien sans passion* avait été inséré dans le corps de l'ouvrage en dehors de son rang chronologique [2], tout en faisant remarquer que « l'esprit malin et léger du sieur Hay n'avait « pas laissé de recueillir avec soin toutes les pièces qui avoient « été faites contre l'honneur de Monsieur » ; malgré sa recherche « soigneuse et sa confrontation des vieilles copies qu'il possédait « avec le grand volume imprimé depuis le retour de son altesse, « et publié quatre mois après », ne trouvait-il pas qu'il y avait quelque « chose de changé, mais fort peu ? [3] » Si Hay était malin, il était loin d'être léger, et cet excellent de Morgues aurait eu autre chose à relever, s'il avait mieux collationné les autres pièces ; il n'a lu sans doute que *l'Advis d'un théologien sans passion*, et il a pu constater que cette pièce avait été reproduite avec une exactitude rigoureuse, mais il s'est arrêté là ! Non, Hay n'était pas vulgaire « compilateur » [4], et il faisait de meilleure besogne ; en dehors de sa *Préface*, et à ne citer que le *Discours sur plusieurs points importants* qui ouvre le recueil, il y supprimait soigneusement, sous les yeux du Cardinal, tout ce qui concernait la reine mère, les Marillac, le mariage d'Angleterre, et il est fort vraisemblable, par analogie, qu'il faisait pour les autres pièces le même travail de révision et de sélection...

Avec Hay du Chastelet, de Morgues trouvait un adversaire autrement sérieux que les précédents ; celui-là était de bonne école et le serrait de près et avec une vigueur qu'il ne connaissait point. Jusque-là, l'ancien comparse de Fancan n'avait eu à faire qu'à des répliques trop étudiées et presque impersonnelles ; il avait eu beau jeu contre les subtilités d'une argumentation spécieuse dont la forme quelque peu solennelle était en désaccord avec le caractère de semi-pamphlets auxquels visaient ces pièces, encore alourdies par leur moule scholastique et aussi par leur préoccupation

1. *Discours d'estat sur les escrits de ce temps auquel est faict response à plusieurs libelles diffamatoires publiez à Bruxelle par les ennemis de la France*, 1635, in-8°, 128 p.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *Ibid.*, p. 23.
4. *Ibid.*, p. 6 et 7.

constante de ménager, tout en la dénigrant, la personne de la reine mère.

Hay le prenait avec lui sur un ton différent ; à l'inverse de ses confrères, les scrupules ne l'arrêtaient point pour rappeler ces pamphlets de 1625 contre Richelieu, qui avaient jadis excité l'indignation de son ennemi, et sa manière était cette fois la bonne ; il suffit de parcourir le *Jugement sur la Préface* pour le constater. De Morgues reconnaissait, du reste, qu'il avait « quelque advan- « tage sur ses compagnons », après l'avoir traité de « chef de la « bande infâme..., l'eschole » dressée par Richelieu « pour « apprendre à composer des fards pour plastrer des laides « actions, et faire des unguens pour mettre sur les playes du « public et du cardinal[1] » ; il ne pouvait moins faire, avec sa franchise habituelle, car le *Jugement* le poussait jusque dans son dernier retranchement, au sujet de l'*Advis d'un théologien sans passion*, et lui arrachait l'aveu, pénible pour son amour-propre, que nous avons signalé plus haut ; cette fois de Morgues était touché par le fer de son adversaire, et la preuve en est que dans toute sa réponse à cette pièce, pour la première fois il laissait de côté ses récriminations habituelles sur la fortune avaricieuse de Richelieu, son faste, et sa maison militaire.

Devant la nouvelle forme quasi officielle donnée à la polémique, le pamphlétaire répondait du tac au tac ; deux ans après, en 1637, paraissait en un volume in-folio comme le *Recueil* de Richelieu, la réunion de ses pièces « qui avoient été imprimées depuis l'an 1631 jusques à l'an 1636 »[2]. Dans cette dernière impression, il n'y avait, dit-il, dans son avis « au Sage Lecteur, changé et adjousté que fort peu de paroles » ; Hay n'aurait pu en dire autant, et l'histoire a à regretter que son adversaire ne l'ait pas constaté, car cela nous aurait valu un autre libelle et non des moins curieux à ajouter à ce nouveau recueil.

Il se grossissait toutefois de deux pièces nouvelles, mais où le nom de Hay ne paraissait plus et pour cause ; la polémique personnelle engagée avec lui avait pris fin par sa mort survenue peu de temps après l'impression du *Jugement sur la Préface*, « en la

1. *Jugement sur la Préface...*, p. 4.

2. Dans l'édition d'Anvers en 2 vol. (1643), que nous citons, le premier seul, renfermant les pièces des édit. de 1637, est de Saint-Germain. (Niceron, *Mém.*, t. XXXV, p. 374, n° 20.

« vigueur de son âge, d'une hydropisie provenue de sa mélancho-
« lie », nous apprend de Morgues ; « Je proteste devant Dieu, « ajoutait-il, que mon intention n'a point esté de précipiter sa « vie, mais d'arrêter sa plume, ny de le perdre mais de le corriger. « J'ay esté adverti que, devant son départ de ce monde, il avoit « eu regret de l'avoir rempli de calomnies et railleries contre la « Royne-Mère du roy, et de plusieurs personnes de condi- « tion... »

Le Cardinal était moins charitable que lui ; car d'après une lettre de Chastelet à M. de la Meilleraye son ancien ami, tombée entre les mains de Mathieu de Morgues, il disait à son apologiste qu'il engraissait en lisant les médisances de son adversaire ; de Morgues l'expliquait naïvement : « mais je croy que son émi- « nence le voyant enfler d'eau, taschoit de lui persuader qu'il se « remplissoit de graisse. » On voit que le souvenir de leurs anciens entretiens sur la médecine ne s'était pas éteint chez le pamphlétaire ; mais si la charité l'empêchait de publier cette lettre, comme il le disait, elle n'était pas assez forte pour l'empêcher de déclarer qu'elle renfermait « beaucoup de bassesses, et quelques « mocqueries, principalement contre les sieurs de Charnassé et de « Miromenil.[1] »

*
* *

La mort de Hay, cet autre élève de Richelieu, marquait la fin de la période active de la polémique, du côté de Richelieu tout au moins, car de Morgues continuait à user de sa plume. Dans la première des deux pièces nouvelles de son recueil de 1637, il prenait à parti Scipion Dupleix, ainsi qu'il l'avait déjà fait de Balzac, comme historiographe vénal et corrompu, au sujet de son dernier volume d'histoire contemporaine[2] paru après le *Recueil* d'Hay et qui lui avait valu, disait-il, de recevoir 12.000 livres sur la recommandation du Cardinal, en plus de ses appointements d'historien de France[3] ; après Dupleix, de Morgues revenait à Jean Sirmond, dont la *Lettre de change* attendait depuis 5 ans une réponse. Le fait s'explique pour deux motifs : il fallait à de Morgues un adver-

1. Ep. lim. *Au sage lecteur*, Jugement sur la Préface, 1635.
2. *Lumières pour l'Histoire de France et pour faire voir les calomnies, Flateries et autres défauts de Scipion Dupleix*, 1635, Div. pièces..., Anvers, 1643, p. 7.
3. *Ibid.*, p. 4.

saire, quel qu'il fût, et celui-là, bien que moins digne que Hay de se mesurer avec lui, l'avait piqué dans son amour-propre d'écrivain, son point le plus sensible; c'était, dès lors, plutôt un tournoi littéraire qu'une passe de pamphlets, et le groupement des deux libelles, *La lettre de change* et son « protêt » méritent, à ce seul point de vue, de retenir un moment l'attention du curieux.

*
* *

Le libelle de Jean Sirmond présente d'autant plus d'intérêt qu'il nous fait connaître sur Mathieu de Morgues, comme écrivain, l'opinion des contemporains alors autorisés ; elle n'était rien moins que flatteuse pour le pamphlétaire, bien que son adversaire reconnût qu' « il s'y rencontre parfois quelque peu de « vigueur et de force, venant de la chaleur fièvreuse de sa pas- « sion » ; un pareil hommage sous la plume de l'apologiste attitré de Richelieu laisse à juger de l'effet produit par ces diatribes incessantes qui martelaient la gloire du Cardinal. Au point de vue pamphlet proprement dit, le reproche de « mauvais style » qu'y joignait Sirmond était d'importance toute secondaire, car il ne sortait pas d'un petit cercle de puristes aux yeux desquels la forme prenait une importance exclusivement exagérée ; on lui reprochait d'en imposer par son « verbe haut » et sa faconde, d'employer sans scrupule des mots de « bas aloy » inadmissibles dans un ouvrage sérieux « où l'on ne saurait parler avec assez de « splendeur et de dignité des sujets qu'on y manie » ; puis il le disséquait pour « l'agencement des mots, l'inégalité raboteuse de « son style grossier, sans liaison et sans suite, sans ajustement « régulier des périodes ; sa méconnaissance de la pureté, de la « douceur et de la politesse », et il entrait dans son rôle de pédant jusqu'à discuter gravement sur une faute de syntaxe relevée dans ses apostilles de la *Déclaration du roy* réimprimée à Bruxelles. On s'explique de reste, après cela, que Richelieu, avec son sens pratique de la réalité, ait été chercher Hay dans sa prison (si le fait est exact) pour l'opposer à de Morgues ; lorsqu'il dictait au P. de Sansy « qu'il n'a pas besoin de pédagogue, et que chez lui il ne veut point de Pédant [1] », peut-être pensait-il

1. *Response au libelle intitulé ; très-humble...*, 1632. Rec. de Div. pièc..., 1635, p. 590.

amèrement à part lui à ce brave Sirmond, « poëte nullement enflé », plus préoccupé de limer une période harmonieuse avec « pureté, douceur et politesse », que de répondre à un coup d'épée par un autre. De Morgues avait beau jeu pour répondre à ce singulier pamphlétaire au style si châtié ; et il faut lire sa *Lettre de change protestée* tout entière où il mettait à profit la critique de son adversaire, en ripostant de bonne encre : « Je « n'écris pas tant pour les oreilles délicates, comme pour les « forts esprits ; je scay pourtant que je n'offense point celluy-là « et suis assuré que je contente ceux-cy ; c'est une petite occu- « pation de ne trier que des mots. Je ne fais point estat des pa- « roles bien polies, ajoutait-il, je me contente de renger assez « bien les choses solides ; je laisse le fard pour les laides et « vieilles et je n'en donne jamais aux belles et jeunes. Sabin dit « *qu'en nostre aage on prend pour défauts tout ce qui se peut mieux* « *dire*. Par cette fausse règle qu'il establit, il condamne tous ses « escrits [1]. » Il invoquait ensuite avec esprit le sens commun contre les sieurs de Vaugelas et de Boissat, et l'on éprouve quelque satisfaction à l'entendre décliner l'autorité du premier, « savoyard... honneste homme et doux en conversion », et à opposer à leur œuvre inconnue de lui, celle d'Oger, de Bardin et de Faret, tout en prouvant à Sirmond, sur le terrain grammatical, qu'il était mal venu, avec ses néologismes, à faire le puriste.

*
* *

Nous nous bornerons là avec de Morgues ; l'examen des pamphlets postérieurs, qui lui ont presque tous été attribués à tort, croyons-nous, n'apporterait à cette étude aucune contribution nouvelle ; il en est un pourtant que nous avons déjà cité, et qu'il convient de rappeler ici parce qu'il est l'épilogue de ce *Recueil* qu'il a élevé comme un monument à la haine du Cardinal ; cet *Abbrégé de la vie du cardinal de Richelieu pour luy servir d'épitaphe*, qu'il écrivait au lendemain de la mort de son ennemi, peut être mis en tête de ses meilleurs morceaux ; Sirmond, avec sa rhétorique alambiquée et ampoulée, n'aurait jamais pu s'élever à

1. *Lettre de change protestée*, 1637, p. 17. Div. pièces... Anvers, 1643.

cette hauteur dans la satire : s'il raillait le pamphlétaire de son « gros jargon du Velay[1] », et de sa « triste et sèche harangue fu- « nèbre aux funérailles d'une dame célèbre[2] », il ne nous a rien laissé qui puisse se comparer, même de loin, à ces quelques pages où le prédicateur populaire s'est rapproché de Bossuet, après s'être rencontré avec Pascal[3]. Là où de Morgues s'est attaqué seulement au caractère de Richelieu, il l'a frappé comme une médaille aux contours vigoureux d'un relief énergiquement accentué ; tout n'y est certes pas à louer ; ses opinions personnelles et son parti pris excessif laissés à part, il y a mis tous ses défauts de heurt, de répétition, et même de mépris de l'ordonnance, mais aussi toutes ses qualités de vigueur farouche et humaine dans une improvisation où le mot semble avoir jailli en même temps que la pensée dans une forme presque lapidaire. Ce jour-là, il semble que, par un de ces phénomènes de suggestion mystérieuse, la plume du pamphlétaire ait été animée par le souffle qui l'avait inspirée jadis, à Pontoise, lorsqu'il écrivait sous la dictée du maître depuis abhorré, l'*Advis du théologien sans passion* ; quelques traits, d'une sobriété puissante, pourraient trouver leur place, sans les déparer, dans ces *Maximes* auxquelles Richelieu a consacré des veilles pour arriver à la limite de la concision du verbe dans l'énergie de la pensée ; nous n'en citerons qu'un qui semble identifié avec le profil émacié, triste, inquiet et ravagé par un mal mystérieux, de la sinistre figure légendaire du Cardinal : « Ne s'estant jamais persuadé qu'il fust heureux, et « n'ayant sceu faire croire à personne qu'il fust homme de « bien. »

1. *Première lettre de change de Sabin à Nicocleon*, 1632. Rec. de div. pièces..., 1635, p. 721.
2. *Ibid.*, p. 735 et 738.
3. *Consolation aux affligez par la malice des hommes*, 1644 (2e édit.), p. 99.

CHAPITRE XX

Le dernier Cabinet de Richelieu : la période didactique et les artisans des *Mémoires. — Le Testament politique.*

Les deux derniers cycles que nous venons de voir correspondent aux deux grandes périodes de l'histoire de la plume de Richelieu au pouvoir, envisagée comme arme de combat ; elle lui a servi pour asseoir son autorité, d'abord contre des ennemis politiques, ensuite contre la famille royale elle-même. Dans la première, il n'a eu d'autre préoccupation que de répondre aux attaques du moment et ne point perdre pied en face d'elles, sans regarder plus loin ; les productions que l'on a vu se succéder présentent de ce fait le caractère spécial d'œuvres hâtives et passagères, conçues dans le feu de la lutte, accommodées aux nécessités de l'heure présente sans souci du lendemain ; elles portent toutes la marque d'une polémique d'actualité fiévreuse où il faut parer au plus pressé, rendre coup pour coup sans laisser souffler l'adversaire, dans l'ardeur passionnée d'une lutte où la moindre défaillance ou faute d'inertie compromettrait le succès ; elles donnent l'impression des passes précipitées d'une joute où les combattants se relayent sans répit de part et d'autre, mais en obéissant souvent aux impulsions de leur idées personnelles, et en apportant les dangers de leur fougue indisciplinée à la cause qu'ils semblent défendre. Aussi, présentent-elles un intérêt supérieur par la confusion qu'elles jettent dans cette mêlée où Richelieu n'a pas seulement à parer les coups de ses ennemis, mais à surveiller l'ardeur officieuse compromettante de certains de ses tenants ; son tempérament combatif apparaît dans cette lutte d'une façon plus accentuée et plus complexe, et s'il est plus difficile d'y dégager sa personnalité, cette étude y gagne d'être plus captivante par ses côtés mystérieux et même par ses obscurités. La seconde phase change de caractère : les écrivains de Richelieu ne quittent plus

des yeux sa bannière et leurs énergies sont disciplinées ; derrière eux, l'on sent toujours, à des degrés différents, l'intervention directe du maître, sans aucune de ces surprises qui déconcertent dans la période précédente ; mais la lutte y perd de plus en plus de son pittoresque et elle en arrive à la régularité presque banale d'une polémique quasi officielle, malgré l'âpreté qu'elle conserve.

Après elle, les ennemis de Richelieu ne désarment point, mais leurs coups ne sont plus aussi coordonnés : aussi, leurs productions éparses n'ont-elles plus de liens qui permettent de les grouper comme les précédentes ; elles apparaissent comme des œuvres isolées correspondant à des épisodes dont l'intérêt décroît avec le temps. Richelieu, le premier, aide à cette dissociation des efforts de ses adversaires par l'orientation nouvelle qu'il donne à la plume de ses écrivains. Soit qu'il juge les attaques de ses ennemis moins redoutables pour son pouvoir affermi définitivement par la soumission du duc d'Orléans[1], soit qu'il ne sente plus en face de lui pour adversaire aucune personnalité de valeur, soit enfin que dans l'excès de leurs violences, les polémistes antérieurs aient épuisé l'arsenal des accusations dont ils pouvaient l'accabler et en soient réduits à des redites déjà rétorquées [2], Richelieu canalise dans une voie nouvelle les énergies de son cabinet ; il les emploie désormais à travailler pour la postérité, en leur inspirant des travaux destinés à préparer son histoire. La publication officielle en 1635 du *Recueil des diverses pièces pour servir à l'Histoire* est son premier acte significatif dans ce sens ; l'importance de cet ouvrage à ce titre est assez prouvée par le caractère officiel de l'édition, par le soin avec lequel a été rédigée la *Préface* et avec lequel ont été revues les pièces qu'il voulait conserver et fixer ; leur choix est encore très significatif, car, même dans les pièces relatives à la politique étrangère, il ne s'y rencontre que celles où il est directement et personnellement intéressé, et dans cet ordre d'idées, l'absence de *l'Advertissement à tous les Etats de l'Europe*, ce corollaire du *Catholique d'Estat*, tout entier de sa main pourtant, y est particulièrement remarquable. Il serait exagéré toutefois de le regarder comme créant une ligne de dé-

1. *Mémoires*, t. VIII, p. 76 et suiv., oct. 1634.
2. Delavaud, *op. cit.*, p. 126.

marcation absolue entre le cycle précédent et cette nouvelle période que l'on pourrait appeler didactique ; antérieurement à sa publication, Richelieu avait déjà composé lui-même [1] et fait composer des récits historiques ou des relations tendancieuses par les personnages mêlés aux événements. D'autre part, l'on a vu aussi que le *Recueil* n'avait pas mis fin à la polémique du second cycle principalement soutenue par Mathieu de Morgues ; on peut néanmoins le considérer en réalité pour plusieurs raisons comme fermant la période de la vie de Richelieu qui a fait l'objet de ce travail et inaugurant la dernière phase que nous ne faisons que signaler. Ainsi que l'a fait remarquer M. Delavaud, sa date coïncide très vraisemblablement avec le début de l'élaboration des *Mémoires*, et il faut, à notre avis, y ajouter une autre considération d'un grand poids : à cette même époque correspond la création de l'Académie française, ce groupement d'énergies intellectuelles certainement destiné, dans l'esprit de Richelieu, à coordonner dans un même but leurs productions, et à lui fournir une pépinière d'écrivains, aux efforts disciplinés, ce qui lui permettait aussi de se prémunir contre toute défection possible avec des éléments isolés ; le souvenir de Fancan et l'exemple plus récent de Mathieu de Morgues n'étaient-ils pas là pour l'éclairer sur ce point ? Ce que l'on a vu de Richelieu dans le premier cycle fait exclure l'idée qu'il ait jamais pu envisager de destiner à une guerre de pamphlets une phalange de publicistes comme ceux qu'il réunissait ; un Cabinet pareil ne pouvait *à priori* lui fournir aucun élément comparable à ceux dont il avait usé dans la première phase de son pouvoir, alors qu'il avait à tenir tête à la fois aux auteurs de l'*Admonitio* et au parti protestant ; il pouvait alors utiliser des énergies indépendantes qui lui étaient hostiles sur bien des points et contre lesquelles il avait même à se défendre dans sa politique de bascule délicate, mais ce lui était des auxiliaires précieux par leur valeur au niveau de leur esprit d'initiative ; il ne peut plus

1. On lui attribue sans conteste la *Relation fidèle de ce qui s'est passé en Italie en l'année 1630*, publiée en 1631 et insérée dans le Recueil de div. pièces... de 1635, p. 186-212, de même que la *Relation de ce qui s'est passé depuis quelque temps en Italie pour le fait de Pignerol 1631*. (Delavaud, *op. cit.*, p. 130 et 131.) Dans une lettre de la même époque, écrite à Le Masle, 12 avril 1631, il lui donne des instructions minutieuses pour l'impression, en vue de la publicité, de documents relatifs à la rébellion du frère du roi, et notamment de la *Lettre de Monsieur au roy*. Avenel, *Lettres..*, t. IV, p. 133.

s'en rencontrer dans cette pléiade disciplinée qui l'entoure maintenant, et qui forme le faisceau compact dont il a besoin pour son nouveau dessein.

Il semble même qu'il faille remonter plus haut que le *Recueil* pour en retrouver le germe dans son esprit : l'idée lui en est certainement venue, sinon au lendemain de la *journée des dupes*, au moins au moment où il a pû, avec quelques raisons, se croire resté définitivement seul maître de la situation, après la retraite de la reine mère qui consacrait sa victoire, [1] et avant que Mathieu de Morgues n'eût encore jeté, du fond des Flandres, sa clameur furibonde ; celle-ci en a pu retarder l'exécution, mais ce nouveau plan était sans doute déjà arrêté par lui et c'est ainsi que l'on peut expliquer toute une série de faits se rencontrant à la même époque. Le plus important et le plus typique est la création en 1631 de la *Gazette de France*, ce recueil périodique « de libelles diffamatoires « avec permission » [2] (un mot ironique de Mathieu de Morgues), directement inspirée par lui, et où il s'attache la collaboration royale [3] ; la même année, paraissent des relations des affaires d'Italie qui lui sont dues en propre fort probablement, et dont l'une est insérée dans le *Recueil*, en même temps que la *Seconde Savoisienne* ; en 1631 également, Silhon publie le premier volume du *Ministre d'Estat avec le véritable usage de la politique moderne*, pour montrer que le Cardinal réalise l'idéal de l'homme d'Etat ; dans le même ordre d'idée, Sirmond écrit à cette date *La vie du cardinal d'Amboise*, un sujet qui sera repris par Michel Baudier en 1634 [4] et Guron, l'*Histoire du temps*, sorte d'ébauche des *Mémoires* [5] ; il est même permis de voir un vague et premier essai d'Académie dans ce groupement d'écrivains que Richelieu avait réunis pour répondre aux pamphlets de Mathieu de Morgues, Sancy,

1. P. Griffet, *Traité de différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, Liége, 1770, p. 192-194. A. Monteil, *Traité de matériaux manuscrits*, Paris, 1836, t. II, p. 249.

2. *Jugement sur la Préface ..*, p. 28.

3. L. Battiffol, *Louis XIII journaliste* (*Revue de Paris, déc. 1896*).

4. *Hist. de l'Administration du Card. d'Amboise, grand ministre d'Estat en France...* Paris, 1634. — Le caractère tendancieux de l'ouvrage est encore précisé par la suite que lui donnait l'auteur l'année suivante avec son *Hist. de l'Administration du Card. Ximenes, grand ministre d'Estat en Espagne, où se voyent les effets d'une prudente et courageuse conduite avec une excellente probité...* Paris, Cramoisy, 1635.

5. Delavaud, *op. cit.*, p. 251.

Dupleix et Sirmond, la « bande infâme » comme les qualifiait l'aumônier de la reine mère, et dont Hay du Chastelet était le chef reconnu.

Quoi qu'il en soit, celui-ci est le dernier pamphlétaire digne de ce nom qui figure dans le cabinet de Richelieu ; après lui, le Cardinal-ministre n'a plus à son service que des érudits ou des narrateurs ; l'œuvre savante et étudiée qu'ils élaborent, sous l'inspiration et le contrôle du maître, n'est plus destinée au Pont-Neuf ; Fancan, de Morgues et Hay du Chastelet ne sont plus là pour alimenter de leur encre la curiosité maligne de la rue et des arrière-boutiques ; leurs successeurs, que l'on pourrait appeler des contemplatifs à côté d'eux, travaillent maintenant pour grossir les Archives de la gloire future du maître et fournir des matériaux à ses *Mémoires*. Quant aux plats libellistes anonymes, qui, dans le camp opposé, spéculent sur les infirmités du cardinal [1], ils ne méritent pas qu'on associe leur sel grossier et leur verve populacière à la virulence aussi haineuse, mais presque toujours d'un niveau élevé, de leurs aînés.

*
* *

A côté des pages savantes et graves de ce nouveau cabinet, dont tout l'intérêt est documentaire, il en est d'autres plus accessibles au grand public qui font gémir sans relâche les presses officieuses, mais elles répondent au même but et obéissent à la même impulsion que les premières ; elles sont dues à une cour intéressée d'écrivains, qui se grossit de plus en plus et élève de plus en plus sa voix dans un concert élogieux qui accompagne les productions sérieuses. Le nombre des pièces encomiastiques en prose ou en vers, ouvrages ou dédicaces, s'accroît parallèlement

1. *Copie d'une lettre envoyée de Paris à Londres, en date du 1er septembre courant, touchant la fièvre et resveries du Cardinal de Richelieu*, Paris, 1er septembre 1636. *Le gouvernement présent ou Eloge de son Eminence, Satyre ou la Miliade*, 1636, d'après G. Leber, *De l'état réel de la presse et des pamphlets*, Paris, 1834, p. 44, *Variétés hist. et lit.*, t. IX, p. 5, note. — Cette pièce, attribuée à Beys par le P. Lelong et Barbier serait de l'abbé d'Estelan d'après Laporte (*Mémoires*, Genève, 1761, p. 96) et plus vraisemblablement de Favereau d'après Guy Patin. *Naudeana et Patiniana*, Paris, 1701, p. 77. *L'impiété sanglante du Card. de Richelieu, sur l'enlèvement des reliques de sainct Fiacre. En vers*, s. d. (Leber. *De l'Etat réel de la presse*, etc. p., 100 ; *Variétés hist. et lit.*, t. VII, p. 231.)

avec ces derniers dans cette période finale, soit par la force de l'exemple, soit par l'appât des récompenses, gratifications, pensions ou bénéfices ; « la volière de Psaphon » dont parlait ironiquement de Morgues n'était pas un mythe, et leur étude bibliographique, à ce point de vue, serait d'un intérêt indéniable. L'un des noms les plus curieux qui figurerait sur cette liste serait certainement celui de Nicolas Fonteny, l'un des rares poètes cités par de Morgues [1], que neuf ans de réclusion à la Bastille n'avaient point assez aigri pour qu'il ne rimât encore dans sa cellule à la gloire du Cardinal, afin de lui proposer à nouveau, il est vrai, dans une hantise ininterrompue, les combinaisons financières qui lui avaient valu sans doute sa prison [2], et l'on pourrait lui donner comme préface la pièce d'un conseiller d'Etat, qui déclarait avec quelque raison, avant de justifier son apothéose, que « s'il y eust jamais en « tous les siècles un exemple mémorable d'un personnage Illus- « tre et hors du commun, qui ait esté diversement loué et blasmé, « attaqué furieusement par les uns, révéré et presque adoré par « les autres, c'est Monsieur le cardinal de Richelieu [3] ».

*
* *

L'étude de l'œuvre de ces artisans des *Mémoires*, au point de vue de la part effective qu'ils y ont eue, a été initiée dans une savante publication en cours ; elle sort du reste de notre cadre. Leurs noms seraient presque tous nouveaux ici, en exceptant Sirmond et Sancy mêlés à la polémique soutenue par Mathieu de Morgues,

1. *Reparties sur la Responce à la Remonstrance au Roy*. Div. pièces..., Anvers, 1644, t. III, p. 154.

2. *A Monseigneur, Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc Pair de France et Prince de Richelieu, souverain ministre d'Estat... Stances panégyriques du sieur Fonteny l'un des prisonniers de la Bastille à Paris MDCXXXXI.* Cette poésie de dix pages est datée *in fine* « *Du chasteau de la Bastille au mois de may 1641 et de ma prison la neufiesme revolue* ». L'auteur y apprend p. 8, que son père avait été sous la Ligue, colonel d'un régiment aux ordres de Brissac. Il existe de lui une autre plaquette intitulée : *Proposition d'un septiesme admirable consacré à Mgr. l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu par Nicolas Fonteny, secrétaire de la feue Royne Marguerite, prisonnier tant au petit Chastelet qu'au chasteau de la Bastille depuis quarante mois, à Paris, chez Jean Brunet... MDCXXXV.* Elle est datée à la fin : *Du chasteau de la Bastille au mois d'aoust 1635.* L'auteur y rappelle au Cardinal ses relations avec « Monsieur Desroches, votre Intendant », p. 6 De Morgues l'avait évidemment connu dans la maison de la reine Marguerite

3. *Discours de M. I. (acquin) R. (ibier) C. (onseiller) D' (estat)*, 1641, p. 9.

et encore convient-il de rappeler l'hypothèse que nous avons émise plus haut sur la possibilité de l'orientation nouvelle des idées de Richelieu avant cette époque ; citons seulement pour mémoire ceux de Théodore Godefroy, Pierre Dupuy, Cassan, Silhon, Balzac, Dupleix, Machon, Bourzeys, Ardier, Claude Bernard, le président de Gramond, Villareal, Sorel de Souvigny, Cérisiers, Mézeray, Malingre, sans parler des hommes ayant pris part aux affaires, ou ayant joué un rôle actif et souvent prépondérant dans les événements qu'ils relatent, Schomberg, Marillac, Louis de Guron, d'Hemery qui ont apporté ainsi leur témoignage dans la documentation des *Mémoires*, à côté des érudits et des juristes qui fournissaient des matériaux à la justification de la politique française.

*
* *

La collaboration de Richelieu à cette tâche immense dans son étendue et sa variété n'a pas été moindre certainement que dans les deux périodes précédentes ; en ce qui touche les *Mémoires*, nous nous contenterons de faire remarquer qu'il a certainement dû s'en réserver presque exclusivement la partie qui va jusqu'à son avènement au pouvoir en 1624 : elle touchait au point trop délicat pour lui de ses débuts et de ses relations ambiguës avec la reine mère et le roi, pour qu'il en ait confié la narration à un tiers ; le soin qu'on l'a vu apporter à dissimuler son œuvre de polémique personnelle pendant cette période, et à conserver l'anonymat, de même que l'absence dans le *Recueil* de tout document antérieur à cette période, sont par eux-mêmes assez significatifs. Pour le reste de cet ouvrage, comme pour les autres, mémoires ou thèses ou relations historiques tendancieuses, sa part est moins facile à rechercher, mais elle est indéniable ; il suffit de citer pour l'*Histoire* de Scipion Dupleix le témoignage de ce dernier, qui a été mentionné plus haut [1] ; mais, au point de vue psychologique et d'une manière générale, la part qu'il a prise à cette œuvre didactique est d'un ordre que nous avons essayé de faire ressortir au cours de cette étude. L'on ne peut mieux la dépeindre qu'en reprenant la figure employée par nous au début ; la plume de Riche-

1. *Les lumières de Mathieu de Morgues pour l'histoire esteintes, par M. Scipion Dupleix*, Condom, 1645, p. 29.

lieu n'est plus maintenant une épée de duelliste ; ce n'est plus la lame d'offensive acérée et vibrante dont nous avons tâché de montrer la mobilité subtile et menaçante ; elle est remplacée à ce moment de sa vie par le large glaive à deux mains de conducteur d'hommes, avec laquelle le pinceau synthétique de Maurice Leloir a fait revivre sa figure, en tête de ses lumineuses notations d'une précision minutieuse, et qui, entre ses doigts devenus plus débiles, apparaît comme une arme de parade aux mouvements d'autorité majestueuse comme ceux d'un sceptre.

Celle-là, qui sort de notre étude, se retrouve aussi avec cette allure dans les divers épisodes que nous avons mentionnés tout à l'heure et qui sont comme le reflet des luttes âpres des premières années pour la conquête et l'affermissement du pouvoir. Ils ne sont pas peu nombreux et nous ne nous y arrêterons pas ; pour ne choisir que parmi les plus retentissants, celui qui vient en tête met en scène le célèbre Jansenius qui, après une pléiade d'auteurs espagnols moins connus [1], rééditait en 1635 la thèse de l'*Admonitio* avec le *Mars Gallicus* [2], pour répondre à une apologie des alliances protestantes de la France, écrite par Bésian Arroy et approuvée par la Faculté de Théologie de Paris [3]. Richelieu avait pris les

1. *Catalogue* de la célèbre bibliothèque du chanoine de Cordes, 1643, p. 264 et suiv., dont Richelieu négocia l'acquisition, Avenel, *Lettres*... t. VII, p. 90 ; elle avait un fonds important d'ouvrages espagnols contre la politique française à cette époque ; avant le *Mars Gallicus*, un factum retentissant avait déjà violemment attaqué les alliances de la France, mais au point de vue politique seulement et sans personnalité contre Richelieu ; la première édition paraissait en latin en 1632 ; elle était traduite en 1633 en espagnol, et en français, par l'auteur même, sous le titre : « *L'impiété des meschans par les François ou l'Impiété* « *des Français par les Meschans. Contenant l'alliance avec le Turc. La protection* « *de Genève. La confédération avec l'Hollandais. Et la Ligue avec les Suédois. Le* « *tout extraict des autheurs dignes de foy. Par Loys de Cruzamont, Docteur catho-* « *lique. A Rhenon-ville, 1633*, in-4°, 44 p. Nous signalons, entre autres, cet ouvrage à cause de sa publicité et parce qu'il paraissait en français. Quelques années plus tard, la guerre de Flandres, conséquence des alliances extérieures, donnait lieu à des ouvrages contre cette lutte entre coréligionnaires : citons *La voix gémissante du peuple chrestien et catholique*... 1640, sorti sans doute avec les autres des presses d'Anvers.

2. *Alexandri Patricii Armacani, theologi Mars gallicus, seu dejustitià armorum, et federum regis galliæ libri duo, 1635.*

3. *Questions décidées sur la Justice des armes du Roy de France sur les alliances avec les Heretiques et sur la conduite de la conscience des gens de guerre, par M. Bessian Arroy, P. Docteur en théologie de la Faculté de Paris, et théologal de l'Eglise de Lion. Imprimé à Paris chez Guillaume Loison, 1634, avec priv. et app. des Docteurs.*

devants cette fois, et ce détail seul montre combien les temps étaient changés, sans comparer le retentissement du pamphlet de 1625, son effet moral, et la violence de la polémique à laquelle il avait donné lieu, avec le ton, sinon mesuré, au moins presque impersonnel de celle qui s'engageait sur l'œuvre du chanoine de Louvain, traduite en français par Hersent [1] et réfutée en latin par Priezac en 1638 [2].

Dans le cycle de Mathieu de Morgues, nous n'avons pas fait mention d'une courte polémique de Sirmond avec le comte de Laroque, ambassadeur de Venise, qui avait publié sous le nom de Zambeccari un livre contre la politique française ; *L'Homme du Pape et du Roy*, que lui opposait Sirmond en 1634, n'a rien d'un pamphlet, et ce lourd opuscule de 175 pages n'ajoute rien, malgré ses nombreuses éditions, à l'histoire de la plume de Richelieu ; il ne sert qu'à confirmer l'importance qu'avait prise son auteur dans le cénacle académique où il prenait place l'un des premiers cette année-là et elle apparaît encore dans le choix que Richelieu faisait de lui pour répondre à l'*Optati galli de cavendo schismate*; ce pamphlet publié en 1640 par Charles Hersent, le chanoine de Metz, traducteur du *Mars Gallicus*, accusait Richelieu

1. *Le Mars François ou la guerre de France, en laquelle sont examinées les raisons de la Justice prétendue des armes et des alliances du Roi de France, mises au jour par Alexandre Patricius Armacanus, théologien, et traduites de la troisième édition par C. H. D. P. D. E. T. B. 1637.*

2. Priezac répondait en latin au *Mars Gallicus* par le : *Vindiciæ Gallicæ adversus Alexandrum Patricium Armacanum, Parisiis, 1638*, que Baudouin traduisait en français en 1639 sous le titre : *Défense des droits et prérogatives des roys de France* Cette année-là voyait paraître une nouvelle édition du *Mars Gallicus* et une réplique au livre de Priezac, intitulée : *Martis Gallici subsidiariæ velitationes adversus Vindicias Gallicas, quæ contra Alexandrum patricium Armacanum theologum nuper prodiere auctore gen. equite D. I. Janegefio Belsesano*. Brux. 1639.

Il est curieux de constater que, comme dans la polémique de l'*Admonitio*, la réponse à l'ouvrage de Jansénius n'avait paru qu'après la publication de la traduction française de Charles Hersent.

Voilà à titre documentaire, les deux seuls passages où il est fait mention de Richelieu et du P. Joseph, dans ce gros volume de 454 p. : « Depuis que la « Théologie d'un Prince de l'Eglise et d'un *Religieux* a commencé d'estre ser- « vante de l'Estat, il n'y a ni impiété, ni sacrilège, à qui l'on n'ait donné la « couleur de vertu aux yeux du peuple », p. 370. — « N'est-ce pas cela même que « je disais auparavant, et dont l'événement nous rend témoignage, quand il « nous fait voir un Cardinal, et *un Capucin*, au moins d'habit, un Prince de « l'Eglise et un Religieux soutenir publiquement et par effet, qu'on peut mettre « les armes aux mains des Turcs et des Hérétiques, au préjudice de la Reli- « gion ? » p. 395 et 396.

de vouloir se faire patriarche, à l'occasion des démêlés de la cour de Rome avec celle de France ; il est l'un des derniers qui ait le plus violemment ému le Cardinal ; aussi le faisait-il censurer par une assemblée d'évêques, condamner et brûler par le Parlement, et en confiait-il la réfutation à nombre de ses apologistes, Sirmond avec sa *Chimère défunte* (1640), Isaac Habert avec son traité *de Consensu Hierarchiæ et Monarchiæ* [1], paru la même année et tant d'autres [2].

Richelieu a certainement suivi de très près toute cette œuvre destinée à justifier ses projets devant les contemporains et la postérité ; mais les infirmités chaque jour plus pesantes, la lassitude et aussi la sérénité dans sa puissance ont certainement modifié le caractère primitif de ses activités ; son tempérament de lutteur assagi est en plus énervé aussi, il faut bien le dire, par des préoccupations de vanité littéraire développée par l'encens des flatteries, au milieu de cet aréopage de beaux esprits qui ont remplacé autour de lui les spadassins de la plume de la première heure ; il est le premier, du reste, à les encourager dans cette voie ; ne trouve-t-il pas mauvais que Balzac ne lui ait dédié ni le *Prince* ni les *Lettres* [3] ? En lui toutefois, le vieil homme vit toujours et vivra jusqu'au dernier souffle ; il apparaît pour la dernière fois sous la forme bizarre et inattendue de la poésie théâtrale ; là encore, le dialecticien n'a pas abdiqué, avec sa comédie d'*Europe*, cette thèse de propagande politique dans laquelle il a eu une large part ; le sujet peut lui en avoir été inspiré par un dialogue en vers latins, portant ce même titre et paru quelques années auparavant [4], où défilaient toutes les nations et les principales personnalités de l'époque, y compris la sienne. La réflexion que fait à ce sujet Mathieu de Morgues dans sa fameuse *Epitaphe* [5] permet même au lecteur de se demander si le pamphlétaire n'avait pas appelé à ce moment son attention sur ce livret curieux, et ce n'est pas un des points les moins intéres-

1. Cet ouvrage était traduit en français par Louis Giry sous le titre de *Réunion de l'Eglise avec l'Etat*, Paris, 1641.
2. *Bibl. hist.* nº 7259-7270.
3. Tallemant, *Hist.*, t. IV, p. 88.
4. *Scena Europea personis suis instructa sine fuco et morsu, Publico bono vulgata, Genevæ*, 1629, p. 13.
5. *Abrégé de la vie du Card. de Richelieu.* Div. pièces..., Anvers, 1643, p. 38.

sants que de surprendre sous la plume de Richelieu, à la fin de sa vie, ce dernier témoin de ses anciennes relations amicales avec son plus terrible ennemi.

*
* *

Bien qu'il soit posthume et sorte, pour ce motif, du cadre de cette étude, nous devons, pour ne pas la laisser incomplète, ajouter quelques mots sur le véritable couronnement de l'œuvre écrite, colossale dans sa variété, qui a rempli presque toute la vie de Richelieu et dont nous avons essayé d'esquisser quelques traits. L'ouvrage est anonyme, mais la critique l'a restitué depuis longtemps à son véritable auteur dont il est l'œuvre maîtresse. Nous avons nommé le *Testament politique* ; il ne représente pas seulement le fruit de l'expérience de Richelieu exposé d'une façon magistrale ; il résume sa pensée intime la plus secrète ; il est le reflet de la lutte de toute sa vie avec ses ennemis, avec son entourage, avec le roi, avec lui-même ; l'on y retrouve le germe de ses aspirations, la genèse de ses idées, la trace de ses déceptions, de ses rancœurs, de ses triomphes, de ses faiblesses, de ses remords. Ce que nous avons dit ailleurs de sa rivalité latente avec le roi, et ici, dans des chapitres antérieurs, de ses premières préoccupations dans son diocèse, des influences initiales qui ont pesé sur sa ligne de conduite, de la complexité de son caractère, de sa lutte sourde et ininterrompue avec Fancan, l'un de ses collaborateurs les plus précieux, en sont des exemples typiques et frappants ; une recherche minutieuse plus spéciale en ferait certainement découvrir d'autres. Dans le même ordre d'idées, les références isolées que nous avons empruntées au *Testament* pour justifier notre attribution ou partielle ou totale à Richelieu de tel ou tel factum, montrent assez qu'il existe un lien étroit entre cet ouvrage et l'œuvre éparse où il a égrené ses énergies et les ressources de sa diplomatie subtile, suivant les nécessités de l'heure. En réalité, le *Testament politique* peut en être regardé comme la résultante finale, constituant une véritable genèse psychologique, une sorte de confession, où l'homme d'Etat seul est resté. Richelieu s'est efforcé d'y dissimuler sa personnalité, comme dans l'œuvre volante qui lui en a fourni les matériaux, ce qui achève de les rapprocher, mais encore plus que, dans celle-ci, il s'y est trahi par la lucidité,

la hauteur de vues, et l'autorité avec lesquelles il a généralisé des cas d'espèce. Si les *Mémoires* sont un monument destiné à la postérité pour la glorification de sa politique et constituent à ce point de vue un document capital pour l'histoire, le *Testament politique* occupe à côté d'eux une place à part autrement importante en ce qui concerne l'auteur lui-même ; les premiers émanent probablement directement et exclusivement de lui, pour la partie antérieure à son arrivée définitive au pouvoir en 1624, mais pour le reste, il n'en a été que « le maître ouvrier » ; leur valeur à côté du second n'est que celle d'une narration où sa figure apparaît comme noyée dans les contingences historiques et souvent même déformée par suite de considérations d'espèce ; le *Testament politique*, tout entier de sa main, en est, au contraire, la synthèse philosophique. C'est là qu'il faut rechercher l'essence du génie multiple de Richelieu passé au creuset de la vie, le fond de sa pensée au crible d'un jugement trempé par ses épreuves, ses déboires, ses succès, ses combats. Ce dernier mot nous ramène à la figure qui ouvre notre travail : Richelieu a lutté toute sa vie, mais principalement jusqu'en 1635 qui marque la fin de la période aiguë de sa carrière de polémiste ; n'est-ce pas à cette date qui a vu le début de l'élaboration des *Mémoires* qu'il faut placer aussi celui du *Testament politique* ? Les deux œuvres ne correspondent-elles pas à un même ordre d'idées en se complétant ? Tels ou tels documents de ses archives ont pu lui servir pour ce dernier comme pour ceux-là, surtout ceux qui ont trait à des renseignements d'ordre numérique, mais en général pour le *Testament politique*, qui est, avant tout, une œuvre de synthèse didactique, sa mémoire merveilleuse lui a suffi, lui permettant de revivre le passé pour en dégager les leçons de l'avenir, avec la sérénité impartiale et la puissance de déduction que donne la vision intense du vécu, affranchie des passions du moment. Dans ce bréviaire de l'homme d'Etat, Richelieu s'est peint tout entier, bien qu'en s'imposant l'abstraction de lui-même, en affinant encore davantage sa plume dans un effort suprême pour assurer la continuation de son œuvre, avec cette forme à la fois lumineuse et concise qui est son empreinte ; nous avons eu fréquemment l'occasion de la constater et elle nous a servi de pierre de touche pour l'examen d'une partie de son œuvre anonyme volante. Plus encore que dans les *Mémoires*, elle apparaît avec toute la supériorité de la maîtrise dans le

Testament politique, cette assise puissante dans le monument de la gloire des Lettres françaises du XVIIe siècle, qui est en même temps, dans la fusion intime de ses éléments si variés, une assise du monument du génie incomparable de la race française que Richelieu a incarné.

APPENDICES

I

(Chap. xiii, p. 367)

B. N. Ms. Fonds fr. 6651, ff. 111-112 s.d. (Vers le 2 août 1626, d'après Avenel, *Lettres*, t. II. p. 140).

Rapport au vray de ce que le Sr de Rion a dict au logis du chevalier du guet, avant que d'entrer en la Bastille.

Après plusieurs discours par luy tenus sur plusieurs choses du temps passé et quelques unes de present, comme homme *fort prolixe* en cela, il commencea avec forme d'exclamation de dire qu'il ne pouvoit croire que Monseigneur le Cardinal eust sceu quelque chose de son emprisonnement, ny qu'il eust consenty, d'autant qu'il sçavoit bien les services qu'il luy avoit rendus, et mesme que *le dernier luy debvoit lever tout soubson ;* que, pour son eslargissement, il ne vouloit avoir recours qu'en luy, et que, sy il estoit vray que led. Sieur mon Cardinal en eusse sceu quelque chose, qu'il falloit que ce fut esté *M. Fancan qui eust supposé quelque chose contre luy.* Qu'il n'estoit *poinct son amy*, combien que d'autrefois il l'eusse traicté plusieurs choses ensembles, mais qu'il croioit que il y eust avancé des choses qui ne luy sont poinct esté dicte, et que peult estre la crainte que il *ne les descouvrir* (*sic*) il ne luy avoit faict faire cela. Que, devant que il eusse promis et juré service à mon dict seigneur le Cardinal, que le Sieur Fancan n'alla trouver et lui dict qu'il failloit que il fut serviteur de mon dict Seigneur et que il y attira M. de Thoiras. Et que, pour ce faire, il luy proposa ung mariage d'une des parante de mondict seigneur pour luy. Du depuis, ledict sieur Fancan

l'a veu plusieurs fois et communicqué avec luy. Et que une fois il y porta trois centz escus et lui dict qu'il failloit qu'il fit ung livre à l'advantage de Messieurs qui gouvernoient et qu'il avoit lettre de Monseigneur de luy dire. Dont il a eu quelque lettre mesme pour cest effect dud. Sieur Fancan. Ce qu'il fit. Lequel livre il fit intitulé *Discours contre les perturbateurs de l'Estat*, lequel il montra aud. Sieur Fancan, lequel luy rapporta *apostillé* et *corigé*, luy disant qu'il l'avoit faict veoir à mondict Seigneur. Et qu'après qu'il luy eust faict imprimer et retirer touts les exemplaires, ledict Sieur Fancan luy dict qu'il failloit changer ung tiltre et mettre dessus. *Advis salutaire au Roy*. Ce qu'il fit, et après il s'en alla en sa maison auprès d'Orléans, où il y fut porte ung memoire non signé qui dict estre dudict Sieur Fancan, par lequel il luy mandoit qu'il se garda bien de venir et que M. de Baradas le pourroit faire arrester, d'autant qu'il *parloit contre les favoris, et que il sçavoit bien qu'il ne l'alloit pas treuver bon.* De sorte que luy parlant demeura sept ou huict jours à revenir, après lesquelz quant il fut revenu personne ne luy dict mot. Qu'il juroit et protestoit n'avoir faict aulcune chose, et que, tant s'en fault que le dernier voiage qu'il fut icy, qu'il y estoit pour servir mondict Seigneur. Et que ledict Sieur Fancan le vit ung soir dans le cloistre qu'il se promenoit fort tard avec M. de Cavoe, qui pourra avoir interprete cela mal et le dire à la Cour. Et, sur ce que je luy ay remonstré que je croiois certainement que ledict Sieur Fancan n'avoit point contribuer à cela et que je voiois point que il y eust subject de luy vouloir mal pour tout ce qui disoit cy dessus, il dict que c'estoit qu'il avoit peult *estre advancé beaucoup de chose dont il n'avoit pas charge*, et, quant il auroit l'honneur de parler à Mondict Seigneur, qu'il luy en diroit davantage et qu'il justifieroit une partie de son dire par lettre qu'il avoit en main. Comme il appert par la coppie de la lettre escripte à sa femme, que j'envoye. J'ay creu que ces chose la debvoit estre dict à mondict Seigneur, affin qu'il peult juger le vray ou le faux de ceste affaire.

[Au dos :] Discours de Rion au chevalier du Guet.

II

(Chap. xvii, p. 418)

Mathieu de Morgues à Richelieu.

(Arch. des aff. étr. Mém. et doc. France 782 ff. 301 et 302).

[Paris, 14 août 1626.]

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous escrire par *M. de Fancan*, que j'avois prié de faire ung commentaire à ma lettre, estant assuré que *ses discours* vous seroint plus agréables que mes escrits, qui vous eussent ennuyé par leur longueur. J'ay creu que mon debvoir m'obligoit à *rendre compte de temps en temps de mes actions* à celui qui en est le maistre, et auquel après Dieu je les rapporte toutes, non seulement pour vous donner quelque tesmoignage de ma recognoissence, mais encore pour satisfaire au desir que j'ay de prendre la règle de ma conduicte de la personne que j'honnore par dessus tous les hommes, et qui gouverne si sagement le public, dans lequel je ne suis qu'une voix qui vous supplie très humblement de me donner le ton qu'il vous plaist que je chante à l'advenir, estant obligé de vous dire *celuy que j'ay pris despuis l'esloignement de la Cour*. Je vous diray donc (Monseigneur) que sur les cognoissences que j'ay eu que les estrangers ennemis de l'Estat s'efforçoint de ternir son lustre par les escrits et par les discours publics et particuillers, je me suis principalement occupé à descouvrir la source de tous ces maux et *à esmouvoir ceux qui y pouvoint apporter quelque remède*. J'ay faict en sorte que le secrétaire de l'ambassadeur de Flandres et l'agent du duc de Bavières ont esté advertis du juste soupçon qu'on avoit qu'eux seulz ont distribué *les deux livres venus despuis peu de Bruxelles et d'Ausbourg*. Cet advis les a tellement resserrez, qu'il ne se void pas une copie de ces infames livrets, dans lesquelz j'ay eu l'honneur d'avoir quelque part, tousjours en qualité de vostre très humble serviteur. Pour l'escrit françois intitulé le *Roy du Roy*, duquel je donnay advis à M. de Fancan, il est vray qu'un nommé *Marcel*

m'en dict toutes les particullaritez, et bien au long. J'ay recognu du despuis que cet esprit malin, qui s'est meslé d'escrire aultrefois des libelles diffamatoires, et entre aultres celuy qui vous fut monstré l'année passée escrit à la main, m'avoit baillé le change et avoit envie de publier son ouvrage. *M. L'Anglois et moy l'avons arresté*, l'ayant faict mander par Monsieur le Procureur Général, auquel il a nié tout ce qu'il m'avoit dict, et qu'il me confirma le lendemain, en me faisant des reproches de ce que je l'avois descouvert. M. L'Huillier, vostre banquier, estoit present. Je croy que la précaution que nous y avons apporté a estouffé cet avorton devant qu'il vid la lumière. Que, s'il eust veu le jour, Monsieur le lieutenant civil et le chevallier du guet, que j'avois advertis, eussent aussitost jetté l'autheur et son ouvrage dans les ténèbres. Ainsi le mal a esté prévenu, et, au cas qu'il eust paru, et que vous eussiez voulu *permettre une reffutation*, je vous eusse supplié d'avoir agréable que ma pleume, *qui s'est souvent présentée à vous, et qui a esté inutile jusqu'à présent*, servît le Roy en ceste occasion. Pour ce qui est de ma voix, je l'ay donnée au public le plus souvent que j'ay peu, et l'ay employée en toutes les festes solemneles qui ont esté célébrées icy, et dans les parroisses, et dans les monastères, et peux dire avec vérité que j'ay esté ouy en toutes les grandes assemblées, *excepte celle des Jésuites*. Je vouldrois, à peine d'estre ung peu descrié parmy les francs Gaulois, avoir tenu la place de celuy qui *en a grandement abusé*. Je tâchay de reffuter ce qui touchoit la personne du Roy et son conseil en termes généraux et les plus modestes que je peux choisir quattre jours aprez preschant à la feste de saint Dominique aux Jacobins reformez, où se trouverent beaucoup de personnes de qualité, et la plus grande partie des predicateurs de Paris, surtout les relligieux. La plus forte consideration qui me porte à prendre *le travail de la prédication* le plus souvent que je peux, en ceste saison incommode, et aux grandes assemblées est que je suis bien ayse de tenir la place d'un homme qui se serviroit peult estre de ces occasions pour donner des mauvaises impressions du gouvernement, là ou je recommende tant que je peux la priere, le service et l'obeyssence qu'on doibt au Roy, auquel je ne peux tesmoigner aultrement ma recognoissence qu'en m'acquittant de ma profession en bon chrestien et bon citoyen. J'employe le temps qui me reste des occupations publiques aux visites de ceux que je croids

estre plus utiles au service du Roy, comme sont Messieurs les présidents *Le Jay*, *de Bellievre*, *de Mesmes* et aultres principaux officiers du Parlements. Je voids aussy *quelques prélats*, et les curez des plus grandes paroisses de Paris. Je tache partout d'effacer les mauvaises impressions qu'on leur donne, et confirme les bonnes tant que je peux. J'ay l'honneur de voir quelquefois Madame la Contesse, et applique aux apprehensions qu'elle se donne et qui luy viennent d'ailleurs les meilleurs remedes que je peux estudier. J'ay souvent adverty *M. de Fancan de ce que j'avois appris*, et continueray à veiller tant qu'il vous plaira. M. de Longueville a désiré de me voir chez luy, j'ay esquivé, craignant que cette visite ne vous fut point agréable, et fuyray jusques à ce que j'aye receu l'honneur de vos commandements, auxquelz j'obeyray très exactement. Après avoir faict tout ce que je dicts et tout ce qu'il vous plairra de m'ordonner, je diray tousjours que je suis serviteur inutile, que je ne sçaurois faire la centiesme partie de ce que je doibs au Roy, à la Royne et à vous (Monseigneur). Mais je scay que vous avez l'âme si genereuse, et ressemblez en cela à Dieu, que vous prenez mes efforts pour des effects, et mes bonnes volontez pour des bonnes actions. Je vous supplie (Monseigneur) de croire que toutes mes pensées ne tendent qu'à vous complaire, mes paroles qu'à vous estimer, mes escrits qu'à vous louer et deffendre contre les envieux de vostre vertu, et ma vie qu'à vous servir. Il ne tiendra qu'aux occasions et à vous que les tesmoignages n'en soint authentiques et publics et que toute la France en laquelle vous m'avez donné *cinq petit coing de rettraite* ne recognoisse combien je déteste l'ingratitude, ressents vifvement les obligations que vostre bonté a acquis sur moy, et jusques à quel poinct je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

M. de Saint-Germain.

Paris, ce 14 d'aoust 1626.

[Au dos, adresse :] A *Monseigneur, Monseigneur le Cardinal de Richelieu. En Cour.*

[Original.]

III

(Chap. xix, p. 475. note [1]).

Ms. Orig. coll. de l'auteur.

..... tant par ledict Estat au vray que Estat particulier cy devant dattés et rendus pour son payement de la solde nourriture et entretenement de vingt chevaulx roulliers et de traict a luy appartenans qui ont servy au tiral des pièces et munitions d'arth[ie] estans à la suitte de ladicte armée du Roy commandée par ledict sieur Cardinal de la Vallette en Loraine durant ledict mois de Juillet de l'année de ladicte année de ce present compte commancée et finie comme dessus qui est a raison de quarante solz par jour pour chacun cheval de laq[lle] somme de douze cens livres tournois payement en a esté faict comptant par cedict present tresorier et comp[ble] audict Perin ainsy que dudict payement il apert par sa quittance signée et passée pardt nottaires royaulx audict lieu du Pont-a-Mousson en datte du vingt deuxième jour du mois de Juillet mille six cens trente cinq cy rendue pour ce cy ladicte somme de..... XIIC ♰.

A Gabriel Senechal autre roulleur de ladicte artillerie de France la somme de trois mil cent vingt livres tournois a luy ordonnée tant par ledict estat au vray que estat partl[ier] cy devant dattés et rendus pour son payement de la solde et nouriture et entretenement de cinq[te] deux chevaulx roulliers et de traict a luy appartenans et qui ont servy au tirail des pièces et munitions d'arth[ie] estans a la suitte de ladicte armée du Roy commandée par ledict sieur Cardinal de la Valeette en Allemagne durant ledict mois de juillet de ladicte année de ce présent compte commancée et finie comme dessus qui est a raison de quarante solz par jour pour chacun cheval. De laq[lle] somme de trois mil cent vingt livres tournois payement en a esté faict comptant par ledict present tresorier et comptable. Audict Senechal ainsi que dudict payement il apert par sa quictance signée et passée en pr[ce] dudict Morin commis au con[lle] general de ladicte arth[ie] de France en datte du deuxiesme jour du

mois d'aoust mil six cens trente cinq cy rendüe pour ce cy ladicte somme de..... IIIMCXX ₶.

A Jacques Poictier autre roulleur de ladicte arthillerie de France la somme de neuf cens soixante livres tournois a luy ordonnée...

TABLE DES MATIÈRES

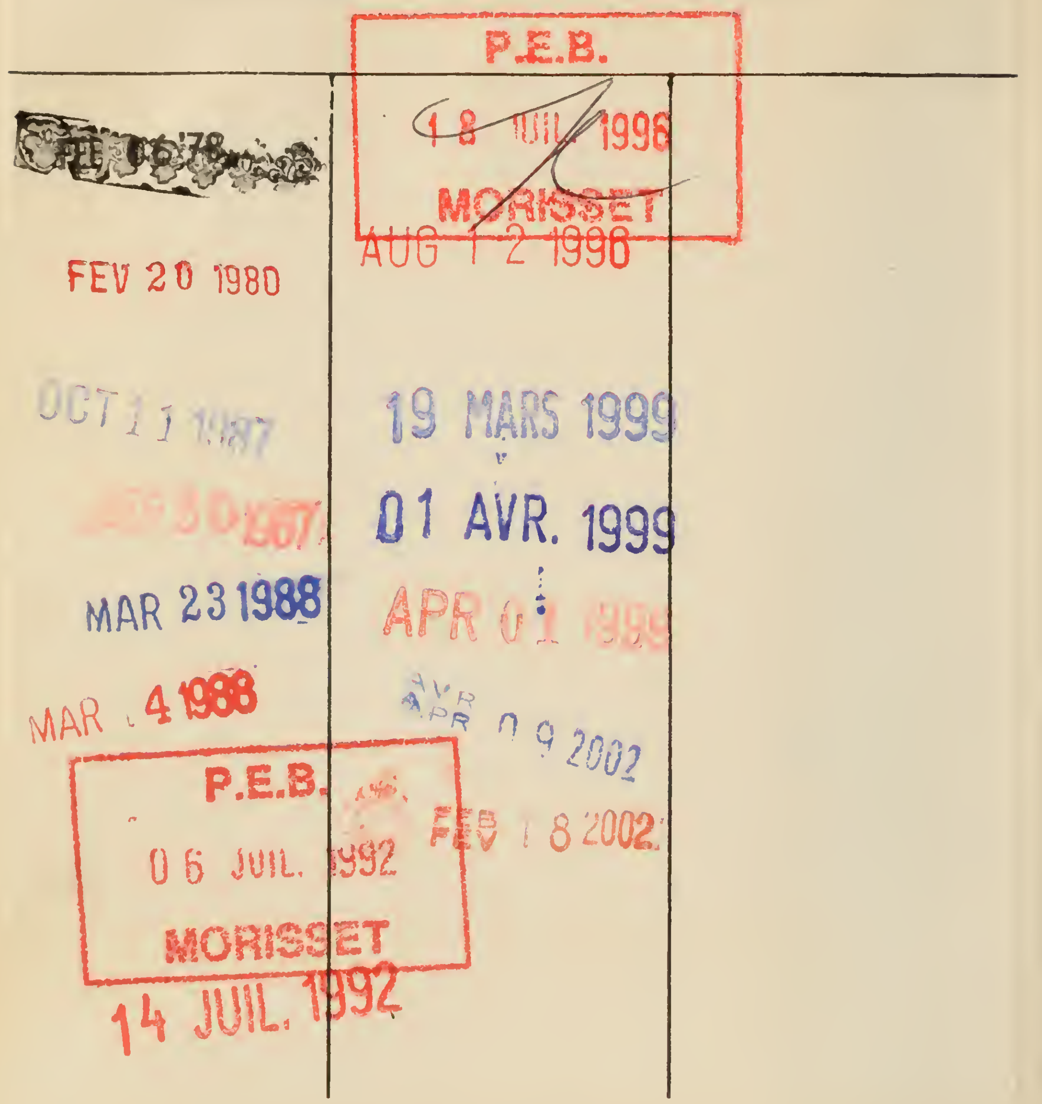
PREMIÈRE PARTIE

AVANT LE POUVOIR (1608-1624).

DEUXIÈME PARTIE

LE POUVOIR (1624-1635).

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.


P.E.B.
18 JUIL. 1996
MORISSET
AUG 12 1996
FEV 20 1980
OCT 11 1987
19 MARS 1999
01 AVR. 1999
MAR 23 1988
MAR 4 1988
AVR APR 09 2002
P.E.B.
06 JUIL. 1992
MORISSET
FEB FEV 18 2002
14 JUIL. 1992